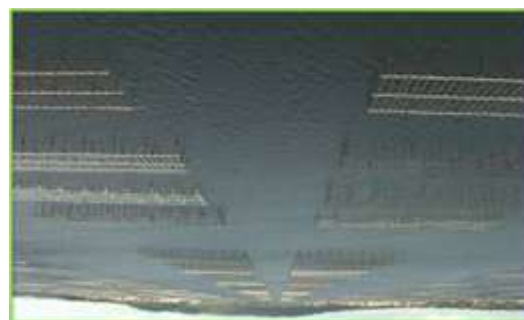


# Projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des interventions de ré-ensablement de la plage de restauration de mangrove et d'aquaculture à Grand-Bassam



## Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

### Rapport provisoire VP1

10 janvier 2021

2D Consulting Développement Durable  
3, rue du Bourg - 68100 Mulhouse, France  
Mob : +33 6 48 09 71 35

2D Consulting Afrique  
Cocody – Riviera 3 – Cité Bellevue – Villa n° L8 – Abidjan – Côte d'Ivoire  
15 BP 149 Abidjan 15 – Tél : +225 22 47 27 18 – Mob : +225 49 40 01 59

**2D**CONSULTING afrique  
Environnement & Sécurité Industrielle

## SUIVI QUALITE

<b>Projet</b>	Projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des interventions de ré-ensablement de la plage de restauration de mangrove et d'aquaculture à Grand-Bassam
<b>Prestation</b>	Étude d'Impact Environnemental et Social
<b>Autorité contractante</b>	ONU HABITAT
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)
<b>Localisation du projet</b>	Grand-Bassam
<b>Type de document</b>	Rapport provisoire

		Rôles		
Rôles		Noms		Signatures
<b>Chef de projet / rédactrice du rapport</b>	Mme Edith CONSULTING)	DELOUMEAUX	(2D	
<b>Approbateur</b>	Monsieur Marcel Yao (MINED)			
<b>Valideur</b>	Monsieur Javier TORNER (ONU HABITAT)			

Liste des révisions		
Version n°	Date	Description / objet de la révision
VP1	10/01/2021	Rapport initial

## SOMMAIRE

Sigles et acronymes .....	5
Unités .....	6
Liste des tableaux.....	7
Liste des figures .....	10
Liste des cartes .....	11
Liste des photos .....	11
Liste des annexes.....	12
<b>0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>22</b>
1.1. Objectifs de l'étude .....	23
1.1.1. Objectifs fondamentaux d'une EIES.....	23
1.1.2. Objectifs spécifiques de la présente EIES.....	23
1.2. Responsables de l'EIES .....	24
1.2.1. Maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) .....	24
1.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT .....	24
1.2.3. Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) : 2D CONSULTING AFRIQUE .....	24
1.2.4. Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).....	25
1.3. Procédure de réalisation et portée de l'EIES .....	25
1.3.1. Procédure de réalisation de l'EIES.....	25
1.3.2. Portée de l'EIES .....	27
1.4. Méthodologie et programme de travail .....	29
1.4.1. Méthodologie de réalisation de l'EIES du Projet .....	29
1.4.2. Détail des activités d'élaboration de l'EIES .....	29
1.4.3. Programme de travail pour l'élaboration de l'EIES .....	30
1.5. Cadre politique national et international .....	32
1.5.1. Politiques nationales.....	32
1.5.2. Politiques internationales.....	35
1.6. Cadre institutionnel national et international.....	36
1.6.1. Cadre institutionnel national .....	36
1.6.2. Cadre juridique .....	53
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>74</b>
2.1. Contexte du Projet .....	75
2.2. Présentation du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du BEEA.....	75
2.2.1. Maître d'ouvrage : MINEDD.....	75
2.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT .....	77
2.2.3. BEEA : 2D Consulting Afrique .....	78
2.3. Analyse des alternatives du Projet .....	80
2.4. Descriptif du Projet .....	83
2.4.1. Localisation géographique du Projet .....	83
2.4.2. Justification du choix des sites du Projet à Grand-Bassam.....	89
2.4.3. Plan d'aménagement des sites des interventions .....	89
2.4.4. Description du Projet par phase pour chaque intervention.....	90
2.4.5. Planning environnemental .....	95
2.4.6. Processus de mise en œuvre des interventions.....	95
2.4.7. Caractéristiques techniques du Projet.....	96
2.4.8. Intrants, rejets et nuisances de chaque intervention .....	102

2.4.9.	Services assurés pendant toutes les phases du Projet.....	104
2.5.	Coût estimatif du Projet .....	105
<b>3.</b>	<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>106</b>
3.1.	Délimitation de la zone d'étude.....	107
3.1.1.	Zone d'Influence Directe (ZID).....	107
3.1.2.	Zone d'Influence Indirecte (ZII).....	108
3.2.	Méthodologie de collecte des données .....	108
3.2.1.	Données documentaires.....	108
3.2.2.	Investigations de terrain.....	109
3.3.	Description des différentes composantes de l'environnement initial du Projet 115	
3.3.1.	Généralités sur l'environnement du département de Grand-Bassam .....	115
3.3.2.	Description de l'environnement de la sous-préfecture de Grand-Bassam .....	138
3.3.3.	Description de l'environnement immédiat des sites du Projet .....	150
3.4.	Tendances de l'état de l'environnement .....	207
3.5.	Lacunes des données.....	212
3.5.1.	Données partielles.....	212
3.5.2.	Données inexistantes .....	212
3.5.3.	Solutions aux lacunes des données .....	212
<b>4.</b>	<b>IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET .....</b>	<b>213</b>
4.1.	Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts 214	
4.1.1.	Identification des impacts du Projet.....	214
4.1.2.	Caractérisation des impacts du Projet.....	214
4.1.3.	Évaluation de l'importance des impacts du Projet.....	214
4.1.4.	Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation des impacts du Projet.....	216
4.2.	Identification, caractérisation et évaluation des impacts du Projet .....	217
4.2.1.	Activités sources d'impact par intervention.....	217
4.2.2.	Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts .....	218
4.2.3.	Récapitulatif du nombre d'impacts.....	224
<b>5.</b>	<b>MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>225</b>
5.1.	Mesures générales .....	226
5.1.1.	Mesures d'amélioration de la performance.....	226
5.1.2.	Mesures de gestion des impacts négatifs.....	226
5.2.	Mesures spécifiques .....	227
<b>6.</b>	<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>236</b>
6.1.	Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation .....	237
6.2.	Liste des Gaz à Effet de Serre (GES) générés par le projet et leurs sources 237	
6.2.1.	Liste des GES.....	237
6.2.2.	Sources des émissions des GES .....	237
6.3.	Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre .....	238
6.3.1.	Ré-ensablement de la plage.....	238
6.3.2.	Restauration de mangrove .....	238
6.3.3.	Aquaculture.....	239



6.4.	Bilan carbone.....	240
6.4.1.	Ré-ensablement de la plage.....	240
6.4.2.	Restauration de mangrove .....	240
6.4.3.	Aquaculture.....	240
6.5.	Recommandations.....	241
<b>7.</b>	<b>GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS .....</b>	<b>242</b>
7.1.	Identification et analyse des potentiels dangers et risques .....	243
7.1.1.	Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques ...	243
7.1.2.	Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités du Projet par intervention .....	247
7.2.	Mesures de Maitrise des Risques (MMR).....	251
7.2.1.	Mesures envisagées dans la conception du Projet par intervention .....	251
7.2.2.	Matrice de criticité.....	259
7.2.3.	Mesures préconisées pour la gestion des risques par intervention.....	260
7.3.	Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées .....	261
7.4.	Réponse aux situations d'urgence.....	261
7.4.1.	Situations d'urgence potentielles.....	261
7.4.2.	Programme de gestion des urgences.....	261
7.4.3.	Planification des interventions d'urgence .....	261
<b>8.</b>	<b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....</b>	<b>263</b>
8.1.	PGES par intervention du projet.....	264
8.1.1.	PGES de l'intervention de l'intervention de ré-ensablement de la plage.....	264
8.1.2.	PGES de l'intervention de restauration de mangrove .....	269
8.1.3.	PGES de l'intervention d'aquaculture .....	275
8.2.	Programme de surveillance de l'environnement.....	279
8.3.	Programme de suivi de l'environnement .....	279
8.4.	Programme de formation et de sensibilisation.....	280
8.4.1.	Renforcement des capacités des institutions .....	280
8.4.2.	Renforcement des capacités des communautés locales .....	281
8.4.3.	Renforcement des capacités des travailleurs.....	282
8.5.	Coût global du PGES.....	282
<b>9.</b>	<b>PARTICIPATION DU PUBLIC.....</b>	<b>283</b>
9.1.	Engagement des parties prenantes.....	284
9.1.1.	Principes généraux.....	284
9.1.2.	Typologie des Parties Prenantes.....	284
9.1.3.	Cartographie des parties prenantes .....	285
9.1.4.	Organisation, étapes et planning de dialogue et communication avec les parties prenantes .....	285
9.1.5.	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	286
9.2.	Contexte de la participation publique.....	287
9.3.	Méthodologie de réalisation de la consultation publique .....	287
9.3.1.	Étape 1 : réunion plénière de consultation publique.....	287
9.3.2.	Étape 2 : focus groupes.....	287
9.4.	Parties prenantes au Projet .....	288
9.5.	Déroulement des consultations .....	289
9.5.1.	Consultation publique en réunion plénière .....	289
9.5.1.	Focus groupes .....	293
<b>10.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>303</b>
<b>10.</b>	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>305</b>

## 11. ANNEXES.....309

### Sigles et acronymes

AGNU	: Assemblée Générale des Nations Unies
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
BNETD	: Bureau National d'Étude Techniques et de Développement
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contributions Déterminées au niveau National
CIAPOL	: Centre National Antipollution
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CNSC	: Cadre National des Services Climatiques
COP	: Conférence Of Party
CPR	: Comité des Représentants Permanents
CRO	: Centre de Recherches Océanologiques
DAP	: Direction de l'Aquaculture et des Pêches
DGDDL	: Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
EIES	: Études d'Impact Environnemental et Social
FA	: Fonds d'Adaptation
FAR	: Festival des Arts de la Rue
GP	: Politique de Genre
INDC	: Intended Nationally Determined Contributions (Contributions prévues déterminées au niveau national)
INS	: Institut National de Statistique
IWRM	: Integrated Water Resources Management (Gestion intégrée des ressources en eau)
LIDAR	: Light Detection And Ranging (Détection et télémétrie de lumière)
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NNE	: Nord Nord-Est
OIT	: Organisation Internationale de Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PM	: Point de Mesure
PNA	: Plan National de l'Adaptation
PNCC	: Programme National Changement Climatique
PND	: Plan National de Développement
PNE	: Politique Nationale de l'Environnement
PNGEC	: Programme National de Gestion de l'Environnement Côtier
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUEH	: Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNCC	: Stratégie Nationale de Changement Climatique
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable

SNGRC	: Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
SODECI	: Société de Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire
SODEXAM	: Société d'Exploitation et de Développement Aéronautique et Météorologique
SRAT	: Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSO	: Sud Sud-Ouest
TDR	: Termes De Référence
TMS	: Troubles Musculo-Squelettiques
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'Éducation la Science et la Culture
ZID	: Zone d'Influence Directe
ZII	: Zone d'Influence Indirecte

## Unités

\$	: Dollar
°	: Degré
°C	: Degré Celsius
dB	: Décibel
ha	: Hectare
km	: Kilomètre
km <sup>2</sup>	: Kilomètre carré
Km/h	: Kilomètre par heure
m	: Mètre
m <sup>2</sup>	: Mètre carré
m <sup>3</sup>	: Mètre cube
m <sup>3</sup> /j	: Mètre cube par jour
µg/l	: Microgramme par litre
mg/l	: Milligramme par litre
mm	: Millimètre
mg/m <sup>3</sup>	: Milligramme par mètre cube
ppm	: Partie par million
NTU	: Nephelometric Turbidity Unit (Unité de Turbidité Néphélobométrique)
%	: Pourcentage

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Enjeux du Projet.....	28
Tableau 2 : Programme global de réalisation de l'EIES.....	31
Tableau 3 : Orientations stratégiques de la SNDD .....	34
Tableau 4 : Institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du Projet et leurs rôles respectifs.....	37
Tableau 5 : Textes législatifs et réglementaires applicables au Projet .....	54
Tableau 6 : Conventions environnementales internationales et régionales ratifiées par la Côte d'Ivoire en lien avec le Projet .....	71
Tableau 7 : Alternatives du ré-ensablement de la plage.....	81
Tableau 8 : Alternatives de la restauration de mangrove.....	81
Tableau 9 : Alternatives de l'aquaculture .....	82
Tableau 10 : Activités du ré-ensablement de la plage .....	90
Tableau 11 : Moyens de protection du personnel en phase de construction et cessation d'activités pour l'intervention de ré-ensablement .....	91
Tableau 12 : Calendrier de réalisation des activités de l'intervention de ré-ensablement de la plage.....	91
Tableau 13 : Activités de l'intervention de restauration de mangrove.....	92
Tableau 14 : Moyens de protection du personnel de la restauration de mangrove .....	93
Tableau 15 : Calendrier de réalisation des activités de restauration de mangrove .....	93
Tableau 16 : Activités de l'aquaculture .....	93
Tableau 17 : Moyens de protection du personnel de la restauration de mangrove .....	94
Tableau 18 : Calendrier de réalisation des activités de l'aquaculture .....	94
Tableau 19 : Dimensions des interventions retenues .....	96
Tableau 20 : Caractéristiques des équipements du Projet .....	97
Tableau 21 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'intervention de restauration de mangrove .....	98
Tableau 22 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'intervention d'aquaculture .....	100
Tableau 23 : Caractéristiques des produits.....	101
Tableau 24 : Intrants, rejets et nuisances à toutes les phases de l'intervention de ré-ensablement de la plage .....	102
Tableau 25 : Intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove .....	103
Tableau 26 : Intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture.....	104
Tableau 27 : Services assurés pendant toutes les phases du Projet .....	104
Tableau 28 : Données obtenues dans les services publics correspondants .....	108
Tableau 29 : Coordonnées géographiques des points de mesure du bruit et de la température sur les sites du Projet.....	111
Tableau 30 : Coordonnées géographiques des points d'échantillonnage de l'eau.....	113
Tableau 31 : Programme de collecte des données sur le terrain.....	115
Tableau 32 : Difficultés rencontrées dans la collecte des données .....	115
Tableau 33 : Quelques établissements primaires, secondaires et supérieurs publics et privés du département de Grand-Bassam.....	129
Tableau 34: Répartition des infrastructures sanitaires dans le département de Grand-Bassam .....	130
Tableau 35 : Répartition de la population dans le département de Grand-Bassam par sous-préfecture .....	131
Tableau 36 : Population de la commune de Grand-Bassam .....	140
Tableau 37 : Typologie des habitats dans la sous-préfecture de Grand-Bassam .....	149
Tableau 38 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet.....	150
Tableau 39 : Relevés des niveaux sonores sur le site 1 du Projet à Vitré 2 .....	150

Tableau 40 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	151
Tableau 41 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	151
Tableau 42: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 1 du Projet .....	153
Tableau 43 : Espèces fauniques terrestres à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu) .....	153
Tableau 44 : Espèces fauniques à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu).....	157
Tableau 45 : Milieu socio-économique du site 1 (Vitré 2) .....	160
Tableau 46 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 2 du Projet à Mondoukou.....	166
Tableau 47 : Relevés des niveaux sonores sur le site 2 du Projet à Mondoukou.....	166
Tableau 48 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	167
Tableau 49 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	167
Tableau 50: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 2 du Projet à Mondoukou.....	169
Tableau 51 : Espèces fauniques terrestre à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu) .....	169
Tableau 52 : Espèces fauniques à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu).....	172
Tableau 53 : Milieu socio-économique du site 2 (Mondoukou).....	176
Tableau 54 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 3 du Projet au Quartier France .....	180
Tableau 55 : Relevés des niveaux sonores sur le site 3 du Projet au Quartier France .....	180
Tableau 56 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	180
Tableau 57 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	181
Tableau 58: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 3 du Projet au Quartier France .....	182
Tableau 59 : Milieu socio-économique du site 3 (Quartier France) .....	183
Tableau 60 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 4 du Projet à Azuretti .....	189
Tableau 61 : Relevés des niveaux sonores sur le site 4 du Projet à Azuretti .....	190
Tableau 62 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	190
Tableau 63 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	190
Tableau 64: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 4 du Projet à Azuretti .....	192
Tableau 65 : Milieu socio-économique du site 4 (Azuretti) .....	193
Tableau 66 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 5 du Projet .....	198
Tableau 67 : Relevés des niveaux sonores sur le site 5 du Projet à Gbamélé.....	198
Tableau 68 : Résultat des mesures de la qualité de l'air sur le site 5 à Gbamélé .....	199
Tableau 69 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	199
Tableau 70: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 5 du Projet à Gbamélé.....	201
Tableau 71 : Milieu socio-économique du site 5 (Gbamélé).....	202
Tableau 72 : Tendance de l'état de l'environnement .....	208
Tableau 73 : Description des informations partielles .....	212
Tableau 74 : Grille de Fecteau .....	214
Tableau 75 : Échelle d'appréciation du niveau d'importance des impacts.....	215
Tableau 76 : Échelle d'appréciation des critères de la grille de Fecteau .....	215
Tableau 77 : Activités sources d'impact de l'intervention de ré-ensablement.....	217
Tableau 78 : Activités sources d'impact de l'intervention de restauration de mangrove.....	217
Tableau 79 : Activités sources d'impact de l'intervention d'aquaculture .....	218
Tableau 80 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de ré-ensablement.....	219

Tableau 81 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de restauration de mangrove .....	220
Tableau 82 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention d'aquaculture .....	222
Tableau 83 : Nombre des impacts par intervention et par typologie .....	224
Tableau 84 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention du ré-ensablement de la plage .....	229
Tableau 85 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de restauration de mangrove .....	231
Tableau 86 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention d'aquaculture .....	234
Tableau 87 : Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation.....	237
Tableau 88 : Liste des différents GES .....	237
Tableau 89 : Source des gaz à effet de serre .....	237
Tableau 90 : listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre du ré-ensablement de la plage. ....	238
Tableau 91 : listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de la restauration de mangrove .....	239
Tableau 92 : des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de l'aquaculture .....	239
Tableau 93 : Échelle de la gravité liée à l'exposition humaine.....	243
Tableau 94 : Échelle de la gravité liée à l'exposition de l'environnement .....	244
Tableau 95 : Échelle de probabilité.....	245
Tableau 96 : Matrice de criticité .....	246
Tableau 97 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de ré-ensablement de la plage .....	247
Tableau 98 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de restauration de mangrove .....	248
Tableau 99 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention d'aquaculture .....	250
Tableau 100 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques envisagées pour le ré-ensablement de la plage .....	251
Tableau 101 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques envisagées pour la restauration de mangrove .....	253
Tableau 102 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques pour l'aquaculture .....	256
Tableau 103 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception.....	259
Tableau 104 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques préconisées pour le ré-ensablement.....	260
Tableau 105 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées .....	261
Tableau 106 : Synthèse du PGES de l'intervention de ré-ensablement de la plage .....	265
Tableau 107 : Synthèse du PGES de l'intervention de la restauration de mangrove .....	270
Tableau 108 : Synthèse du PGES de l'intervention d'aquaculture .....	276
Tableau 109 : Plan de surveillance environnementale .....	279
Tableau 110 : Plan de suivi environnemental .....	280
Tableau 111 : Programme de renforcement des capacités des institutions .....	281
Tableau 112 : Modules de formation pour le renforcement des capacités des travailleurs ..	282
Tableau 113 : Coûts du programme de formation sensibilisation .....	282
Tableau 114 : Coûts du PGES.....	282
Tableau 115 : Catégorie des parties prenantes .....	284
Tableau 116 : Liste des parties prenantes identifiées .....	288
Tableau 117 : Avis recueillis et raisons invoquées .....	290
Tableau 118 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées .....	292
Tableau 119 : Avis recueillis et raisons invoquées à Vitré 2 .....	295
Tableau 120 : Avis recueillis et raisons invoquées à Mondoukou.....	296
Tableau 121 : Avis recueillis et raisons invoquées à Quartier France .....	296



Tableau 122 : Avis recueillis et raisons invoquées à Azuretti .....	297
Tableau 123 : Avis recueillis et raisons invoquées à Gbamélé.....	298
Tableau 124 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Vitré 2.....	298
Tableau 125 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Vitré 2 .....	299
Tableau 126 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Vitré 2.....	299
Tableau 127 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Mondoukou .....	299
Tableau 128 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Mondoukou.....	300
Tableau 129 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Mondoukou .....	300
Tableau 130 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Quartier France.....	300
Tableau 131 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Quartier France.....	301
Tableau 132 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Quartier France .....	301
Tableau 133 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Quartier France.....	301
Tableau 134 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Quartier France.....	302
Tableau 135 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Quartier France .....	302

## Liste des figures

Figure 1 : Procédure d'élaboration de l'EIES du Projet.....	27
Figure 2 : Approche méthodologique de réalisation de l'EIES.....	29
Figure 3 : Plan d'aménagement du ré-ensablement de la plage .....	89
Figure 4 : Exemple d'aménagement des enclos .....	89
Figure 5 : Processus de ré-ensablement de la plage.....	95
Figure 6 : Processus de restauration de mangrove .....	95
Figure 7 : Processus d'aquaculture.....	96
Figure 8 : Protocole de mesure du nitrate .....	112
Figure 9 : Pluviométrie moyenne mensuelle du département de Grand-Bassam.....	117
Figure 10 : Température du département de Grand-Bassam .....	117
Figure 11 : Humidité moyenne annuelle du département de Grand-Bassam .....	118
Figure 12 : Vitesse moyenne du vent dans le département de Grand-Bassam.....	119
Figure 13 : Variation de la direction du vent dans le département de Grand-Bassam.....	119
Figure 14 : Alimentation en électricité .....	145
Figure 15 : Alimentation en eau potable .....	146
Figure 16 : Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation de l'importance des impacts du Projet.....	214
Figure 17 : Diagramme de l'évaluation de l'importance des impacts .....	216
Figure 18 : Principe ERC.....	227
Figure 19 : Représentation graphique des parties prenantes identifiées par catégorie .....	289
Figure 20 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Vitré 2.....	296
Figure 21 : Répartition des avis exprimés par les groupes Mondoukou .....	296
Figure 22 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Quartier France.....	297
Figure 23 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Azuretti.....	297

Figure 24 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Gbamélé ..... 298

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation géographique des sites du Projet à Grand-Bassam..... 84  
 Carte 2 : Localisation géographique des interventions du Projet à Grand-Bassam..... 85  
 Carte 3 : Localisation géographique des interventions du Projet par sites à Grand-Bassam 86  
 Carte 4 : Illustration de la ZID..... 107  
 Carte 5 : ZII du Projet..... 108  
 Carte 6 : Localisation des points de mesure du bruit et de la température ..... 111  
 Carte 8 : Localisation des points d'échantillonnage de l'eau ..... 114  
 Carte 9 : Séquence de la campagne de prélèvement et d'analyse des échantillons d'eau sur les sites ..... 114  
 Carte 10 : Zone climatique d'hébergement du département de Grand-Bassam..... 116  
 Carte 11 : Géologie du département de Grand-Bassam..... 120  
 Carte 12 : Hydrogéologie du département de Grand-Bassam..... 121  
 Carte 13 : Hydrologie du département de Grand-Bassam..... 122  
 Carte 14 : Topographie du département de Grand-Bassam..... 123  
 Carte 15 : Pédologie du département de Grand-Bassam ..... 124  
 Carte 16 : Végétation du département de Grand-Bassam..... 126  
 Carte 17 : Réseau routier du département de Grand-Bassam ..... 129  
 Carte 18 : Découpage administratif du département de Grand-Bassam ..... 139  
 Carte 19 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 1 du Projet à Vitré 2 . 152  
 Carte 20 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 2 du Projet à Mondoukou ..... 168  
 Carte 21 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 3 du Projet au Quartier France ..... 181  
 Carte 22 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 4 du Projet à Azuretti 191  
 Carte 23 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 5 du Projet à Gbamélé ..... 200

## Liste des photos

Photo 1 : Exemple d'aménagement de la restauration des mangroves..... 89  
 Photo 2 : Appareils de mesure ..... 110  
 Photo 3 : Séquence de relevé du niveau sonore et de la température sur les sites du Projet ..... 111  
 Photo 4 : Quelques espèces fauniques du département de Grand-Bassam ..... 125  
 Photo 5: Pangolin commun (Manis tricuspis)..... 125  
 Photo 6: Banane de mer (Albula vulpes) ..... 125  
 Photo 7: Bulbul fourmilier (Bleda canicapilla)..... 125  
 Photo 8 : Quelques espèces floristiques du département de Grand-Bassam ..... 125  
 Photo 9 : Espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Grand-Bassam ..... 127  
 Photo 10 : Embouchure du fleuve Comoé en travaux d'ouverture ..... 127  
 Photo 11 : Pratique de la pêche et de l'élevage dans le département de Grand-Bassam... 132  
 Photo 12 : Activités commerciales à Grand-Bassam ..... 133  
 Photo 13 : Moyens de transport dans le département de Grand-Bassam ..... 134  
 Photo 14 : Activités touristiques dans le département de Grand-Bassam ..... 134  
 Photo 15: Société Africaine de Plantations d'Hévées (SAPH)..... 135  
 Photo 16: Compagnie ivoirienne d'électricité dans le département de Grand-Bassam ..... 135

Photo 17 : Agriculture du département de Grand-Bassam .....	136
Photo 18 : Infrastructures routières à Grand-Bassam (autoroute de Grand-Bassam à Abidjan) .....	137
Photo 19 : Mini cars, taxis communaux et tricycles utilisés dans le département de Grand-Bassam .....	137
Photo 20: Musée national du costume .....	138
Photo 21: Maison du patrimoine culturel de Grand-Bassam.....	138
Photo 22: Palais de justice (1911) .....	138
Photo 23 : Monument historique de la sous-préfecture Grand-Bassam .....	140
Photo 24 : Vue panoramique de la mairie de Grand-Bassam.....	141
Photo 25 : Vue panoramique de la préfecture et de la sous-préfecture de Grand-Bassam	142
Photo 26 : Aperçu de la devanture de la cour royale de Grand-Bassam à Moossou .....	142
Photo 27 : Aperçu de la devanture de la cour royale des N'Zima Kôtôkô de Grand-Bassam .....	143
Photo 28 : VITIB dans la sous-préfecture de Grand-Bassam .....	145
Photo 29 : Établissements de la sous-préfecture de Grand-Bassam .....	147
Photo 30 : Hôpital général de Grand-Bassam .....	148
Photo 31 : Autoroute Abidjan-Grand-Bassam .....	148
Photo 32 : Habitats de la sous-préfecture de Grand-Bassam.....	149
Photo 33 : Taxi communal de Grand-Bassam .....	150
Photo 34 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié .....	152
Photo 35 : Végétation sur le site 1 du Projet.....	159
Photo 36 : Végétation aquatique sur le site 1 du Projet à Vitré 2.....	159
Photo 37 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié .....	168
Photo 38 : Végétation sur le site 2 du Projet à Mondoukou .....	175
Photo 39 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié .....	182
Photo 40 : Végétation sur le site 3 du Projet au Quartier France.....	183
Photo 41 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié .....	191
Photo 42 : Végétation sur le site 4 du Projet à Azuretti.....	193
Photo 43 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié .....	200
Photo 44 : Végétation sur le site 5 du Projet à Gbamélé .....	202
Photo 45 : Illustration du déroulement de la consultation publique .....	290
Photo 46 : Déroulement des focus groupes .....	293

## Liste des annexes

Annexe 1 : Arrêté n°00039 MINEDD/CAB du 03 février 2020 portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Études 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Études d'Évaluation Environnementale Stratégique, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux .....	310
Annexe 2 : Décision n°0066/ MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ portant délivrance d'agrément technique au laboratoire du cabinet 2D Consulting Afrique .....	313
Annexe 3 : Protocole de mesure .....	315
Annexe 4 : Note de laissez-passer du Préfet de Grand-Bassam à qui de droit.....	321
Annexe 5 : Compte-rendu de la visite des sites de Grand-Bassam.....	323
Annexe 6 : TDR de l'EIES « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Grand-Bassam.....	328
Annexe 7 : Circulaire de convocation des parties prenantes à la consultation publique de Grand-Bassam .....	358
Annexe 8 : Liste de présence à la consultation publique de Grand-Bassam .....	359
Annexe 9 : Questionnaires renseignés par les parties prenantes lors de la consultation publique.....	361
Annexe 10 : Procès-Verbal (PV) de la consultation publique .....	415
Annexe 11 : Listes de présence lors des focus groupes.....	421
Annexe 12 : Questionnaires renseignés lors des focus groupes .....	432

## 0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

---

## Introduction

Ce résumé non technique du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des interventions de ré-ensablement de la plage de restauration de mangrove et d'aquaculture à Grand-Bassam (dans l'ensemble du présent rapport dénommé « Projet ») est destiné à faciliter la compréhension de l'EIES par le public.

## Description du projet

Il s'agit d'un projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières » qui consiste à :

- un ré-ensablement de la plage à Grand-Bassam, dans les localités de Quartier France, Azzuretti et Gbamélé ;
- la restauration de mangrove à Grand-Bassam dans les localités d'Azuretti, Gbamélé et Vitré 2
- l'aquaculture à Grand-Bassam dans les localités d'Azuretti, Gbamélé, Mondoukou et Vitré 2.

## Cadre institutionnel, législatif et réglementaire

Les institutions nationales en lien avec le Projet sont : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Eaux et Forêt, le Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation et le Ministère halieutique et animale.

Le cadre réglementaire comprend d'une part les textes nationaux dont : 13 lois, 2 ordonnances, 19 décrets, 4 arrêtés et d'autre part les conventions internationales et régionales signées et ratifiées par la Côte d'Ivoire dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Parmi les lois en lien direct avec le Projet, on peut citer la loi 96-766 du 3 octobre 1996 portant le code de l'environnement, la loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau, la loi n° 2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral et la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture.

## État initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement se présente comme suit pour chaque composante du milieu récepteur.

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
<b>Milieu physique</b>					
<b>1. Climat</b> 1.1. Zone climatique	zone I correspondant au climat Attiéen (régime équatorial de transition)	Climat Attiéen			
1.2. Température	Températures moyennes minimale à 28 °C et températures moyennes à maximale 30 °C	Site 1 : 26° C Site 2 : 32° C Site 3 : 31.8° C Site 4 : 31° C site 5 : 32,3° C	Le ré-ensablement de la plage n'a aucune influence sur le climat	Le ré-ensablement de la plage n'a aucune influence sur le climat	Le ré-ensablement de la plage n'a aucune influence sur le climat
1.3. Pluviométrie	Les précipitations annuelles				

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
	moyennes sont de 1912 mm.				
1.4. Humidité	Humidité située entre 4% et 96 %.				
1.5. Vent (rose des vents)	- Direction du vent : SSO-NNE				
2. Géologie	- sédiments sableux - sédiments côtiers	sédiments sableux et côtiers	Aucun	Aucun	Aucun
3. Géomorphologie	Relief relativement plat avec des altitudes variantes entre 0 et 150 m		Le projet modifiera la géomorphologie du site du projet	Aucun	Aucun
4. Topographie	Topographie essentiellement plate (94 mètres)		Le projet modifiera la topologie du site du projet	Aucun	Aucun
5. Pédologie	Sol ferrallitique Sol sableux Sol argilo-sableux	Sol sableux, fin, brun clair au quartier France	Le ré-ensablement va modifier la pédologie du site du projet	La pédologie aura une influence sur le projet	Aucun
6. Hydrogéologie	Des aquifères du quaternaire marin, du continental terminal ; d'altérites et de fissures.	Des aquifères du quaternaire marin, du continental terminal	Aucun	Aucun	Aucun
7. Hydrologie	Réseau hydrographique composé de lagunes, fleuve (la Comoé) des rivières (M'ploui, Akroaba, Soumalé, Ouamou) et le canal de Grand-Bassam	Présence de lagune	Le ré-ensablement peut empêcher les écoulements de surface vers la mer	Aucun	Le régime hydrologique peut influencer la productivité de l'aquaculture
8. Bruit	Néant	Quartier France 65.3 dBA Vitré 2 : 66 dBA le niveau de bruit est supérieur au seuil réglementaire  Azuretti 54.7dBA Gbamélé 51.6 dBA Mondoukou 51.2 dBA le niveau de bruit des 3 autres quartiers sont inférieurs au seuil réglementaire	Aucun	Aucun	Aucun
9. Qualité de l'air	Néant	<1ppm : les PM 2,5 et 10 sont supérieures aux seuils recommandés par l'OMS	Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	Aucun	Aucun



THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
<b>10. Qualité de l'eau</b>	Néant		Aucun	Aucun	Aucun
<b>Milieu biologique</b>					
<b>1. Flore</b>	Aucune espèce rare n'a été observée	Cocotiers, Végétation herbacée, Mangrove	Le ré-ensablement entraîne une légère destruction de flore le long de la plage	Renforcement du couvert végétal	Aucun
<b>2. Faune</b>	Les espèces à statut particulier à préserver sont : - le perroquet jaco ( <i>Psittacus erithacus</i> ) - la grue couronnée ( <i>Balearica pavonina</i> ) et le chouador à queue bronzée ( <i>Lamprotornis</i> )	Tourterelle, Barbion, Mouche, Corbeau, Moustique, Papillon, Reptiles, Petit, mammifères : rat, Heron Agama agama Crabes	Le ré-ensablement entraîne une légère destruction de faune le long de la plage	Création d'habitat naturel	Aucun
<b>MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL</b>					
<b>1. Électricité</b>	Environ 18 500 ménages bénéficient de l'électricité	Alimentation faite par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE)	Aucun	Aucun	Aucun
<b>2. Eau potable</b>	La grande majorité de la population a accès à l'eau courante avec les installations de la SODECI (54% de la population)	Alimentation faite par la SODECI au Quartier France et pompe villageoise pour les autres localités : Azuretti, Gbamélé, Mondoukou et Vitré 2	Aucun	Aucun	Aucun
<b>3. Éducation</b>	28 écoles primaires et 8 établissements secondaires Une université privée et une université publique	École primaire et école secondaire	Aucun	Aucun	Aucun
<b>4. Santé</b>	un (1) hôpital général, trois (3) cliniques privées et une quinzaine de pharmacies	Dispensaire, medico-scolaire	Aucun	Aucun	Aucun
<b>5. Route</b>	réseau routier assez dense, desservi autoroute Abidjan-Grand-Bassam	Voirie non bitumée Voie principale	Le ré-ensablement entraînera une augmentation du trafic lié au transport du sable	Aucun	Aucun
<b>6. Assainissement</b>	Néant	Drainage naturel, Fosse septique fermée	Aucun	Aucun	Aucun
<b>7. Population</b>	La population résidente de Grand Bassam est de 84 028	Quartier France : 2333 habitants	Aucun	Aucun	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
	habitants en 2014	Azuretti : 1362 habitants Gbamélé : 395 habitants Vitré 2 : 1376 habitants			
<b>8. Religion</b>	Des églises et des mosquées	Des églises et des mosquées à Grand Bassam	Aucun	Aucun	Aucun
<b>9. Organisation sociale et politique</b>					
9.1. Organisation socio-culturelle	La fête traditionnelle et annuelle de l'ABISSA La fête de génération Le Festival des Arts de la Rue (F.A.R.)		Le ré-ensablement de la plage peut favoriser les événements socio-culturels	Aucun	Aucun
9.2. Organisation politique	Elle oscille autour des structures de l'État tels que la commune mais aussi de deux (2) structures socio-traditionnelles que sont le royaume des Abourés de Moossou et celui des N'Zima Kôtôkô		Aucun	Aucun	Aucun
<b>1. Foncier</b>	Dans la sous-préfecture de Grand-Bassam, la question foncière est gérée par l'autorité coutumière. Cette gestion est caractérisée par une forte emprise des notables et des anciens sur le fonctionnement de la collectivité, des familles et des exploitations agricoles. Ainsi, la terre à Grand-Bassam est un bien clanique.		Risque de conflits fonciers liés au site de ré-ensablement	Risque de conflits fonciers liés au site de restauration de mangrove	Aucun
<b>2. Activités économiques</b>	L'ouverture sur l'Océan Atlantique et la proximité de la ville d'Abidjan font de la pêche, de l'artisanat et du tourisme les	Marché Service hôtelier Boutiques céramique Maquis, vente de poisson, Pêche	Le ré-ensablement de la plage va favoriser le développement des activités économiques	La restauration de la plage va favoriser le développement de la pêche	L'aquaculture entraînera une génération de revenu de la population

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
	principales activités économiques de Grand Bassam et apparaît comme le premier centre artisanal du pays				

### Identification, analyse et évaluation de l'importance des impacts du Projet

Les activités sources d'impacts pour chaque phase des interventions du Projet sont présentées dans le tableau ci-dessous

#### Activités sources d'impact du ré-ensablement

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat du sable (chargement compris)
Construction	Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam
	Déchargement du sable
	Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois
Exploitation	Management de projet en bureau et sur le terrain
	Maintenance
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance

#### Activités sources d'impact de la restauration de mangrove

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove
Construction	Préparation du site (débarrasement de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)
	Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting
	Collecte de la terre vers le site, fumier
	Transport du fumier jusqu'au site
Exploitation	Planting des semis
	Préparation du site
	Gestion de la plantation
	Appui à la coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance

#### Activités sources d'impact de l'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Achat et transport de matériel
Construction	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
Exploitation	Transport des aliments pour nourrir les alevins
	Alimentation des poissons et alevinage
	Supervision et coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le site
Cessation d'activités	Arrêt des activités d'aquaculture
	Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture

Les impacts positifs majeurs sont :

- Ré-ensablement de la plage
  - o protection de la population et des habitats
  - o protection du patrimoine culturel
  - o réduction des inondations
  - o réduction de l'érosion
- Restauration de mangrove
  - o restauration de la mangrove
  - o augmentation des ressources halieutiques
  - o réduction de l'inondation,
  - o diminution de l'érosion
  - o protection des habitats
- Aquaculture
  - o augmentation de la production halieutique
  - o amélioration de la résilience des communautés côtières
  - o augmentation des moyens de subsistance,

Les impacts négatifs majeurs sont :

- Ré-ensablement de la plage
  - o risque d'accidents
  - o pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins
- Restauration de mangrove
  - o Aucun
- Aquaculture
  - o Aucun

### Mesures de protection de l'environnement

Les mesures préconisées pour la gestion des impacts majeurs sont : réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air et sensibiliser à la prévention des risques SST.

### Changement climatique

Les interventions du projet : le ré-ensablement de la plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont respectivement classées dans les secteurs d'atténuation suivant : la construction, le reboisement et l'agriculture. Les CO2 est le principal gaz à effet de serre du projet. Il est essentiellement produit par la combustion d'hydrocarbures utilisés par les engins du projet. Il est recommandé au promoteur d'utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diésel.

## Gestion des risques et accidents

Les risques de niveau « MMR 1 » après application des MMR prévues dans la conception du Projet sont : les risques d'accident et de pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

Les mesures préconisées par 2D Consulting Afrique permettent de réduire la criticité à un niveau maîtrisé et acceptable. Il s'agit par exemple de sensibiliser les opérateurs à la sécurité routière et aux risques liés aux opérations et de réaliser le contrôle technique et entretien périodique des engins.

## PGES

Les coûts du PGES figurent dans le tableau ci-dessous.

Rubriques		Coût global du PGES en F CFA		
		Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
PGES par intervention	Mise en œuvre	1 900 000	2 250 000	2 100 000
	Suivi	500.000	500.000	500.000
Programme de surveillance		10 000 000		
Programme de suivi		15 000 000		
Programme de sensibilisation formation	Institutions	7°500°000		
	Communautés locales	3°000°000		
	Travailleurs	3°000°000		

## Participation du public

La consultation de la communauté et des groupes vulnérables a consisté à informer les parties prenantes sur les interventions et à recueillir leurs préoccupations, attentes, suggestions et avis. Elle fait ressortir une bonne adhésion des populations locales se traduisant par **100%** d'avis favorables à la réalisation des interventions et aucune réserve enregistrée aussi bien lors des consultations publiques que lors des focus groupes.

## Conclusion

Cette EIES a mis en évidence les principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs qui pourraient résulter des interventions. Les impacts positifs majeurs sont :

- protection de la population et des habitats ;
- protection du patrimoine culturel ;
- réduction des inondations ;
- réduction de l'érosion ;
- restauration de la mangrove ;
- augmentation des ressources halieutiques ;
- amélioration de la résilience des communautés côtières ;
- augmentation des moyens de subsistance

Les impacts négatifs majeurs sont :

- risque d'accidents ;

- pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

Le PGES comprend des mesures de gestion environnementale et sociale et les coûts connexes.

Les résultats des consultations démontrent une bonne acceptation sociale des interventions.



# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1. Objectifs de l'étude

On distingue les objectifs fondamentaux d'une EIES, des objectifs spécifiques de la présente EIES.

### 1.1.1. Objectifs fondamentaux d'une EIES

Les trois (3) objectifs fondamentaux d'une EIES sont :

- concevoir un meilleur projet. Pour le promoteur d'un projet, elle constitue le moyen de démontrer qu'il prend bien en compte les préoccupations environnementales. L'EIES doit être considérée comme un outil performant pour intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement et donc favoriser la conception de projets :
  - respectueux de l'homme, des paysages et des milieux naturels ;
  - soucieux d'économiser l'espace, d'épargner les espèces et de limiter la pollution de l'eau, de l'air ou des sols.
- éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre. Parce qu'elle est préalable à la décision administrative d'autorisation ou d'approbation d'un équipement, d'un ouvrage ou d'un aménagement, l'étude d'impact contribue à :
  - informer l'autorité administrative compétente (ministre, préfet, sous-préfet, président du conseil régional, maire) pour l'aider dans sa prise de décision relative à l'autorisation des travaux (autorisation, approbation, refus) ;
  - guider celle-ci pour définir les conditions dans lesquelles cette autorisation est donnée (mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets dommageables par exemple) ;
  - définir les conditions du respect des engagements pris par le maître d'ouvrage (suivi des conséquences du projet sur l'environnement pendant les phases de réalisation et d'exploitation par exemple) ;
- informer le public et le faire participer à la prise de décision. Depuis les premières ébauches du projet, la participation active et continue du public est essentielle car elle contribue à la définition des alternatives et des variantes du projet étudié. Pour le maître d'ouvrage, l'élaboration de l'EIES constitue l'occasion d'engager le dialogue avec la population, les associations et les partenaires institutionnels. Avant de finaliser son projet, il peut ainsi expliquer sa démarche d'intégration de l'environnement, mais aussi affirmer sa capacité à prendre en compte les préoccupations de ses interlocuteurs.

### 1.1.2. Objectifs spécifiques de la présente EIES

De façon spécifique, la présente EIES vise à :

- décrire de façon synthétique l'ensemble du Projet en incluant les rejets et les nuisances et expliquer le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques pour la mise en œuvre du Projet) ;
- présenter et décrire l'ensemble des composantes des milieux naturel et humain (état initial) du site du Projet susceptibles d'être affectées ;
- démontrer comment le Projet s'intègre dans le milieu, en présentant l'analyse détaillée des impacts potentiels (positifs et négatifs) et en définissant les mesures destinées à corriger les impacts néfastes à la qualité de l'environnement et à maximiser ceux susceptibles de l'améliorer ;
- développer une méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant un outil d'évaluation économique éprouvé des

dommages environnementaux ;

- prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des acteurs locaux (consultations restreintes) ;
- prévoir des programmes de surveillance, de suivi et de sensibilisation/formation (PGES) pour assurer le respect des exigences légales et environnementales et vérifier, pour l'essentiel, la pertinence et l'efficacité des mesures de protection et de bonification qui ont été proposées.

## 1.2. Responsables de l'EIES

Les responsables de l'EIES sont :

- les maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) ;
- le maître d'œuvre : ONU HABITAT ;
- le Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) : 2D CONSULTING AFRIQUE ;
- l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

### 1.2.1. Maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)

L'EIES relève en premier lieu de la responsabilité des maîtres d'ouvrage, le MINEDD, qui commanditent l'EIES. Il est responsable de la qualité de cette étude. Ils doivent veiller à la conformité de l'étude avec la réglementation en vigueur<sup>1</sup>. « *Le maître d'ouvrage a généralement la responsabilité de réaliser l'EIES. Pour ce faire, il doit compter sur une équipe adoptant une démarche pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il retient les services d'un bureau d'étude spécialisé agréé qui se charge de réaliser les études intermédiaires et de produire le rapport d'étude d'impact*<sup>2</sup>. »

Le MINEDD a pour mission d'exiger ou non une EIES au promoteur d'un projet. L'article 5 du décret n° 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement précise que « *pour tout projet ayant un lien avec les domaines prévus à l'annexe III du présent décret, l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation doit exiger du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire un constat d'impact aux fins d'en évaluer le risque d'impact sérieux sur l'environnement et d'exiger ou non une étude d'impact environnemental.* »

### 1.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT

Le maître d'œuvre est chargé d'appliquer la réglementation en vigueur dans ses domaines d'intervention qui couvrent le respect des préconisations environnementales et sociales figurant dans le cahier des charges destiné au constructeur et dans le PGES de l'EIES.

### 1.2.3. Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) : 2D CONSULTING AFRIQUE

Sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage, le BEEA, 2D CONSULTING AFRIQUE, est chargé de conduire l'EIES et de rédiger le rapport<sup>3</sup>, conformément aux dispositions des articles 9 et 12 du décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures

<sup>1</sup>Procédure d'étude d'impact environnemental et social de la Côte d'Ivoire- République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - ANDE - juin 2011 page 14

<sup>2</sup>L'évaluation des impacts sur l'environnement, Pierre André, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret, Presses internationales - Polytechnique, 3ème édition, 2010, page 67 et page 114.

<sup>3</sup>Procédure d'étude d'impact environnemental et social de la Côte d'Ivoire- République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - ANDE - juin 2011 page 14

applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement La copie de l'arrêté n°00039 MINEDD/CAB du 03 février 2020 portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Études 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Études d'Évaluation Environnementale Stratégique, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux figure en annexe 1.

#### 1.2.4. Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

L'ANDE est chargée de la mise en œuvre de la procédure d'EIES. En effet, elle a pour mission « *d'élaborer les Termes De Référence (TDR) n°116-072020/km (annexe 2) en concertation avec le promoteur ou son représentant, l'administration technique de tutelle, le maître d'ouvrage et éventuellement le public* » comme le stipule l'alinéa 2 de l'article 11 du décret du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. De manière plus précise, la responsabilité de l'ANDE se situe au niveau de la supervision, la validation et le contrôle des EIES<sup>4</sup>. En effet, selon l'article 11 du décret ci-dessus cité, l'ANDE est chargée de « *l'enregistrement et l'évaluation des constats d'impact et des études d'impact environnemental aux fins d'approbation ou d'autorisation, sous le sceau du Ministre chargé de l'Environnement.* »

### 1.3. Procédure de réalisation et portée de l'EIES

#### 1.3.1. Procédure de réalisation de l'EIES

La procédure d'élaboration de l'EIES comprend les sept (7) étapes suivantes :

- l'avis de projet ;
- le tri préliminaire ;
- le cadrage ;
- la réalisation de l'EIES ;
- l'examen du rapport d'EIES ;
- la décision ;
- la surveillance et le suivi.

##### 1.3.1.1. Avis de projet

Le processus de l'EIES s'enclenche au moment où le maître d'ouvrage, MINEDD, en charge de la coordination de l'EIES avec le BEEA, décide de réaliser le Projet et avise l'organisation responsable des EIES, à savoir l'ANDE. Cet avis de projet est composé d'une description du Projet et de l'indication de sa localisation<sup>5</sup>.

##### 1.3.1.2. Tri préliminaire

L'ANDE vérifie que le Projet est assujéti à la procédure d'EIES en vue d'obtenir le titre administratif par l'analyse du champ d'application d'une EIES. En l'occurrence, le Projet, nécessite une EIES, car ses composantes figurent au point « 10 projet d'infrastructure, 2 *aménagement forestier* » de l'annexe I du décret 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. La composante aquaculture figure au point « 1 c installation d'aquaculture

<sup>4</sup>Procédure d'étude d'impact environnemental et social de la Côte d'Ivoire- République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - ANDE - juin 2011 page 11

<sup>5</sup>L'évaluation des impacts sur l'environnement, Pierre André, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret, Presses internationales - Polytechnique, 3ème édition, 2010, page 67 et page 65.

et de pisciculture » de l'annexe II du décret 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Par ailleurs les sites des interventions sont des zones humides et mangroves et des espaces d'intérêts scientifique, culturel et touristique.

#### 1.3.1.3. Cadrage

Le promoteur adresse une demande écrite à l'ANDE pour l'élaboration des TDR. Cette dernière effectue une visite de terrain afin d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux du Projet, étape préalable à la rédaction des TDR. Le courrier de demande d'instruction des TDR relatifs au projet du fonds d'adaptation portant sur l'amélioration de la résilience côtière figure en annexe 6.

#### 1.3.1.4. Réalisation de l'EIES

Le promoteur sollicite le BEEA 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation de l'EIES sur la base des TDR n°116-072020/km élaborés par l'ANDE.

#### 1.3.1.5. Examen du rapport d'EIES

L'ANDE commande une enquête publique. Elle place le rapport d'EIES en examen par un comité interministériel de validation.

#### 1.3.1.6. Décision

Le comité interministériel détermine si le Projet est acceptable du point de vue environnemental et social, c'est-à-dire s'il est compatible avec les exigences de protection de l'environnement et les exigences de progrès social. Il donne un avis sur le Projet en ces termes :

- le projet est acceptable tel qu'il est présenté dans le rapport d'EIES ;
- le projet est acceptable seulement si le promoteur prend certaines mesures supplémentaires pour limiter ou compenser les impacts négatifs de son projet sur l'environnement ;
- le projet n'est pas acceptable du point de vue environnemental et est rejeté.

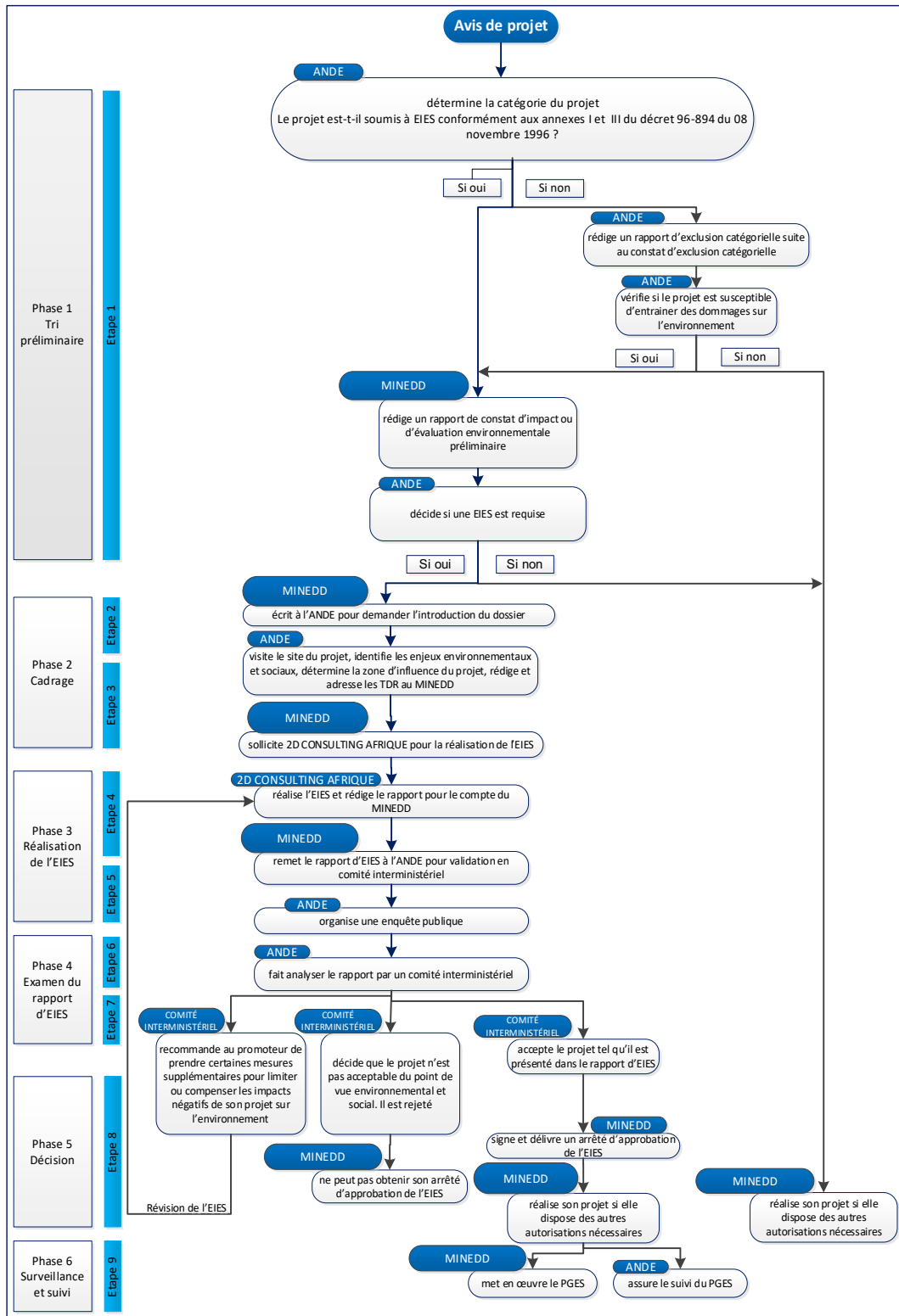
La décision d'autorisation du projet est prise par les autorités compétentes (MINEDD) en tenant compte de l'avis d'acceptabilité environnemental des membres du comité technique de validation des EIES. Lorsque le rapport est approuvé, le promoteur reçoit un arrêté portant approbation du rapport qui justifie la conformité du projet à la réglementation en vigueur, puis un arrêté relatif au Permis Environnemental d'Exploiter (PEE) qui définit les modalités de mise en œuvre du PGES préconisé par l'EIES.

#### 1.3.1.7. Surveillance et le suivi

Le MINEDD et ONU HABITAT s'assure de la mise en œuvre du PGES et rend compte à l'autorité gouvernementale par la production de rapports de surveillance et de suivi environnemental.

Cette procédure d'élaboration de la présente EIES est résumée dans le schéma de la page suivante.

Figure 1 : Procédure d'élaboration de l'EIES du Projet



→ Raisonement mené dans le cadre du Projet

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.3.2. Portée de l'EIES

Les critères d'analyse de la portée d'une EIES sont :



- l'importance du projet ;
- l'étendue du projet ;
- la temporalité du projet ;
- les éléments du milieu récepteur pris en compte dans l'analyse des impacts.

### 1.3.2.1. Importance du Projet

L'importance du Projet est fonction des enjeux environnementaux et socio-économiques. Le Projet présente les enjeux déterminants dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Enjeux du Projet

Typologies	Enjeux
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressource en eau</li> <li>- Zone humide</li> <li>- Rejets (atmosphérique, liquide, solide)</li> <li>- Inondation</li> <li>- Érosion côtière</li> </ul>
Socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine de l'UNESCO</li> <li>- Acceptation sociale</li> <li>- Santé et sécurité</li> <li>- Résilience des populations</li> <li>- Emploi</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.3.2.2. Étendue du Projet

L'étendue se caractérise de la manière suivante : locale, régionale, nationale ou internationale. Dans le cas d'espèce, l'étendue du Projet est locale car les interventions s'effectueront dans la sous-préfecture de Grand-Bassam.

### 1.3.2.3. Temporalité du Projet

La temporalité concerne le phasage de la réalisation du Projet : Préparation et mise en œuvre, Exploitation et Entretien et réplication. Dans la présente étude, toutes les phases du Projet sont analysées. La temporalité fait également référence à la durée du Projet. Elle est donc permanente.

### 1.3.2.4. Éléments du milieu récepteur pris en compte dans l'analyse des impacts

L'EIES prend en compte l'ensemble des composantes des milieux physique, biologique, socio-économique et culturel susceptibles d'être affectées par le Projet.

**Le milieu physique** concerne la géomorphologie, la topographie, la pédologie, l'hydrologie, la qualité de l'air dans la zone du Projet

**Le milieu biologique** concerne la faune et la flore.

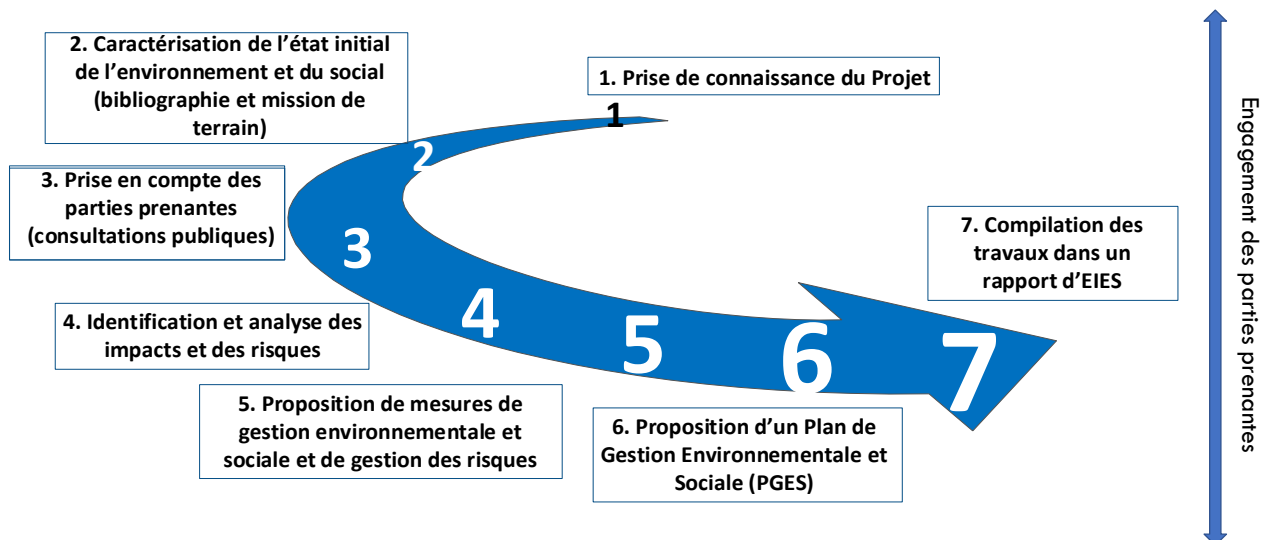
**Le milieu socio-économique** concerne les routes et le foncier.

## 1.4. Méthodologie et programme de travail

### 1.4.1. Méthodologie de réalisation de l'EIES du Projet

L'approche méthodologique retenue par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE comprend les étapes synthétisées dans le diagramme ci-dessous.

Figure 2 : Approche méthodologique de réalisation de l'EIES



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.4.2. Détail des activités d'élaboration de l'EIES

#### 1.4.2.1. Prise de connaissance du Projet

Cette étape a consisté à collecter la documentation relative aux caractéristiques du Projet, à organiser une séance de cadrage avec le promoteur afin de pré-identifier les enjeux environnementaux et sociaux. Ces derniers ont été confirmés lors de la visite préalable du site.

#### 1.4.2.2. Caractérisation de l'état initial de l'environnement et du social (bibliographie et mission de terrain)

Cette étape a visé l'identification et la caractérisation de toutes les composantes de l'environnement susceptibles d'être impactées par les activités du Projet.

La caractérisation s'est articulée autour de trois (3) axes :

- la compilation de données bibliographiques ;
- les observations sur site ;
- les campagnes de mesure sur site.

#### 1.4.2.3. Prise en compte des parties prenantes (consultations publiques)

Pour permettre la prise en compte des parties prenantes, ces dernières ont été identifiées et classifiées. Elles ont été consultées à l'occasion d'une consultation publique et de focus group en vue de recueillir leurs préoccupations, leurs attentes, leurs suggestions et leurs avis.

#### 1.4.2.4. Identification et analyse des impacts et des risques

Cette partie a concerné l'identification, la caractérisation et l'évaluation des impacts et des risques pouvant être générés par le Projet.

#### 1.4.2.5. Proposition de mesures de gestion environnementale et sociale et de gestion des risques

Les mesures de gestion ont été proposées et recensés lors d'ateliers de l'équipe d'experts du Projet. Les résultats ont été reportés dans des plans en fonction de la thématique visée afin d'intégrer les préoccupations et exigences du promoteur : gestion environnementale et sociale et engagement des parties prenantes.

#### 1.4.2.6. Proposition d'un PGES

Les coûts environnementaux et sociaux générés par les mesures de gestion proposées ont été chiffrés selon une analyse multicritères intégrée (nature de l'impact, ampleur de l'impact, mesure de gestion des activités, fréquence et durée de la mesure, etc.).

#### 1.4.2.7. Compilation des travaux dans un rapport d'EIES

L'ensemble des données recueillies et des analyses effectuées durant les étapes précédentes ont été reportées dans un rapport dont le plan de rédaction est le suivant :

- Résumé non technique ;
- Introduction ;
- Description du projet ;
- État initial de l'environnement ;
- Identification et analyse des impacts potentiels du projet ;
- Mesures de protection de l'environnement ;
- Gestion des risques et des accidents ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Participation publique ;
- Conclusion.
- Et les changements climatiques ????????

#### 1.4.3. Programme de travail pour l'élaboration de l'EIES

Le programme élaboré par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation de l'EIES du projet comprend la collecte des données sur le terrain et la compilation des données bibliographiques collectées en cabinet.

Le tableau ci-dessous présente le programme global de réalisation de l'EIES.

Tableau 2 : Programme global de réalisation de l'EIES

Tâches	Mars 2020				Avril 2020				Mai 2020				Juin 2020				Juillet 2020				Août 2020				Septembre 2020				Octobre 2020				Novembre 2020				Décembre 2020			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Préparation de la prestation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																								
Visite des sites des interventions																																								
Mission de collecte de données																																								
Consultation publique		■																																						
Focus groupe																																								
Compilation des données																																								
Élaboration du rapport provisoire de l'EIES																																								
Transmission du rapport provisoire de l'EIES à ONU HABITAT																																								
Intégration des commentaires éventuels de ONU HABITAT																																								
Transmission du rapport provisoire à ONU HABITAT en vue de la transmission à l'ANDE																																								
Participation à l'enquête publique nationale	La programmation de l'enquête publique et la séance de validation en comité interministériel relèvent de l'ANDE.																																							
Participation à la séance de validation en comité interministériel pour valider le rapport	Les commentaires du comité interministériel sont intégrés dans un délai de 7 jours suite à leur réception																																							
Intégration des commentaires issus de la séance de validation en comité interministériel																																								
Transmission du rapport final de l'EIES à ONU HABITAT en vue de la transmission à l'ANDE																																								

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 1.5. Cadre politique national et international

### 1.5.1. Politiques nationales

#### 1.5.1.1. Historique des politiques nationales

En Côte d'Ivoire, le cadre politique environnemental est élaboré en grande partie<sup>6</sup>.

En 1993, la prise en considération de l'environnement était seulement mentionnée dans le plan directeur du développement agricole 1992-2015. Les années auparavant, le Plan d'Ajustement Structurel (PAS) était peu soucieux de l'environnement<sup>7</sup>. C'est à partir de 1994 que la Côte d'Ivoire établit son livre blanc de l'environnement qui met en évidence les principaux problèmes environnementaux et propose une stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action. Puis en 1995, la Côte d'Ivoire définit le PNAE pour la période 1996-2010. Afin d'y répondre, plusieurs mesures ont été prises telles que :

- la promulgation de la loi-cadre portant code de l'environnement en octobre 1996 (développement de la législation et du cadre institutionnel) ;
- une série de réformes pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), depuis 1996 ;
- la nouvelle politique forestière en 1999. Un plan national de reboisement (2006-2015) est élaboré dans l'objectif de la réhabilitation de la forêt et de la gestion durable du reboisement ;
- le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 1996-2005 ;
- la stratégie et le programme national de gestion durable des déchets urbains adoptés en février 2002 qui visent à mettre en place le concept de gestion globale qui assurera la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- le Plan National de Développement du secteur Éducation – Formation (PNDEF) ;
- le livre blanc du littoral de Côte d'Ivoire en 2004 (gestion intégrée de l'espace littoral)<sup>8</sup>.

De nouvelles mesures ont été prises après l'année 2010. Elles portent sur :

- la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) en 2011 ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et le plan d'action 2012-2015<sup>9</sup>.

En effet, dans la perspective 2016 à 2020, l'État a élaboré un PND 2016-2020, sur la base d'un diagnostic approfondi de la mise en œuvre du PND 2012-2015 qui a pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente.

Ces politiques servent de fondement à l'élaboration d'un cadre législatif propice au développement durable. Elles donnent naissance à une série de législations et réglementations environnementales.

<sup>6</sup> Profil environnemental de la Côte d'Ivoire, rapport final, Birgit Halle, Dr Véronique Bruzon, AgriforConsult, 2006, page 8

<sup>7</sup> Idem page 53

<sup>8</sup> Profil environnemental de la Côte d'Ivoire, rapport final, Birgit Halle, Dr Véronique Bruzon, AgriforConsult, 2006, page 56

<sup>9</sup> Ministère de l'environnement et du développement durable de Côte d'Ivoire (2018) : Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et plan d'actions 2012-2015, 80 pages

### 1.5.1.2. Politique Nationale de l'Environnement (PNE)

Adoptée par le gouvernement ivoirien en 2011, la PNE vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement.

L'objectif de la politique du gouvernement en matière d'environnement est d'assurer un environnement sain et durable et de préserver les ressources naturelles. De manière spécifique, il s'agit (i) de trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles ; (ii) de préserver ou restaurer la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services indispensables au maintien d'activités économiques et (iii) d'améliorer la qualité des milieux récepteurs et du cadre de vie.

La politique en matière d'environnement en Côte d'Ivoire découle de l'état de l'environnement, des problèmes environnementaux, de la nécessité d'intégration de la gestion des ressources naturelles à l'économie, de la volonté nationale de lutte contre la pauvreté et des perspectives de développement durable. En outre, elle prend en compte les préoccupations mondiales en matière d'environnement et de développement durable.

Dans un tel contexte, la politique environnementale adoptée, précise les principales orientations et axes d'intervention suivants :

- Orientations stratégiques transversales :
  - promotion d'une stratégie de développement durable et gestion rationnelle des ressources naturelles ;
  - renforcement du cadre institutionnel et législatif ;
  - développement des ressources humaines ;
  - mise en place d'un système national d'information, d'éducation, de communication en matière environnementale ;
  - implication effective de la société civile ;
  - prévention et lutte contre les pollutions et nuisances ;
  - gestion de la biotechnologie et de la biosécurité ;
  - promotion de la gestion rationnelle des substances chimiques dangereuses ;
  - changements climatiques.
- Orientations stratégiques sectorielles verticales :
  - agriculture, élevage et pêche ;
  - amélioration de la politique foncière ;
  - ressources forestières, fauniques terrestres, pastorales et aquatiques, désertification et biodiversité ;
  - ressources en eau ;
  - transports et infrastructures ;
  - énergies ;
  - industries et exploitations minières et pétrolières ;
  - santé humaine et hygiène du milieu ;
  - établissements humains ;
  - tourisme et culture ;
  - éducation nationale et recherche scientifique ;
  - atténuation de la pauvreté et maîtrise de la croissance démographique.

### 1.5.1.3. Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

La SNDD a été adoptée en décembre 2011. Elle vise à faciliter les conditions de démarrage de la promotion du développement durable.

L'objectif de cette stratégie est d'identifier les mesures et de convenir des moyens pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Elle vise également à assurer un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures.

La SNDD est basée sur les sept (07) orientations stratégiques présentées dans le tableau suivant<sup>10</sup> :

Tableau 3 : Orientations stratégiques de la SNDD

Orientations stratégiques	Description
Orientation stratégique 1 - information, sensibilisation, participation et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire connaître le concept du développement durable à l'ensemble du corps social</li> <li>- créer les conditions favorables à la participation du public aux processus de prise de décision, à l'accès à l'information et à la justice</li> </ul>
orientation stratégique 2 - éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le développement durable dans le système éducatif formel</li> <li>- favoriser la prise en compte du développement durable dans le système éducatif non formel</li> <li>- renforcer les capacités des professionnels</li> </ul>
orientation stratégique 3 - l'État, avant-garde du développement durable	centrale et des établissements sous tutelle
- orientation stratégique 4 - villes, collectivités territoriales et aménagement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer les principes du développement durable dans la gestion des collectivités territoriales</li> <li>- intégrer le développement durable dans l'aménagement du territoire</li> </ul>
Orientation stratégique 5 - environnement réglementaire, financier, fiscal et institutionnel porteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider le cadre juridique et les normes du développement durable ;</li> <li>- actualiser le dispositif institutionnel</li> <li>- instaurer une fiscalité favorable aux initiatives volontaires</li> <li>- améliorer la gouvernance des systèmes de financement du développement durable</li> </ul>
Orientation stratégique 6 - engager la société dans une économie respectueuse de la planète	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place les conditions permettant aux entreprises d'assumer leurs responsabilités écologiques et sociétales</li> <li>- développer les « filières vertes »</li> <li>- réaliser des achats publics durables</li> </ul>
Orientation stratégique 7 - coopération régionale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire prendre en compte les intérêts nationaux au niveau régional et international</li> <li>- participer à la solidarité régionale et internationale</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.5.1.4. Politique nationale sur les changements climatiques

La Côte d'Ivoire ressent les impacts des changements climatiques sur son économie, son environnement et sa société. Tenant compte des opportunités que représentent les actions d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques, le gouvernement ivoirien, à travers

<sup>10</sup> <http://www.environnement.gouv.ci/pollutec/CTS4%20LD/CTS%204.7.pdf>



le ministère en charge de l'environnement a engagé des actions majeures dont la création d'un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) en 2012.

Pour bien mener sa mission, le PNCC a élaboré en 2014, un document de Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (SNCC) 2015-2020. Cette politique a pour objectif d'identifier les enjeux des changements climatiques et des stratégies de réponse.

La vision de la SNCC consiste à la mise en place à l'horizon 2020 d'un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs en Côte d'Ivoire et qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience.

Les enjeux de cette stratégie concernent la recherche, la mobilisation de financements, les opportunités d'emplois verts, les stratégies sectorielles d'atténuation et d'adaptation, la mobilisation et l'implication effective de toutes les parties prenantes, la coopération internationale, le renforcement de capacités, etc. Ces enjeux, étroitement liés, appellent des réponses simultanées à travers des politiques intégrées, des choix de financement adaptés, un dialogue social et une coopération efficace.

La SNCC s'articule prioritairement autour de sept (07) axes stratégiques intégrant les cinq (05) piliers initialement définis à Bali lors de la Conférence Of Party (COP) 13 en 2007 : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et le financement.

Les axes de la SNCC sont :

- axe stratégique 1 : promouvoir l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique ;
- axe stratégique 2 : améliorer la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs du PNCC ;
- axe stratégique 3 : promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques (REDD+ et NAMA) dans tous les secteurs ;
- axe stratégique 4 : renforcer et promouvoir des actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- axe stratégique 5 : promouvoir la recherche-développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ;
- axe stratégique 6 : gérer les risques de catastrophes naturelles ;
- axe stratégique 7 : renforcer la coopération internationale et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de la PNCC.

### 1.5.2. Politiques internationales

Les politiques internationales en lien avec le Projet sont :

- la politique environnementale et sociale du Fonds d'Adaptation ;
- la politique du genre du Fonds d'Adaptation.

#### 1.5.2.1. Politique environnementale et sociale du Fonds d'Adaptation

La Politique Environnementale et Sociale (PES) du Fonds d'Adaptation intervient pendant le processus d'accréditation des entités d'exécution et pendant le processus d'examen des projets et programmes. Au moment de l'examen de la proposition de projet / programme, il devrait être clair que :

1. l'entité d'exécution a la capacité et l'engagement de se conformer à la PES ;

2. l'entité d'exécution a identifié les risques environnementaux et sociaux associés au projet / programme ;
3. l'entité d'exécution a, au moins, lancé le processus de gestion de ces risques de manière collaborative, si possible, et a une perspective claire de succès dans un délai raisonnable.

Les 15 exigences de la PES sont :

- respect de la loi ;
- accès et équité ;
- groupes marginalisés et vulnérables ;
- droits de l'homme ;
- l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- droits fondamentaux du travail ;
- peuples autochtones ;
- réinstallation involontaire ;
- protection des habitats naturels ;
- conservation de la diversité biologique ;
- changement climatique ;
- prévention de la pollution et efficacité des ressources ;
- santé publique ;
- patrimoine physique et culturel ;
- conservation des terres et des sols.

#### 1.5.2.2. Politique du genre du Fonds d'Adaptation

Le Fonds et ses partenaires de mise en œuvre s'engagent à faire respecter les droits des femmes et des hommes en tant que droits universels de l'homme et à atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et du traitement égal des femmes et des hommes, notamment par des efforts ciblés visant à assurer la participation des femmes et des hommes et en abordant et en atténuant les risques potentiels évalués pour les hommes et les femmes dans le cadre d'actions d'adaptation concrètes financées par le Fonds. L'entité d'exécution à travers le processus d'accréditation doit au préalable :

- 1) avoir démontré sa capacité et son engagement à se conformer à la politique du genre ;
- 2) avoir identifié des actions et des procédures qui garantissent que les projets/programmes sont sexospécifiques, y compris la gestion des risques potentiels pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- 3) disposer d'un plan ou d'un processus institutionnel clair pour la mise en œuvre rapide de ces mesures et procédures.

### 1.6. Cadre institutionnel national et international

#### 1.6.1. Cadre institutionnel national

Le cadre institutionnel national est compilé dans le tableau ci-dessous

Tableau 4 : Institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du Projet et leurs rôles respectifs

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	<p><b>Au titre de l'Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan ;</li> <li>- mise en œuvre du code de l'environnement et de la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement ;</li> <li>- gestion et suivi des projets financés par le fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;</li> <li>- mise en place des services environnementaux du réseau des parcs nationaux et réserves naturelles en liaison avec les ministères du tourisme et des eaux et forêts ;</li> <li>- protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides ;</li> <li>- gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le Ministre des Eaux et Forêt ;</li> <li>- contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ;</li> <li>- coordination de la gestion des risques naturels majeurs ;</li> <li>- renforcement des moyens et suivi du contrôle des déchets industriels en liaison avec les Ministres concernés ;</li> <li>- participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et drainage, en liaison avec le ministère de l'assainissement et de la salubrité ;</li> </ul>	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD)	<p>Elle assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;</li> <li>- la préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le Ministre du Pétrole et de l'Énergie<sup>11</sup>.</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Projet, la DGEDD a pour rôle de veiller à la prise en compte des exigences environnementales dans la conception et la réalisation du Projet, de valider le rapport d'EIES et d'assurer le contrôle du suivi environnemental des activités<sup>12</sup>.</p>
		Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	<p>Elle a en charge les évaluations environnementales en Côte d'Ivoire. Elle a pour missions et attributions, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et développement et les programmes ;</li> <li>- de mettre en œuvre la procédure d'études d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques ;</li> <li>- d'assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ;</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Projet, le rôle de l'ANDE est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer les TDR</li> <li>- d'évaluer le rapport de l'EIES</li> <li>- de suivre la mise en œuvre des recommandations</li> <li>- de réaliser les audits environnementaux réglementaires</li> </ul>

<sup>11</sup> <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>, consulté le 28 juin 2016 à 16 h 00

<sup>12</sup> Décret n° 2007-568 du 10 août 2007 portant organisation du ministère de l'environnement et des eaux et forêt – article 16

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- supervision et suivi de la gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux en liaison avec les Ministres concernés.</li> <li><b>Au titre du Développement Durable :</b></li> <li>- élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;</li> <li>- préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du pétrole et de l'énergie ;</li> <li>- élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;</li> <li>- promotion d'une gestion durable des ressources rares ;</li> <li>- participation aux négociations internationales sur le climat ;</li> <li>- veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation environnementale ;</li> <li>- contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;</li> <li>- proposition de toute mesure propre à l'amélioration de la qualité de vie ;</li> <li>- contribution au développement de l'éducation, de la formation et des citoyens en matière d'environnement ;</li> <li>- mise en place de la commission du développement durable ;</li> </ul>	<p>Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'effectuer le suivi et de procéder à l'évaluation des projets du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) ;</li> <li>- de veiller à la mise en place et la gestion d'un système national d'informations environnementales ;</li> <li>- de mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement</li> </ul> <p>Le CIAPOL a en charge le suivi du niveau de pollution des eaux (lagunes, mer et eaux douces), des sols et de l'air. En outre, par le biais de sa Sous/Direction de l'Inspection des Installations Classées (S/DIIC), le CIAPOL s'assure aussi de la mise en œuvre et du respect des dispositions techniques qui seront prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement.</p> <p>Il est chargé également de contrôler l'application des lois, décrets et conventions internationales édictées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire, relatives aux règles de prévention et de lutte contre les pollutions du milieu marin, lagunaire par les entreprises, les navires, les engins de mer et de lagune, la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence contre les pollutions industrielles.</p>	<p>Le CIAPOL intervient dans le Projet pour prévenir et lutter contre les cas de pollution en effectuant le contrôle des rejets (liquides et gazeux).</p> <p>Il intervient également pour porter assistance en matière de prévention des risques (incendies) et dans le mécanisme de gestion des déchets générés à toutes les phases du Projet.</p> <p>Il s'assure de la conformité des organismes spécialisés en gestion des déchets qui seront contractualisés par le promoteur du Projet.</p>

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	- élaboration, animation et coordination de la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.			
Ministère des Eaux et Forêts	<p><b>En matière de gestion durable des forêts, de la faune et de la flore</b> il est en charge de la mise en œuvre du code forestier.</p> <p><b>En matière de gestion durable et de protection des eaux</b> il est en charge de la mise en œuvre du code de l'eau, en liaison avec les ministères chargés de l'hydraulique, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des ressources animales et halieutiques.</p> <p><b>En matière de protection de la faune et de la flore il est en charge de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre des conventions et traités dans le domaine de la protection de la faune et de la flore ;</li> <li>- la protection des sols et des eaux, en liaison avec les ministères chargés de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques<sup>13</sup>.</li> </ul>	La Direction Générale des Forêts et de la Faune	<p>La Direction Générale des Forêts et de la Faune est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de constituer, de délimiter, de conserver, de renouveler, d'aménager et de gérer le patrimoine forestier national ;</li> <li>- de maintenir l'intégrité du domaine forestier de l'État ;</li> <li>- d'appliquer les règles de gestion des forêts domaniales en vue de leur aménagement et de l'accroissement du potentiel bois ;</li> <li>- de promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources forestières ;</li> <li>- d'initier l'inventaire du domaine forestier national et des autres formations boisées ;</li> <li>- de programmer et de développer les plantations forestières ;</li> <li>- d'actualiser et de mettre en œuvre le plan national de reboisement; de coordonner et de contrôler l'exécution des travaux de reboisement ;</li> <li>- de contrôler l'exploitation des produits ligneux et leur conformité aux normes en vigueur;</li> <li>- de promouvoir le développement du domaine forestier privé par les collectivités et les particuliers ;</li> <li>- de protéger les sols, la faune et la végétation ;</li> <li>- de gérer et de promouvoir les ressources cynégétiques ; d'appliquer la réglementation forestière et faunique ;</li> </ul>	Cette direction encadrera le processus de restauration de mangrove et sera un soutien technique lors de la phase d'entretien des plants

<sup>13</sup> *idem*

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer la réglementation de la chasse et d'en contrôler les produits ; d'animer l'observatoire du marché national et international du bois, y compris la valorisation écotouristique des services environnementaux ;</li> <li>- d'actualiser et de mettre en œuvre le plan national de reboisement ;</li> <li>- de veiller à la sauvegarde de la faune sauvage et à la protection de ses habitats, en particulier ceux des espèces vulnérables</li> <li>- de développer des programmes de reconstitution de populations d'espèces menacées d'extinction ;</li> <li>- de développer la recherche sur la faune sauvage et ses habitats ;</li> <li>- d'assurer la valorisation de la faune sauvage par le tourisme de vision et la chasse, dans le respect des possibilités de prélèvements ;</li> <li>- d'appuyer les gestionnaires à l'aménagement rationnel des territoires abritant des habitats de la faune sauvage ;</li> <li>- de promouvoir la gestion rationnelle de la faune sauvage dans les politiques publiques nationales et locales ;</li> <li>- de susciter la création de zones cynégétiques et d'appuyer leur gestion ; d'assurer le suivi des conventions régionales et internationales en matière de forêts et de faune.</li> </ul>	
		Direction générale des ressources en eau	Cette direction est chargée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau ;</li> </ul>	La direction générale des ressources en eau interviendra dans la protection et la gestion des ressources en eau durant toutes les phases du Projet.

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- de coordonner le suivi des activités de gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;</li> <li>- d'assurer la mise en œuvre du code l'eau ;</li> <li>- de mettre en œuvre le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;</li> <li>- de promouvoir la coopération dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau ;</li> <li>- de promouvoir l'appui et le suivi des projets et programmes de développement et de gestion des ressources en eau dans les organismes de bassins nationaux et internationaux ;</li> <li>- d'assurer le suivi des conventions et accords internationaux en matière de gestion et de protection des ressources en eau ;</li> <li>- de promouvoir les activités d'éducation, de recherche et de développement dans le domaine de l'eau ;</li> <li>- d'assurer la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution et la restauration des eaux et des écosystèmes aquatiques ;</li> <li>- d'assurer la mise en place et le contrôle des agences et structures de bassins ;</li> <li>- d'élaborer et d'assurer un mécanisme de financement pérenne de la gestion durable des ressources en eau ;</li> <li>- d'assurer la planification et l'arbitrage des usages à l'échelle nationale et des bassins versants ;</li> <li>- d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions, plans, programmes et projets ;</li> </ul>	



Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'étudier et d'organiser la mise en place d'un observatoire sur les ressources en eau ;</li> <li>- de veiller au respect de la législation en vigueur sur les ressources en eau.<sup>14</sup></li> </ul>	
Ministère des ressources animales et halieutiques	<p><b>Ce ministère a l'initiative et la responsabilité des actions de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification, promotion et développement des productions animales, de l'aquaculture et de la pêche ;</li> <li>• Promotion des infrastructures de commercialisation des produits animaux et halieutiques, en liaison avec le Ministre du Commerce ;</li> <li>• Aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;</li> <li>• Promotion de la pêche maritime et fluvio-lagunaire ;</li> <li>• Participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive;</li> <li>• Promotion, réglementation et contrôle de la transformation des produits animaux et halieutiques, en liaison avec le Ministre de l'Industrie et de la promotion du secteur privé;</li> <li>• Formation professionnelle initiale et continue dans le secteur des productions animales et des ressources halieutiques en liaison avec le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;</li> <li>• Promotion des organisations professionnelles d'élevage, d'aquaculture et de pêche ;</li> </ul>	la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) est chargée de :</li> <li>- la Planification, la promotion et le développement de l'aquaculture et de la pêche ;</li> <li>- l'aménagement et la gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;</li> <li>- la promotion des organisations professionnelles d'aquaculture et de pêche ;</li> <li>- l'appui à la modernisation de l'aquaculture</li> </ul>	La DAP encadrera le processus de l'aquaculture et sera un soutien technique lors de la phase d'entretien des enclos
		Direction des Organisations Professionnelles et du Crédit (DOPC)	<p>DOPC est chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• encourager l'organisation professionnelle des producteurs dans les filières des productions animales et halieutiques;</li> <li>• promouvoir et suivre le mouvement coopératif et associatif d'éleveurs, de pêcheurs et de pisciculteurs etc.;</li> <li>• faciliter la concertation, le dialogue social et les échanges d'expériences professionnelles entre les opérateurs des filières des productions animales et halieutiques;</li> <li>• élaborer des bases de données permettant de mettre à jour et de suivre les paramètres statistiques caractérisant les coopératives et associations des filières des productions animales et halieutiques en liaison avec la Direction de la Planification et Programmes;</li> </ul>	La DOPC devra encadrer les coopératives aquacoles dans le cadre du projet

<sup>14</sup> [http://www.eauxetforets.gouv.ci/ministere/attribution\\_organisation](http://www.eauxetforets.gouv.ci/ministere/attribution_organisation), consulté le 09/02/2019

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la modernisation des exploitations et des structures de production animale et d'aquaculture ;</li> <li>• Participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des productions animales et des ressources halieutiques ;</li> <li>• Négociations et suivi des accords et des conventions internationaux dans les domaines de la production animale et des ressources halieutiques, en liaison avec le Ministre des Affaires Étrangères ;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer le suivi des agréments de coopératives d'éleveurs, de pêcheurs et de pisciculteurs en liaison avec les services techniques du Ministère de l'intérieur;</li> <li>• assurer l'interface technique entre les organisations professionnelles des productions animales et halieutiques et les chambres consulaires;</li> <li>• promouvoir les échanges professionnels entre les organisations professionnelles (OP) nationales et leurs homologues étrangères dans le domaine de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture;</li> <li>• susciter et suivre les relations fonctionnelles entre les organisations du secteur des productions animales et halieutiques et les structures du Ministère;</li> <li>• appuyer les organisations professionnelles dans la recherche de financement et de partenaires techniques et économiques;</li> <li>• promouvoir la diversification des activités et la bonification des revenus des acteurs des filières des productions animales et halieutiques.</li> </ul>	
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	<p><b>En matière de décentralisation il est chargé</b> de la sensibilisation des populations à la participation au développement local ;</p>	Sous-Préfecture de Grand-Bassam	<p>D'après l'article 19 de la loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale, le préfet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est responsable du suivi des actions de développement du Département : il veille à l'harmonisation des actions de l'Etat avec celles des collectivités territoriales situées dans le ressort du Département ;</li> <li>- veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions du pouvoir exécutif ;</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Projet, la préfecture, la sous-préfecture et la commune veilleront à ce que les travaux d'implantation du Projet soient réalisés tout en préservant la qualité du cadre de vie des populations.</p> <p>Elles ont participé à la consultation publique qui sera réalisée dans le cadre du Projet.</p>

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- dirige, anime, coordonne et contrôle les activités des services administratifs et techniques du Département et, d'une manière générale, de l'ensemble des services administratifs civils de l'Etat intervenant dans le Département : les titulaires de ces services sont placés sous son autorité sans préjudice des dispositions des articles 12 et 13 ;</li> <li>- est responsable de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics dans le Département sans préjudice des responsabilités qu'assument les Maires, dans les mêmes domaines et dans les limites de leurs circonscriptions respectives : à ce titre, le Préfet reçoit directement, centralise et exploite toutes les informations relatives à la sûreté de l'Etat, à l'exercice des libertés publiques, aux catastrophes de toute nature ainsi qu'à tout événement troublant ou susceptible de troubler l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publics ; le Préfet dispose des forces de l'ordre conformément à la loi et aux règlements ainsi qu'aux directives du pouvoir exécutif central.</li> </ul>	
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	<p><b>En matière de sécurité intérieure, il est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la gestion de la sécurité publique</li> <li>- de la gestion de la sécurité des biens et des personnes</li> </ul> <p><b>En matière de protection civile, il est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'application et du suivi de la réglementation en matière de prévention, de sensibilisation des populations et du secourisme</li> </ul>	Office National de la Protection Civile (ONPC)	<p>Les missions de l'ONPC sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser, diriger, et coordonner les secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine technologiques ou humaine</li> <li>- coordonner et suivre les plans techniques d'urgence</li> <li>- assurer la planification des secours et des équipements</li> <li>- élaborer les lois et règlements en matière de protection civile</li> </ul>	L'ONPC sera chargé d'organiser et de coordonner les secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine technologiques ou humaine (incendies, noyade, etc.) sur le site du projet.

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'organisation, direction et coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine</li> <li>- de la coordination et du suivi des plans techniques d'urgences</li> <li>- de la planification des secours et des équipements</li> <li>- du suivi de l'application des lois et règlements en matière de protection de la nature, en liaison avec les ministres chargés de l'environnement et des eaux et forêts</li> <li>- de la participation au contrôle des installations classées, en liaison avec les ministres chargés de l'environnement et des eaux et forêts</li> <li>- du suivi de la mise en œuvre du code de l'eau</li> </ul> <p>de la participation au contrôle des normes de sécurité en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat, en liaison avec les ministres chargés de la construction et de l'urbanisme, de l'assainissement et du logement<sup>15</sup>.</p>		<p>assurer l'organisation et la coordination opérationnelle des secours dans le cadre de l'action humanitaire, participer au contrôle des installations classées, en liaison avec le ministère chargé de l'environnement</p>	
<p>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</p>	<p>Il est chargé, en matière du développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la gestion du domaine foncier rural ;</li> <li>- de la mise en œuvre du code foncier rural, en liaison avec le ministère chargé des eaux et forêts ;</li> <li>- de la promotion et du suivi des actions visant la réalisation d'infrastructures de base, notamment des pistes agricoles, rurales, et la production d'énergie permettant d'améliorer les productions économiques agricoles, en liaison avec les ministères chargés des infrastructures économiques, des mines, du pétrole et de l'énergie<sup>16</sup>.</li> </ul>	<p>La direction du foncier rural et du cadastre rural extérieur</p>	<p>Elle est en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre le code foncier rural, notamment par des actions de sensibilisation des populations et de formation des différents acteurs en liaison avec le service autonome des affaires juridiques ;</li> <li>- d'instruire et de gérer les litiges fonciers en liaison avec le service autonome des affaires juridiques, rattaché au cabinet ;</li> <li>- de contribuer et de participer à la réalisation d'un Système d'Information Géographique</li> </ul>	<p>La direction du foncier rural et du cadastre rural extérieur sera chargée d'instruire et de gérer les litiges fonciers le cas échéant</p>

<sup>15</sup> Décret n° 2018-648 portant attributions des membres du gouvernement

<sup>16</sup> Décret n° 2018-648 portant attributions des membres du gouvernement

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			(SIG) pour soutenir la réforme de l'agriculture ; - d'élaborer un code domanial rural ; - de contribuer et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de gestion foncière de l'espace rural en veillant à la pérennité des exploitations et à l'utilisation rationnelle de l'espace rural ; - d'élaborer et de mettre en place un cadastre rural.	
Ministre des Mines et de la Géologie	<b>Il est chargé, en matière de :</b> - la promotion et le développement du secteur des mines ; - la mise en œuvre des stratégies de développement durable dans le secteur des Ressources Minérales; - le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation des mines et des explosifs de mines et de carrière ; - l'instruction des dossiers de demandes relatives aux titres et autorisations miniers ; - l'inventaire périodique des exploitations minières et la promotion des métiers directement ou indirectement liés à la mine ; - le suivi des activités des compagnies minières et l'état des réserves ; - le suivi de l'application de la fiscalité relative aux activités minières.	Direction de l'Exploitation Minière Artisanale et des Carrières (DEMAC)	La DEMAC contrôle les activités des compagnies minières, artisanale et les carrières	La DEMAC encadrera le processus d'extraction de sable
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)	<b>Il est chargé, en matière d'emploi de :</b> - l'identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et handicapés,	Direction de l'inspection du travail	- Veille au contrôle de l'application de la législation et de règlementation du travail ; - Assure le conseil en milieu professionnel.	Le MEPS interviendra pour les questions relatives à l'emploi, à la sécurité sociale et à la santé/sécurité des travailleurs dans le cadre du projet

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<p>en liaison avec le ministère chargé de l'emploi des jeunes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration, le suivi et le contrôle de l'application des normes, des lois et des règlements en matière de travail en liaison avec le ministre chargé de la justice, de l'intérieur et de l'enfant ;</li> <li>- le renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA, en liaison avec le ministère chargé de la santé ;</li> <li>- l'élaboration, le suivi et le contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le ministère chargé de la santé.</li> </ul> <p><b>Il est chargé, en matière de protection sociale de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion, la mise en œuvre et le suivi de la politique de sécurité sociale ;</li> <li>- la mise en œuvre de la couverture maladie universelle<sup>17</sup>.</li> </ul>	<p>Direction de la santé et de la sécurité au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit les normes d'hygiène, de santé et sécurité au sein des entreprises et sur les lieux de travail ;</li> <li>- Veille à l'application et l'actualisation de la législation et de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail ;</li> </ul> <p>Veille à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.</p>	
		<p>Caisse nationale de prévoyance sociale</p>	<p>Cette caisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé</li> </ul> <p>contrôle les conditions d'hygiène, de sécurité, etc. des employés et pallie les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité, de décès et d'allocations familiales.</p>	
Ministère du Tourisme et des Loisirs :	<p><b>Le Ministère est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de définir la politique générale du Ministère ;</li> <li>- d'instruire les affaires relevant de sa compétence et celles qui lui sont soumises par le Ministre ;</li> <li>- de veiller à l'exécution des décisions, directives et instructions <b>du Ministre</b></li> </ul>	<p>L'inspection générale du tourisme</p>	<p>L'inspection générale du tourisme est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>d'inspecter, de contrôler et d'évaluer de façon permanente le fonctionnement de l'ensemble des structures du Ministère du Tourisme et des structures sous tutelle et d'en faire rapport au Ministre ;</b></li> <li>- <b>de veiller à l'utilisation rationnelle du patrimoine et des ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat mis à la disposition du Ministère du Tourisme ;</b></li> </ul>	<p>Cette direction <b>de veiller à l'utilisation rationnelle de la plage ré-ensablée</b></p>
Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de	<p>Ce ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de</p>	<p>Non applicable</p>	<p>Non applicable</p>	<p>Elle pourra par ailleurs constituer un service de recours en cas de</p>

<sup>17</sup> Décret n° 2018-648 portant attributions des membres du gouvernement

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
la lutte contre la pauvreté	<p>solidarité, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté. Son rôle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion et la mise en œuvre des actions de solidarité</li> <li>- le maintien et le renforcement de la solidarité entre toutes les composantes de la nation ivoirienne ;</li> <li>- la mise en œuvre des actions en faveur des communautés en détresse ;</li> <li>- la promotion et la mise en œuvre des actions de cohésion sociale et de réconciliation nationale ;</li> <li>- la contribution à la réduction des conflits, des tensions et des violences.</li> </ul>			<p>réclamation ou préjudice subi dans le cadre du Projet.</p> <p>En cas de survenance de conflits causés par la mise en œuvre du projet, elle pourra en lien avec les autorités administratives, politiques et coutumières de la région faciliter la résolution amiable des conflits.</p>
Ministère du Plan et du Développement	<p>Le Ministère du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de planification et de programmation du développement. À ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification, programmation et mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation, à travers notamment les fonds d'appui à l'aménagement du territoire ;</li> <li>- Élaboration, coordination et suivi de l'exécution des matrices d'actions menées par l'État et programme triennal d'investissement public ;</li> <li>- Programmation et suivi de l'application des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel à moyen et long terme ; évaluation de leurs résultats ;</li> <li>- Élaboration à moyen et long terme du cadre macro-économique et programmation des études macro-économiques, sectorielles et régionales relatives aux</li> </ul>	<p>Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL)</p>	<p>La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à la conception et à la coordination des actions en matière de Développement et d'Aménagement du Territoire ;</li> <li>- assurer la coordination et le suivi des politiques sectorielles de développement régional ;</li> <li>- identifier les potentialités économiques, sociales, culturelles et d'en déterminer l'ordre de priorités pour un développement national harmonieux ;</li> <li>- participer à l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire, en relation avec les services des Ministères Techniques et des collectivités territoriales ;</li> <li>- participer à la planification, à la programmation et à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation, en liaison avec la Direction</li> </ul>	<p>ONU-HABITAT devra s'assurer auprès de la DGATDRL que le projet n'est pas en contradiction avec le plan d'aménagement du territoire et du développement de la zone du projet</p>



Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<p>impacts économiques et financiers des projets d'investissement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projections économiques et financières à moyen et long terme en particulier, avec évaluation des charges récurrentes ;</li> <li>- Élaboration et présentation des comptes nationaux ;</li> <li>- Harmonisation des études et des actions de l'État de nature économique, financière, sociale et culturelle à moyen et long terme au regard des programmes de développement ;</li> <li>- Animation des commissions nationales et régionales de développement ;</li> <li>- Élaboration et suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ;</li> <li>- Production, centralisation, analyse et diffusion de l'information statistique ;</li> <li>- Organisation des recensements nationaux et des enquêtes statistiques ;</li> <li>- Formulation et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de population ;</li> <li>- Maîtrise de la croissance démographique et de l'immigration ;</li> </ul> <p>Suivi des relations avec les organismes latéraux et multilatéraux de développement sous la coordination du Premier Ministre et en relation avec les Ministres Chargés de l'Économie, des Finances et du Budget.</p>		<p>Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la recherche de ressources et des moyens nécessaires au financement des actions de développement régional et d'aménagement du territoire ;</li> <li>- favoriser l'élaboration des outils adaptés à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation ;</li> <li>- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et actions de développement communautaires, en relation avec les services techniques concernés ;</li> <li>- veiller à la coordination des projets et des programmes de développement régional dans lesquels le Ministère intervient à titre exclusif ou avec d'autres Ministères ;</li> <li>- veiller au suivi et à l'évaluation thématique des programmes et projet de développement régional et d'aménagement du territoire ;</li> </ul> <p>favoriser l'appui des investissements et la promotion des capacités à travers les fonds dédiés à l'aménagement du territoire et au développement régional.</p>	
<p>Ministère de la culture et de la francophonie</p>	<p>Il a pour mission :</p> <p><b>En matière de culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion de la création littéraire et artistique, des arts et des traditions populaires;</li> <li>- formation dans les domaines des arts et des activités culturelles ;</li> <li>- animation, coordination et diffusion des activités culturelles;</li> <li>- développement des infrastructures culturelles ;</li> <li>- préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;</li> <li>- protection des œuvres de l'esprit ;</li> </ul>	<p>Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)</p>	<p>L'OIPC a pour missions la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion, de conservation, de valorisation, de protection et de promotion des sites culturels inscrits sur les listes du patrimoine national et du patrimoine mondial. À ce titre, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de proposer les biens à inscrire sur les Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;</li> <li>- de coordonner les projets d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;</li> </ul>	<p>Cet office gère et protège les sites culturels de la zone du Projet.</p>

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de l'édition et de la diffusion du livre ;</li> <li>- promotion des échanges internationaux en matière culturelle ;</li> <li>- promotion de la production cinématographique ;</li> <li>- promotion d'une industrie culturelle nationale ;</li> <li>- promotion d'une économie de la culture ;</li> <li>- promotion des langues nationales ;</li> <li>- valorisation des conventions et pratiques traditionnelles de régulation sociale ;</li> <li>- promotion des artistes nationaux à l'étranger ;</li> <li>- renforcement de l'unité nationale par l'organisation d'activités culturelles ;</li> </ul> <p><b>En matière de francophonie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes de la Francophonie ;</li> <li>- suivi de l'évolution juridique et institutionnelle de la Francophonie ;</li> <li>- organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux instances des divers sommets de la Francophonie ;</li> <li>- renforcement des relations culturelles avec les ambassades et organismes francophones en Côte d'Ivoire ;</li> <li>- contrôle de la mise en œuvre des décisions des sommets de la Francophonie ;</li> <li>- promotion et vulgarisation de la Francophonie auprès des populations ;</li> </ul> <p>contribution au suivi et à l'évaluation des opérations de coopération culturelle francophones en Côte d'Ivoire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de coordonner la conservation et la valorisation des biens inscrits sur les listes du patrimoine national et mondial ;</li> <li>- de mobiliser les ressources financières en faveur des biens inscrits sur les listes du patrimoine national et mondial ;</li> <li>- de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour protéger les biens inscrits sur les listes du patrimoine national et mondial ;</li> <li>- d'initier des programmes de formation continue et la recherche scientifique dans le domaine du patrimoine culturel ;</li> <li>- d'envisager et de favoriser la création de fondations ou d'associations nationales publiques ou privées ayant pour but d'œuvrer en faveur de la conservation, de la valorisation et de la protection du patrimoine culturel ;</li> <li>- de fournir des informations au Comité du Patrimoine Mondial sur la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial et de l'état de conservation des biens ;</li> </ul> <p>de développer la coopération nationale et internationale dans l'intérêt de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine des sites et monuments.</p>	
Ministère des Transports	<p>Il a en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion, l'organisation, la réglementation et le contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaire et maritimes ;</li> </ul>	Office de la sécurité routière	Il est en charge de la lutte contre les accidents de la route.	L'office de la sécurité routière interviendra en prévention des situations accidentelles.

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	- l'initiation, l'application et le contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers, aériens, ferroviaires, fluvio-lagunaires et maritimes. <sup>18</sup>	Observatoire de la Fluidité du Transport (OFT)	Il est en charge du suivi et de la mise en œuvre de toutes les actions pouvant assurer la fluidité de toute la chaîne de transport en liaison avec les organismes et structures dont l'activité interfère avec les transports.	L'OFT interviendra dans le Projet notamment pour la validation des plans de circulation
Ministère de la justice et des Droits de l'Homme	Ce ministère est chargé de : - la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme - le suivi de l'application de la législation et de la réglementation relative aux droits humains ; - la promotion de l'assistance judiciaire.	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme est chargée de : - créer un cadre de lutte contre l'impunité et du suivi de son application ; - procéder à des enquêtes non judiciaires relatives à la protection et la défense des droits de l'homme ; - veiller au respect des personnes vulnérables.	Cette direction s'assurera à toutes les phases du Projet que les droits des personnes présentes sur le site sont respectés.
		Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI).	La commission doit : - rendre compte, en tant que besoin, de la situation des Droits de l'Homme sur le territoire national - recevoir les plaintes et dénonciations portant sur les cas de violations des Droits de l'Homme interpeller toute autorité ou tout détenteur d'un pouvoir de coercition sur les violations des Droits de l'Homme et proposer les mesures pour y mettre fin	La CNDHCI veillera à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme à toutes les phases du Projet
Ministère de la santé et de l'hygiène publique	<b>En matière de santé il est en charge de la</b> protection sanitaire des populations. <b>En matière d'hygiène publique il est en charge de</b> l'élaboration et du suivi de la réglementation en matière d'hygiène.	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement (DHPSE)	Cette direction a en charge : - de promouvoir l'hygiène publique et l'hygiène de l'environnement ; - d'évaluer, de prévenir et de gérer les risques sanitaires liés au manque d'hygiène et à l'insalubrité ;	Ce ministère interviendra par l'intermédiaire de la DHPSE qui participera à la sensibilisation et à la promotion de l'hygiène publique et veillera au respect de l'environnement

<sup>18</sup> <http://www.transports.gouv.ci/mission>, consulté le 08/02/2019

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- de sensibiliser les communautés à la pratique de l'hygiène publique et au respect de l'environnement ;</li> <li>- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de gestion des déchets sanitaires.</li> </ul>	sur le site du Projet durant toutes les phases.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 1.6.2. Cadre juridique

### 1.6.2.1. Cadre législatif et réglementaire national

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des textes législatifs et réglementaires applicables au Projet.

Tableau 5 : Textes législatifs et réglementaires applicables au Projet

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<b>CONSTITUTION</b>		
<p>Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la république de Côte d'Ivoire</p>	<p><b>Article 11</b> : « le droit de propriété est garanti à tous. Nul ne doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique, et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation »</p> <p><b>Article 27</b> : « Le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes imprescriptibles »</p> <p><b>Article 40</b> : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'État s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'État et les collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'État et les collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation. »</p>	<p>Le MINEDD, dans la mise en œuvre du Projet, doit veiller au respect de la constitution sur les aspects liés notamment au droit à un environnement sain et à la protection de l'environnement</p>
<b>LOIS</b>		
<p>Loi 96-766 du 3 octobre 1996 portant le code de l'environnement</p>	<p><b>Article 20</b> : « Les immeubles, les installations classées, les véhicules et engins à moteur, les activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, détenues ou exercées par toute personne physique ou morale doivent être conçus et exploités conformément aux normes techniques en vigueur en matière de préservation de l'atmosphère ».</p> <p><b>Article 26</b> : « Tous les déchets, notamment les déchets hospitaliers et dangereux, doivent être collectés, traités et éliminés de manière écologiquement rationnelle afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, sur les ressources naturelles, sur la faune et la flore et sur la qualité de l'Environnement. »</p> <p><b>Article 35</b> : « Lors de la planification et de l'exécution d'actes pouvant avoir un impact important sur l'environnement, les autorités publiques et les particuliers se conforment aux principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principe de précaution ;</li> <li>- substitution ;</li> <li>- préservation de la diversité biologique ;</li> <li>- non-dégradation des ressources naturelles ;</li> <li>- principe pollueur-payeur ;</li> <li>- information et participation ;</li> <li>- coopération. »</li> </ul>	<p>Le Projet doit être conçu et mis en œuvre dans le respect des exigences du code de l'environnement notamment l'obligation de réaliser la présente EIES selon les articles cités ci-contre et de mettre en œuvre le PGES</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 35.1</b> : le principe de précaution : « Lors de la planification ou de l'exécution de toute action, des mesures préliminaires sont prises de manière à éviter ou réduire tout risque ou tout danger pour l'environnement. Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement. Si, à la lumière de l'expérience ou des connaissances scientifiques, une action est jugée susceptible de causer un risque ou un danger pour l'environnement, cette action n'est entreprise qu'après une évaluation préalable indiquant qu'elle n'aura pas d'impact préjudiciable à l'environnement »</p> <p><b>Article 35.2</b> : le principe de substitution : « Si à une action susceptible d'avoir un impact préjudiciable à l'environnement, peut être substituée une autre action qui présente un risque ou un danger moindre, cette dernière action est choisie même si elle entraîne des coûts plus élevés en rapport avec les valeurs à protéger »</p> <p><b>Article 35.3</b> : le principe de préservation de la diversité biologique : « Toute action doit éviter d'avoir un effet préjudiciable notable sur la diversité biologique »</p> <p><b>Article 35.4</b> : le principe de non-dégradation des ressources naturelles : « Pour réaliser un développement durable, il y a lieu d'éviter de porter atteinte aux ressources naturelles telles que l'eau, l'air et les sols qui, en tout état de cause, font partie intégrante du processus de développement et ne doivent pas être prises en considération isolement. Les effets irréversibles sur les terres doivent être évités dans toute la mesure du possible »</p> <p><b>Article 35.5</b> : le principe " pollueur-payeur " : « Toute personne physique ou morale dont les agissements et/ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement est soumise à une taxe et/ou à une redevance. Elle assume en outre toutes les mesures de réhabilitation »</p> <p><b>Article 35.6</b> : le principe d'information : « Toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement »</p> <p><b>Article 35.7</b> : le principe de coopération : « Les autorités publiques, les institutions internationales, les associations de défense et les particuliers concourent à protéger l'environnement à tous les niveaux possibles »</p> <p><b>Article 78</b> : « Il est interdit de détenir ou d'abandonner des déchets susceptibles de  - favoriser le développement d'animaux vecteurs de maladies ;  provoquer des dommages aux personnes et aux biens. »</p>	
<p>Loi 98-755 du 23 décembre 1998 portant le code de l'eau</p>	<p><b>Article 45</b> : « Tout gaspillage de l'eau est interdit.  L'autorité peut, par voie réglementaire, déterminer les conditions à imposer aux particuliers, aux réseaux et installations publiques et privées afin d'éviter ce gaspillage. »</p> <p><b>Article 48</b> : « Les déversements, dépôts de déchets de toute nature ou d'effluents radioactifs, susceptibles de provoquer ou d'accroître la pollution des ressources en eau sont interdits. »</p> <p><b>Article 49</b> : « Tout rejet d'eaux usées dans le milieu récepteur doit respecter les normes en vigueur ».</p>	<p>Les exigences du code de l'eau en ce qui concerne les rejets doivent être respectées par ONU-HABITAT.</p>



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 51</b> : « Il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, les lacs, les lagunes, les étangs, les canaux, les eaux souterraines, sur leur rive et dans les nappes alluviales, toute matière usée, tout résidu fermentescible d'origine végétale ou animale, toute substance solide ou liquide, toxique ou inflammable susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de provoquer un incendie ou une explosion »</p> <p><b>Article 78</b> : « L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux normes de potabilité fixées par arrêté conjoint de l'autorité chargée de l'eau et du ministre chargé de la Santé ».</p>	
<p>Loi n° 2017-378 du 02 juin 2017 sur le développement, la protection et la gestion intégrée du littoral promulguée</p>	<p><b>Art. 2.</b> - La présente loi fixe les principes et les règles relatifs la protection, à l'aménagement, et à la gestion intégrée du littoral. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les principes qui gouvernent les conditions d'utilisation durable des ressources naturelles du littoral ;</li> <li>- élaborer les instruments de protection du littoral ;</li> <li>- mettre en place un cadre de gestion intégrée pour l'aménagement durable du littoral ;</li> <li>- encadrer les activités anthropiques dans les limites géographiques des espaces littoraux ;</li> <li>- maintenir les équilibres environnementaux ;</li> <li>- lutter contre l'érosion côtière ;</li> <li>- préserver l'intégrité des sites, des paysages, des écosystèmes côtiers et du patrimoine marin.</li> </ul> <p><b>Art. 6.</b> - Les instruments de protection du littoral sont notamment ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le plan national d'aménagement du territoire ;</li> <li>- les schémas directeurs d'aménagement du territoire;</li> <li>- les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme;</li> <li>- les schémas directeurs d'aménagements de zones particulièrement sensibles ;</li> <li>- Les plans directeurs d'urbanisme; les plans d'urbanisme de détails;</li> <li>- Les plans locaux d'urbanisme littoraux;</li> <li>- Les plans d'urgence ; - Les plans de gestion et de valorisation des espaces fluviaux, marins et côtiers; - Les schémas de mise en valeur des milieux marin, lagunaire et fluviatile ;</li> <li>- le plan de gestion intégrée des ressources en eau, en abrégé plan GIRE ;</li> <li>- le plan d'aménagement touristique.</li> </ul> <p><b>Art. 7.</b> - Les modalités de mise en œuvre des instruments de protection du littoral sont précisées par décret pris en Conseil des ministres.</p> <p><b>Art. 8.</b> - Les décisions d'utilisation du domaine public maritime et lagunaire tiennent compte de la vocation des zones concernées et des espaces terrestres avoisinants, ainsi que des impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques.</p> <p><b>Art. 9.</b> - Sous réserve des textes particuliers concevant la défense nationale et la sécurité maritime, tout changement d'utilisation du domaine public maritime et lagunaire est préalablement soumis à une évaluation environnementale, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.</p>	<p>ONU-HABITAT devra respecter les principes et les règles relatifs à la protection, l'aménagement, et la gestion intégrée du littoral conformément au présent texte de loi</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISES	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<p>Loi n ° 2016-554 du 16 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture</p>	<p><b>Article 2:</b> La première loi a pour objet de régir les activités de pêche et d'aquaculture. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir les principes généraux de conservation et de gestion des ressources halieutiques et de l'exercice des activités de pêche et d'aquaculture;</li> <li>- améliorer la gouvernance des pêcheries et de l'aquaculture par une gestion participative reposant sur la formation et l'encadrement des acteurs;</li> <li>- lutter contre la pêche INN;</li> <li>- protéger, conserver et gérer de façon durable et rationnelle les ressources halieutiques en tant que patrimoine national, pour les générations présentes et futur;</li> <li>-affirmer le principe de la participation des acteurs du secteur des ressources halieutiques et des collectivités territoriales à la conservation et à la gestion des ressources halieutique;</li> <li>- mettre en place et améliorer le cadre juridique et institutionnel d'exercice de la pêche responsable;</li> <li>- formuler et mettre en application les mesures appropriées;</li> <li>- promouvoir la protection des ressources bio-aquatiques et des écosystèmes.</li> </ul> <p><b>Article 3:</b> Les dispositions de la présente loi sont applicables:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la pêche dans les eaux sous juridiction ivoirienne;</li> <li>- à la pêche dans les eaux continentales;</li> <li>- à la pêche dans les eaux hors juridiction ivoirienne pour les navires battant pavillon ivoirien;</li> <li>- à toute personne physique ou toute personne morale pratiquant la pêche ou l'aquaculture dans les eaux continentales ou dans les eaux sous juridiction Ivoirienne;</li> <li>- aux unités de pêche, établissements et fermes aquacoles;</li> <li>- - aux opérations connexes de pêche et d'aquaculture.</li> </ul>	<p>Les coopératives aquacoles devraient être encadrées et formées conformément à cette loi.</p>
<p>Loi d'orientation 2014-390 sur le développement durable</p>	<p>Cette loi définit les objectifs fondamentaux des actions des acteurs du développement durable. Selon son article 2 qui définit l'objet et le champ d'application, « elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préciser les outils de politique en matière de développement durable ;</li> <li>- intégrer les principes du développement durable, dans les activités des acteurs publics et privés ;</li> <li>- élaborer les outils de politique en matière de changements climatiques ;</li> <li>- encadrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à la biosécurité ;</li> <li>- définir les engagements en matière de développement durable des acteurs du développement durable ;</li> <li>- concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social ;</li> <li>- créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ;</li> <li>- encadrer l'utilisation des organismes vivants modifiés. »</li> </ul>	<p>Le Projet devra être mis en œuvre conformément aux orientations édictées dans cette loi sur le développement durable.</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISES	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<p>Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail</p>	<p><b>Article 1er</b> : « Le présent code du travail est applicable sur tout le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit les relations entre employeurs et travailleurs résultant de contrats de travail conclus pour être exécutés sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit également l'exécution occasionnelle, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, d'un contrat de travail conclu pour être exécuté dans un autre État. Toutefois, cette dernière disposition n'est pas applicable aux travailleurs déplacés pour une mission temporaire n'excédant pas trois mois. Il s'applique en certaines de ses dispositions aux apprentis et à toute autre personne liée à l'entreprise en vue d'acquiescer une qualification ou une expérience professionnelle. »</p> <p><b>Article 3</b> : « Le travail forcé, ou obligatoire est interdit de façon absolue. On entend par travail forcé ou obligatoire, tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré. »</p> <p><b>Article 22.2</b> : « Le travail de nuit est interdit aux femmes enceintes sauf avis médical contraire et aux jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans. Des dérogations peuvent toutefois être accordées, dans des conditions fixées par décret, en raison de la nature particulière de l'activité professionnelle. »</p> <p><b>Article 24.1</b> : « Le repos hebdomadaire est obligatoire. Il est au minimum de vingt-quatre heures consécutives. Il a lieu en principe le dimanche. Les modalités d'application du présent article, notamment les professions pour lesquelles et les conditions dans lesquelles le repos peut exceptionnellement et pour des motifs nettement établis, soit être donné par roulement ou collectivement d'autres jours que le dimanche, soit être suspendu par compensation de certaines fêtes rituelles ou locales, sont fixées par voie réglementaire. »</p> <p><b>Article 25.1</b> : « Sauf disposition plus favorable des conventions collectives ou du contrat individuel, le travailleur a droit au congé payé, à la charge de l'employeur, à raison de 2,2 jours ouvrables par mois de service effectif. »</p> <p><b>Article 31.1</b> : « Par rémunération ou salaire, il faut entendre le salaire minimum catégoriel et ses accessoires ainsi que tous les autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèce ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier. Il ne peut être inférieur au salaire minimum catégoriel fixé par convention ou accord ou à défaut par voie réglementaire. Aucun salaire n'est dû en cas d'absence, en dehors des cas prévus par la réglementation et sauf accord entre les parties intéressées. »</p> <p><b>Article 31.2</b> : « Dans les conditions prévues au présent titre, tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les salariés, quels que soient leur sexe, leur âge, leur ascendance nationale, leur race, leur religion, leurs opinions politiques et religieuses, leur origine sociale, leur appartenance ou leur non appartenance à un syndicat. »</p> <p><b>Titre IV</b> : chapitres premier (hygiène, sécurité et santé au travail)</p> <p><b>Article 41.1</b> : « on entend par santé et sécurité au travail, la discipline qui recouvre de nombreux domaines spécialisés et qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir et à maintenir le plus haut degré possible de bien-être physique, mental et social de tous les travailleurs dans tous les corps de métiers</li> </ul>	<p>ONU-HABITAT doit organiser les activités et la gestion des ressources humaines (le recrutement, la formation, les horaires de travail, etc.) en respectant les dispositions de cette loi</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>prévenir les effets néfastes des mauvaises conditions de travail sur la santé des travailleurs</i></li> <li>- <i>protéger les travailleurs contre les dangers qui menacent leur santé</i></li> <li>- <i>placer et à maintenir les travailleurs dans un environnement de travail adapté à leurs conditions physiques et mentales</i></li> <li>- <i>adapter le travail à l'Homme. »</i></li> </ul> <p><b>Article 41.2 :</b> « <i>pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies. »</i></p> <p><b>Article 41.3 :</b> « <i>tout employeur est tenu d'organiser une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique. Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation. »</i></p>	
<p>Loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>l'administration territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome. Elle est organisée en vue d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationales. »</i></p> <p><b>Article 2 :</b> « <i>l'administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les régions ;</i></li> <li>- <i>les départements ;</i></li> <li>- <i>les sous-préfectures ;</i></li> <li>- <i>les villages. »</i></li> </ul> <p><b>Article 32 :</b> « <i>l'administration décentralisée est assurée dans le cadre de collectivités territoriales que sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les régions ;</i></li> <li>- <i>les communes.</i></li> </ul> <p><i>Les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>l'organisation de la vie collective dans la collectivité territoriale ;</i></li> <li>- <i>la participation des populations à la gestion des affaires locales ;</i></li> <li>- <i>la promotion et la réalisation du développement local ;</i></li> <li>- <i>la modernisation du monde rural ;</i></li> <li>- <i>l'amélioration du cadre de vie ;</i></li> </ul> <p><i>la gestion des terroirs et de l'environnement. »</i></p>	<p>Le Conseil régional du Sud Comoé, la préfecture de Grand-Bassam, la sous-préfecture de Grand-Bassam, la commune de Grand-Bassam et les communautés riveraines doivent être consultés dans le cadre de la participation publique de la présente EIES et être impliqués dans la mise en œuvre du PGES du Projet</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<p>Loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales (en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles)</p>	<p><b>Article 1 :</b> « Les Collectivités territoriales concourent avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie. À cet effet, elles jouissent d'une compétence générale et de compétences spéciales attribuées par les lois et règlements »</p> <p><b>Article 2 :</b> « Des compétences autres que celles prévues par les dispositions de la présente loi peuvent être transférées, en cas de besoin, de l'État aux Collectivités territoriales par la loi. »</p> <p><b>Article 7 :</b> « La réalisation d'un équipement sur le territoire d'une collectivité territoriale ne peut être entreprise par l'État ou par une autre collectivité territoriale sans consultation publique préalable de la collectivité concernée. »</p>	<p>Les collectivités territoriales devront veiller à la bonne tenue des consultations publiques par ONU-HABITAT</p>
<p>Loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale modifié par l'ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012</p>	<p><b>L'article 1er</b> de cette loi, institue un service public de la prévoyance sociale ayant pour but de fournir des prestations visant à pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;</li> <li>- de maternité ;</li> <li>- de retraite, d'invalidité et de décès ;</li> <li>- d'allocations familiales.</li> </ul> <p><b>Article 66 :</b> « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à tout travailleur soumis aux dispositions du code du travail. »</p> <p><b>Article 71 :</b> « L'employeur est tenu de déclarer dans un délai de quarante-huit heures tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise. La déclaration peut être faite par le travailleur ou ses représentants jusqu'à l'expiration de la deuxième année suivant la date de l'accident ou de la première constatation médicale de maladie professionnelle. En ce qui concerne les maladies professionnelles, la date de la première constatation médicale de la maladie est assimilée à la date de l'accident. »</p> <p><b>Article 73 :</b> « L'employeur est tenu, dès l'accident survenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire assurer les soins de première urgence</li> </ul> <p>d'aviser le médecin chargé des services médicaux de l'entreprise ou, à défaut, le médecin le plus proche. »</p>	<p>ONU-HABITAT devra déclarer tout accident de travail conformément aux prescriptions de la présente loi</p>
<p>Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 modifiée par la loi du 28 juillet 2004 relative au domaine foncier rural</p>	<p><b>Article 1 :</b> « le domaine foncier rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en valeur. Il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à en être propriétaires ».</p> <p><b>Article 2 :</b> « Le domaine foncier rural est à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hors du domaine public</li> </ul>	<p>ONU-HABITAT devra se conformer à cette loi pour l'accession à la terre</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hors des périmètres urbains</li> <li>- hors des zones d'aménagement différé officiellement constituées</li> <li>- hors du domaine forestier classé.</li> </ul> <p>Le domaine foncier rural est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à titre permanent :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• des terres propriété de l'État</li> <li>• des terres propriété des collectivités publiques et des particuliers</li> <li>• des terres sans maître</li> </ul> </li> <li>- à titre transitoire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• des terres du domaine coutumier</li> <li>• des terres du domaine concédé par l'État à des collectivités publiques et des particuliers.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Article 4</b> : « la propriété d'une terre du domaine foncier rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au registre foncier ouvert à cet effet par l'administration et en ce qui concerne les terres du domaine coutumier par le certificat foncier. Le détenteur du certificat foncier doit requérir l'immatriculation de la terre correspondante dans un délai de trois ans à compter de la date d'acquisition du certificat foncier. »</p> <p><b>Article 5</b> : « la propriété d'une terre du domaine foncier rural se transmet par achat, succession, donation entre vifs ou testamentaire ou par l'effet d'une obligation ».</p>	
<p>Loi n° 64-291 du 1er août 1964 portant code douanier</p>	<p><b>Article 6</b> : « 1° Les droits d'importation constituent le tarif d'entrée. 2° Le tarif d'entrée comprend : le droit de douane et des droits fiscaux. 3) ° Le tarif des droits de douane comprend, un tarif général, des tarifs intermédiaires, un tarif minimum et des tarifs privilégiés. 4° Le tarif général est applicable aux marchandises qui ne sont pas admises aux tarifs intermédiaires, au tarif minimum ou aux tarifs privilégiés. 5° Les exonérations et les réductions des droits de douane résultent des accords internationaux ».</p> <p><b>Article 7</b> : « L'octroi des exonérations et des réductions de droits est subordonné au transport direct des marchandises et à la justification de leur origine privilégiée ».</p>	<p>ONU-HABITAT devra payer les taxes liées aux importations notamment le matériel de l'aquaculture</p>
<b>ORDONNANCES</b>		
<p>Ordonnance n°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des Investissements</p>	<p><b>Article 2</b> : « La présente ordonnance portant code des investissements fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés en Côte d'Ivoire ».</p> <p><b>Article 3</b> : « Le présent code a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de favoriser et de promouvoir les investissements productifs, les investissements verts et socialement responsables en Côte d'Ivoire »</li> </ul> <p><b>Article 44</b> : « Le bénéfice des avantages accordés varie en fonction des seuils d'investissement et du lieu de réalisation de l'investissement »</p>	<p>ONU-HABITAT devra respecter cette ordonnance portant sur les investissements liés au Projet</p>



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 45</b> : « Les entreprises agréées bénéficient, au titre de la réalisation de leur programme d'investissement relatif à la création ou au développement d'activités, quel que soit la zone d'investissements, des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) réduction de 50% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange, pour un montant d'investissement inférieur au seuil supérieur, exception faite des prélèvements communautaires ;</li> <li>b) réduction de 40% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange, pour un montant d'investissement au moins égal au seuil supérieur, exception faite des prélèvements communautaires ;</li> <li>c) exonération totale de la TVA. La valeur du premier lot de pièces de rechange doit représenter au maximum une proportion de 10% de la valeur d'acquisition des biens d'équipements »</li> </ul> <p><b>Article 56</b> : « la liste des biens, matériels et équipements bénéficiant des réductions de droit est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'industrie et du secteur privé, du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre technique concerné par le secteur d'activités, sur proposition de l'organisme national chargé de la promotion des investissements »</p>	
<p>Ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012 modifiant les articles 22, 50, 95, 149 à 163 et complétant l'article 168 de la loi n° 99-477 du 02 août 1999, portant modification du code de prévoyance sociale</p>	<p><b>Article 2</b> : « Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale tout employeur occupant des travailleurs salariés. Cette affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié. La CNPS a pour mission : la gestion du régime obligatoire de prévoyance sociale des travailleurs du secteur privé et assimilés qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la branche des prestations familiales ;</li> <li>- la branche des accidents du travail et maladies professionnelles ;</li> <li>- l'assurance vieillesse (retraite) ;</li> <li>- l'assurance maternité ;</li> <li>- la gestion des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires ;</li> <li>- le recouvrement des cotisations sociales et le service des prestations afférentes à ces différents régimes. »</li> </ul> <p><b>Article 22 (nouveau)</b> : « Le taux des cotisations sociales destinées à assurer le financement de la branche retraite gérée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, est fixé en pourcentage des rémunérations soumises à cotisation. Il est déterminé sur la base d'une étude actuarielle en fonction de l'évolution technique de ladite branche. Ce taux est fixé à 14 % des salaires soumis à cotisation. Toutefois, pour la période allant de la date de signature de la présente ordonnance au 31 décembre 2012, ce taux est fixé à 12% des salaires soumis à cotisation. Les pourcentages de répartition des contributions employeurs et travailleurs à la branche retraite de la caisse nationale de prévoyance sociale sont fixés comme suit : 55% à la charge des employeurs et 45% à la charge des travailleurs. »</p>	<p>ONU-HABITAT devra s'assurer que tous les employés qui interviendront dans la réalisation du Projet sont déclarés à la CNPS</p>



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 150 (nouveau) :</b> « A droit à une pension de retraite, lorsqu'il a cessé d'exercer toute activité salariée, tout travailleur salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;</li> <li>- ayant atteint l'âge de 60 ans ;</li> <li>- totalisant, à cet âge, au moins quinze années d'activités salariées soumises à cotisation, au titre de la branche retraite de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;</li> <li>- la pension de retraite est calculée en pourcentage des salaires soumis à cotisation, au titre de la branche Retraite de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale. Les salaires soumis à cotisation servant de base de calcul à l'effet de déterminer le salaire moyen d'activités, sont ceux des quinze meilleures années. Le montant maximum de la pension versée au titre de la branche retraite est de 50% du salaire moyen d'activités. Pour les années de cotisations antérieures au 1er janvier 2000, le taux de remplacement maximum est de 1,33% du salaire mensuel soumis à cotisation. Pour les années de cotisation postérieures au 1er janvier 2000, le taux de remplacement maximum est porté à 1,7% ;</li> <li>- le travailleur salarié qui ne remplit pas, à 60 ans, la condition de durée d'activités suffisante pour bénéficier d'une pension de retraite, a la faculté de racheter jusqu'à 24 mois de cotisations. » <p><b>Article 151 (nouveau) :</b> « L'âge prévu à l'article précédent peut être abaissé sur demande de l'intéressé à cinquante-cinq ans. Dans ce cas, la pension de retraite subit, à titre définitif, un abattement de 5% par année d'anticipation, sauf si l'ancien travailleur salarié est reconnu inapte à tout travail, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la Prévoyance sociale, ou s'il a atteint son niveau maximum de cotisation, tel que défini par délibération du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale. »</p> </li></ul>	
<b>DÉCRETS</b>		
<p>Décret n° 97- 678 du 3 décembre 1997 portant protection de l'Environnement marin et lagunaire contre la pollution</p>	<p><b>Titre II :</b> Pollution résultant des rejets consécutifs à l'utilisation des engins et installations en mer et en lagune</p> <p><b>Art. 8:</b> Il est interdit à tout exploitant d'engins et d'installations en mer et en lagune, fixes ou flottants, d'effectuer des rejets à la mer ou en lagune, conformément aux dispositions de la règle 21 de l'annexe I et de la règle 4 de l'annexe V.</p> <p><b>Art. 9:</b> Les dispositions de l'article 8 ne s'appliquent pas aux rejets qui ont pour but d'assurer la sécurité d'une installation ou d'éviter une avarie grave, mettant en cause la sécurité des personnes ou pour sauver des vies humaines en mer. Elles ne s'appliquent pas non plus lorsque le déversement provient d'une avarie ou d'une fuite imprévisible et inévitable.</p> <p><b>Art. 10:</b> Tout exploitant d'engins et d'installations en mer ou en lagune, fixes ou flottants, est tenu également de souscrire une assurance ou autre garantie financière, pour couvrir sa responsabilité pour dommage par pollution. Toute personne physique ou morale importatrice d'hydrocarbures en Côte d'Ivoire est tenue de faire un rapport sur la quantité totale d'hydrocarbures reçues, donnant lieu à contribution, supérieure à 150.000 tonnes métriques au</p>	<p>ONU-HABITAT devra se conformer aux différents interdits de ce décret portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p>titre de l'année civile antérieure, en vertu de la Convention internationale de 1971 portant création du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.</p> <p><b>Titre III:</b> Pollution par immersion ou incinération en mer ou en lagune</p> <p><b>Art. 11:</b> Il est interdit à tout capitaine ou commandant de bord d'un navire ou d'un aéronef de procéder, conformément aux dispositions de l'article IV la) de la Convention sur l'immersion des déchets en mer, signée à Londres le 29 décembre 1972, à l'immersion de tous déchets ou autres matières énumérés à l'annexe I de ladite Convention.</p> <p><b>Art. 12:</b> L'immersion des déchets et autres matières énumérés à l'annexe II de la Convention ci-dessus mentionnée, est subordonnée à la délivrance d'un permis spécifique, selon les dispositions de l'article IV Ib) ; tandis que l'immersion de tous autres déchets et matières est subordonnée à la délivrance d'un permis général, selon les dispositions de l'article IV 1c) de ladite Convention.</p> <p><b>Art. 13:</b> Les dispositions des articles 11 et 12 du présent décret ne s'appliquent pas lorsqu'il est nécessaire d'assurer la sauvegarde de la vie humaine ou la sécurité des navires, aéronefs, plates-formes ou autres ouvrages en mer.</p> <p><b>Art. 14:</b> Il est interdit à tout capitaine de navire ou à défaut toute personne assurant la conduite d'opérations d'incinération en mer, de déchets ou matières visés par la Convention sur l'immersion signée à Londres, le 29 décembre 1972, telle qu'amendée par le Protocole du 10 octobre 1978 sur l'incinération, d'y procéder, sans être titulaire d'un permis spécifique ou d'un permis général.</p> <p><b>Art. 15:</b> Les dispositions visées aux articles 11 à 14 s'appliquent également au milieu lagunaire.</p> <p><b>Art. 16:</b> Les conditions de délivrance des permis généraux et spécifiques seront fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Environnement et du ministre chargé de la Marine marchande.</p> <p><b>Titre IV:</b> Pollution marine et lagunaire d'origine tellurique</p> <p><b>Art. 17:</b> Il est interdit de porter à la propriété, de jeter des objets, des immondices et des produits toxiques, et de déféquer dans les eaux marines et lagunaires ainsi que dans les zones côtières.</p> <p><b>Art. 18:</b> Il est interdit de déverser les matières fécales et d'évacuer les eaux usées domestiques dans les eaux marines et lagunaires ainsi que dans les zones côtières, sans traitement préalable.</p> <p><b>Art. 19:</b> Il est interdit à tout exploitant d'installations classées d'évacuer à la mer et dans le milieu lagunaire, des eaux usées, des huiles usagées ou des matières de toute nature, sans traitement préalable, conformément aux dispositions de l'article 96 du Code de l'Environnement.</p>	
<p>Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures</p>	<p><b>Article 3 :</b> Le terme ci-après est défini comme suit :            « <i>Constat d'impact : inventaire des effets du projet ou programme, sans suggérer nécessairement l'étude des variantes et les moyens permettant de corriger les effets négatifs.</i> »</p>	<p>La présente EIES doit être élaborée conformément à ce</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement	<p><b>Article 5</b> : « Pour tout projet ayant un lien avec les domaines prévus à l'annexe II du présent décret, l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation doit exiger du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire un constat d'impact aux fins d'en évaluer le risque d'impact sérieux sur l'environnement et d'exiger ou non une étude d'impact environnemental. »</p> <p><b>Article 11</b> : « Aux fins d'agir avec diligence et efficacité dans l'instruction des dossiers d'étude d'impact. Il est créé au sein du Ministère chargé de l'Environnement un Bureau d'Études d'Impact Environnemental réunissant les spécialistes des différentes disciplines nécessaires pour une appréciation correcte des conséquences d'un projet sur tous les aspects de l'environnement concerné par celui-ci. Ce bureau est chargé de : l'enregistrement et l'évaluation des constats d'impact et des études d'impact environnemental aux fins d'approbation ou d'autorisation, sous le sceau du ministre chargé de l'Environnement. »</p>	décret relatif aux études environnementales
Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air	<p><b>Article 2</b> : « Le présent décret a pour objet de fixer les normes de qualité de l'air ambiant et celles des gaz et particules émis par les véhicules automobiles et motocyclistes. »</p> <p><b>Article 3</b> : « Le présent décret s'applique : aux installations classées visées à l'article premier du décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la protection de l'environnement, aux installations autres que les installations classées, exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui sont à l'origine d'émission de fumées, de particules ou de substances polluantes dans l'air, à tout engin et moyen de transport équipés de moteurs à combustion, à tout acte susceptible d'altérer la qualité de l'air.»</p> <p><b>L'article 4</b> définit les valeurs limites des polluants atmosphériques.</p>	Les valeurs limites des émissions atmosphériques devront être respectées à toutes les phases du Projet
Décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement	<p><b>Article 3</b> : « le principe pollueur-payeur (PPP) a pour effet de mettre à la charge du pollueur les dépenses relatives à la prévention, à la réduction, à la lutte contre les pollutions, les nuisances et toutes les autres formes de dégradation ainsi que celles relatives à la remise en état de l'environnement. Il permet de fixer les règles d'imputation du coût des mesures en faveur de l'environnement. »</p> <p><b>Article 20</b> : « Toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement. »</p> <p><b>L'article 28</b> précise quant à lui que lorsque la pollution accidentelle provient d'une installation dangereuse, les coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution accidentelle, sont imputés à l'exploitation, conformément au PPP.</p>	ONU-HABITAT doit, en accord avec les autorités compétentes, disposer de moyens de lutte contre les pollutions environnementales et s'engager à payer pour des cas de pollution dans le cadre du Projet
Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage	Conformément au code de l'environnement, ce décret énonce, tout en précisant les critères d'application, les règles applicables aux différentes catégories de nuisances sonores.	ONU-HABITAT devra prendre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire les nuisances

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
		sonores pouvant provenir des activités du Projet.
<p>Décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction, de la production de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques</p>	<p>Le présent décret a pour objet d'interdire la production, l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation des sachets plastiques.</p> <p>Le présent décret vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer le bien-être et la santé des populations et des animaux</li> <li>- lutter contre la pollution</li> <li>- préserver les ouvrages d'assainissement et les autres infrastructures</li> <li>- promouvoir la salubrité publique</li> </ul> <p>faire la promotion des emballages biodégradables.</p>	<p>ONU-HABITAT devra gérer les sachets plastiques conformément à ce décret.</p>
<p>Décret n° 2005-03 du 6 janvier 2005 portant audit environnemental</p>	<p><b>Article 2 :</b> « L'audit environnemental a pour objet d'apprécier, de manière périodique, l'impact que tout ou partie des activités, des modes opératoires ou de l'existence d'un organisme ou ouvrage est susceptible, directement ou indirectement, de générer sur l'environnement. »</p> <p><b>Article 3 :</b> « Sont soumis, tous les trois (3) ans, à l'audit environnemental, les entreprises, les industries et ouvrages, ou partie ou combinaison de celles-ci, de droit public ou privé, sources de pollution, qui ont leur propre structure fonctionnelle et administrative. Les objectifs sont définis par le demandeur. Le champ est défini par le responsable d'audit après consultation du demandeur. »</p> <p><b>Article 6 :</b> « Cadre réglementaire L'audit environnemental permet au Ministère chargé de l'environnement de veiller au respect des normes, d'exiger des mesures de prévention, d'atténuation et de réparation ou de prendre des sanctions dans le cas du non-respect délibéré ou de la récidive. »</p>	<p>ONU-HABITAT devra réaliser un audit de ses activités tous les trois (3) ans</p>
<p>Décret n° 98-505 du 16 septembre 1998 portant définition des plans de secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe</p>	<p><b>Article 1 :</b> « La préparation des mesures de sauvegarde et de mise en œuvre des moyens de secours nécessaires pour faire face aux accidents, aux sinistres et aux catastrophes sont déterminées dans le cadre de plans d'Organisation des Secours dénommés plan ORSEC et plans d'urgence. »</p> <p><b>Article 3 :</b> « Les plans d'urgences prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liées à l'existence ou au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Les plans d'urgence comprennent les Plans Particuliers d'Intervention (PPI), les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes dénommés « plans rouges » et les Plans de Secours Spécialisés (PSS) liés à un risque défini. La mise en œuvre d'un plan d'urgence ne fait pas obstacle au déclenchement d'un plan ORSEC, si les circonstances le justifient. »</p> <p><b>Articles 14 :</b> « Les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes, prévoient les procédures d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un événement entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Ils déterminent les moyens, notamment les moyens médicaux, à affecter à cette mission.</p>	<p>ONU-HABITAT devra prévoir un plan d'urgence à toutes les phases du Projet</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><i>Le préfet prépare le plan rouge en liaison avec les autorités locales, les services d'incendie et de secours, les établissements et services hospitalier publics et privés, le SAMU, les services et organisations locaux de transport sanitaire. Il est notifié aux autorités, services, organismes et organisations professionnels intéressés. »</i></p> <p><b>Article 16 :</b> « <i>En cas de péril et d'urgence, le préfet dispose du droit de réquisition de tous les services et organismes publics et privés susceptibles de prêter aide et assistance, en vertu des pouvoirs de police qui lui est conféré. »</i></p>	
<p>Décret n° 98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu de travail</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>Est soumis aux dispositions du présent décret, tout établissement, tout service où sont employés des travailleurs au sens de l'article 2 du code du travail quelle qu'en soit la nature, qu'il soit public ou privé. »</i></p>	<p>Selon ce texte, ONU-HABITAT devra disposer pour ses travailleurs de locaux (ou site) propres et tenus en bon état</p>
<p>Décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>Il est créé un établissement public à caractère administratif dénommé Agence nationale de l'Environnement en abrégé ANDE, organisé conformément aux dispositions du présent décret ».</i> Il s'agit notamment d'assurer la coordination de l'exécution des Projets de développement à caractère environnemental, de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement de veiller à la mise en place et à la gestion d'un système national d'information environnementale, de mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement et d'établir une relation suivie avec les réseaux d'ONG.</p>	<p>Dans le cadre du Projet, l'ANDE élabore les TDR de l'EIES, évalue le rapport d'EIES, effectue le suivi de la mise en œuvre du PGES assorti et réalise les audits réglementaires environnementaux</p>
<p>Décret n°2015-346 du 13 mai 2015 déterminant la liste des infractions au code de l'eau pouvant donner lieu à transaction et infraction excluant toute transaction</p>	<p>Les articles 2 et 3 stipulent : les infractions sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le prélèvement des eaux du domaine public en quantités excessives, sans autorisation ou déclaration préalable ;</li> <li>- le gaspillage de l'eau ;</li> <li>- le rejet, le déversement ou l'écoulement dans les eaux de surface, les eaux souterraines ou les eaux de la mer territoriale, de déchets ou substances dont les effets sont nuisibles à la santé ou causent des dommages à la flore ou à la faune ou modifient le régime normal d'écoulement des eaux ;</li> </ul> <p>la dégradation de la qualité des eaux ou des aménagements ou ouvrages hydrauliques.</p>	<p>ONU-HABITAT ne devra commettre aucune infraction au code de l'eau</p>
<p>Décret n° 96-204 du 07 mars 1996 relatif au travail de nuit</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>Est considéré comme période de travail de nuit, tout travail effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures. »</i></p> <p><b>Article 3 :</b> « <i>Les enfants de moins de quatorze ans admis en apprentissage ou en formation préprofessionnelle, ne peuvent en aucun cas, être occupés à un travail, quel qu'il soit, pendant la période de travail de nuit, et de manière générale pendant l'intervalle de quinze heures consécutives, allant de 17 heures à 8 heures. »</i></p>	<p>Durant toutes les phases du Projet, ONU-HABITAT devra se conformer aux exigences</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 4 :</b> « Les jeunes de plus de quatorze ans et de moins de dix-huit ans ne peuvent être occupés à un travail, pendant une période minimale de douze heures consécutives, dans l'intervalle allant de 18 heures à 6 heures. Toutefois, lorsqu'ils sont en apprentissage, en formation préprofessionnelle, professionnelle, ou en emploi et de manière générale, dans tous les cas où cela s'avère nécessaire, profitable et sans danger pour la santé des intéressés, l'inspecteur du travail et des lois sociales pourra accorder des dérogations pour permettre l'occupation des jeunes visés au précédent alinéa, dans la limite d'une heure, avant le début ou la fin de l'intervalle prescrit. »</p>	de ce décret en cas de travaux de nuit
<p>Décret n° 79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national en cas de catastrophe</p>	<p><b>Article 1 :</b> « Le ministre de l'intérieur est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe en temps de paix. Il a seul l'initiative de déclencher le plan ORSEC à l'échelon national. »</p>	ONU-HABITAT devra mettre à la disposition de l'ONPC et de la préfecture un plan d'urgence afin qu'il soit intégré au plan ORSEC de la zone du Projet
<p>Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières</p>	<p><b>Article 1 :</b> « Toutes transactions immobilières, tous lotissements, tous morcellements de terrains et en règle générale, toutes conventions relatives à des droits immobiliers, demeurent soumis à une procédure domaniale ou foncière obligatoire. Toute occupation de terrain pour être légale doit être justifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les terrains ruraux, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de l'Agriculture ou par une autorisation d'occupation à titre précaire et révocable, délivrée par le ministre de l'Intérieur ou son représentant. Cette autorisation peut donner lieu à une concession définitive ou à un bail emphytéotique ;</li> <li>- pour les terrains urbains, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de la construction et de l'urbanisme qui peut déléguer ses pouvoirs aux préfets ».</li> </ul>	Le MINEDD devra disposer titre de concession
<p>Décret n°96-206 du 07 mars 1996 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail</p>	<p><b>Article 1er :</b> « Conformément aux dispositions prévues par le code du travail, dans tous les établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante (50) salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail. »</p>	ONU-HABITAT devra créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail dès que le nombre d'employés sera supérieur ou égal à cinquante (50)
<b>ARRÊTÉS</b>		
<p>Arrêté interministériel n° 2100 du 17 novembre 2003</p>	<p>Ce comité national est chargé de coordonner et d'exécuter les activités de contrôle, de suivi, et de gestion des déchets au plan national.</p>	Le comité national sera en charge de coordonner



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
portant création du comité national de contrôle et de suivi de la gestion des déchets		les activités de contrôle et de suivi des déchets dans le cadre du Projet
Arrêté interministériel n° 2100 du 17 novembre 2003 portant création du comité national de contrôle et de suivi de la gestion des déchets	Ce comité national est chargé de coordonner et d'exécuter les activités de contrôle, de suivi, et de gestion des déchets au plan national.	Les déchets produits dans le cadre du Projet seront gérés par ce comité.
Arrêté Interministériel n° 02 MIPSP./MDPC./UEUEFJMCL du 10 février 2003 portant réglementation de la qualité des produits de protection humaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article premier : « <i>En attendant l'adoption de normes ivoiriennes spécifiques, les normes internationales, européennes ou françaises suivantes s'appliquent en Côte d'Ivoire à compter de la mise en vigueur de cet arrêté.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernant les extincteurs et agents extincteurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ISO7203-3 : Agents extincteurs ; Émulseurs</li> <li>○ Partie3 : spécifications pour les émulseurs bas foisonnements destinés à une application par le haut sur les liquides miscibles à l'eau ;</li> <li>○ EN 3-5/AC : Extincteurs d'incendie portatifs</li> <li>○ Partie 5 : spécifications et essais complémentaires ; Amendement AC</li> <li>○ NF EN 615 : Protection contre l'incendie ; Agents extincteurs ; Prescriptions pour les poudres (autres que les poudres pour classe D).</li> </ul> </li> <li>• Concernant les gants de protection industrielle               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ NF EN 388 : Gants de protection contre les risques mécaniques ;</li> <li>○ NF EN 50237 : Gants et moufles avec protection mécanique pour travaux électriques ;</li> <li>○ NF EN 60903 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ;</li> <li>○ NF EN CEI 60903/A11 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; amendement A1 I</li> </ul> </li> <li>• Concernant les casques de protection               <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISO 3873 : Casques de protection pour l'industrie ;</li> <li>• NF EN 1080 : Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants ;</li> <li>• NF EN 397 : Casques de protection pour l'industrie. »</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Article 2 : « <i>Les produits ne répondant pas aux spécifications définies dans les normes appropriées citées à l'article premier sont interdits pour la fabrication en vue du marché intérieur, l'importation, la vente, ou la distribution à titre gratuit.</i> »</li> </ul>	ONU-HABITAT doit prévoir des équipements de protection individuelle et collective répondant aux exigences de cet arrêté sur la base d'une étude fiable, et ce, à toutes les phases du Projet.



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p>- Article 3 : « Le producteur sur le territoire ivoirien doit mettre en place et documenter un plan qualité afin de démontrer son aptitude à réaliser en permanence des produits conformes aux prescriptions des normes citées à l'article premier.</p> <p>Ce plan qualité doit présenter les dispositions de maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des équipements de production ;</li> <li>• des équipements de contrôle de la qualité du produit ;</li> <li>• des matières premières, consommables et emballages ;</li> <li>• des méthodes de travail ;</li> <li>• du personnel technique ;</li> </ul> <p>de l'environnement de travail en conformité avec les règles de bonnes pratiques de fabrication. »</p>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.6.2.2. Cadre législatif et réglementaire international

La Côte d'Ivoire a signé et ratifié, depuis 1938, plusieurs conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement y compris le protocole de Kyoto (ratifié le 23 avril 2007). Ces conventions interviennent dans les orientations et le contenu de la politique nationale environnementale. En effet, il est mentionné au terme de l'article 56 de la Constitution que : « *les traités régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à la loi* ». De plus, en l'absence de textes nationaux en la matière, la Côte d'Ivoire a-t-elle recours aux dispositions des conventions internationales<sup>19</sup>.

Le tableau ci-dessous présente les conventions environnementales internationales et régionales signées puis ratifiées par la Côte d'Ivoire en rapport avec le Projet.

Tableau 6 : Conventions environnementales internationales et régionales ratifiées par la Côte d'Ivoire en lien avec le Projet

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou l'accord	Aspects liés aux activités du projet
La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 9 mai 1992 (New York)	14 novembre 1994	Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et fournir un cadre institutionnel de négociation Faire évoluer des politiques de développement et les modes de production non durables du point de vue du réchauffement climatique	La réalisation des aménagements paysagers dans la zone du projet .la restauration des mangroves entre dans le contexte des changements climatiques et est en adéquation avec cette convention.
Le Protocole de Kyoto du 10 décembre 1997	28 Avril 2007	Réduire (quantifiée) les émissions de GES en se fondant sur une approche inspirée du principe de responsabilités communes mais différenciées entre pays.	La Côte d'Ivoire s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions de GES de 28% d'ici 2030. La mise en œuvre du projet devra contribuer à cet objectif en restaurant les puits carbone.
Convention de Rio sur la diversité biologique de juin 1992	24 novembre 1994	Conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates	L'exploitation de la zone d'emprunt ou de carrière de sable pour le ré-ensablement de la plage peut conduire à la destruction d'espèces biologiques.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	30 Novembre 1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines	La pollution de l'air pendant la mise en œuvre du projet sera tributaire des Émissions de gaz provenant de la combustion des produits d'hydrocarbures qui peut modifier la couche d'ozone. Le MINEDD est interpellé par cette convention. La présente étude intègre des mesures de réduction des émissions de CO2 et de

<sup>19</sup>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire (2011) : Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et plan d'actions 2012-2015, page 60

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou l'accord	Aspects liés aux activités du projet
			protection de la santé humaine et de l'environnement lors de la réalisation du projet.
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ou convention d'Abidjan). Adoptée le 23 mars 1981, adoptée le 15 janvier 1982	15 janvier 1982	Assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique et de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.	Les interventions du projet protégeront les côtes contre l'avancée de la mer
Convention de Bonn sur la Conservation des Espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de septembre 1993	17 Aout 2000	Elle a pour objectif la conservation des espèces migratrices* de la faune sauvage à l'échelle mondiale. La faune sauvage doit faire l'objet d'une attention particulière, en raison de son importance mésologique, écologique, génétique, scientifique, récréative, culturelle, éducative, sociale et économique.	La restauration des mangroves assurera la préservation et la reproduction des espèces aquatiques migratrices de la mer vers les lagunes
Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction; adoptée à Washington le 3 Mars 1973	novembre 1994	Veiller à la sauvegarde des espèces faunique et floristique sauvages en réglementant leur commerce international.	L'intervention de restauration de mangrove permettra de conserver la mangrove dont la désertification est grandissante dans ces zones.
Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (UNESCO)	9 janvier 1981	Protection des monuments et des sites reconnus d'une valeur telle que leur sauvegarde concerne l'humanité dans son ensemble.	La ville de Grand-Bassam est classée patrimoine de l'UNESCO
Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, Adoptée en 1971 à Ramsar, en Iran, elle est entrée en vigueur en 1975	03 février 1993	Assurer la conservation et l'utilisation rationnelle (maintien des caractéristiques écologiques) des zones humides et de leurs ressources.	Le Projet se devra se conformer à la préservation des zones Ramzar
Accord de Paris de la COP 21 portant Convention-cadre des	22/04/2016	Cet accord a été signé pour engager la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il confirme	Réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou l'accord	Aspects liés aux activités du projet
Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)		l'objectif central de contenir l'augmentation de la température moyenne en-deçà de 2 degrés, et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 degré, afin de réduire les risques et les impacts liés aux conséquences du changement climatique.	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

---

## 2.1. Contexte du Projet

Le Gouvernement du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont fait appel à l'ONU-Habitat afin de soutenir les villes et les communautés côtières (et fluviales/delta) dans leur adaptation aux changements climatiques et afin de renforcer leur résilience à l'érosion côtière et aux impacts et risques climatiques liés.

Les établissements urbains en Afrique de l'Ouest connaissent une croissance sans précédent, on estime à plus de 40% de la population, vivant au Ghana et en Côte d'Ivoire, sont installées dans les zones côtières, soit un total de plus de 20 millions de personnes. Dans ces zones côtières, des scénarios de croissance urbaine incontrôlée et la pauvreté conduisent au développement rapide de logements et ressources insalubres dans des zones susceptibles d'être affectées par la montée des eaux de mer et autres facteurs menant à l'érosion côtière et à la réduction des options de subsistance, reposant principalement sur les activités relatives aux ressources naturelles.

Plus précisément, les risques liés au climat comprennent une élévation projetée d'un mètre du niveau de la mer d'ici la fin du siècle, ce qui pourrait entraîner une perte de 18 000 km<sup>2</sup> de terres régionales le long de la côte ouest-africaine. En Côte d'Ivoire et au Ghana, ceci est également combiné à une gestion non durable des terres et des ressources en eau.

Pour cette raison, les gouvernements locaux et nationaux et les communautés doivent planifier en avance et renforcer leurs capacités pour basculer vers un modèle de développement plus durable et résilient ainsi qu'un système de gouvernance du littoral.

Le projet du Fond d'Adaptation apportera un financement de 14\$ millions pour la mise en œuvre d'actions en matière de politique côtière, d'investissements pour des solutions vertes, d'interventions transformatrices concrètes, au niveau départemental et communautaire, les plus efficaces et les moins coûteuses pouvant être utilisées comme prototype et ainsi être reproduites à différentes échelles afin de gérer de manière durable les zones côtières d'Afrique de l'ouest.

L'objectif principal du projet consiste à répondre aux défis posés par la combinaison du changement climatique et de l'urbanisation non durable (exacerbant l'érosion et les inondations côtières) en proposant une approche globale visant à renforcer la résilience au climat des communautés côtières et à soutenir la protection côtière à plus grande échelle, tout en étant conforme aux priorités nationales du gouvernement dans la mise en œuvre d'interventions.

## 2.2. Présentation du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du BEEA

### 2.2.1. Maître d'ouvrage : MINEDD

#### 2.2.1.1. Présentation du MINEDD

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a été créé le 10 juillet 2018 conformément au décret n° 2018-618 10 juillet 2019 portant nomination des membres du gouvernement. Le MINEDD est chargé de la conception et la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. À ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan ;

- Mise en œuvre du Code de l'Environnement et de la législation en matière de Protection de la Nature et de l'Environnement ;
- Gestion et suivi des projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Mise en place des services environnementaux du réseau des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en liaison avec les Ministres du Tourisme et des Eaux et Forêts ;
- Protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides ;
- Gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le Ministre des Eaux et forêts ;
- Contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Coordination de la gestion des risques naturels majeurs ;
- Renforcement des moyens et suivi du contrôle des déchets industriels en liaison avec les Ministres concernés ;
- Participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et drainage, en liaison avec le Ministre de la Construction de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
- Supervision et suivi de la gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux en liaison avec les Ministres concernés.
- Élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;
- Préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le Ministre du Pétrole et de l'Énergie ;
- Élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- Promotion d'une gestion durable des ressources rares ;
- Participation aux négociations internationales sur le climat ;
- Veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation environnementale ;
- Contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;
- Proposition de toute mesure propre à l'amélioration de la qualité de vie ;
- Contribution au développement de l'éducation, de la formation et des citoyens en matière d'environnement ;
- Mise en place de la commission du Développement Durable ;
- Élaboration, animation et coordination de la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.<sup>20</sup>

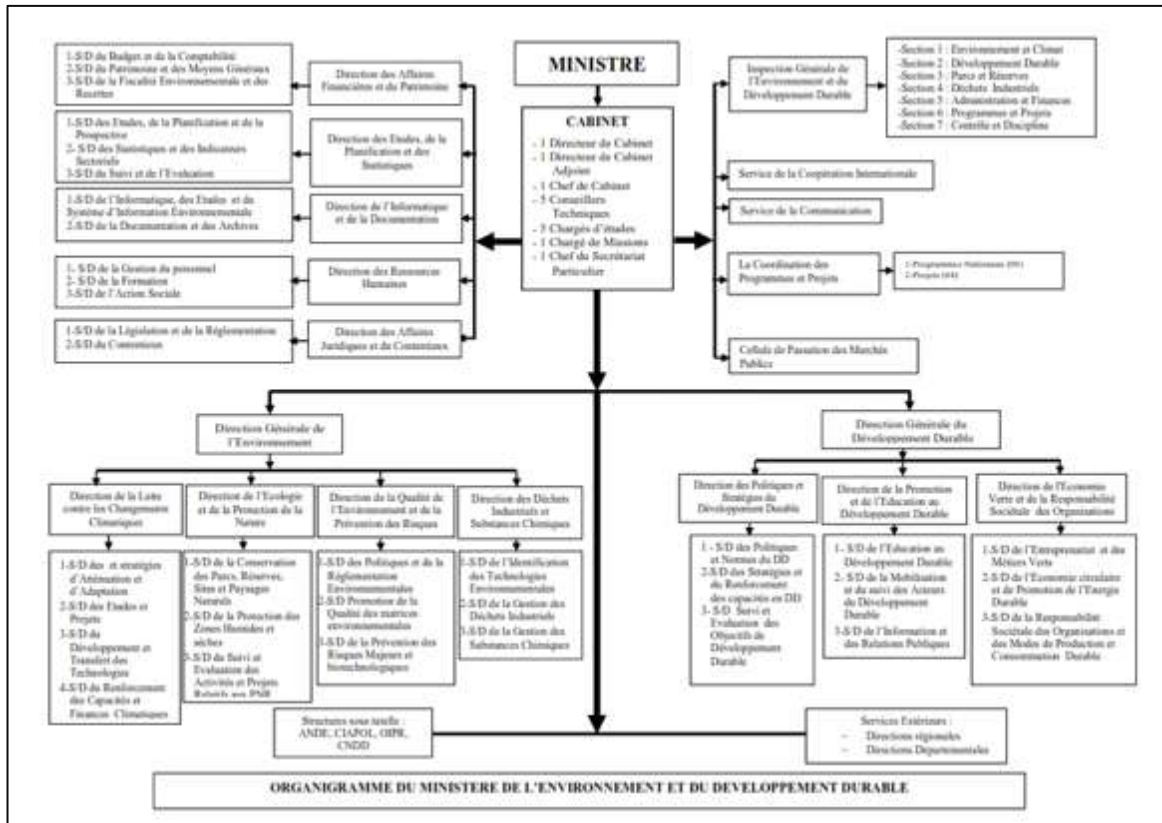
Le MINEDD comprend plusieurs structures sous tutelles :

- L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- Le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL) ;
- L'ANDE.

Le MINEDD est structuré comme suit :

<sup>20</sup> <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>





Source : [environnement.gov.ci/organigramme.php](http://environnement.gov.ci/organigramme.php), consulté en novembre 2020  
 Organigramme illisible, à reprendre

### 2.2.1.2. Politique QSHE du MINEDD

Le MINEDD ne dispose pas encore de politique QSHE.

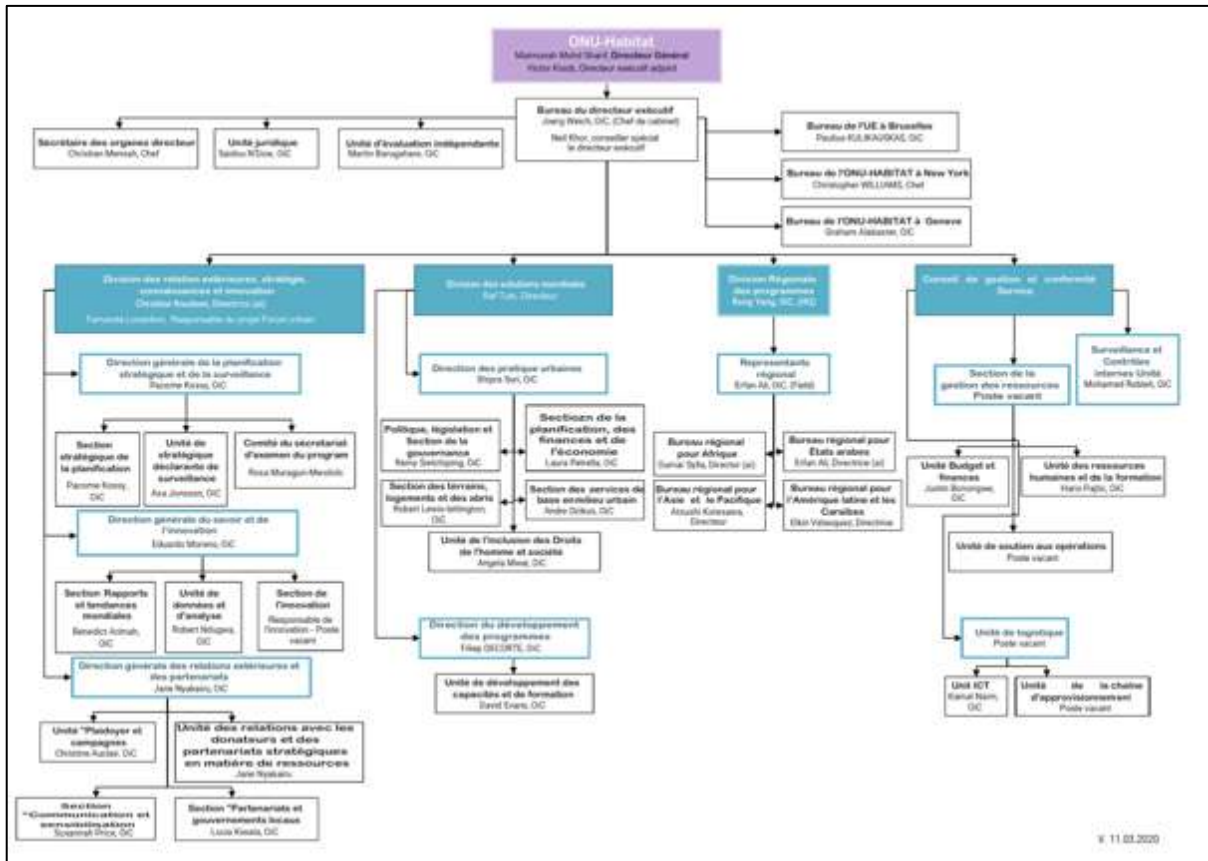
### 2.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT

#### 2.2.2.1. Présentation de ONU HABITAT

Le Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH), également appelé ONU-Habitat, est une agence spécialisée de l'ONU, créée en 1978 et dont le siège est à Nairobi au Kenya. Son but est de promouvoir des villes de développement durable pour fournir des abris pour tous. ONU-Habitat est mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) pour promouvoir des villes et des communautés socialement et écologiquement durables.

La structure de gouvernance d'ONU-Habitat est une structure à trois niveaux composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil d'administration et du Comité des représentants permanents. L'Assemblée d'ONU-Habitat est un organe universel composé des 193 États membres des Nations Unies et se réunit tous les quatre ans au siège d'ONU-Habitat. Le Conseil d'administration est composé de 36 États membres élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat et se réunit trois fois par an pour renforcer le contrôle par les États membres des opérations d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents d'ONU-Habitat (CPR) se réunit deux fois tous les quatre ans de manière ouverte. Ensemble, les trois organes directeurs visent à renforcer la responsabilité et la transparence d'ONU-Habitat.

Pour réaliser ces missions, ONU-Habitat s'est dotée d'une organisation qui se structure comme schématisée ci-dessous.



Source : ONU-HABITAT, novembre 2020

### 2.2.3. BEEA : 2D Consulting Afrique

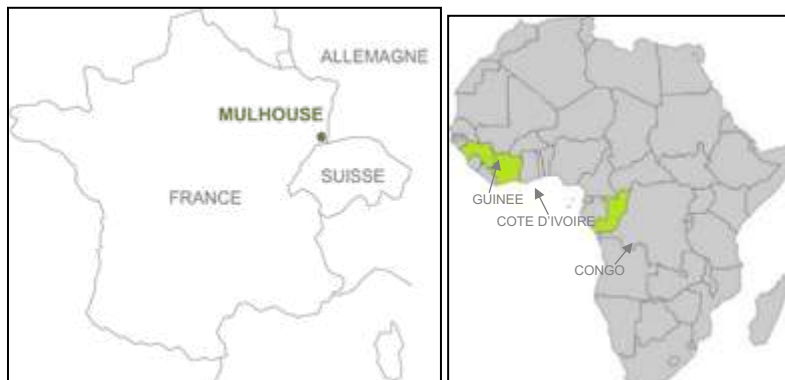
#### 2.2.3.1. Présentation de 2D Consulting Afrique

2D Consulting est un cabinet de conseils, d'études et de formation créé en France, en 2010. Il fournit une expertise dans les domaines de l'environnement, la sécurité industrielle, le développement durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Il a été certifié ISO 9001 version 2015 en juillet 2019 par AFNOR certification.

Son siège social est situé à Mulhouse en France, au croisement des frontières allemande et suisse.

Il a trois succursales. La première a été créée en 2011 à Abidjan en Côte d'Ivoire, la seconde en 2016 à Conakry en République de Guinée et la troisième en 2017 à Pointe Noire en République du Congo.



Le cabinet 2D Consulting accompagne et assiste les entreprises privées et/ou les collectivités publiques dans leurs démarches :

- de respect des prescriptions administratives et de mise aux normes en matière environnementale et de sécurité industrielle ;
- de mise en place de leur stratégie environnementale, de leur système de gestion de la sécurité industrielle et de leur stratégie de développement durable et RSE.

Il a obtenu l'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques, des études d'impact environnemental et social et des audits environnementaux délivré par le ministère en charge de l'environnement le 15 décembre 2011. Cet agrément a été renouvelé en 2020.

Le cabinet 2D Consulting Afrique a également obtenu l'agrément du ministère en charge de l'environnement en mai 2019 pour effectuer des analyses et des mesures de la qualité de l'air et des paramètres de l'eau (annexe 3).

### 2.2.3.2. Politique QHSE de 2D Consulting Afrique

La politique qualité de 2D Consulting Afrique est présentée ci-dessous :

Elle s'articule autour d'une culture partagée et dirigée vers :

Nos collaborateurs : les employés 2D Consulting Afrique qui sont notre priorité n°1. Sur eux repose l'intégrité de notre engagement qualité. Ce sont eux qui portent nos standards de qualité en interne et en externe. Ils sont les garants du succès de notre engagement.

Nos clients : nous leur devons écoute et amélioration constante de la qualité de nos prestations d'études et de formations. Nous nous engageons à satisfaire leurs exigences. Nous œuvrons pour le développement d'un rapport de confiance et d'intégrité.

Nos fournisseurs : nous les considérons comme de véritables partenaires, engagés avec nous dans notre démarche qualité

Nos Co-partenaires : nous mettons un point d'honneur à les associer à nos standards de qualité afin de garantir des prestations conjointes empruntées de notre engagement commun d'amélioration continue de nos processus de travail

Pour satisfaire l'ensemble de nos parties intéressées pertinentes, nous avons défini 4 orientations et leurs objectifs associés :

- stratégie : définir nos valeurs et donner du sens à notre développement ;
- humaine : assurer un soutien aux collaborateurs en toute circonstance et leur permettre de s'épanouir/de se développer au sein de notre entreprise ;
- client : garantir des prestations haut de gamme, conformes aux exigences réglementaires/normatives dans une dynamique d'amélioration constante ;
- finance : assurer la rentabilité et la pérennité de notre entreprise.
- Ainsi, nous nous engageons :
- à veiller à une recherche permanente de l'efficacité objective dans l'ensemble de nos processus ;
- à capitaliser nos expériences pour viser une amélioration continue de notre fonctionnement, de la satisfaction de nos clients et de notre métier ;
- à prendre en compte et respecter les exigences réglementaires et légales (relatives aux produits/services).

Cela implique de notre part et pour tout collaborateur une clarté dans la communication, une attitude souple et respectueuse, des engagements francs vis-à-vis de nos parties intéressées pertinentes.

Ces engagements doivent faire partie intégrante de nos pratiques quotidiennes.

Les principes fondamentaux d'éthique à forte moralité :

- respecter la loi
- respecter les autres et les coutumes locales
- ancrer une culture d'intégrité, de loyauté et d'honnêteté.

### **2.3. Analyse des alternatives du Projet**

Les tableaux ci-dessous présentent les alternatives des interventions du projet.

Tableau 7 : Alternatives du ré-ensablement de la plage

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>Les structures côtières dures</b>	Fixent le trait de côte, empêchent le recul, protègent les zones urbanisées et effet immédiat après construction	Nécessitent des investissements en capital relativement élevés plus le coût des travaux d'entretien
<b>Le ré-ensablement de plage</b>	L'approvisionnement en sable côtier est la solution la plus durable et rentable parce que le taux de perte de sable est relativement faible et que le coût de remplacement du sable est beaucoup plus faible que le coût de l'abandon ou de la relocalisation d'une propriété	Solution non permanente, efficacité incertaine, entretien fréquent, impacts faune et flore
<b>La relocalisation ou le retrait géré</b>	Préserve la plage naturelle	Coût de l'investissement élevé

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 8 : Alternatives de la restauration de mangrove

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>La restauration des mangroves à l'aide de palétuvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restauration de la première ligne de défense pour les communautés côtières. Elles stabilisent les rivages en ralentissant l'érosion et fournissent des barrières naturelles protégeant les communautés côtières contre l'augmentation des tempêtes, des inondations et des ouragans.</li> <li>- assainissement des écosystèmes de mangroves entraînant des pêches saines et des terres saines sur lesquelles pratiquer l'agriculture</li> <li>- les mangroves séquestrent le carbone à un taux deux à quatre fois plus élevé que les forêts tropicales matures et emmagasinent trois à cinq fois plus de carbone par zone équivalente que les forêts tropicales</li> <li>- les mangroves abritent un éventail incroyable d'espèces et sont des points chauds de la biodiversité.</li> </ul>	Coût de l'investissement
<b>La récréation mangrove</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recréer des écosystèmes de mangrove dans des zones où la mangrove a complètement disparue en raison des activités humaines, c'est recréer la première ligne de défense pour les communautés côtières. Elles stabilisent les rivages en ralentissant l'érosion et fournissent des barrières naturelles protégeant les communautés côtières contre l'augmentation des tempêtes, des inondations et des ouragans.</li> <li>- assainissement des écosystèmes de mangroves entraînant des pêches saines et des terres saines sur lesquelles pratiquer l'agriculture</li> <li>- les mangroves séquestrent le carbone à un taux deux à quatre fois plus élevé que les forêts tropicales matures et emmagasinent trois à cinq fois plus de carbone par zone équivalente que les forêts tropicales</li> <li>- les mangroves abritent un éventail incroyable d'espèces et sont des points chauds de la biodiversité.</li> </ul>	Coût de l'investissement État initial de la mangrove difficile à atteindre

Source : 2D Consulting Afrique, novembre 2020

Tableau 9 : Alternatives de l'aquaculture

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>Ferme de poissons dans des enclos (cages)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation de masses d'eau existantes</li> <li>- investissement relativement abordable</li> <li>- récolte facile des poissons</li> <li>- disponibilité de poissons tout au long de l'année</li> </ul>	<p>les risques de pertes et/ou de dégâts lors des conditions météorologiques sévères, la dégradation de la qualité de l'eau (pollution, baisse d'oxygène dissous, etc.) si la sélection des sites et les pratiques aquacoles sont impropres, l'interférence possible avec la faune sauvage (transmission de maladies, prédation), l'interaction possible avec les activités à proximité (pêche, tourisme) et les risques de vols et de sabotages.</p>
<b>Ferme de poissons dans des réservoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réservoirs facile à installer</li> <li>- pas de contact avec le milieu extérieur</li> </ul>	<p>Technique peu répandue dans le monde La pisciculture dans les réservoirs est un peu complexe comme moyen alternatif de l'aquaculture par enclos. En fait, les poissons ont besoin de certaines conditions pour survivre et prospérer, et donc le réservoir de poissons doit être choisi à bon escient. Il y a plusieurs aspects importants à considérer, y compris la forme, le matériau, la couleur, le type de couvertures et d'ombrage</p>
<b>Ferme piscicole dans les étangs</b>	<p>Technique répandue dans le monde : la production mondiale de poisson est largement basée sur l'utilisation d'étangs de terre qui contiennent de l'eau douce Étangs peu coûteux à construire, faciles à entretenir et adaptés à une bonne gestion de l'eau et du poisson</p>	<p>La construction d'étangs et de travaux connexes implique des préparatifs et des travaux appropriés, essentiels au succès de la pisciculture Interaction possible avec les activités à proximité (pêche, tourisme) et les risques de vols et de sabotages.</p>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4. Descriptif du Projet

### 2.4.1. Localisation géographique du Projet

Le Projet se situe en Côte d'Ivoire, dans la région du Sud-Comoé, dans le département de Grand-Bassam, sous-préfecture de Grand-Bassam dans les villages de Quartier France, Mondoukou, Gbamélé, Azuretti et Vitré 2.

Les cartes ci-dessous présentent la localisation géographique des sites du Projet et des interventions prévues : ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et l'aquaculture.





Carte 2 : Localisation géographique des interventions du Projet à Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020



Les cartes ci-dessous présentent les interventions par site de la zone de Grand-Bassam.

Carte 3 : Localisation géographique des interventions du Projet par sites à Grand-Bassam





Site 3 : Quartier France



Site 4 : Azzuretti





Source : 2D Consulting Afrique, novembre 2020

## 2.4.2. Justification du choix des sites du Projet à Grand-Bassam

Le choix des sites se justifie par les arguments ci-dessous :

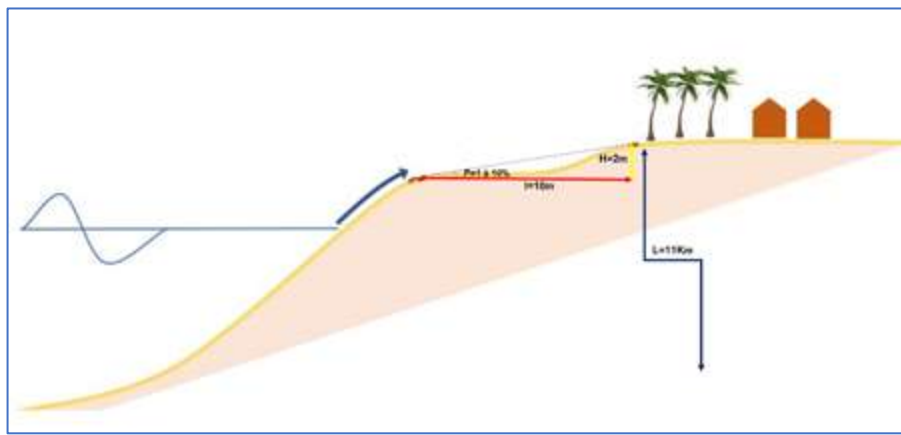
- La vulnérabilité face aux changements climatiques ;
- L'engloutissement des terres sous l'effet de l'avancée des eaux ;
- La désertification des mangroves ;
- La rareté des ressources halieutiques ;
- La disponibilité des terres pour accueillir le projet.

## 2.4.3. Plan d'aménagement des sites des interventions

### 2.4.3.1. Ré-ensablement de la plage

Le plan d'aménagement du ré-ensablement de la plage est présenté ci-dessous.

Figure 3 : Plan d'aménagement du ré-ensablement de la plage



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.3.2. Restauration des mangroves

Le plan d'aménagement de la restauration des mangroves est présenté ci-dessous.

Photo 1 : Exemple d'aménagement de la restauration des mangroves



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.3.1. Aquaculture

Le plan d'aménagement des enclos est présenté ci-dessous.

Figure 4 : Exemple d'aménagement des enclos



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4.4. Description du Projet par phase pour chaque intervention

### 2.4.4.1. Ré-ensablement de la plage

#### 2.4.4.1.1. Activités pendant les phases (préparatoire, construction et de cessation d'activités) du ré-ensablement de la plage

Les activités pendant la phase préparatoire, de construction et de cessation d'activités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Activités du ré-ensablement de la plage

Phase du projet	activités
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat du sable (chargement compris)
Construction	Ouverture des voies d'accès
	Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam
	Déchargement du sable
	Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois
Exploitation	Stabilisation du sable avec des cocotiers
	Management de projet en bureau et sur le terrain
	Maintenance
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.4.1.2. Main d'œuvre requise, origine des travailleurs et horaires quotidiens de travail pendant les phases du ré-ensablement de la plage

La main d'œuvre requise est constituée de deux managers, d'experts et d'ouvriers issu des collectivités locales

#### 2.4.4.1.3. Conditions de travail pendant les phases du ré-ensablement de la plage

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :



- Le travail de nuit est interdit aux femmes enceinte ;
- Toute femme en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat ;
- La femme ne peut être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces ;
- Le travail de nuit est interdit aux jeunes de moins 18 ans ;
- Les jeunes de moins 18 ans ne peuvent être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces.

2.4.4.1.4. Moyens de protection du personnel pendant les phases de réalisation du ré-ensablement de la plage

La phase préparatoire ne nécessite pas de moyen de protection du personnel.

Les moyens de protection du personnel pendant la phase de construction et de cessation d'activités sont constitués essentiellement d'EPI et d'Équipements de Protection Collective (EPC) (voir tableau ci-dessous)

Tableau 11 : Moyens de protection du personnel en phase de construction et cessation d'activités pour l'intervention de ré-ensablement

EPI	EPC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casques</li> <li>- Chaussures de sécurité</li> <li>- Gants</li> <li>- Chasubles</li> <li>- Combinaisons</li> <li>- Bouchons d'oreille</li> <li>- Lunettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échafaudages</li> <li>- Panneaux de signalisation</li> <li>- Extincteurs</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

2.4.4.1.5. Calendrier de réalisation des activités pendant les phases du ré-ensablement de la plage

Tableau 12 : Calendrier de réalisation des activités de l'intervention de ré-ensablement de la plage

	Mois																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Étude technique détaillée et de conception																								
Achat du sable (chargement compris)																								
Ouverture des voies d'accès																								
Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam																								
Déchargement du sable																								
Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois																								
Stabilisation du sable avec des cocotiers																								
Management de projet en bureau et sur le terrain																								
Maintenance																								
Arrêt des activités de maintenance																								

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4.4.2. Restauration de la mangrove

### 2.4.4.2.1. Activités pendant la phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activités de la restauration de mangrove

Les activités pendant la phase préparatoire, de construction et de cessation d'activités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Activités de l'intervention de restauration de mangrove

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove
Construction	Préparation du site (débarrassèrent de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)
	Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting
	Collecte de la terre vers le site, fumier
	Transport du fumier jusqu'au site
Exploitation	Planting des semis
	Préparation du site
	Gestion de la plantation
	Appui à la coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.4.2.2. Main d'œuvre requise, origine des travailleurs et horaires quotidiens de travail pendant les phases de la restauration de mangrove

La main d'œuvre requise est constituée de deux managers, d'experts et d'ouvriers issu des collectivités locales

### 2.4.4.2.3. Conditions de travail pendant les phases de la restauration de mangrove

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation International du Travail (OIT) :

- Le travail de nuit est interdit aux femmes enceinte ;
- Toute femme en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat ;
- La femme ne peut être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces ;
- Le travail de nuit est interdit aux jeunes de moins 18 ans ;
- Les jeunes de moins 18 ans ne peuvent être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces.

### 2.4.4.2.4. Moyens de protection du personnel pendant les phases de réalisation de la restauration de mangrove

La phase préparatoire ne nécessite pas de moyen de protection du personnel.

Les moyens de protection du personnel pendant la phase de construction et de cessation d'activités sont constitués essentiellement d'EPI et d'Équipements de Protection Collective (EPC) (voir tableau ci-dessous)

Tableau 14 : Moyens de protection du personnel de la restauration de mangrove

EPI	EPC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casques</li> <li>- Chaussures de sécurité</li> <li>- Gants</li> <li>- Chasubles</li> <li>- Combinaisons</li> <li>- Bouchons d'oreille</li> <li>- Lunettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux de signalisation</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.4.2.5. Calendrier de réalisation des activités de la restauration de mangrove

Tableau 15 : Calendrier de réalisation des activités de restauration de mangrove

Activités sources d'impact	Mois																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Étude technique détaillée et de conception																		
Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove																		
Préparation du site (débarrassèrent de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)																		
Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting																		
Collecte de la terre vers le site, fumier																		
Transport du fumier jusqu'au site																		
Planting des semis																		
Préparation du site																		
Gestion de la plantation																		
Appui à la coordination																		
Entretien, suivi et surveillance sur le terrain																		
Arrêt des activités de maintenance et de surveillance																		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.4.3. Aquaculture

#### 2.4.4.3.1. Activités pendant la phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activité de l'aquaculture

Les activités pendant la phase préparatoire, de construction et de cessation d'activité sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Activités de l'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Achat et transport de matériel
Construction	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture
Exploitation	Transport des aliments pour nourrir les alevins
	Alimentation des poissons et alevinage
	Supervision et coordination

Phase du projet	Activités sources d'impact
	Entretien, suivi et surveillance sur le site
Cessation d'activités	Arrêt des activités d'aquaculture
	Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.4.3.2. Main d'œuvre requise, origine des travailleurs et horaires quotidiens de travail pendant les phases de l'aquaculture

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation International du Travail (OIT) :

#### 2.4.4.3.3. Conditions de travail de l'aquaculture

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation International du Travail (OIT) :

- Le travail de nuit est interdit aux femmes enceinte ;
- Toute femme en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat ;
- La femme ne peut être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces ;
- Le travail de nuit est interdit aux jeunes de moins 18 ans ;
- Les jeunes de moins 18 ans ne peuvent être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces.

#### 2.4.4.3.4. Moyens de protection du personnel pendant les phases de réalisation de l'aquaculture

La phase préparatoire ne nécessite pas de moyen de protection du personnel.

Les moyens de protection du personnel pendant la phase de construction et de cessation d'activités sont constitués essentiellement d'EPI et d'Équipements de Protection Collective (EPC) (voir tableau ci-dessous).

Tableau 17 : Moyens de protection du personnel de la restauration de mangrove

EPI	EPC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants</li> <li>- Chasubles</li> <li>- Masques</li> <li>- Palmes</li> <li>- Tubas</li> <li>- Combinaisons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalisation lumineuse</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.4.3.5. Calendrier de réalisation des activités de l'aquaculture

Tableau 18 : Calendrier de réalisation des activités de l'aquaculture

Activités	Mois 1				Mois 2			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Achat et transport de matériel								
Installation des structures de stockage								
Construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture								
Transport des aliments pour nourrir les alevins								
Alevinage								
Alimentation des poissons								
Supervision et coordination								
Entretien, suivi et surveillance sur le site								
Renforcement des capacités dans le cadre de la composante 2								

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.5. Planning environnemental

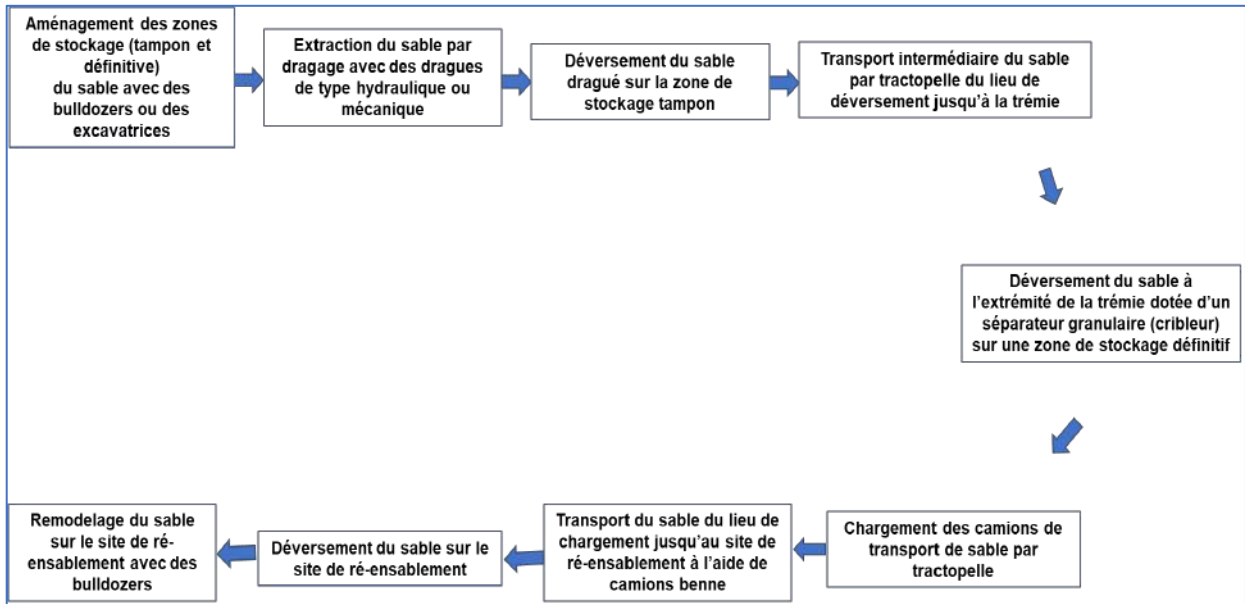
Le promoteur devra décrire un planning environnemental figurant dans la conception du projet afin de minimiser les effets environnementaux négatifs et saisir les avantages potentiels.

### 2.4.6. Processus de mise en œuvre des interventions

#### 2.4.6.1. Ré-ensablement de plage

Les processus de ré-ensablement de la plage est décrit par le diagramme ci-dessous.

Figure 5 : Processus de ré-ensablement de la plage

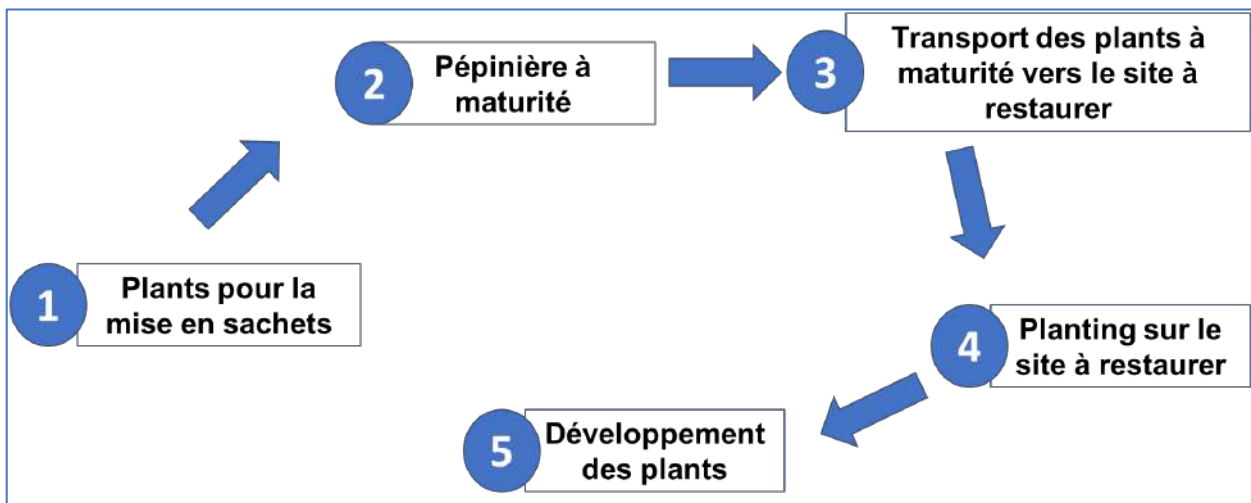


Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.6.2. Restauration de mangrove

Les processus de restauration de mangrove est décrit par le diagramme ci-dessous.

Figure 6 : Processus de restauration de mangrove

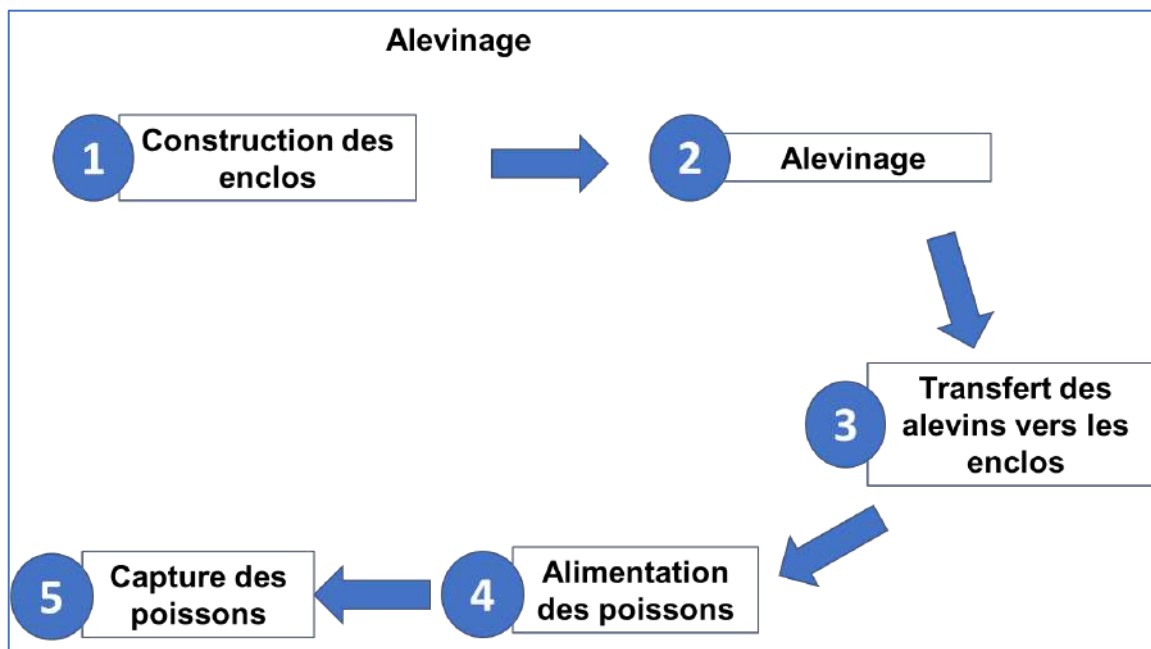


Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.6.3. Aquaculture

Les processus d'aquaculture décrit par le diagramme ci-dessous.

Figure 7 : Processus d'aquaculture



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.7. Caractéristiques techniques du Projet

#### 2.4.7.1. Dimensions des interventions retenues

Les dimensions des interventions retenues sont présentées dans le tableau ci-dessous par localité.

Tableau 19 : Dimensions des interventions retenues

Interventions	Localités	Dimensions
Ré-ensablement de la plage à Grand-Bassam	Quartier France, Azzureti et Gbamélé ;	Longueur : 11 km Largeur : 10 m Hauteur : 2 m Pente : 1 à 10% Volume de sable = 220 000 m <sup>3</sup>
Restauration de mangrove	Azuretti	20 ha
	Gbamélé	20 ha
	Vitré 2	2 ha
Aquaculture  Taille de l'enclos Longueur : 10 m Largeur : 10 m Profondeur : 3 m	Azuretti	5 enclos
	Gbamélé	2 enclos
	Mondoukou	5 enclos
	Vitré 2	10 enclos





Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, octobre 2020

## 2.4.7.2. Équipements du Projet par intervention

### 2.4.7.2.1. Ré-ensablement de la plage

Le tableau ci-dessous présente la description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation du ré-ensablement de plage.

Tableau 20 : Caractéristiques des équipements du Projet

équipements	caractéristiques	Illustrations
Base vie	Une base vie abritant des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, des vestiaires, des réfectoires et des conteneurs de stockage	
Bottes wellington	Bottes de sécurité Wellington S5 Portwest	
Sacs de pépinière de cocotiers	Sacs de pépinière fabriqués à partir de plastiques polyéthylène de qualité supérieure avec une protection UV qui offre une durée de vie plus longue. Tous les sacs ont des trous de drainage pré-perforés et se tiennent facilement debout lorsqu'ils sont remplis de supports	
Pelleteuse	La pelleteuse hydraulique est constituée d'un châssis et surmonté d'une tourelle pouvant effectuer une rotation continue de 360 degré. Elle est alimentée par du diésel	



équipements	caractéristiques	Illustrations
Camion à benne	Différents types de camions pour transporter des matériaux (tuyaux, pièces, sable, etc.) vers les chantiers, en vrac ou dans des conteneurs Diesel	
Bulldozer	Utiliser pour niveler les terrains, déboiser, déforesteur, nettoyer la terre végétale, etc. Ils sont alimentés par des diésel	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.7.2.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente la description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de la restauration de mangrove.

Tableau 21 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'intervention de restauration de mangrove

équipements	caractéristiques	Illustrations
Base vie	Une base vie abritant des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, des vestiaires, des réfectoires et des conteneurs de stockage	
Bottes wellington	Bottes de sécurité Wellington S5 Portwest	





équipements	caractéristiques	Illustrations
Pioche	Pioche jardin	
Seaux	Seaux avec une capacité de 15 litres	
Machettes	Machettes	
Sacs de pépinière de la mangrove	Sacs de pépinière fabriqués à partir de plastiques polyéthylène de qualité supérieure avec une protection UV qui offre une durée de vie plus longue. Tous les sacs ont des trous de drainage pré-perforés et se tiennent facilement debout lorsqu'ils sont remplis de supports	
Arrosoir	Arrosage plastique avec pomme d'arrosage 10 litres	





Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4.7.2.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente la description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'aquaculture.

Tableau 22 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'intervention d'aquaculture

Équipements	caractéristiques	Illustrations
Base vie	Une base vie abritant des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, des vestiaires, des réfectoires et des conteneurs de stockage	
Bottes wellington	Bottes de sécurité Wellington S5 Portwest	
Filet	Filet de pêche de 17*19 po en forme de larme avec manche télescopique	
Ciseaux	Ciseaux taille de jardin pour les arbres et herbes	






Équipements	caractéristiques	Illustrations
Bateau à moteur	Bateau à moteur	
Masque et tubas	Set de masque et tubes pour la plongée intex	
Palmes	Lisansang Cheville nageant Palmes Courtes de plongée, avec des lames en carbone	
Combinaisons de plongée	les combinaisons de plongée sont faites pour la majorité de néoprène, une matière caoutchouteuse noire, d'épaisseur variable (de 1 à 10 mm)	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.7.3. Produits (FDS)

Les produits utilisés dans le cadre du Projet sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Caractéristiques des produits

Interventions	PRODUITS SOLIDES ET LIQUIDES	Caractéristiques (fiches de données de sécurité)	Quantité (estimation préliminaire)	Illustration
Ré-ensablement de la plage	Diesel pour machines	<a href="https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye_diesel_msds.pdf">https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye_diesel_msds.pdf</a>	Selon la consommation spécifique de la machine (impossible à estimer à ce stade)	
	Huiles de machines	<a href="http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223">http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223</a>	Selon la consommation spécifique de la machine	
Restauration de mangrove	Diesel pour les engins de transport de pépinière	<a href="https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye_diesel_msds.pdf">https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye_diesel_msds.pdf</a>	Selon la consommation spécifique de la machine (impossible à estimer à ce stade)	
	Huiles de machines	<a href="http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223">http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223</a>	Selon la consommation spécifique de la machine	
Aquaculture	Alimentation des alevins	Néant	Selon la dimension des enclos	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4.8. Intrants, rejets et nuisances de chaque intervention

### 2.4.8.1. Intrants, rejets et nuisances du ré-ensablement de la plage

Les intrants, rejets et nuisances du ré-ensablement de la plage ont été identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Intrants, rejets et nuisances à toutes les phases de l'intervention de ré-ensablement de la plage

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Intrants	Solides	- Néant	- Sable	- Sable	- Néant
	Liquides	- Carburant	- Carburant	- Carburant	- Néant
	Utilités	- Néant	- Néant	- Néant	- Néant
Rejets	Solides	- Déchets issus des travaux d'installation de la base vie - Déchets issus des travaux d'ouverture des voies d'accès	- Rebut - Sacs de pépinière de cocotiers usagés	- Néant	- Néant

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Nuisances	Liquides	Néant	- Hydrocarbures - Huiles usagées	- Hydrocarbures - Huiles usagées	- Néant
	Atmosphériques	- Gaz d'échappement - Poussière	- Gaz d'échappement - Poussière	- Gaz d'échappement - Poussière	- Néant
	Sonores	- Bruit des moteurs - Bruit des travaux	- Bruit des moteurs - Bruit des travaux	- Bruit des moteurs - Bruit des travaux - Bruit des travaux d'entretien de la plage	- Néant
	Olfactives	- Odeurs des gaz d'échappement	- Odeurs des gaz d'échappement	- Odeurs des gaz d'échappement	- Néant
	Visuelles	- Gêne visuelle due aux installations de la base vie	- Néant	- Néant	- Néant
	Vibrations	Néant	Vibrations dues aux travaux	- Néant	- Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.8.2. Intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove

Les intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove ont été identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 25 : Intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Intrants	Solides	- Néant	- Sachets de pépinière	- Néant	- Néant
	Liquides	- Carburant	- Carburant - Eau d'arrosage	- Carburant - Eau d'arrosage	- Néant
	Utilités	- Néant	- Néant	- Néant	- Néant
Rejets	Solides	Néant	- Rebut - Sacs de pépinière usagés - Déchets issus des travaux d'installation de la base vie - Déchets issus des travaux d'ouverture des voies d'accès - Déchets de chantier	Rebut de végétaux	Néant
	Liquides	Néant	Eau d'arrosage	Néant	Néant
	Atmosphériques	Néant	Néant	Néant	Néant
	Sonores	Néant	Néant	Néant	Néant
Nuisances	Olfactives	Néant	Néant	Néant	Néant
	Visuelles	Néant	Néant	Néant	Néant
	Vibrations	Néant	Néant	Néant	Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.8.3. Intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture

Les intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture ont été identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 26 : Intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Intrants	Solides	Néant	- Enclos - Filets	- Alevins - Aliments des alevins	Néant
	Liquides	Néant	Carburant	Néant	Néant
	Utilités	Néant	Néant	Néant	Néant
Rejets	Solides	Néant	- Rebut - Déchets de chantier	Déchets issus de la maintenance et de l'entretien des enclos	- Rebut - Déchets de chantier
	Liquides	Néant	Néant	Néant	Néant
	Atmosphériques	Néant	Néant	Néant	Néant
Nuisances	Sonores	Néant	Néant	Néant	Néant
	Olfactives	Néant	Néant	Néant	Néant
	Visuelles	Néant	Néant	Néant	Néant
	Vibrations	Néant	Néant	Néant	Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.9. Services assurés pendant toutes les phases du Projet

Les services assurés dans la mise en œuvre du Projet ont été identifiés dans le tableau ci-après :

Tableau 27 : Services assurés pendant toutes les phases du Projet

	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
Services assurés pendant toutes les phases du Projet	Maintenance et entretien des engins	Maintenance et entretien des engins	Maintenance et entretien des enclos et des filets
	Approvisionnement en hydrocarbures	Gestion des déchets	Gestion des déchets
	Gestion des déchets	- Résidus de végétaux - Résidus d'aliments - Emballages alimentaires	- Résidus de végétaux - Résidus d'aliments - Emballages alimentaires - Déchets de pépinières de mangrove - Résidus des enclos et des filets

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



## 2.5. Coût estimatif du Projet

L'investissement global du projet sera de 14 millions de Dollars US, apporté par le Fonds d'Adaptation pour la mise en œuvre des interventions.

## 3.ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

L'analyse de l'état initial de l'environnement a pour objet de définir, avant aménagement, l'état de référence du site et de son environnement. Cette analyse servira ainsi de base à l'évaluation environnementale du Projet. Elle a pour objectif de :

- confirmer et affiner le champ d'investigation identifié dans la phase de cadrage préalable (aires d'étude et thèmes de l'environnement à étudier) ;
- réunir, pour chaque thème environnemental, les données nécessaires et suffisantes à l'évaluation environnementale du Projet ;
- caractériser l'état de chaque thème environnemental.

Ce chapitre comprend les parties suivantes :

- la délimitation de la zone d'étude ;
- la méthodologie de collecte des données ;
- la description des différentes composantes de l'environnement initial du Projet ;
- les tendances de l'état de l'environnement ;
- les lacunes des données.

### 3.1. Délimitation de la zone d'étude

Par définition la zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets du Projet sont potentiellement perceptibles.

#### 3.1.1. Zone d'Influence Directe (ZID)

La ZID correspond à la zone dans laquelle les effets directs du Projet sont potentiellement perceptibles. Il s'agit du périmètre d'emprise du site du Projet.

La carte ci-dessous illustre la ZID.

Carte 4 : Illustration de la ZID



Source : Google satellite Pro, modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.1.2. Zone d'Influence Indirecte (ZII)

La ZII correspond à la zone dans laquelle les effets indirects du Projet sont potentiellement perceptibles. Il s'agit d'inclure à la ZID les zones dans lesquelles les risques de rejets et d'impacts sont susceptibles d'être perçus.

Carte 5 : ZII du Projet



Source : Google satellite Pro, modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 3.2. Méthodologie de collecte des données

### 3.2.1. Données documentaires

Les données documentaires ont été obtenues auprès de divers services publics et par des recherches bibliographiques sur internet.

Le tableau ci-dessous récapitule les données obtenues dans les services publics correspondants.

Tableau 28 : Données obtenues dans les services publics correspondants

Services publics	Données documentaires obtenues
Sous-préfecture de Grand-Bassam	Plan de lotissement de la sous-préfecture de Grand-Bassam Informations monographiques
CIE	Informations sur le réseau électrique dans la zone du Projet

Services publics	Données documentaires obtenues
Université Nangui Abrogoua, UFR des Sciences et Gestion de l'Environnement	Informations relatives aux milieux physique, biologique et humain
Institut National de la Statistique (INS)	Données statistiques et socio-économiques
Société de Développement et d'Exploitation Aéroportuaire, aéronautique et Météorologique (SODEXAM)	Données climatologiques
Weather Spark	
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Données pédologiques
ANDE	TDR de l'EIES
Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)	Données relatives aux textes règlementaires
ONU HABITAT	- Description du Projet
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Données pédologiques et géologiques
CNTIG	Découpage administratif
Sites internet de la présidence Site internet des structures sous-tutelle	Organisation interne des ministères Missions et attribution des structures sous-tutelle

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.2.2. Investigations de terrain

#### 3.2.2.1. Reconnaissances de terrain

Des visites de terrains ont été effectuées le 26, 28 mai et 24 juin 2020 afin de compléter les données documentaires recueillies. Elles ont permis de collecter des données de terrain et de mettre à jour les données bibliographiques.

Les études suivantes ont été réalisées par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE :

- l'analyse des cartes (images Google Earth, Bing Maps, Openstreetmaps, Yandex) afin d'avoir un aperçu de l'occupation du sol et de la situation géographique du site du projet ;
- une étude socio-économique sommaire ;
- un inventaire des autres projets en cours dans la ZII du Projet afin d'identifier les zones sensibles et les interactions possibles ;
- une consultation publique ;
- une étude de l'occupation du sol.

#### 3.2.2.2. Discussions informelles avec les parties prenantes

Sur le terrain, des discussions formelles et informelles avec les populations de la zone du Projet ont apporté des clarifications sur les enjeux environnementaux et sociaux locaux (historique du site, activités, sensibilité du milieu, etc.).

#### 3.2.2.3. Mesures sur le terrain

Des mesures de l'air, de l'eau, du bruit et de la température ont été effectuées par 2D CONSULTING AFRIQUE pour établir l'état précis de l'environnement dans la zone du Projet. Les images des appareils utilisés pour ces mesures sont présentées ci-après.



Photo 2 : Appareils de mesure

Sonomètre DB 200  
(mesure du bruit)Snooze modèle TE324NL  
(mesure de la température)GPSmap 62s de marque GARMIN  
(localisation des points de mesures)PF12+  
(mesure de la qualité de l'eau)Ecom J2KN PRO  
(mesure de la qualité de l'air)Appareil photo numérique  
(Olympus VR-350 / 16MP)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.2.2.3.1. Méthodes de collecte, d'échantillonnage et d'analyse

Les méthodes de collecte, d'échantillonnage et d'analyse ont été adaptées au thème et à l'aire d'étude. Il est important de noter que seule l'utilisation de méthodes standardisées assure la qualité et la crédibilité de l'étude d'impact et permet d'assurer ultérieurement le suivi éventuel de certains indicateurs environnementaux. Pour les milieux physiques (air, sol, bruit, etc.), des méthodes normalisées de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Organisation Internationale de Normalisation (ISO) ont été utilisées.

### 3.2.2.3.2. Protocoles de mesures et d'analyses

#### 3.2.2.3.2.1. Mesures de bruit et de la température

Les mesures du bruit ont été effectuées le 03, 04 et 07 juillet 2020 le matin et l'après-midi en quatre (4) points de mesure. Le temps considéré pour les mesures du bruit était de dix (10) minutes. Les mesures ont été réalisées à l'aide du sonomètre KIMO DB 200 de classe 2. Il a été placé à une distance de 1,5 m du sol et éloigné de tout obstacle lors des relevés. Les niveaux de bruit ont été relevés à l'aide d'un sonomètre calibré au niveau de la pression acoustique de référence, soit à une haute fréquence. Ce niveau a été maintenu lors des mesures.

Les mesures de la température ont été effectuées dans la matinée et l'après-midi, sur quatre (4) points, à l'aide du thermomètre électronique (modèle TE324NL) sur les points géolocalisés, dont les coordonnées géographiques figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Coordonnées géographiques des points de mesure du bruit et de la température sur les sites du Projet

	P1 (Vitré 2)	P2 (Mondoukou)	P3 (Quartier France)	P4 (Azuretti)	P5 (Gbamélé)
Longitude (Degré décimal)	05,27883°	05,18744°	05,19260°	05,20371°	05,21489°
Latitude (Degré décimal)	003,79960°	003,68508°	003,72864°	003,77660°	003,82540°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Ces points de mesure sont présentés sur la carte ci-après.

Carte 6 : Localisation des points de mesure du bruit et de la température



Source : Google satellite Pro, modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La photo ci-dessous présente une séquence de la campagne de relevé des niveaux sonores et de la température sur les sites.

Photo 3 : Séquence de relevé du niveau sonore et de la température sur les sites du Projet



P1 (Vitré 2)

P2 (Mondoukou)

P3 (Quartier France)





P4 (Azuretti)



P5 (Gbamélé)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

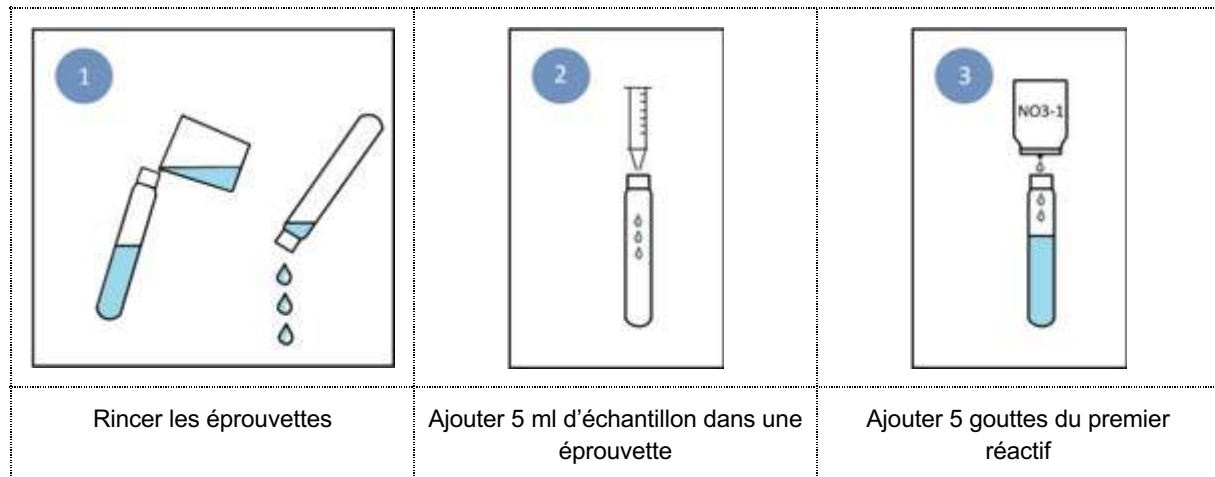
### 3.2.2.3.2.2. Mesures de la qualité de l'eau

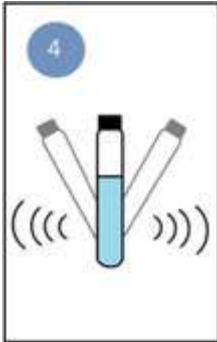
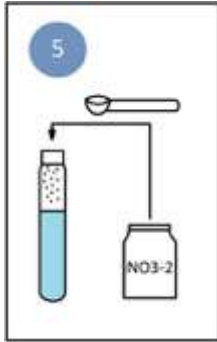
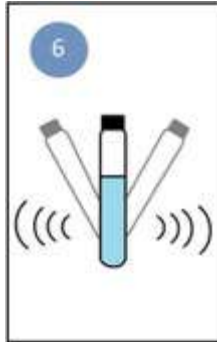
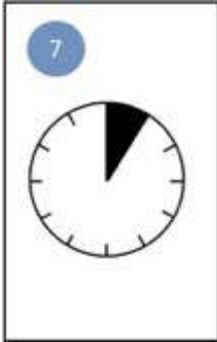
Les échantillons d'eau ont été prélevés dans la lagune situé à proximité du site du projet. Les cinq (5) points d'échantillonnage ont été géoréférencés avec un Global Positioning System (GPS) de marque Garmin Etrex. Les paramètres suivants ont été mesurés : le manganèse (mg/L), les nitrates (mg/L), les nitrites (mg/L), le cuivre (mg/L), le sulfate (mg/L), le phosphate (mg/L), le potassium (mg/L) et la silice (mg/L).

Ces paramètres ont été obtenus *in situ* par spectrophotométrie grâce au Photometer Filter 12 plus (PF-12+) et à l'aide des tests colorimétriques VISOCOLOR de Macherey-Nagel.

Le protocole détaillé de la mesure du nitrate figure ci-dessous. Les autres paramètres sont obtenus selon la même logique avec les réactifs et les étapes de manipulation qui leurs sont propres comme détaillés dans le manuel Macherey-Nagel (annexe 12).

Figure 8 : Protocole de mesure du nitrate



		
<p>Mélanger</p>	<p>Ajouter une cuillère rase du deuxième réactif</p>	<p>Mélanger vigoureusement pendant 1 min</p>
	<p>Bien nettoyer l'éprouvette pour enlever toutes traces de doigts ou impuretés</p> <p>Procéder à la lecture sur le PF12+ après avoir fait le blanc avec une éprouvette contenant l'échantillon uniquement (sans réactif).</p>	
<p>Attendre 5 min</p>		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Le tableau ci-dessous présente les coordonnées géographiques des points d'échantillonnage de l'eau.

Tableau 30 : Coordonnées géographiques des points d'échantillonnage de l'eau

Points de mesure	Coordonnées géographiques	
	Longitude (Degré décimal)	Latitude (Degré décimal)
P1 (Vitré 2)	05,27815°	003,79744°
P2 (Mondoukou)	05,18770°	003,68533°
P3 (Quartier France)	05,19248°	003,72870°
P4 (Azuretti)	05,20450°	003,77652°
P5 (Gbamélé)	05,21508°	003,82160°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les points de prélèvement de l'eau sont localisés sur la carte suivante.

Carte 7 : Localisation des points d'échantillonnage de l'eau



Source : Google satellite Pro, modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La photo ci-dessous présente une séquence de la campagne de prélèvement et d'analyse des échantillons d'eau sur les sites.

Carte 8 : Séquence de la campagne de prélèvement et d'analyse des échantillons d'eau sur les sites



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.2.2.4. Étude socio-économique

L'étude socio-économique a consisté à recenser les activités formelles et informelles, les habitations et les aménagements sur les sites du Projet.

### 3.2.2.5. Programme de collecte des données sur le terrain

Le programme de collecte des données sur le terrain exécuté par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE figure dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Programme de collecte des données sur le terrain

Étapes	Date de réalisation						
	Mars	Mai		Juin	Juillet		
	17	26	28	24	03	04	07
Consultation publique (les preuves figure en annexe 14, 15, 16 et 17)							
Visite de terrain							
Collecte des données environnementales (ordre de mission annexe 13)							
Campagne d'analyse de la qualité de l'air ;							
Étude socio-économique							

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.2.2.6. Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Les difficultés rencontrées relèvent de deux (2) ordres (voir tableau ci-dessous).

Tableau 32 : Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Institutionnel	Organisationnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non actualisation des informations disponibles (exemple : les données sur le découpage des ministères et les fonctions des ministères et organismes sous-tutelle) ;</li> <li>- Lourdeur administrative dans les ministères et les structures sous-tutelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indisponibilité de certaines personnes lors de la consultation publique</li> <li>- Durée d'obtention des données documentaires relativement longue (démarches auprès des services techniques des ministères notamment).</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Toutefois, ces difficultés ont été surmontées et le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE a pu obtenir les données nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

## 3.3. Description des différentes composantes de l'environnement initial du Projet

### 3.3.1. Généralités sur l'environnement du département de Grand-Bassam

L'environnement du département de Grand-Bassam est décrit selon les milieux physique, biologique, socio-économique et culturel.

#### 3.3.1.1. Milieu physique

Le milieu physique comprend le climat, la géologie, la géomorphologie, la topographie, la pédologie, l'hydrogéologie et l'hydrologie de surface.

##### 3.3.1.1.1. Climat

###### 3.3.1.1.1.1. Zones climatiques

Au regard des zones climatiques de la Côte d'Ivoire, du département de Grand-Bassam se situe dans la zone I correspondant au climat Attiéen (régime équatorial de transition). Elle est caractérisée par quatre (4) saisons :

- une grande saison des pluies (avril à mi-juillet) ;

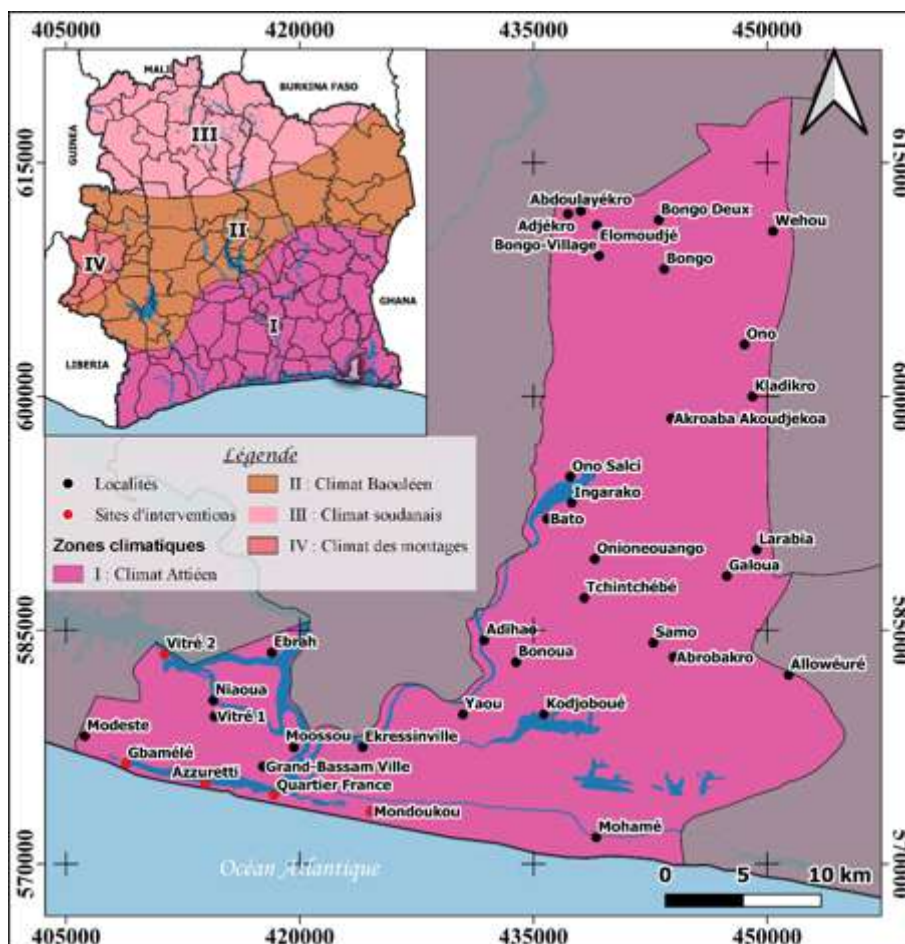


- une petite saison sèche (mi-juillet à mi-septembre) ;
- une petite saison des pluies (mi-septembre à novembre) ;
- une grande saison sèche (décembre à mars).

La température moyenne annuelle sous le climat Attiéen est de 25 à 33° C<sup>21</sup>.

La carte ci-dessous présente la zone climatique d'hébergement du département de Grand-Bassam.

Carte 9 : Zone climatique d'hébergement du département de Grand-Bassam



Source : Goula et al., 200722 modifié par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE

### 3.3.1.1.2. Évolution de la pluviométrie

La période pluvieuse de l'année dure 11 mois, du 31 janvier au 19 décembre, avec une chute de pluie d'au moins 13 millimètres sur une période glissante de 31 jours. La plus grande accumulation de pluie a lieu au cours des 31 jours centrés aux alentours du 5 juin, avec une accumulation totale moyenne de 243 millimètres.

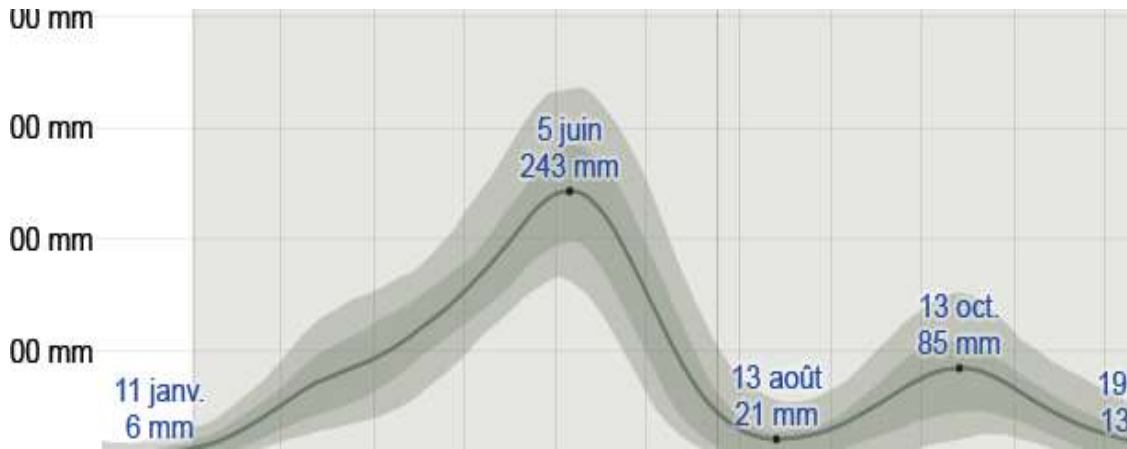
La période sèche de l'année dure 1,4 mois, du 19 décembre au 31 janvier. La plus petite accumulation de pluie a lieu aux alentours du 11 janvier, avec une accumulation totale moyenne de 6 millimètres.

<sup>21</sup> SODEXAM, 2015

<sup>22</sup> GOULA B. T. A., KONAN B., BROU Y. T., SAVANE I., FADIKA V. & SROHOUROU B. (2007). Estimation des pluies exceptionnelles journalières en zone tropicale : Cas de la Côte d'Ivoire par comparaison des lois lognormale et de Gumbel. hydrological Sciences Journal, 52 (1), pp. 49 – 67

La figure ci-dessous présente la pluviométrie moyenne mensuelle du département de Grand-Bassam

Figure 9 : Pluviométrie moyenne mensuelle du département de Grand-Bassam



Source : Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, novembre 2020

La quantité de pluie moyenne (ligne continue) accumulée au cours d'une période glissante de 31 jours centrée sur le jour en question, avec bandes du 25e au 75 percentile et du 10e au 90e percentile. La fine ligne pointillée représente la chute de neige moyenne mesurée en eau correspondante <sup>23</sup>.

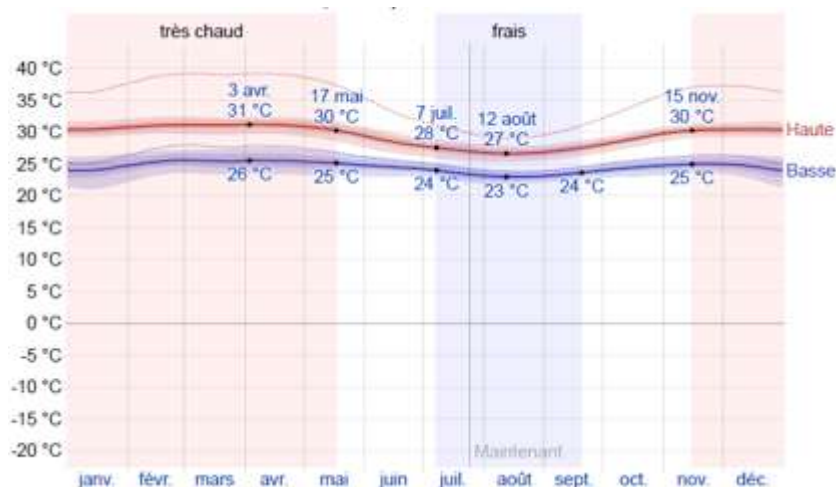
### 3.3.1.1.1.3. Température

La saison très chaude dure 6,1 mois, du 15 novembre au 17 mai, avec une température quotidienne moyenne maximale supérieure à 30 °C. Le jour le plus chaud de l'année 2019 est le 3 avril, avec une température moyenne maximale de 31 °C et minimale de 26 °C.

La saison fraîche dure 2,4 mois, du 7 juillet au 20 septembre, avec une température quotidienne moyenne maximale inférieure à 28 °C. Le jour le plus froid de l'année est le 12 août, avec une température moyenne minimale de 23 °C et maximale de 27 °C.

La figure ci-dessous présente la température du département de Grand-Bassam

Figure 10 : Température du département de Grand-Bassam



Source : Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, novembre 2020

<sup>23</sup> Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, juillet 2020



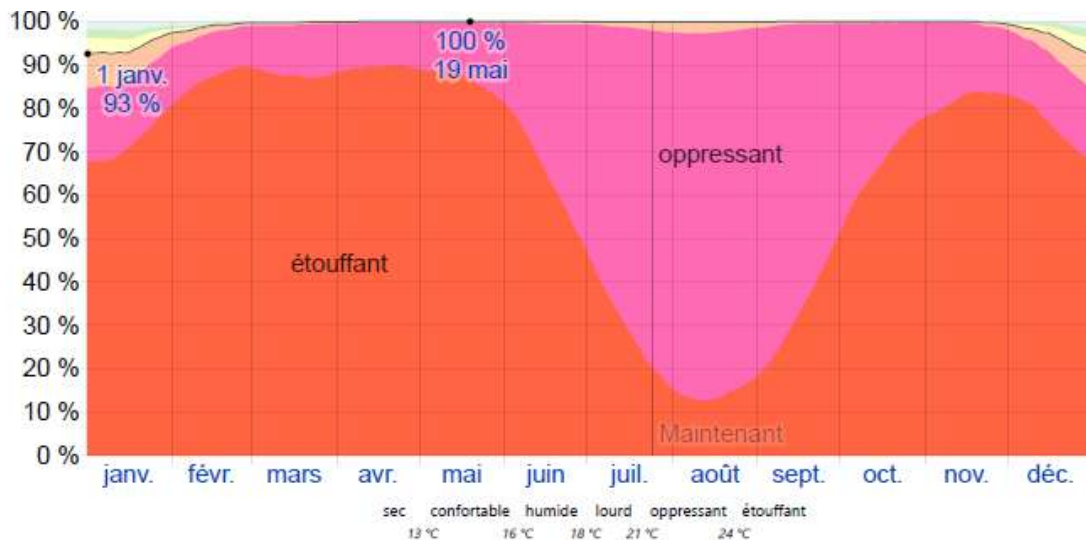
La température moyenne quotidienne maximale (ligne rouge) et minimale (ligne bleue), avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile. Les fines lignes pointillées sont les températures moyennes perçues correspondantes<sup>24</sup>.

#### 3.3.1.1.1.4. Humidité

Le niveau d'humidité perçu dans le département de Grand-Bassam, tel que mesuré par le pourcentage de temps durant lequel le niveau d'humidité est lourd, oppressant ou étouffant, ne varie pas beaucoup au cours de l'année. Il se situe entre 4% et 96 %.

La figure ci-dessous présente l'humidité moyenne mensuelle du département de Grand-Bassam

Figure 11 : Humidité moyenne annuelle du département de Grand-Bassam



Source : Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, novembre 2020

#### 3.3.1.1.1.5. Vent

Cette section traite du vecteur vent moyen horaire étendu (vitesse et direction) à 10 mètres au-dessus du sol. Le vent observé à un emplacement donné dépend fortement de la topographie locale et d'autres facteurs. La vitesse et la direction du vent instantané varient plus que les moyennes horaires de sud sud-ouest (SSO) vers le nord nord-est (NNE).

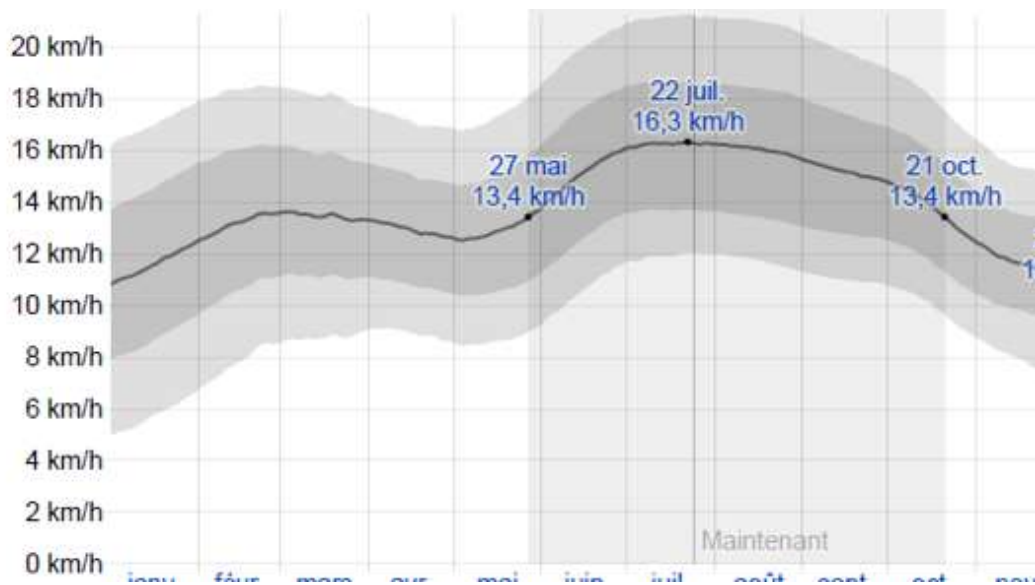
La vitesse horaire moyenne du vent à Grand-Bassam connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année.

La période la plus venteuse de l'année dure 4,8 mois, du 27 mai au 21 octobre, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 13,4 kilomètres par heure. Le jour le plus venteux de l'année est le 22 juillet, avec une vitesse moyenne du vent de 16,3 kilomètres par heure.

La période la plus calme de l'année dure 7,2 mois, du 21 octobre au 27 mai. Le jour le plus calme de l'année est le 20 décembre, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 10,5 kilomètres par heure.

<sup>24</sup> Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, juillet 2020

Figure 12 : Vitesse moyenne du vent dans le département de Grand-Bassam

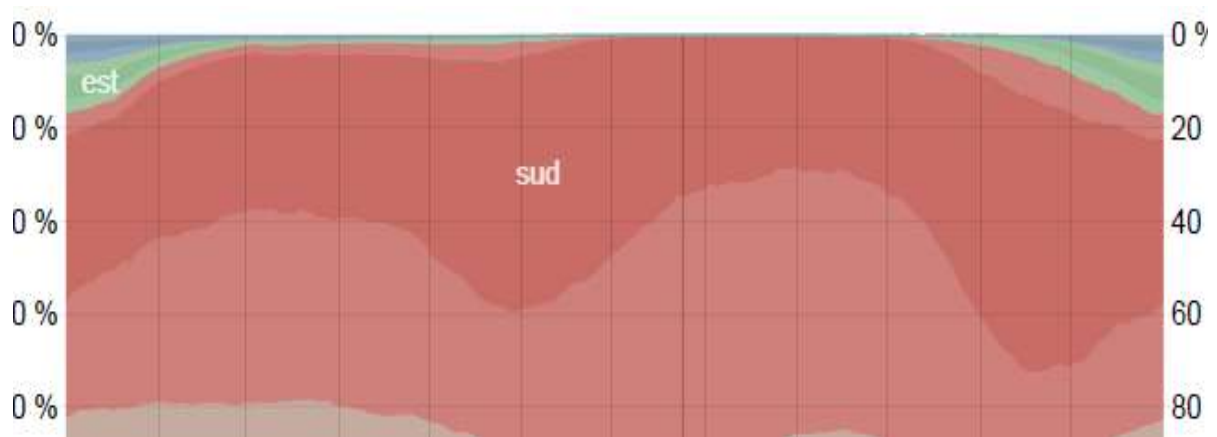


Source : Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, novembre 2020

La moyenne des vitesses des vents moyens horaires (ligne gris foncé), avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile.

La direction horaire moyenne principale du vent à Grand-Bassam vient du sud tout au long de l'année

Figure 13 : Variation de la direction du vent dans le département de Grand-Bassam



Source : Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, novembre 2020

Le pourcentage d'heures durant lesquelles la direction du vent moyen provient de chacun des quatre points cardinaux, excepté les heures au cours desquelles la vitesse du vent moyen est inférieure à 1,6 km/h. Les zones légèrement colorées au niveau des limites représentent le pourcentage d'heures passées dans les directions intermédiaires correspondantes (nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest) <sup>25</sup>.

### 3.3.1.1.2. Géologie

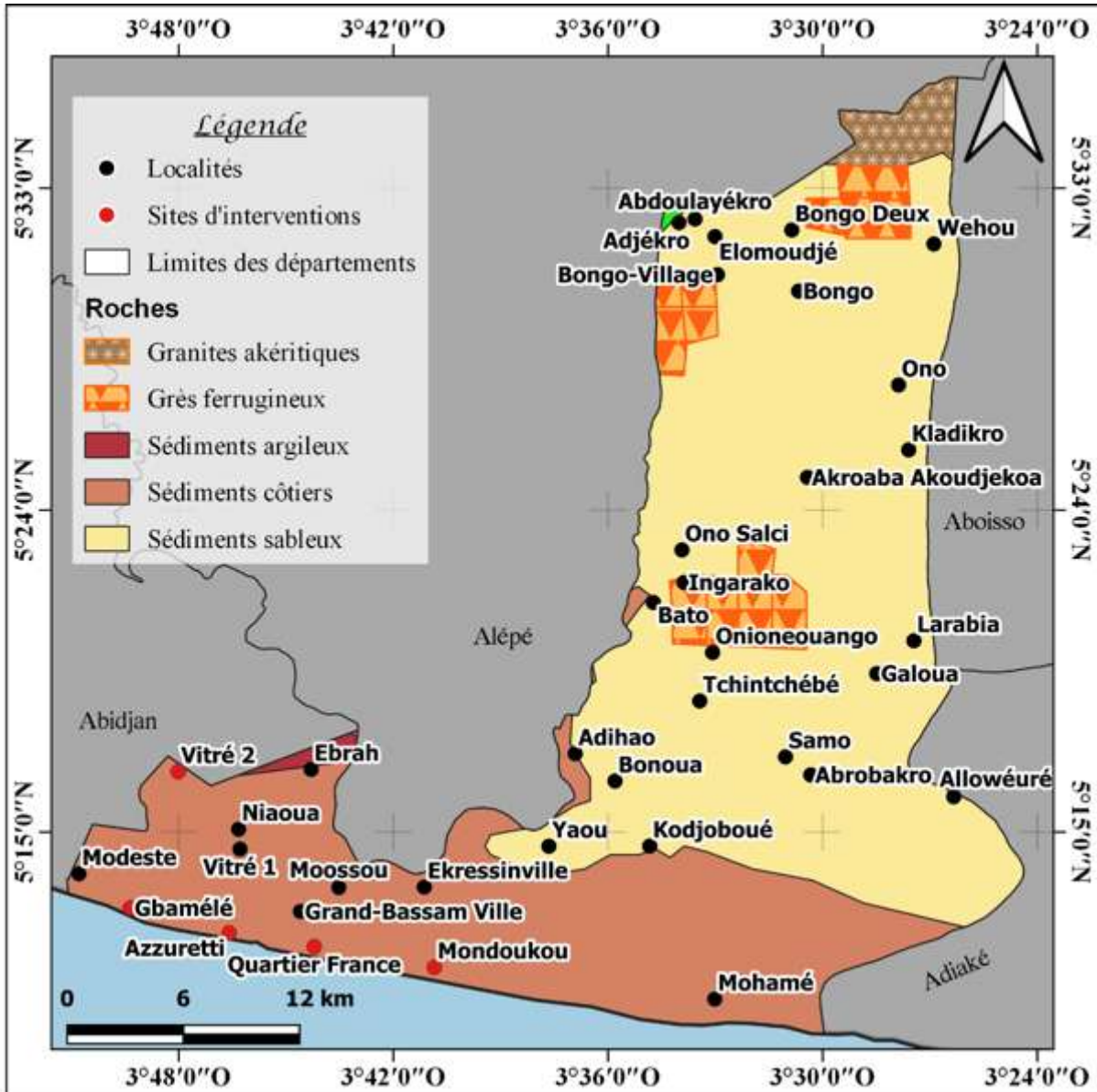
Au plan géologique, la zone de Grand Bassam repose sur un sol qui s'est développé selon la topographie et la profondeur de la nappe phréatique. Cette zone se localise dans la zone

<sup>25</sup> Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, juillet 2020

centrale du bassin sédimentaire où l'on observe du Nord au Sud les formations miopliocène à quaternaire. Les plateaux sablo-argileux miopliocène du continental terminal au Nord, dominant les sables argileux des bas-plateaux anthéholocène qui sont relayés au Sud par les vases et sables lessivés fluvio-lagunaires. Le cordon littoral quaternaire plus au Sud est formé de cordons marins sableux successifs. On observe à l'Est de ces cordons et rides de sables marins, moyens à grossiers, une génération de cordons de sable moyen à fin blanc jaunâtre

La carte ci-dessous présente la géologie du département de Grand-Bassam.

Carte 10 : Géologie du département de Grand-Bassam



Source : Direction de la géologie et de la prospection minière de Côte d'Ivoire modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

<sup>26</sup> <https://www.memoireonline.com/11/13/7679/Etude-des-proprietes-hydriques-de-la-zone-non-saturee-de-la-nappe-du-quaternaire-au-sud-de-la-C.html>, consulté le 25/07/2020 à 12h55

### 3.3.1.1.3. Hydrogéologie

L'hydrogéologie du département de Grand-Bassam est caractérisé par la présence d'aquifère :

- du quaternaire marin ;
- du continental terminal ;
- d'altérites et de fissures.

La carte ci-dessous présente l'hydrogéologie du département de Grand-Bassam.

Carte 11 : Hydrogéologie du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.1.1.4. Hydrologie

Le réseau hydrographique du département de Grand-Bassam est diversifié. On note :

- plusieurs lagunes : la lagune Ebrîé, la lagune Ouladine , la lagune Kodjoboué, la lagune Ono, la lagune Hébé ;
- un fleuve (la Comoé) ;
- quatre rivières (M'ploui, Akroaba, Soumalè, Ouamou) ;
- un canal (canal de Grand-Bassam) ;



- un lac (lac de Gbamélé).

Le département dispose également d'une façade maritime sur l'Océan Atlantique<sup>27</sup>.

La carte ci-dessous présente l'hydrologie du département de Grand-Bassam.

Carte 12 : Hydrologie du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.1.1.5. Géomorphologie

Le relief du département de Grand-Bassam est relativement plat avec des altitudes variantes entre 0 et 150 m. On note la présence d'un cordon littoral<sup>28</sup>.

### 3.3.1.1.6. Topographie

La topographie dans un rayon de 3 kilomètres entourant Grand-Bassam est essentiellement plate, avec une variation de l'altitude de 21 mètres maximum et une altitude moyenne au-dessus du niveau de la mer de 4 mètres. Dans les 16 kilomètres, la topographie est

<sup>27</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 10h45

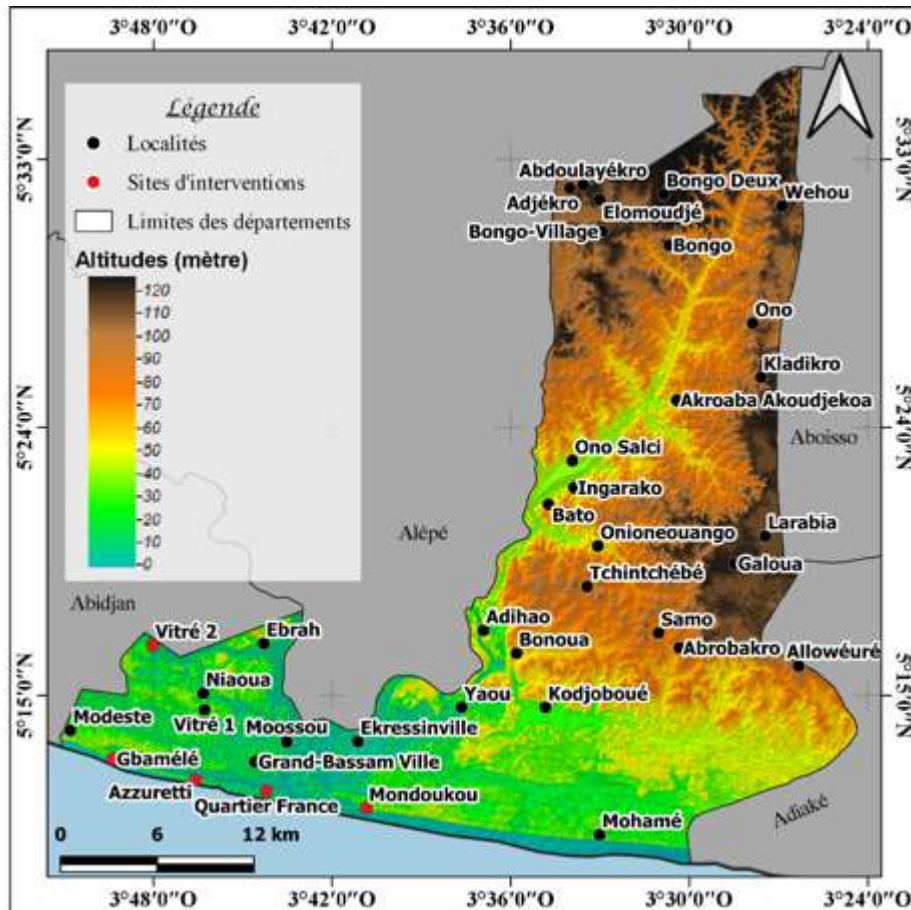
<sup>28</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 10h30

essentiellement plate (94 mètres). Dans les 80 kilomètres, on observe de légères variations de l'altitude (275 mètres).

La région dans un rayon de 3 kilomètres de Grand-Bassam est couverte par de l'eau (35 %), des pâturages (24 %) et des arbres (19 %), dans un rayon de 16 kilomètres par de l'eau (55 %) et des arbres (15 %) et dans un rayon de 80 kilomètres par de l'eau (55 %) et des terres cultivées (15 %)<sup>29</sup>.

La carte ci-dessous présente la topographie du département de Grand-Bassam.

Carte 13 : Topographie du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.1.1.7. Pédologie

Le département de Grand-Bassam s'inscrit dans le bassin sédimentaire ivoirien constitué de roches détritiques issues du Tertiaire et du Quaternaire, ainsi que d'un socle cristallin constitué de micaschistes et de granites intrusifs dans sa partie Nord. Le bassin sédimentaire détermine les différents types de sol retrouvés dans la zone du projet. Ceux-ci, de type ferrallitique, varient du sablonneux aux abords de l'océan atlantique à l'argilo-sableux lorsqu'on évolue vers le continent. Les sols sont à dominance hydromorphes. Ils sont donc localisés dans des zones à écoulement difficile (basfonds), dans les plaines d'inondation des cours d'eau et dans les sables littoraux où la nappe phréatique peut varier. Les sols hydromorphes organiques sont

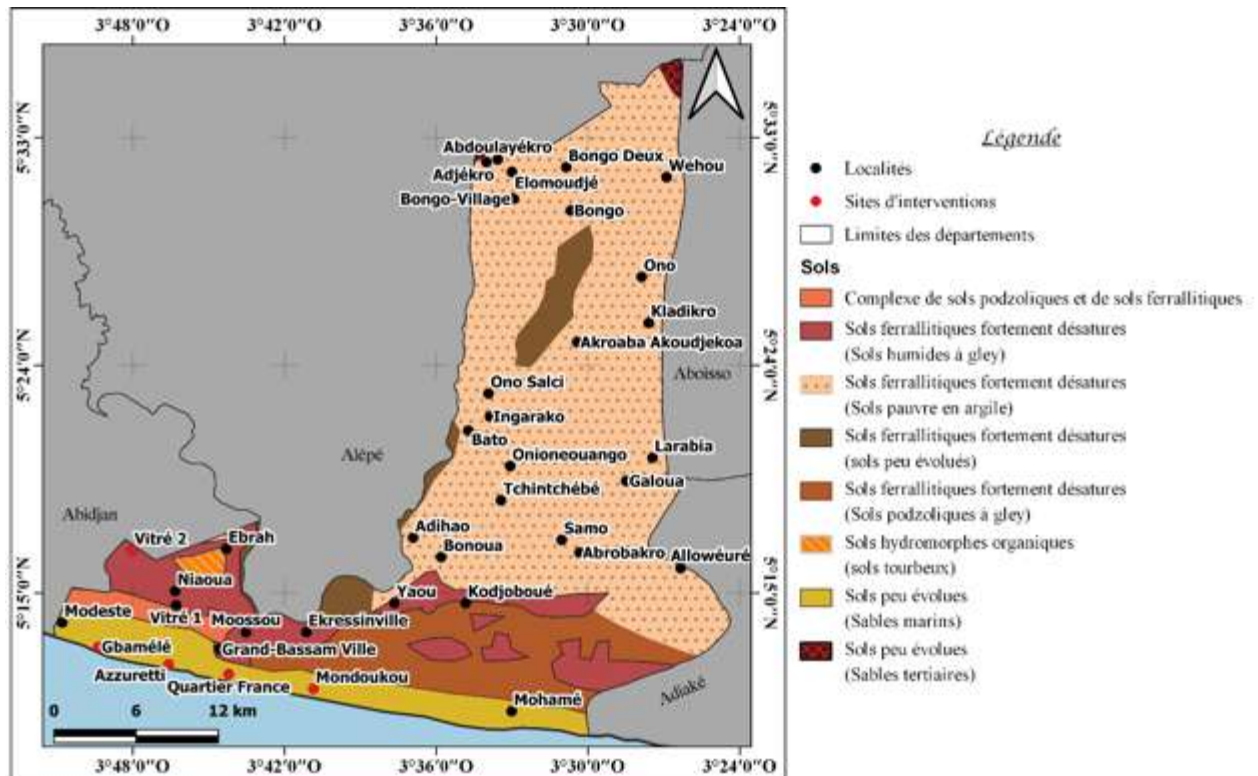
<sup>29</sup> Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, juillet 2020



rencontres dans la bande Sud. Quant aux sols hydromorphes minéraux, on les rencontre le long des cours d'eau qui drainent le département<sup>30</sup>.

La carte ci-dessous présente la pédologie du département de Grand-Bassam.

Carte 14 : Pédologie du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.1.2. Milieu biologique

#### 3.3.1.2.1. Faune

Le département de Grand-Bassam est constitué d'une grande diversité de milieux (lagunes fermées et ouvertes, lagunes d'eaux douces et d'eaux saumâtres, fleuves, rivières, mangroves, marécages, terres fermes, bandes littorales, prairies inondées, etc.) qui constituent des habitats privilégiés pour plusieurs espèces. Ces milieux sont des sites de premiers choix pour la reproduction de nombreuses espèces de poissons et crustacés :

Ethmalose d'Afrique (*Ethmalosa fimbriata*), Carangue crevalla (*Caranx hippos*), Parachanna obscure, Cynoglossus senegalensis (Sole-langue Sénégalaise), Gros capitaine (*Polynemus quadrifilis*), Mulet à grande nageoires (*Liza falcipinnis*), *Sarotherodon melanotheron*, *Chrysichthys auratus*, Guinée copace (*Elops lacerta*), Banane de mer (*Albula vulpes*), etc. La zone de Grand-Bassam est par ailleurs un lieu de ponte de la tortue verte (*Chelonia mydas*). On note aussi, dans la zone d'étude, la présence de quelques oiseaux endémiques : le choucador à queue bronzée (*Lamprotornis cupreocauda*), le bulbul fourmilier (*Bleda canicapilla*), l'échenilleur à barbillons (*Lobotos lobatus*), le soui manga à gorge rouge (*Nectarinia adelberti*), le francolin d'ahanta (*Francolinus achantensi*). Parmi les mammifères et

<sup>30</sup> Projet d'assainissement et de la résilience urbaine, étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand Bassam, février 2020

reptiles vulnérables de la zone, on rencontre la civette d'Afrique (*Civettictis civetta*), le pangolin à longues queue (*Manis tetradactyla*), le pangolin commun (*Manis tricuspis*), le pangolin géant (*Manis gigantea* etc.)<sup>31</sup>.

Photo 4 : Quelques espèces fauniques du département de Grand-Bassam



Photo 5: Pangolin commun (*Manis tricuspis*)



Photo 6: Banane de mer (*Albula vulpes*)



Photo 7: Bulbul fourmilier (*Bleda canicapilla*)

### 3.3.1.2.2. Flore

Le département de Grand Bassam est situé dans une zone écologique présentant deux particularités : une sur sol ferme et l'autre sur le cordon littoral. Sa végétation est marquée par : des palmiers raphias, occupant surtout le cordon lagunaire l'*Avidenia* et le *Rhizophora Racemosa*, peuplent les rives basses des estuaires (Comoé) et des lagunes ; une savane de rôniers la jacinthe d'eau, tendant à recouvrir la lagune et le fleuve<sup>32</sup>.

Les photos ci-dessous présentent quelques espèces fauniques du département de Grand-Bassam.

Photo 8 : Quelques espèces floristiques du département de Grand-Bassam



*Rhizophora Racemosa*



*Palmiers raphias*



*Rôniers la jacinthe d'eau*

Source : Étude d'impact environnemental et social (EIES), février 202033

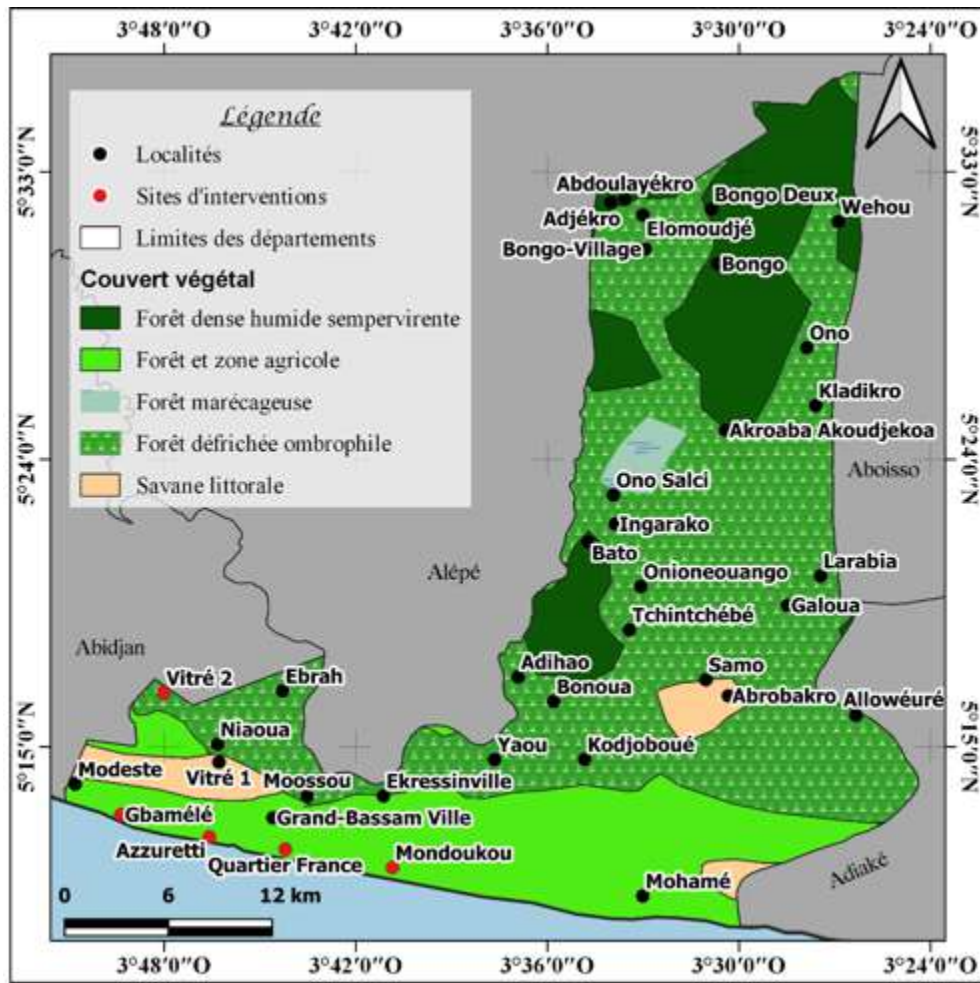
La carte ci-dessous présente la végétation du département de Grand-Bassam.

<sup>31</sup> Oduokpe et al. J. Appl. Biosci. 2014, Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand –Bassam. Oduokpe et al. J. Appl. Biosci. 2014. Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand –Bassam.

<sup>32</sup> Étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand-Bassam, février 2020

<sup>33</sup> Étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand-Bassam, février 2020

Carte 15 : Végétation du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

3.3.1.2.3. Espèces rares ou en danger de disparition

Il existe plusieurs espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Grand-Bassam. Selon le statut biogéographique, le peuplement est dominé par les espèces résidentes avec 145 espèces.

Selon l'UICN trois espèces sont inscrites sur la liste rouge : une espèce vulnérable le perroquet jaco (*Psittacus erithacus*) et deux espèces proches de la menace : la grue couronnée (*Balearica pavonina*) et le choucador à queue bronzée (*Lamprotornis*) (voir photos ci-dessous)

<sup>34</sup>

Les photos ci-dessous présentent quelques espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Grand-Bassam

<sup>34</sup> Oduokpe et al. J. Appl. Biosci. 2014, Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand-Bassam. Oduokpe et al. J. Appl. Biosci. 2014. Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand-Bassam.



Photo 9 : Espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Grand-Bassam



Perroquet jaco (*Psittacus erithacus*)



Grue couronnée (*Balearica pavonina*)



Choucador à queue bronzée (*Lamprotornis*)

Source : Sangaré Yacouba, 201135

#### 3.3.1.2.4. Habitats naturels et habitats sensibles

Plusieurs habitats de l'aire marine de Grand-Bassam sont considérés comme vulnérables, fragiles, sensibles ou à rétablissement lent. Ce sont les exemples de l'ancienne embouchure du fleuve Comoé qui s'est refermée suite à la construction du canal de Vridi, la région marine sédimentaire en face de l'ancienne embouchure qui ne reçoit plus les eaux riches en nutriments du fleuve Comoé et les sédiments. Enfin, par endroits, on note la dégradation des mangroves sur le littoral et la perte de la qualité de l'eau à cause de la pollution (déchets solides comme les goudrons, sachets plastiques etc.)<sup>36</sup>.

Photo 10 : Embouchure du fleuve Comoé en travaux d'ouverture



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

<sup>35</sup> Aires marines d'importance écologique et biologique de côte d'ivoire (Afrique de l'ouest) par Dr Sankare yacouba centre de recherches océanologiques

<sup>36</sup> Aires marines d'importance écologique et biologique de côte d'ivoire (Afrique de l'ouest) par Dr Sankare yacouba centre de recherches océanologiques

### 3.3.1.3. Milieu socio-économique et culturel

L'environnement humain et socio-économique est l'ensemble des composantes sur le plan humain et socio-économique qui caractérisent la Sous-Préfecture de de Grand-Bassam à savoir : la population, l'organisation sociale et politique, la composition de la population, la gestion foncière, la situation économique, l'agriculture, l'élevage et la pêche, le commerce, l'état des infrastructures, la typologie de l'habitat, l'éducation, la santé, le transport et les infrastructures routières, l'électrification, l'adduction d'eau et l'hydraulique villageoise et le réseau téléphonique.

#### 3.3.1.3.1. Établissements humains et types d'habitats

Le département de Grand Bassam comprend trois (03) sous-préfectures, et deux (02) communes<sup>37</sup> tel représenté sur la carte 17 Il est caractérisé par une cohabitation à deux niveaux. En premier lieu, les quartiers précaires bastion des lotissements officieux et des maisons de fortunes construites de façon anarchique (Phare, Congo et Odoss). En deuxième lieu, les quartiers mixtes où se cotoient luxe et précarité à Belleville, Château, France, CAFOP et Mokeyville (Koffi W. M., 2008).

#### 3.3.1.3.2. État des infrastructures et des équipements de base

##### 3.3.1.3.2.1. Route

Le département de Grand-Bassam dispose de plusieurs infrastructures routières dont la principale est l'autoroute reliant la capitale économique (Abidjan), à la cité balnéaire de Grand-Bassam, est une voie à péage (même si à ce jour le péage n'est pas effectif) longue de plus de 28,13 km<sup>38</sup>.

Le mauvais état du réseau est attribuable à un déficit d'entretien et d'investissement. Il rend difficile l'accès à certaines localités, limitant ainsi leur essor économique et social. Certains axes non bitumés sont en voie de réhabilitation par le conseil du café-cacao ou dans le cadre des grands projets<sup>39</sup>

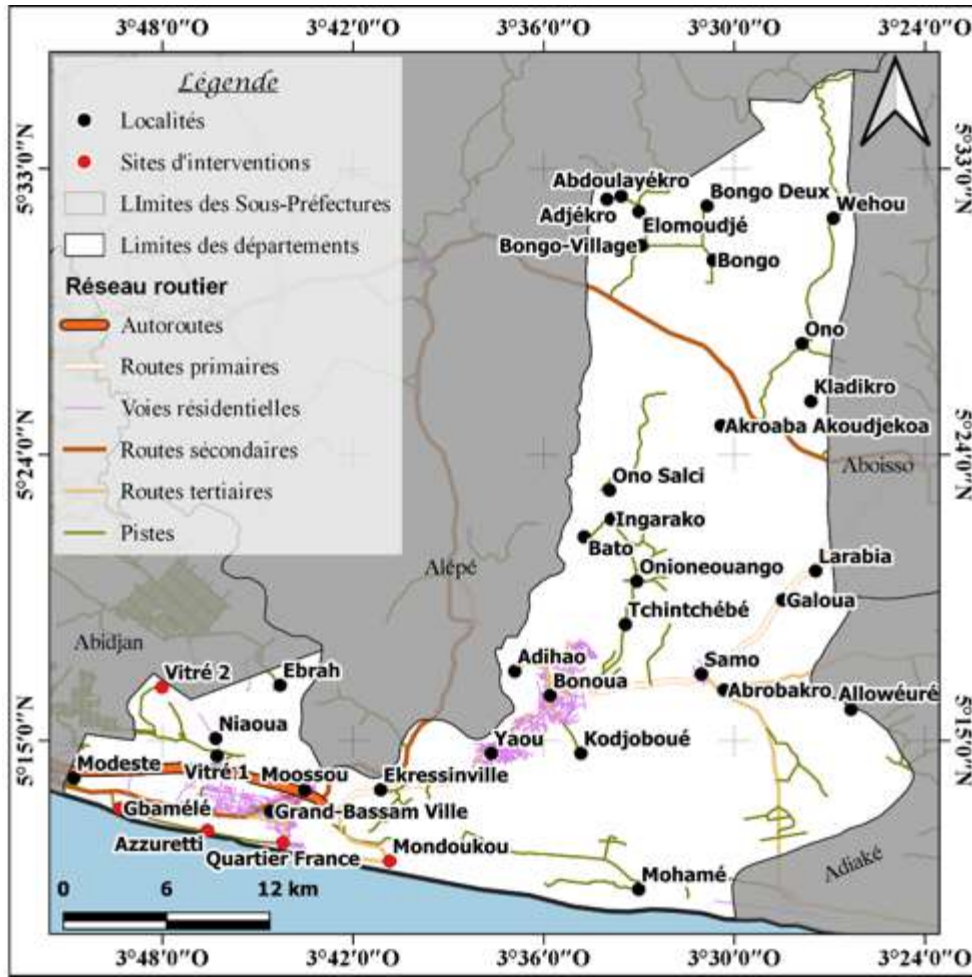
La carte ci-dessous présente le réseau routier du département de Grand-Bassam.

<sup>37</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 19h26

<sup>38</sup> <https://ageroute.ci/media/files/22/mag-juin-2016>, consulté le 27/07/2020

<sup>39</sup> Études monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire (PEMED-CI) District de la Comoé

Carte 16 : Réseau routier du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.1.3.2.2. Éducation

Dans le département de Grand-Bassam comprends plusieurs établissements primaires, secondaires et supérieurs publics et privés (tableau ci-dessous).

Tableau 33 : Quelques établissements primaires, secondaires et supérieurs publics et privés du département de Grand-Bassam

Type d'établissement	Primaire	Secondaire	Supérieur
Public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epp Bonoua 1</li> <li>- Epp municipalité</li> <li>- Epp phare</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lycée moderne</li> <li>- Lycée robert léon, lycée moderne de Bonoua</li> <li>- Lycée municipal de BONOUA</li> <li>- Lycée excellence Alassane Ouattara</li> <li>- Etc.</li> </ul>	-
Privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission garçon</li> <li>- École privée catholique</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège Moderne de Grand-Bassam</li> <li>- Collège patronage Monseigneur René Kouassi</li> <li>- Cours secondaire Edoukou Miézan</li> <li>- Institution Raggi ANNE-MARIE (IRMA)</li> <li>- Collège Sainte-Rita de Bonoua</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Université internationale de Grand-Bassam</li> <li>- Centre d'animation de formation pédagogique (CAFOP) de Grand-Bassam</li> <li>- l'Institut Industriel de l'Afrique de l'Ouest (situé route de Vitré)</li> </ul>



Type d'établissement	Primaire	Secondaire	Supérieur
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège Christ-Roi de Bonoua</li> <li>- Collège Éhivet de Bonoua</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut Supérieur des Techniques Comptables, Juridiques et Fiscales</li> <li>- Etc.</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.1.3.2.3. Banques

Le département de Grand Bassam, compte à ce jour de nombreuses institutions financières privées et publiques. Au niveau public, le trésor y est installé permettant ainsi de recueillir l'impôt collecté pour le compte de l'État et de pouvoir payer les salaires des fonctionnaires. Les institutions financières privées sont aussi représentées, on peut citer des agences des grandes banques comme la SGCI, la NSIA, la BACI, ECOBANK, sans oublier les microfinances telles que la COOPEC et la MUCREFAB <sup>40</sup>

### 3.3.1.3.2.4. Infrastructures sanitaires

Le département de Grand Bassam dispose de 19 infrastructures de santé répartis comme suit :

Tableau 34: Répartition des infrastructures sanitaires dans le département de Grand-Bassam

Typologie d'infrastructure sanitaire	Nombre
Hôpitaux Général (HG)	3
Centre de Santé Rural (CSR)	11
Centre de santé urbain spécialisé (CSUS)	3
Centre de Santé Urbain (CSU)	2

### 3.3.1.3.3. Démographie

La population du département de Grand-Bassam est de 179 063 habitants (RGPH 2014), avec une proportion d'environ 88 921 hommes contre 90 142 femmes<sup>41</sup>

La population en 2020 a été estimée sur la base de la méthode de calcul de la population projetée en 2020 dans le département de Grand-Bassam. La Formule de projection de la population utilisée est présentée ci-dessous.

$$P_0P_n = Pop_0 \times (1+t)^n$$

$P_0P_n$  : population pour l'année n

$P_0P$  : population de l'année de référence

$t$ : taux de croissance de la population

$n$  : différence entre l'année ciblée et l'année de référence

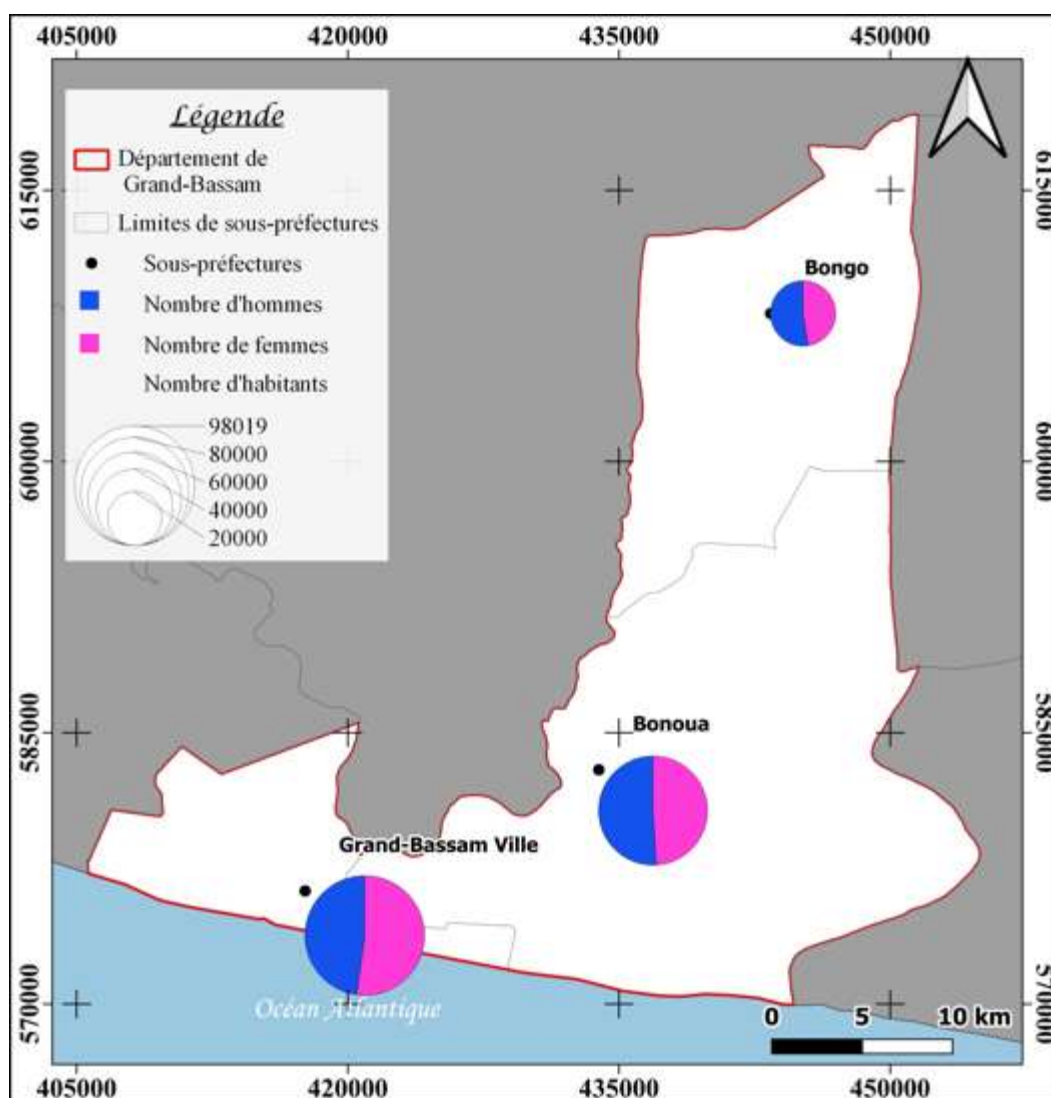
En 2020, la population du département de Grand-Bassam est de 208 077 habitants, avec une proportion d'environ 103 726 hommes contre 105 151 femmes.

La carte ci-dessous présente la répartition de la population dans le département de Grand-Bassam.

<sup>40</sup> <http://www.fatom.org/akwaba/region1/bassam.php>, consulté le 27/07/2020 à 14h16

<sup>41</sup> RGPH 2014\_Répertoire des localités : Région du SUD-COMOÉ

Tableau 35 : Répartition de la population dans le département de Grand-Bassam par sous-préfecture



Source : INS (2014) modifié par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE

#### 3.3.1.3.4. Ethnies et organisation sociale

Deux groupes ethniques constituent les populations autochtones du département de Grand-Bassam : les *N'zima* et les *Abouré*. Les localités appartenant à la zone d'influence directe du projet abritent les *Abouré*.

L'organisation sociopolitique des *Abouré* repose sur trois (03) piliers : le clan familial, les classes d'âge, la royauté et chefferie traditionnelle.

À l'origine, il y a sept familles. Chaque famille a un chef représenté à la cour royale. Il y a trois générations : les *Nudju*, les *M'plousoue* et les *N'nowe*. Tous les 20 ans, une nouvelle génération passe au pouvoir. Aujourd'hui (2020), ce sont les *Nudju*, qui sont accompagnés dans leur gestion par des membres de la génération qui succédera (*M'ploussoue*), pour acquérir leur sagesse. Dans chaque génération, il y a quatre classes d'âge avec une structure militaire : les *Atiblés* (les chefs), les *Baoulés* (les combattants), les *Tchagbas* (les intendants) et les *Djamians* (les réservistes).

Chez les *Abouré*, la gestion du pouvoir est tournante. La génération au pouvoir a pour rôle la gestion des affaires politiques, économiques et culturelles. Le Roi est entouré d'un conseil de

notables qui l'assiste dans la gestion des affaires de la cité. La désignation du roi obéit à des critères de sélection basés sur les naissances, l'intégrité morale et l'aptitude physique. En effet, le proposé au trône doit nécessairement appartenir au clan royal *Ehivevle*, jouir d'une bonne moralité et ne doit présenter aucun handicap physique et mental<sup>42</sup>.

### 3.3.1.3.5. Secteurs d'activités et leur importance relative

#### 3.3.1.3.5.1. Agriculture

Les populations du département de Grand-Bassam tirent l'essentiel de leurs ressources de l'agriculture qui s'exerce sous deux formes : les cultures de rentes ou pérennes et les cultures vivrières. Les cultures de rentes ou pérennes sont dominées par le palmier à huile, le cocotier, l'hévéa, l'ananas, le café et le cacao. La production du cacao est estimée à 90 000 tonnes ; l'hévéa à 17 041,37 tonnes ; le palmier à huile à 56 170,15 tonnes. Les cultures vivrières sont dominées par la banane plantain, le manioc, le maïs, le tarot, le gombo, l'igname, la tomate, l'aubergine et la patate. La production est de 338 036 tonnes<sup>43</sup>

#### 3.3.1.3.5.2. Pêche et élevage

La pêche se pratique aussi bien en mer qu'en lagune. L'élevage porte sur les porcins, les bovins, la volaille, les caprins et les ovins<sup>44</sup>. Les photos ci-dessous présentent quelques illustrations des activités de pêche et d'élevage dans le département de Grand-Bassam.

Photo 11 : Pratique de la pêche et de l'élevage dans le département de Grand-Bassam



Pêche à l'épervier



Bovins

<sup>42</sup> Rapport d'EIES Projet de facilitation du commerce & du transport sur le corridor ABIDJAN – LAGOS (PFCTCAL), Septembre 2020

<sup>43</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28

<sup>44</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28



porcins



Vollailles

Source : Rapport d'EIES Projet de facilitation du commerce & du transport sur le corridor ABIDJAN – LAGOS (PFCTCAL), Septembre 2020

### 3.3.1.3.5.3. Commerce

Les activités commerciales sont réduites au petit commerce en plus des deux marchés communaux<sup>45</sup>. Les photos ci-dessous présentent quelques activités commerciales du département des Grand-Bassam.

Photo 12 : Activités commerciales à Grand-Bassam



Source : <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28

### 3.3.1.3.5.4. Transport

Le flux important des usagers des véhicules de transport en commun (commerçants, travailleurs, élèves, étudiants et touristes) entre Abidjan et Grand-Bassam, rend le secteur important dans les activités économiques<sup>46</sup>.

Les photos ci-dessous présentent quelques moyens de transport dans le département de Grand-Bassam.

<sup>45</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28

<sup>46</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28



Photo 13 : Moyens de transport dans le département de Grand-Bassam



Source : <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28

### 3.3.1.3.5.5. Tourisme

Le tourisme est une activité économique importante du département avec la présence des plans d'eau, du littoral, avec l'inscription de la ville historique de Grand-Bassam au patrimoine mondial de l'UNESCO le 29 juin 2012, qui font du département une zone touristique par excellence. En outre, le département dispose de vestiges, tels que le parc M'ploussoué, le popo carnaval de Bonoua, l'Abissa de Grand-Bassam, les cours royales, etc<sup>47</sup>.

Les photos ci-dessous présentent quelques activités touristiques dans le département de Grand-Bassam.

Photo 14 : Activités touristiques dans le département de Grand-Bassam



Village Popo à Bonoua



Célébration de la fête de l'Abissa à Grand-Bam

### 3.3.1.3.5.6. Industrie

Il existe deux zones industrielles dans le département de Grand-Bassam : la zone franche dans la sous-préfecture de Grand-Bassam et la zone agroindustrielle dans la sous-préfecture de Bonoua. La Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) est installée dans la sous-préfecture de Bongo.

Il possède une unité industrielle, la Scierie Africaine (SCAF) qui emploie moins de 300 personnes et dispose d'un Village des Technologie de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB)<sup>48</sup>.

<sup>47</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28

<sup>48</sup> [https://villedegrandbassam.ci/page/ville\\_historique](https://villedegrandbassam.ci/page/ville_historique), consulté le 27/07/2020 à 16h55

La photo ci-dessous présente la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) dans le département de Grand-Bassam.

Photo 15: Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)



Source : [https://villedegrandbassam.ci/page/ville\\_historique](https://villedegrandbassam.ci/page/ville_historique), consulté le 27/07/2020 à 16h55

#### 3.3.1.3.6. Sources de revenus

Les différentes sources de revenus dans le département de Grand-Bassam sont issues du commerce, de la pêche, le tourisme, le transport et l'agriculture.

#### 3.3.1.3.7. Moyens de production

Il existe plusieurs industries dans le département de Grand-Bassam qui favorisent la transformation des matières premières ainsi que la production des ressources naturelles pour l'accès à l'eau potable et l'accès à l'électricité.

La Photo ci-dessous présente une vue de la devanture de la compagnie ivoirienne d'électricité dans le département de Grand-Bassam

Photo 16: Compagnie ivoirienne d'électricité dans le département de Grand-Bassam



Source : <https://inproouafrica.com/communique-cie-travaux-de-mise-en-service-du-poste-90kv-de-grand-bassam/>

#### 3.3.1.3.8. Utilisation et propriétés des terres

La majorité des terres du département de Grand-Bassam sont à usage agricole :

- les cultures de rentes ou pérennes sont dominées par le palmier à huile, le cocotier, l'hévéa, l'ananas, le café et le cacao ;
- les cultures vivrières sont dominées par la banane plantain, le manioc, le maïs, le tarot, le gombo, l'igname, la tomate, l'aubergine et la patate<sup>49</sup>.

<sup>49</sup> <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 15h28



Photo 17 : Agriculture du département de Grand-Bassam



Ananas



Cocotiers



Hévéa



Palmier à huile



Aubergine



Gombo

#### 3.3.1.3.9. Alimentation et utilisation de l'eau

Le département de Grand Bassam est alimenté en eau potable par deux (02) forages réalisés dans le champ captant de BONOUA. Les travaux ont été réalisés par les entreprises ETP et Franzetti de 1998 à 1999. L'eau traitée est acheminée de manière gravitaire vers la ville par une conduite en fonte ductile DN 300. Une desserte se fait en route. À saturation du réseau, le surplus de volume est stocké dans deux châteaux d'eau de 500 m<sup>3</sup> situés dans les quartiers « Château » d'Imperial Congo et de Mockey-Ville.

Le réseau de distribution compte environ 90 km de conduite en fonte et PVC tout diamètre compris.

La principale source d'alimentation en eau potable de la population du département de Grand-Bassam est l'eau distribuée par la SODECI (96%). La ressource alternative est l'eau de puits. Elle représente 4% des consommations et est utilisée pour les activités ménagères telles que la lessive et les multiples interventions de nettoyage. Le nombre d'abonnés a augmenté de 17% sur la période 2011 et 2014 contre 4% de croissance pour la production en eau brute de 4%. Près de 70 % des ménages ont accès à cette eau pendant toute la journée<sup>50</sup>.

<sup>50</sup> Ministère de l'assainissement et de la salubrité, projet d'assainissement et de la résilience urbaine, février 2020

Photo 18 : Infrastructures routières à Grand-Bassam (autoroute de Grand-Bassam à Abidjan)



#### 3.3.1.3.10. Contrôle de l'utilisation des ressources

Le contrôle des ressources halieutiques se fait par la direction départementale des ressources animales et halieutiques de Grand-Bassam. Quant à la gestion des ressources en eau, elle est assurée par la direction régionale de l'hydraulique et de la direction départementale du ministère des eaux et forêts.

#### 3.3.1.3.11. Caractérisation du transport

La caractérisation du transport dans le département de Grand-Bassam est marquée par les taxis communaux, les cars, les minicars de liaison intercommunaux (Massa) et les tricycles.

Photo 19 : Mini cars, taxis communaux et tricycles utilisés dans le département de Grand-Bassam



#### 3.3.1.3.12. Patrimoine culturel

Le quartier administratif est riche d'immeubles publics coloniaux, seize bâtiments sont sur la liste du patrimoine national, dont quatre sont jugés exceptionnels et six remarquables. Dans la première catégorie, il y a :

- l'ancien Palais du gouverneur (1893), devenu aujourd'hui le musée national du costume ;
- l'ancien Hôtel des postes et de la direction des douanes (1894), aujourd'hui devenu la Maison du patrimoine culturel de Grand-Bassam ;
- le Palais de justice (1911) ;
- l'ancienne maison du Trésor, aujourd'hui l'Évêché.

Une dizaine de bâtiments remarquables sont également indiqués, dont la Préfecture, l'Église et le Presbytère, la Mairie, d'anciennes compagnies privées françaises, etc.

Ces immeubles sont généralement alignés, à deux mètres de la rue, ils comportent le plus souvent un bloc central allongé entouré de vérandas et de galeries, avec de vastes persiennes à but de régulation thermique. L'allure très sobre et fonctionnelle des façades en vérandas produit un style colonial propre à Grand-Bassam<sup>51</sup>.

<sup>51</sup> Décision 33 COM 8B.11 : le Comité du patrimoine mondial, Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), No 1322 rev



Photo 20: Musée national du costume



Photo 21: Maison du patrimoine culturel de Grand-Bassam



Photo 22: Palais de justice (1911)

### 3.3.2. Description de l'environnement de la sous-préfecture de Grand-Bassam

La sous-préfecture Grand-Bassam qui abrite les sites du Projet est située à 43 kilomètres à l'est d'Abidjan. Elle est le chef-lieu du département de Grand-Bassam dans la région du Sud-Comoé.

#### 3.3.2.1. Milieu physique et biologique

La sous-préfecture de Grand-Bassam, composante de la préfecture, présente un milieu physique et biologique aux caractéristiques semblables.

#### 3.3.2.2. Milieu socio-économique et culturel

L'environnement humain et socio-économique est l'ensemble des composantes sur le plan humain et socio-économique qui caractérisent la Sous-Préfecture de Grand-Bassam à savoir : la population, l'organisation sociale et politique, la composition de la population, la gestion foncière, la situation économique, l'agriculture, l'élevage et la pêche, le commerce, l'état des infrastructures, la typologie de l'habitat, l'éducation, la santé, le transport et les infrastructures routières, l'électrification, l'adduction d'eau et l'hydraulique villageoise et le réseau téléphonique.

#### 3.3.2.3. Découpage administratif

Le département de Grand-Bassam est situé au sud de la cote d'ivoire et est délimité par :

- département d'Alépé au nord



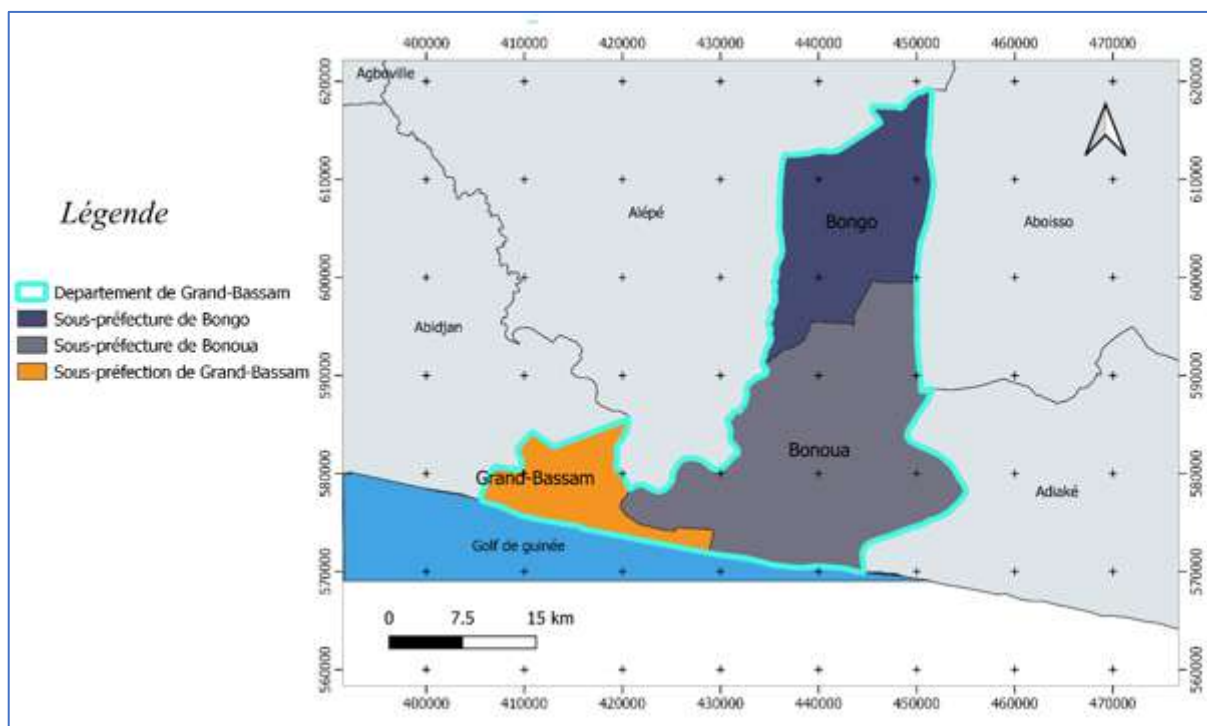
- département d'Aboisso au nord est
- département d'Adiaké à l'est
- district autonome d'Abidjan à l'ouest

Le département de Grand-Bassam est divisé en trois (03) sous-préfectures :

- sous-préfecture de Bongo
- sous-préfecture de Bonoua
- sous-préfecture de Grand Bassam

La carte ci-dessous présente le découpage administratif du département de Grand-Bassam

Carte 17 : Découpage administratif du département de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.3.2.4. Population de la sous-préfecture de Grand-Bassam

#### 3.3.2.4.1. Historique de la sous-préfecture de Grand-Bassam

Située à 35 km de la métropole abidjanaise, sur le golfe de Guinée, la sous-préfecture de Grand-Bassam est une cité balnéaire. Son processus de peuplement date depuis la période du 17<sup>ème</sup> siècle. En effet, Les conflits sur la Côte de l'Or (Ghana) a poussé plusieurs peuples Akans à migrer vers l'ouest. C'est ainsi que le peuple Abouré fonde plusieurs villages tout au long de la zone côtière du Sud-est de la Côte d'Ivoire, notamment Moossou. Plus tard, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les Abouré sont rejoints par les N'Zima Kôtôkô, venus eux-aussi du Ghana. Dès leur arrivée, les N'Zima s'installent sur des terrains que leur cèdent les Abouré et qui sont les quartiers Petit-Paris, Quartier-France de l'actuel Grand-Bassam, initialement simple quartier Moossou mais dont la taille dépassera vite le village Abouré. Grand-Bassam fut d'abord un comptoir colonial, puis la première capitale de la Côte d'Ivoire en 1893 et la première ville érigée en 1900. Mais bien avant, en 1897, un wharf a été édifié à Grand-Bassam qui a entraîné un accroissement du trafic maritime et l'installation de grandes maisons de commerce : Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI), Société Commerciale de l'Ouest

Africain (SCOA), Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), etc. Leurs comptoirs centralisent les produits provenant de l'intérieur (ivoire, or, bois, caoutchouc, palmiste, etc.) et destinés à l'exportation. En 1923, un second wharf est construit à Grand Bassam.

Toutefois, la grande épidémie de fièvre jaune en 1899 qui a décimé les deux-tiers de la population de quelques dizaines d'expatriés qui y vivaient mais aussi la construction du wharf d'Abidjan à partir de 1931 a délocalisé l'administration et l'économie coloniale vers Abidjan provoquant inévitablement le déclin de la première capitale administrative et économique de la côte d'Ivoire (Maire de Grand-Bassam, 2020).

La photo ci-dessous présente le monument historique de la sous-préfecture Grand-Bassam.

Photo 23 : Monument historique de la sous-préfecture Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Couvrant une superficie de 12 km<sup>2</sup>, la sous-préfecture de de Grand-Bassam compte, au recensement général de la population de 2014, une population résidente de 84 028 habitants. La densité de la population apparaît élevée : 4 696hab/km<sup>2</sup>. La population urbaine représente plus de 80% de la population communale. Cette dernière comprend les populations des villages et est relativement jeune. 43,1% des habitants ont un âge compris entre 05 et 20 ans. Le recensement de 1998 a dénombré 11 292 ménages, soit un ratio de 5 habitants par ménage.

Tableau 36 : Population de la commune de Grand-Bassam

Localité	Population résidente				
	Ensemble localité			Rapport masculinité	
	Hommes	Femmes	Total		
Ensemble sous-préfecture	40 180	43 848	84 028	91,6	
Secteur communal	40 180	43 848	84 028	91,6	
Azurétti	554	614	1 168	90,2	
Ébrah	349	456	805	76,5	
Gbamblé	196	145	341	135,2	
Grand-Bassam	Quartier-France	1 283	1 050	2 333	122,19
	Autres Quartiers	34 138	38200	72338	89,37
Modeste	1 023	958	1 981	106,8	

Localité	Population résidente			Rapport masculinité
	Ensemble localité			
	Hommes	Femmes	Total	
Mondoukou	726	674	1 400	107,7
Vitré 1	1 268	1 214	2 482	104,2
Vitré 2	643	537	1 180	119,7

Source : Institut National de la Statistique (INS, 2015)

### 3.3.2.5. Organisation administrative, politique et sociale

L'organisation administrative et politique de Grand-Bassam oscille autour des structures de l'État tels que la commune mais aussi de deux (2) structures socio-traditionnelles que sont le royaume des Abourés de Moossou et celui des N'Zima Kôtôkô (Maire de Grand-Bassam, 2020).

#### 3.3.2.5.1. Administration de Grand-Bassam

##### 3.3.2.5.1.1. Commune de Grand-Bassam

Érigée en commune mixte par un arrêté du 31 décembre 1914, Grand-Bassam est la première commune de Côte d'Ivoire. En octobre 1955, Grand-Bassam devient une commune de plein exercice avec un conseil municipal, et un maire élu (Maire de Grand-Bassam, 2020).

Photo 24 : Vue panoramique de la mairie de Grand-Bassam



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

##### 3.3.2.5.1.2. Préfecture et sous-préfecture de Grand-Bassam

Grand-Bassam est un chef-lieu de département. Le département de Grand-Bassam a été créé par décret 97-15 du 03 Janvier 1997. Il comprend : la sous-préfecture de Bassam et la sous-préfecture de Bonoua. Le département de Grand-Bassam est administré par un préfet qui fait office de gouverneur. Le préfet de département est épaulé dans sa tâche par des secrétaires généraux de préfecture et par les sous-préfets de Grand-Bassam et de Bonoua. À côté de cette administration centrale, il existe de nombreuses directions départementales déconcentré des ministères ainsi que les structures et les démembrements de l'État (Maire de Grand-Bassam, 2020).

Les photos ci-dessous présentent une vue panoramique de la préfecture et de la sous-préfecture de Grand-Bassam.



Photo 25 : Vue panoramique de la préfecture et de la sous-préfecture de Grand-Bassam



Préfecture de Grand-Bassam



Sous-préfecture de Grand-Bassam

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

#### 3.3.2.5.2. Royaume de Moossou

Les « Otchouon » (familles claniques), les « Ofwa » (classes d'âge) et le « Mligbli » (Monarchie héréditaire) constituent les trois piliers de l'organisation sociale des Abouré de Moossou. Comme dans tous les villages Abouré, à Moossou, il existe sept clans (familles), à savoir : les Samandje-Mlé (la chaîne aînée de tous les clans), les Ogboun ou Assokopouè, les Moho, les Wossouan, les Assomoho, les Wossan Ehe et les Adjeke-Poué. Chacun de ces clans a un rôle bien particulier à jouer.

Le clan Samandje-Mlé est le clan royal d'où sont issus les Rois de Moossou. L'actuel roi des Abouré de Moossou (juillet 2020) est Sa Majesté Nanan Kanga Assoumou.

Le clan Ogboun ou Asokopouè est le détenteur du pouvoir militaire, fournisseur des troupes et également propriétaire terrien.

Le clan Moho assure le service officiel d'information. Les autres clans ont des qualités spécifiques et jouent un rôle précis dans la communauté.

Chaque famille a un symbole, le « Ebihim », une chaise dans laquelle les membres d'une même famille se reconnaissent. À partir de la huitième génération, un Blata se décompose en d'autres « Blata » autour d'autres chaises. Précieuses et sacrées, ces chaises familiales sont généralement abritées dans une salle dite « Adisyé » où s'organisent les réunions, les fêtes et les funérailles de la famille (Maire de Grand-Bassam, 2020).

Les photos ci-dessous présentent un aperçu de la devanture de la cour royale de Grand-Bassam à Moossou.

Photo 26 : Aperçu de la devanture de la cour royale de Grand-Bassam à Moossou



Source : 2D Consulting Afrique, août 2020

### 3.3.2.5.3. Royaume N'Zima Kôtôkô

Le royaume N'Zima est composé de sept (7) familles. Chacune des familles dispose d'un symbole et d'une fonction dans le groupe. Il s'agit des familles : N'djua, Ahua ou Mahilé (le feu et le chien), Ezohilé (l'eau, le riz, le corbeau), N'vavilé (dépositaire de l'Abissa, le maïs), Adahonlin (la graine palmiste, le perroquet), Alonwonba (le vin de palme, le raphia, l'aigle), Azanhoulé (l'igname et la flûte traditionnelle) et Mafolé (l'or et l'argent). Chez les N'Zima, il n'y a pas de distinction de localité. Ils sont régis par leur famille quel que soit l'endroit où elle se trouve. C'est à l'intérieur des familles que tout se passe. Chez les N'Zima, le roi appartient à la famille Alonwonba (Maire de Grand-Bassam, 2020).

La photo ci-dessous présente un aperçu de la devanture de la cour royale des N'Zima Kôtôkô de Grand-Bassam.

Photo 27 : Aperçu de la devanture de la cour royale des N'Zima Kôtôkô de Grand-Bassam



Source : 2D Consulting Afrique, août 2020

### 3.3.2.6. Gestion foncière

Dans la sous-préfecture de Grand-Bassam, la question foncière est gérée par l'autorité coutumière. Cette gestion est caractérisée par une forte emprise des notables et des anciens sur le fonctionnement de la collectivité, des familles et des exploitations agricoles. Les aînés maintiennent encore avec les dieux de la terre nourricière des relations surnaturelles. Cette tâche est en général assumée par le chef de terre ou le chef de lignage. Elle est la marque et le moyen de domination des aînés sur les cadets par la maîtrise des rapports mystiques sur les liens qui lient la société dans son ensemble à la terre. Le droit à la terre apparaît ainsi comme un outil de domination sur les autres membres de la communauté. Ainsi, la terre à Grand-Bassam est un bien clanique. Elle est étroitement liée au système matrilineaire et à la gestion traditionnelle du patrimoine. Cependant, l'un des principes essentiels est que chacun a accès à la terre, c'est-à-dire le droit de cultiver une superficie qui lui permet ainsi qu'à sa famille de vivre décemment. Toutefois, de nombreux conflits fonciers liés au partage des revenus issus des purges des droits coutumiers existe au sein des communautés villageoises. Les villages de la sous-préfecture de Grand-Bassam se disputent mutuellement des espaces fonciers mettant ainsi en mal les opportunités d'investissements économiques dans la zone (Maire de Grand-Bassam, 2020).

### 3.3.2.7. Situation économiques

L'ouverture sur l'Océan Atlantique et la proximité de la ville d'Abidjan font de la pêche, de l'artisanat et du tourisme les principales activités économiques de la sous-préfecture. La sous-préfecture Grand-Bassam apparaît comme le premier centre artisanal du pays et dispose d'un centre artisanal et d'un village artisanal long de plus de 2 km. Elle abrite plus de 1 000 artisans qui travaillent le bois, l'or, le bronze, l'argent et le batik avec une production variée : sculpture, céramique, vannerie, bijouterie, poterie. La ville de Grand-Bassam possède une unité industrielle, la Scierie Africaine (SCAF) qui emploie environ 300 personnes. Elle dispose d'un Village des Technologie de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB). En plus de ces deux pôles économiques, comme toutes les communes de Côte d'Ivoire, Grand-Bassam connaît une intense activité de petits commerces, allant des nombreuses petites boutiques aux pharmacies, en passant par les stations-services. Le secteur informel joue également un rôle prépondérant, avec ses nombreux petits métiers. La localité de Grand Bassam, compte à ce jour de nombreuses institutions financières privées et publiques. Au niveau public, le trésor y est installé permettant ainsi de recueillir l'impôt collecté pour le compte de l'État et pouvoir payer les salaires des fonctionnaires. Les institutions financières privées sont aussi représentées, on peut citer des agences des grandes banques comme la SGBCI, la BIAO, la BACI, ECOBANK, sans oublier les microfinances telles que la COOPEC et la MUCREFAB. La ville de Grand-Bassam de par sa proximité avec la capitale économique de la Côte d'Ivoire est devenue au fil des ans, le premier centre touristique d'Abidjan. En effet, grâce à : ses atouts naturels, son riche patrimoine culturel et traditionnel, ses réceptifs hôteliers le long des plages, ses restaurants, etc., la ville accueille des milliers de touristes nationaux et internationaux venus d'horizons pour non seulement visiter sa ville historique inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et ses monuments mais également participer aux différentes fêtes traditionnelles des peuples autochtones (Maire de Grand-Bassam, 2020).



La photo ci-dessous présente le VITIB de la Zone Franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) dans la sous-préfecture de Grand-Bassam.

Photo 28 : VITIB dans la sous-préfecture de Grand-Bassam



Source : <http://www.vitib.ci/fr/vitib/historique>

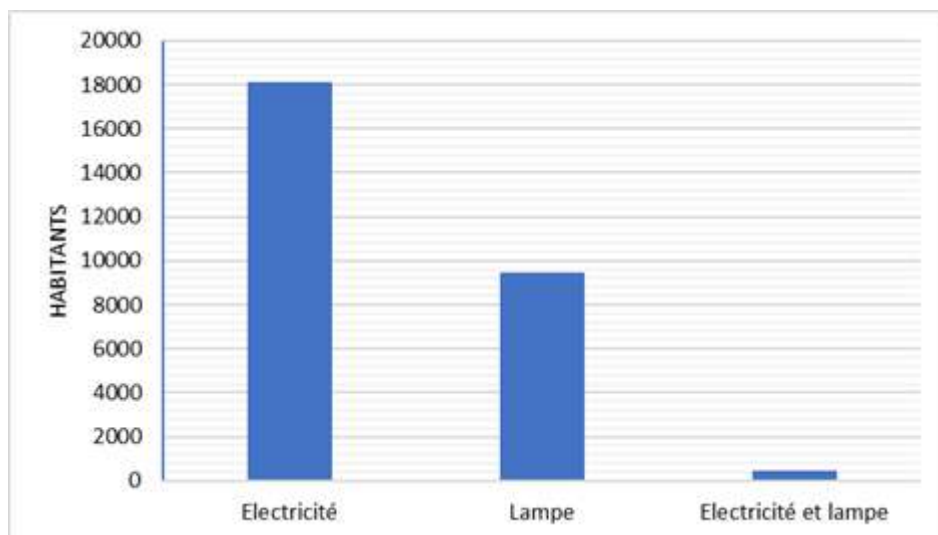
### 3.3.2.8. État des infrastructures et équipements sociaux de base de la sous-préfecture de Grand-Bassam

#### 3.3.2.8.1. Alimentation en électricité

La population de la sous-préfecture Grand-Bassam est alimentée au réseau électrique nationale en majorité. Environ 18 500 ménages bénéficient de l'électricité contre un peu plus de 8 000 ménages qui utilisent encore la lampe (INS, 2014).

La figure ci-dessous présente la proportion du mode d'alimentation en électricité dans la sous-préfecture de Grand-Bassam.

Figure 14 : Alimentation en électricité



Source : INS, RGPH 2014

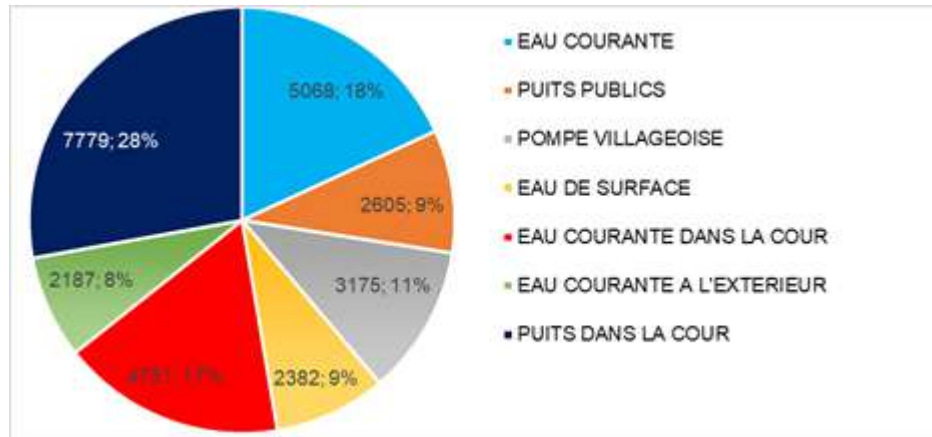
#### 3.3.2.8.2. Alimentation en eau potable

Au niveau de l'accès à l'eau potable, la majorité de la population de la sous-préfecture de Grand-Bassam a un accès à l'eau potable. Les populations ont recours en grande majorité à l'eau courante avec les installations de la SODECI (54% de la population) soit dans la cour ou

à l'extérieur de la maison. Par contre 46% de la population n'a pas accès à l'eau potable. Elle utilise les eaux de surface et l'eau de puits dans la cour ou à l'extérieur (INS, 2014).

La figure ci-dessous présente la proportion du moyen d'approvisionnement en eau potable de la sous-préfecture de grand-Bassam.

Figure 15 : Alimentation en eau potable



Source : INS, RGPH 2014

### 3.3.2.8.3. Éducation

La sous-préfecture de Grand-Bassam compte :

- 3 lycées (le lycée d'excellence de Grand-Bassam, le lycée moderne et le lycée Robert Léon) ;
- 5 collèges (le collège patronage Monseigneur René Kouassi, le cours secondaire Edoukou Miézan, le collège Saint Jean Baptiste, l'Institution Raggi Anne-Marie (IRMA) et le Collège moderne)
- 28 écoles primaires publiques.

Les autorités locales de l'éducation nationale estiment le taux de scolarisation à 80 %. La sous-préfecture dispose aussi d'écoles publiques de formation professionnelle que sont : le centre de formation artisanale de vannerie, le centre éducatif professionnel ABEL, le centre d'animation de formation pédagogique (CAFOP), l'Institut Industriel de l'Afrique de l'Ouest, l'école de poterie, l'école hôtelière de Grand-Bassam et l'Institut de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) et d'une université privé, l'université Internationale de Grand-Bassam (IUGB) jouissant d'une renommée internationale (Maire de Grand-Bassam, 2020).

Les photos ci-dessous présentent quelques établissements de la sous-préfecture de Grand-Bassam.



Photo 29 : Établissements de la sous-préfecture de Grand-Bassam



Université internationale de Grand-Bassam



Lycée d'excellence de Grand-Bassam

#### 3.3.2.8.4. Situation sanitaire

La sous-préfecture de Grand-Bassam compte un (1) hôpital général, trois (3) cliniques privées (Centre Médical « Siloé », Clinique Médicale « Espoir » et la clinique médicale « Esther » et une quinzaine de pharmacies (pharmacie Colombe, pharmacie Mockeville, pharmacie Yelé, pharmacie J. Log Sarl, pharmacie le Réel, pharmacies quartier France, Pharmacie Wassia, Pharmacie du Marché, pharmacie du littoral, pharmacie de la cathédrale, pharmacie Sainte Eunice, pharmacie du petit Marché, Africure Pharmaceuticals CI S.A, pharmacie Saint Michel et Pharmacie Eden).

L'hôpital général de Grand-Bassam comprend plusieurs services : le service de médecine générale, ceux de gynécologie obstétrique et de chirurgie ainsi qu'un laboratoire d'analyse médicale. Il y a ensuite le service de radiologie, un cabinet dentaire et un service de pédiatrie. Les activités de ces services sont coordonnées par la direction générale.

La sous-préfecture de Grand-Bassam, dispose d'un large éventail de structures de santé. Pourtant, il y a encore des gens qui n'ont toujours pas accès aux soins de santé. Selon le RASS (2015), 25% de la population de Grand-Bassam n'utilise toujours pas les services de santé. Ainsi, la perception de la distance, le revenu du chef de ménage, la perception du coût des soins, la taille du ménage, le niveau d'éducation et l'âge des ménages sont les facteurs qui déterminent l'accès aux services de santé dans la ville de Grand-Bassam.

La photo ci-dessous présente l'hôpital général de Grand-Bassam.

Photo 30 : Hôpital général de Grand-Bassam



Source : <https://www.lebabi.net/actualite/le-centre-hospitalier-de-moulins-entame-une-cooperation-avec-celui-de-grand-bassam-en-cote-d-ivoire-34597.html>

#### 3.3.2.8.5. Réseau routier

La sous-préfecture de Grand-Bassam bénéficie d'un réseau routier assez dense au niveau communal. Il est desservi par la nouvelle autoroute Abidjan-Grand-Bassam qui est l'extension de la voie express place Akwaba-Gonzagueville en 2x3 voies sur 10,68 km. La deuxième section est la construction en 2x3 voies de l'autoroute Gonzagueville-Grand-Bassam, longue de 17,45 km (INS, 2014).

La photo ci-dessous présente un aperçu d'un tronçon de l'autoroute Abidjan-Grand-Bassam.

Photo 31 : Autoroute Abidjan-Grand-Bassam



Source : <https://ageroute.ci/index.php/ageroute/realisations/98-voie-express-abidjan-grand-bassam>

### 3.3.2.8.6. Habitats

Le style architectural des bâtiments et la planification urbaine fondés sur la séparation et l'affectation des lotissements avec des rues arborées et des parcelles boisées démontrent encore l'influence coloniale. L'architecture coloniale est caractérisée par un style sobre et fonctionnel, utilisant les principes hygiénistes appliqués à une situation tropicale. L'urbanisation de la sous-préfecture de Grand-Bassam est en nette croissance. L'habitat de la sous-préfecture de Grand-Bassam comprend des ensembles suffisamment importants d'éléments bâtis. Toutefois, l'intégrité architecturale des bâtiments est menacée par l'abandon et par l'absence d'entretien. L'intégrité du paysage urbain est parfois menacée par la pression foncière liée au tourisme des plages.

Le tableau ci-dessous présente la typologie des habitats dans la sous-préfecture de Grand-Bassam.

Tableau 37 : Typologie des habitats dans la sous-préfecture de Grand-Bassam

Type de logement	Villa moderne	Maison ordinaire	Bande par site immobilière/par particulier	Appartement	Cour commune	Case ou banco	Baraque
Pourcentage	18,30	12,20	3,90	1,40	60,80	1,70	1,70

Source : INS, RGPH 2014

Les photos ci-dessous présentent quelques types d'habitat de la sous-préfecture de Grand-Bassam.

Photo 32 : Habitats de la sous-préfecture de Grand-Bassam



Architecture coloniale



Architecture moderne

Source : <https://www.booking.com/hotel/ci/residence-wellington.fr.html>

### 3.3.2.8.7. Transport

La sous-préfecture de Grand-Bassam est desservie à 90% par plusieurs compagnies de transport urbain et routier notamment la plus importante l'Union des Transporteurs de Grand-Bassam, dont les autobus rallient régulièrement la ville d'Abidjan. L'axe Grand-Bassam/Abidjan est desservi par plusieurs moyens de transport (autobus, mini-cars, voitures, taxis, etc.). Dans la sous-préfecture de Grand-Bassam, 88,5 % de la population utilisent des véhicules à usage commercial et 14,2% des véhicules personnels (INS, 2014).

La photo ci-dessous présente un taxi communal de Grand-Bassam.

Photo 33 : Taxi communal de Grand-Bassam



Source : <https://deals.jumia.ci/toyota-corolla-taxi-1996-pid4285152>

### 3.3.3. Description de l'environnement immédiat des sites du Projet

#### 3.3.3.1. Site 1 : Vitré 2

##### 3.3.3.1.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site 1 du Projet.

Tableau 38 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	MATIN	32,3° C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site 1 révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat

##### 3.3.3.1.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site 1 à l'état initial. Les tableaux ci-après présentent les résultats. Les bulletins d'analyse figurent en annexe 18.

Tableau 39 : Relevés des niveaux sonores sur le site 1 du Projet à Vitré 2

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	51	47,3	60
	Niveau de bruit équivalent (L <sub>Aeq</sub> )	66	68,4	
	Niveau de bruit maximum	89,8	87,9	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet excèdent les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale. Cela est dû aux activités de pêche et au bruit des grands arbres autour du site.

#### 3.3.3.1.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site 1 du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 40 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>52</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>53</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm
	P2	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 41 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 3.3.3.1.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site 1 du Projet est lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

<sup>52</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>53</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant



Carte 18 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 1 du Projet à Vitré 2



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 34 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site 1.

Tableau 42: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 1 du Projet

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	05,27815°	003,79744°	Manganèse (mg/l)	<0,1	-	Présence en grande quantité de plantes invisibles et d'herbes
			Nitrate (mg/l)	<4	50	
			Nitrite (mg/l)	0,05	0,5	
			Cuivre (mg/l)	0,1	1	
			Potassium (mg/l)	2	-	
			Sulfate (mg/l)	<20	-	
			Silice	<0,1	0,2	
			Phosphate	4,3	3	
Ammonium	0,2	-				

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de l'analyse des eaux de la lagune révèlent la présence de nitrate, nitrite, ammonium, Manganèse, cuivre, potassium, silice et phosphate. Parmi ces paramètres analysés, seule la concentration du phosphate est supérieur aux valeurs limites de l'OMS. Ces résultats montrent que les eaux de la zone du Projet sont riches en phosphate. La présence du phosphate serait dû à l'usage de détergents par les ménages et aux rejets de ces eaux usées ménagères dans les milieux récepteurs sans traitement préalable



### 3.3.3.1.5. Faune






#### 3.3.3.1.5.1. Faune terrestre







Sur le site 1 du Projet, l'on rencontre des Margouillats (*Agama agama*), de Chenilles de papillon (*Paysandisia archon*), des pigeons (genre *Columba*), etc.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des espèces identifiées sur le site 1.







Tableau 43 : Espèces fauniques terrestres à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu)

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Agama agama</i>	Margouillat	-	-	Non	Aucun		Vu dans le village
<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	LC	-	Non	Aucun		Vu en vol au-dessus du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Bubulcus ibis</i>	Heron garde-bœuf	LC	-	Non	Aucun		Vu à proximité du site
<i>Turtur afer</i>	Tourterelle	LC	-	Non	Nutritionnelle		Vu sur un arbre dans le village
<i>Streptopelia senegalensis</i>	Pigeons	LC	-	Non	Nutritionnelle		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Halcyon leucocephala</i>	Matin chasseur	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Halcyon leucocephala</i>	Guêpier	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Pogoniulus scolopaceus</i>	Barbion	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Hirundo semirufa Sundevall</i>	Hirondelle	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Nectariniidae</i>	Oiseau mouche	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Alcedo cristata</i>	Martin pecheur	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Ploceus velatus</i>	Tisserin	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village



Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Passer domesticus</i>	Moineau	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Dendroaspis angusticeps</i>	Mamba vert	-	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Paysandisia archon</i>	Chenille de papillon	-	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Philantomba monticola</i>	"Biche blanche" Céphalophe bleu ou Céphalophe de Maxwell	LR/nt	Non Protégée (NP) mais soumis à autorisation de chasse	Non	Alimentaire		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Neotragus pygmaeus</i>	"Biche royale" Antilope royale	LC	Espèce Intégralement Protégée (EIP) Classe B <sup>54</sup> .	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notable du village
<i>Uranomys ruddi</i>	Souris de Rudd	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notable du village

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

<sup>54</sup> Animaux sauvages partiellement protégés dits spécifiques dont la chasse et la capture, y compris celles de leurs jeunes ou de leurs œufs, ne sont autorisés qu'aux porteurs de permis de capture dans les limites inscrites aux permis et aux porteurs de permis spéciaux de grande chasse et de chasse touristique de passer mais seulement à titre unitaire comme trophée ou pièce de collection.














### 3.3.3.1.5.2. Faune aquatique

La faune aquatique du site 1 du Projet vit dans la lagune Ebrié qui est le siège d'une importante activité de reproduction aquatique dans son ensemble. Plusieurs espèces s'y reproduisent, et d'autres y effectuent la maturation de leurs produits génitaux.

La composition de la faune aquatique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 44 : Espèces fauniques à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu)

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Sardina pilchardus</i>	Sardine	LC	-	Non	Alimentation		Vu sur le site
<i>Metapenaeus affinis</i>	crevettes roses	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>liocarcinus holsatus</i>	crabes nageurs	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Penaeus monodon</i>	Crevette tigre	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Corbula trigona.</i>	Escargot	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Crassostrea gasar</i>	Huître de mangrove	LC	-	Non	Alimentation		Vu sur le site

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Mugil sp.</i>	Mulet	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Aries sp.</i>	Poisson-chat	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Alosa sp.</i>	Alose	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Lutjanus sp.</i>	Vivaneau	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Oreochromis niloticus</i>	Tilapia	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.3.1.6. Flore

#### 3.3.3.1.6.1. Flore terrestre

La végétation du site 1 du Projet est composée de zone de :

- palmiers
- cocotiers ;
- mangroves ;
- quelques arbres et espèces enherbés.

Aucune espèce rare ou menacée n'a été identifiée sur le site 1 du Projet.

Les photos ci-après présentent la végétation du site du Projet.

Photo 35 : Végétation sur le site 1 du Projet



Cocotier



Espaces enherbés



Palmier

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

#### 3.3.3.1.6.2. Flore aquatique

La flore aquatique du site 1 du Projet est essentiellement constitué de jacinthe d'eau tel présenté sur la photo ci-dessous.

Photo 36 : Végétation aquatique sur le site 1 du Projet à Vitré 2






Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020





#### 3.3.3.1.7. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site 1 est représenté dans le tableau ci-dessous




Tableau 45 : Milieu socio-économique du site 1 (Vitré 2)



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	École primaire		05,28009° 00,379997°
	Église harriste		05,27807° 003,80040°
	Église catholique		05,27898° 003,80089°








Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Pêche		05,278998° 003,799701°
	Transformation de manioc		05,279890° 003,801463°
	Aquaculture		05,28009° 003,79997°
Infrastructures sanitaires	Hôpital en réhabilitation		05,27853° 003,80170°




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié En brique et bien planifié		05,27918° 003,79985°
	Habitat individuel en brique		05,279895° 003,801699°
	Habitat collectif	Néant	Néant
	Habitat irrégulier : habitation en paille		05,278998° 003,799701°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Château d'eau		<p>05,27824° 003,80265°</p>
	Antenne de communication		<p>05,27853° 003,80236°</p>

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Voie d'accès au village : piste non bitumée		05,27842° 003,80140°
	Piste secondaire		05,27963° 003,80160°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Drainage naturel vers la lagune		05,278998° 003,799701°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	La compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) assure l'alimentation en électricité.		05,27836° 003,80176°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune		05,27918° 00379985°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Dépôt de déchets solides à ciel ouvert		05,27918° 00379985°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.3.3.2. Site 2 : Mondoukou

#### 3.3.3.2.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site 2 du Projet.

Tableau 46 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 2 du Projet à Mondoukou

		NIVEAU DE TEMPÉRATURE (° C)
		P2
Période	Après midi	31° C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site 2 révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.3.2.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site 2 à l'état initial. Les tableaux ci-après présentent les résultats. Les bulletins d'analyse figurent en annexe 18.

Tableau 47 : Relevés des niveaux sonores sur le site 2 du Projet à Mondoukou

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Après midi	Niveau de bruit minimum	49,1	47	60
	Niveau de bruit équivalent (LAeq)	51,2	49,4	
	Niveau de bruit maximum	83,9	83,7	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.



### 3.3.3.2.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site 2 du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 48 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
<b>Valeur OMS<sup>55</sup></b>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
<b>S/DIIC<sup>56</sup></b>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
<b>Valeur mesurée</b>	<b>P1</b>	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm
	<b>P2</b>	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 49 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.3.2.4. Qualité de l'eau

Les eaux de surface identifiées à proximité du site 2 du Projet sont la lagune Ébrié et la mer. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau dans la lagune.

<sup>55</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>56</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant

Carte 19 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 2 du Projet à Mondoukou



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 37 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site 2.

Tableau 50: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 2 du Projet à Mondoukou

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	05,18744°	003,68508°	Manganèse (mg/l)	0,2	-	Présence d'activités hôtelières et de végétation (cocotiers, mangrove) autour du site
			Nitrate (mg/l)	8,7	5	
			Nitrite (mg/l)	0,13	0,5	
			Cuivre (mg/l)	0,1	1	
			Potassium (mg/l)	<25	-	
			Sulfate (mg/l)	<20	-	
			Silice	>1,4	0,2	
			Phosphate	<0,6	3	
Ammonium	0,5					

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de l'analyse des eaux de la lagune révèlent la présence de nitrate, nitrite, ammonium, Manganèse, cuivre, potassium, silice et phosphate. Parmi ces paramètres analysés, seule la concentration du phosphate est supérieur aux valeurs limites de l'OMS. Ces résultats montrent que les eaux de la zone du Projet sont riches en phosphate. La présence du phosphate serait dû à l'usage de détergents par les ménages et aux rejets de ces eaux usées ménagères dans les milieux récepteurs sans traitement préalable



### 3.3.3.2.5. Faune






#### 3.3.3.2.5.1. Faune terrestre







Sur le site 2 du Projet, l'on rencontre des Margouillats (*Agama agama*), Chenille de papillon (*Paysandisia archon*), des pigeons (genre *Columba*), etc.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des espèces identifiées sur le site 2.




Tableau 51 : Espèces fauniques terrestre à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu)

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Agama agama</i>	Margouillat	-	-	Non	Aucun		Vu dans le village
<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	LC	-	Non	Aucun		Vu en vol au-dessus du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Bubulcus ibis</i>	Heron garde-bœuf	LC	-	Non	Aucun		Vu à proximité du site
<i>Turtur afer</i>	Tourterelle	LC	-	Non	Nutritionnelle		Vu sur un arbre dans le village
<i>Streptopelia senegalensis</i>	Pigeons	LC	-	Non	Nutritionnelle		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Halcyon leucocephala</i>	Matin chasseur	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Halcyon leucocephala</i>	Guêpier	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Pogoniulus scolopaceus</i>	Barbion	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Hirundo semirufa Sundevall</i>	Hirondelle	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Nectariniidae</i>	Oiseau mouche	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Alcedo cristata</i>	Martin pecheur	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Ploceus velatus</i>	Tisserin	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village



Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Passer domesticus</i>	Moineau	LC	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Paysandisia archon</i>	Chenille de papillon	-	-	Non	Aucun		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Uranomys ruddi</i>	Souris de Rudd	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village


Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020








### 3.3.3.2.5.2. Faune aquatique








La faune aquatique du site 2 du Projet vit dans la lagune Ebré et dans les eaux océaniques qui sont le siège d'une importante activité de reproduction aquatique dans son ensemble. Plusieurs espèces s'y reproduisent, et d'autres y effectuent la maturation de leurs produits génitaux.


La composition de la faune aquatique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 52 : Espèces fauniques à l'échelle du site (en fond blanc) et dans les environs du village (en fond bleu)

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Sardina pilchardus</i>	Sardine	LC	-	Non	Alimentation		Vu sur le site

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Metapenaeus affinis</i>	crevettes roses	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>liocarcinus holsatus</i>	crabes nageurs	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Penaeus monodon</i>	Crevette tigre	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Corbula trigona.</i>	Escargot	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Crassostrea gasar</i>	Huître de mangrove	LC	-	Non	Alimentation		Vu sur le site
<i>Mugil sp.</i>	Mulet	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Aries sp.</i>	Poisson-chat	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Alosa sp.</i>	Alose	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Lutjanus sp.</i>	Vivaneau	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Oreochromis niloticus</i>	Tilapia	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Euthynnus alletteratus</i>	Thonine	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Seriola dumerili</i>	Sériole	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Sardina pilchardus</i>	Sardine	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village
<i>Caranx crysos</i>	Carangue commune	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village

Nom scientifique	Nom commun	Statut			Usage	Photos d'illustration	Observation
		Selon UICN	Selon la réglementation nationale	Espèces endémiques			
<i>Sphyraena barracuda</i>	Barracuda	LC	-	Non	Alimentation		Donnée issue de l'entretien avec les notables du village

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.3.2.6. Flore

#### 3.3.3.2.6.1. Flore terrestre

La végétation du site 2 du Projet est composée de zone de :

- cocotiers ;
- mangrove ;
- quelques arbres et espèces enherbés.

Aucune espèce rare ou menacée n'a été identifiée sur le site 2 du Projet.

Les photos ci-dessous présentent la végétation du site du Projet.

Photo 38 : Végétation sur le site 2 du Projet à Mondoukou



Cocotier



Mangrove

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020





#### 3.3.3.2.6.2. Flore aquatique

Aucune flore aquatique n'a été observée sur le site 2 du Projet.





#### 3.3.3.2.7. Milieu socio-économique





Le milieu socio-économique du site 2 est représenté dans le tableau ci-dessous





Tableau 53 : Milieu socio-économique du site 2 (Mondoukou)

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	École primaire		05,18740° 003,68132
	Église		05,18772° 003,68076°
	Mosquée		05,186540° 003,68314°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Restaurant		05,18647° 003,68244°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Élevage de moutons		<p>05.187764° 003.681384°</p>
	Service hôtelier		<p>05.187440° 003.685080°</p>
	Pêche		<p>05.187658° 003.685063°</p>
Infrastructures sanitaires	Clinique		<p>05,18675° 003,67984°</p>

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Hopital pas encore en fonction		<p>05,18776° 003,68086°</p>
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	
	Habitat individuel en brique		<p>05,18675° 003,67984°</p>
	Habitat irrégulier : cabane construite avec des parois et le toit en feuilles de cocotiers tissées		<p>05,18650° 003,68314°</p>
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Antenne de télécommunication		<p>05,18773° 003,68137°</p>

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Voie d'accès au village bitumée		05,18647° 003,68217°
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Écoulement naturel et infiltration	Néant	Néant
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	CIE assure l'alimentation en électricité		05,18773° 003,68137°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Fosse septique fermée		05,18675° 003,67984°
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Dépôts à ciel ouvert		05,18773° 003,68137°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.3.3.3. Site 3 : Quartier France

#### 3.3.3.3.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site 3 du Projet.

Tableau 54 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 3 du Projet au Quartier France

		NIVEAU DE TEMPERATURE (° C)
		P1 (Sonomètre en direction de la lagune)
Période	MATIN	26° C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site 3 révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.3.3.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site 3 à l'état initial. Les tableaux ci-après présentent les résultats. Les bulletins d'analyse figurent en annexe 18.

Tableau 55 : Relevés des niveaux sonores sur le site 3 du Projet au Quartier France

Péριο de	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction de la plage	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	60,1	66	60
	Niveau de bruit équivalent (L <sub>Aeq</sub> )	65,3	73	
	Niveau de bruit maximum	92,9	96,8	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site 3 du Projet excèdent les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale. Car, le village se trouve à proximité de la mer. Les vagues de la mer produisent beaucoup de bruit.

#### 3.3.3.3.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site 3 du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 56 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

	CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>57</sup>	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>58</sup>	10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm

<sup>57</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>58</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm
	P2	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 57 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.3.4. Qualité de l'eau

Les eaux de surface identifiées à proximité du site 3 du Projet sont la lagune Ébrié et la mer. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau dans la lagune.

Carte 20 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 3 du Projet au Quartier France



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.



Photo 39 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site 3.

Tableau 58: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 3 du Projet au Quartier France

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	05,19260°	003,72864°	Manganèse (mg/l)	<0,1	-	Présence d'activités économiques et d'habitations
			Nitrate (mg/l)	<4	50	
			Nitrite (mg/l)	0,05	0,5	
			Cuivre (mg/l)	<0,1	1	
			Potassium (mg/l)	>25	-	
			Sulfate (mg/l)	<20	-	
			Silice	0,3	0,2	
			Phosphate	>0,3	3	
Ammonium	1					

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de l'analyse des eaux de la lagune révèlent la présence de nitrate, nitrite, ammonium, Manganèse, cuivre, potassium, silice et phosphate. Parmi ces paramètres analysés, seule la concentration du phosphate est supérieur aux valeurs limites de l'OMS. Ces résultats montrent que les eaux de la zone du Projet sont riches en phosphate. La présence du phosphate serait dû à l'usage de détergents par les ménages et aux rejets de ces eaux usées ménagères dans les milieux récepteurs sans traitement préalable

#### 3.3.3.3.5. Faune

La composante de la faune terrestre et aquatique du site 3 sont identiques à celle retrouvées à Mondoukou (site 2).

#### 3.3.3.3.6. Flore

##### 3.3.3.3.6.1. Flore terrestre

La végétation du site 3 du Projet est composée de zone de :

- cocotiers ;
- quelques arbres et espèces enherbés.

Aucune espèce rare ou menacée n'a été identifiée sur le site 3 du Projet.

Les photos ci-après présentent la végétation du site du Projet.

Photo 40 : Végétation sur le site 3 du Projet au Quartier France



Cocotier

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.3.3.3.6.2. Flore aquatique





Aucune flore aquatique n'a été observée sur le site 3 du Projet.





### 3.3.3.3.7. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site 3 est représenté dans le tableau ci-dessous




Tableau 59 : Milieu socio-économique du site 3 (Quartier France)

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	Église		05,19561° 003,73398°




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	École primaire		<p>05,19498° 003,73437°</p>
	École secondaire		<p>05,19460° 003,73320°</p>
	Marché		<p>05,20564° 003,73545°</p>
	Maison du patrimoine		<p>05,19506° 003,73431°</p>




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Préfecture		<p>05,19506° 003,73431°</p>
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Service hôtelier		<p>05,19280° 003,72878°</p>
	Boutiques céramique		<p>05,195307° 003,732072°</p>
	Marché		<p>05,20564° 003,73545°</p>




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Boutique		05,193615° 003,728119°
Infrastructures sanitaires	Dispensaire, medico-scolaire		05,19633 003,73913°
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif : immeuble R+2		05,94496° 003,729347°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Habitat individuel en brique		05,193762° 003,728026°
	Habitat irrégulier		05,19360° 003,72819°
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Pont		05,198613° 003,737157°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
<p>Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)</p>	<p>Voirie principale</p>		<p>05,19360° 003,72819°</p>
	<p>Piste secondaire non bitumée</p>		<p>05,193735° 03,728128°</p>
<p>Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)</p>	<p>Drainage naturel</p>		<p>05,19360° 003,72819°</p>

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Alimentation faite par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE)		05,19633 003,73913°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	La gestion des eaux usées ce fait de manière individuelle	Néant	Néant
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	La gestion des déchets est assurée par une entreprise spécialisée	Néant	Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.3.4. Site 4 : Azuretti

#### 3.3.3.4.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site 4 du Projet.

Tableau 60 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 4 du Projet à Azuretti

		NIVEAU DE TEMPÉRATURE (° C)
		P1
Période	MATIN	32° C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site 4 révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.3.4.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site 4 à l'état initial. Les tableaux ci-après présentent les résultats. Les bulletins d'analyse figurent en annexe 18.

Tableau 61 : Relevés des niveaux sonores sur le site 4 du Projet à Azuretti

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	49,1	45,3	60
	Niveau de bruit équivalent (LAeq)	54,7	50,9	
	Niveau de bruit maximum	84,7	81,3	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.

#### 3.3.3.4.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site 4 du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 62 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>59</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>60</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm
	P2	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 63 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

<sup>59</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>60</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant



#### 3.3.3.4.4. Qualité de l'eau

Les eaux de surface identifiées à proximité du site 4 du Projet sont la lagune Ébrié et la mer. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau dans la lagune.

Carte 21 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 4 du Projet à Azuretti



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 41 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site 4.



Tableau 64: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 4 du Projet à Azuretti

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	05,20371°	003,77660°	Manganèse (mg/l)	0,3	-	Présence en grande quantité d'herbes et d'ordure ménagère autour du site de prélèvement
			Nitrate (mg/l)	<4	50	
			Nitrite (mg/l)	0,07	0,5	
			Cuivre (mg/l)	<0,1	1	
			Potassium (mg/l)	>25	-	
			Sulfate (mg/l)	<20	-	
			Silice	0,4	0,2	
			Phosphate	<0,6	3	
			Ammonium	0,4		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de l'analyse des eaux de la lagune révèlent la présence de nitrate, nitrite, ammonium, Manganèse, cuivre, potassium, silice et phosphate. Parmi ces paramètres analysés, seule la concentration du phosphate est supérieur aux valeurs limites de l'OMS. Ces résultats montrent que les eaux de la zone du Projet sont riches en phosphate. La présence du phosphate serait dû à l'usage de détergents par les ménages et aux rejets de ces eaux usées ménagères dans les milieux récepteurs sans traitement préalable

#### 3.3.3.4.5. Faune

La composante de la faune terrestre et aquatique du site 4 sont identiques à celle retrouvées à Mondoukou (site 2).

#### 3.3.3.4.6. Flore

##### 3.3.3.4.6.1. Flore terrestre

La végétation du site 4 du Projet est composée de zone de :

- cocotiers ;
- mangrove ;
- quelques arbres et espèces enherbés.

Aucune espèce rare ou menacée n'a été identifiée sur le site 4 du Projet.

Les photos ci-après présentent la végétation du site du Projet.

Photo 42 : Végétation sur le site 4 du Projet à Azuretti



Cocotier

Mangrove

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020



3.3.3.4.6.2. Flore aquatique





Aucune flore aquatique n'a été observée sur le site 4 du Projet.



3.3.3.4.7. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site 4 est représenté dans le tableau ci-dessous

Tableau 65 : Milieu socio-économique du site 4 (Azuretti)




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	École primaire		05,20194° 003,77599°
	Église catholique		05,20278° 003,77741°


Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Cimetière		05.201737° 003.772979°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Maquis		05,20249° 003,77825°
	Vente de poisson		05.203711° 003.776483°
	Pêche		05.201824° 003.776773°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Infrastructures sanitaires	Néant	Néant	Néant
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif Maison en brique		05.202783° 003.776755°
	Habitat irrégulier en paille et bambou		05.201555° 003.774291°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Antenne téléphonique,		<p>05,20588° 003,79349°</p>
	Orphelinat		<p>05,20361° 003,79086°</p>
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village non bitumée		<p>05,20224° 003,77717°</p>
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Réseau naturel vers la lagune		<p>05.203711° 003.776483°</p>



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Réseau naturel en direction de la mer		05,20371° 003,77660°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	L'alimentation en électricité est assurée par la CIE avec une tension moyenne		05,20196° 003,77615°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune		05.203671° 003.776068°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Les ordures sont stockées à ciel ouvert		05,20365° 003,77653°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.3.3.5. Site 5 : Gbamélé

#### 3.3.3.5.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site 5 du Projet.

Tableau 66 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site 5 du Projet

		NIVEAU DE TEMPÉRATURE (° C)
		P1
Période	Après midi	31,8° C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site 5 révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.3.5.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site 5 à l'état initial. Les tableaux ci-après présentent les résultats. Les bulletins d'analyse figurent en annexe 18.

Tableau 67 : Relevés des niveaux sonores sur le site 5 du Projet à Gbamélé

Péριο de	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	47,9	49,6	60
	Niveau de bruit équivalent (L <sub>Aeq</sub> )	51,6	59,7	
	Niveau de bruit maximum	84,2	84,3	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site 5 du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.

### 3.3.3.5.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site 5 du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 68 : Résultat des mesures de la qualité de l'air sur le site 5 à Gbamélé

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>61</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>62</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm
	P2	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 69 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.3.3.5.4. Qualité de l'eau

Les eaux de surface identifiées à proximité du site du Projet sont la lagune Ébrié et la mer. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau dans la lagune.

<sup>61</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>62</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant

Carte 22 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site 5 du Projet à Gbamélé



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 43 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébré



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site 5.

Tableau 70: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site 5 du Projet à Gbamélé

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	05,21489°	003,82540°	Manganèse (mg/l)	0,3	-	Des activités d'extraction de sable, de construction et une grande présence de végétation
			Nitrate (mg/l)	<4	50	
			Nitrite (mg/l)	0,07	0,5	
			Cuivre (mg/l)	<0,1	1	
			Potassium (mg/l)	>25	-	
			Sulfate (mg/l)	<20	-	
			Silice	0,9	0,2	
			Phosphate	0,7	3	
Ammonium	0,9	-				

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les résultats de l'analyse des eaux de la lagune révèlent la présence de nitrate, nitrite, ammonium, Manganèse, cuivre, potassium, silice et phosphate. Parmi ces paramètres analysés, seule la concentration du phosphate est supérieur aux valeurs limites de l'OMS. Ces résultats montrent que les eaux de la zone du Projet sont riches en phosphate. La présence du phosphate serait dû à l'usage de détergents par les ménages et aux rejets de ces eaux usées ménagères dans les milieux récepteurs sans traitement préalable

#### 3.3.3.5.5. Faune

La composante de la faune terrestre et aquatique du site 5 sont identique à celle retrouvées à Mondoukou (site 2).

#### 3.3.3.5.6. Flore

##### 3.3.3.5.6.1. Flore terrestre

La végétation du site 5 du Projet est composée de zone de :

- cocotiers ;
- mangrove ;
- quelques arbres et espèces enherbés.

Aucune espèce rare ou menacée n'a été identifiée sur le site 5 du Projet.

Les photos ci-après présentent la végétation du site du Projet.



Photo 44 : Végétation sur le site 5 du Projet à Gbamélé



Cocotier



Mangrove

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020



3.3.3.5.6.2. Flore aquatique




Aucune flore aquatique n'a été observée sur le site 5 du Projet.




3.3.3.5.7. Milieu socio-économique



Le milieu socio-économique du site 5 est représenté dans le tableau ci-dessous

Tableau 71 : Milieu socio-économique du site 5 (Gbamélé)

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	Hôtellerie		05,21622° 003,82628°
	Église		05,21645° 003,82618°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Cimetière		<p>05,21622° 003,82628°</p>
<p>Activités économiques (les activités économiques aux alentours)</p>	Production d'attiéké		<p>05,21506° 003,82504°</p>
	Supermarché		<p>05,20588° 003,79349°</p>



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Vente nourriture		05,21622° 003,82628°
	Vente de vêtements		05,21622° 003,82628°
	Agriculture : élevage de mouton		05,21656° 003,82530°
Infrastructures sanitaires	Néant	Néant	Néant

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif Maison en brique et en étage		05,21547° 003,82506°
	Habitat irrégulier Maison en paille		05.215329° 003.824728°
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Néant	Néant	Néant



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste principale non bitumée		05,21423° 003,82247°
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Drainage naturel		05,21656° 003,82532°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Alimentation en l'électricité est assurée par CIE		05,21512° 003,82408°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune	Néant	Néant



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Décharge à ciel ouvert		05,21667° 003,82582°
	Enfouissement informel		05.215058° 003.825334°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.4. Tendances de l'état de l'environnement

Les tendances de l'état de l'environnement s'appuient sur la caractérisation de l'état de chaque thème environnemental. Dans le processus de caractérisation de l'environnement, deux (2) approches sont envisageables :

- la démarche thématique, avec une description de chaque thème environnemental (voir pages précédentes du chapitre) ;
- la démarche systémique, fondée sur l'analyse du fonctionnement des différents milieux constituant l'environnement.

Ces deux (2) démarches, mises en œuvre conjointement permettent, pour la première, d'assurer que rien n'est oublié, et pour la seconde, d'apprécier l'impact plus globalement<sup>63</sup>. Les tendances de l'état de l'environnement du Projet ont été déterminées sur la base de ces deux (2) démarches combinées.

Elles sont résumées dans le tableau ci-après.

<sup>63</sup> L'étude d'impact sur l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Patrick Michel – BCEOM – 2001 - page 59

Tableau 72 : Tendance de l'état de l'environnement

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
<b>Milieu physique</b>					
<b>1. Climat</b> 1.1. Zone climatique	zone I correspondant au climat Attiéen (régime équatorial de transition)	climat Attiéen	Le ré-ensablement de la plage n'a aucune influence sur le climat	Le ré-ensablement de la plage n'a aucune influence sur le climat	Le ré-ensablement de la plage n'a aucune influence sur le climat
1.2. Température	Températures moyennes minimale à 28 °C et températures moyennes à maximale 30 °C	Site 1 : 26° C Site 2 : 32° C Site 3 : 31,8° C Site 4 : 31° C site 5 : 32,3° C			
1.3. Pluviométrie	Les précipitations annuelles moyennes sont de 1912 mm.				
1.4. Humidité	Humidité située entre 4% et 96 %.				
1.5. Vent (rose des vents)	- Direction du vent : SSO-NNE				
<b>2. Géologie</b>	- sédiments sableux - sédiments côtiers	sédiments sableux et côtiers	Aucun	Aucun	Aucun
<b>3. Géomorphologie</b>	Relief relativement plat avec des altitudes variantes entre 0 et 150 m		Le projet modifiera la géomorphologie du site du projet	Aucun	Aucun
<b>4. Topographie</b>	Topographie essentiellement plate (94 mètres)		Le projet modifiera la topologie du dite du projet	Aucun	Aucun
<b>5. Pédologie</b>	Sol ferrallitique Sol sableux Sol argilo-sableux	Sol sableux, fin, brun clair au quartier France	Le ré-ensablement va modifier la pédologie du site du projet	La pédologie aura une influence sur le projet	Aucun
<b>6. Hydrogéologie</b>	Des aquifères du quaternaire marin, du continental terminal ; d'altérites et de fissures.	Des aquifères du quaternaire marin, du continental terminal	Aucun	Aucun	Aucun
<b>7. Hydrologie</b>	Réseau hydrographique composé de lagunes, fleuve (la Comoé) des rivières (M'ploui, Akroaba, Soumalè, Ouamou) et le canal de Grand-Bassam	Présence de lagune	Le ré-ensablement peut empêcher les écoulements de surface vers la mer	Aucun	Le régime hydrologique peut influencer la productivité de l'aquaculture
<b>8. Bruit</b>	Néant	Quartier France 65.3 dBA	Aucun	Aucun	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
		Vitré 2 : 66 dBA le niveau de bruit est supérieur au seuil réglementaire  Azuretti 54.7dBA Gbamélé 51.6 dBA Mondoukou 51.2 dBA le niveau de bruit des 3 autres quartiers sont inférieurs au seuil réglementaire			
9. Qualité de l'air	Néant	<1ppm : les PM 2,5 et 10 sont supérieures aux seuils recommandés par l'OMS	Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	Aucun	Aucun
10. Qualité de l'eau	Néant	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
<b>Milieu biologique</b>					
1. Flore	Aucune espèce rare n'a été observée	Cocotiers, Végétation herbacée, Mangrove	Le ré-ensablement entraîne une légère destruction de flore le long de la plage	Renforcement du couvert végétal	Aucun
2. Faune	Les espèces à statut particulier à préserver sont : - le perroquet jaco ( <i>Psittacus erithacus</i> ) - la grue couronnée ( <i>Balearica pavonina</i> ) et le choucador à queue bronzée ( <i>Lamprotornis</i> )	Tourterelle, Barbion, Mouche, Corbeau, Moustique, Papillon, Reptiles, Petit, mammifères : rat, Heron, Agama agama, Crabes	Le ré-ensablement entraîne une légère destruction de faune le long de la plage	Création d'habitat naturel	Aucun
<b>MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL</b>					
1. Électricité	Environ 18 500 ménages bénéficient de l'électricité	Alimentation faite par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE)	Aucun	Aucun	Aucun
2. Eau potable	La grande majorité de la population a accès à l'eau courante avec les installations de la SODECI (54% de la population)	Alimentation faite par la SODECI au Quartier France et pompe villageoise pour les autres localités : Azuretti, Gbamélé, Mondoukou et Vitré 2	Aucun	Aucun	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
3. Éducation	28 écoles primaires et 8 établissements secondaires Une université privée et une université publique	École primaire et école secondaire	Aucun	Aucun	Aucun
4. Santé	un (1) hôpital général, trois (3) cliniques privées et une quinzaine de pharmacies	Dispensaire, medico-scolaire	Aucun	Aucun	Aucun
5. Route	réseau routier assez dense, desservi autoroute Abidjan-Grand-Bassam	Voirie non bitumée Voie principale	Le ré-ensablement entrainera une augmentation du trafic lié au transport du sable	Aucun	Aucun
6. Assainissement	Néant	Drainage naturel, Fosse septique fermée	Aucun	Aucun	Aucun
7. Population	La population résidente de Grand Bassam est de 84 028 habitants en 2014	Quartier France : 2333 habitants Azuretti : 1362 habitants Gbamélé : 395 habitants Vitré 2 : 1376 habitants	Aucun	Aucun	Aucun
8. Religion	Des églises et des mosquées	Des églises et des mosquées à Grand Bassam	Aucun	Aucun	Aucun
9. Organisation sociale et politique					
9.1. Organisation socio-culturelle	La fête traditionnelle et annuelle de l'ABISSA La fête de génération Le Festival des Arts de la Rue (F.A.R.)		Le ré-ensablement de la plage peut favoriser les évènements socio-culturels	Aucun	Aucun
9.2. Organisation politique	Elle oscille autour des structures de l'État tels que la commune mais aussi de deux (2) structures socio-traditionnelles que sont le royaume des Abourés de Moossou et celui des N'Zima Kôtôkô		Aucun	Aucun	Aucun
10. Foncier	Dans la sous-préfecture de Grand-Bassam, la question foncière est gérée par l'autorité coutumière. Cette		Risque de conflits fonciers liés au site de ré-ensablement	Risque de conflits fonciers liés au site de restauration de mangrove	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL		ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	À l'échelle de la sous-préfecture de Grand Bassam	À l'échelle des sites du projet	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
	gestion est caractérisée par une forte emprise des notables et des anciens sur le fonctionnement de la collectivité, des familles et des exploitations agricoles. Ainsi, la terre à Grand-Bassam est un bien clanique.				
<b>11. Activités économiques</b>	L'ouverture sur l'Océan Atlantique et la proximité de la ville d'Abidjan font de la pêche, de l'artisanat et du tourisme les principales activités économiques de Grand Bassam et apparaît comme le premier centre artisanal du pays	Marché Service hôtelier Boutiques céramique Maquis, vente de poisson, Pêche	Le ré-ensablement de la plage va favoriser le développement des activités économiques	La restauration de la plage va favoriser le développement de la pêche	L'aquaculture entraînera une génération de revenu de la population

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



### 3.5. Lacunes des données

Les lacunes des données sont de deux ordres :

- les informations partielles ;
- les informations inexistantes.

#### 3.5.1. Données partielles

Elles concernent notamment les informations peu précises et les informations non actualisées

Tableau 73 : Description des informations partielles

Informations partielles	Description
Informations peu précises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines informations sont génériques et générales (climat et sismicité)</li> <li>- Imprécisions des mesures dues à des erreurs systématiques des appareillages (sonomètre, thermomètre électronique)</li> <li>- Compte tenu de la période de réalisation de l'étude, les mesures de température et de bruit ont été effectuées sur une période de l'année donc ne tiennent pas compte des différentes saisons et peuvent subir des variations</li> <li>- Données mesurées sur le terrain souffrent d'imprécision à cause des délais relativement courts de l'étude</li> </ul>
Informations non actualisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines données sur la population n'ont pas été mises à jour</li> <li>- Données sur les attributions officielles des ministères et institutions d'état restent encore non actualisées du fait que l'accessibilité à la totalité des informations comporte des difficultés rendant l'information acquise plus ou moins partielle</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 3.5.2. Données inexistantes

La quantification des gaz d'échappement et du niveau de bruit émis par les engins est une donnée difficile à obtenir du fait des nombreux paramètres à prendre en compte (état de l'engin, carburant utilisé, etc.).

#### 3.5.3. Solutions aux lacunes des données

Pour pallier les lacunes des données dans la réalisation de l'étude, certaines solutions sont envisagées telles que :

- l'analyse des études d'impact environnemental similaires précédentes ;
- la consultation des projets du même type;
- les retours d'expériences disponibles (nationaux et internationaux) ;
- la consultation d'experts internationaux et la mise à disposition de ressources matérielles.

## 4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

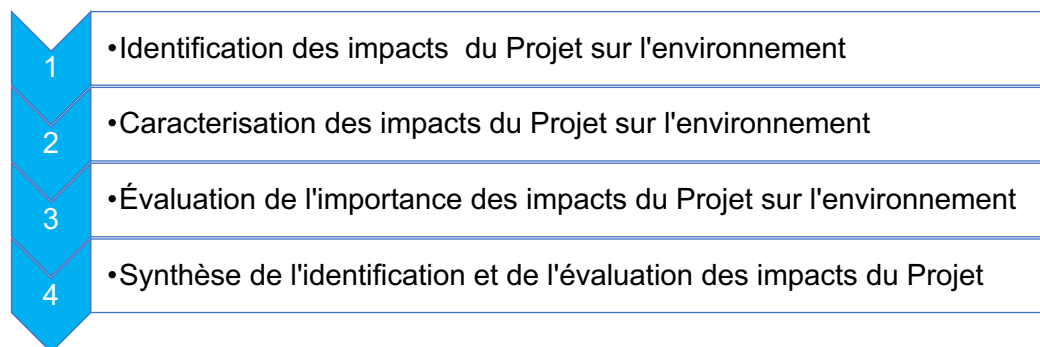
---

#### 4.1. Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts

Dans cette partie, il s'est agi, d'une part, d'identifier et de caractériser les impacts du Projet sur l'environnement et d'autre part, d'en apprécier l'importance. L'analyse sera synthétisée dans une matrice récapitulative. Les impacts seront classés en distinguant les quatre (4) phases de réalisation du Projet : préparatoire, aménagement et construction, exploitation et cessation d'activités.

Le diagramme ci-dessous présente les étapes de cette méthodologie.

Figure 16 : Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation de l'importance des impacts du Projet



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

##### 4.1.1. Identification des impacts du Projet

Les impacts sont identifiés à partir des activités sources d'impact qui comprennent toutes les activités susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur un ou plusieurs éléments du milieu. Les sources d'impact identifiées pour chacune des phases de réalisation du Projet et pouvant induire des changements dans le milieu récepteur sont déterminées à partir de la description technique du Projet. Les composantes du milieu prises en compte dans cette identification sont l'environnement biophysique (eau, sol, air, paysage, faune et flore) et l'environnement socio-économique (population, activités humaines et culturelles).

Les impacts ainsi identifiés sont reportés dans une matrice d'interrelations qui permet, d'une part, de s'assurer que tous les impacts sont considérés et, d'autre part, de présenter une synthèse exhaustive.

##### 4.1.2. Caractérisation des impacts du Projet

La caractérisation des impacts permet de les distinguer selon leur type (positif ou négatif). Elle prend en compte la nature des effets (directs, indirects, cumulatifs et synergiques). Chaque impact du Projet a été analysé en fonction de cette caractérisation et sur les quatre (4) phases.

##### 4.1.3. Évaluation de l'importance des impacts du Projet

L'approche méthodologique utilisée pour évaluer l'importance des impacts du Projet est basée sur la grille de Fecteau (1997). Elle repose essentiellement sur l'appréciation de trois (3) critères : la durée, la portée et l'intensité des impacts appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois (3) caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse de l'importance de l'impact environnemental.

La grille de Fecteau figure ci-dessous.

Tableau 74 : Grille de Fecteau

Durée (courte-moyenne-longue)	Portée (locale-zonale-régionale)	Intensité		
		Faible	Moyenne	Forte
Courte	Locale	Mineure	Mineure	Mineure
Moyenne	Locale	Mineure	Moyenne	Moyenne
Longue	Locale	Mineure	Moyenne	Majeure
Courte	Zonale	Mineure	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Zonale	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Longue	Zonale	Moyenne	Moyenne	Majeure
Courte	Régionale	Mineure	Moyenne	Majeure
Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Majeure
Longue	Régionale	Majeure	Majeure	Majeure

Source : Fecteau, avril 2020

L'évaluation des niveaux d'importance de l'impact s'effectue à l'aide de l'échelle suivante.

Tableau 75 : Échelle d'appréciation du niveau d'importance des impacts

Niveaux d'importance des impacts	Définitions
Majeur	Un impact d'importance majeure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées de façon importante ; l'impact met en danger la vie d'individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale
Moyen	Un impact d'importance moyenne signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées partiellement ; l'impact ne met pas en danger la vie d'individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale
Mineur	Un impact d'importance mineure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées légèrement

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

L'échelle ci-dessous permet d'apprécier les critères de la grille de Fecteau.

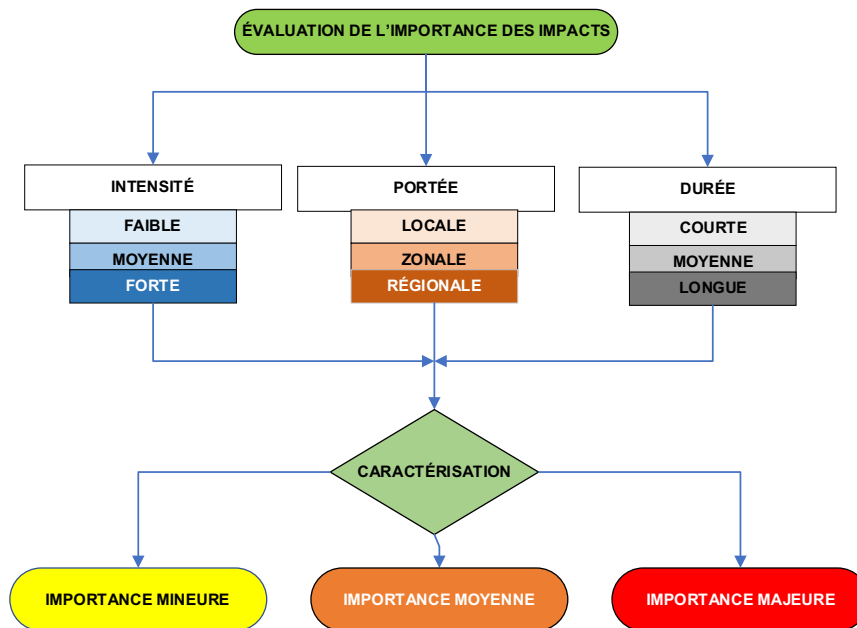
Tableau 76 : Échelle d'appréciation des critères de la grille de Fecteau

Critères	Échelles	Descriptifs
Durée	Courte	Pendant la période de préparation, de construction et/ou d'exploitation (moins d'un an)
	Moyenne	1 à 10 ans
	Longue	Supérieure à 10 ans
Portée	Locale	Sur le site d'activité du projet ou à 100 m de sa frontière
	Zonale	À moins de 10 km du site d'activité du projet
	Régionale	À plus de 10 km du site d'activité du projet
Intensité	Faible	Éléments naturels et équipements faiblement altérés ou impact légèrement positif ou négatif sur les conditions socio-économiques de base
	Moyenne	Éléments naturels et équipements manifestement altérés ou impact modérément positif ou négatif sur les conditions socio-économiques de base
	Forte	Éléments naturels et équipements sévèrement altérés ou impact considérablement positif ou négatif sur les conditions socio-économiques de base

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La méthode employée est représentée dans le diagramme ci-dessous.

Figure 17 : Diagramme de l'évaluation de l'importance des impacts



Source : TDR ANDE n°116-072020/km, juillet 2020

#### 4.1.4. Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation des impacts du Projet

##### 4.1.4.1. Synthèse de l'identification des impacts du Projet sur l'environnement

La matrice de synthèse de l'identification des impacts retenue est celle figurant dans les TDR n°116-072020/km mois 2020 élaborés par l'ANDE. Elle se présente comme suit.

Phase du Projet	Zone concernée	Activités/sources d'impact	Composante du milieu affectée (physique, biologique, humain)	Nature de l'impact

##### 4.1.4.2. Synthèse de l'évaluation des impacts du Projet sur l'environnement

La matrice de synthèse de l'évaluation des impacts retenue est celle figurant dans les TDR n°116-072020/km, mois 2020 élaborés par l'ANDE. Elle se présente comme suit.

Phase du Projet	Zone concernée	Activités/sources d'impact	Composante du milieu affectée (physique, biologique, humain)	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact



## 4.2. Identification, caractérisation et évaluation des impacts du Projet

### 4.2.1. Activités sources d'impact par intervention

#### 4.2.1.1. Ré-ensablement de la plage

Les activités sources d'impact ont été réparties selon les phases du Projet (préparatoire et construction, d'exploitation et de cessation d'activités) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 77 : Activités sources d'impact de l'intervention de ré-ensablement

Phase du projet	Activités
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat du sable (chargement compris)
Construction	Ouverture des voies d'accès
	Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam
	Déchargement du sable
	Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois
Exploitation	Stabilisation du sable avec des cocotiers
	Management de projet en bureau et sur le terrain
	Maintenance
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 4.2.1.2. Restauration de mangrove

Les activités sources d'impact ont été réparties selon les phases de la restauration de mangrove (préparatoire et construction, d'exploitation et de cessation d'activités) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 78 : Activités sources d'impact de l'intervention de restauration de mangrove

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove
Construction	Préparation du site (débarrassé de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)
	Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting
	Collecte de la terre vers le site, fumier
	Transport du fumier jusqu'au site
Exploitation	Planting des semis
	Préparation du site
	Gestion de la plantation
	Appui à la coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 4.2.1.3. Aquaculture

Les activités sources d'impact ont été réparties selon les phases de l'aquaculture (préparatoire et construction, d'exploitation et de cessation d'activités) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 79 : Activités sources d'impact de l'intervention d'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Achat et transport de matériel
Construction	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture
Exploitation	Transport des aliments pour nourrir les alevins
	Alimentation des poissons et alevinage
	Supervision et coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le site
Cessation d'activités	Arrêt des activités d'aquaculture
	Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 4.2.2. Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts

Les tableaux de synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts du Projet selon les différentes phases pour chaque intervention figurent ci-dessous.

Tableau 80 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de ré-ensablement

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Durée	Évaluation de l'importance de l'impact			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)			Portée	Intensité	Importance de l'impact	
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Etude technique détaillée et de conception									
		Achat du sable (chargement compris)			Emploi	Opportunité d'affaires	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne	
Construction	Voies d'accès	Ouverture des voies d'accès	Sol			Dégradation du sol	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne	
					Flore Faune	Destruction de la flore	Courte	Locale	Faible	Mineure	
						Destruction de la faune	Courte	Locale	Faible	Mineure	
	Site du chantier et site du Projet	Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam		Air		Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
							Pollution de l'air (COV)	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Déchargement du sable				Santé et sécurité	Pollution de l'air par le transport du sable	Courte	Locale	Faible	Mineure
							Risques d'accidents, atteinte à la sécurité, nuisance sonore	Courte	Locale	Faible	Mineure
							Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Stabilisation du sable avec des cocotiers									
		Etalage du sable sur le site sur une période de 1 mois			Sol		Santé et sécurité	Dégradation du sol dû aux activités d'aménagement du sol	Courte	Locale	Faible
Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte							Locale	Moyenne	Mineure	
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Management de projet en bureau et sur le terrain				Pollution de l'air par les COV	Courte	Locale	Faible	Mineure	
						Atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
						Protection de la population et des habitats	Longue	Locale	Forte	Majeure	
						Protection du patrimoine culturel	Longue	Locale	Forte	Majeure	
	Site du chantier et site du Projet	Maintenance		Paysage			Réduction des inondations	Longue	Locale	Forte	Majeure
							Réduction de l'érosion	Longue	Locale	Forte	Majeure
							Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure
							Création d'emplois directs	Longue	Locale	Faible	Mineure
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance				Dégradation de la plage	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	
						Exploitation du sable à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 81 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de restauration de mangrove

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception									
		Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	
					Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
				Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure		
Construction	Site du chantier et site du Projet	Construction des pépinières de mangrove	Préparation du site (débarassément de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Paysage			Déchets verts issus des opérations de débarassément de tout encombrement au sol	Courte	Locale	Faible	Mineure
						Société	Risque de non adhésion des populations au projet	Courte	Locale	Faible	Mineure
			Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Paysage			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible
			Collecte de la terre vers le site, fumier			Santé	Production de déchets issus des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure
			Transport du fumier jusqu'au site	Air				Pollution de l'air par le transport du fumier	Courte	Locale	Faible
				Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure		
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Planting de la mangrove	Planting des semis			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Paysage			Génération de déchets de semis	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	
		Préparation du site			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	
		Supervision									
Gestion de la plantation	Paysage				Restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure		
	Air				Réduction du CO2 dû au piégeage de carbone	Longue	Locale	Forte	Majeure		
			Faune		Augmentation des ressources halieutiques	Longue	Locale	Forte	Majeure		

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Transport	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Site du chantier et site du Projet	Appui à la coordination			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie, etc.)	Courte	Locale	Faible	Mineure
			Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance		Flore		Dégradation de la plantation de mangrove	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



Tableau 82 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention d'aquaculture

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Achat et transport de matériel	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure
Construction	Site du chantier et site du Projet	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
			Paysage		Emploi	Production de déchets Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Transport des aliments pour nourrir les alevins	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Supervision et coordination		Emploi	Création d'emplois	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	
		Alimentation des poissons et alevinage		Faune		Augmentation de la production halieutique	Longue	Locale	Forte	Majeure
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le site	Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités d'aquaculture		Faune		Diminution de la production halieutique	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Société	Diminution des moyens de subsistance	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture	Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 4.2.3. Récapitulatif du nombre d'impacts

Le nombre des impacts par intervention et par typologie est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 83 : Nombre des impacts par intervention et par typologie

Typologie des impacts		Nombre d'impacts par intervention		
		Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
Positifs	Mineures	2	5	3
	Moyens	1	0	1
	Majeures	3	1	1
Négatifs	Mineures	11	18	13
	Moyens	2	2	0
	Majeures	0	0	0

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

## 5.1. Mesures générales

La démarche progressive de l'étude d'impact implique d'abord un ajustement du Projet vers le moindre impact. Au cours de l'élaboration d'un projet, de nombreuses opportunités permettent d'en supprimer ou d'en réduire certains, notamment par l'analyse des variantes. Cependant, malgré ces principes de précaution, tout projet induit des impacts résiduels. Dès lors qu'un impact dûment identifié comme dommageable ne peut être totalement supprimé, le maître d'ouvrage (ou le maître d'ouvrage délégué) a l'obligation de mettre en œuvre des mesures réductrices et compensatoires et de budgétiser les dépenses afférentes au titre de l'économie globale du projet<sup>64</sup>.

### 5.1.1. Mesures d'amélioration de la performance

Ces mesures portent sur les dispositions à prendre pour permettre aux populations d'améliorer leur cadre et niveau de vie et les moyens à mettre en œuvre pour la bonne marche du Projet. Elles visent à intensifier les bienfaits du Projet sur l'environnement et le social. Elles concernent les impacts positifs.

Ces mesures portent sur :

- la bonne gouvernance et la bonne organisation du Projet.
- le respect des droits de l'homme ;
- le respect des droits des travailleurs conformément à la réglementation nationale ;
- la conformité fiscale des acteurs du Projet ;
- le recrutement des jeunes des localités riveraines et des jeunes diplômés au plan national ;
- l'engagement des parties prenantes ;
- l'acceptabilité sociale du Projet ;
- le respect des us et coutumes ;
- la prise en compte du genre et des personnes vulnérables.

### 5.1.2. Mesures de gestion des impacts négatifs

Les mesures générales d'atténuation visent à atténuer les effets négatifs du Projet pris dans son ensemble. Ces mesures portent sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de la totalité des déchets liquide, solide, toxique produits par les activités ;
- la formation et la sensibilisation de tout le personnel et des communautés locales sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- la formation et la sensibilisation de tout le personnel sur les risques et dangers liés au Projet ;
- la conception et l'application des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage des produits, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité, etc.)
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour réagir en cas de sinistre ;
- la formation de tout le personnel sur ces mesures de sécurité et sur ce plan d'urgence.

<sup>64</sup> L'étude d'impact sur l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Patrick Michel, BCEOM, 2001, page 89



## 5.2. Mesures spécifiques

S'agissant des impacts négatifs, les mesures suivent le principe Éviter-Réduire-Compenser (ERC), principe de développement durable visant à ce que les développements n'engendrent pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

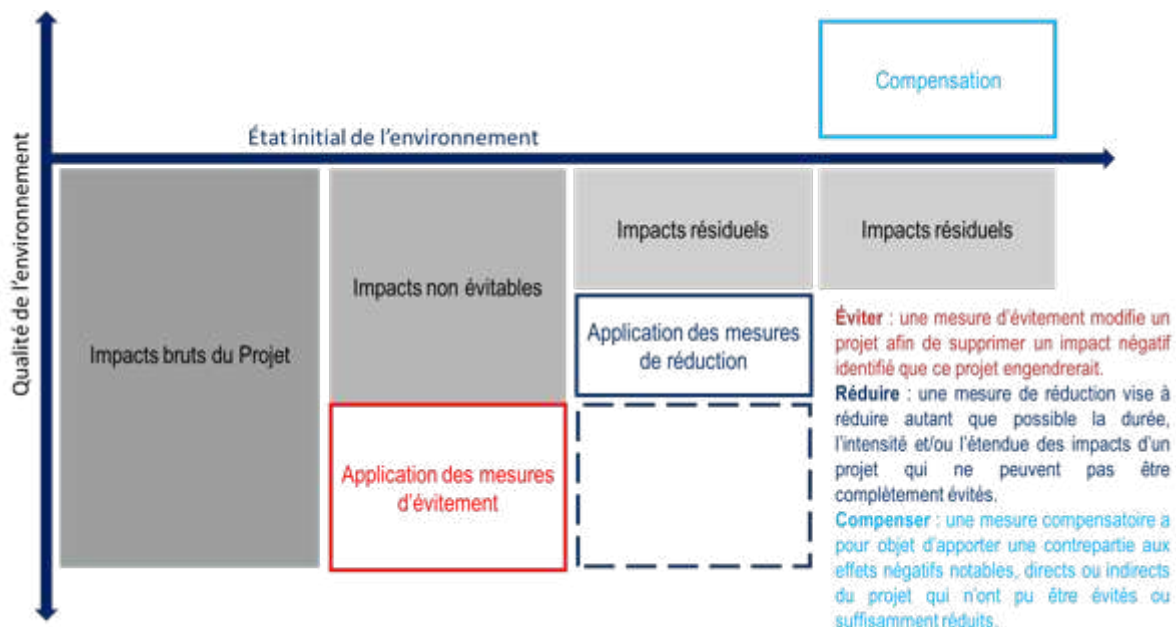
Les impacts d'un projet, plan ou programme sur l'environnement entraînent une dégradation de la qualité environnementale. La meilleure façon de préserver les milieux naturels est de s'attacher, en premier lieu, à éviter ces impacts. Pour cela, les mesures envisagées peuvent concerner des choix fondamentaux liés au projet (évitement géographique ou technique). Il peut s'agir, par exemple, de modifier le tracé d'une route pour éviter un site sensible. Dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités à un coût raisonnable, il convient de réduire la dégradation restante par des solutions techniques de minimisation :

- spécifiques à la phase de chantier (comme l'adaptation de la période de réalisation des travaux pour réduire les nuisances sonores) ;
- spécifiques à l'ouvrage lui-même (comme la mise en place de protections anti-bruit).

En dernier recours, des mesures compensatoires doivent être engagées pour apporter une contrepartie positive si des impacts négatifs persistent, visant à conserver globalement la qualité environnementale des milieux. En effet, ces mesures ont pour objectif l'absence de perte nette, voire un gain écologique (mêmes composantes : espèces, habitats, fonctionnalités...) : l'impact positif des mesures doit être au moins équivalent à la perte causée par le projet, plan ou programme. Pour cela, elles doivent être pérennes, faisables (d'un point de vue technique et économique), efficaces et facilement mesurables<sup>65</sup>.

La figure ci-dessous présente le principe ERC.

Figure 18 : Principe ERC



Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

<sup>65</sup> Principe ERC, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

Les tableaux suivants présentent la synthèse des mesures spécifiques préconisées par phase du Projet pour la gestion des impacts.

Tableau 84 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention du ré-ensablement de la plage

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact				
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception												
		Achat du sable (chargement compris)			Emploi	Opportunité d'affaires	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux			
Construction	Voies d'accès	Ouverture des voies d'accès	Sol			Dégradation du sol	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne	Identifier la zone de travail pour ouvrir les routes d'accès afin de limiter la dégradation des sols			
				Flore		Destruction de la flore	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux d'ouverture des voies d'accès au site			
				Faune		Destruction de la faune	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux d'ouverture des voies d'accès au site			
	Site du chantier et site du Projet	Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam	Air		Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Effectuer une inspection de l'état général des engins et un entretien périodique au			
						Pollution de l'air par le transport du sable	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations			
		Déchargement du sable				Santé et sécurité	Risques d'accidents, atteinte à la sécurité, nuisance sonore	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air		
								Société	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations
									Dégradation du sol due aux activités d'aménagement du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
		Stabilisation du sable avec des cocotiers	Sol			Santé et sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Moyenne	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol		
									Pollution de l'air par les COV	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST
Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois	Air			Santé et sécurité		Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins et un entretien périodique au cours de l'étalage du sable				
							Atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST		
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Management de projet en bureau et sur le terrain			Santé et sécurité	Protection de la population et des habitats	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative			

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Evaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
					Sécurité	Protection du patrimoine culturel	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative
					Sécurité	Réduction des inondations	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative
					Sécurité	Réduction de l'érosion	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative
					Santé	Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
					Emploi	Création d'emplois directs	Longue	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance	Paysage			Dégradation de la plage	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet
					Société	Exploitation du sable à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	Créer les conditions d'auto-surveillance de la plage

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 85 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de restauration de mangrove

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact		
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception										
		Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	
					Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	
		Emploi			Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitant	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux		
Construction	Site du chantier et site du Projet	Construction des pépinières de mangrove	Préparation du site (débarassèrent de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)	Sol		Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol	
				Paysage		Déchets verts issus des opérations de débarassèrent de tout encombrement au sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	
					Société	Risque de non-adhésion des populations au projet	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un plan d'association et d'implication des populations pour toutes les phases du projet comprenant des renforcements de capacité (intégrant le genre et la jeunesse)	
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	
				Paysage		Production de déchets issus des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	
				Collecte de la terre vers le site, fumier		Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
				Transport du fumier jusqu'au site	Air			Pollution de l'air par le transport du fumier	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations		



Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion		
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact			
Exploitation		Planting de la mangrove	Planting des semis		Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale		
						Génération de déchets de semis	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire		
				Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)			
			Préparation du site	Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)			
			Supervision										
			Gestion de la plantation	Paysage			Restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'autofinancement de l'initiative	
				Air			Réduction du CO2 dû au piégeage de carbone	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'autofinancement de l'initiative	
					Faune			Augmentation des ressources halieutiques	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable des ressources halieutiques issues de la mangrove en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques
						Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un système de surveillance permanent par un agent de la police de l'environnement
			Transport					Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air
		Santé et à la sécurité					Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	
	Site du chantier et site du Projet	Appui à la coordination			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale		
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain				Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie, etc.)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	
					Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance		Flore		Dégradation de la plantation de mangrove	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-surveillance des mangroves

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 86 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention d'aquaculture

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Achat et transport de matériel	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitant	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
Construction	Site du chantier et site du Projet	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST
			Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitant	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Transport des aliments pour nourrir les alevins	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitant	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
		Supervision et coordination									
		Alimentation des poissons et alevinage			Emploi	Création d'emplois	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale
				Faune		Augmentation de la production halieutique	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable de la production halieutique issue de l'aquaculture en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le site			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST notamment le risque de noyade pour les plongeurs et former les plongeurs au métier
			Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités d'aquaculture		Faune		Diminution de la production halieutique	Courte	Locale	Faible	Mineure	Créer les conditions d'auto-financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet
					Société	Diminution des moyens de subsistance	Courte	Locale	Faible	Mineure	
		Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture	Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6. CHANGEMENT CLIMATIQUE

---



## 6.1. Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation

Les interventions du projet sont classées dans les secteurs d'atténuations selon le tableau ci-dessous.

Tableau 87 : Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation

Intervention	Secteur d'atténuation
Ré-ensablement de la plage	La construction
Restauration de mangrove	Le reboisement
Aquaculture	L'agriculture

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6.2. Liste des Gaz à Effet de Serre (GES) générés par le projet et leurs sources

### 6.2.1. Liste des GES

Le tableau ci-dessous présente les différents GES.

Tableau 88 : Liste des différents GES

Gaz à Effet de Serre	Formule	PRG relatif/CO <sub>2</sub> (à 100 ans)	Intervention concernée
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	1	- Ré-ensablement de la plage - Restauration de mangrove - Aquaculture
Méthane	CH <sub>4</sub>	25	Aucune
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	298	Aucune
Chlorofluorocarbones	CFC	4750 à 14400	Aucune
Vapeur d'eau	H <sub>2</sub> O		Aucune
Ozone troposphérique	O <sub>3</sub>		Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.2.2. Sources des émissions des GES

Le tableau ci-dessous présente les différentes sources d'émission des GES.

Tableau 89 : Source des gaz à effet de serre

GES	Formule	Sources d'émission
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	La principale origine du CO <sub>2</sub> pendant la mise en œuvre du projet constitue essentiellement le transport de matériel, de sable, de pépinière de mangrove et des aliments de poisson

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.3. Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre

#### 6.3.1. Ré-ensablement de la plage

Le tableau ci-dessous présente le listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre du ré-ensablement de la plage.

Tableau 90 : listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre du ré-ensablement de la plage.

Activités	Gaz à Effet de Serre	Description de la technologie	Classification des technologies par ordre décroissance de pollution	Technologie couramment utilisée en Côte d'Ivoire	Technologie utilisée par le projet	Technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur
Transport de sable de Songon à Grand-Bassam	CO <sub>2</sub>	- Camion à benne	- Camion à benne	Camion à benne	Camion à benne	Camion à benne (essence)
Ouverture des voies	CO <sub>2</sub>	- Tractopelle - Tracteur - Bulldozer	- Bulldozer - Tractopelle - Tracteur	Bulldozer	Bulldozer	Bulldozer (essence)
Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois	CO <sub>2</sub>	- Pelleteuse - Chargeur - Bulldozers - Décapeuses	- Bulldozers - Chargeur - Décapeuses - Pelleteuse	Pelleteuse	Pelleteuse	Pelleteuse (essence)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 6.3.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente le listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de la restauration de mangrove

Tableau 91 : listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de la restauration de mangrove

Activités	Gaz à Effet de Serre	Description de la technologie	Classification des technologies par ordre décroissance de pollution	Technologie couramment utilisée en Côte d'Ivoire	Technologie utilisée par le projet	Technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur
Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)
Transport des pépinières mangrove jusqu'au site	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.3.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente le listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de l'aquaculture

Tableau 92 : des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de l'aquaculture

Activités	Gaz à Effet de Serre	Description de la technologie	Classification des technologies par ordre décroissance de pollution	Technologie couramment utilisée en Côte d'Ivoire	Technologie utilisée par le projet	Technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur
Achat et transport de matériel	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)
Transport des aliments pour nourrir les alevins	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6.4. Bilan carbone

### 6.4.1. Ré-ensablement de la plage

Le tableau ci-dessous énumère le bilan carbone du ré-ensablement de la plage.

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone du projet (A)-(B) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg C
Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam	810	810	810	0	0	0
Ouverture des voies d'accès	1215	1215	702	0	513	0,1398951
Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois	1215	1215	702	0	513	0,1398951

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.4.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous énumère le bilan carbone de la restauration de mangrove.

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone du projet (A)-(B) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg C
Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	810	810	810	0	0	0
Transport de la pépinière de mangrove jusqu'au site	810	810	810	0	0	0

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.4.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous énumère le bilan carbone de l'aquaculture.

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone du projet (A)-(B) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg C
Achat et transport de matériel	810	810	810	0	0	0
Transport des aliments pour nourrir les alevins	32,4	32,4	27	0	5,4	0,00147258

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6.5. Recommandations

Le CO<sub>2</sub> est le principal GES émis dans le cadre de ce projet. Il est essentiellement produit par la combustion d'hydrocarbures utilisés par les engins du projet.

Au regard du bilan carbone, les moteurs type diesel émettent plus de CO<sub>2</sub> que ceux de types essence. Afin de prendre en compte les enjeux climatiques dans ce projet nous recommandons au promoteur d'utiliser des engins à moteur essence.



## 7. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

---

## 7.1. Identification et analyse des potentiels dangers et risques

### 7.1.1. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques

La méthode utilisée repose sur l'appréciation :

- du niveau d'intensité correspondant à la gravité, qui représente l'étendue des conséquences de l'événement en cas d'occurrence ;
- du niveau de fréquence, qui correspond à la probabilité pour que l'événement identifié se réalise avec les conséquences déterminées<sup>66</sup>.

#### 7.1.1.1. Échelles de gravité

##### 7.1.1.1.1. Échelle de gravité liée à l'exposition humaine

L'échelle de gravité liée à l'exposition humaine retenue est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 93 : Échelle de la gravité liée à l'exposition humaine

Niveau de gravité	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
5. Désastreux	Plus de 10 personnes exposées <sup>(*)</sup>	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4. Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3. Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2. Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1. Modéré	Pas de zone de létalité hors établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

<sup>(\*)</sup> Personnes exposées : personnes exposées à l'extérieur des limites du site, en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et la propagation de ses effets le permettent.

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

<sup>66</sup> Idem, p.54

### 7.1.1.1.2. Échelle de gravité liée à l'exposition de l'environnement

L'échelle de gravité liée à l'exposition de l'environnement retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 94 : Échelle de la gravité liée à l'exposition de l'environnement

	Gravité liée à l'exposition de l'environnement				
	1	2	3	4	5
Personnel présent dans l'établissement	Pas d'effets létaux ou premiers effets irréversibles	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles largement étendus
Personnes hors établissement					
Matériel	Pas de dommage	Dommage matériel mineur réparable	Dommages irréparables limités aux équipements de l'unité	Dommages affectant les unités adjacentes (effet domino possible)	Dommages étendus – Dommages en dehors des limites du site
Dommages sur l'environnement naturel	Pollution négligeable, pas d'impact significatif sur l'environnement retour à l'état initial quasi immédiat	Impact significatif sur l'environnement et nécessitant des travaux de dépollution minimales récupération dans une cuvette de rétention étanche	Atteintes sévères à l'environnement limité au site récupération en bassin de contrôle nécessitent des travaux importants de dépollution  (Retour état initial < 1 an)	Atteintes majeures à des zones vulnérables hors du site avec répercussions à l'échelle locale nécessitent des travaux lourds de dépollution  (Retour état initial > 1 an)	Atteintes catastrophiques dans une zone largement étendue hors du site effets irréversibles nécessitant des travaux lourds de dépollution  (Dépollution > 5 ans)

Source : ITW Spraytec. (2011). Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – partie 4 : étude de dangers (dossier n°2046269 – révision 3) (France)

### 7.1.1.2. Échelle de probabilité

L'échelle de fréquence retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 95 : Échelle de probabilité





NIVEAU DE PROBABILITÉ	E	D	C	B	A
<i>Qualitative</i>	<p><b>Possible mais extrêmement peu probable</b></p> <p>N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations</p>	<p><b>Très improbable</b></p> <p>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</p>	<p><b>Improbable</b></p> <p>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</p>	<p><b>Probable</b></p> <p>S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation</p>	<p><b>Courant</b></p> <p>S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices</p>
<i>1/2 quantitative</i>	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place				
<i>Quantitative (par unité et par an)</i>	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

### 7.1.1.3. Évaluation des risques

Par référence à la matrice Gravité x Probabilité ci-dessous (circulaire française du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées), chaque phénomène dangereux est repéré, dans les tableaux d'analyse des risques, par un code couleur qui permet de visualiser son niveau de risque (ou criticité), sans prise en compte des barrières et avec prise en compte des barrières<sup>67</sup>.

Tableau 96 : Matrice de criticité

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Déastreux (5)	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Catastrophique (4)	Jaune	Orange	Rouge	Rouge	Rouge
Important (3)	Jaune	Jaune	Orange	Rouge	Rouge
Sérieux (2)	Vert	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Modéré (1)	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune
 NON					
 MMR 2					
 MMR 1					
 ACCEPTABLE					

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

**Zone en rouge = zone « NON »** : zone de risques élevés qui implique des accidents « **inacceptables** » susceptibles d'engendrer des dommages sévères à l'intérieur et hors des limites du site.

**Zones en orange = zone « MMR 2 »** : accidents « **critiques** » devant donner lieu à une modélisation et détermination quantifiée de la gravité des effets ainsi qu'à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires.

**Zone en jaune = zone « MMR 1 »** : accidents maîtrisés par les mesures de maîtrises du risque déjà mises en place.

**Zone en vert =** : zone de risque moindre : accidents « **acceptables** » donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure (le risque est maîtrisé et à surveiller).

<sup>67</sup> Idem, p.57



## 7.1.2. Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités du Projet par intervention

### 7.1.2.1. Ré-ensablement de la plage

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la matrice de criticité pour le ré-ensablement de la plage

Tableau 97 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de ré-ensablement de la plage

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQRE001	2	C	Orange
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRE002	2	C	Orange
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRE003	1	C	Vert
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRE004	1	C	Vert
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque d'accident	REQRE005	3	B	Rouge
		Pente	Risque de renversement	REQRE006	2	D	Vert
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQRE007	1	B	Vert
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQRE008	2	C	Orange
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRE009	2	C	Orange
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQRE010	3	B	Rouge
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRE011	1	B	Vert
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRE012	3	C	Orange
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQRE013	3	C	Orange
	Râteau	Remblaiement du sable à la main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQRE014	1	C	Vert
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRRE015	1	B	Vert
		COV	Pollution atmosphérique	REPRRE016	2	C	Orange
	Huiles de machines	Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	REPRRE017	1	B	Vert
		Huiles	Risque de pollution du sol	REPRRE018	1	B	Vert

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	REPRE019	2	D	
			Risque d'incendie	REPRE020	2	C	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSERE021	2	D	
			Risque physique	RSERE022	1	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSERE023	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSERE024	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.1.2.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la matrice de criticité pour la restauration de mangrove

Tableau 98 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de restauration de mangrove

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQRM001	2	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRM002	1	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRM003	1	B	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRM004	3	D	
	Excavateur, bulldozers, chargeuses-pelleuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQRM005	2	C	
		Pente	Risque de renversement	REQRM006	2	D	
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQRM007	1	B	
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQRM008	2	D	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRM009	1	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQRM010	2	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRM011	1	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRM012	1	B	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQRM013	1	D	
	Pioche	Pioche à main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQRM014	1	B	
	Ciseaux	Coupure à la main	Risque blessure	REQRM015	1	C	
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRRM016	1	B	
	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRRM017	3	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRRM018	2	D	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRRM019	2	C	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRRM020	1	C	
			Risque d'incendie	RPRRM021	2	D	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSERM022	1	B	
			Risque physique	RSERM023	1	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSERM024	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSERM025	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.1.2.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la matrice de criticité pour l'aquaculture

Tableau 99 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention d'aquaculture

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQAQ001	1	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAQ002	1	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAQ003	1	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAQ004	1	D	
	Bateau à moteur	Circulation sur l'eau	Risque de noyade	REQAQ005	3	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAQ006	2	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAQ007	3	C	
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQAQ008	1	B	
		Pente	Risque de renversement	REQAQ009	2	D	
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQAQ010	1	B	
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQAQ011	1	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAQ012	2	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQAQ013	2	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAQ014	1	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAQ015	3	D	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQAQ0016	1	C	
Produits	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRAQ017	1	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRAQ018	2	C	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRAQ019	1	B	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRAQ020	1	C	
			Risque d'incendie	RPRAQ021	1	B	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSEAQ022	1	B	
			Risque physique	RSEAQ023	1	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSEAQ024	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSEAQ025	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 7.2. Mesures de Maitrise des Risques (MMR)

### 7.2.1. Mesures envisagées dans la conception du Projet par intervention

#### 7.2.1.1. Ré-ensablement de la plage

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour le ré-ensablement de la plage.

Tableau 100 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour le ré-ensablement de la plage

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQRE001	2	C	Jaune	Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	2	D	Vert
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRE002	2	C	Jaune	Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	1	D	Vert
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRE003	1	C	Vert	Aucune	1	C	Vert
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRE004	1	C	Vert	Maintenance préventive liée à l'entretien des camions	1	C	Vert
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque d'accident	REQRE005	3	B	Rouge	Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C	Orange
		Pente	Risque de renversement	REQRE006	2	D	Vert	Aucune	2	D	Vert
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQRE007	1	B	Vert	Aucune	1	B	Vert

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQRE008	2	C	Yellow	Port de casques de protection et de chaussures de sécurités, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	2	E	Green
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRE009	2	C	Yellow	Maintenance préventive liée à l'entretien des engins port de bouchons d'oreilles	2	D	Green
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQRE010	3	B	Red	Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	3	C	Orange
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRE011	1	C	Green	Port de cache-nez	1	C	Green
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRE012	3	C	Orange	Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	2	C	Yellow
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQRE013	3	C	Orange	Port de chaussures de protection	2	C	Yellow
	Râteau	Remblaiement du sable à la main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQRE014	1	C	Green	Aucun	1	C	Green
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPPRE015	1	B	Green	Aucune	1	B	Green
	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	REPPRE016	2	C	Yellow	Port de cache-nez	2	D	Green
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	REPPRE017	1	B	Green	Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	D	Green
		Huiles	Risque de pollution du sol	REPPRE018	1	B	Green	Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	D	Green



Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	REPRE019	2	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	D	
			Risque d'incendie	REPRE020	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	2	D	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSERE021	2	D		Port de casques de protection et de chaussures de sécurités, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	D	
			Risque physique	RSERE022	1	B		Port de casques et de chaussures de protection	1	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSERE023	1	C		Port de cache-nez	1	D	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSERE024	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.2.1.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la restauration de mangrove.

Tableau 101 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la restauration de mangrove

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQRM001	2	C		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	D	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRM002	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	1	D	

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
				Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQR003	1	B		Port de cache-nez	1	C	
	Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQR004	3	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQR005	2	C		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	C	
	Pente	Risque de renversement	REQR006	2	D		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	D	
	Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQR007	1	B		Aucune	1	B	
	Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQR008	2	D		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	E	
	Bruit	Risque de nuisance sonore	REQR009	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins port de bouchons d'oreilles	1	D	
	COV	Risque de pollution atmosphérique	REQR010	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	1	D	
	Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQR011	1	C		Port de cache-nez	1	E	
	Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQR012	1	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
	Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQR013	2	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
	Pioche	Pioche à main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQRM014	1	B		Aucune	1	B	
	Ciseaux	Coupure à la main	Risque blessure	REQRM015	1	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	D	
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRRM016	1	B		Port de cache-nez	1	C	
	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRRM017	3	D		Aucune	3	D	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRRM018	2	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRRM019	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRRM020	1	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
			Risque d'incendie	RPRRM021	2	D		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	D	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSERM022	1	B		Aucune	1	B	
			Risque physique	RSERM023	1	B		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSERM024	1	C		Aucune	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSERM025	1	C		Travaux de maintenance effectués sur sol étanche	1	D	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 7.2.1.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maîtrise des risques pour l'aquaculture.

Tableau 102 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques pour l'aquaculture

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
				Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Risque de collision	REQ AQ00 1	1	C		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	2	D	
		Risque de nuisance sonore	REQ AQ00 2	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	1	D	
		Risque lié aux émissions de poussière	REQ AQ00 3	1	C		Aucune	1	C	
		Risque d'incendie	REQ AQ00 4	1	D		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	D	
	Bateau à moteur	Risque de noyade	REQ AQ00 5	3	C		Port de gilets rétro réfléchissants de sécurités	2	C	
		Risque de nuisance sonore	REQ AQ00 6	2	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	D	
		Risque d'incendie	REQ AQ00 7	3	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	2	D	
	Excavateur, bulldozers, chargeuses,	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQ AQ00 8	1	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	C

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
	chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Pente	Risque de renversement	REQ AQ009	2	D		Aucune	2	D	
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQ AQ010	1	B		Aucune	1	B	
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQ AQ011	1	B		Port de casques et de chaussures de protection	1	E	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQ AQ012	2	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	2	D	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQ AQ013	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	1	D	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQ AQ014	1	C		Port de cache-nez	1	D	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQ AQ015	3	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQ AQ0016	1	C		Port de casques de protection	1	C	
Produits	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPR AQ017	1	C		Aucune	1	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPR AQ018	2	C		Stockage des huiles dans le local aéré	1	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPR AQ019	1	B		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPR AQ020	1	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
			Risque d'incendie	RPR AQ021	1	B		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSE AQ022	1	B		Aucune	1	B	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



### 7.2.2. Matrice de criticité

Les risques en zones verte et jaune sont respectivement acceptables et maîtrisés. Ils ne font donc pas l'objet d'analyse plus approfondie. Seuls les risques en zone orange, représentant les accidents « critiques » devant donner lieu à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires, seront reportés dans la matrice de criticité. Notons qu'il n'y a pas de risques en zone rouge.

Tableau 103 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)		PRRM017	REQRE005 REQRE010		
Sérieux (2)	REQRE008	REQRE001 REQRE006 REQRE009 REPRRE016 REPRE020	REQRE012 REQRE013		
Modéré (1)	REQRM008 REQRM011	REQRE002 REPRRE017 REPRRE018 REPRRE019 RSERE021 RSERE023 REQRM001 REQRM002 REQRM006 REQRM009 REQRM010 REQRM015 RPRRM018 RPRRM019 RPRRM020 RPRRM021 RSERM025	REQRE003 REQRE004 REQRE011 REQRE014 RSERE022 RSERE024 REQRM003 REQRM004 REQRM005 REQRM012 REQRM013 RPRRM016 RSERM023 RSERM024	REQRE007 RPRRE015 REQRM007 REQRM014 RSERM022	
	NON				
	MMR 2				
	MMR 1				
	ACCEPTABLE				

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les risques de niveau « MMR 2 » après application des MMR prévues dans la conception du Projet sont : risque d'accidents et pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

### 7.2.3. Mesures préconisées pour la gestion des risques par intervention

Seuls les risques figurant dans la matrice de criticité feront l'objet de mesures de préconisation.

La restauration de mangrove et l'aquaculture ne présentent pas de risque figurant dans la matrice de criticité, ils ne feront donc pas l'objet de mesures de préconisation

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures préconisées pour la maîtrise des risques du ré-ensablement de la plage.





Tableau 104 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques préconisées pour le ré-ensablement

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque d'accident	REQRE005	3	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C		Élaborer un plan de circulation, mettre des balises sur les zones de circulation, afficher les consignes à l'aide de pictogrammes, équiper les engins d'avertisseurs sonores, interdire l'alcool et les stupéfiants au travail	3	D	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQRE010	3	B		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	3	C		Placer des extincteurs à proximité du groupe électrogène, former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier les extincteurs	2	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.3. Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

Tableau 105 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)		REQRE005			
Sérieux (2)			REQRE010		
Modéré (1)					
 NON					
 MMR 2					
 MMR 1					
 ACCEPTABLE					

La mise en œuvre effective des mesures préconisées dans le cadre de cette étude permettra une réduction des risques à des niveaux acceptables et maîtrisés (zones jaune).

### 7.4. Réponse aux situations d'urgence

Une situation d'urgence est une situation qui présente un risque immédiat de préjudice grave pour la santé, la vie, les biens ou l'environnement. La préparation aux situations d'urgence est une part importante de la thématique SST. Les objectifs visés de la préparation aux situations d'urgence sont :

- protéger les employés et les intervenants contre d'éventuels préjudices ;
- gérer les situations constituant un danger de mort ;
- minimiser les dommages causés à l'environnement, à l'équipement, à la machinerie, aux outils, etc. ;
- minimiser les temps d'arrêt.

#### 7.4.1. Situations d'urgence potentielles

Les situations d'urgence potentielles sont :

- Urgences médicales ;
- Déversement d'hydrocarbures ;
- Phénomènes météorologiques violents.

#### 7.4.2. Programme de gestion des urgences

Le programme de gestion des urgences comprend les quatre (4) phases ci-dessous :

- Prévention : politiques et procédures pour minimiser l'occurrence des situations d'urgence ;
- Préparation : activités et procédures requises pour faire en sorte que votre organisation est prête à intervenir efficacement ;
- Intervention : mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence survient ;
- Rétablissement : pratiques pour reprendre les activités opérationnelles normales.

#### 7.4.3. Planification des interventions d'urgence

Les étapes clés de la planification des interventions d'urgence sont :

- Établir l'équipe de planification : des représentants de tous les ministères et de tous les niveaux, avec le soutien de la haute direction, constituent la formule la plus efficace ;
- Évaluer les risques et la capacité d'intervention de l'entreprise ;
- Établir le plan d'intervention en cas d'urgence ;
- Mettre le plan en œuvre : obtenir l'équipement nécessaire, communications et formation ;
- Mettre le plan à l'essai : organiser des exercices d'urgence ou de simulation ;
- Améliorer le plan de façon continue<sup>68</sup>.

---

<sup>68</sup> [https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/emerg\\_prep.html](https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/emerg_prep.html), consulté le 14/07/2020

## 8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

---

## 8.1. PGES par intervention du projet

Le plan de mise en œuvre recense les actions issues des mesures de gestion des impacts qui nécessitent une mise en œuvre. L'entreprise sélectionnée pour les travaux sera chargée de réaliser toutes les activités relatives aux mesures de gestion préconisées. Cependant, le maître d'ouvrage détient l'entière responsabilité de la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités, de sensibilisation et des mesures participant à l'ancrage social.

Les durées estimatives des phases du Projet sont :

- Ré-ensablement de la plage –24 mois ;
- Restauration de mangrove – 18 mois ;
- Aquaculture - quatre (04) mois.

Les coûts du PGES ont été évalués sur la base de ces durées. Pour la phase d'exploitation, les coûts sont estimés à l'année, sachant les montants figurant dans le tableau intègrent les prix des actions uniques ponctuelles caractéristiques d'un démarrage d'activité.

### 8.1.1. PGES de l'intervention de l'intervention de ré-ensablement de la plage

Les tableaux ci-dessous présentent le PGES de l'intervention de ré-ensablement de la plage en phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activités.



Tableau 106 : Synthèse du PGES de l'intervention de ré-ensablement de la plage

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	N° d'identification de la mesure (codification unique)	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Etude technique détaillée et de conception									PPRE001								
		Achat du sable (chargement compris)			Emploi	Opportunité d'affaires	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	PPRE002 PPRE003	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300
	Voies d'accès	Ouverture des voies d'accès	Sol			Dégradation du sol	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne	Identifier la zone de travail pour ouvrir les routes d'accès afin de limiter la dégradation des sols	PPRE004	Aire des travaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Élaboration du plan des travaux pour l'ouverture des voies d'accès	150 000	300
				Flore		Destruction de la flore	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux d'ouverture des voies d'accès au site	PPRE005	Aire des travaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Élaboration du plan des travaux pour l'ouverture des voies d'accès	150 000	300
				Faune		Destruction de la faune	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux d'ouverture des voies d'accès au site	PPRE006	Aire des travaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Élaboration du plan des travaux pour l'ouverture des voies d'accès	150 000	300
				Air		Pollution de l'air (COV)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Effectuer une inspection de l'état général des engins et un entretien périodique au	PPRE007	Nombre d'inspections	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Prix unitaire de l'inspection	150 000	300
Construction	Site du chantier et site du Projet	Transport du sable de Songon au site de Grand-Bassam			Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	PCRE004	Nombre de sensibilisations effectuées		Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	N° d'identification de la mesure (codification unique)	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact										
			Air			Pollution de l'air par le transport du sable	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	PCRE005	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200	
		Déchargement du sable			Santé et sécurité	Risques d'accidents, atteinte à la sécurité, nuisance sonore	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	PCRE006	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
					société	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure		PCRE007								PCRE008
							Courte	Locale	Faible	Mineure		PCRE009								Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
		Stabilisation du sable avec des cocotiers										PCRE010								
			Sol			Dégradation du sol du aux activités d'aménagement du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol	PCRE011	Aire des travaux	Une fois pendant les travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300	
		Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois			Santé et sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Moyenne	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST	PCRE012	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
				Air			Pollution de l'air par les COV	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins et un entretien périodique au cours de l'étalage du sable	PCRE013	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Management de projet en bureau et sur le terrain			Santé et sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST	PERE014	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	N° d'identification de la mesure (codification unique)	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
					Santé et sécurité	Protection de la population et des habitats	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	PERE015	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
					Sécurité	Protection du patrimoine culturel	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	PERE016	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
					Sécurité	Réduction des inondations	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	PERE017	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
					Sécurité	Réduction de l'érosion	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	PERE018	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
	Site du chantier et site du Projet	Maintenance			Santé	Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	PERE019	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
					Emploi	Création d'emplois directs	Longue	Locale	Faible	Mineure	Privélier le recrutement de la main d'œuvre locale	PERE020	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	150000	300

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	N° d'identification de la mesure (codification unique)	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance	Paysage			Dégradation de la plage	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet	PCARE021	Nombre d'activités génératrices de revenus créés	Une fois pendant la phase de cessation d'activités	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation d'activités	150000	300
					Société	Exploitation du sable à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	Créer les conditions d'auto-surveillance de la plage	PCARE022	Capacité d'auto-surveillance	Une fois pendant la phase de cessation d'activités	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation d'activités	PM	PM

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 8.1.2. PGES de l'intervention de restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente le PGES de l'intervention de restauration de mangrove en phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activités.

Tableau 107 : Synthèse du PGES de l'intervention de la restauration de mangrove

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception																	
		Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200	
			Santé et sécurité			Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
Emploi			Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300				
Construction	Site du chantier et site du Projet	Construction des pépinières de mangrove	Préparation du site (débarquement de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol	Aire des travaux	Une fois pendant les travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300
				Paysage			Déchets verts issus des opérations de débarquement de tout encombrement au sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets verts	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
				Société			Risque de non adhésion des populations au projet	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un plan d'association et d'implication des populations pour toutes les phases du projet comprenant des renforcements de capacité (intégrant	Taux d'adhésion de la population	Permanent	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM



Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
		Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
		Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting	Paysage			Production de déchets issus des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
		Collecte de la terre vers le site, fumier			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
		Transport du fumier jusqu'au site	Air			Pollution de l'air par le transport du fumier	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	150 000	300
		Transport du fumier jusqu'au site			Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	PM	PM

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Exploitation		Planting de la mangrove			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	150 000	300	
			Paysage			Génération de déchets de semis	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
		Gestion de la plantation	Paysage			Restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
			Air			Réduction du CO2 dû au piégeage de carbone	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	Durabilité de la gestion	Permanent	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM	

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
				Faune		Augmentation des ressources halieutiques	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable des ressources halieutiques issues de la mangrove en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un système de surveillance permanent par un agent de la police de l'environnement	Nombre de surveillances effectuées	Quotidien	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Contrat mensuel avec la police de l'environnement	250 000	500
											Sensibiliser en permanence les populations à la nécessité de préserver les mangroves	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 50 participants	100 000	200
		Transport	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	150 000	300
				Santé et à la sécurité		Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	PM	PM
	Site du chantier et site du Projet	Appui à la coordination			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie, etc.)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
			Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance		Flore		Dégradation de la plantation de mangrove	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet	Nombre d'activités génératrices de revenus créés	Une fois pendant la phase de cessation d'activités	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation d'activités	150 000	300
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-surveillance des mangroves	Capacité d'auto-surveillance	Une fois pendant la phase de cessation d'activités	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation d'activités	PM	PM

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 8.1.3. PGES de l'intervention d'aquaculture

Le tableau ci-dessous présente le PGES de l'intervention d'aquaculture en phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activités.

Tableau 108 : Synthèse du PGES de l'intervention d'aquaculture

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Achat et transport de matériel	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200
						Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
						Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300
Construction	Site du chantier et site du Projet	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol	Aire des travaux	Une fois pendant les travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300
						Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
					Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase de construction	150 000	300	
					Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase de construction	PM	PM	



Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF		
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact										
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Transport des aliments pour nourrir les alevins	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200		
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200		
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase d'exploitation	150 000	300		
				Supervision et coordination																
				Alimentation des poissons et alevinage			Emploi	Création d'emplois	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
					Faune	Augmentation de la production halieutique	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable de la production halieutique issue de l'aquaculture en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM		
						Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST notamment le risque de noyade pour les plongeurs et former les plongeurs au métier	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
		Entretien, suivi et surveillance sur le site																		

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
	Site du chantier et site du Projet		Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités d'aquaculture		Faune		Diminution de la production halieutique	Courte	Locale	Faible	Mineure	Créer les conditions d'auto financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet	Nombre d'activités génératrices de revenus créés	Une fois pendant la phase de cessation d'activités	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation d'activités	150 000	300	
					Société	Diminution des moyens de subsistance	Courte	Locale	Faible	Mineure									
		Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture	Paysage				Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase de cessation d'activités	150 000	300
						Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.2. Programme de surveillance de l'environnement

Ce plan a pour objectifs de :

- s'assurer du respect des mesures proposées ;
- s'assurer du respect des exigences réglementaires ;
- surveiller le bon fonctionnement de l'exploitation et des installations ;
- surveiller toute perturbation de l'environnement ;
- vérifier la justesse de l'évaluation des impacts et l'efficacité des mesures<sup>69</sup>.

Il permet de décrire les mécanismes mis en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et le bon fonctionnement des travaux, équipements et installations. La surveillance consiste à prendre des données et à les comparer à des critères de référence, à des prévisions ou à des résultats attendus<sup>70</sup>.

Le tableau ci-après présente le plan de surveillance environnemental du Projet.

Tableau 109 : Plan de surveillance environnementale

Paramètres à surveiller	Périodicité	Phase du Projet	Coûts (FCFA / an)
Exigences environnementales par la mise en place une veille réglementaire	Une fois par an	Toutes les phases du Projet	10 000 000
Bon fonctionnement des systèmes de sécurité (équipements de sécurité)	Selon les instructions et les spécifications de l'équipement (par exemple tous les 6 mois pour les extincteurs)		
Moyens de lutte contre l'incendie	Une fois par mois		
Intégrité des équipements et installations	Selon les instructions et les spécifications du constructeur		
Bon fonctionnement du plan d'urgence par des exercices d'extinction d'incendie et simulation de situation de crise	Exercices tous les 6 mois		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.3. Programme de suivi de l'environnement

Le suivi est une opération à caractère analytique et scientifique qui permet :

- de mesurer les impacts réels de la réalisation d'un Projet sur une composante donnée ;
- d'évaluer la performance des mesures d'atténuation proposées.

Les objectifs du suivi environnemental sont les suivants :

- vérifier les prévisions des impacts (impacts appréhendés/réels) ;
- valider l'efficacité des mesures d'atténuation ;
- s'assurer que les retombées positives du Projet sont maximisées ;
- réaliser des études complémentaires répondant à des besoins nouveaux ou imprévus.

Le tableau ci-dessous présente le plan de suivi environnemental.

<sup>69</sup> MICA environnement – formation intitulée "EIES et Développement Durable" - 2011

<sup>70</sup> L'évaluation des impacts sur l'environnement, Pierre André, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret - Presses internationales – Polytechnique – 2010 - page 95

Tableau 110 : Plan de suivi environnemental

Paramètres	Tâches de suivi	Calendrier	Indicateurs	Méthode de vérification	Responsables	Coûts (FCFA / an)
Qualité de l'air	Effectuer des analyses périodiques de la qualité de l'air	Une au démarrage du chantier puis tous les six (6) mois	Nombre d'analyse effectuées	Bulletin d'analyse du laboratoire	- MINEDD	15 000 000
Qualité du sol	Effectuer des analyses périodiques de la qualité du sol (suivi des déversements d'hydrocarbures)	Une au démarrage du chantier puis après chaque déversement	Nombre d'analyse effectuées	Bulletin d'analyse du laboratoire		
Nuisance sonore	Effectuer des études et des cartographies des émissions sonores	Une au démarrage du chantier puis tous les mois jusqu'à la fin du chantier, puis tous les ans en phase d'exploitation	Nombre d'études effectuées	Rapport du bruit		
Santé/sécurité	Faire le suivi des incidents/accidents	Après chaque incidents/accidents	Nombre de reporting	Rapport d'incidents/accidents		
Déchets	Faire le suivi des enlèvements	Contractuel	Nombre d'enlèvements	Bordereau d'enlèvement		
Emplois	Faire le suivi des créations de postes	À toutes les phases du Projet	Nombre de postes créés	Contrats de travail		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.4. Programme de formation et de sensibilisation

Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental et social du Projet, la démarche proposée pour gérer les impacts et risques environnementaux et sociaux vise à permettre aux populations, responsables locaux, nationaux et le MINEDD de jouer pleinement leurs rôles dans la réalisation du Projet. Pour atteindre ce but, l'EIES suggère des mesures d'appui institutionnel et technique aux acteurs potentiels du Projet (formation et sensibilisation) pour renforcer leurs capacités en gestion environnementale et sociale des activités du Projet. Ces actions d'appui technique, de formation et de sensibilisation visent à :

- rendre opérationnelle la stratégie de gestion environnementale et sociale du MINEDD
- favoriser l'émergence locale d'une expertise en gestion environnementale et sociale ;
- élever le niveau de conscience professionnelle et de responsabilité des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du Projet ;
- protéger l'environnement urbain, la santé et la sécurité des populations.

### 8.4.1. Renforcement des capacités des institutions

Pour permettre à l'équipe projet du MINEDD de jouer pleinement son rôle et atteindre les objectifs qui lui sont assignés, il y a lieu de renforcer les capacités de son personnel afin qu'il puisse coordonner l'ensemble des activités environnementales et sociales du Projet et effectuer un suivi et un contrôle environnemental et social efficace des travaux. En accord avec les responsables du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable, il serait indiqué d'organiser un atelier de formation à destination des agents du MINEDD.

Cette formation devra être élargie à l'ensemble des acteurs issus des autres institutions impliquées dans la gestion du Projet (ANDE, CIAPOL, représentants d'organisations de la société civile, etc.) afin de renforcer leur capacité sur les questions environnementales et sociales.

Cette formation pourrait porter sur les thèmes suivants :

- module 1 : principes d'analyse environnementale et sociale des activités du Projet ;
- module 2 : élaboration des clauses environnementales et sociales à intégrer dans les cahiers des charges des travaux ;
- module 3 : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'hygiène, de sécurité et de santé ;

- module 4 : modalités et étapes de la supervision du PGES.

Les ateliers de formation seront organisés à Abidjan et animés par un consultant/formateur spécialisé en environnement et ayant une expérience avérée en matière de gestion environnementale et sociale. Le financement sera pris en compte dans le PGES.

Le tableau ci-dessous présente le programme de renforcement des capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du PGES.

Le programme a été élaboré selon la logique suivante :

- identification des institutions engagées dans la mise en œuvre du PGES présentant un besoin de renforcement en capacité ;
- identification des besoins de ces institutions ;
- proposition de mesures conformément aux besoins identifiés.

Tableau 111 : Programme de renforcement des capacités des institutions

Institutions	Besoins en renforcement de capacités	Mesures
Ministère des Eaux et Forêts	- Besoin en compétences humaines - Insuffisance de ressources financières et techniques	- Recruter du personnel qualifié (cadre et agents techniques) - Renforcer leurs capacités en matière protection de l'environnement à travers des formations dédiées au personnel adéquate, une dotation en équipement et des formations
<b>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)</b>		
Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	- Besoin en compétences humaines le temps imparti pour la validation ne permet pas d'apprécier le contenu des rapports - Capacités financières limitées pour des raisons liées à la faiblesse des ressources financières dont elle dispose pour exécuter convenablement sa mission - Besoins de moyens de mobilité (véhicules de terrains et de liaison), de matériels (bureau, etc.) et de laboratoire d'analyse	- Recruter du personnel compétent - Renforcer la capacité de l'ANDE en matière de sauvegarde environnementale et sociale - Renforcer le parc automobile avec les véhicules de terrains et de liaison - Équiper l'ANDE en matériels de bureau - Collaborer étroitement avec le CIAPOL
Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL)	- Conflits de compétence avec l'ANDE sur le suivi environnemental des programmes et projets de développement - Insuffisance de ressources financières et techniques	- Clarifier les compétences de l'ANDE et du CIAPOL quant au suivi environnemental des programmes, projets et installations classées - Mettre à la disposition du CIAPOL les moyens techniques, financiers et humains adéquats pour la réalisation de ses missions
<b>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)</b>		
Groupe des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)	- Besoin en ressources techniques - Besoins en ressources humaines	- Interagir avec l'ONPC, les collectivités territoriales, les populations, le ministère de l'intérieur, etc. - Recruter de nouveaux agents - Construire de nouvelles casernes
<b>Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)</b>		
Direction de la santé et de la sécurité au travail	- Besoin d'équipements de métrologie - Besoins d'installations pour la gestion de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Besoins de renforcement des infrastructures sanitaires au travail - Besoins de véhicules de terrain et de liaison	- Mettre en place une politique nationale concernant la santé et sécurité au travail - Renforcer la collaboration avec le ministère de la santé et de l'hygiène publique, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le ministère du pétrole de l'énergie et des énergies renouvelables - Adopter les décrets d'application du code du travail en matière de santé et sécurité au travail
<b>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)</b>		
Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement (DHPSE)	Capacités limitées pour des raisons liées à la faiblesse des ressources matérielles, notamment de mobilité, dont elle dispose pour exécuter convenablement sa mission	- Se conformer aux normes de l'OMS - Réactiver le programme d'hygiène et de prise en charge des pathologies chroniques (hypertension artérielle, le diabète, l'insuffisance rénale, asthme, la drépanocytose) et des maladies contagieuses - Recruter du personnel qualifié et spécialisé

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 8.4.2. Renforcement des capacités des communautés locales

Compte tenu des potentielles répercussions environnementales et sociales négatives du Projet, il est indispensable d'impliquer véritablement les populations locales dans la mise en œuvre des mesures de réduction des impacts, notamment dans la Sous-Préfecture d'accueil du projet. Cette implication nécessite le renforcement de leurs capacités d'intervention. À cet effet, la meilleure stratégie est de les organiser en comité local de protection de l'environnement. Les animateurs de ce comité, choisis par les populations elles-mêmes, seront alors formés sur divers thèmes comme :

- la protection et la gestion des ressources naturelles locales ;

- la protection des populations contre les risques de propagation de maladies transmissibles ;
- la protection des populations contre les risques d'exposition permanente aux émissions sonores ;
- la protection des populations contre les risques d'incendie.

Au terme de ces ateliers, les participants formés seront chargés d'animer les campagnes de sensibilisation de proximité qui seront organisées durant la mise œuvre des activités du Projet.

### 8.4.3. Renforcement des capacités des travailleurs

Il sera important voire indispensable de développer lors de l'exécution du Projet un programme de sensibilisation des travailleurs sur la protection de l'environnement. Les formations porteront principalement sur les notions HSE en phase chantier et d'exploitation.

Les modules de formation pourraient être les suivants.

Tableau 112 : Modules de formation pour le renforcement des capacités des travailleurs

Modules de formation
Consignes de sécurité sur la circulation des véhicules
Gestion des déchets
Éco-gestes, maintenance et entretien du matériel et du système de sécurité
Risques professionnels (gestes et postures)
Santé Sécurité au Travail (SST)
Secourisme
Gestion HSE sur un chantier

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les coûts du programme de formation sensibilisation sont répertoriés ci-dessous.

Tableau 113 : Coûts du programme de formation sensibilisation

Parties prenantes	Coût forfaitaire en F CFA
Institutions	7°500°000
Communautés locales	3°000°000
Travailleurs	3°000°000

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.5. Coût global du PGES

Les coûts du PGES sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 114 : Coûts du PGES

Rubriques		Coût global du PGES en F CFA		
		Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture
PGES par intervention	Mise en œuvre	1 900 000	2 250 000	2 100 000
	Suivi	500.000	500.000	500.000
Programme de surveillance		10 000 000		
Programme de suivi		15 000 000		
Programme de sensibilisation formation	Institutions	7°500°000		
	Communautés locales	3°000°000		
	Travailleurs	3°000°000		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



## 9. PARTICIPATION DU PUBLIC

---

Ce chapitre comprend les parties suivantes :

- engagement des parties prenantes ;
- contexte de la consultation publique ;
- méthodologie de la consultation publique ;
- parties prenantes au Projet ;
- déroulement de la consultation publique ;

## 9.1. Engagement des parties prenantes

### 9.1.1. Principes généraux

Au stade du concept, un premier processus de consultation doit avoir lieu, avec les principales parties prenantes du Projet selon le niveau d'implication des communautés locales ou des gouvernements, du secteur privé, des ONG ou des universités/centres de recherche dans l'exécution du projet, ces parties prenantes peuvent ou non être consultées au stade du concept. Dans les zones cibles du projet où des groupes minoritaires et des peuples autochtones ont été identifiés, ils devraient être consultés au stade de la conception et leurs intérêts ou préoccupations pris en compte lors de la conception de la proposition.

Pour une proposition entièrement développée, un processus consultatif complet doit avoir lieu et impliquer toutes les parties prenantes directes et indirectes du projet, y compris les groupes vulnérables et en tenant compte des considérations de genre. Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de consultation doivent être identifiées dans la proposition de projet. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes minoritaires, aux groupes marginalisés et vulnérables et aux populations autochtones dans les zones cibles du projet, le cas échéant. Les résultats du processus de consultation doivent être reflétés dans la conception du projet.

L'accord de mise en œuvre devrait comprendre un cadre permettant aux parties prenantes de se faire entendre pendant la mise en œuvre du projet. Dans la mesure du possible, une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation de chacun des groupes de parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet doivent être fournis. Des mesures de facilitation adéquates (par exemple, les frais de voyage) doivent être budgétisées pour minimiser les obstacles à la participation des principales parties prenantes lorsque celles-ci entravent leur participation.

La documentation du processus de consultation doit contenir au moins :

- la liste des parties prenantes déjà consultées (principes de choix, attribution des rôles, date de consultation),
- une description des techniques de consultation (adaptées spécifiquement par groupe cible),
- la principales conclusions de la consultation (en particulier suggestions et préoccupations exprimées).

### 9.1.2. Typologie des Parties Prenantes

Les parties prenantes du Projet peuvent être rangées dans plusieurs catégories comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 115 : Catégorie des parties prenantes

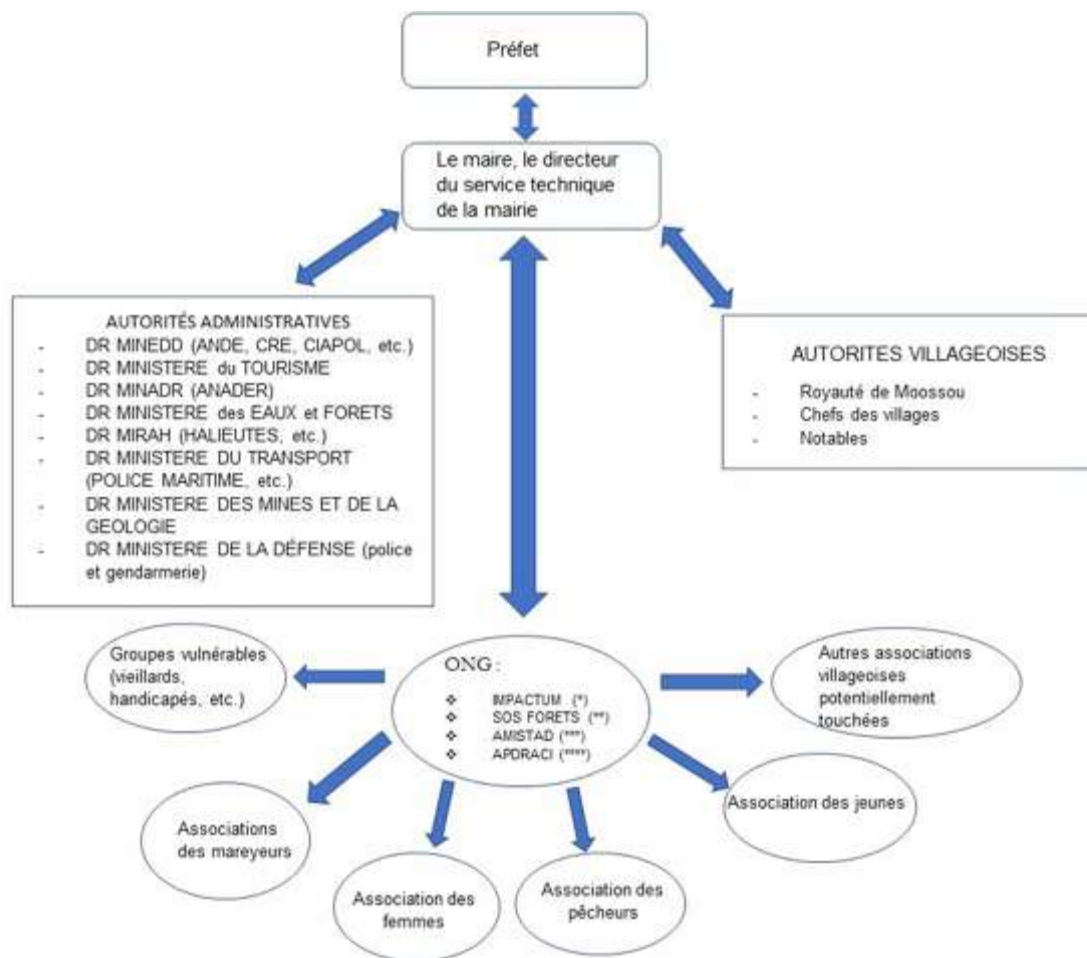
Catégories	Acteurs
Promoteur	Maître d'ouvrage : MINEDD Maître d'œuvre : ONU-HABITAT
Entreprises	Entreprises titulaires des marchés de travaux, sous-traitants et fournisseurs, opérateurs publics ou privés
Mission de contrôle	À déterminer
Administrations centrales	Ministère de l'environnement et du développement durable Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme
Administrations déconcentrées et institutions thématiques	Département de Grand-Bassam Sous-Préfecture de Grand-Bassam ANDE, CIAPOL

Catégories	Acteurs
	ONPC
Administrations décentralisées	CIE SODECI
Communautés	Chefferie de Grand-Bassam Communauté de Grand-Bassam (jeunes, femmes, personnes vulnérables) Guides religieux
Organisations de la société civile	ONG Syndicat

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.1.3. Cartographie des parties prenantes

Les parties prenantes du Projet peuvent être rangées dans plusieurs catégories comme indiqué dans la cartographie ci-dessous.



- ❖ IMPACTUM (\*) : environnement et changement climatique
- ❖ SOS FORETS (\*\*): changement climatique
- ❖ AMISTAD (\*\*\*) : Éducation au développement durable, à l'environnement et la citoyenneté écologique
- ❖ APDRACI (\*\*\*\*) : développement piscicole en Côte d'Ivoire

❖ Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.1.4. Organisation, étapes et planning de dialogue et communication avec les parties prenantes

Une séance de consultation publique s'est tenue dans le cadre de la présente EIES à la Préfecture de Grand-Bassam, qui a permis d'informer les principales parties prenantes du Projet selon le niveau

d'implication sur les caractéristiques du Projet. Au cours de cette consultation les préoccupations, attentes, suggestions et avis des populations sur le projet ont été recueillis à travers des guides d'entretien nominatifs et des focus group.

Cette consultation, en tant que composante de l'engagement des parties prenantes, ne peut constituer en elle seule, l'engagement des parties prenantes. Il s'agira, pour le maître d'ouvrage de poursuivre les démarches pour s'inscrire dans le processus continu d'engagement des parties prenantes. Un plan d'engagement devra être élaboré et mis en œuvre.

### 9.1.5. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le présent MGP est proposé ici, dans le cadre de l'EIES, de manière provisoire et devra être finalisé par le bailleur et le promoteur. Le MGP est en principe annexé à la convention de financement. En appui des dispositions du MGP, la convention de financement détaille les éventuelles conditions environnementales et sociales suspensives de décaissement devant être levées avant tout versement réalisé par le bailleur.

#### 9.1.5.1. Rappel des objectifs et des principes du MGP

##### 9.1.5.1.1. Objectifs

Le MGP mis en œuvre dans le cadre du Projet d'amélioration de la résilience des collectivités côtières de la côte d'Ivoire dans la région du Sud-Comoé, dans le département de Grand-Bassam dans les villages de Vitré 2, Quartier France, Mondoukou, Gbamélé et Azuretti a pour objectifs d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de réduire et si besoin, de prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts environnementaux, humains et socio-économiques et qui pourraient affecter le Projet, ses activités, et ses parties prenantes (acteurs et communautés). Il vise également à renforcer et asseoir la redevabilité du Projet auprès de tous les acteurs et bénéficiaires, tout en encourageant la participation des parties prenantes et du public.

Le MGP prend en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats, et des engagements du Projet de nature juridique, fiduciaire, technique, environnementale et sociale vis-à-vis des parties prenantes et du public.

Ce MGP instaure donc une procédure visant à recevoir, traiter et répondre aux diverses réclamations des citoyens en relation avec les actions du Projet, avec le souci de d'établir la confiance des communautés et autres parties prenantes touchées directement ou indirectement par le Projet. Il s'agit de maintenir un cadre de dialogue et de médiation afin de prévenir et traiter les problèmes ou conflits avant qu'ils ne deviennent importants et de rectifier les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour l'image du Projet.

##### 9.1.5.1.2. Principes

Les principes du MGP sont les suivants :

- encourager l'expression des plaintes honnêtes pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir. Il s'agira d'informer toutes les populations concernées sur les procédures de recours afin que le MGP soit bien compris ;
- une plainte peut être émise par toute personne liée directement ou indirectement au Projet. Il peut s'agir d'une préoccupation, une doléance, une réclamation ou une dénonciation ;
- toute plainte, même anonyme, est recevable et doit être traitée de manière équitable suivant les démarches décrites par le MGP. Il faudra cependant vérifier rigoureusement le bien-fondé de l'objet des plaintes et des litiges auprès de différentes sources d'informations (chefs, notables, autorités traditionnelles, ou autres) ;

- les plaintes doivent être traitées dans les meilleurs délais afin de renforcer la confiance du public vis-à-vis du Projet ;
- les Personnes Affectées par le Projet (PAP) doivent être représentées dans les instances de résolution des plaintes et des litiges.

## 9.2. Contexte de la participation publique

Ce chapitre porte sur la consultation publique réalisée dans le cadre de l'engagement des parties prenantes. Elle consiste à informer les parties prenantes sur le Projet et à recueillir ses préoccupations, attentes, suggestions et avis. La consultation publique repose sur le principe 10 de la déclaration de Rio issue de ce sommet. Il stipule que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient* ». Participer nécessite en effet d'être informé. Il est donc important que le citoyen dispose d'une information précise et correcte, dispensée au moment adéquat, qui lui permet de s'exprimer sur un projet. La consultation est également encadrée par le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

## 9.3. Méthodologie de réalisation de la consultation publique

La démarche méthodologique de la consultation publique a reposé sur une réunion avec les parties prenantes au Projet. Elle comprend deux (02) étapes.

### 9.3.1. Étape 1 : réunion plénière de consultation publique

Cette étape comprend trois (03) phases :

- Phase 1 : identification des parties prenantes.  
Elles sont constituées des autorités administratives, des administrations du secteur public, des structures du secteur privé, des collectivités locales et des populations ;
- Phase 2 : convocation des parties prenantes.  
La deuxième phase a consisté à adresser au préfet une circulaire, rédigée par le cabinet 2D Consulting en charge de l'EIES, portant sur l'information de la tenue de la consultation publique (annexe 8). Les convocations des différentes parties prenantes à la consultation publique du 17 mars 2020 ont été diffusées par le préfet.
- Phase 3 : rencontre avec les parties prenantes.  
La dernière phase s'est articulée autour de la rencontre effectuée à la Préfecture de Grand-Bassam le mardi 17 mars 2020 en présence des autorités préfectorales sous-préfectorales. Cette phase a permis d'informer les participants sur le Projet, de recueillir leurs attentes, leurs suggestions, leurs préoccupations et leurs avis. Des questionnaires ont été administrés au cours de cette rencontre. Ils figurent en annexe 10. La consultation publique à la Préfecture de Grand-Bassam a été sanctionnée par un procès-verbal et a fait l'objet de l'enregistrement d'une liste de présence (annexe 11).

### 9.3.2. Étape 2 : focus groupes

Des focus groupes ont été organisés après la réunion plénière afin de prendre en considération les intérêts des groupes suivants : les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables (personne vivante avec le VIH/SIDA, vieillards, handicapé, etc.).

### 9.4. Parties prenantes au Projet

Le principe d'identification des parties prenantes prend en compte des personnes ou des groupes qui :

- sont directement et/ou indirectement affectés par le Projet (ou par les opérations de fonctionnement du projet) ;
- ont des « intérêts » dans le Projet ;
- ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet ou les opérations de fonctionnement du Projet.

Les types de parties prenantes retenus dans le cadre du Projet sont issus :

- de l'administration publique ;
- du secteur privé ;
- des autorités administratives et politiques ;
- des collectivités locales (population, association, etc.).

Les parties prenantes consultées dans le cadre de cette EIES sont celles préconisées dans les TDR de l'EIES n°116-072020/km. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 116 : Liste des parties prenantes identifiées

N°	Parties prenantes	Catégories des parties prenantes			
		Secteur public	Collectivités territoriales	Communautés locales	Secteur privé
1.	Préfecture de Grand-Bassam		✓		
2.	Mairie de Grand-Bassam		✓		
3.	Sous-préfecture de Grand-Bassam		✓		
4.	Direction Régionale des Mines	✓			
5.	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable	✓			
6.	Gendarmerie Nationale	✓			
7.	POLICE Nationale	✓			
8.	Office National de la Protection Civile (ONPC)	✓			
9.	Direction Régionale des Eaux et Forêts	✓			
10.	Chef de village de Quartier France			✓	
11.	Chef de village d'Azuretti			✓	
12.	Chef de village de Gbamélé			✓	
13.	Chef de village de Mondoukou			✓	
14.	Chef de village de Vitré 2			✓	
15.	Chef de village de Moossou			✓	
16.	Association des jeunes de Quartier France			✓	
17.	Association des femmes de Quartier France			✓	
18.	Association des jeunes d'Azuretti			✓	
19.	Association des femmes d'Azuretti			✓	
20.	Association des jeunes de Gbamélé			✓	
21.	Association des femmes de Gbamélé			✓	
22.	Association des jeunes de Mondoukou			✓	
23.	Association des femmes de Mondoukou			✓	
24.	Association des jeunes de Vitré 2			✓	
25.	Association des femmes de Vitré 2			✓	
26.	Association des jeunes de Moossou			✓	
27.	Association des femmes de Moossou			✓	
28.	Association des pêcheurs de Quartier France			✓	
29.	Association des pêcheurs d'Azuretti			✓	

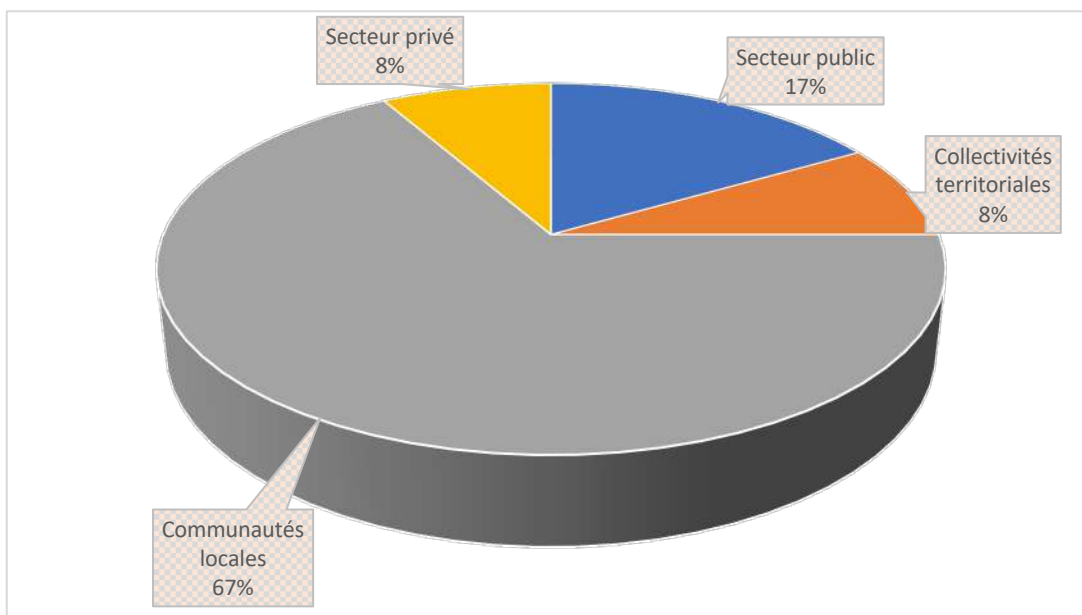


N°	Parties prenantes	Catégories des parties prenantes			
		Secteur public	Collectivités territoriales	Communautés locales	Secteur privé
30.	Association des pecheurs de Gbamélé			✓	
31.	Association des pecheurs de Mondoukou			✓	
32.	Association des pecheurs de Vitré 2			✓	
33.	Association des pecheurs de Moossou			✓	
34.	Association des mareyeurs de Quartier France			✓	
35.	Association des mareyeurs d'Azuretti			✓	
36.	Association des mareyeurs de Gbamélé			✓	
37.	Association des mareyeurs de Mondoukou			✓	
38.	Association des mareyeurs de Vitré 2			✓	
39.	Association des mareyeurs de Moossou			✓	
40.	Association des hôteliers HOREST				✓
41.	ONU HABITAT				✓
42.	Convention d'Abidjan				✓
<b>Total</b>		<b>06</b>	<b>03</b>	<b>24</b>	<b>03</b>
		<b>67%</b>	<b>8%</b>	<b>17%</b>	<b>8%</b>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les parties prenantes identifiées sont représentées dans le graphique ci-après par catégorie.

Figure 19 : Représentation graphique des parties prenantes identifiées par catégorie



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 9.5. Déroulement des consultations

### 9.5.1. Consultation publique en réunion plénière

#### 9.5.1.1. Réunion plénière

La consultation publique s'est déroulée dans de bonnes conditions. Aucun incident n'a été reporté.

Dans un souci de conformité avec le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de

développement, les documents à l'appui (listes de présence, questionnaires renseignés, procès-verbal) figurent respectivement en annexe 09, 10 et 11.

Le déroulement de la consultation publique est illustré par les photos ci-dessous.

Photo 45 : Illustration du déroulement de la consultation publique



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 9.5.1.2. Résultats de la réunion plénière

#### 9.5.1.2.1. Avis des parties prenantes sur le Projet

Les opinions des parties prenantes sur le Projet sont de trois types : avis **favorable**, avis **favorable sous réserve** et **aucun avis** de la prise en compte de certaines préoccupations. Aucun avis défavorable n'a été enregistré.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des avis recueillis et les raisons invoquées.

Tableau 117 : Avis recueillis et raisons invoquées

N°	Parties prenantes	Avis recueillis				Arguments fournis
		Favorable	Favorable sous-réserves	Refus	Aucun avis	
1.	Chef de service Direction des Mines d'Aboisso		✓			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cela va résoudre un tant soit peu la problématique de l'érosion côtière et des populations impactés ;</li> <li>- Je doute de la capacité de l'intervention d'ensablement pour faire face à l'avancement de l'océan.</li> </ul>
2.	Notable Quartier France	✓				Bonne action
3.	Notable Quartier France	✓				Bonne action

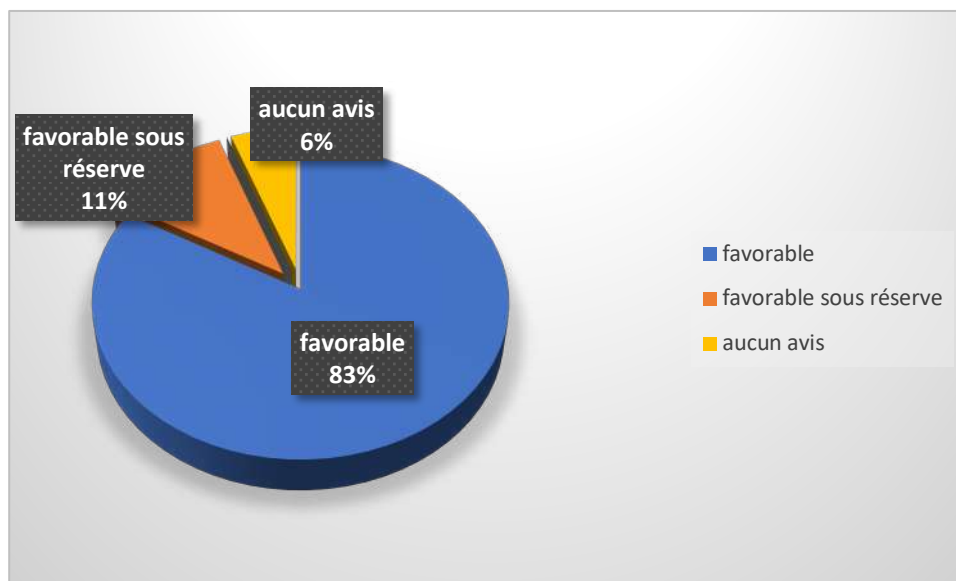
N°	Parties prenantes	Avis recueillis				Arguments fournis
		Favorable	Favorable sous-réserves	Refus	Aucun avis	
4.	Adjoint au chef du centre de secours d'urgence	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet va nous permettre d'éviter des sinistres tels que des inondations que nous avons connues ;</li> <li>- Le projet permettra de sauvegarder l'environnement.</li> </ul>
5.	Gendarmerie	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parce que c'est un projet qui va améliorer les conditions de vie de la population sur tous les plans ;</li> <li>- Tout ce qui touche à l'environnement est vital.</li> </ul>
6.	Membre de la chefferie de Vitré 2	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorable surtout pour la restauration des mangroves ;</li> <li>- Ce projet permettra le bien-être de la population.</li> </ul>
7.	Secrétaire des pêcheurs d'Azuretti	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet va nous aider ;</li> <li>- Ce projet va permettre de protéger la plage et les mangroves.</li> </ul>
8.	Président de l'Union de la jeunesse d'Azuretti	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parce que ce projet répond aux besoins de la population qui cherchent à protéger son environnement ;</li> <li>- Ce projet aidera à la protection de la faune et la zone côtière.</li> </ul>
9.	Secrétaire générale de la préfecture de Grand-Bassam	✓				Apport aux populations/Environnement durable
10.	Royauté de Moossou	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions de vie des villageois ;</li> <li>- Embellissement du village ;</li> <li>- Employabilité des jeunes.</li> </ul>
11.	Sous-préfète de Grand-Bassam	✓				Ce projet a pour objectif de lutter contre l'érosion côtière.
12.	Lieutenant-colonel des Eaux et Forêts		✓			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de tout projet respecte des normes. Ce serait mieux si la mise en œuvre est faite dans les règles ;</li> <li>- Je suis moi-même une victime de la montée des eaux du côté de Bingerville précisément à Abatta.</li> </ul>
	Chef du centre de secours d'urgence de Grand-Bassam	✓				Le contexte du projet se situe dans la même vision que les missions de protection civile.
13.	Chargé de communication HOREST				✓	Ce projet participe à l'entretien de l'environnement.
14.	Secrétaire générale chefferie d'Azuretti	✓				La sécurité des mangroves et emplois au sein du village
15.	Agent du service technique de la mairie de Grand-Bassam	✓				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emplois ;</li> <li>- Autonomisation des populations bénéficiaires ;</li> <li>- Préservation des mangroves ;</li> </ul>

N°	Parties prenantes	Avis recueillis				Arguments fournis
		Favorable	Favorable sous-réserves	Refus	Aucun avis	
						- Préservation des espèces halieutiques par le biais de la mangrove qui constitue leur lieu de reproduction.
16.	Commissaire de police	✓				Le projet vise à sauver les habitats, les populations côtières, et la continuité de la vie des populations en ces localités.
17.	Vice-présidente de l'association des femmes d'Azuretti	✓				Le projet permettra d'améliorer les revenus des populations locales
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
		<b>83%</b>	<b>11%</b>	<b>0%</b>	<b>6%</b>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

100% des avis recueillis sont **favorables** à la réalisation du Projet. Aucune réserve n'a été enregistrée.

Le graphique ci-après représente la répartition des avis exprimés par les parties prenantes au Projet.



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 9.5.1.2.2. Préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées

Les préoccupations, attentes et suggestions exprimées par les parties prenantes sont consignées de manière synthétique dans le tableau ci-après.

Tableau 118 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées

Thèmes	Préoccupations, attentes et suggestions exprimées
Sociales	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement de population</li> <li>• Organisation du suivi : comment faire en sorte que le sable ne soit pas enlevé à des fins personnelles.</li> <li>• Cela résoudrait les difficultés de résilience des populations</li> </ul>

Thèmes	Préoccupations, attentes et suggestions exprimées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des griefs est une préoccupation à prendre au sérieux</li> <li>• Diminution des risques et dangers pour les générations futures</li> <li>• Résoudre les problèmes perte de terres habitables</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiateurs du projet et la population afin de décider pour la mise en œuvre du projet.</li> <li>• Création d'emplois pour la jeunesse locale</li> <li>• Extensions des sites d'aquaculture et de restauration de mangroves à d'autres communautés</li> </ul>
Économiques	<p><b>Préoccupations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'activités, opportunités d'emplois et dédommagement</li> </ul> <p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations sont naturellement des artisans-pêcheurs. Aujourd'hui, ils ne mènent plus leur activité parce que beaucoup d'espèces ont disparus. Le projet résoudra ce problème économique</li> </ul>
Environnementales	<p><b>Attentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation durable de l'environnement</li> <li>• La mise en place du projet nous permette de lutter contre les inondations.</li> <li>• Gestion des déchets.</li> </ul>
Sanitaires	<p><b>Préoccupations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émission de poussière et propagation de maladie.</li> <li>• On évitera également l'épandage des produits chimiques et détergents en bordures des lagunes</li> </ul>
Sécuritaires	<p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures de répression et de protection des sites définis</li> </ul>
Autres	<p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre d'enclos à Azuretti cde 5 à 15</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.5.1. Focus groupes

#### 9.5.1.1. Consultation des groupes

Les focus groupes se sont déroulés dans de bonnes conditions. Aucun incident n'a été reporté.

Le déroulement des focus groupes est illustré par les photos ci-dessous.

Photo 46 : Déroulement des focus groupes

#### Quartier France



Mondoukou



		
<i>Focus group jeunes</i>	<i>Focus group femmes</i>	<i>Focus group personnes vulnérables</i>

Azzureti

		
<i>Focus group jeunes</i>	<i>Focus group femmes</i>	<i>Focus group personnes vulnérables</i>

Gbamélé

		
<i>Focus group jeunes</i>	<i>Focus group femmes</i>	<i>Focus group personnes vulnérables</i>



Vitré 2

		
<i>Focus group jeunes</i>	<i>Focus group femmes</i>	<i>Focus group personnes vulnérables</i>

9.5.1.2. Résultats des focus group

9.5.1.2.1. Avis des groupes sur le Projet

Les focus groupes femmes, jeunes et personnes vulnérables enregistrent des avis favorables et favorables sous réserve.

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des avis recueillis et les raisons invoquées à Vitré 2, Mondoukou, Quartier France, Azuretti et Gbamélé.

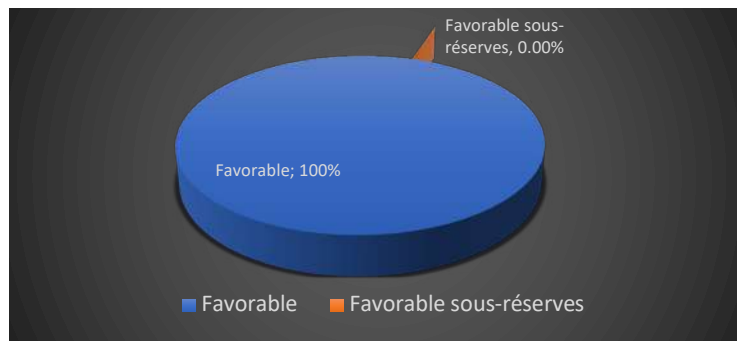
Tableau 119 : Avis recueillis et raisons invoquées à Vitré 2

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			Le projet est une solution pour le village
2.	Groupe des jeunes	✓			- Régénération du stock de poisson - Stabilisation de l'économie
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			- Financement pour booster la jeunesse - Protection sur l'avancée de la lagune
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
		<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 20 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Vitré 2



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

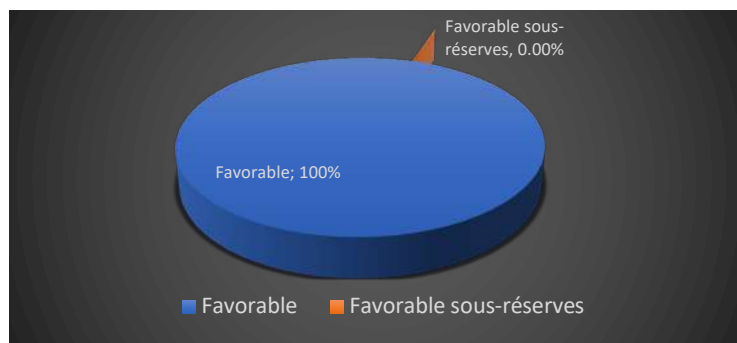
Tableau 120 : Avis recueillis et raisons invoquées à Mondoukou

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			Le projet nous permettra d'avoir une activité économique et être autosuffisante
2.	Groupe des jeunes	✓			Le projet permettra aux villageois d'avoir du poisson
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			Le projet permettra aux villageois d'avoir du poisson
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
		<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 21 : Répartition des avis exprimés par les groupes Mondoukou



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

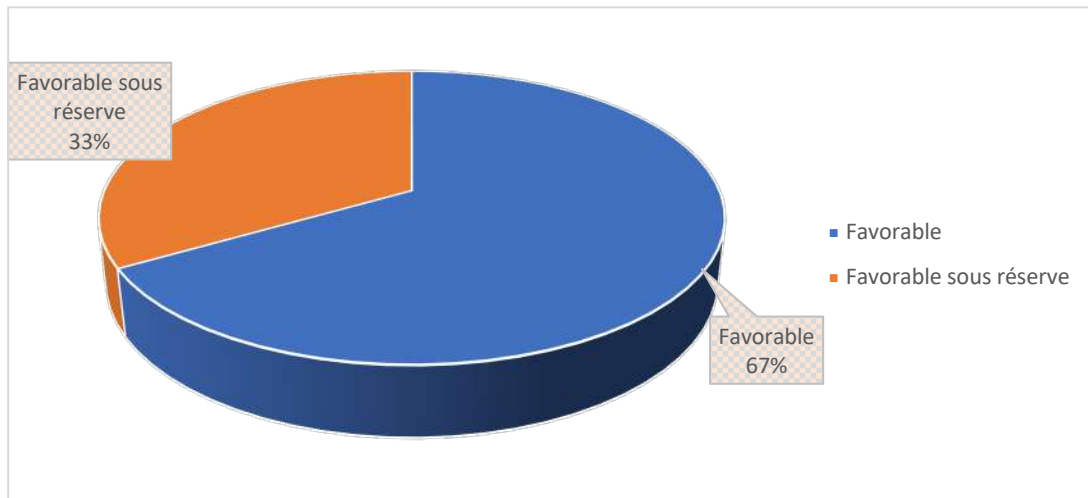
Tableau 121 : Avis recueillis et raisons invoquées à Quartier France

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			Le projet est bénéfique pour le village
2.	Groupe des jeunes		✓		- Avoir l'avis de toute la jeunesse
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			- Création d'emploi - Stabilisation des habitats - Environnement
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
		<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 22 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Quartier France



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

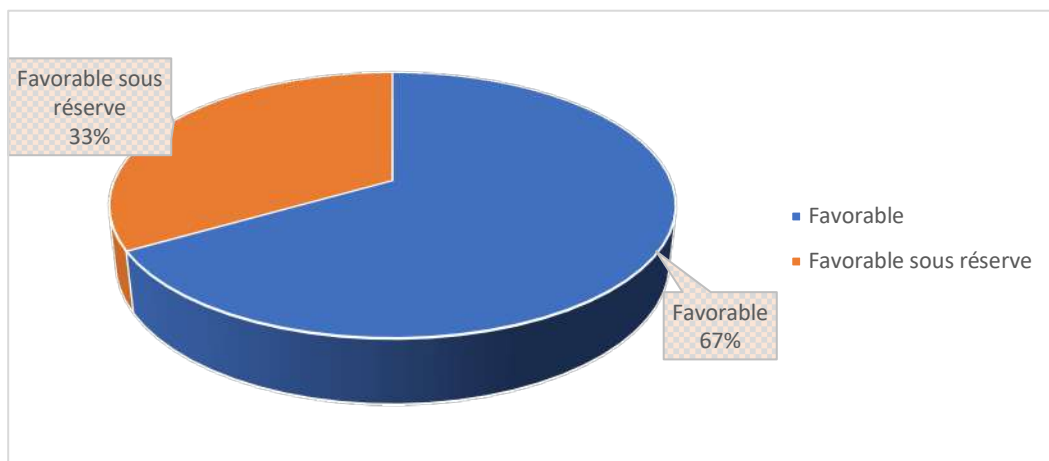
Tableau 122 : Avis recueillis et raisons invoquées à Azuretti

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes		✓		Nous attendons que le projet soit réalisé réellement
2.	Groupe des jeunes	✓			Il faudrait que les préoccupations et suggestions des jeunes soient prise en compte
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emploi</li> <li>- Stopper l'érosion et les inondations</li> <li>- Protéger les mangroves</li> </ul>
<b>Total</b>		<b>2</b> <b>100%</b>	<b>1</b> <b>0%</b>	<b>0</b> <b>0%</b>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 23 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Azuretti



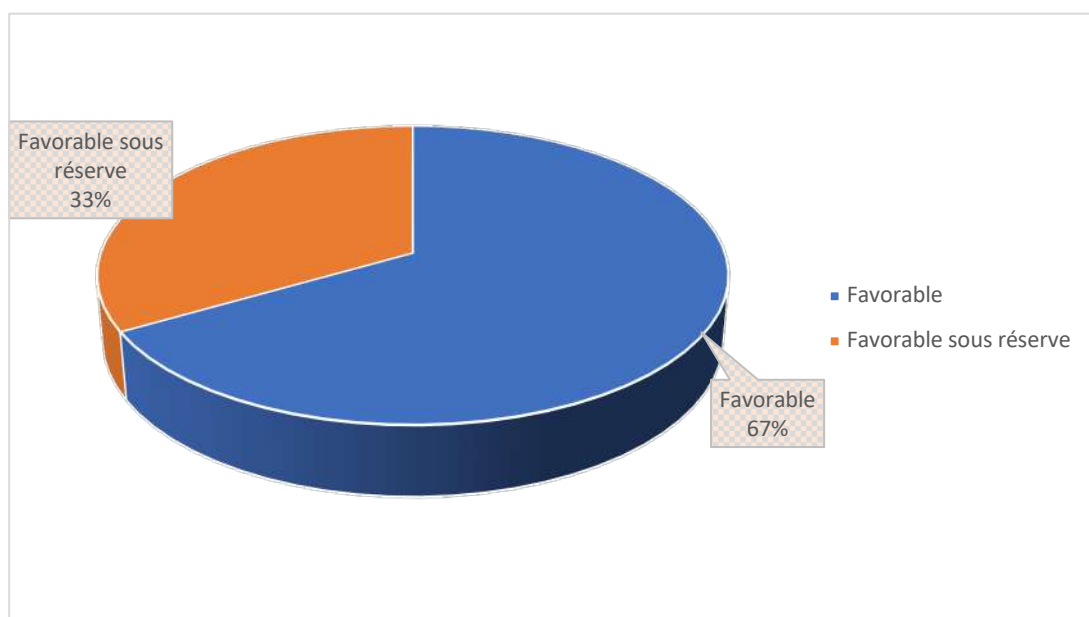
Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 123 : Avis recueillis et raisons invoquées à Gbamélé.

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			Développement du village
2.	Groupe des jeunes		✓		Le projet n'impactera-t-il pas les habitations en bordure de la mer ou de la lagune
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			- La sécurité du village - La création d'emploi - Développement de la vie communautaire
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 24 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Gbamélé



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.5.1.2.2. Préoccupations, attentes et suggestions des groupes consultés

Les préoccupations, attentes et suggestions exprimées par les groupes rencontrés dans les villages de Vitré 2, Mondoukou, Quartier France, Azuretti, Gbamélé sont consignées de manière synthétique dans les tableaux ci-après.

- **Vitré 2**

Tableau 124 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Vitré 2

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous ne pouvons qu'apprécier et être heureux de ce projet</li> <li>• Que ce projet se penche un peu sur la jeunesse qui paye les frais du changement climatique</li> </ul>
Économiques	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet résoudra manque d'emploi et de revenu de la jeunesse</li> </ul> <b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'emploi et de revenu lié à la pêche</li> </ul>
Environnementales	Aucune

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 125 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Vitré 2

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Préoccupation :</b> Une intégration formelle des femmes dans la mise en œuvre du projet
Économiques	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens financier et un circuit d'évacuation de ces produits</li> </ul>
Environnementales	<b>Suggestion :</b> Former les femmes pour les technique de restauration de mangrove
Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 126 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Vitré 2

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aider la jeunesse qui pratique la l'abattage des mangroves</li> </ul>
Économiques	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet offrira de l'emploi aux jeunes qui souffre du changement climatique et même nous les personnes vulnérables</li> </ul>
Environnementales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Destruction des mangrove par les jeunes</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

• Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### • Mondoukou

Tableau 127 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Mondoukou

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	Aucune
Économiques	Aucune
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 128 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Mondoukou

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	Aucune
Économiques	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un marché permettant ainsi de pouvoir vendre la récolte après l'élevage des poissons</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de latrine pour le village</li> </ul> Un autobus permettra de transporter les enfants (élèves)
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 129 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Mondoukou

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un marché et d'un hôpital</li> </ul>
Économiques	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Résoudre le problème de manque de poisson</li> </ul>
Environnementales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Destruction des mangrove par les jeunes</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

- Quartier France**

Tableau 130 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Quartier France

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dédommager les populations en de déguerpissement</li> </ul>
Économiques	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre la priorité sur l'employabilité des jeunes</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune



Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 131 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Quartier France

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Que les femmes fassent partir de la réalisation du projet précisément dans la restauration des travailleurs</li> </ul>
Économiques	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emploi pour nous les femmes</li> </ul>
Environnementales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de la marée et limité l'avancée de la mer</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 132 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Quartier France

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permettra au jeune d'avoir de l'emploi</li> <li>Le projet permettra au quartier France d'avoir son lustre d'antan</li> </ul>
Économiques	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en contre les jeunes qui ont des activités sur la plage</li> </ul>
Environnementales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il ne faut pas que pour des raisons financiers le projet ne soit pas fait dans le respect de l'environnement</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

- Azuretti**

Tableau 133 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Quartier France

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dédommager les populations en de déguerpissement</li> </ul>
Économiques	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre la priorité sur l'employabilité des jeunes</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 134 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Quartier France

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que les femmes fassent partir de la réalisation du projet précisément dans la restauration des travailleurs</li> </ul>
Économiques	<b>Suggestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emploi pour nous les femmes</li> </ul>
Environnementales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la marée et limité l'avancée de la mer</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 135 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Quartier France

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet permettra au jeune d'avoir de l'emploi</li> <li>• Le projet permettra au quartier France d'avoir son lustre d'antan</li> </ul>
Économiques	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en contre les jeunes qui ont des activités sur la plage</li> </ul>
Environnementales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il ne faut pas que pour des raisons financiers le projet ne soit pas fait dans le respect de l'environnement</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 10. CONCLUSION

---

Cette EIES a mis en évidence les principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs qui pourraient résulter des interventions. Les impacts positifs majeurs sont :

- protection de la population et des habitats ;
- protection du patrimoine culturel ;
- réduction des inondations ;
- réduction de l'érosion ;
- restauration de la mangrove ;
- augmentation des ressources halieutiques ;
- amélioration de la résilience des communautés côtières ;
- augmentation des moyens de subsistance

Les impacts négatifs majeurs sont :

- risque d'accidents ;
- pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

Le PGES comprend des mesures de gestion environnementale et sociale et les coûts connexes.

Les résultats des consultations démontrent une bonne acceptation sociale des interventions.

## 10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

## Ouvrages

1. Adjoussi, P. (2001). Impacts du prélèvement du sable marin sur l'évolution du trait de cote Un Yoff: essai d'étude de vulnérable,(Presqu'île du Cap Vert, Sénégal).
2. Aires marines d'importance écologique et biologique de côte d'ivoire (Afrique de l'ouest) par Dr Sankare yacouba centre de recherches océanologiques
3. ANDE, 2020 : Termes De Référence (TDR) n°116-072020/km relatifs à l'EIES « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Grand-Bassam
4. Bhubaneswar, mai 2009
5. Étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand-Bassam, février 2020
6. Évaluation de la protection des rivages, plage Nourriture : comment fonctionnent les projets de nourriture de plage ?, US Army Copers ingénieurs, 2007
7. FAO, 2006 : comprendre l'aquaculture
8. Formation Need Assessment & Capacity Building Plan, Projet ICZM, État d'Orissa, Xavier Institute of Management
9. GOULA B. T. A., KONAN B., BROU Y. T., SAVANE I., FADIKA V. & SROHOUROU B. (2007). Estimation des pluies exceptionnelles journalières en zone tropicale : Cas de la Côte d'Ivoire par comparaison des lois lognormale et de Gumbel. hydrological Sciences Journal, 52 (1), pp. 49 – 67
10. Guide méthodologique pour l'élaboration des Documents d'orientation pour une Gestion durable des Granulats Marins (DOGGM), page 147
11. HaskoningDHV Nederland BV, 2015 : Étude de Faisabilité de l'Ouverture de l'Embouchure du Fleuve Comoé à Grand Bassam, EIES
12. Institut National de la Statistique (INS, 2015) – RGPH 2014
13. Lignes directrices de l'alimentation du sable, de la science et de la synthèse pour Nsw: NSW Office of Environment and heritage's coastal processes and response node - Technical report, JT Carley and R J Cox, 2017 : pages 1 à 31.
14. Lignes directrices de l'alimentation du sable, de la science et de la synthèse pour Nsw: NSW Office of Environment and heritage's coastal processes and response node - Technical report, JT Carley and R J Cox, 2017 : pages 1 à 31.
15. Mandat pour l'étude de faisabilité, le dépistage des risques et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux pour le projet du Fonds d'adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières de Côte d'Ivoire et du Ghana »
16. Mandat pour l'étude de faisabilité, le dépistage des risques et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux pour le projet du Fonds d'adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières de Côte d'Ivoire et du Ghana »
17. Météo habituelle à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire - Weather Spark, juillet 2020



18. Météo habituelle à Jacquville, Côte d'Ivoire - Weather Spark, septembre 2020
19. MINEDD : communication en conseil des ministres sur la gestion des côtes
20. Nourriture et protection de plage, 1995 : <https://doi.org/10.17226/4984>
21. Odoukpe et al. J. Appl. Biosci. 2014, Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la la zone humide d'importance internationale de Grand – Bassam. Odoukpe et al. J. Appl. Biosci. 2014. Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la la zone humide d'importance internationale de Grand – Bassam.
22. Philippine Tropical Forest Conservation Foundation, 2014 : Community-based Mangrove Rehabilitation Training Manual
23. Projet d'assainissement et de la résilience urbaine, étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand Bassam, février 2020
24. Rodríguez, G. R., et Brebbia, C. A. (Eds.). (2015). Les villes côtières et leur avenir durable (vol. 148). WIT Press.
25. SODEXAM, 2015
26. Source Gestion intégrée des ressources en eau en action. WWAP, DHI Water Policy, Centre de l'eau et de l'environnement du PNUE-DHI. 2009. Initiatives de l'ONU E
27. Speybroeck J. Bonte D. Courtens W. Gheschiere T. Grootaert P. Maelfait, J. P., ... et Lancker, V. V. (2006). Nourriture de plage : une alternative écologiquement saine de défense côtière ? Un examen. Conservation aquatique : Écosystèmes marins et d'eau douce, 16(4), 419-435.
28. Speybroeck J. Bonte D. Courtens W. Gheschiere T. Grootaert P. Maelfait, J. P., ... et Lancker, V. V. (2006). Nourriture de plage : une alternative écologiquement saine de défense côtière ? Un examen. Conservation aquatique : Écosystèmes marins et d'eau douce, 16(4), 419-435.
29. Travaux de re-ensablement d'entretien des plages de Gazagnaire - Cannes – campagne 2019 : page 29
30. Turner I L, Harley M. Drummond C D, (2016) « UAVs for coastal surveying », Coastal Engineering, vol. 114, p. 19 - 24, <http://dx.doi.org/10.1016/j.coastaleng.2016.03.011>
31. Verhagen, H J, (1992) Méthode pour l'alimentation artificielle de plage. Proceedings 23rd International Conference on Coastal Engineering (ICCE Venice), p. 2474-2485.
32. Zhu, Xianli; Linham, Matthew M.; Nicholls, Robert J., 2010 : Technologies for Climate Change Adaptation - Coastal Erosion and Flooding

## Sites internet

1. <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/communique-de-presse/laugmentation-de-la-demande-de-sable-appelle-la>

2. <https://www.coastal-management.eu/measure/beach-nourishment>
3. <https://www.conservationgateway.org/ConservationPractices/Marine/crr/library/Documents/Esambia%20County%20-%20training%20activities.pdf>
4. <http://explorebeaches.msi.ucsb.edu/beach-health/beach-nourishment>
5. <https://www.memoireonline.com/11/13/7679/Etude-des-proprietes-hydriques-de-la-zone-non-saturee-de-la-nappe-du-quaternaire-au-sud-de-la-C.html>, consulté le 25/07/2020 à 12h55
6. <https://veille-eau.com/videos/pistes-de-solutions-relatives-a-la-gestion-durable-des-activites-d-extraction-de-sable-et-et-de-gravier-dans-une-optique-de-protection-des-ressources-aquiferes>
7. [https://en.wikipedia.org/wiki/Beach\\_nourishment#Sea\\_turtles](https://en.wikipedia.org/wiki/Beach_nourishment#Sea_turtles)
8. <http://coastalscience.com/services/coastal-erosion-assessments/>
9. <http://coastalscience.com/sustainable-solutions/>, consulté le 2020/01/14
10. [https://en.wikipedia.org/wiki/Beach\\_nourishment#Shoreline\\_protection](https://en.wikipedia.org/wiki/Beach_nourishment#Shoreline_protection), consulté le 2020/01/14
11. [https://en.wikipedia.org/wiki/Beach\\_nourishment#Sea\\_turtles](https://en.wikipedia.org/wiki/Beach_nourishment#Sea_turtles)
12. <http://coastalscience.com/sustainable-solutions/>, consulté le 2020/01/14
13. <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 10h30
14. <http://www.regionsudcomoe.ci/index.php/about-joomla/2015-08-10-12-15-34/d%C3%A9partement-de-grand-bassam>, consulté le 27/07/2020 à 10h45
15. <https://technologiemia.net/2019/05/11/selon-lonu-il-faut-prendre-au-serieux-la-gestion-du-sable/>

## 11. ANNEXES

---

Annexe 1 : Arrêté n°00039 MINEDD/CAB du 03 février 2020 portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Études 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Études d'Évaluation Environnementale Stratégique, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

EE-00039 03 FEV 2020

ARRETE N° .....MINEDD/CAB du ..... portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Etudes 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Etudes d'Evaluation Environnementale Stratégique, des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Vu la loi 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le Développement Durable ;
- Vu le décret n° 96- 894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Vu le décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) ;
- Vu le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2005-03 du 6 janvier 2005 portant Audit Environnemental ;
- Vu le décret n° 2013-41 du 30 janvier 2013 relatif à l'Evaluation Environnementale Stratégique des politiques, plans et programmes ;
- Vu le décret n° 2018- 614 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018- 617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-949 du 18 décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 Septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 00119 MINEDD /CAB du 16 mai 2019 relatif à la prorogation du délai de validité des arrêtés portant délivrance d'agrément aux Bureaux d'Etudes et Consultants Indépendants pour la réalisation des études en Evaluation Environnementale ;
- Vu l'arrêté n° 00302 MINEDD/ANDE du 15 octobre 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Technique d'Agrément des Bureaux d'Etudes et des Consultants Indépendants pour la réalisation des Études en Evaluation Environnementale ;

- Vu l'arrêté n° 00303 MINEDD/ANDE du 15 octobre 2019 fixant les conditions de délivrance d'agrément aux Bureaux d'Etudes et des Consultants Indépendants pour la réalisation des Etudes d'Evaluation Environnementale Stratégique, des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux ;
- Vu l'avis favorable émis par la Commission technique d'agrément en date du 16 janvier 2020,

**ARRETE :**

**Article 1:** Le présent arrêté porte renouvellement d'agrément au Bureau d'Etudes **2D CONSULTING AFRIQUE**, sis à **Cocody Riviera 3 Cité BELLEVUE Villa L8, Tél : 22 47 27 18/ 49 40 01 59**, pour la réalisation des Etudes d'Evaluation Environnementale Stratégique, des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux des projets de développement et toutes autres études en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale.

**Article 2:** L'agrément est délivré pour une période de cinq (05) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 3:** L'agrément est intuitu personae ; il est incessible et intransmissible.

**Article 4:** Le Bureau d'Etudes **2D CONSULTING AFRIQUE** doit transmettre un rapport annuel d'activités en Evaluation Environnementale à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

Le Bureau d'Etudes fait l'objet d'évaluation annuelle par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

**Article 5:** Le Ministre chargé de l'Environnement, sur rapport du Directeur de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), procède sans préavis à la suspension ou au retrait de l'agrément notamment pour les motifs ci-après:

- fausses déclarations dans le dossier de demande ;
- production de trois (3) rapports, rejetés au cours d'une année par la Commission Technique d'examen des rapports des Evaluations Environnementales et Sociales, imputable au Bureau d'Etudes ;
- faillite déclarée ;
- manquement grave aux obligations professionnelles;
- non-respect par le bénéficiaire de l'agrément, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- perte de droits civiques ;
- transmission, cession ou location de l'agrément ;
- dissolution ou changement de l'objet social du Bureau d'Etudes.

La suspension ou le retrait de l'agrément entraîne automatiquement la cessation temporaire ou définitive de la conduite légale des études en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale.

La suspension prend fin dès que les motifs pour lesquels elle a été prononcée sont levés.

**Article 6:** La falsification des résultats d'études environnementales est passible de poursuites judiciaires.

**Article 7:** Le dossier de demande de renouvellement d'agrément doit être déposé trois mois avant son expiration à l'ANDE.

**Article 8:** Le Directeur de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le 03 FEV 2020



**Joseph Séka SEKA**

**Ampliations :**

- Cabinet du Président de la République	01
- Cabinet du Premier Ministre	01
- Secrétariat Général du Gouvernement	01
- CAB/MINSEDD	01
- Chrono	01
- ANDE	01
- Journal Officiel	01
- Intéressé	01



Annexe 2 : Décision n°0066/ MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ portant délivrance d'agrément technique au laboratoire du cabinet 2D Consulting Afrique

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
*Union – Discipline – Travail*



CIAPOL CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION  
(CIAPOL)



Abidjan, le

5 - - - 0 0 6 6

17 3 MAI 2019

Décision n° ..... /MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ du ..... portant délivrance d'un agrément technique au laboratoire du Cabinet « 2D Consulting », pour effectuer les analyses et mesures des paramètres de la qualité de l'air et de l'eau.

**Le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL),**

- VU la Constitution ;
- VU la loi n°96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement ;
- VU la loi n° 88-651 du 07 Juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
- VU la loi n°98 -755 du 23 décembre 1998, portant code de l'eau ;
- VU le décret n°91-662 du 9 Octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- VU le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- VU le décret n°97-678 du 03 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution ;
- VU le décret n° 2012-405 du 09 mai 2012 portant nomination de Monsieur Martin Niagne DIBI en qualité de Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ;
- VU le décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi n°96-766 du 03 Octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- VU le décret n°2017-11 du 10 janvier 2017 portant nomination du Vice- Président de la République de Côte d'Ivoire tel que modifié par le décret n°2017-474 du 19 juillet 2017 ;
- VU le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ;

CIAPOL 20 BP 650 ABIDJAN 20 -Tél. : 20 22 54 44 / Fax ; 20 32 22 16  
Plateau, Immeuble Noguès 2<sup>ème</sup> Etage, Face Immeuble WOODIN

- VU le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- VU le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant Nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-648 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU l'arrêté 01164 du 04 Novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la demande d'agrément en date du 21 mars 2019 présentée par le Cabinet « 2D Consulting » ;
- VU le rapport de visite d'évaluation de la capacité technique du laboratoire du Cabinet « 2D Consulting », à effectuer des analyses et des mesures des paramètres de la qualité de l'air et de l'eau, du mois de mai 2019.

## DECIDE

**Article 1 :** Le présent agrément, d'une durée de deux (02) ans, est délivré au laboratoire du Cabinet « 2D Consulting » pour effectuer des analyses et des mesures des paramètres de la qualité de l'air et de l'eau.

**Article 2 :** Le présent agrément non cessible et non transmissible, est renouvelable tous les deux (02) ans.

**Article 3 :** Le Sous-Directeur du Laboratoire Central de l'Environnement (S/D LCE) et la Directrice Générale du Cabinet « 2D Consulting » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et abroge toutes dispositions contraires.



**Martin Niagne DIBI**

**Ampliations :**

- S/D LCE
- Intéressé
- Archive CIAPOL

CIAPOL 20 BP 650 ABIDJAN 20 - Tél. : 20 22 54 44 / Fax ; 20 32 22 16  
Plateau, Immeuble Noguès 2<sup>ème</sup> Etage, Face Immeuble WOODIN


Annexe 3 : Protocole de mesure

**visocolor<sup>®</sup> ECO Chrom(VI)**  
**Chromium(VI) / Chrome(VI) / Cromo(VI)**


**Test 5-20**  
 REF 931 220


540 nm  
 Method(e) / Método


5201	0.02–0.50 mg/L Cr(VI)
5202	0.04–1.00 mg/L CrO <sub>4</sub> <sup>2-</sup>





Probe / sample  
 échantillon / muestra


- 


Küvetten spülen  
 Rinse test tubes  
 Rincer les éprouvettes  
 Lavar los tubos
- 


5 mL Probe  
 Sample  
 Echantillon  
 Muestra
- 


5 ∅ Cr-1
- 

Schütteln  
 Shake  
 Agiter  
 Agitar
- 


5 ∅ Cr-2
- 

Schütteln  
 Shake  
 Agiter  
 Agitar
- 

Säubern  
 Clean  
 Nettoyer  
 Limpiar
- 

3'00 min
- 

Messung  
 Measurement  
 Mesure  
 Medición



Meerwasser  
 Sea water  
 Eau de mer  
 Agua de mar

PF-12 - 01.2011

**visicolor<sup>®</sup> ECO Kupfer**  
Copper / Cuivre / Cobre

585 nm

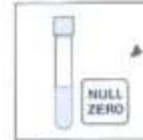
Method(e) / Método

5371

0.1–5.0 mg/L Cu<sup>2+</sup>

**Test 5-37**

REF 931 237



Probe / sample  
échantillon / muestra



1  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



2  
5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



3  
5 ∆ Cu-1



4  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



5 ∆ Cu-2



6  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



7  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



8  
10'00 min



9  
Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 – 01.2011

**visicolor® ECO Mangan**  
Manganese / Manganèse / Manganeso

436 nm

Method(e) / Método

5381

0.1–5.0 mg/L Mn

**Test 5-38**

REF 931 238



Probe / sample  
échantillon / muestra



Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



5  $\Delta$  Mn-1



Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



7  $\Delta$  Mn-2



Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



1'00 min



1  $\leftarrow$  Mn-3



Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



5'00 min



Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 - 01.2011



**visicolor® ECO Nickel**

Níquel

470 nm

Method(e) / Método

5401

0.1–5.0 mg/L Ni<sup>2+</sup>

**Test 5-40**

REF 931 240



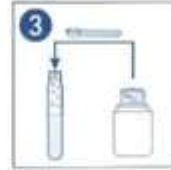
Probe / sample  
échantillon / muestra



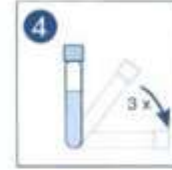
**1**  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



**2**  
5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



**3** 1 mL Ni-1



**4**  
Umschwenken  
Shake gently  
Secouer légèrement  
Mezclar volteándolo



**5** 5 x Ni-2



**6**  
Schütteln  
Shake  
Agitar  
Agitar



**7**  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



**8**  
1'00 min



**9**  
Messung  
Measurement  
Measure  
Medición



1+9  
Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 – 01.2011



**visocolor® ECO Nitrat**  
Nitrate / Nitrato

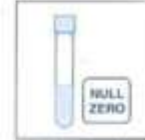
436 nm

Method(e) / Método

5411 1.0–14.0 mg/L NO<sub>3</sub>-N  
5412 4–60 mg/L NO<sub>3</sub><sup>-</sup>

**Test 5-41**

REF 931 241



Probe / sample  
échantillon / muestra



**1**  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



**2**  
5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



**3**  
5 Δ NO<sub>3</sub>-1



**4**  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



**5**  
1 mL NO<sub>3</sub>-2



**6**  
1 min Kräftig schütteln  
Shake well  
Bien agiter  
Agitar intensamente



**7**  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



**8**  
5'00 min



**9**  
Messung  
Measurement  
Medura  
Medición



Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 - 01.2011

**visicolor<sup>®</sup> ECO Sulfat**  
Sulphate / Sulfate / Sulfato

**Test 5-92**

REF 931 292

436 nm

Method(e) / Método

5921

20–200 mg/L SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>



Probe / sample  
échantillon / muestra



**1**  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



**2** 10 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



**3** 10 Δ SO<sub>4</sub><sup>-1</sup>



**4**  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



**5** 1 mL SO<sub>4</sub><sup>-2</sup>



**6**  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



**7** 1'00 min



**8**  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



**9**  
Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



1+49  
Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 – 01.2011

## Annexe 4 : Note de laissez-passer du Préfet de Grand-Bassam à qui de droit

REGION DU SUD-COMOE  
 -----  
 DEPARTEMENT DE GRAND-BASSAM  
 -----  
 PREFECTURE DE GRAND-BASSAM  
 -----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
 Union - Discipline - Travail  
 -----

Grand-Bassam, le 16 mars 2020

N° /P-GBM.



### A QUI DE DROIT

Le Préfet du Département de Grand-Bassam soussigné, demande à qui de droit, de réserver un bon accueil et de laisser passer l'équipe des agents de développement durable **2D CONSULTING**, à l'effet de procéder à des prospections dans certaines localités du Département de Grand-Bassam dans le cadre du projet de soutien aux villes et communautés côtières dans leur adaptation aux changements climatiques et renforcer leur résilience à l'érosion côtière, aux impacts et risques climatiques liés.

Ce projet est autorisé par le Gouvernement Ivoirien avec l'apport de l'**ONU-HABITAT**.

Cet à qui de droit est valable à compter de ce jour et ce pour une durée d'une année.

En foi de quoi, cet « **A qui de droit** » est établi pour servir et valoir ce que de droit.


  
 P. le Préfet et P.D.  
 le Secrétaire Général  
  
**COULIBALY N. Magloire**  
 S.G. Grade II

JMA/AL  
REGION DU SUD-COMOE  
DEPARTEMENT DE GRAND-BASSAM  
COMMUNE DE GRAND-BASSAM



N° 158 /CGB/SG

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

## COMMUNIQUE

En application des instructions du Gouvernement suite aux mesures complémentaires prises lors de la réunion du Conseil National de Sécurité, le lundi 16 mars 2020, pour lutter contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) en Côte d'Ivoire, Monsieur le Maire de la Commune de Grand-Bassam arrête les mesures spécifiques suivantes :

- 1) Interdiction des visites guidées dans la ville historique de Grand-Bassam ;
- 2) Interdiction des excursions de masse et de baignade collective sur toutes les plages de la commune de Grand-Bassam ;
- 3) Interdiction de rassemblement de plus de cinquante (50) personnes (mariage, funérailles, veillée, célébration religieuse...) sur toute l'étendue du territoire communal de Grand-Bassam ;
- 4) Interdiction des événements sportifs, culturels et de toutes manifestations publiques sur toute l'étendue du territoire communal ;
- 5) Fermeture des boîtes de nuit, de cinéma et des lieux de loisirs dans la Commune de Grand-Bassam ;
- 6) Fermeture du marché du jeudi à l'espace du petit marché de la Commune de Grand-Bassam ;
- 7) Obligation de mettre en place un dispositif de lavage des mains dans les hôtels, restaurants, maquis, buvettes et lieux publics.

Toutes ces mesures sont applicables à compter de ce jour sur une période de 30 jours et seront renouvelées en cas de nécessité.

Fait à Grand-Bassam, le 19/03/2020



LE MAIRE Jean-Louis MOULOT

Annexe 5 : Compte-rendu de la visite des sites de Grand-Bassam



Mise à jour : 28/06/2020

**COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES SITES PRÉSÉLECTIONNÉS ET  
ENTRETIENS AVEC LA CHEFFERIE DES VILLAGES DE GRAND-BASSAM**

<b>Projet</b>	Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »
<b>Date de la mission</b>	Les 26 et 28/05/2020 et le 24/06/2020
<b>Rédigé par</b>	Mme DELOUMEAUX Edith
<b>Date de publication</b>	28/06/2020
<b>Lieu de la mission</b>	Grand-Bassam



Rubriques	
1.	Grand-Bassam : Quartier France, Azuretti et Gbamélé le 26/05/2020 Rencontre avec les chefs de village Visite des sites présélectionnés dans les villages
2.	Grand-Bassam : Moossou, Mondoukou et Vitré 2 le 28/05/2020 Rencontre avec les chefs de village Visite des sites présélectionnés dans les villages
3.	Visite du site présélectionné à Quartier France 24/06/2020
4.	Synthèse
5.	Difficultés rencontrées
<b>Grand-Bassam : Quartier France, Azuretti et Gbamélé le 26/05/2020</b>	
<p><b>Rencontre avec les chefs de villages</b>            Pour cette première journée de visite des sites, la délégation constituée de Mme Edith DELOUMEAUX directrice générale du cabinet 2D consulting, Kenan MOGULTAY représentant la Convention d'Abidjan et les représentants des ministères ont été conduite par le lieutenant-colonel SILUÉ Lamine de l'arrondissement maritime de Grand-Bassam, représentant madame Sous-préfète. La délégation a été accueillie de manière chaleureuse par les chefs et les notables des villages de Quartier France, Azuretti et Gbamélé.            Pendant cette prise de contact le projet leur a été présenté et le but de la visite : visiter les sites présélectionnés pour les interventions dans leur village. Les chefferies ont manifesté leur volonté de voir ce projet se réaliser pour le bien-être de leur communauté qui souffre de l'avancée des eaux. Des représentants de jeunes ont été mis à disposition par les chefferies pour faciliter les visites des sites à Azuretti et Gbamélé.            En annexe (1) figure la liste de présence.</p>	
<p><b>Visite des sites présélectionnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les visites des sites de Quartier France n'ont pas été effectuées du fait du décès de l'un des notables du village. Les photos des rencontres avec la royauté figurent en annexe (2).</li> <li>• Les sites présélectionnés à Azuretti pour le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture ont été visités ; voir annexe (3) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Ces sites ont été retenus pour la suite de l'étude. Les populations ont demandé le re-ensablement des deux façades lagunaire et maritime, ainsi qu'une augmentation du nombre d'enclos.</li> <li>• Les visites des sites de Gbamélé pour le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et aquaculture ont été visités. Voir annexe (4) voir annexe pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Ces sites ont été retenus pour la suite de l'étude. Les populations ont demandé le re-ensablement des deux façades lagunaire et maritime, ainsi qu'une augmentation du nombre d'enclos.</li> </ul>	

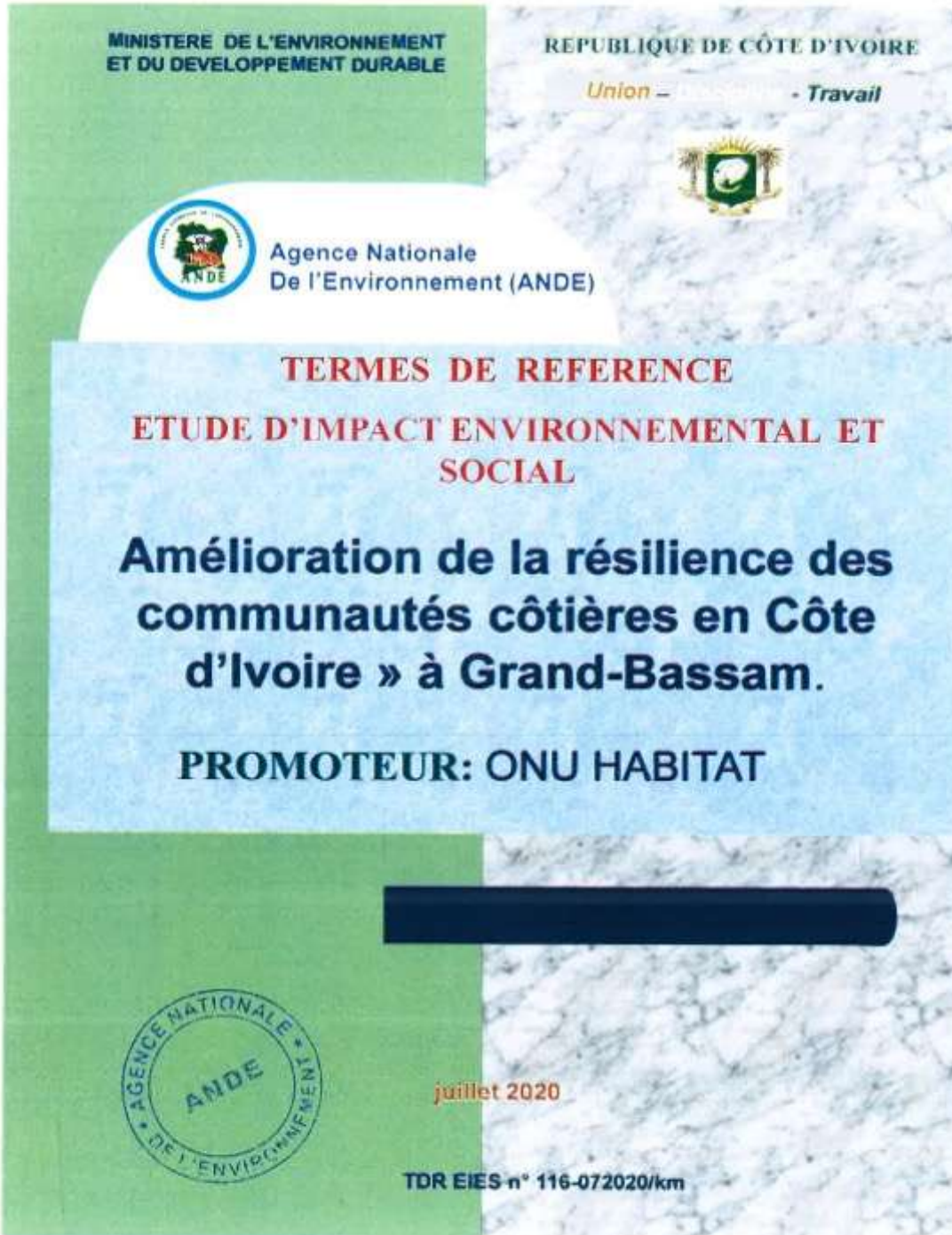


	<b>Grand-Bassam : Moossou, Mondoukou et Vitré 2 le 28/05/2020</b>
	<p><b>Rencontre avec les chefs de villages</b> La délégation conduite par le lieutenant-colonel SILUÉ Lamine de l'arrondissement maritime de Grand-Bassam, représentant madame Sous-préfète. Les visites ont concerné les villages de Moossou, Mondoukou et Vitré 2. Durant cette rencontre la délégation a été bien accueillie dans les différents villages et le projet leur a été présenté. Les portes nous ont été grandement ouvertes. Les jeunes des villages ont accompagné la délégation sur les sites.</p> <p>En annexe (1) figure la liste de présence.</p> <p><b>Visite des sites présélectionnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• A Moossou, les sites ont été attribués si bien que les projets ne pourront pas y être effectués. Voir annexe voir annexe (5) pour les photos de la rencontre avec la royauté et les sites visités.</li><li>• A Mondoukou, les sites présélectionnés pour la restauration de mangrove et l'aquaculture ont été visités. Voir annexe (6) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Les sites d'aquaculture ont été retenus pour la suite de l'étude. Par contre les sites de mangrove ont été vendus à des privés les populations doivent identifier d'autres sites et les proposer au projet.</li><li>• Le site d'aquaculture du village de Vitré 2 a été visité. Voir annexe (7) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Le site a été retenu pour la suite de l'étude. Les populations ont demandé la restauration de mangrove comme deuxième intervention et ont proposé deux sites.</li></ul>
	<b>Visite du site présélectionné au Quartier France 24/06/2020</b>

Les sites pour la restauration de mangrove, l'aquaculture et le ré-ensablement de plage au quartier France ont été visités le 24/06/2020. Les photos des sites visités figurent en annexe (2). Nous avons constaté des travaux en cours relatifs à l'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé sur les sites d'aquaculture et de restauration de mangrove. Ces travaux en cours affecteront l'aquaculture et la restauration de mangrove sur ces sites. Par ailleurs deux projets ont été portés à notre connaissance : le projet d'aménagement du chenal à l'Est et le projet de construction d'un port de pêche à l'Est. Ces pourquoi ces sites n'ont pas été retenus. Cependant l'intervention de ré-ensablement de plage sera renforcée par les travaux en cours. En effet, les travaux vont générer une accumulation de sable par les dérives littorales. Ce sable accumulé pourra être utilisé pour exécuter la maintenance du ré-ensablement de plage à Grand-Bassam.

Synthèse				
Sites visités	Ré-ensablement de la plage	Restauration de mangrove	Aquaculture	Observations
Quartier France	Visité et retenu	Visité et non retenu	Visité et non retenu	Les sites de restauration de mangrove et d'aquaculture sont défavorables pour la première phase du projet en raison principalement des travaux de l'embouchure.  Le site ré-ensablement est favorable
Azuretti	Visité et retenu	Visité et retenu	Visité et retenu	Favorable pour le projet
Gbamélé	Visité et retenu	Visité et retenu	Visité et retenu	Favorable pour le projet
Moossou		Visité et non retenu		Défavorable pour le projet
Mondoukou		Visité et non retenu	Visité et retenu	Un site de restauration de mangrove doit être proposé par la population.  Site d'aquaculture favorable pour le projet
Vitré 2		Deux sites identifiés pour la mangrove	Visité et retenu	Favorable pour le projet
Difficultés rencontrées				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'accès à certains sites, car ils sont devenus des propriétés privées.</li> <li>• Impossibilité de visiter les sites de Quartier France pour cause de décès.</li> <li>• Impossibilité d'accès à certains sites présélectionnés pour cause de travaux sur les sites à Quartier France.</li> </ul>				

Annexe 6 : TDR de l'EIES « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Grand-Bassam





## Termes De Référence (TDR) pour la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

### Projet du Fonds d'Adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Grand-Bassam

Version provisoire VP1

Mai 2020





Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » sites de Grand-Bassam

## GLOSSAIRE

ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
BEEA	: Bureau d'Études Environnementales agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
CIAPOL	: Centre Ivoirien Antipollution
DGDD	: Direction Générale du Développement Durable
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
TDR	: Termes De Référence



## SOMMAIRE

1.	<b>INTRODUCTION</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
2.	<b>CONTEXTE DE L'ÉTUDE</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
3.	<b>CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</b> Erreur ! Signet non défini.	
3.1.	CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE .....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.	OBJECTIFS DE L'EIES.....	Erreur ! Signet non défini.
4.	<b>TÂCHES DU BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES CHARGÉ DE L'EXECUTION DE L'EIES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.	<b>PRÉSENTATION DU CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.	Cadre politique.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.	Cadre institutionnel .....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.	Cadre législatif et réglementaire.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.	Contexte du projet .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.2.	Analyse des alternatives ou options du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3.	Localisation géographique du projet .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.4.	Justification du choix du site du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.5.	Description des caractéristiques techniques .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.6.	Description des différentes phases du projet .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.7.	Description des rejets et des nuisances .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.8.	Principales caractéristiques du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	<b>DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.1.	Détermination de la zone d'étude.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.2.	Description des différentes composantes de l'environnement initial du projet Erreur ! Signet non défini.	
4.4.	<b>IDENTIFICATION, CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS DU PROJET</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.4.1.	Identification et caractérisation des impacts.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4.2.	Évaluation de l'importance des impacts .....	Erreur ! Signet non défini.
4.4.3.	Grille de détermination de l'importance des impacts de l'activité.....	15
4.5.	<b>MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> Erreur ! Signet non défini.	
4.6.	<b>Changement CLIMATIQUE</b> .....	18
4.6.1.	Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation.....	18
4.6.2.	Liste des Gaz à Effet de Serre générés par le projet et leurs sources.....	19
4.6.3.	Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre	20
4.6.4.	Bilan carbone du projet.....	21
4.6.5.	Recommandations.....	21
4.7.	<b>GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.8.	<b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)</b> Erreur ! Signet non défini.	
4.9.	<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
5.	<b>DURÉE DE L'ÉTUDE</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
6.	<b>DURÉE DE VALIDITÉ DES TDR</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
7.	<b>ÉQUIPE D'EXPERTS</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
8.	<b>CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EIES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
9.	<b>SOURCES DES DONNÉES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
10.	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.



Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » sites de Grand-Bassam

Version provisoire VP1 – avril 2020

4

## 1. INTRODUCTION

L'adoption de la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant code de l'environnement et la promulgation du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatif aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental par la république de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'impact, selon leurs natures techniques, leurs ampleurs et selon la sensibilité de leurs milieux d'implication.

Dans ce contexte, ce présent document, Termes De Référence (TDR) pour la réalisation de ladite étude constitue une référence, un guide pour l'ONU-HABITAT pour le projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire à Grand-Bassam.

Au-delà des opportunités économiques, financières et sociales qu'offre le projet, il n'est pas sans conséquences dommageables sur l'environnement et les populations.

C'est pourquoi, l'EIES apparaît comme une approche indispensable pour identifier les effets d'une telle activité sur l'environnement tant biophysique qu'humain dans son milieu d'insertion et proposer des solutions alternatives. En effet, cet outil de gestion de l'environnement, non seulement aide l'initiateur à concevoir un projet plus soucieux du milieu récepteur sans remettre en jeu sa faisabilité technique et économique, mais contribue aussi à déterminer les éléments cruciaux sur lesquels s'appuieront les choix et la prise de décision.

Les EIES relève de la responsabilité de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) qui est chargée, entre autres, de l'élaboration des TDR des EIES en concertation avec le promoteur ou son représentant, l'administration technique de tutelle, le maître d'ouvrage et éventuellement le public comme le stipule l'alinéa 2 de l'article 11 du décret du 08 novembre 1996.

## 2. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le présent document, TDR pour la réalisation de l'EIES constitue une référence, un guide pour l'ONU-HABITAT dans le projet. Ces TDR ont pour objectif de :

- définir un canevas méthodologique de l'EIES incluant les enjeux majeurs du projet ;
- poser les principes d'une démarche explicite et homogène visant à fournir les informations pertinentes nécessaires à l'EIES dudit projet par les instances compétentes ;
- amener le promoteur du projet à élaborer un rapport d'EIES conforme à la législation nationale en vigueur.

De plus les TDR aident à la prise de décision par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD).

Ces TDR ont été élaborés sur la base du descriptif du projet et des spécificités de l'environnement du site d'accueil, après une visite de reconnaissance de site, qui a permis d'appréhender les enjeux environnementaux et sociaux inhérents à la réalisation de ce projet.





### 3. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

#### 3.1. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude d'impact doit être présentée d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne les descriptions du milieu, on doit retrouver les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations). Les sources de renseignements doivent être données en référence. Le nom, la profession et la fonction des personnes ayant contribué à la réalisation de l'étude d'impact doivent être indiqués.

#### 3.2. OBJECTIFS DE L'EIES

L'EIES, outil de prévention, est un instrument privilégié dans la planification et la gestion des projets de développement ainsi que dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire. Elle vise la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales à toutes les phases de réalisation du projet, depuis sa conception jusqu'à la phase de cessation d'activités, en passant par son exploitation. Elle aide le promoteur à concevoir un projet plus soucieux des milieux récepteurs, tout en étant acceptable aux plans technique, économique et social.

L'EIES prend en compte l'ensemble des composantes des milieux naturel et humain susceptibles d'être affectées par le projet.

Elle permet d'analyser et d'interpréter les relations et interactions entre les facteurs qui exercent une influence sur les écosystèmes, les ressources naturelles et la qualité de vie des individus et des collectivités.

À cet effet, l'EIES constitue un outil prospectif d'aide à la prise de décisions objectives, permettant de prévoir les incidences des activités humaines sur les différentes composantes de l'environnement.

Conformément aux TDR, le Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) par le MINEDD, choisi par le promoteur du projet, réalisera l'EIES. Cette étude, de façon globale est destinée à identifier les éléments sensibles existant dans l'environnement du projet, à déterminer les parties du projet susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement, à évaluer l'importance de ces impacts, et à recommander des mesures et actions d'atténuation.

De manière spécifique, et conformément au décret n° 96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicable aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, l'étude consistera à :

- présenter et décrire l'ensemble des composantes des milieux naturel et humain (état initial) du site du projet susceptible d'être affecté ;
- démontrer comment le projet s'intègre dans le milieu, en présentant l'analyse détaillée des impacts potentiels directs (positifs et négatifs). Les impacts environnementaux et sociaux à étudier comprennent les facteurs ayant une incidence sur l'environnement

naturel, tels que les écosystèmes, les ressources naturelles et les moyens de subsistances ; les préoccupations sociales incluant : la relocalisation involontaire de la population, le patrimoine culturel, le paysage, les groupes vulnérables, le genre et la jeunesse, etc. En outre, il faudra définir les mesures destinées à corriger les impacts néfastes à la qualité de l'environnement et à maximiser ceux susceptibles de l'améliorer ;

- examiner et étudier les impacts dérivés, secondaires et cumulatifs dans une mesure raisonnable ;
- décrire de façon synthétique l'ensemble du projet en incluant les rejets et nuisances et expliquer le contexte de sa réalisation (raison et justification environnementales et techniques du projet) ;
- développer une méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative ;
- proposer des mesures d'atténuation ou de compensation pour prévenir, réparer, atténuer et/ou compenser les incidences négatives du projet sur l'environnement ;
- prévoir des programmes de surveillance et de suivi (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) pour assurer le respect des exigences légales et environnementales puis vérifier pour l'essentiel, la pertinence et l'efficacité des mesures de protection de l'environnement qui ont été proposées ;
- prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des populations, des groupes et des collectivités.

Le contenu de cette étude exige un certain nombre de tâches au BEEA par le MINEED chargé de son exécution.

#### 4. TÂCHES DU BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES CHARGÉ DE L'EXECUTION DE L'EIES

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude, les tâches du BEEA chargé de l'EIES porteront sur les points suivants.

##### 4.1. PRÉSENTATION DU CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

###### 4.1.1. Cadre politique

Le cadre politique du projet sera présenté en distinguant le cadre national du cadre international. Toutes les politiques en vigueur devront être décrites et rapportées au projet. Le cadre international repose sur la politique environnementale et sociale (ESP) et la politique de genre (GP) du Fonds pour l'adaptation, la politique de sauvegarde environnementale et sociale d'ONU-Habitat (ESSP).

###### 4.1.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel concerne les institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du projet. Ces interventions se feront sous forme de contrôle et de vérification de conformité environnementale, d'assistance et d'appui lors de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer, réduire, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Le BEEA procédera à la description du cadre institutionnel à travers un inventaire des différents départements ministériels, le secteur privé, les administrations locales du site qui



abritera le projet. Leurs activités spécifiques doivent être également décrites de manière succincte, en insistant sur leur intérêt dans la mise en œuvre du présent projet.

Dans le cas du MINEDD, il s'agira de prendre en compte les structures impliquées directement dans la mise en œuvre du présent projet, notamment, la **Direction Générale de l'Environnement (DGE)** et la **Direction Générale du Développement Durable (DGDD)**, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).

Le cas échéant, l'étude pourra également prendre en compte les services et directions :

- du Ministère d'État, Ministère de la Défense ;
- du Ministère de l'enseignement supérieur et recherche scientifique;
- du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- du Ministère des Eaux et Forêts ;
- du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- du Ministère des Transports ;
- du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- du Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme ;
- du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Énergies Renouvelables ;
- du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- du Ministère auprès du Premier Ministre Chargé de la Coordination des Grands Projets ;
- etc.

Il s'agira, pour l'essentiel, de faire des consultations auprès de tous ces ministères sectoriels en vue de recueillir les informations utiles pour une exécution efficace et efficiente de ce projet, sur les aspects environnementaux.

Cette liste de structures à consulter est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée par le promoteur et son BEEA.

Par ailleurs, les institutions inventoriées doivent être présentées dans une matrice comme suit :

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec le projet	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans le projet	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans le projet	Rôle/liens avec le projet

#### 4.1.3. Cadre législatif et réglementaire

Le BEEA fournira une synthèse de la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé et la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages.

De même le BEEA fera une description des réglementations, normes et standards au regard de la politique environnementale dont il faut tenir compte dans le domaine de la sécurité au travail et pour assurer la qualité du milieu (protection de l'environnement) aussi bien au plan national qu'à l'échelon régional et local lors des différentes phases de réalisation du projet.



À ces textes réglementaires, s'ajoutent les conventions internationales et sous régionales signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de projet. De même, le BEEA fera une description des réglementations.

**Au niveau des textes législatifs et réglementaires nationaux**

Le BEEA doit se référer aux textes ci-dessous en présentant tous les articles qui se rapportent aux activités du projet :

- Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la république de Côte d'Ivoire ;
- Loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant sur le code minier ;
- Loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau ;
- Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail ;
- Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
- Loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale modifié par l'ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012 ;
- Loi n° 68-595 du 20 décembre 1968 édictant la sécurité sociale ;
- Loi n° 2017-378 sur le développement, la protection et la gestion intégrée du littoral promulguée le 2 juin 2017 ;
- Loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 relative au transfert et à l'attribution de la compétence de l'État aux autorités locales (protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles) ;
- Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental du développement ;
- Décret n° 96-634 du 9 août 1996 de la loi 95-553 du 15 juillet 1995 portant le code minier ;
- Décret n° 97-678 du 3 décembre 1997 protégeant l'environnement marin et lagunaire contre la pollution ;
- Arrêté n° 990 / PMMD / CAB / du 21 octobre 2011 portant création du Comité interministériel de lutte contre l'érosion côtière ;
- Etc.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée en prenant attache avec les différents ministères et d'autres structures administratives impliquées dans le projet.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET

**Au niveau des conventions ou accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire**

Plusieurs conventions ou accords ont été signés par la Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection de l'environnement. Le BEEA fera un inventaire de ces différents textes.

On citera notamment :

- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New-York, 1992) ;
- Convention sur les zones humides d'importance internationale (RAMSAR, Iran, 1971) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, 1972) ;
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (UNESCO, 2001) ;
- Convention sur la loi de la mer (Montego Bay, 1982) ;
- Convention des nations unies sur la diversité biologique (1992) ;
- Convention d'Abidjan sur la coopération dans la protection et le développement des zones marines et côtières de la région occidentale et centrale (1981) ;
- Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (1979) ;
- Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (1972) ;
- Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (1976) ;
- Convention africaine sur la conservation des ressources naturelles (Alger, 1968) ;
- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL, 1973) ;
- Etc.

Cette liste doit être également complétée par le promoteur et BEEA.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulés de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet

#### 4.2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire comprend trois (3) composantes :

- ré-ensablement de la plage ;
- restauration de mangroves ;
- aquaculture.

La description du projet devra inclure tous les détails utiles à l'identification des sources d'impacts et à la compréhension de leurs effets sur les composantes pertinentes de l'environnement susceptibles d'être affectées ainsi qu'à la caractérisation et à l'évaluation des impacts potentiels.

À cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques techniques, fonctionnements et activités pendant les différentes phases du projet, y compris les activités connexes impliquées. Cette description prendra en compte les points suivants.

##### 4.2.1 Contexte du projet

Cette section de l'étude vise à connaître les éléments à l'origine du projet, les raisons qui ont motivé la réalisation dudit projet et à dégager les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques du projet.

La description du contexte du projet, comprend une courte présentation de l'initiateur, ainsi qu'un exposé des motifs du projet de façon à situer celui-ci dans son environnement.

4.2.1.1 Présentation du promoteur

Le BEEA présentera l'ONU-HABITAT, son statut, sa localisation, ses partenaires sur le projet. Cette présentation inclut les renseignements généraux sur ses antécédents en relation avec le projet envisagé, le secteur d'activité dans lequel se situe le projet, etc.

4.2.1.2 Présentation du contexte du projet

Les informations ou données utiles à recueillir pour l'exposé du contexte du projet sont :

- l'historique du projet, les problèmes à résoudre, les besoins à combler, les occasions de marché dans le secteur d'activité du projet ;
- les objectifs liés au projet ;
- les aspects favorables ou défavorables du projet en relation avec ses problèmes ou besoins et avec l'état du marché (avantages et inconvénients) ;
- les intérêts et les principales préoccupations des diverses parties concernées ;
- les exigences techniques et économiques du projet pour son implantation et son exploitation ;
- la politique gouvernementale à l'égard du secteur d'activité du projet ;
- etc.

4.2.2. Analyse des alternatives ou options du projet

L'analyse des alternatives ou options du projet est une étape très importante du processus d'évaluation environnementale. Le BEEA énumérera les différentes options ou alternatives du projet et procédera à une analyse comparative de ces alternatives.

Il s'agit ici de mettre en évidence, à travers des critères bien définis, les raisons pour lesquelles, parmi les options ou alternatives envisagées, le présent projet a été retenu. Le BEEA élaborera un tableau de synthèse qui mettra en évidence les principaux éléments favorables ou défavorables vis-à-vis de chacune des alternatives. En somme, il s'agit pour le BEEA de démontrer que le présent projet est l'option choisie qui répond à la fois aux objectifs du projet, tout en étant la plus acceptable au plan économique, technique et environnemental.

Le BEEA élaborera un tableau de synthèse présentant les avantages et les inconvénients de chaque alternative au regard des sujets environnementaux et socio-économiques. Ce tableau se présentera comme suit.

Sujets	Alternatives 1		Alternatives 2	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Environnementaux				
Socio-économiques				

4.2.3. Localisation géographique du projet

Le site d'implantation du projet se trouve en Côte d'Ivoire, dans la localité de Grand-Bassam.

Le BEEA procédera à la présentation de cette situation géographique et à l'emplacement du projet sur une carte, récente ou un plan de situation à une échelle soigneusement déterminée. L'emplacement du projet doit apparaître clairement sur la carte, avec en évidence la surface totale du site octroyé ou acquis par le promoteur, les voies d'accès, les installations ou types



d'activités adjacents au site ainsi que les éléments sensibles et/ou vulnérables situés dans le milieu environnant du site du projet.

**Le BEEA énumérera les localités de Jacqueville concernées par le projet ainsi que les projets respectifs qui y seront menés.**

#### 4.2.4 Justification du choix du site du projet

Le BEEA procédera à une justification du choix du site du projet. Il présentera les critères utilisés par le promoteur pour arriver au choix de l'emplacement retenu, en indiquant précisément comment les critères environnementaux ont été considérés. En d'autres termes, il s'agira d'évaluer les avantages tant sur le plan environnemental et social que technique et économique du site choisi afin de montrer comment le projet peut s'insérer de façon harmonieuse dans l'environnement choisi.

Tous les documents relatifs à l'acquisition du site du projet doivent être annexés au rapport d'EIES.

#### 4.2.5 Description des caractéristiques techniques

L'étude décrira l'ensemble des caractéristiques connues et prévisibles associées au projet, les activités, les aménagements et les travaux prévus, pendant les différentes phases de réalisation du projet.

Cette description doit prendre en compte l'ensemble du projet ainsi que le mode de gestion, des rejets incluant, le transport et l'élimination des déchets de toutes natures produits sur le site et autres résidus.

Toutes les activités susceptibles de provoquer l'émission de contaminants dans l'environnement ou la pollution seront alors indiquées, décrites et localisées, de même que les moyens et les mécanismes prévus pour éviter ou diminuer la présence de contaminants dans l'environnement.

#### 4.2.6 Description des différentes phases du projet

Le BEEA présentera les différentes phases de réalisations du projet à savoir :

- pour la phase d'aménagement ;
  - les activités d'aménagement ;
  - les installations de chantier et autres infrastructures temporaires ;
  - les travaux liés à la sécurisation du site ;
  - etc.
- pour la phase d'exploitation
  - la maintenance ;
  - etc.
- pour la phase de cessation des activités
  - le mode d'exécution des activités de cessation ;
  - etc.

#### 4.2.7 Description des rejets et des nuisances

Le BEEA fera une description des techniques de gestion des rejets et le mode de leur élimination.



#### 4.2.9 Principales caractéristiques du projet

Le BEEA présentera une vue en plan de l'ensemble des composantes du projet à une échelle appropriée et un plan en perspective de l'intégration de l'ensemble des composantes dans le paysage environnant.

##### Pour la phase d'aménagement :

- la gestion des eaux de ruissellement et de drainage (collecte, contrôle, dérivation, confinement) ;
- les émissions atmosphériques (ponctuelles et diffuses) ;
- la gestion des déchets (nature, volume, collecte, lieux et modes d'élimination, etc.) ;
- les installations de chantier et autres infrastructures temporaires (chemin d'accès, parcs pour la machinerie, points de raccordement aux réseaux ou au milieu récepteur, aires de stockage et d'expédition, bureaux administratifs, stationnements, etc.) ;
- les installations connexes (routières, amenées d'énergie, prises d'eau, aires de réception, de manipulation et d'entreposage, etc.) ;
- etc.

##### Pour la phase d'exploitation :

- les risques de pollution-liés à la maintenance ;
- etc.

##### Pour la phase de cessation d'activités

- les risques de pollution-liés à la cessation d'activités ;
- etc.

##### Autres informations

- le calendrier de réalisation selon les différentes phases ;
- la durée des travaux (date et séquence généralement suivie) ;
- la main d'œuvre requise, l'origine des travailleurs et les horaires quotidiens de travail ;
- la durée de vie du projet et les phases futures de développement ;
- les coûts estimatifs du projet.

#### 4.3. DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE

La description du milieu récepteur est importante, car un projet est évalué non seulement en fonction des normes réglementaires existantes, mais aussi en fonction des caractéristiques du milieu, autant pour, l'air, l'eau et le sol que pour les communautés humaines. Cette section de l'EIES comprend la délimitation d'une zone d'étude et la description des composantes des milieux naturels et humains pertinentes et affectées par le projet.

##### 4.3.1 Détermination de la zone d'étude

La délimitation ou définition d'une zone d'étude est nécessaire, voire indispensable, pour cerner tous les milieux touchés directement ou indirectement par le projet, pour apprécier l'étendue des données à collecter (relevés, mesures, enquêtes, entretiens à faire), pour éviter d'omettre des personnes affectées par le projet ou de prendre en compte des personnes qui ne sont pas affectées par le projet.

Il sera fait état de l'étendue de l'aire d'influence du projet en se référant au site identifié. De plus, il sera proposé une carte permettant de dégager les grandes unités géographiques formant le contexte local du projet.

Le BEEA devra déterminer la zone d'influence du projet de dimensions suffisamment grandes pour couvrir l'ensemble du territoire susceptible d'être influencé par l'activité projetée, incluant les activités connexes liées à la réalisation du projet.

De la sorte, en apportant une information relative à une zone géographique beaucoup plus étendue que celle visée directement par les travaux, l'EIES permet d'évaluer l'importance relative des incidences, non seulement au niveau de la zone concédée, mais également au niveau de l'ensemble du territoire sous influence du projet.

#### 4.3.2 Description des différentes composantes de l'environnement initial du projet

Au plan méthodologique, le BEEA fera une analyse ciblée des différentes composantes de l'environnement naturel et socio-économique susceptibles d'être modifiées par la mise en place du projet.

L'analyse du milieu récepteur fera apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante de l'environnement et l'évolution prévisible du milieu en l'absence d'aménagement.

Sur la base des données disponibles complétées par des inventaires tant quantitatifs que qualitatifs appropriés, le BEEA devra décrire de la façon la plus factuelle possible, les composantes pertinentes de l'environnement, tant au plan biophysique, humain que socio-économique, par rapport aux enjeux et impacts du projet. Le BEEA décrira :

- les généralités sur l'environnement de la région du Sud-Comoé et du département de Grand-Bassam en particulier ;
- l'environnement immédiat du site du projet : Gbamélé, Azzureti, Vitre 2, Moossou, Mondoukou et quartier France.

##### 4.3.2.1 Généralités sur l'environnement de la région du Sud-Comoé et du département de Grand-Bassam

À ce niveau l'analyse sera focalisée sur trois axes pour cerner les caractéristiques générales :

- le milieu physique (le climat, la géologie, la sismicité, l'hydrologie, l'hydrogéologie, le niveau kéraunique, la géomorphologie, la topographie / occupation du sol et la pédologie) ;
- le milieu biologique (faune, flore, habitats naturels) ;
- le milieu socio-économique (le découpage administratif, la population, l'organisation sociale et politique, la gestion foncière, la situation économique, l'état des infrastructures).

##### 4.3.2.2 Environnement immédiat du site du projet

La caractérisation de l'état initial sera réalisée à l'échelle du site du projet. L'analyse sera focalisée sur trois (3) axes : physique, biologique et socio-économique.

Les composantes physiques décrites seront : la température, la pédologie, la géologie, l'hydrogéologie, l'hydrologie, la géomorphologie, la topographie / occupation du sol, le bruit, la qualité de l'air.

Les composantes biologiques décrites seront : la faune, la flore, les habitats naturels.



Les composantes socioéconomiques seront : les zones d'habitats, l'état des infrastructures et équipements de base, la démographie, les ethnies et l'organisation sociale, les secteurs d'activité et leur importance relative, les sources de revenus, les activités de développement prévues ou en cours, le mode d'accès à la propriété foncière et le mode de gestion, l'utilisation foncière, l'alimentation et l'utilisation de l'eau et de l'énergie, la caractérisation du transport, le patrimoine culturel, le réseau d'assainissement, l'état sanitaire initial de la zone du Projet.

#### 4.4 IDENTIFICATION, CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS DU PROJET

Cette section porte sur :

- l'identification et la caractérisation des impacts ;
- l'évaluation de l'importance des impacts du projet, lors des différentes phases de réalisation.

##### 4.4.1 Identification et caractérisation des impacts

Le BEEA procédera à l'identification et à la caractérisation des impacts à travers une description des relations entre le projet (activités sources d'impact) et les différentes composantes de l'environnement (éléments du milieu récepteur affectés). Le BEEA décrira les outils ou méthodologies utilisés (matrices, réseaux, etc.) et expliquera ce choix. Il procédera également à l'analyse de ces impacts identifiés afin de les catégoriser selon qu'ils sont positifs ou négatifs, directs ou indirects et, le cas échéant, déterminera les impacts cumulatifs, synergiques et irréversibles liés à la réalisation du projet.

En d'autres termes, cette partie de l'EIES comporte une analyse des conséquences prévisibles directes et indirectes du projet sur l'environnement.

Conformément à l'approche méthodologique requise pour une étude d'impact, les impacts seront classés en distinguant :

- la phase d'aménagement ;
- la phase d'exploitation ;
- la phase de cessation d'activités.

Le BEEA synthétisera dans une matrice, présentée ci-dessous, tous les impacts significatifs sur chaque composante de l'environnement.

##### Matrice de synthèse des impacts

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Typologie (positif, négatif)

##### 4.4.2 Évaluation de l'importance des impacts

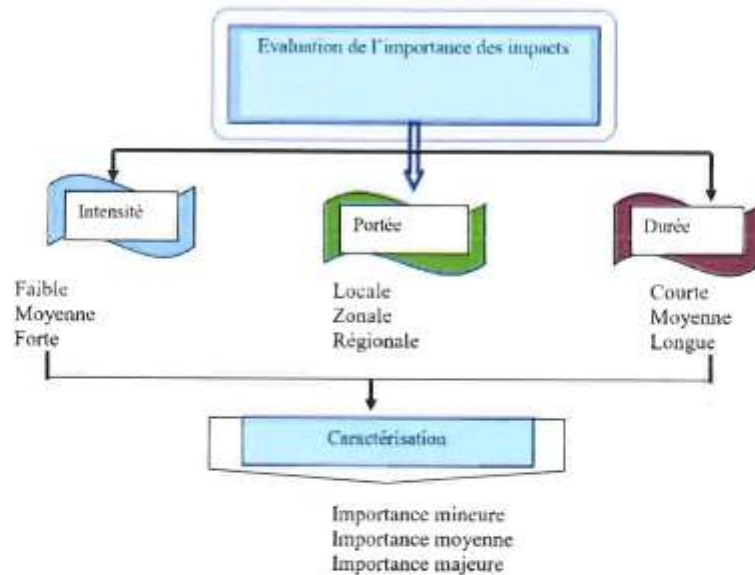
Le BEEA procédera à l'évaluation de l'importance des impacts en utilisant une méthode et des critères appropriés pour classer les impacts selon divers niveaux d'importance.

Les critères à considérer sont :

- l'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- l'étendue ou portée de l'impact ;
- la durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le BEEA appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer.

Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, le BEEA déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur. Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée.



4.4.3. Grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau

Le BEEA devra se servir de la grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau 1997, pour déterminer l'importance absolue des impacts. Dans l'élaboration de cette grille, Fecteau a respecté les principes suivants :

- Les critères 'Intensité', 'Étendue' et 'Durée' sont utilisés pour déterminer l'importance absolue de l'impact ;
- Chaque critère utilisé pour déterminer l'importance a le même poids ;
- Si les valeurs de deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère ;
- Si les valeurs des trois critères sont différentes, on accorde la cote d'importance moyenne.

La grille résultant de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs.

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Grille de détermination de l'importance absolue (Fecteau, 1997)

Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

<b>Intensité</b>	<b>Portée</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>
Fa : Faible	Lo: Locale	Co: Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Po : ponctuelle	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/sources d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance de l'impact



Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci.

Intensité	Portée	Durée	Importance
Fa : Faible Mo : Moyenne Fo : Forte	Lo : Locale Zo : Zonale Re : Régionale	Co : Courte Mo : Moyenne Lg : Longue	Mi : Mineure Mo : Moyenne Ma : Majeure

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale de l'importance des impacts. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Typologie (positif, négatif)	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance

#### 4.5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre vise trois principaux objectifs à savoir :

- rechercher les meilleures alternatives de mise en œuvre du projet ;
- définir un programme d'actions cohérent visant à atténuer, réduire les impacts négatifs les plus significatifs ou à compenser les préjudices subis par les personnes affectées par le projet ;
- rechercher la rentabilité environnementale du projet pour une gestion durable des ouvrages et des équipements réalisés.

En d'autres termes, les mesures de protection de l'environnement doivent être techniquement faisables, économiquement appropriées et socialement acceptables. Le BEEA doit chercher à optimiser ces mesures, de telle sorte que l'efficacité de l'une n'interfère pas avec celle de l'autre et qu'aucune mesure ne cause elle-même d'autres impacts négatifs.

Ces mesures peuvent être générales ou spécifiques. Les mesures générales seront destinées à atténuer les effets négatifs du projet pris dans son ensemble. Les mesures spécifiques viseront l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement en particulier.

Au titre des mesures générales, on peut citer par exemple :

- proposer un système de gestion de la totalité des déchets produits ;
- former/sensibiliser tout le personnel sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- former/sensibiliser tout le personnel sur les risques et dangers liés à l'exploitation du projet ;
- concevoir et appliquer des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage des produits, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité établie au besoin,) et un plan de surveillance et d'intervention pour éviter tous risques et dangers lors des opérations ;
- former tout le personnel sur ces mesures de sécurité et le plan de surveillance et d'intervention ;
- établir des calendriers et horaires de travaux.

Au titre des mesures spécifiques, l'EIES devra par exemple :

- préciser les actions et les ouvrages, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes phases, pour prévenir, réduire ou éliminer les impacts négatifs du projet. Le cas échéant, l'EIES décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs ;
- déterminer les mesures de protection à tous les produits pouvant nuire à la santé, à la salubrité publique et à l'environnement ;
- déterminer les moyens de secours adaptés aux risques.

Il convient de noter que toutes ces mesures doivent être compatibles avec les impacts identifiés. Toutes les mesures préconisées pour la maîtrise des impacts seront également synthétisées par le BEEA dans une matrice, donnant une vue synoptique de la situation décrite pour chaque composante de l'environnement.

#### Matrice de synthèse des mesures préconisées

Zone concernée	Activité/teurs d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Typologie (positif, négatif)	Mesure d'atténuation préconisées

## 4.6. Changement CLIMATIQUE

Les aspects relatifs au changement climatique concernant ledit projet devront être intégrés au rapport d'EIES et faire l'objet d'un chapitre distinct. Ces aspects comportent les cinq (5) points suivants :

- la classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation ;
- la description des Gaz à Effet de Serre (GES) du projet ;
- le listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre ;
- le bilan carbone du projet, et ;
- les recommandations.

### 4.6.1. Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation

En fonction de l'activité, le BEEA devra classer le projet dans l'un des secteurs d'atténuation suivant :

- la production d'énergie ;
- la distribution d'énergie ;
- la consommation (demande) d'énergie ;
- l'industrie chimique ;
- l'industrie manufacturière ;
- L'industrie minière et production de minéraux ;
- la construction ;
- le transport ;
- la production de métaux ;
- les émissions fugitives provenant des combustibles (solides, pétrole et gaz) ;
- les émissions fugitives provenant de la production et de la consommation des hydrocarbures les halogènes et de l'hexafluorure de soufre ;

- l'utilisation de solvants ;
- le traitement et élimination des déchets ;
- l'agriculture ;
- le boisement, reboisement, AFAT ; autres (à préciser).

4.5.2. Liste des Gaz à Effet de Serre générés par le projet et leurs sources

Les sept (7) gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique et leurs Pouvoirs de Réchauffement Global (PRG) sont présentés dans le tableau I.

Tableau I : les principaux gaz à effet de serre responsables des Changements Climatiques

GAZ À EFFET DE SERRE	FORMULE	PRG RELATIF/CO2 (A 100 ANS)
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	1
Méthane	CH <sub>4</sub>	25
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	298
Perfluorocarbures	C <sub>n</sub> F <sub>2n+2</sub>	7400 à 12200
Hydrofluorocarbures	C <sub>n</sub> H <sub>m</sub> F <sub>p</sub>	120 à 14800
Hexafluorure de soufre	SF <sub>6</sub>	22800
Trifluorure d'azote	NF <sub>3</sub>	16100
Autres (à préciser)		

PRG : Pouvoir de Réchauffement Global

Sur la base du Tableau I, le BEAA devra lister les Gaz à Effet de Serre susceptibles d'être générés par le projet et préciser également les différentes sources de pollution selon le format du tableau II.

Tableau II : Format à utiliser pour décrire les GES générés par le projet

GAZ À EFFET DE SERRE GENERE(S) PAR LE PROJET	ACTIVITE DU PROJET SOURCE D'EMISSION DU GES
...	
	.....



### 4.3.3. Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre

#### 4.3.3.1 Listing des technologies du secteur d'activités

Il s'agira ici pour le BEEA, de lister la ou les technique(s) et technologies utilisée(s) pour ce type de projet. L'objectif est de comparer les niveaux de pollution de chaque technique ou technologie dans le cadre du projet en cours.

**NB :** Le Projet est supposé utiliser des technologies moins polluantes pour prétendre être un projet d'atténuation des émissions de GES.

Pour simplifier la compréhension, le BEEA devra :

- lister les technologies existantes pour ce type de projet ou pour une activité de ce projet, source d'émission de GES ; En effet, plusieurs activités du même projet peuvent utiliser différentes technologies
- inclure dans cette liste les technologies couramment utilisées pour ce type de projet ou pour cette activité de projet source de GES en Côte d'Ivoire (si elles sont différentes des précédentes) ;
- classer toutes les technologies par ordre décroissant de pollution (du plus polluant au moins ; polluant)
- identifier la place de la technologie utilisée présentement par le projet ou par l'activité de projet source de GES ;
- justifier le choix des technologies utilisées.

#### **Exemple :** Projet de fourniture d'eau chaude aux populations vulnérables

##### Liste des technologies pour la production d'eau chaude :

- Chaudière à gaz
- Fourneau traditionnel utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe
- Fourneau électrique
- Fourneau amélioré utilisant du charbon ou du bois de chauffe
- Etc.

##### Classement des technologies par ordre décroissant de pollution

- Fourneau traditionnel ;
- Fourneau amélioré ;
- Chaudière à gaz ;
- Fourneau électrique

Avec comme hypothèse que la technologie du four traditionnel est utilisée à 60% (en majorité) en Côte d'Ivoire comparée aux autres technologies, elle représente la technologie de référence et donc la ligne de base. En outre, sachant que le projet en cours compte utiliser la chaudière à gaz, donc il utilise une technologie moins polluante que la technologie de référence (c'est-à-dire celle fréquemment utilisée en Côte d'Ivoire).

4.5.3 Proposition d'une technologie propre

[Déduction à faire à partir de l'exemple précédent]

En effet, dans l'exemple précédent, bien que la technologie utilisée dans le cadre du projet en cours soit moins polluante que la technologie de base en Côte d'Ivoire, elle peut toutefois être encore améliorée. En effet, le fourneau électrique semble être la technologie la moins polluante sur la liste des technologies potentielles pour le projet.

4.5.4 Bilan carbone du projet

Tableau V : bilan carbone du projet sur 3 ans

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A)	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B)	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C)	Bilan carbone du projet (A) – (B)	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A) – (C)
...	...	...			
TOTAL/AN					

4.5.5. Recommandations

En général, lors de la réalisation de l'EIES, les promoteurs ont déjà identifié leurs technologies. Néanmoins, le BEAA devra sur la base du bilan carbone du projet mettre en avant les bénéfices que pourraient gagner le promoteur en y incluant le volet lutte contre les changements climatiques et en utilisant une technologie encore plus sobre en carbone. En effet, le promoteur de projet devra comprendre que les bénéfices de la prise en compte du volet climatique incluent la responsabilité sociétale et environnementale vis-à-vis du Climat mais également des financements additionnels issus des institutions de financement climatiques internationaux.

Dans le cas où le promoteur ambitionne d'utiliser une technologie plus propre et sobre en carbone et que le projet a une empreinte carbone significative, une étude plus approfondie devra être menée avec l'appui et sous la supervision des services compétents en charge de la lutte contre les changements climatiques, notamment l'Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre. L'objectif est de certifier et comptabiliser ces réductions pour le compte du promoteur ou de la Côte d'Ivoire en vue de l'atteinte de ses Contributions Déterminées au niveau National (NDCs).

#### 4.7 GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

La mise en œuvre et l'exploitation du présent projet peut être à l'origine d'accidents aux conséquences majeures. Le BEEA analysera les dangers associés au projet, présentera un bilan des accidents passés dans des projets similaires, établira les scénarios d'accidents majeurs potentiels, estimera les conséquences, les fréquences et les risques. Cette analyse tiendra compte des lois, des règlements et des codes de pratiques auxquels doivent se conformer les aménagements. Au cours de l'analyse de ces risques, le BEEA accordera une attention particulière aux éléments sensibles du milieu pouvant être affectés lors d'un accident.

D'une manière spécifique, le BEEA procédera à :

- l'identification des produits potentiellement dangereux, leur emplacement, les quantités utilisées ;
- l'identification d'une panne éventuelle des équipements qui pourrait présenter un risque pour l'environnement et les aménagements ;
- l'identification des causes éventuelles de ces pannes dangereuses par exemple des erreurs commises par les opérateurs, l'usure ou le vieillissement des aménagements, la corrosion, la perte de contrôle sur le procédé, un incendie, une explosion, etc. ;
- l'élaboration des mesures de sécurité (présentation des mesures de sécurité prévues sur le site d'exploitation, incluant les installations connexes localisées à l'extérieur de l'emplacement principal) :
  - limitations d'accès au site du projet ;
  - programme d'entretien et de suivi de l'intégrité du site ;
  - programme de gestion des risques (protection du personnel, consultation ou suivi médical des employés, formation adéquate) ;
- liste des règles ou codes de pratiques comme référence ;
- l'élaboration d'un plan de mesure d'urgence en cas d'accident.

Ce plan doit identifier les situations d'urgence et les réponses en cas d'urgence. Ce plan doit inclure par exemple :

- les mesures de sécurité en vigueur sur le site ;
- les structures d'intervention en cas d'urgence ;
- le mode de communication interne et externe, etc.

Le BEEA présentera un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui intégrera les aspects suivants :

- le déroulement de l'intervention ;
- les moyens d'intervention ;
- les actions d'information des tiers.

La présentation de ces aspects énumérés ci-dessus devra permettre au BEEA de faire une analyse de la politique environnementale du promoteur en matière de sécurité, santé et environnement, mettant en exergue le code de bonnes pratiques environnementales et sécuritaires.



#### 4.8 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

L'objectif majeur étant d'améliorer les conditions environnementales du projet, il est indispensable de proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui devra traduire les recommandations de l'EIES sous forme de plan opérationnel. Par conséquent, le BEEA décrira les mécanismes mis en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et le bon fonctionnement des travaux, des équipements et des aménagements ainsi que le suivi de l'évolution de certaines composantes du milieu naturel et humain, affectées par le projet.

Le BEEA distinguera deux aspects au niveau du PGES. Il s'agit de la surveillance environnementale et du suivi environnemental. Il définira les objectifs visés par chaque aspect et définira les organismes responsables de leur mise en œuvre.

Le PGES élaboré par le BEEA sera présenté à partir des indicateurs de suivi environnemental et social et des indicateurs de performance permettant d'observer les évolutions au regard des objectifs préalablement définis.

Le PGES devra être établi avec le souci de concilier les moyens logistiques et financiers à mettre en œuvre et les résultats souhaitables. Il mettra également en exergue les différents partenaires et leurs responsabilités.

En effet, le BEEA devra indiquer les acteurs aptes à exécuter les actions proposées dans le PGES ; évaluer sommairement leurs capacités et définir les besoins de renforcements de capacités ou de renforcements institutionnels pour les mettre dans les meilleures conditions pour assumer cette mission.

Une matrice de synthèse sera élaborée par le BEEA et tiendra compte des aspects suivants : les impacts et les mesures d'atténuation en fonction des différentes phases de mise en œuvre du projet et des indicateurs environnementaux pertinents et judicieusement identifiés. Cette matrice est présentée ci-après.



Etude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire - Grand-Bassam

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale**

Zone concernée	Activités sources d'impact	Composante du milieu affectés		Nature de l'impact	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsabilités du suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût (F CFA)	Source de financement
		Physique	Biologique								

**NB: Toutes les mesures d'atténuation doivent être obligatoirement évaluées financièrement et les sources de financement clairement identifiées.**



Version provisoire VP1 - juin 2020

#### 4.3 PARTICIPATION PUBLIQUE

Un projet conçu dans la perspective du développement durable doit intégrer le principe d'équité sociale en même temps que l'intégrité de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité économique. Sur cette base, la participation des populations dans le processus de planification et de décision est exigée dans la mise en œuvre des projets de développement. Il est important d'amorcer la consultation le plus tôt possible dans le processus de planification. En effet, plus la consultation intervient tôt dans le processus qui mène à une décision, plus grande est l'influence des citoyens sur l'ensemble du projet et nécessairement, plus le projet risque d'être acceptable socialement.

Dans le cas du présent projet, le BEEA précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation du projet.

À cet effet, des réunions d'information et de consultation du public doivent être tenues avant et pendant l'élaboration de l'EIES. En effet, seule une approche participative pourra conduire à un développement équitable du projet et à des solutions comprises et acceptées par tous.

Il décrira ainsi les préoccupations et attentes du public concernant le projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses aux préoccupations. Pour ce faire, les autorités de la localité de Grand-Bassam et les populations des villages des sites de Gbamélé, d'Azzureti, de Vitre 2, de Moossou, de Mondoukou et du quartier France devront être consultés.

L'EIES prendra donc en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des individus, des groupes et des collectivités. Une attention particulière sera portée aux groupes vulnérables, aux femmes et aux jeunes. À cet égard, il s'agira de rendre compte de la façon dont les diverses parties concernées ont été associées dans le processus de planification du projet et de tenir compte des résultats des consultations et des négociations effectuées.

Les résultats et procès-verbaux de ces différentes consultations ainsi que les listes de présence dûment signées doivent être annexés au rapport d'EIES et transmis à l'ANDE en vue de son évaluation en commission interministérielle de validation de rapport d'EIES.

#### IMPORTANT

Le BEEA présentera de façon claire la méthodologie de la consultation des parties prenantes et la manière dont les résultats de ces consultations ont été documentés :

##### a) Méthodologie de la consultation

À ce niveau, le BEEA présentera :

- le calendrier ou le programme de réalisation des consultations. Il s'agit de présenter les différentes étapes de la consultation en mettant en exergue le temps nécessaire et les entités rencontrées ;
- les supports ayant servi pour la consultation. Ces supports devront comporter entre autres un résumé de l'objectif du projet proposé, la description du projet et les impacts potentiels. Les différents supports utilisés seront annexés au rapport de l'étude ;
- les voies appropriées pour consulter. Selon les caractéristiques des différents groupes de personnes consultées, les problèmes à débattre, la tradition locale et autres considérations spécifiques de la zone du projet, le BEEA présentera les moyens



utilisés, les techniques et les instruments de collecte de données. Il s'agira par exemple de réunions publiques ou de focus groupes ;

- le contenu des consultations.

#### b) Documentation des résultats des consultations

Il s'agira ici, pour le BEEA de donner les résultats de la consultation à travers les procès-verbaux des réunions publiques, des enquêtes individuelles auprès des ménages, etc. Ces procès-verbaux annexés au rapport, présenteront en détail les éléments majeurs suivants :

- les informations communiquées ou discutées ;
- les questions ou préoccupations soulevées par les parties prenantes ;
- les réponses apportées aux préoccupations soulevées ;
- la manière dont les commentaires et suggestions reçus pendant les consultations ont été pris en compte dans les décisions concernant la conception du projet et les modalités de mise en œuvre ;
- les accords conclus ou les désaccords avec les parties prenantes.

Le BEEA annexera également au rapport les accusés de réception du courrier adressé aux différentes parties prenantes.

NB : les listes de présence des personnes rencontrées, les procès-verbaux et les comptes rendus dûment signés des consultations du public doivent être annexés au rapport.

## 5. DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée probable de l'étude est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le BEEA proposera un planning d'exécution de l'étude en tenant compte des aspects indicatifs suivants :

- la consultation des autorités administratives locales ;
- les enquêtes socio-économiques ;
- etc.

## 6. DURÉE DE VALIDITÉ DES TDR

La durée de validité des TDR est d'un (01) an à compter de sa date de transmission. Passé ce délai le promoteur doit prendre attache avec l'ANDE pour son actualisation.

## 7. ÉQUIPE D'EXPERTS

L'étude doit être réalisée par un BEEA par le ministère en charge de l'environnement. Les experts requis par le BEEA pour la réalisation de l'étude auront une qualification suffisante et justifieront d'au moins cinq (5) années d'expérience pour le chef d'équipe de l'EIES et trois (3) années pour les autres experts. Une expérience dans les études ou projets connexes est requise.

L'équipe chargée de l'élaboration de l'EIES sera composée des profils suivants :

- un gestionnaire en environnement, spécialiste en EIES ;
- un sociologue ;
- un spécialiste en mines ;
- un hydrobiologiste ;
- un expert en Santé Sécurité au Travail (SST).

Outre ces profils de base, le BEEA peut s'adjoindre, le cas échéant, d'autres consultants spécialisés.

## 8. CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EIES

Pour la rédaction du rapport d'EIES et de son contenu, le BEEA devra se référer au modèle indicatif de l'annexe 4 du décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement :

- **résumé non technique ;**
- **Introduction ;**
  - objectifs de l'étude ;
  - responsables de l'EIES ;
  - procédure et portée de l'EIES ;
  - politique nationale en matière d'environnement ;
  - cadre institutionnel et réglementaire des EIES ;
  - méthodologie et programme de travail ;
- **description du projet ;**
  - promoteur du projet ;
  - site du projet ;
  - justification du projet ;
  - description du projet et de ses alternatives (incluant la situation sans le projet) ;
  - chronogramme de mise en œuvre des activités ;
  - nécessité d'une EIES ;
- **état initial de l'environnement ;**
  - méthodes de collecte des données ;
  - données de base sur le cadre physique, biologique et le contexte socio-économique ;
  - relations entre le projet et les autres activités de développement dans la région ;
  - tendances de l'état de l'environnement ;
  - lacunes de données ;
- **identification, analyse/prédiction et évaluation de l'importance des impacts induits par le projet ;**
  - description et analyse des incidences potentielles des activités du projet sur les composantes biophysiques et socio-économiques (phases d'aménagement et d'exploitation) ;
  - évaluation de l'importance des impacts ;
  - évaluation comparative des variantes ;
  - méthodes et techniques utilisées ;
  - incertitudes et insuffisances des connaissances ;
- **mesures de protection de l'environnement ;**

description des mesures de protection envisagées (prévention, atténuation, compensation, restauration) ;
- **plan de gestion de l'environnement ;**
  - plan de surveillance de l'environnement ;
  - plan de suivi de l'environnement ;

- programme de formation et de sensibilisation ;
- PGES
- **références bibliographiques ;**
- **annexes**
  - liste des personnes rencontrées ;
  - participation du public (enquêtes publiques, consultations publiques, etc.) ;
  - supports de communication (coupure de presse, opinions écrites, etc.)
  - programme de collecte des données sur le terrain ;
  - carte de situation du projet.

**9. SOURCES DES DONNÉES**

Les principales difficultés rencontrées dans la collecte des données seront aussi mentionnées dans cette partie de l'étude.

**10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Le BEEA mentionnera toute la documentation ayant servi à l'élaboration du rapport d'EIES.

**Le Sous-Directeur des EIES  
 et du Contrôle des Projets**

**pour la Directrice de l'ANDE  
 et par ordre le S/DAAF**

  
  
**KOUASSI Brou N'Gbén**

  
  
**KOFFI K. Nestor**

*Annexe 7 : Circulaire de convocation des parties prenantes à la consultation publique de Grand-Bassam*



Annexe 8 : Liste de présence à la consultation publique de Grand-Bassam



Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Consultations publiques

Date : 17/03/2020

Lieu : Préfecture de Grand Bassam

LISTE DE PRÉSENCE

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction / activité	Mali Contact téléphonique	Signature
1.	GoGOLA Serge POISSON	Direction Régionale d'Hygiène	chef de service	07 45 25 70	[Signature]
2.	Ekpouvi Dange	Notaire N'Zang Koffi	secrétaire Adjoint	44 29 31 18	[Signature]
3.	Gla Dequy Moïse	Union de la jeunesse d'Agoué	Président	4 880 42 08 gla.dequy@yahoofr	[Signature]
4.	Mauritly N'doly ALBERT	Secrétaire des personnes d'Azuisertti	Secrétaire	06 42 02 32	[Signature]



N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction / activité	Mali Contact téléphonique	Signature
5.	Mlle. Kouassi Bernadette	MITEURA	Vice-présidente	01-71-73-37	[Signature]
6.	Edouard Soro Djo	Notaire N'Zang Koffi	Notaire	48 47 13 17	[Signature]
7.	Nabout Augustin NANAN	Notaire N'Zang Koffi	Notaire	07 79 82 06	[Signature]
8.	W/mt Tchape Aké Bertin	Ministère de l'Éducation	DD Éducation	07 20 25 44 tchape.akin@yahoofr	[Signature]
9.	TINITE LAGINA	POLICE	Commissaire Adjoint au chef de service	08 42 35 56 06 56 65 88	[Signature]
10.	FOTANA MANDOGNIN Sora BANGA	O.N.P.C	chef du Centre de secours	76. 1.1 30 52 41 85 67 06	[Signature]
11.	Quinson Kone	ONPL Sapeur pompier	Adjoint au chef du Centre d'urgence	52 34 37 85 52 03.06 52	[Signature]
12.	Kouassi Bruni	Volex 2	chef	47 90 42 92	[Signature]



UN HABITAT

2D CONSULTING

ADAPTATION FUND

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
13	Mme ROUAMO Hubertine	Préfecture	chef cab	48565100	
14	KONATE BABA	MAIRIE	Résponsable Voies et ressource-eaux	7960 1205	
15	Ayoussi J B	Mairie	Directeur Technique	0795 1943	
16	SARA KOUADO S.P	AZURETI	SG Du Chef D'AZURETI	55127577	
17	DIARRA BOBA ZOURINA	Gendarmerie	CBA	49997815	
18	Bly Birnis	HOREA	Commune	07608316	
19	YAO Nancel	—	Consultant	07791504	
20	Kenan Mogukey	ABC	Consultant Technique	78749066	

UN HABITAT

2D CONSULTING

ADAPTATION FUND

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
21	EDITH DELOUWAK	2D consulting	DF	49400159	
22	YAO IGOR LÉONARD	D.R. MINED	D.R.	09900843 1472717 yao.igor@mined.gouv.ci	
23	YEO JEPERI epse SENIN	Sous- préfecture	Sous- préfet	08736564	
24	Coulibaly N. Mayline	Préfecture	SG 1	07304477	
25	ASSI Stéphanie	2D consulting	chargé d'étude	48047558	
26	BEKOULA GERALD	2D consulting	chargé d'étude	27587663	
27	JAMES GNAMBA	2D consulting	chargé d'étude	47015426	
28					

Annexe 9 : Questionnaires renseignés par les parties prenantes lors de la consultation publique



Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : Préfecture de Grand-Bassam  
Date : 17/03/2020  
Heure de début : 11h 45  
Heure de fin : 12h 05

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Kouassi Bernadette	MIFEVA	vice présidente	Tél : Cél : 01 75 79 37 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fond d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).

a) Oui  b) Non





Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

3. Êtes vous en faveur du projet ?  
 a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?  
 la restauration des mangroves est une bonne initiative et l'aquaculture permettrait de répondre aux besoins

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?  
 c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)  
 les sites d'aquaculture et mangrove sont d'autres communautés

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)  
 pas de pertes de revenus sachant que mise en place d'activités génératrices de revenus liées à la lagune

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)  
 présence de plantes aquatiques et des activités ménagères dans la lagune du fait du mang d'infrastructures d'assainissement

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)  
 Non



Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

.....

.....

.....

.....

.....

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez.**

Le type de poissons à faire pour l'exportation sont en plus de ceux présentés dans le brochure et de certaines (beaucoup consommées par les populations)

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

**15. Raisons de cet avis**

Usage de la logique pour le gain d'argent mais les conditions ne sont plus favorables pour mener à bien les activités.

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

Impliquer plus les jeunes et les femmes pour qu'ils s'impliquent et s'approprient le projet. Ce sont les chefs locaux sont ceux à qui le projet est remis il ne faut avoir une mauvaise réputation des bénéfices des interventions.

Date, signature et contact de l'enquêteur

17/03/2020  
48 04 7556  
*[Signature]*

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020  
*[Signature]*







Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

.....

.....

.....

3. Êtes vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

*pour sauver les localités et populations côtières.*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

*La gestion des griefs.*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

*Création d'activités, opportunités d'emplois et dédommagement.*

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*Pollution du sol, de l'eau et de l'air.  
gestion des déchets.*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

*Émission de poussière et propagation de maladie.*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

.....

.....

.....

.....

Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez**

Création d'activités génératrices de revenus  
Sous regard de la survie des populations  
côtières.

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

**15. Raisons de cet avis**

Le projet vise à sauver les habitats et la  
continuité de la vie des populations en ces localités

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

La mise en application dans un bref délai,  
du projet bien étudié après l'étude d'impact  
environnemental.

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

Date: 17/03/2020





Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

.....

.....

.....

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

*Je suis en phase avec ce projet parce que il va créer de l'emploi et permettre l'autonomisation des population bénéficiaire*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

*R.A.S*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

*R.A.S*

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*R.A.S*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

*R.A.S*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*R.A.S*

Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

RAS

---

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez.**

RAS

---

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

**15. Raisons de cet avis**

- Création d'emplois
- préservation des mangroves
- préservation des habitats à l'échelle par le biais de la mangrove qui constitue le lieu de reproduction.

---

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

Une bonne sensibilisation de la population en particulier celles qui bénéficient de ce projet.

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020  






Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

3. Êtes vous en faveur du projet ?  
 a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?  
*raison de la bonne PROTECTION DES HABITANTS ET MISES DES PROJETS POUR LES VILLAGES*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?  
 c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)  
*Perte de terres habitables,*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)  
*création d'activités, opportunités d'emplois*

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

Augmentation du nombre d'enclos à  
Assurety de 5 à 15

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez.**

Augmentation du nombre d'enclos à  
Assurety de 5 à 15

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

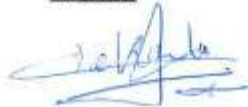
**15. Raisons de cet avis**

La sécurité des mangroves, empiétement  
dein du village

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

Augmentation du nombre d'enclos de  
5 à 15

Date, signature et contact de  
l'enquêteur



Date, signature et cachet (le  
cas échéant) du répondant









Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal avez-vous entendu parler ? Précisez.

*Préfecture de Grand-Bassam*

3. Êtes vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

*Ce projet aide à la lutte contre l'environnement*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)







Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>			
..... ..... ..... ..... .....			
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>			
e) Oui	<input type="checkbox"/>	f) Non <input type="checkbox"/>	
<b>13. Si oui, précisez.</b>			
..... ..... .....			
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>			
Favorable	<input type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>			
..... ..... .....			
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>			
..... ..... ..... ..... .....			

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant





Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

3. Etes vous en faveur du projet ?  
 a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?  
 Le projet vise à protéger l'environnement, à sauver les personnes et leurs biens des effets de l'inondation et créer à la fois des emplois.

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet  
 c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)  
 Le projet répond-il aux besoins réels des populations ? La gestion des griefs est une préoccupation à prendre au sérieux.

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)  
 Le projet représente une opportunité d'emplois.

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)  
 Emission de bruit, la gestion des déchets et la pollution de l'air.

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)  
 Émission de poussière et propagation de maladie.

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)  
 Insécurité.



Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

.....

.....

.....

.....

.....

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez**

Je souhaiterais que ce projet nous permette de lutter contre les inondations.

.....

.....

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

**15. Raisons de cet avis**

Le contenu du projet se situe dans la même vision que les missions de la protection civile.

.....

.....

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

Aller sur les différents sites concernés pour mieux apprécier les réalités du terrain, comme on le fit le terrain communal de la mandache.

Pour la sensibilisation, visons de contacter les habituels que la population sera amenée à rencontrer, à savoir, d'abord les leaders des jeunes, les chefs de communauté et les chefs religieux.

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020  
*[Signature]*



Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : Grand-Bassam  
Date : 17/3/2020  
Heure de début : .....  
Heure de fin : 19h30

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Tchapo Aké Bertin	Eaux et Forêts	DD Grand-Bassam	Tél : 03 202544 Cél : e-mail : tchapoak@yahoo.fr

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fond d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).

a) Oui  b) Non







Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>			
.....			
.....			
.....			
.....			
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>			
e) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	f) Non <input type="checkbox"/>	
<b>13. Si oui, précisez.</b>			
<p>la mise en œuvre effective sans calculation de impacts et en fin du projet</p>			
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>			
Favorable	<input type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input checked="" type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>			
<p>la réalisation de tout projet respecte des normes de sécurité et la mise en œuvre est faite dans le respect</p>			
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>			
<p>Associer toutes les parties prenantes depuis le début jusqu'à la fin du projet</p>			

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

Le 17/3/2020  






Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : .....

Date : .....

Heure de début : .....

Heure de fin : .....

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
YEO Yépém épée SENIN	Sous- préfecture	Sous- prefet	Tel : 08 73 65 64 Cél : e-mail deninyeo@sigma-l.com

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fond d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »? [Cochez une réponse].

a) Oui  b) Non





Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

.....

.....

.....

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

Ce projet a pour objectif de lutter contre  
 & est mon cotière

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

Organisation des pe. d'ulli. Comment  
 faire en sorte que le saide ne soit pas  
 enlevé à des fins personnelles

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

.....

.....

.....

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

.....

.....

.....

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

.....

.....

.....

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

.....

.....

.....



Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>			
.....			
.....			
.....			
.....			
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>			
e) Oui	<input type="checkbox"/>	f) Non <input type="checkbox"/>	
<b>13. Si oui, précisez.</b>			
.....			
.....			
.....			
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>			
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>			
.....			
.....			
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>			
Sensibiliser les populations avant la mise en œuvre du projet afin qu'elles ne fient pas le rôle qui sera apporté			

<p>Date, signature et contact de l'enquêteur</p> <p>17/03/2020</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>08736564</p>	<p>←</p> <p>→</p>	<p>Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant</p>
--	-------------------	--







Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

SEANCE DE TRAVAIL AVEC LE CABINET 2D CONSULTING

3. Êtes vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

Pour son appui à la population et surtout à la sauvegarde de l'environnement

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)





Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>			
.....			
.....			
.....			
.....			
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>			
e) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	f) Non <input type="checkbox"/>	
<b>13. Si oui, précisez.</b>			
Préservation durable de l'environnement			
.....			
.....			
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>			
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>			
Appui aux populations / Environnement durable			
.....			
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>			
Implication effective des populations			
.....			
.....			
.....			

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020.  














Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>		
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>		
e) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	f) Non <input type="checkbox"/>
<b>13. Si oui, précisez.</b>		
<p>- La mise en œuvre effective du projet - l'enrôlement.</p> <p>- le renforcement des moyens</p> <p>- la création de l'espace culturel</p>		
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>		
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>		
<p>Avis favorable parce que ce projet répond aux besoins de la population qui cherchent à protéger notre environnement.</p>		
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>		
<p>- sensibiliser les population concernées par ce projet.</p> <p>- la formation aux technique de maintenance du projet.</p>		

Date, signature et contact de l'enquêteur

17/03/2020

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020  
rf





Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : Préfecture de Grand Bassam  
Date : 17/03/2020  
Heure de début :  
Heure de fin :

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
NEBOUT AUGUSTIN	NASSOU	Rogenté	Tél : Cél : 07798206 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fond d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).

a) Oui  b) Non



Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

par la prefecture

3. Êtes vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

employabilité des jeunes, embasement de la ville

5. Avez-vous des préoccupations liées a ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

créations d'emplois,

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

protection du village

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)



Mise à jour : 17/03/2020

11. Autres préoccupations  
Agriculture à Boussou, principalement à Boussou

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet  
e) Oui  f) Non

13. Si oui, précisez.  
que le projet soit exécuté dans les délais

14. Quel est votre avis sur le Projet ?  
Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis  
Amélioration des conditions de vie des villageois

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

Date, signature et contact de l'enquêteur

17/03/2020 

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020 



Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : Salle de Réunion de la Préfecture  
Date : 17 Mars 2020  
Heure de début : 10h  
Heure de fin : 12h

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Kouassi Brom	Village Vitu 2	Cheffeur	Tél : C61 : 47-904292 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation - « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »? (Cochez une réponse).

a) Oui  b) Non







Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

*Par communication de Mr le Préfet de Grand-Bassam*

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

*Surtout pour la restauration des mangroves*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

*Déplacement de la population - impact sur la pêche*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

*Création d'activité -*

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*Il faut une étude approfondie afin d'éviter les inconvénients de la pollution*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

*Je n'ai peur pas*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*Le projet n'aura pas d'effet négatif sur la population*



Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

*Les impacts négatifs des travaux du projet ont été bien fait le plus rapidement possible.*

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez.**

*Les habitants ont peur du projet à cause de l'impact de leur déplacement pour aller à leur site de la population.*

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

**15. Raisons de cet avis**

*La bonne site de la population.*

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

*Deux volontaires de la population des différents sites pour assurer les dépenses de l'étude de la projet.*

Date, signature et contact de l'enquêteur

17/03/2020  
47-90-4292  
*[Signature]*

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant





Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.	
.....	
.....	
3. Êtes vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?	
Ce projet va nous aider	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet	
c) Oui <input type="checkbox"/>	d) Non <input checked="" type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
déplacement de population	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)	
opportunités d'emplois	
8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)	
préoccupations d'ordre environnemental	
9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)	
.....	
.....	
10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)	
accident de la circulation	
.....	
.....	

Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>			
.....			
.....			
.....			
.....			
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>			
e) Oui	<input type="checkbox"/>	f) Non <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>13. Si oui, précisez.</b>			
.....			
.....			
.....			
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>			
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>			
ce projet va permettre de protéger la			
plage et les mangroves			
.....			
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>			
je suis d'accord pour ce projet			
.....			
.....			
.....			

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant









Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.	
.....	
.....	
.....	
3. Êtes vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?	
Parce que tout ce qui touche à l'environnement est vital	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet	
c) Oui <input type="checkbox"/>	d) Non <input checked="" type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
.....	
.....	
.....	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)	
.....	
.....	
.....	
8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)	
.....	
.....	
.....	
9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)	
.....	
.....	
.....	
10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)	
.....	
.....	
.....	



Mise à jour : 17/03/2020

<b>11. Autres préoccupations</b>		
..... ..... ..... ..... .....		
<b>12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet</b>		
e) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	f) Non <input type="checkbox"/>
<b>13. Si oui, précisez.</b>		
Embellissement de la plage sanctification de l'identité touristique et d'une économie		
<b>14. Quel est votre avis sur le Projet ?</b>		
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
<b>15. Raisons de cet avis</b>		
Parce que c'est un projet qui va améliorer les conditions de vie de la population sur tous les plans		
<b>16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?</b>		
- un meilleur suivi - une mise en œuvre effective		

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17/03/2020  
*[Signature]*









Mise à jour : 17/03/2020

11. Autres préoccupations		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet		
e) Oui <input checked="" type="checkbox"/> f) Non <input type="checkbox"/>		
13. Si oui, précisez.		
oui le projet va permet de diminuer les risques et les dangers dans la future pour la generations future.		
14. Quel est votre avis sur le Projet ?		
Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserve <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
15. Raisons de cet avis		
favorable car simplement cause par ce que ça va nous permet de éviter des sinistres telques des inondations qui nous arrivent.		
16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?		
d'abord une concertation entre les initiateurs du projet et la population en fonction de leurs idées pour la mis en œuvre.		

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

17-03/2020





Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : ..... Prefecture Grand-Bassam  
 Date : ..... 17.03.2020  
 Heure de début : ..... 12h  
 Heure de fin : ..... 12h

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Elikpon ou Rogay	OT France	Notable	Tel : Cél : 442921 e-mail : 18

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).

a) Oui  b) Non





Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

2D Consulting

3. Êtes vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

Bonifié

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

RAS

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

RAS

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

RAS

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

RAS

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

RAS









Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : Préfecture Grand-Bassam  
 Date : 17/03/2020  
 Heure de début : 10h  
 Heure de fin : 12h

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
<u>Ebahi Soso</u>	<u>QI FIAKO</u>	<u>NST-ABE</u>	Tél : Cél : <u>484913</u> e-mail : <u>19</u>

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fond d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).

a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Non	<input type="checkbox"/>
--------	-------------------------------------	--------	--------------------------







Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

2 D

3. Êtes vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

Bonifiée

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

RAS

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

RAS

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

RAS

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

RAS

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

RAS







Mise à jour : 17/03/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fond d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Guide d'entretien

Lieu : GRAND-BASSAM  
Date : 17 Mars 2020  
Heure de début : 10h  
Heure de fin : 14h55

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
COCROU A SERV. CÔTE PACIFIQUE	Direction Pêche Agriculture	chef de service	Tél : Cél : 074 78 30 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cocher une réponse).

a) Oui  b) Non







Mise à jour : 17/03/2020

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

.....

.....

.....

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

*Cela va résoudre un problème existant. La perte de terrain  
à travers l'érosion et des déplacements de population.*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet

c) Oui  d) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

.....

.....

.....

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, dédommagement, etc.)

.....

.....

.....

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

.....

.....

.....

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

.....

.....

.....

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

.....

.....

.....





Mise à jour : 17/03/2020

**11. Autres préoccupations**

*Je suis sûr que les besoins de la communauté et les besoins de la zone de travail sont pris en compte. Le projet va aider à améliorer la résilience des communautés côtières et à lutter contre les phénomènes de migration forcée dus au changement climatique. Il faut des solutions plus efficaces.*

**12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet**

e) Oui  f) Non

**13. Si oui, précisez.**

.....

.....

.....

**14. Quel est votre avis sur le Projet ?**

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

**15. Raisons de cet avis**

*Je doute de la capacité de la communauté à faire face à l'augmentation de la mer.*

**16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?**

*Pour faire face à un problème, il faut aller à sa source. Pour moi, l'augmentation de la mer est la source est d'ordre climatique. Il faut des solutions plus efficaces et plus efficaces.*

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant





## Annexe 10 : Procès-Verbal (PV) de la consultation publique



Mis à jour le : 18/03/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**PROCÈS VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 17 MARS 2020 À GRAND-BASSAM**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité constat de risques environnementaux et sociaux et l'étude d'impact environnemental et social pour le projet du Fonds d'Adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire », une consultation publique s'est tenue à la préfecture de Grand-Bassam, le mardi 17 mars 2020, à partir de 10h30.

Cette consultation publique a réuni les entités suivantes :

- la préfecture de Grand-Bassam, représentée par le secrétaire général de la préfecture : M. COULIBALY N. Magloire ;
- la sous-préfecture de Grand-Bassam, représentée par la sous-préfète : Mme YEO Yeperi epe Senin ;
- la mairie de Grand-Bassam, représentée par le directeur technique : M. AYEMOU Messon ;
- ONU HABITAT, représentée par le consultant YAO Marcel ;
- la Convention d'Abidjan représentée par le conseiller technique M. KENAN Mogultay ;
- le cabinet 2D Consulting représenté par la directrice générale Edith DELOUMEAUX et les chargés d'études Stéphane ASSI, Gérald DÉKOULA et James GNAMBA ;
- les parties prenantes, au nombre de 18 (voir liste de présence en annexe 1).

**ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation du projet
2. Échanges avec les parties prenantes
3. Administration des questionnaires

### 1. Présentation du projet

INTERVENANTS	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION
SG M. Coulibaly N. Magloire	Préfecture	A procédé à l'ouverture de la séance de la consultation publique.
M. Yao Marcel	MINEDD	A présenté le projet, son promoteur (ONU-Habitat) et le bailleur (Fonds d'Adaptation).
Mme. Edith Deloumeaux	2D Consulting	A présenté le cabinet 2D Consulting qui est en charge des études d'impacts et des études de faisabilité et le programme de déroulement de la consultation publique.
M. Gérard Dekoula	2D Consulting	A présenté le projet sur PowerPoint (voir annexe 2).
M. Yao Marcel	MINEDD	A donné des éclaircissements sur le contexte du projet et les interventions concernées.
M. Stéphane Assi	2D Consulting	A présenté les sites d'interventions sur Google Earth.

### 2. Échanges avec les parties prenantes

Les échanges entre les différentes parties prenantes figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont illustrés en annexe 3.

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU RÉPONDANT	STRUCTURE DU RÉPONDANT	RÉPONSES
La sous-préfète Mme Yeo Yepeni apaa Seran	Sous-préfecture	De façon générale, si les travaux de l'ouverture de l'embouchure débutent, est-ce que l'intervention de l'ensablement de la plage prendra compte du projet d'ouverture de l'embouchure ?	M. Yao Marcel	MINEDD	L'étude de faisabilité prendra compte des impacts de l'ouverture de l'embouchure. Actuellement nous menons des études avec l'ANDE pour voir si cet ensablement est opportun.
			M. Kenan Mogutay	Convention d'Abidjan	L'ensablement se fait naturellement sur le littoral d'une plage à une autre par transport marin. Mais l'ouverture du canal de Vridi et le port d'Abidjan empêchent cet ensablement naturel. Il faut donc le faire de façon artificielle afin de stopper ce phénomène. Ce projet est concomitant à d'autres projets qui sont en cours actuellement sur le littoral ivoirien.

Mise à jour : 18/03/2020

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
La sous-préfète Mme Yao Yeperi épouse Serin	Sous-préfecture	Le sable sera-t-il prélevé au niveau du canal de Vridi et du port ?	M. Kanan Mogutbay	Convention d'Abidjan	Le lieu de prélèvement sera identifié au cours de l'étude de faisabilité.
			SG M. Coulibaly Magloire	Préfecture	Le sable peut aussi venir de la drague de la zone de l'embouchure une fois son ouverture effectuée.
Mme. Kouassi Bernadette	MIFEVRA	Quelles sont les actions à mener face à l'avancée de la mer et de la lagune dus au dragage de la lagune à Azuroti ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Le projet vient apporter des solutions comme l'apport d'un appui à la mairie pour le respect des lotissements et le suivi des dragues.
			SG M. Coulibaly Magloire	Préfecture	La préfecture et la sous-préfecture s'assurent que les dragueurs aient des permis émis par le Ministère des Mines. Dans le cas où des dragueurs sont repérés il faut que les populations s'assurent que les dragueurs ont leur permis de drague auquel cas les populations doivent les signaler à la préfecture ou la sous -préfecture qui prendra les dispositions nécessaires.

Mise à jour : 18/03/2020

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
M. Gia Moïse	Union de la jeunesse d'Azuroti	Quelles sont les mesures à mettre en œuvre dans le cas où les populations pour leur usage ou les dragueurs viendraient prélever le sable qui sera apporté par l'intervention ?	M. Yao Marcel	MINEDO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute personne procédant à une extraction de sable doit avoir une autorisation délivrée par le Ministère des Mines.</li> <li>- Une sensibilisation des populations est prévue afin qu'elles soient imprégnés des enjeux liés aux changements climatiques et les enjeux de cette intervention.</li> </ul>
			SG M. Coulibaly Magloire	Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut demander l'autorisation venant du Ministère des Mines à toutes personnes effectuant la drague en bordure de mer. Dans le cas où, les dragueurs ne disposent pas de justificatifs légaux, prévenir immédiatement la préfecture ou la sous-préfecture.</li> <li>- Un comité de gestion et de surveillance sera mis en place pour éviter que des personnes viennent prélever le sable qui</li> </ul>

Mise à jour : 18/03/2020

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
					sera apporté pendant et après la phase de réalisation.
M. Ekpouou Roger	Notaire Quartier France	Si un habitant veut utiliser le sable pour construire sa maison peut-il prélever le sable de la mer ?	SG M. Coulibaly Magloire	Préfecture	La réponse est non. Dans tous les cas, il doit venir demander une autorisation aux autorités.
Lieutenant-colonel M. Tchapo Aké Bertin	Eaux et forêts/DR Grand-Bassam	Qu'est-ce qui justifie le choix des sites de mangroves et d'aquaculture ? Pourquoi les sites ont été pré-sélectionnés sans consultations des populations ?	M. Yao Marcel	MINEDD	Le choix des sites a été fait avec l'appui du service technique de la mairie.
			SG M. Coulibaly Magloire	Préfecture	Considérons que la présente consultation publique est une forme de prise en compte des avis des populations.
			M. Kéran Moguilly	Convention d'Abidjan	Les populations doivent choisir les sites au préalable et accompagner l'équipe de terrain pour l'aider à sélectionner les sites.
Lieutenant-colonel M. Tchapo Aké Bertin	DR Eaux et forêts de Grand-Bassam	Pourquoi Bingerville n'est pas concerné ?	M. Yao Marcel	MINEDD	Bingerville sera soumis à une étude plus tard parce que la pression n'est pas forte sur la zone.

Mise à jour : 18/03/2020

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
M. Gba Mose	Union des jeunes de Azouéti	Face à la destruction des mangroves du fait de l'urbanisation que font les autorités vis-à-vis de ce phénomène ?	M. Yao Marcel	MINEDD	Le projet compte apporter un appui à la mairie afin de tenir compte dans le lotissement de la sauvegarde des mangroves. La mairie va signer un engagement qui tiendra compte des mangroves dans le plan d'urbanisation.
M. Yao Marcel	MINEDD	Est-ce que les superficies de mangroves sont suffisantes ?	Lieutenant-colonel M. Tchapo Aké Bertin	DR Eaux et forêts de Grand-Bassam	Consulter les populations pour le choix des sites et leurs superficies
M. Yao Marcel	MINEDD	Justifications des sites de MOOSSOU et Vitri	M. Kouassi Bromi	Vitre 2 notable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vitri1 et 2 zones abondantes en mangroves mais agressées par les populations. Ne peut-on pas sensibiliser les populations et ensuite passer à la restauration ?</li> <li>- Il est souhaitable de maintenir l'intervention aquaculture afin de satisfaire les besoins populations.</li> </ul>

Mise à jour : 18/03/2020

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REPONSES
Mme. Kouassi Bernadette	MIFEVRA	L'aquaculture sera-t-elle au profit des populations ou de l'État ?	M. Yao Marcel	MINEDO	L'activité sera au profit des populations et il faudra un suivi pour que tous bénéficient du projet équitablement.
M. Yao N'goran Léonard	MINEDO	Est-ce que les interventions sont limitées uniquement aux 6 sites sélectionnés ? Pourquoi ne pas sélectionner des sites dans des villes plus à l'est de Grand-Bassam (Tiapoum, Adiaké, Assinie, etc.)	M. Yao Marcel	MINEDO	Du fait des tables moyens on a sélectionné ces sites pour l'instant.
Lieutenant-colonel M. Tchapo Aké Bertin	DR Eaux et forêts de Grand-Bassam	Pourquoi le choix de l'aquaculture ? Est-ce vraiment le bon choix pour un peuple de pêcheurs ? Est-ce justifié de changer leurs mœurs ? Pourquoi ne pas leur demander leurs besoins avant de choisir l'aquaculture pour eux ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Au début du projet il y avait un grand nombre d'activités. Mais un tri a été fait pour sélectionner les interventions selon leur éligibilité au fonds d'adaptation.
			M. Kenan Mogutay	Convention d'Abidjan	Possibilité de débloquer d'autres fonds auprès d'autres structures pour installer d'autres activités plus en conformité avec les activités des populations.

Mise à jour : 18/03/2020

ECHANGES (REACTIONS ET PROPOSITIONS)					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REPONSES
Mme Kouassi Bernadette	MIFEVRA	Pourquoi ne pas choisir les brochets et capitaines comme espèces de poissons ?	M. Yao Marcel	MINEDO	L'élevage de certains types de poissons est difficile et offre moins de succès.
M. Yao Marcel	MINEDO	Quelles sont les activités du projet RAMSAR ?	M. Oly Dossia	Projet RAMSAR	A présentil les activités du projet RAMSAR et a dit se tenir à disposition pour de plus amples informations relatives au projet.
M. Yao N'goran Léonard	MINEDO	Y a-t-il une différence, entre la technique de cantonnement utilisée par les populations locales et celle de l'aquaculture ?	Lieutenant-colonel M. Tchapo Aké Bertin	DR Eaux et forêts de Grand-Bassam	Il n'y a pas de grandes différences entre ces techniques, mais cet élevage pourrait servir à repeupler la lagune.



UN HABITAT

2D CONSULTING <sup>afrique</sup>  
Environnement & Sécurité Industrielle

Mise à jour : 18/03/2020

3. Administration des questionnaires

À la suite des échanges avec les parties prenantes, des questionnaires leurs ont été remis afin de recueillir leurs avis et apports au projet. Ils figurent en annexe 4.

Fait à Abidjan,  
le 18/03/2020

**Chef de la mission**

M. YAO Marcel  
MINEDD  


**Président de séance**

M. COULIBALY N.  
Magloire  
SG de la préfecture de  
Grand-Bassam  
  
Administrateur Civil  


Annexe 11 : Listes de présence lors des focus groupes



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Azuretti (Grand-Bassam)

Date : 07/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
1	Nanan Bognan	chef de village	Vieillard	47-85-49-74	
2	ANVOTI	Notable		08-67-54-97	08-67-54-96
3	Elmi KOFFI	Notable	vieillard	08-19-72-94	Amouf
4	Kouame Franck	"	personne vivant	04-96-22-46	
5	ASANA CHRISTOPHE	SG Comité Gestion		58 25 53 76	
6	DATIBÉ RAPHAËL	Notable		09 13 91 00	
7	KOUAO ANDRÉE	Notable	Vieillard		



N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
8	BANZOTTA E	notable		02-63-23-11	
9	BEVERE Dany	Notable	/	77366130	
10	Boguo Jeanne	Notable	/	52 56 93 79	
11	Koblan Michel	Responsable des Pote-cava		06 22 18 40	
12	Pignich Tekou Antoine	Notable		04 07 00 23	
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Azuretti (Grand-Bassam)

Date : 07/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Koutouan Parfait	Ménagère	59 94 78 34	
2.	Alui Geneviève	Ménagère	45 13 70 49	X
3.	Ybousse Jeanne	Ménagère	48 80 97 37	
4.	AKé Sophie	Commerçante	60 66 43 21	
5.	Beniabé Ahiza	Ménagère	181	+
6.	ANKOH Angelina	Ménagère	08 22 99 38	
7.	N'DIA Volande	Ménagère	07 52 10 87	
8.	AGNIBI Aïloua Catherine	Ménagère	79 85 71 04	+



N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	Brou Chantal	Ménagère	08 33 49 38	
10.	Mme Amakman	Commerçante	09 74 04 24	
11.	AHUI Anastasie	Ménagère	04 20 79 37	+
12.	AYEMOU NIAMEKA	Ménagère	/	
13.	AYEMOU AVOUAT	Ménagère	75 25 80 22	
14.	ACKA ELEKO	Ménagère	09 09 43 49	
15.	ABLE ELISABÈTE	Ménagère	/	+
16.	NEBOUT VABA	Ménagère	66 78 40 18	
17.	AMON EBA-VERO-	Ménagère	/	+
18.	WDEDE AYA	Ménagère	/	+
19.	AIZA HERIÈRE	Ménagère	88 56 78 21	+
20.	KAKENDU SYLVIE	Commerçante	75 86 19 69	

21. ADJE JOSEPHINE Commerçante 75 86 19 69 +

22. AKESSE ABLEHA JOSEPHINE 05 09 43 20





Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Azurotti (Grand-Bassam)

Date : 07/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Matière Contact téléphonique	Signature
1.				
2.	BOGOU IRENE	footballeur	09 13 11 55	
3.	KOUAD ANDRE	ELECTRICIEN	07 88 63 03	
4.	ARLOU christian-Denis	Informaticien	07438367	
5.	EBAGMININ Kouame Indelic	sans emploi	55 97 0138	
6.	ASSOUAN DILE		75-88-94-31	
7.	KADJOKAN HERVE	SANS EMPLOI	09-60-63-16	
8.	KOFFI MICHEL	MARINS	55 32 18 97	



N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Matière Contact téléphonique	Signature
9.	KOUASSI NOEL	MARINS	06 85 55 90	
10.	KOBLAN ISAAC	MARINS	54 56 02 96	
11.	AITA NOEL	MARINS	55 39 79 73	
12.	GLA (REGNI) MOISE	Président de jeunesse	69 80 42 08	
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Gbamélé (Grand-Bassam)

Date : 07/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	AIPA N'DRIN Guy	RÉSTAURATEUR	58365623	
2.	M. BRUNO KARAU Stéphane	Restaurateur	07-71-41-09	
3.	KOUASSI LOUIS HENRI	Restaurateur	55875858	
4.	BASSI AUGUSTIN	Restaurateur	58-08-61-43	
5.	AIPA N'GUSSAN Olivier	Restaurateur	58877138	
6.	KACOU Salomond	///	08302019	
7.	Goude constant	Restaurateur	09-80-29-67	
8.	Beugre' Michel	Restaurateur	68-41-08-82	



N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	Digré Junior	commerçant	77-61-68-32	
10.	Ahui frederic	Cuisiner	66-88-8466	
11.	Bouzi Gerard	Plagiste	08 57 44 38	
12.	N'GUSSAN FÉTRA	Élève	///	
13.	KOUASSI ERIC		04-09-53-83	
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				





Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Gbamélé (Grand-Bassam)

Date : 07/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA...)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Stanislas N'Guesso	Chef		07 68 11 58	[Signature]
2.	Degni Bernabé	Notable		08 69 63 57	[Signature]
3.	Bagni Pierre	Notable		07 39 67 49	[Signature]
4.	Bassi Jérémie	Doyen		43 08 63 37	[Signature]
5.	Noba André	Doyen		05 58 29 30	[Signature]
6.	Ezro Maxime	Doyen		07 07 36 30	[Signature]
7.	Lata Bonatien	Doyen			[Signature]



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Gbamélé (Grand-Bassam)

Date : 07/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	KACOM ABYRACUNSE	commerçante	08-03-11-79	[Signature]
2.	Latta Marie Noëlle	étudiante	57-42-43-82	[Signature]
3.	EZRO Jacqueline	Menagère	02-62-93-53	[Signature]
4.	Jemoh Maguette	Commerçante	59-95-79-69	[Signature]
5.	EZRO Fatou	Menagère	09-09-18-06	[Signature]
6.	DJAVA Marie	Menagère	49-36-20-37	[Signature]
7.	BEN GRE MARIE	Menagère	57-53-05-59	[Signature]
8.	Larvi Niguessan	Menagère	48-25-57-78	[Signature]

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9	AKOUTIA LISA	ÉLÈVE	87-41-05-30	
10	M'GLESSA ALBRAH	COMMERCANT	88-20-40-41	
11	ABYDARA	coiffeuse	67-07-31-29	
12	BASSY Marcelle	commerçant	58-98-65-33	
13	Lolo Eerine	Ménagère	89-35-01-84	
14	Dogho Geneviève	Ménagère		X
15	Beugre NINA Odette	commerçante	08-64-79-73	
16	Effoua Elisabeth	Ménagère		O
17	Adjé Mirielle	commerçant	55-11-87-91	
18	Adjé Dorcas	commerçant	08-29-98-68	
19	Rafon Madeleine	commerçant	59-63-38-88	O
20				
21				

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Mondoukou (Grand-Bassam)

Date : 03/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1	AKA EDOBLE E.	Commerçante	57-61-39-31	
2	MAÏGA FATTAN	Commerçante	47-34-87-20	+
3	MAÏGA MARIATTE	Commerçante	58-80-31-89	
4	AKE VIVIANE	Ménagère	/	
5	KOFFI N'DA ANIAÏSSÉ	Commerçante	/	X
6	Niambié d'ho Louise	Commerçante	41 17 39 27	
7	GNABOUA Héloïse	commerçante	56-14-02-04	
8	GNABOUA LUCIE	couturière	57 62 76 08	

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	GNABOUA Agnes	coiffeuse	73 58 40 22	
10.	Botouabé Chantal	coiffeuse	77-05-21-55	
11.	Aba Wilianne	commerçante	57-55-39-14	
12.	DEMBELE BARAKISSA	commerçante	87-42-37-31	
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				

Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Mondoukou (Grand-Bassam)

Date : 03/07/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	ROUH AHIZI			08-64-24-67	
2.	EBI MICHEL	électricien Batiment		41-07-90-41	
3.	Mouame Mathieu	pêcheur		55-18-92-90	
4.	WUZAN ABITEHI	Transporteur		77-12-58-12	
5.	WUZAN-Nidede	pasteur		75-03-47-02	
6.	Niaboua Nikola	Bijoutier		57-88-42-63	NN
7.	Semin Guy Marc	seigneur		01-04-47-77	





Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Mondoukou (Grand-Bassam)

Date : 03/07/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	ASSOUANAKA MAX	Sans emploi	06-06-73-55	
2.	Koblan Kouassi Daniel	pêcheur	46-68-07-64	
3.	ASSA GEORGES	pêcheur	03-39-27-18	
4.	BETOU OBLI KONJO patrice	pêcheur	09-93-13-76	
5.				
6.				
7.				
8.				



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Quartier France (Grand-Bassam)

Date : 04/07/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Kangari Mantan Henriette	Responsable des Jeunes N'Zima	09-60-89-18	
2.	Ahoft Kodjoko Emilienne Es		46-65-94-60	
3.	Kooljo Assouan Ngima Gladys		68-91-12-96	
4.	AkaKlé Ebla Esje Sobo		48-47-13-17	
5.				
6.				
7.				
8.				



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Quartier France (Grand-Bassam)

Date : 04/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	KOUASSI KOFFI BARISSA	citoyen âgé		09 55 24 36	
2.	EKPOUO ROGER	Ndabla	Ni Zung Kete	24 25 31 18	
3.	WOBNI ALAHUA R.	Président de coopérative		02847067	
4.					
5.					
6.					
7.					



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Quartier France (Grand-Bassam)

Date : 04/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	SINAN-BROU	Pr des jeunes	09.98.68.39/0249 88.28	
2.	KAKOU-KOU TOUA	ARTISSE	48.00.01.83	
3.	MAO ANDRE	Président des Rechercheurs	07-57-98-13	
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				





Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Vitré 2 (Grand-Bassam)

Date : 03/07/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	KOZETA MOÏSE	CHEF GÉNÉRATION	VIEILLARD	07 43 34 52	
2.	BREMI PAUL	MACHINISTE	PS. VIEILLE	47 41 73 22	
3.	BIRAGBRI CLIVER	PECHERE	PS. VIEILLE	06 16 73 27	
4.	Wansouman Emmanuel	PLANTIER	PS. VIEILLE	59 63 50 83	
5.	SIMONNI PIERRE	VILLÉGIANT	Négatif	47 90 42 92	
6.					
7.					



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Vitré 2 (Grand-Bassam)

Date : 03/07/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	ASSOUMAN sr. Gabriel	acquéreur	47-57-44-04 01-27-63-03	
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				



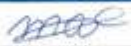
Mise à jour : 29/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Vitrié 2 (Grand-Bassam)**

Date : 03/07/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Mme Akre' Pascale	Commerçante	04-34-42-27	
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

Annexe 12 : Questionnaires renseignés lors des focus groupes

Azuretti



Mise à jour : 02/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Azuretti (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code:

Lieu : *Village d'Azuretti*

Date : *07/10/2020*

Heure de début : *10H 00*

Heure de fin : *10H 20*

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<i>Mme Amalaman Hinsine</i>	<i>Représentante des Femmes</i>	Tél.: Cél.: <i>09 74 04 24</i> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

NON

2. Le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les femmes ? Pourquoi ?

Oui, cela est bénéfique pour le village dans le sens où le ré-ensablement permet de limiter l'avancé de l'eau et l'aquaculture permettra d'avoir une activité

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

J'espère nous espérons qu'après la réalisation du projet nos frères, maris et enfants ne seront pas arrêtés pour avoir pratiqué la pêche.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Nous attendons un futur pour pouvoir vendre les poissons afin de soutenir les besoins facilement (activité économique)

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Nous suggérons pour le ré-ensablement vous utiliser des roches comme dans certaines localités.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

**Raisons de cet avis**

Nous restons sous nos garde, nous attendons que le projet soit réalisé réellement.

Date	Signature de la représentante des femmes
07-07-2020	



Mise à jour : 02/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Azuretti (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code:

Lieu: Village d'Azuretti

Date: 07/07/2020

Heure de début: 10h00

Heure de fin: 10h12

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>Nanon Bognon (Jules Manzam)</u>	<u>Chef village</u>	Tél: <u>4785 4974</u> Cel: <u>05 48 20 09</u> e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

*Les personnes vulnérables que nous sommes par rapport au projet nous en sommes informés par l'intermédiaire du chef.*

2. Le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

*Oui, car ce que nous sommes vraiment impacté par le changement climatique manifesté par l'érosion côtière et la mangrove de poisson.*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- Les inondations
- la disparition des palétiers
- le manque de produits halieutiques

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- combler le manque de produit halieutique
- aider la population à faire face à l'érosion

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- la mise en place de roche au niveau de la mer (des buse laune) afin de faire elle diminuer le force de la mer (des vagues)
- stopper l'effet de l'urbanisation à grand échelle.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- création d'emploi
- stopper l'érosion et les inondations
- protéger la mangrove et les poissons.

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
07/07/20	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 02/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Azuretti (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:

Lieu: Village d'Azuretti

Date: 07.10.2020

Heure de début: 10h20

Heure de fin: 10h30

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
GLA NEGNY MOISE	Président des Jeunes d'Azuretti	Tél: 7401-51-95 Cél: 48-9047008 e-mail: glanegnymoise@yahoo.fr

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui, la jeunesse a bien et bien été informée du projet.

2. Le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Oui nous constatons une absence totale de la mer et la mangrove qui disparaît chaque année disant des produits polychlorés.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- le projet sera-t-il exécuté avant ou après l'ouverture de l'embouchure.
- la forte urbanisation sur la berge de la lagune.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- il faut associer beaucoup la jeunesse.
- donner du travail à la jeunesse qui souffre. Augmenter le nombre d'emplois.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- la maintenance et l'entretien du projet se fera comment ?
- augmentation du nombre d'emplois.
- que le projet soit à long terme.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- Il faudrait que les préoccupations et suggestions de la jeunesse soient prises en compte.

Date	Signature du représentant des jeunes
07-07-2020	[Signature]

Gbamélé



Mise à jour : 02/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Gbamélé (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code

Lieu : Village de Gbamélé

Date : 07/07 / 2020

Heure de début : 13h 00

Heure de fin : 13h 20

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
KACOU ABY SOLANGE	Commerçant	Tél.: Cél: 08-03-11-879 e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

*Oui*

2. Le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les femmes ? Pourquoi ?

*Oui; car il permettra d'avoir une activité économique pour nous les femmes et cela permettra d'avoir du poisson en permanence.*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non

*La préoccupation est que le projet soit réellement réalisable.*

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Nous attendons de ce projet d'avoir de la sécurité, de l'argent et du poisson lié à l'aquaculture.*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis:

*Permettre aux villages de se développer.*

Date	Signature de la représentante des femmes
07.07.2020	<i>[Signature]</i>





Mise à jour : 02/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Gbamélé (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code:

Lieu : Village de Gbamélé

Date : 07.10.20 / 2020

Heure de début : 13h00

Heure de fin : 13h20

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
Stanislas N'Guerron	Docteur Chef du Village Gbamélé	Tél.: 07 68 11 58 Cél.: e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui, nous sommes tous informés.

2. Le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ? Pourquoi ?

qui très importants, parce que ils sont generateurs de revenus.

**PREOCCUPATIONS LIEES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non

- la sécurité des populations est menacée au plan social et financier.
- problème de dragage de sable au niveau de la lagune.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non

- que le projet soit une source de développement des populations et de sécurité.
- une source de développement touristique.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non


- création d'emploi
- intégration des personnes vulnérables dans la réalisation du projet.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- sécurité
- la création d'emploi
- le développement de la vie de la communauté

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
07-07-20	



Mise à jour : 02/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Gbamélé (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:

Lieu: Village de Gbamélé

Date: 07.07.2020

Heure de début: 12H40

Heure de fin: 13H09

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>AIPA N'DRIN Guy</u>	<u>Restaurateur</u>	Tél: <u>58.36.56.23</u> Cél: e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de plage, restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

*Oui*

---

2. Le ré-ensablement de plage, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

*Oui, car cela va permettre d'avoir une activité économique.*

---

**PREOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*la préoccupation à la restaurat<sup>n</sup> de la mangrove en rapport avec le dragage.*

---

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Nous attendons que le projet se termine.*

---

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Nous suggérons que vous sensibiliser les gens (des dragueurs) car ils approvisionnent nos eaux de sable.*

---

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

*Est-ce que le projet n'impactera pas sur les habitations en bordure de la mer ou la lagune.*

Date	Signature du représentant des jeunes
07-07-2020	

Quartier

France



Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Quartier France (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code:

Lieu : Quartier-France (Cœur-Royal)

Date : 04.07.2020

Heure de début : 15H30

Heure de fin : 16H

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
KOUASSI KOFFI-SAMUEL	chouage chef des jeux des Cœur-Royal	Tél.: Cél.: 09-55-24-36 e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "ré-ensablement de plage" dans votre localité ?

Oui, nous sommes informés par le cabinet 2D Consulting.

2. Le ré-ensablement de plage est-il important pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

Très important car nos maisons sont emportées par l'érosion.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Il faudrait par que pour des raisons financières soit pris en compte dans le projet dans le respect de l'environnement.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- permettre au sein d'attirer de l'emploi  
- permettre au quartier France d'attirer des investisseurs

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- prendre en compte les jeunes gens qui ont des activités sur la plage.  
- Employer beaucoup de jeunes.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- Emploi  
- Habitat  
- Environnement

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
04-07-2020	



Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Quartier France (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code

Lieu : Quartier France

Date : 07.10.20 / 2020

Heure de début : 16 H 13

Heure de fin : 16 H 32

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>Kangoh Danja Henriette</u>	<u>Responsable des femmes auprès de la royauté N'Zima Krotoko</u>	Tél.: Cél.: <u>09 60 89 17</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "re-ensablement de plage" dans votre localité ?

Oui

2. Le re-ensablement de plage est-il important pour vous les femmes ? Pourquoi ?

Oui, peut baisser la marée de l'eau et limiter l'avancée de l'eau, ainsi que gêner de l'emploi

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non

Nous attendons de ce projet que nos enfants aient de l'emploi mais aussi si nous les femmes nous pouvons nous occuper de la restauration

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous:

a) Oui  b) Non

nos suggestions faire partir de l'équipe en charge de la restauration des oulriers.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis

- le projet est bénéfique pour le village

Date	Signature de la représentante des femmes
07-07-2020	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Quartier France (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:

Lieu: Village du quartier France

Date: 04.07.2020

Heure de début: 10H24

Heure de fin: 10H30

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
KAKOU KOUTOUA FREDERIC	ARTISTE	Tél.: Cél.: 48.00.01-23 e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "re-ensablement de plage" dans votre localité ?

Oui

2. Le re-ensablement de plage est-il important pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Oui ; Car cela permettra d'avoir une bonne distance entre nos habitats et la plage et créer de l'emploi aux jeunes.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

mettre la priorité sur l'employabilité des jeunes et être dédommagé en cas de déplacement involontaire.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Créer de l'emploi

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

Avoir l'avis de toute la jeunesse

Date	Signature du représentant des jeunes
04.07.2020	



**Mondoukou**



Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Mondoukou (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code :

Lieu : Village de Mondoukou

Date : 03/07 / 2020

Heure de début : 14h40

Heure de fin : 14h50

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
SEMIN GOPY MARC	secrétaire de la chefferie	Tél.: Cél.: 01 04 4777 e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

.....

.....

.....

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

Oui, parce que il n'aura pas de man que poisson

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

.....

.....

.....

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Marché  
l'hôpital

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Pour une conservation  
un fair de fumage

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

Ce projet permettra au village d'avoir du poisson dans le

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
	



Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Mondoukou (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code:

Lieu: Village de Mondoukou

Date: 03.07 / 2020

Heure de début: 14H50

Heure de fin: 15H20

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
AKA EDOBLE ELISABETH	Commerçante	Tél.: <u>57.61.39.31</u> Cél.: e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

*NON*

---

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les femmes ? Pourquoi ?

*Oui; Cela nous permettra d'être auto-suffisant en matière de poisson et être indep financièrement.*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

---

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Construire un marché permettant ainsi de pouvoir vendre la récolte après élevage.*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Construire des latrines pour le village de Bondoukou et avoir un auto-bus permettant de transporter nos enfants (élevés)*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis

*Ce projet nous permettra d'avoir une activité économique et être auto-suffisant.*

Date	Signature de la représentante des femmes
03.07.2020	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Mondoukou (Grand-Bassam)  
GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:

Lieu : .....

Date : ...../...../ 2020

Heure de début : .....

Heure de fin : .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
ASSOUAN AKA MAX	Sans emploi	Tél.: Cél.: 06-06-73-55 e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

.....

.....

.....

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

.....

.....

.....

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

.....

.....

.....

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

.....

.....

.....

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**


Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

.....

.....

.....

<b>Date</b>	<b>Signature du représentant des jeunes</b>
	

Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Vitré 2 (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code :

Lieu : Village de Vitré 2

Date : 03 / 07 / 2020

Heure de début : 12h00

Heure de fin : 12h10

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
Mme Akié Pascale	Commerçante	Tél.: Cél.: <u>06 34 4227</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

Vitré 2



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui, la chefferie nous a informé.

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les femmes ? Pourquoi ?

Oui cela est très important pour nous les femmes.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

une intégration formelle des femmes

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

les moyens financiers et un circuit de la vente du produit.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

former les femmes pour les techniques de restauration de mangroves

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis

solution pour le village

Date	Signature de la représentante des femmes
03.07.2020	<i>[Signature]</i>





Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Vitré 2 (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code:

Lieu : Village de Vitré 2

Date : 03.07.2020

Heure de début : .....

Heure de fin : .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>BRETE PAOL</u>	<u>MACHINISTE</u>	Tél.: Cél.: <u>47417322</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui par la chefferie.

2. La restauration de mangrove l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

Elles sont très importantes pour nous les personnes vulnérables. Car dans notre jeunesse on pouvait voir les mangroves.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Destruction des mangroves par nos jeunes enfant (jeunesse).

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- offrir de l'emploi aux jeunes qui souffre de ce changement climatique et même nous les personnes vulnérables.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

aider vraiment la jeunesse qui s'adonne à l'abattage des arbres pour leur revenu.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- régénération du stock de poisson  
- stabilisation économique.

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
03.07.2020	





Mise à jour : 03/07/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Vitré 2 (Grand-Bassam)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code

Lieu : Village de Vitré 2

Date : 03.1.07.2020

Heure de début : 12h10

Heure de fin : 12h26

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>ASSOUMAN Wotchin Gabriel</u>	<u>aquaculteur</u>	Tél.: <u>41-27-63-03</u> Cél.: <u>47-57-44-04</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui, la jeunesse est déjà informé de cette belle initiative.

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Sachant, que les deux initiatives sont liées nous ne pouvons que être heureux et d'accueillir.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

manque d'emploi et de revenu lié à la pêche.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

la jeunesse a besoin de financement pour réaliser ces projet, surtout l'aquaculture.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

que le fonds se penche sur les vers la jeunesse qui fait les frais du changement climatique.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

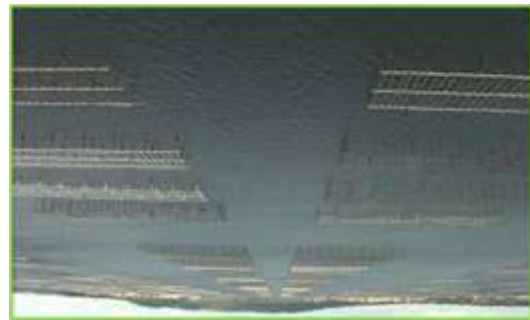
Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- financement pour booster la jeunesse
- protection au l'absence de plan

Date	Signature du représentant des jeunes
03 07 2020	Alouman

## Projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des interventions d'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai, de restauration de mangrove et d'aquaculture à Jacqueville



### Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

### Rapport provisoire VP1

10 janvier 2021

2D Consulting Développement Durable  
3, rue du Bourg - 68100 Mulhouse, France  
Mob : +33 6 48 09 71 35

2D Consulting Afrique  
Cocody – Riviera 3 – Cité Bellevue – Villa n° L8 – Abidjan – Côte d'Ivoire  
15 BP 149 Abidjan 15 – Tél : +225 22 47 27 18 – Mob : +225 49 40 01 59

2D CONSULTING <sup>afrique</sup>  
Environnement & Sécurité Industrielle



## SUIVI QUALITE

<b>Projet</b>	Projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des interventions d'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai, de restauration de mangrove et d'aquaculture à Jacqueville
<b>Prestation</b>	Étude d'Impact Environnemental et Social
<b>Autorité contractante</b>	ONU HABITAT
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)
<b>Localisation du projet</b>	Jacqueville
<b>Type de document</b>	Rapport provisoire

Rôles		
Rôles	Noms	Signatures
<b>Chef de projet / rédactrice du rapport</b>	Mme Edith DELOUMEAUX (2D CONSULTING)	
<b>Approbateur</b>	Monsieur Marcel Yao (MINED)	
<b>Valideur</b>	Monsieur Javier TORNER (ONU HABITAT)	

Liste des révisions		
Version n°	Date	Description / objet de la révision
VP1	10/01/2021	Rapport initial

## SOMMAIRE

Sigles et acronymes .....	6
Unités .....	8
Liste des tableaux.....	9
Liste des figures .....	13
Liste des cartes .....	13
Liste des photos .....	14
Liste des annexes.....	15
<b>0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>25</b>
1.1. Objectifs de l'étude .....	26
1.1.1. Objectifs fondamentaux d'une EIES.....	26
1.1.2. Objectifs spécifiques de la présente EIES.....	26
1.2. Responsables de l'EIES .....	27
1.2.1. Maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) .....	27
1.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT .....	27
1.2.3. Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) : 2D CONSULTING AFRIQUE .....	27
1.2.4. Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).....	28
1.3. Procédures de réalisation et portée de l'EIES .....	28
1.3.1. Procédure de réalisation de l'EIES.....	28
1.3.2. Portée de l'EIES .....	31
1.4. Méthodologie et programme de travail .....	32
1.4.1. Méthodologie de réalisation de l'EIES du Projet .....	32
1.4.2. Détail des activités de l'élaboration de l'EIES .....	32
1.4.3. Programme de travail de l'EIES.....	33
1.5. Cadre politique national et international .....	35
1.5.1. Politiques nationales.....	35
1.5.2. Politiques internationales.....	38
1.6. Cadre institutionnel national et international.....	39
1.6.1. Cadre institutionnel national .....	39
1.6.2. Cadre juridique .....	56
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>77</b>
2.1. Contexte du Projet .....	78
2.2. Présentation du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du BEEA.....	79
2.2.1. Maître d'ouvrage : MINEDD.....	79
2.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT .....	80
2.2.3. BEEA : 2D Consulting Afrique .....	81
2.3. Analyse des alternatives du Projet .....	83
2.4. Descriptif du Projet .....	85
2.4.1. Localisation géographique du Projet .....	85
2.4.2. Justification du choix du site du Projet .....	85
2.4.3. Plan d'aménagement du site du Projet .....	85
2.4.4. Description du Projet par Interventions .....	87
2.4.5. Planning environnemental.....	92
2.4.6. Processus de mise de œuvres des interventions.....	92
2.4.7. Caractéristiques techniques du Projet.....	93
1.4.4.1 Dimensions des interventions retenues .....	93



1.4.4.2	Équipements du Projet par phase d'intervention .....	94
1.4.4.3	Produits (FDS) .....	99
2.4.8.	Intrants, rejets et nuisances de chaque intervention .....	100
2.4.9.	Services assurés pendant toutes les phases du Projet.....	101
2.5.	Coût estimatif du Projet .....	102
<b>3.</b>	<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>103</b>
3.1.	Délimitation de la zone d'étude.....	104
3.1.1.	Zone d'Influence Directe (ZID).....	104
3.1.2.	Zone d'Influence Indirecte (ZII).....	105
3.2.	Méthodologie de collecte des données .....	105
3.2.1.	Données documentaires.....	105
3.2.2.	Investigations de terrain.....	106
3.3.	Description des différentes composantes de l'environnement initial du Projet	111
3.3.1.	Généralités sur l'environnement de la Sous-Préfecture de Jacqueville .....	111
3.3.2.	Description de l'environnement immédiat du site du Projet.....	134
3.4.	Tendances de l'état de l'environnement .....	210
3.5.	Lacunes des données.....	216
3.5.1.	Informations partielles.....	216
3.5.2.	Données inexistantes .....	216
3.5.3.	Solutions aux lacunes des données .....	216
<b>4.</b>	<b>IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU</b>	
<b>PROJET .....</b>	<b>217</b>	
4.1.	Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts	218
4.1.1.	Identification des impacts du Projet.....	218
4.1.2.	Caractérisation des impacts du Projet.....	218
4.1.3.	Évaluation de l'importance des impacts du Projet.....	218
4.1.4.	Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation des impacts du Projet.....	220
4.2.	Identification, caractérisation et évaluation des impacts du Projet .....	221
4.2.1.	Activités sources d'impact par intervention.....	221
4.2.2.	Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts .....	222
4.2.3.	Récapitulatif du nombre d'impacts.....	230
<b>5.</b>	<b>MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>231</b>
5.1.	Mesures générales .....	232
5.1.1.	Mesures d'amélioration de la performance.....	232
5.1.2.	Mesures de gestion des impacts négatifs.....	232
5.2.	Mesures spécifiques .....	233
<b>6.</b>	<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>243</b>
6.1.	Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation .....	244
6.2.	Liste des gaz à effet de serre générés par le projet et leurs sources .....	244
6.2.1.	Liste des gaz à effet de serre .....	244
6.2.2.	Sources des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).....	244
6.3.	Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre .....	245
6.3.1.	Aménagement des berges.....	245
6.3.2.	Restauration de mangrove .....	245

6.3.3.	Aquaculture.....	246
6.4.	Bilan carbone.....	247
6.4.1.	Aménagement des berges.....	247
6.4.2.	Restauration de mangrove .....	247
6.4.3.	Aquaculture.....	247
6.5.	Recommandation.....	248
<b>7.</b>	<b>GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS .....</b>	<b>249</b>
7.1.	Identification et analyse des potentiels dangers et risques .....	250
7.1.1.	Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques ...	250
7.1.2.	Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités du Projet par intervention .....	254
7.2.	Mesures de Maitrise des Risques (MMR).....	258
7.2.1.	Mesures envisagées dans la conception du Projet par intervention .....	258
7.2.2.	Matrice de criticité.....	266
7.2.3.	Mesures préconisées pour la gestion des risques par intervention.....	267
7.3.	Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées .....	268
7.4.	Réponse aux situations d'urgence.....	268
7.4.1.	Situations d'urgence potentielles.....	268
7.4.2.	Programme de gestion des urgences.....	268
7.4.3.	Planification des interventions d'urgence .....	268
<b>8.</b>	<b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....</b>	<b>270</b>
8.1.	Plan de gestion environnementale et sociale par intervention du projet ....	271
8.1.1.	Plan de gestion environnementale et sociale de l'aménagement des berges	271
8.1.2.	Plan de gestion environnementale et sociale de la restauration de mangrove	276
8.1.3.	Plan de gestion environnementale et sociale de l'aquaculture.....	282
8.2.	Programme de surveillance de l'environnement.....	286
8.3.	Programme de suivi de l'environnement .....	286
8.4.	Programme de formation et de sensibilisation.....	287
8.4.1.	Renforcement des capacités des institutions .....	287
8.4.2.	Renforcement des capacités des communautés locales .....	288
8.4.3.	Renforcement des capacités des travailleurs.....	289
8.5.	Coût global du PGES.....	289
<b>9.</b>	<b>PARTICIPATION DU PUBLIC.....</b>	<b>290</b>
9.1.	Engagement des parties prenantes.....	291
9.1.1.	Principes généraux.....	291
9.1.2.	Typologie des Parties Prenantes.....	291
9.1.3.	Cartographie des parties prenantes .....	292
9.1.4.	Organisation, étapes et planning de dialogue et communication avec les parties prenantes .....	292
9.1.5.	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	293
9.2.	Contexte de la participation publique.....	294
9.3.	Méthodologie de réalisation de la consultation publique .....	294
9.3.1.	Étape 1 : réunion plénière de consultation publique.....	294
9.3.2.	Étape 2 : focus groupes.....	294
9.4.	Parties prenantes au Projet .....	294
9.5.	Déroulement des consultations .....	296
9.5.1.	Consultation publique en réunion plénière .....	296
9.5.2.	Focus groupes.....	301
<b>10.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>315</b>

<b>10. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>317</b>
<b>11. ANNEXES.....</b>	<b>321</b>

## Sigles et acronymes

AGNU	: Assemblée générale des Nations Unies
AGR	: Activistes Génératrices de Revenus
ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
BNETD	: Bureau National d'Étude Techniques et de Développement
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contributions Déterminées au niveau National
CIAPOL	: Centre National Antipollution
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CNSC	: Cadre National des Services Climatiques
COP	: Conférence Of Party
CPR	: Comité des Représentants Permanents
CRO	: Centre de Recherches Océanologiques
DAP	: Direction de l'Aquaculture et des Pêches
DGDDL	: Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
EIES	: Études d'Impact Environnemental et Social
FA	: Fonds d'Adaptation
FAR	: Festival des Arts de la Rue
GP	: Politique de Genre
INDC	: Intended Nationally Determined Contributions (Contributions prévues déterminées au niveau national)
INS	: Institut Nationale de Statistique
IWRM	: Integrated Water Resources Management (Gestion intégrée des ressources en eau)
LIDAR	: Light Detection And Ranging (Détection et télémétrie de lumière)
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NNE	: Nord Nord-Est
OIT	: Organisation Internationale de Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PM	: Point de Mesure
PNA	: Plan National de l'Adaptation
PNCC	: Programme National Changement Climatique
PND	: Plan National de Développement
PNE	: Politique Nationale de l'Environnement
PNGEC	: Programme National de Gestion de l'Environnement Côtier
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUEH	: Programme des Nations unies pour les établissements humains
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNCC	: Stratégie Nationale de Changement Climatique
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNGRC	: Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
SODECI	: Société de Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire

SODEXAM	:	Société d'Exploitation et de Développement Aéronautique et Météorologique
SRAT	:	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSO	:	Sud Sud-Ouest
TDR	:	Termes De Référence
TMS	:	Troubles Musculo-Squelettiques
UEMOA	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	:	Organisation des Nations unies pour l'Éducation la Science et la Culture
ZID	:	Zone d'Influence Directe
ZII	:	Zone d'Influence Indirecte



## Unités

\$	: Dollar
°	: Degré
°C	: Degré Celsius
dB	: Décibel
ha	: Hectare
km	: Kilomètre
km <sup>2</sup>	: Kilomètre carré
Km/h	: Kilomètre par heure
m	: Mètre
m <sup>2</sup>	: Mètre carré
m <sup>3</sup>	: Mètre cube
m <sup>3</sup> /j	: Mètre cube par jour
µg/l	: Microgramme par litre
mg/l	: Milligramme par litre
mm	: Millimètre
mg/m <sup>3</sup>	: Milligramme par mètre cube
ppm	: Partie par million
NTU	: Nephelometric Turbidity Unit (Unité de Turbidité Néphélométrique)
%	: Pourcentage

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Enjeux du Projet.....	31
Tableau 2 : Programme global de réalisation de l'EIES.....	34
Tableau 3 : Orientations stratégiques de la SNDD .....	37
Tableau 4 : Institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du Projet et leurs rôles respectifs.....	40
Tableau 5 : Textes législatifs et réglementaires applicables au Projet .....	57
Tableau 6 : Conventions environnementales internationales et régionales ratifiées par la Côte d'Ivoire en lien avec le Projet .....	74
Tableau 7 : Alternatives de l'aménagement des berges lagunaires .....	83
Tableau 8 : Alternatives de la restauration de mangrove.....	83
Tableau 9 : Alternatives de l'aquaculture .....	84
Tableau 10 : Activités de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai.....	87
Tableau 11 : Moyens de protection du personnel en phase de construction et cessation d'activité de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai.....	88
Tableau 12 : Calendrier de réalisation des activités de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai.....	88
Tableau 13 : Activités de restauration de mangrove.....	89
Tableau 14 : Moyens de protection du personnel pour l'intervention de restauration de mangrove .....	90
Tableau 15 : Calendrier de réalisation des activités de restauration de mangrove .....	90
Tableau 16 : Activités de l'aquaculture .....	91
Tableau 17 : Moyens de protection du personnel pour l'intervention de l'aquaculture .....	91
Tableau 18 : Calendrier de réalisation des activités de l'aquaculture .....	91
Tableau 19 : Dimensions des interventions retenues .....	93
Tableau 20 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de pour l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai .....	94
Tableau 21 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation pour l'intervention de restauration de mangrove .....	95
Tableau 22 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'aquaculture.....	97
Tableau 23 : Caractéristiques des produits.....	99
Tableau 24 : Intrants, rejets et nuisances de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai.....	100
Tableau 25 : Intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove .....	100
Tableau 26 : Intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture.....	101
Tableau 27 : Services assurés pendant toutes les phases du Projet .....	101
Tableau 28 : Données obtenues dans les services publics correspondants .....	105
Tableau 29 : Coordonnées géographiques des points de mesure du bruit et de la température sur le site du Projet.....	108
Tableau 30 : Coordonnées géographiques des points d'échantillonnage de l'eau.....	109
Tableau 31 : Programme de collecte des données sur le terrain.....	111
Tableau 32 : Difficultés rencontrées dans la collecte des données .....	111
Tableau 33 : Population de la sous-préfecture de Jacqueville.....	123
Tableau 34 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet.....	134
Tableau 35 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	134
Tableau 36 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	135
Tableau 37 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	135
Tableau 38 : Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet. 136	
Tableau 39 : Observations environnementales à Taboth .....	141

Tableau 40 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet .....	146
Tableau 41 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	147
Tableau 42 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	147
Tableau 43 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	147
Tableau 44: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet.	149
Tableau 45 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet .....	155
Tableau 46 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	155
Tableau 47 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	156
Tableau 48 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	156
Tableau 49: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet.	157
Tableau 50 : Observations environnementales à Grand-Jack .....	161
Tableau 51 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet .....	165
Tableau 52 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	165
Tableau 53 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	166
Tableau 54 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	166
Tableau 55 : Observations environnementales à Téfrédji.....	170
Tableau 56 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet .....	176
Tableau 57 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	176
Tableau 58 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	176
Tableau 59 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	177
Tableau 60: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet.	178
Tableau 61 : Observations environnementales à Couvé .....	182
Tableau 62 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet .....	187
Tableau 63 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	187
Tableau 64 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	188
Tableau 65 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	188
Tableau 66: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet.	189
Tableau 67 : Observations environnementales à Tiémien.....	193
Tableau 68 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet .....	198
Tableau 69 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet .....	199
Tableau 70 : Résultat des mesures de la qualité de l'air .....	199
Tableau 71 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air .....	200
Tableau 72: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet.	201
Tableau 73 : Observations environnementales à Attoutou B.....	204
Tableau 74 : Tendance de l'état de l'environnement .....	212
Tableau 75 : Description des information partielles .....	216
Tableau 76 : Grille de Fecteau .....	219
Tableau 77 : Échelle d'appréciation du niveau d'importance des impacts.....	219
Tableau 78 : Échelle d'appréciation des critères de la grille de Fecteau .....	219
Tableau 79 : Activités sources d'impact de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai .....	221
Tableau 80 : Activités sources d'impact de l'intervention de restauration de mangrove.....	221
Tableau 81 : Activités sources d'impact de l'intervention de l'aquaculture .....	222
Tableau 82 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai.....	223
Tableau 83 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de restauration de mangrove.....	226
Tableau 84 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de l'aquaculture .....	228
Tableau 85 : Nombre des impacts par intervention et par typologie .....	230
Tableau 86 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai.....	235

Tableau 87 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de restauration de mangrove .....	238
Tableau 88 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de l'aquaculture.....	241
Tableau 89 : Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation.....	244
Tableau 90 : Liste des différents gaz à effet de serre .....	244
Tableau 91 : Source des gaz à effet de serre .....	244
Tableau 92 : listing des technologies du secteur d'activité et la proposition d'une technologie propre de l'aménagement des berges. ....	245
Tableau 93 : listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de la restauration de mangrove .....	246
Tableau 94 : des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de l'aquaculture .....	246
Tableau 95 : Échelle de la gravité liée à l'exposition humaine.....	250
Tableau 96 : Échelle de la gravité liée à l'exposition de l'environnement .....	251
Tableau 97 : Échelle de probabilité .....	252
Tableau 98 : Matrice de criticité .....	253
Tableau 99 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai	254
Tableau 100 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de restauration de mangrove .....	255
Tableau 101 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de l'aquaculture.....	257
Tableau 102 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques envisagées pour l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai .....	258
Tableau 103 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques envisagées pour l'intervention de restauration de mangrove .....	260
Tableau 104 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques pour l'intervention de l'aquaculture.....	263
Tableau 105 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception.....	266
Tableau 106 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques préconisées pour l'aménagement des berges.....	267
Tableau 107 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées .....	268
Tableau 108 : Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale de l'intervention l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai	272
Tableau 109 : Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale de l'intervention de restauration de mangrove .....	277
Tableau 110 : Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale de l'intervention de l'aquaculture.....	283
Tableau 111 : Plan de surveillance environnementale .....	286
Tableau 112 : Plan de suivi du PGES.....	287
Tableau 113 : Programme de renforcement des capacités des institutions .....	288
Tableau 114 : Modules de formation pour le renforcement des capacités des travailleurs .	289
Tableau 115 : Coûts du programme de formation sensibilisation .....	289
Tableau 116 : Coûts du PGES.....	289
Tableau 117 : Catégorie des parties prenantes .....	291
Tableau 118 : Liste des parties prenantes identifiées .....	295
Tableau 119 : Avis recueillis et raisons invoquées .....	297
Tableau 120 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées .....	300
Tableau 121 : Avis recueillis et raisons invoquées à Taboth .....	303
Tableau 122 : Avis recueillis et raisons invoquées à Koko .....	304
Tableau 123 : Avis recueillis et raisons invoquées à Grand-Jack.....	304
Tableau 124 : Avis recueillis et raisons invoquées à Couvé .....	305
Tableau 125 : Avis recueillis et raisons invoquées à Tiémien.....	306

Tableau 126 : Avis recueillis et raisons invoquées à Attoutou B.....	306
Tableau 127 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Taboth.....	307
Tableau 128 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Taboth.....	307
Tableau 129 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Taboth .....	308
Tableau 130 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Koko.....	308
Tableau 131 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Koko.....	308
Tableau 132 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Koko .....	309
Tableau 133 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Grand-Jack .....	309
Tableau 134 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Grand-Jack .....	309
Tableau 135 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Grand-Jack.....	310
Tableau 136 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Couvé.....	310
Tableau 137 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Couvé .....	311
Tableau 138 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Couvé.....	311
Tableau 139 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Téfrédji.....	311
Tableau 140 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Téfrédji.....	312
Tableau 141 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Téfrédji .....	312
Tableau 142 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Tiémien .....	312
Tableau 143 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Tiémien.....	313
Tableau 144 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Tiémien .....	313
Tableau 145 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Attoutou B .....	313
Tableau 146 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Attoutou B.....	314
Tableau 147 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Attoutou B .....	314



## Liste des figures

Figure 1 : Procédure d'élaboration de l'EIES du Projet.....	30
Figure 2 : Approche méthodologique de réalisation de l'EIES.....	32
Figure 3 : Exemple d'aménagement des enclos .....	86
Figure 4 : Processus d'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai .....	92
Figure 5 : Processus de restauration de mangrove .....	92
Figure 6 : Processus d'aquaculture.....	93
Figure 7 : Protocole de mesure du nitrate .....	109
Figure 8 : Pluviométrie moyenne mensuelle du département de Jacqueville .....	113
Figure 9 : Température du département de Jacqueville .....	113
Figure 10 : Taux d'humidité de Jacqueville .....	114
Figure 11 ; Vitesse moyenne du vent dans le département de Jacqueville .....	115
Figure 12 : Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation de l'importance des impacts du Projet.....	218
Figure 13 : Diagramme de l'évaluation de l'importance des impacts .....	220
Figure 14 : Principe ERC.....	233
Figure 15 : Représentation graphique des parties prenantes identifiées par catégorie .....	296
Figure 16 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Taboth .....	304
Figure 17 : Répartition des avis exprimés par les groupes Koko .....	304
Figure 18 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Grand-Jack .....	305
Figure 19 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Couvé.....	305
Figure 20 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Tiémien .....	306
Figure 214 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Attoutou B .....	307

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation précise du site du Projet dans la département de Jacqueville .....	85
Carte 2 : Zone d'Influence Indirecte de Jacqueville .....	105
Carte 3 : Localisation des points de mesure du bruit et de la température.....	108
Carte 4 : Zone climatique d'hébergement du département de Jacqueville .....	112
Carte 5 : Géologie du département de Jacqueville .....	115
Carte 6 : Hydrogéologie du département de Jacqueville .....	116
Carte 7 : Hydrologie du département de Jacqueville .....	117
Carte 8 : Topographie du département de Jacqueville .....	117
Carte 9 : Pédologie du département de Jacqueville .....	118
Carte 10 : Végétation du département de Jacqueville .....	119
Carte 11 : Végétation du département de Jacqueville .....	120
Carte 12 : Découpage administratif du département de Jacqueville.....	122
Carte 13 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Taboth .....	136
Carte 14 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Koko .....	148
Carte 15 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site Grand-Jack.....	157
Carte 16 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Téfrédji .....	166
Carte 17 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Couvé.....	177
Carte 18 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Tiémien .....	189
Carte 19 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Attoutou B .....	200

## Liste des photos

Photo 1 : Exemple d'aménagement de la restauration des mangroves.....	86
Photo 2 : Appareils de mesure.....	106
Photo 3 : Séquence de relevé de niveau sonore et de la température sur le site du Projet	108
Photo 4 : Quelques espèces fauniques du département de Jacqueville .....	119
Photo 5 : Espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Jacqueville.	121
Photo 6 : Vue panoramique de la préfecture et de la sous-préfecture de Jacqueville .....	124
Photo 7 : Aperçu d'une fête de réjouissance du peuple Ahizi.....	125
Photo 8 : aperçu de l'intronisation en pays Alladian .....	127
Photo 9 : Activités socio-culturelles du peuple Akouri (Avikam) et alliés ethniques.....	128
Photo 10 : Habitats du département de Jacqueville.....	129
Photo 11 : Voie bitumée et Voie non bitumée .....	130
Photo 12 : Établissements de la sous-préfecture de Jacqueville .....	130
Photo 13 : Lycée professionnel de Jacqueville et École primaire de Téfrédji .....	130
Photo 14 : Cultures industrielles à Jacqueville.....	133
Photo 15 : Types d'élevages à Jacqueville .....	133
Photo 16 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Taboth.....	136
Photo 17 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Koko.....	148
Photo 18 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Grand-Jack .....	157
Photo 19 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Téfrédji .....	167
Photo 20 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Couvé.....	177
Photo 21 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Tiémien .....	189
Photo 22 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Attoutou B .....	201
Photo 23 : Illustration du déroulement de la consultation publique .....	297
Photo 24 : Déroulement des focus groupes .....	301

## Liste des annexes

Annexe 1 : Arrêté n°00039 MINEDD/CAB du 03 février 2020 portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Études 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Études d'Évaluation Environnementale Stratégique, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux .....	322
Annexe 2 : Décision n°0066/ MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ portant délivrance d'agrément technique au laboratoire du cabinet 2D Consulting Afrique .....	325
Annexe 3 : Protocole de mesure .....	327
Annexe 4 : Circulaire de la mission de collecte de données de Jacqueville .....	333
Annexe 5 : Compte-rendu de la visite des sites de Jacqueville .....	334
Annexe 6 : TDR de l'EIES « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Jacqueville .....	343
Annexe 7 : PV de la consultation publique de Jacqueville .....	372
Annexe 8 : Circulaire de convocation des parties prenantes à la consultation publique de Jacqueville.....	379
Annexe 9 : Liste de présence à la consultation publique de Jacqueville .....	380
Annexe 10 : Les questions renseignés lors de la consultation publique de Jacqueville .....	382
Annexe 11 : Listes de présence lors des focus groupes.....	434
Annexe 12 : Questionnaires renseignés lors des focus groups de Jacqueville .....	454

## 0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

---

## Introduction

Ce résumé non technique du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des interventions d'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai, de restauration de mangrove et d'aquaculture à Jacqueville (dans l'ensemble du présent rapport dénommé « Projet ») est destiné à faciliter la compréhension de l'EIES par le public.

## Description du projet

Il s'agit d'un projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières » qui consiste à :

- un aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai dans le département de Jacqueville, dans les localités de Taboth, Koko et Attoutou B ;
- la restauration de mangrove à Jacqueville dans les localités de Taboth, Téfrédji et Tiémien ;
- l'aquaculture dans le département de Jacqueville, dans les localités de Taboth, Koko, Grand-Jack, Téfrédji, Couvé, Tiémien et Attoutou B.

## Cadre institutionnel, législatif et réglementaire

Les institutions nationales en lien avec le Projet sont : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Eaux et Forêt, le Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation et le Ministère halieutique et animale.

Le cadre réglementaire comprend d'une part les textes nationaux dont : 13 lois, 2 ordonnances, 19 décrets, 4 arrêtés et d'autre part les conventions internationales et régionales signées et ratifiées par la Côte d'Ivoire dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Parmi les lois en lien direct avec le Projet, on peut citer la loi 96-766 du 3 octobre 1996 portant le code de l'environnement, la loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau, la loi n° 2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral et la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture.

## État initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement se présente comme suit pour chaque composante du milieu récepteur.

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
<b>Milieu physique</b>					
1. Climat 1.1. Zone climatique	zone I correspondant au climat Attiéen (régime équatorial de transition)	climat Attiéen	L'aménagement des berges n'a aucune influence sur le climat	La restauration de mangrove n'a aucune influence sur le climat	L'aquaculture n'a aucune influence sur le climat
1.2. Température	Températures moyennes minimale à 27 °C et températures moyennes à maximale 30 °C	Taboh : 26°C Koko 26°C Grand-Jack 32°C Téfrédji 29°C Couvé 30°C Tiémien 30°C			



THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
		Attoutou 32°C			
1.3. Pluviométrie	Les précipitations annuelles moyennes sont de 1466.4 mm.				
1.4. Humidité	Humidité située entre 3 % de 97 %.				
1.5. Vent (rose des vents)	La direction horaire moyenne principale du vent à Jacqueville vient du sud tout au long de l'année.				
2. Géologie	bassin sédimentaire côtier d'âge Crétacé-Quaternaire	Bassin sédimentaire côtier	Aucun	Aucun	Aucun
3. Géomorphologie	Relief constitué de cordon littoral qui se caractérise par une côte très sablonneuse.		Le projet modifiera la géomorphologie du site du projet	Aucun	Aucun
4. Topographie	topographie essentiellement plate (87 mètres)		Le projet modifiera la topologie du site du projet	Aucun	Aucun
5. Pédologie	Sol ferrallitique Sol sableux Sol argilo-sableux	Le sol est brun foncé et sableux	L'aménagement des berges va modifier la pédologie du site du projet	La pédologie aura une influence sur le projet	Aucun
6. Hydrogéologie	Caractérisé par trois niveaux d'aquifères d'inégale importance	Des aquifères du quaternaire marin, du continental terminal	Aucun	Aucun	Aucun
7. Hydrologie	L'hydrologie est principalement caractérisée par la présence de la lagune Ebrié et d'une façade maritime sur l'Océan Atlantique	Présence de lagune	L'aménagement des berges peut empêcher les écoulements de surface vers la mer	Aucun	Le régime hydrologique peut influencer la productivité de l'aquaculture
8. Bruit	Néant	Taboth : 68,8dBA Koko 76.5dBA Grand-Jack 52.9dBA Téfrédji 72.5dBA Couvé 53.9dBA Tiémien 53.9dBA Attoutou 53.7dBA	Aucun	Aucun	Aucun
9. Qualité de l'air	Néant	<1ppm : les PM 2,5 et 10 sont supérieures aux seuils	Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	Aucun	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
		recommandés par l'OMS			
<b>10. Qualité de l'eau</b>	Néant		Aucun	Aucun	Aucun
<b>Milieu biologique</b>					
<b>1. Flore</b>	Aucune espèce rare n'a été observée	Manguiers, Mangrove, Végétation herbacée, Forêt	L'aménagement des berges entraîne une légère destruction de flore le long de la plage	Renforcement du couvert végétal	Aucun
<b>2. Faune</b>	Le crocodile ( <i>Osteolaemus tetraspis</i> ) Grue couronnée (Balearica pavonina)	Mouche, Corbeau, Moustique, Papillon, Reptiles, Petit, mammifères : rat Tilapia Agoutis crocodile	L'aménagement des berges entraîne une légère destruction de faune le long de la plage	Création d'habitat naturel	Aucun
<b>MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL</b>					
<b>1. Électricité</b>	Environ 92% des ménages bénéficient de l'électricité contre 8% des ménages qui utilisent encore la lampe	La CIE assure l'alimentation en électricité de la population de Taboth	Aucun =	Aucun	Aucun
<b>2. Eau potable</b>	La grande majorité de la population a accès à l'eau courante avec les installations de la SODECI (54% de la population)	Château d'eau à Taboth, Grand-Jack, Téfrédji, et Couvé Mini château d'eau à Tiémien Pompe à motricité humaine à Attoutou Utilisation de puit à koko	Aucun	Aucun	Aucun
<b>3. Éducation</b>	17 écoles préscolaires, 67 écoles primaires, 05 écoles secondaires, 16 centres d'alphabétisations et 01 Centre professionnel des métiers de la maintenance industrielle et l'institution Féminine d'Éducation et de Formation (IFEFE)	Écoles primaires	Aucun	Aucun	Aucun
<b>4. Santé</b>	un (1) hôpital général, six (6) centres de santé régionaux, une (01) direction départementale de la santé et	Hôpital a Couvé et a Attoutou	Aucun	Aucun	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
	deux (2) infirmeries				
5. Route	Le réseau routier ne couvre que la commune. Les voies de communication avec les villages de l'intérieur de Jacqueville sont non bitumées.	Piste d'accès au village praticable mais non bitumée	L'aménagement des berges entrainera une augmentation du trafic lié au transport du sable	Aucun	Aucun
6. Assainissement	Neant	Drainage naturel, Écoulement vers la lagune	Aucun	Aucun	Aucun
7. Population	La population résidente de Jacqueville 56 308 habitants en 2014		Aucun	Aucun	Aucun
8. religion	Des églises et des mosquées	Présence d'église dans les villages mais aucune mosquée	Aucun	Aucun	Aucun
9. organisation sociale et politique 9.1. Organisations socio-culturelle			L'aménagement des berges peut favoriser les événements socio-culturels	Aucun	Aucun
9.2. Organisation politique	Elle oscille autour des structures de l'État tels que la commune et les sous-préfectures mais aussi des coutumes des trois (3) peuples autochtones (alladian, ahizi, akouri)		Aucun	Aucun	Aucun
10. Foncier	La question foncière est gérée par les grandes familles supervisés par les autorités coutumières. Cette gestion est caractérisée par une forte emprise des notables et des anciens sur le fonctionnement de la collectivité, des familles et des exploitations agricoles. Ainsi, la terre à Jacqueville est un bien familiale		Risque de conflits fonciers liés au site de l'aménagement des berges	Risque de conflits fonciers liés au site de restauration de mangrove	Aucun
11. Activités économiques		Agriculture : pêche	L'aménagement des berges va favoriser le développement	La restauration de la plage va favoriser le	L'aquaculture entrainera une génération

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
		Agriculture : élevage des porcins Transformation du manioc en attiéké	des activités économiques	développement de la pêche	de revenue de la population

### Identification, analyse et évaluation de l'importance des impacts du Projet

Les activités sources d'impacts pour chaque phase des interventions du Projet sont présentées dans le tableau ci-dessous

#### Activités sources d'impact de l'aménagement des berges

Phases du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat du sable en vrac pour le remblai
	Achat du sable pour la digue en sacs de sable
	Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable
	Achat des sacs pour la digue en sacs de sable
Construction	Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville
	Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire
	Piquage des supports en bois
	Ensachage du sable
	Empilage des sacs
Exploitation	Management de projet en bureau et sur le terrain
	Maintenance
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance

#### Activités sources d'impact de la restauration de mangrove

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove
Construction	Préparation du site (débarrasement de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)
	Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting
	Collecte de la terre vers le site, fumier
	Transport du fumier jusqu'au site
Exploitation	Planting des semis
	Préparation du site
	Gestion de la plantation
	Appui à la coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain

Phase du projet	Activités sources d'impact
Cessation d'activité	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance

#### Activités sources d'impact de l'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Achat et transport de matériel
Construction	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture
Exploitation	Transport des aliments pour nourrir les alevins
	Alimentation des poissons et alevinage
	Supervision et coordination
Cessation d'activité	Entretien, suivi et surveillance sur le site
	Arrêt des activités d'aquaculture
	Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture

Les impacts positifs majeurs sont :

- Aménagement des berges
  - o protection de la population et des habitats
  - o restauration des berges
  - o réduction des inondations
  - o réduction de l'érosion
- Restauration de mangrove
  - o restauration de la mangrove
  - o augmentation des ressources halieutiques
  - o réduction de l'inondation,
  - o diminution de l'érosion
  - o protection des habitats
- Aquaculture
  - o augmentation de la production halieutique
  - o amélioration de la résilience des communautés côtières
  - o augmentation des moyens de subsistance,

Les impacts négatifs majeurs sont :

- Aménagement
  - o aucun
- Restauration de mangrove
  - o aucun
- Aquaculture
  - o aucun

#### Mesures de protection de l'environnement

Les mesures préconisées pour la gestion des impacts majeurs sont : réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air et sensibiliser à la prévention des risques SST.

#### Changement climatique

Les interventions du projet : l'aménagement des berges, la restauration de mangrove et l'aquaculture sont respectivement classées dans les secteurs d'atténuation suivant : la construction, le reboisement et l'agriculture. Le CO2 est le principal gaz à effet de serre du projet. Il est essentiellement produit par la combustion d'hydrocarbures utilisés par les engins



du projet. Il est recommandé au promoteur d'utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diésel.

### Gestion des risques et accidents

Les risques de niveau « MMR 1 » après application des MMR prévues dans la conception du Projet sont : les risques d'accident et de pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

Les mesures préconisées par 2D Consulting Afrique permettent de réduire la criticité à un niveau maîtrisé et acceptable. Il s'agit par exemple de sensibiliser les opérateurs à la sécurité routière et aux risques liés aux opérations et de réaliser le contrôle technique et entretien périodique des engins.

### PGES

Les coûts du PGES figurent dans le tableau ci-dessous.

Rubriques		Coût global du PGES en F CFA		
		Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
PGES par intervention	Mise en œuvre	3 100 000	2 250 000	2 100 000
	Suivi	500.000	500.000	500.000
Programme de surveillance		10 000 000		
Programme de suivi		15 000 000		
Programme de sensibilisation formation	Institutions	7°500°000		
	Communautés locales	3°000°000		
	Travailleurs	3°000°000		

### Participation du public

La consultation de la communauté et des groupes vulnérables a consisté à informer les parties prenantes sur les interventions et à recueillir leurs préoccupations, attentes, suggestions et avis. Elle fait ressortir une bonne adhésion des populations locales se traduisant par **100%** d'avis favorables à la réalisation des interventions et aucune réserve enregistrée aussi bien lors des consultations publiques que lors des focus groupes.

### Conclusion

Cette EIES a mis en évidence les principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs qui pourraient résulter des interventions. Les impacts positifs majeurs sont :

- protection de la population et des habitats ;
- protection du patrimoine culturel ;
- réduction des inondations ;
- réduction de l'érosion ;
- restauration de la mangrove ;
- augmentation des ressources halieutiques ;
- amélioration de la résilience des communautés côtières ;
- augmentation des moyens de subsistance

Les impacts négatifs majeurs sont :

- risque d'accidents ;
- pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

Le PGES comprend des mesures de gestion environnementale et sociale et les coûts connexes.

Les résultats des consultations démontrent une bonne acceptation sociale des interventions.

# 1.INTRODUCTION

---

## 1.1. Objectifs de l'étude

On distingue les objectifs fondamentaux d'une EIES, des objectifs spécifiques de la présente EIES.

### 1.1.1. Objectifs fondamentaux d'une EIES

Les trois (3) objectifs fondamentaux d'une EIES sont :

- de concevoir un meilleur projet. Pour le promoteur d'un projet, l'étude constitue le moyen de démontrer qu'il prend bien en compte les préoccupations environnementales et sociales. L'EIES doit être considérée comme un outil performant pour intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement et donc favoriser la conception de projets :
  - respectueux de l'homme, des paysages et des milieux naturels ;
  - soucieux d'économiser l'espace, d'épargner les espèces et de limiter la pollution de l'eau, de l'air ou des sols ;
- d'éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre. Parce qu'elle est préalable à la décision administrative d'autorisation ou d'approbation d'un équipement, d'un ouvrage ou d'un aménagement, l'étude d'impact contribue à :
  - informer l'autorité administrative compétente (ministre, préfet, sous-préfet, maire) pour l'aider dans sa prise de décision relative à l'autorisation des travaux (autorisation, approbation, refus) ;
  - guider celle-ci pour définir les conditions dans lesquelles cette autorisation est donnée (mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets dommageables par exemple) ;
  - définir les conditions du respect des engagements pris par le maître d'ouvrage (suivi des conséquences du projet sur l'environnement pendant les phases de réalisation et d'exploitation par exemple) ;
- d'informer le public et le faire participer à la prise de décision. Depuis les premières ébauches du projet, la participation active et continue du public est essentielle car elle contribue à la définition des alternatives et des variantes du projet étudié. Pour le maître d'ouvrage, l'élaboration de l'EIES constitue l'occasion d'engager le dialogue avec la population, les associations et les partenaires institutionnels. Avant de finaliser son projet, il peut ainsi expliquer sa démarche d'intégration de l'environnement, mais aussi affirmer sa capacité à prendre en compte les préoccupations de ses interlocuteurs.

### 1.1.2. Objectifs spécifiques de la présente EIES

De façon spécifique, la présente EIES vise à :

- décrire de façon synthétique l'ensemble du Projet en incluant les rejets et les nuisances et expliquer le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques pour la mise en œuvre du Projet) ;
- présenter et décrire l'ensemble des composantes des milieux naturel et humain (état initial) du site du Projet susceptibles d'être affectées ;
- démontrer comment le Projet s'intègre dans le milieu, en présentant l'analyse détaillée des impacts potentiels (positifs et négatifs) et en définissant les mesures destinées à corriger les impacts néfastes à la qualité de l'environnement et à maximiser ceux susceptibles de l'améliorer ;
- développer une méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant un outil d'évaluation économique éprouvé des

dommages environnementaux ;

- prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des acteurs locaux (consultations restreintes) ;
- prévoir des programmes de surveillance, de suivi et de sensibilisation/formation, qui figureront dans le PGES, pour assurer le respect des exigences légales, environnementales et sociales et vérifier, pour l'essentiel, la pertinence et l'efficacité des mesures de protection et de bonification qui ont été proposées.

## 1.2. Responsables de l'EIES

Les responsables de l'EIES sont :

- les maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) ;
- le maître d'œuvre : ONU HABITAT ;
- le Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) : 2D CONSULTING AFRIQUE ;
- l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

### 1.2.1. Maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)

L'EIES relève en premier lieu de la responsabilité des maîtres d'ouvrage, le MINEDD, qui commanditent l'EIES. Il est responsable de la qualité de cette étude. Ils doivent veiller à la conformité de l'étude avec la réglementation en vigueur<sup>1</sup>. « *Le maître d'ouvrage a généralement la responsabilité de réaliser l'EIES. Pour ce faire, il doit compter sur une équipe adoptant une démarche pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il retient les services d'un bureau d'étude spécialisé agréé qui se charge de réaliser les études intermédiaires et de produire le rapport d'étude d'impact*<sup>2</sup>. »

Le MINEDD a pour mission d'exiger ou non une EIES au promoteur d'un projet. L'article 5 du décret n° 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement précise que « *pour tout projet ayant un lien avec les domaines prévus à l'annexe III du présent décret, l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation doit exiger du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire un constat d'impact aux fins d'en évaluer le risque d'impact sérieux sur l'environnement et d'exiger ou non une étude d'impact environnemental.* »

### 1.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT

Le maître d'œuvre est chargé d'appliquer la réglementation en vigueur dans ses domaines d'intervention qui couvrent le respect des préconisations environnementales et sociales figurant dans le cahier des charges destiné au constructeur et dans le PGES de l'EIES.

### 1.2.3. Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) : 2D CONSULTING AFRIQUE

Sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage, le BEEA, 2D CONSULTING AFRIQUE, est chargé de conduire l'EIES et de rédiger le rapport<sup>3</sup>, conformément aux dispositions des articles 9 et 12 du décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures

<sup>1</sup>Procédure d'étude d'impact environnemental et social de la Côte d'Ivoire- République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - ANDE - juin 2011 page 14

<sup>2</sup>L'évaluation des impacts sur l'environnement, Pierre André, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret, Presses internationales - Polytechnique, 3ème édition, 2010, page 67 et page 114.

<sup>3</sup>Procédure d'étude d'impact environnemental et social de la Côte d'Ivoire- République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - ANDE - juin 2011 page 14



applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. La copie de l'agrément de 2D Consulting Afrique figure en annexe 1.

### 1.2.4. Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

L'ANDE est chargée de la mise en œuvre de la procédure d'EIES. En effet, elle a pour mission « *d'élaborer les Termes De Référence (TDR) (annexe 4) en concertation avec le promoteur ou son représentant, l'administration technique de tutelle, le maître d'ouvrage et éventuellement le public* » comme le stipule l'alinéa 2 de l'article 11 du décret n° 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement<sup>4</sup>. De manière plus précise, la responsabilité de l'ANDE se situe au niveau de la supervision, la validation et le contrôle des EIES<sup>5</sup>. En effet, selon l'article 11 du décret ci-dessus cité, l'ANDE est chargée de « *l'enregistrement et l'évaluation des constats d'impact et des études d'impact environnemental aux fins d'approbation ou d'autorisation, sous le sceau du Ministre chargé de l'Environnement.* »

## 1.3. Procédures de réalisation et portée de l'EIES

### 1.3.1. Procédure de réalisation de l'EIES

La procédure d'élaboration de l'EIES comprend les sept (7) étapes suivantes :

- l'avis de projet ;
- le tri préliminaire ;
- le cadrage ;
- la réalisation de l'EIES ;
- l'examen du rapport d'EIES ;
- la décision ;
- la surveillance et le suivi.

#### 1.3.1.1. Avis de projet

Le processus de l'EIES s'enclenche au moment où le maître d'ouvrage, le Ministère de l'Hydraulique, décide de réaliser son projet et avise l'administration responsable des EIES. Cet avis de projet est composé d'une description du projet et de sa localisation<sup>6</sup>.

#### 1.3.1.2. Tri préliminaire

L'ANDE vérifie que le Projet est assujéti à la procédure d'EIES en vue d'obtenir le titre administratif par l'analyse du champ d'application d'une EIES. En l'occurrence, le Projet, nécessite une EIES, car ses composantes figurent au point « 10 projet d'infrastructure, 2 aménagement forestier » de l'annexe I du décret 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. La composante aquaculture figure au point « 1 c installation d'aquaculture et de pisciculture » de l'annexe II du décret 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Par ailleurs les sites des interventions sont des zones humides et mangroves et des espaces d'intérêts scientifique, culturel et touristique.

<sup>4</sup> TDR EIES n°xxx, mois 2020

<sup>5</sup> Procédure d'étude d'impact environnemental et social de la Côte d'Ivoire - République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - ANDE - juin 2011 page 11

<sup>6</sup> L'évaluation des impacts sur l'environnement, Pierre André, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret, Presses internationales - Polytechnique, 3ème édition, 2010, page 67 et page 65.

### 1.3.1.3. Cadrage

Le MINEDD adresse une demande écrite à l'ANDE pour l'élaboration des TDR. Cette dernière effectue une visite de terrain afin d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux du Projet, étape préalable à la rédaction des TDR. Le courrier de demande d'instruction des TDR relatifs au projet du fonds d'adaptation portant sur l'amélioration de la résilience côtière figure en annexe 6.

### 1.3.1.4. Réalisation de l'EIES

Le MINEDD sollicite le BEEA 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation de l'EIES sur la base des TDR n°116-072020/km élaborés par l'ANDE.

### 1.3.1.5. Examen du rapport d'EIES

L'ANDE commande une enquête publique. Elle place le rapport d'EIES en examen par un comité interministériel de validation.

### 1.3.1.6. Décision

Le comité interministériel détermine si le Projet est acceptable du point de vue environnemental et social, c'est-à-dire s'il est compatible avec les exigences de protection de l'environnement et de progrès social. Il donne un avis sur le Projet en ces termes :

- le projet est acceptable tel qu'il est présenté dans le rapport d'EIES ;
- le projet est acceptable seulement si le promoteur prend certaines mesures supplémentaires pour limiter ou compenser les impacts négatifs de son projet sur l'environnement ;
- le projet n'est pas acceptable du point de vue environnemental et est rejeté.

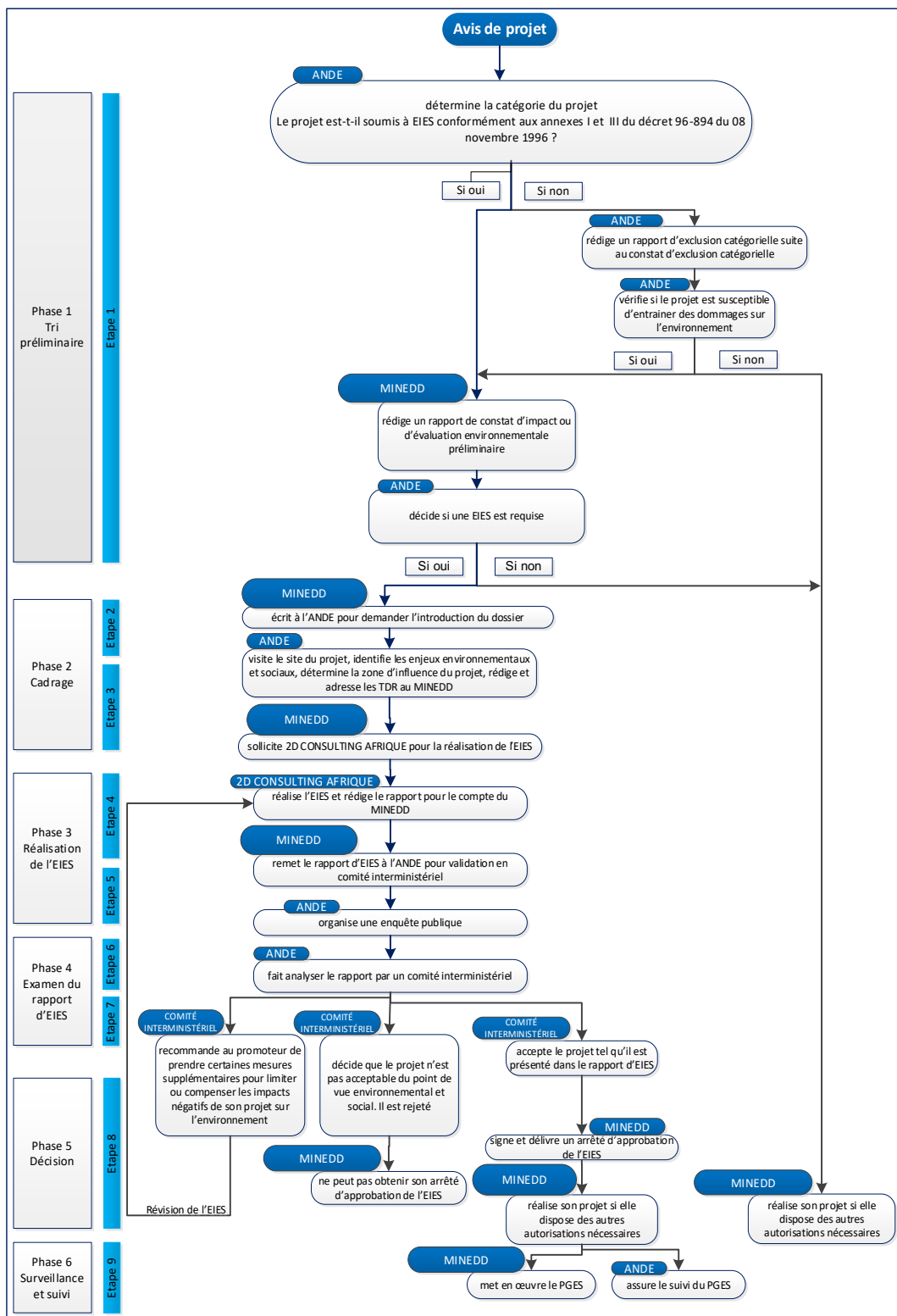
La décision d'autorisation du projet est prise par les autorités compétentes, le MINEDD, en tenant compte de l'avis d'acceptabilité environnemental des membres du comité technique de validation des EIES. Lorsque le rapport est approuvé, le promoteur reçoit un arrêté portant approbation du rapport qui atteste la conformité du projet à la réglementation en vigueur, puis un arrêté relatif au Permis Environnemental d'Exploiter (PEE) qui définit les modalités de mise en œuvre du PGES préconisé par l'EIES.

### 1.3.1.7. Surveillance et suivi

MINEDD et ONU HABITAT mettent en œuvre le PGES et rendent compte à l'autorité gouvernementale par la production de rapports de surveillance et suivi environnemental.

Cette procédure d'élaboration de la présente EIES est résumée dans le schéma de la page suivante.

Figure 1 : Procédure d'élaboration de l'EIES du Projet



→ Raisonement mené dans le cadre du Projet  
 Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, juillet 2020

### 1.3.2. Portée de l'EIES

Les critères d'analyse de la portée d'une EIES sont :

- l'importance du projet ;
- l'étendue du projet ;
- la temporalité du projet ;
- les éléments du milieu récepteur pris en compte dans l'analyse des impacts.

#### 1.3.2.1. Importance du Projet

L'importance du Projet est fonction des enjeux environnementaux et socio-économiques. Le Projet présente les enjeux déterminants suivants :

Tableau 1 : Enjeux du Projet

Typologies	Enjeux
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets</li> <li>- Dragage</li> <li>- Ressource en eau</li> <li>- Rejets (atmosphérique, liquide, solide)</li> <li>- Inondation</li> <li>- Érosion côtière</li> </ul>
Socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine de l'UNESCO</li> <li>- Acceptation sociale</li> <li>- Résilience des populations</li> <li>- emploi</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, juin 2020

#### 1.3.2.2. Étendue du Projet

L'étendue se caractérise de la manière suivante : locale, régionale, nationale ou internationale. Dans le cas d'espèce, l'étendue du Projet est locale car les interventions s'effectueront dans la sous-préfecture de Jacqueline.

#### 1.3.2.3. Temporalité du Projet

La temporalité concerne le phasage de la réalisation du Projet : préparatoire, aménagement et construction, exploitation et cessation d'activités. Dans la présente étude, toutes les phases du Projet sont analysées. La temporalité fait également référence à la durée du Projet. Dans le cas d'espèces, elle est permanente.

#### 1.3.2.4. Éléments du milieu récepteur pris en compte dans l'analyse des impacts

L'EIES prend en compte l'ensemble des composantes des milieux physique, biologique, socio-économique et culturel susceptibles d'être affectées par le Projet.

**Le milieu physique** concerne le climat, la géologie, l'hydrologie, l'hydrogéologie, la géomorphologie, la topographie, l'occupation du sol et la pédologie;

**Le milieu biologique** concerne la faune, la flore, les habitats naturels;

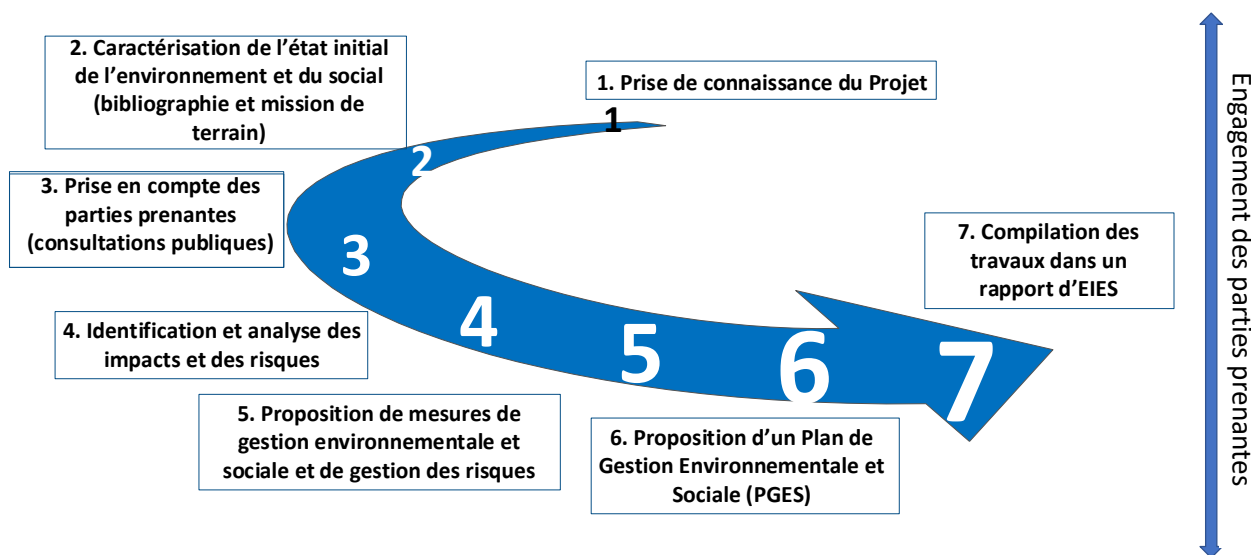
**Le milieu socio-économique** concerne le découpage administratif, la population, l'organisation sociale et politique, la gestion foncière, la situation économique, l'état des infrastructures.

## 1.4. Méthodologie et programme de travail

### 1.4.1. Méthodologie de réalisation de l'EIES du Projet

L'approche méthodologique retenue par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE comprend les étapes synthétisées dans le diagramme ci-dessous.

Figure 2 : Approche méthodologique de réalisation de l'EIES



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, juin 2020

### 1.4.2. Détail des activités de l'élaboration de l'EIES

#### 1.4.2.1. Prise de connaissance du Projet

Cette étape a consisté à collecter la documentation relative aux caractéristiques du Projet, à organiser une séance de cadrage avec le promoteur afin de pré-identifier les enjeux environnementaux et sociaux. Ces derniers ont été confirmés lors de la visite du site.

#### 1.4.2.2. Caractérisation de l'état initial de l'environnement et du social (bibliographie et mission de terrain)

Cette étape a visé l'identification et la caractérisation de toutes les composantes de l'environnement susceptibles d'être impactées par les activités du Projet.

La caractérisation s'est articulée autour de trois (3) axes :

- la compilation de données bibliographiques ;
- les observations sur site ;
- les campagnes de mesure sur site.

#### 1.4.2.3. Prise en compte des parties prenantes (consultations publiques)

Pour permettre la prise en compte des parties prenantes, ces dernières ont été identifiées et classifiées. Elles ont été consultées à l'occasion d'une consultation publique en vue de recueillir leurs préoccupations, leurs attentes, leurs suggestions et leurs avis.



#### 1.4.2.4. Identification et analyse des impacts et des risques

Cette partie a concerné l'identification, la caractérisation et l'évaluation de l'importance des impacts et des risques pouvant être générés par le Projet.

#### 1.4.2.5. Proposition de mesures de gestion environnementale et sociale et de gestion des risques

Des mesures de gestion ont été proposées et recensées lors d'ateliers de l'équipe d'experts du Projet. Les résultats ont été reportés dans des plans en fonction de la thématique visée : gestion environnementale et sociale et engagement des parties prenantes.

#### 1.4.2.6. Proposition d'un PGES

Les coûts environnementaux et sociaux générés par les mesures de gestion proposées ont été chiffrés selon une analyse multicritères intégrée : nature de l'impact, ampleur de l'impact, mesure de gestion des activités, fréquence et durée de la mesure, etc.

#### 1.4.2.7. Compilation des travaux dans un rapport d'EIES

L'ensemble des données recueillies et des analyses effectuées durant les étapes précédentes ont été reportées dans un rapport dont le plan de rédaction est le suivant.

Le plan de cette étude s'articule autour des axes suivants :

- résumé non technique ;
- introduction ;
- description du projet ;
- état initial de l'environnement ;
- identification et analyse des impacts potentiels du projet ;
- mesure de protection de l'environnement ;
- gestion des risques et des accidents ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- participation publique ;
- conclusion.

#### 1.4.3. Programme de travail de l'EIES

Le programme élaboré par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation de l'EIES du projet comprend la collecte des données sur le terrain et la compilation des données bibliographiques collectées en cabine.

Le tableau ci-dessous présente le programme global de réalisation de l'EIES

Tableau 2 : Programme global de réalisation de l'EIES

ACTIVITÉS DE PLAN DE TRAVAIL	MARS 2020		AVRIL 2020		MAI 2020				JUN 2020				JUILLET 2020				AOÛT 2020				DUREE								
	S1		S2		S3		S4		S5		S6		S7		S8		S9		S10			S11		S12		S13		S14	
	16	21			3	8	18	23	1	6	8	13	15	20	25	30	1	4	6	11		13	18	20	25	3	7	10	15
1.0 Consultation publique																													
1.1 Consultation publique de Grand-Bassam																													
1.2 Consultation publique de Jacqueville																													
2.0 Visite des sites																													14 JOURS
2.1 Visite des sites de Grand-Bassam																													05 JOURS
2.2 Visite des sites de Jacqueville																													05 JOURS
3.0 Mission de collecte de données sur le terrain																													14 JOURS
3.1 Mission de collecte des données sur le terrain et focus groupe (populations vulnérable) à Jacqueville																													03 JOURS
3.2 Mission de collecte des données sur le terrain et focus groupe (populations vulnérable) à Grand-Bassam																													03 JOURS
3.3 Compilation des données de terrain Jacqueville et Grand-Bassam (incluant la finalisation des fiches de faisabilité et de sous-projet)																													08 JOURS
4.0 Rédaction et validation des rapports																													24 JOURS
4.1 Élaboration des rapports provisoires (étude version Fonds d'Adaptation et études versions ANDE)																													21 JOURS
4.2 Validation par l'équipe projet (Mme Azar)																													03 JOURS
4.3 Élaboration des rapports définitifs (étude version Fonds d'Adaptation et études versions ANDE)																													FIN

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, juin 2020

## 1.5. Cadre politique national et international

### 1.5.1. Politiques nationales

#### 1.5.1.1. Historique des politiques nationales

En Côte d'Ivoire, le cadre politique environnemental est élaboré en grande partie<sup>7</sup>.

En 1993, la prise en considération de l'environnement était seulement mentionnée dans le plan directeur du développement agricole 1992-2015. Les années auparavant, le Plan d'Ajustement Structurel (PAS) était peu soucieux de l'environnement<sup>8</sup>. C'est à partir de 1994 que la Côte d'Ivoire établit son livre blanc de l'environnement qui met en évidence les principaux problèmes environnementaux et propose une stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action. Puis en 1995, la Côte d'Ivoire définit le PNAE pour la période 1996-2010. Afin d'y répondre, plusieurs mesures ont été prises telles que :

- la promulgation de la loi-cadre portant code de l'environnement en octobre 1996 (développement de la législation et du cadre institutionnel) ;
- une série de réformes pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), depuis 1996 ;
- la nouvelle politique forestière en 1999. Un plan national de reboisement (2006-2015) est élaboré dans l'objectif de la réhabilitation de la forêt et de la gestion durable du reboisement ;
- le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 1996-2005 ;
- la stratégie et le programme national de gestion durable des déchets urbains adoptés en février 2002 qui visent à mettre en place le concept de gestion globale qui assurera la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- le Plan National de Développement du secteur Éducation – Formation (PNDEF) ;
- le livre blanc du littoral de Côte d'Ivoire en 2004 (gestion intégrée de l'espace littoral)<sup>9</sup>.

De nouvelles mesures ont été prises après l'année 2010. Elles portent sur :

- la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) en 2011 ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et le plan d'action 2012-2015<sup>10</sup>.

En effet, dans la perspective 2016 à 2020, l'État a élaboré un PND 2016-2020, sur la base d'un diagnostic approfondi de la mise en œuvre du PND 2012-2015 qui a pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente.

Ces politiques servent de fondement à l'élaboration d'un cadre législatif propice au développement durable. Elles donnent naissance à une série de législations et réglementations environnementales.

<sup>7</sup> Profil environnemental de la Côte d'Ivoire, rapport final, Birgit Halle, Dr Véronique Bruzon, AgriforConsult, 2006, page 8

<sup>8</sup> Idem page 53

<sup>9</sup> Profil environnemental de la Côte d'Ivoire, rapport final, Birgit Halle, Dr Véronique Bruzon, AgriforConsult, 2006, page 56

<sup>10</sup> Ministère de l'environnement et du développement durable de Côte d'Ivoire (2018) : Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et plan d'actions 2012-2015, 80 pages

### 1.5.1.2. Politique Nationale de l'Environnement (PNE)

Adoptée par le gouvernement ivoirien en 2011, la PNE vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement.

L'objectif de la politique du gouvernement en matière d'environnement est d'assurer un environnement sain et durable et de préserver les ressources naturelles. De manière spécifique, il s'agit (i) de trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles ; (ii) de préserver ou restaurer la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services indispensables au maintien d'activités économiques et (iii) d'améliorer la qualité des milieux récepteurs et du cadre de vie.

La politique en matière d'environnement en Côte d'Ivoire découle de l'état de l'environnement, des problèmes environnementaux, de la nécessité d'intégration de la gestion des ressources naturelles à l'économie, de la volonté nationale de lutte contre la pauvreté et des perspectives de développement durable. En outre, elle prend en compte les préoccupations mondiales en matière d'environnement et de développement durable.

Dans un tel contexte, la politique environnementale adoptée, précise les principales orientations et axes d'intervention suivants :

- Orientations stratégiques transversales :
  - promotion d'une stratégie de développement durable et gestion rationnelle des ressources naturelles ;
  - renforcement du cadre institutionnel et législatif ;
  - développement des ressources humaines ;
  - mise en place d'un système national d'information, d'éducation, de communication en matière environnementale ;
  - implication effective de la société civile ;
  - prévention et lutte contre les pollutions et nuisances ;
  - gestion de la biotechnologie et de la biosécurité ;
  - promotion de la gestion rationnelle des substances chimiques dangereuses ;
  - changements climatiques.
- Orientations stratégiques sectorielles verticales :
  - agriculture, élevage et pêche ;
  - amélioration de la politique foncière ;
  - ressources forestières, fauniques terrestres, pastorales et aquatiques, désertification et biodiversité ;
  - ressources en eau ;
  - transports et infrastructures ;
  - énergies ;
  - industries et exploitations minières et pétrolières ;
  - santé humaine et hygiène du milieu ;
  - établissements humains ;
  - tourisme et culture ;
  - éducation nationale et recherche scientifique ;
  - atténuation de la pauvreté et maîtrise de la croissance démographique.

### 1.5.1.3. Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

La SNDD a été adoptée en décembre 2011. Elle vise à faciliter les conditions de démarrage de la promotion du développement durable.

L'objectif de cette stratégie est d'identifier les mesures et de convenir des moyens pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Elle vise également à assurer un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures.

La SNDD est basée sur les sept (07) orientations stratégiques présentées dans le tableau suivant<sup>11</sup> :

Tableau 3 : Orientations stratégiques de la SNDD

Orientations stratégiques	Description
Orientation stratégique 1 - information, sensibilisation, participation et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire connaître le concept du développement durable à l'ensemble du corps social</li> <li>- créer les conditions favorables à la participation du public aux processus de prise de décision, à l'accès à l'information et à la justice</li> </ul>
orientation stratégique 2 - éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le développement durable dans le système éducatif formel</li> <li>- favoriser la prise en compte du développement durable dans le système éducatif non formel</li> <li>- renforcer les capacités des professionnels</li> </ul>
orientation stratégique 3 - l'État, avant-garde du développement durable	centrale et des établissements sous tutelle
- orientation stratégique 4 - villes, collectivités territoriales et aménagement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer les principes du développement durable dans la gestion des collectivités territoriales</li> <li>- intégrer le développement durable dans l'aménagement du territoire</li> </ul>
Orientation stratégique 5 - environnement réglementaire, financier, fiscal et institutionnel porteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider le cadre juridique et les normes du développement durable ;</li> <li>- actualiser le dispositif institutionnel</li> <li>- instaurer une fiscalité favorable aux initiatives volontaires</li> <li>- améliorer la gouvernance des systèmes de financement du développement durable</li> </ul>
Orientation stratégique 6 - engager la société dans une économie respectueuse de la planète	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place les conditions permettant aux entreprises d'assumer leurs responsabilités écologiques et sociétales</li> <li>- développer les « filières vertes »</li> <li>- réaliser des achats publics durables</li> </ul>
Orientation stratégique 7 - coopération régionale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire prendre en compte les intérêts nationaux au niveau régional et international</li> <li>- participer à la solidarité régionale et internationale</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.5.1.4. Politique nationale sur les changements climatiques

La Côte d'Ivoire ressent les impacts des changements climatiques sur son économie, son environnement et sa société. Tenant compte des opportunités que représentent les actions d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques, le gouvernement ivoirien, à travers

<sup>11</sup> <http://www.environnement.gouv.ci/pollutec/CTS4%20LD/CTS%204.7.pdf>



le ministère en charge de l'environnement a engagé des actions majeures dont la création d'un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) en 2012.

Pour bien mener sa mission, le PNCC a élaboré en 2014, un document de Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (SNCC) 2015-2020. Cette politique a pour objectif d'identifier les enjeux des changements climatiques et des stratégies de réponse.

La vision de la SNCC consiste à la mise en place à l'horizon 2020 d'un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs en Côte d'Ivoire et qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience.

Les enjeux de cette stratégie concernent la recherche, la mobilisation de financements, les opportunités d'emplois verts, les stratégies sectorielles d'atténuation et d'adaptation, la mobilisation et l'implication effective de toutes les parties prenantes, la coopération internationale, le renforcement de capacités, etc. Ces enjeux, étroitement liés, appellent des réponses simultanées à travers des politiques intégrées, des choix de financement adaptés, un dialogue social et une coopération efficace.

La SNCC s'articule prioritairement autour de sept (07) axes stratégiques intégrant les cinq (05) piliers initialement définis à Bali lors de la Conférence Of Party (COP) 13 en 2007 : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et le financement.

Les axes de la SNCC sont :

- axe stratégique 1 : promouvoir l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique ;
- axe stratégique 2 : améliorer la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs du PNCC ;
- axe stratégique 3 : promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques (REDD+ et NAMA) dans tous les secteurs ;
- axe stratégique 4 : renforcer et promouvoir des actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- axe stratégique 5 : promouvoir la recherche-développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ;
- axe stratégique 6 : gérer les risques de catastrophes naturelles ;
- axe stratégique 7 : renforcer la coopération internationale et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de la PNCC.

### 1.5.2. Politiques internationales

Les politiques internationales en lien avec le Projet sont :

- la politique environnementale et sociale du Fonds d'Adaptation ;
- la politique du genre du Fonds d'Adaptation.

#### 1.5.2.1. Politique environnementale et sociale du Fonds d'Adaptation

La Politique Environnementale et Sociale (PES) du Fonds d'Adaptation intervient pendant le processus d'accréditation des entités d'exécution et pendant le processus d'examen des projets et programmes. Au moment de l'examen de la proposition de projet / programme, il devrait être clair que :

1. l'entité d'exécution a la capacité et l'engagement de se conformer à la PES ;

2. l'entité d'exécution a identifié les risques environnementaux et sociaux associés au projet / programme ;
3. l'entité d'exécution a, au moins, lancé le processus de gestion de ces risques de manière collaborative, si possible, et a une perspective claire de succès dans un délai raisonnable.

Les 15 exigences de la PES sont :

- respect de la loi ;
- accès et équité ;
- groupes marginalisés et vulnérables ;
- droits de l'homme ;
- l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- droits fondamentaux du travail ;
- peuples autochtones ;
- réinstallation involontaire ;
- protection des habitats naturels ;
- conservation de la diversité biologique ;
- changement climatique ;
- prévention de la pollution et efficacité des ressources ;
- santé publique ;
- patrimoine physique et culturel ;
- conservation des terres et des sols.

#### 1.5.2.2. Politique du genre du Fonds d'Adaptation

Le Fonds et ses partenaires de mise en œuvre s'engagent à faire respecter les droits des femmes et des hommes en tant que droits universels de l'homme et à atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et du traitement égal des femmes et des hommes, notamment par des efforts ciblés visant à assurer la participation des femmes et des hommes et en abordant et en atténuant les risques potentiels évalués pour les hommes et les femmes dans le cadre d'actions d'adaptation concrètes financées par le Fonds. L'entité d'exécution à travers le processus d'accréditation doit au préalable :

- 1) avoir démontré sa capacité et son engagement à se conformer à la politique du genre ;
- 2) avoir identifié des actions et des procédures qui garantissent que les projets/programmes sont sexospécifiques, y compris la gestion des risques potentiels pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- 3) disposer d'un plan ou d'un processus institutionnel clair pour la mise en œuvre rapide de ces mesures et procédures.

## 1.6. Cadre institutionnel national et international

### 1.6.1. Cadre institutionnel national

Le cadre institutionnel national est compilé dans le tableau ci-dessous

Tableau 4 : Institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du Projet et leurs rôles respectifs

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	<p><b>Au titre de l'Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan ;</li> <li>- mise en œuvre du code de l'environnement et de la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement ;</li> <li>- gestion et suivi des projets financés par le fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;</li> <li>- mise en place des services environnementaux du réseau des parcs nationaux et réserves naturelles en liaison avec les ministères du tourisme et des eaux et forêts ;</li> <li>- protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides ;</li> <li>- gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le Ministre des Eaux et Forêt ;</li> <li>- contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ;</li> <li>- coordination de la gestion des risques naturels majeurs ;</li> <li>- renforcement des moyens et suivi du contrôle des déchets industriels en liaison avec les Ministres concernés ;</li> <li>- participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et drainage, en liaison avec le ministère de l'assainissement et de la salubrité ;</li> </ul>	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD)	<p>Elle assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;</li> <li>- la préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le Ministre du Pétrole et de l'Énergie<sup>12</sup>.</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Projet, la DGEDD a pour rôle de veiller à la prise en compte des exigences environnementales dans la conception et la réalisation du Projet, de valider le rapport d'EIES et d'assurer le contrôle du suivi environnemental des activités<sup>13</sup>.</p>
		Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	<p>Elle a en charge les évaluations environnementales en Côte d'Ivoire. Elle a pour missions et attributions, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et développement et les programmes ;</li> <li>- de mettre en œuvre la procédure d'études d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques ;</li> <li>- d'assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ;</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Projet, le rôle de l'ANDE est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer les TDR</li> <li>- d'évaluer le rapport de l'EIES</li> <li>- de suivre la mise en œuvre des recommandations</li> <li>- de réaliser les audits environnementaux réglementaires</li> </ul>

<sup>12</sup> <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>, consulté le 28 juin 2016 à 16 h 00

<sup>13</sup> Décret n° 2007-568 du 10 août 2007 portant organisation du ministère de l'environnement et des eaux et forêt – article 16

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- supervision et suivi de la gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux en liaison avec les Ministres concernés.</li> <li><b>Au titre du Développement Durable :</b></li> <li>- élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;</li> <li>- préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du pétrole et de l'énergie ;</li> <li>- élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;</li> <li>- promotion d'une gestion durable des ressources rares ;</li> <li>- participation aux négociations internationales sur le climat ;</li> <li>- veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation environnementale ;</li> <li>- contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;</li> <li>- proposition de toute mesure propre à l'amélioration de la qualité de vie ;</li> <li>- contribution au développement de l'éducation, de la formation et des citoyens en matière d'environnement ;</li> <li>- mise en place de la commission du développement durable ;</li> </ul>	<p>Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'effectuer le suivi et de procéder à l'évaluation des projets du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) ;</li> <li>- de veiller à la mise en place et la gestion d'un système national d'informations environnementales ;</li> <li>- de mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement</li> </ul> <p>Le CIAPOL a en charge le suivi du niveau de pollution des eaux (lagunes, mer et eaux douces), des sols et de l'air. En outre, par le biais de sa Sous/Direction de l'Inspection des Installations Classées (S/DIIC), le CIAPOL s'assure aussi de la mise en œuvre et du respect des dispositions techniques qui seront prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement.</p> <p>Il est chargé également de contrôler l'application des lois, décrets et conventions internationales édictées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire, relatives aux règles de prévention et de lutte contre les pollutions du milieu marin, lagunaire par les entreprises, les navires, les engins de mer et de lagune, la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence contre les pollutions industrielles.</p>	<p>Le CIAPOL intervient dans le Projet pour prévenir et lutter contre les cas de pollution en effectuant le contrôle des rejets (liquides et gazeux).</p> <p>Il intervient également pour porter assistance en matière de prévention des risques (incendies) et dans le mécanisme de gestion des déchets générés à toutes les phases du Projet.</p> <p>Il s'assure de la conformité des organismes spécialisés en gestion des déchets qui seront contractualisés par le promoteur du Projet.</p>

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration, animation et coordination de la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.</li> </ul>			
Ministère des Eaux et Forêts	<p><b>En matière de gestion durable des forêts, de la faune et de la flore</b> il est en charge de la mise en œuvre du code forestier.</p> <p><b>En matière de gestion durable et de protection des eaux</b> il est en charge de la mise en œuvre du code de l'eau, en liaison avec les ministères chargés de l'hydraulique, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des ressources animales et halieutiques.</p> <p><b>En matière de protection de la faune et de la flore il est en charge de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre des conventions et traités dans le domaine de la protection de la faune et de la flore ;</li> <li>- la protection des sols et des eaux, en liaison avec les ministères chargés de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques<sup>14</sup>.</li> </ul>	La Direction Générale des Forêts et de la Faune	<p>La Direction Générale des Forêts et de la Faune est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de constituer, de délimiter, de conserver, de renouveler, d'aménager et de gérer le patrimoine forestier national ;</li> <li>- de maintenir l'intégrité du domaine forestier de l'État ;</li> <li>- d'appliquer les règles de gestion des forêts domaniales en vue de leur aménagement et de l'accroissement du potentiel bois ;</li> <li>- de promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources forestières ;</li> <li>- d'initier l'inventaire du domaine forestier national et des autres formations boisées ;</li> <li>- de programmer et de développer les plantations forestières ;</li> <li>- d'actualiser et de mettre en œuvre le plan national de reboisement; de coordonner et de contrôler l'exécution des travaux de reboisement ;</li> <li>- de contrôler l'exploitation des produits ligneux et leur conformité aux normes en vigueur;</li> <li>- de promouvoir le développement du domaine forestier privé par les collectivités et les particuliers ;</li> <li>- de protéger les sols, la faune et la végétation ;</li> <li>- de gérer et de promouvoir les ressources cynégétiques ; d'appliquer la réglementation forestière et faunique ;</li> </ul>	Cette direction encadrera le processus de restauration de mangrove et sera un soutien technique lors de la phase d'entretien des plants

<sup>14</sup> idem



Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer la réglementation de la chasse et d'en contrôler les produits ; d'animer l'observatoire du marché national et international du bois, y compris la valorisation écotouristique des services environnementaux ;</li> <li>- d'actualiser et de mettre en œuvre le plan national de reboisement ;</li> <li>- de veiller à la sauvegarde de la faune sauvage et à la protection de ses habitats, en particulier ceux des espèces vulnérables</li> <li>- de développer des programmes de reconstitution de populations d'espèces menacées d'extinction ;</li> <li>- de développer la recherche sur la faune sauvage et ses habitats ;</li> <li>- d'assurer la valorisation de la faune sauvage par le tourisme de vision et la chasse, dans le respect des possibilités de prélèvements ;</li> <li>- d'appuyer les gestionnaires à l'aménagement rationnel des territoires abritant des habitats de la faune sauvage ;</li> <li>- de promouvoir la gestion rationnelle de la faune sauvage dans les politiques publiques nationales et locales ;</li> <li>- de susciter la création de zones cynégétiques et d'appuyer leur gestion ; d'assurer le suivi des conventions régionales et internationales en matière de forêts et de faune.</li> </ul>	
		Direction générale des ressources en eau	Cette direction est chargée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau ;</li> </ul>	La direction générale des ressources en eau interviendra dans la protection et la gestion des ressources en eau durant toutes les phases du Projet.

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- de coordonner le suivi des activités de gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;</li> <li>- d'assurer la mise en œuvre du code l'eau ;</li> <li>- de mettre en œuvre le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;</li> <li>- de promouvoir la coopération dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau ;</li> <li>- de promouvoir l'appui et le suivi des projets et programmes de développement et de gestion des ressources en eau dans les organismes de bassins nationaux et internationaux ;</li> <li>- d'assurer le suivi des conventions et accords internationaux en matière de gestion et de protection des ressources en eau ;</li> <li>- de promouvoir les activités d'éducation, de recherche et de développement dans le domaine de l'eau ;</li> <li>- d'assurer la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution et la restauration des eaux et des écosystèmes aquatiques ;</li> <li>- d'assurer la mise en place et le contrôle des agences et structures de bassins ;</li> <li>- d'élaborer et d'assurer un mécanisme de financement pérenne de la gestion durable des ressources en eau ;</li> <li>- d'assurer la planification et l'arbitrage des usages à l'échelle nationale et des bassins versants ;</li> <li>- d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions, plans, programmes et projets ;</li> </ul>	

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'étudier et d'organiser la mise en place d'un observatoire sur les ressources en eau ;</li> <li>- de veiller au respect de la législation en vigueur sur les ressources en eau.<sup>15</sup></li> </ul>	
Ministère des ressources animales et halieutiques	<p><b>Ce ministère a l'initiative et la responsabilité des actions de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification, promotion et développement des productions animales, de l'aquaculture et de la pêche ;</li> <li>• Promotion des infrastructures de commercialisation des produits animaux et halieutiques, en liaison avec le Ministre du Commerce ;</li> <li>• Aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;</li> <li>• Promotion de la pêche maritime et fluvio-lagunaire ;</li> <li>• Participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive;</li> <li>• Promotion, réglementation et contrôle de la transformation des produits animaux et halieutiques, en liaison avec le Ministre de l'Industrie et de la promotion du secteur privé;</li> <li>• Formation professionnelle initiale et continue dans le secteur des productions animales et des ressources halieutiques en liaison avec le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;</li> <li>• Promotion des organisations professionnelles d'élevage, d'aquaculture et de pêche ;</li> </ul>	la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) est chargée de :</li> <li>- la Planification, la promotion et le développement de l'aquaculture et de la pêche ;</li> <li>- l'aménagement et la gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;</li> <li>- la promotion des organisations professionnelles d'aquaculture et de pêche ;</li> <li>- l'appui à la modernisation de l'aquaculture</li> </ul>	La DAP encadrera le processus de l'aquaculture et sera un soutien technique lors de la phase d'entretien des enclos
		Direction des Organisations Professionnelles et du Crédit (DOPC)	<p>DOPC est chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• encourager l'organisation professionnelle des producteurs dans les filières des productions animales et halieutiques;</li> <li>• promouvoir et suivre le mouvement coopératif et associatif d'éleveurs, de pêcheurs et de pisciculteurs etc.;</li> <li>• faciliter la concertation, le dialogue social et les échanges d'expériences professionnelles entre les opérateurs des filières des productions animales et halieutiques;</li> <li>• élaborer des bases de données permettant de mettre à jour et de suivre les paramètres statistiques caractérisant les coopératives et associations des filières des productions animales et halieutiques en liaison avec la Direction de la Planification et Programmes;</li> </ul>	La DOPC devra encadrer les coopératives aquacoles dans le cadre du projet

<sup>15</sup> [http://www.eauxetforets.gouv.ci/ministere/attribution\\_organisation](http://www.eauxetforets.gouv.ci/ministere/attribution_organisation), consulté le 09/02/2019

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la modernisation des exploitations et des structures de production animale et d'aquaculture ;</li> <li>• Participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des productions animales et des ressources halieutiques ;</li> <li>• Négociations et suivi des accords et des conventions internationaux dans les domaines de la production animale et des ressources halieutiques, en liaison avec le Ministre des Affaires Étrangères ;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer le suivi des agréments de coopératives d'éleveurs, de pêcheurs et de pisciculteurs en liaison avec les services techniques du Ministère de l'intérieur;</li> <li>• assurer l'interface technique entre les organisations professionnelles des productions animales et halieutiques et les chambres consulaires;</li> <li>• promouvoir les échanges professionnels entre les organisations professionnelles (OP) nationales et leurs homologues étrangères dans le domaine de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture;</li> <li>• susciter et suivre les relations fonctionnelles entre les organisations du secteur des productions animales et halieutiques et les structures du Ministère;</li> <li>• appuyer les organisations professionnelles dans la recherche de financement et de partenaires techniques et économiques;</li> <li>• promouvoir la diversification des activités et la bonification des revenus des acteurs des filières des productions animales et halieutiques.</li> </ul>	
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	<p><b>En matière de décentralisation il est chargé</b> de la sensibilisation des populations à la participation au développement local ;</p>	Sous-Préfecture de Jacqueville	<p>D'après l'article 19 de la loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale, le préfet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est responsable du suivi des actions de développement du Département : il veille à l'harmonisation des actions de l'Etat avec celles des collectivités territoriales situées dans le ressort du Département ;</li> <li>- veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions du pouvoir exécutif ;</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Projet, la préfecture, la sous-préfecture et la commune veilleront à ce que les travaux d'implantation du Projet soient réalisés tout en préservant la qualité du cadre de vie des populations.</p> <p>Elles ont participé à la consultation publique qui sera réalisée dans le cadre du Projet.</p>

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- dirige, anime, coordonne et contrôle les activités des services administratifs et techniques du Département et, d'une manière générale, de l'ensemble des services administratifs civils de l'Etat intervenant dans le Département : les titulaires de ces services sont placés sous son autorité sans préjudice des dispositions des articles 12 et 13 ;</li> <li>- est responsable de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics dans le Département sans préjudice des responsabilités qu'assument les Maires, dans les mêmes domaines et dans les limites de leurs circonscriptions respectives : à ce titre, le Préfet reçoit directement, centralise et exploite toutes les informations relatives à la sûreté de l'Etat, à l'exercice des libertés publiques, aux catastrophes de toute nature ainsi qu'à tout événement troublant ou susceptible de troubler l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publics ; le Préfet dispose des forces de l'ordre conformément à la loi et aux règlements ainsi qu'aux directives du pouvoir exécutif central.</li> </ul>	
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	<p><b>En matière de sécurité intérieure, il est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la gestion de la sécurité publique</li> <li>- de la gestion de la sécurité des biens et des personnes</li> </ul> <p><b>En matière de protection civile, il est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'application et du suivi de la réglementation en matière de prévention, de sensibilisation des populations et du secourisme</li> </ul>	Office National de la Protection Civile (ONPC)	<p>Les missions de l'ONPC sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser, diriger, et coordonner les secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine technologiques ou humaine</li> <li>- coordonner et suivre les plans techniques d'urgence</li> <li>- assurer la planification des secours et des équipements</li> <li>- élaborer les lois et règlements en matière de protection civile</li> </ul>	L'ONPC sera chargé d'organiser et de coordonner les secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine technologiques ou humaine (incendies, noyade, etc.) sur le site du projet.



Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'organisation, direction et coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine</li> <li>- de la coordination et du suivi des plans techniques d'urgences</li> <li>- de la planification des secours et des équipements</li> <li>- du suivi de l'application des lois et règlements en matière de protection de la nature, en liaison avec les ministres chargés de l'environnement et des eaux et forêts</li> <li>- de la participation au contrôle des installations classées, en liaison avec les ministres chargés de l'environnement et des eaux et forêts</li> <li>- du suivi de la mise en œuvre du code de l'eau</li> </ul> <p>de la participation au contrôle des normes de sécurité en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat, en liaison avec les ministres chargés de la construction et de l'urbanisme, de l'assainissement et du logement<sup>16</sup>.</p>		<p>assurer l'organisation et la coordination opérationnelle des secours dans le cadre de l'action humanitaire, participer au contrôle des installations classées, en liaison avec le ministère chargé de l'environnement</p>	
<p>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</p>	<p>Il est chargé, en matière du développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la gestion du domaine foncier rural ;</li> <li>- de la mise en œuvre du code foncier rural, en liaison avec le ministère chargé des eaux et forêts ;</li> <li>- de la promotion et du suivi des actions visant la réalisation d'infrastructures de base, notamment des pistes agricoles, rurales, et la production d'énergie permettant d'améliorer les productions économiques agricoles, en liaison avec les ministères chargés des infrastructures économiques, des mines, du pétrole et de l'énergie<sup>17</sup>.</li> </ul>	<p>La direction du foncier rural et du cadastre rural extérieur</p>	<p>Elle est en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre le code foncier rural, notamment par des actions de sensibilisation des populations et de formation des différents acteurs en liaison avec le service autonome des affaires juridiques ;</li> <li>- d'instruire et de gérer les litiges fonciers en liaison avec le service autonome des affaires juridiques, rattaché au cabinet ;</li> <li>- de contribuer et de participer à la réalisation d'un Système d'Information Géographique</li> </ul>	<p>La direction du foncier rural et du cadastre rural extérieur sera chargée d'instruire et de gérer les litiges fonciers le cas échéant</p>

<sup>16</sup> Décret n° 2018-648 portant attributions des membres du gouvernement

<sup>17</sup> Décret n° 2018-648 portant attributions des membres du gouvernement

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			(SIG) pour soutenir la réforme de l'agriculture ; - d'élaborer un code domaniale rural ; - de contribuer et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de gestion foncière de l'espace rural en veillant à la pérennité des exploitations et à l'utilisation rationnelle de l'espace rural ; - d'élaborer et de mettre en place un cadastre rural.	
Ministre des Mines et de la Géologie	<p><b>Il est chargé, en matière de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion et le développement du secteur des mines ;</li> <li>- la mise en œuvre des stratégies de développement durable dans le secteur des Ressources Minérales;</li> <li>- le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation des mines et des explosifs de mines et de carrière ;</li> <li>- l'instruction des dossiers de demandes relatives aux titres et autorisations miniers ;</li> <li>- l'inventaire périodique des exploitations minières et la promotion des métiers directement ou indirectement liés à la mine ;</li> <li>- le suivi des activités des compagnies minières et l'état des réserves ;</li> <li>- le suivi de l'application de la fiscalité relative aux activités minières.</li> </ul>	Direction de l'Exploitation Minière Artisanale et des Carrières (DEMAC)	La DEMAC contrôle les activités des compagnies minières, artisanale et les carrières	La DEMAC encadrera le processus d'extraction de sable
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)	<p><b>Il est chargé, en matière d'emploi de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et handicapés,</li> </ul>	Direction de l'inspection du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille au contrôle de l'application de la législation et de règlementation du travail ;</li> <li>- Assure le conseil en milieu professionnel.</li> </ul>	Le MEPS interviendra pour les questions relatives à l'emploi, à la sécurité sociale et à la santé/sécurité des travailleurs dans le cadre du projet

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<p>en liaison avec le ministère chargé de l'emploi des jeunes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration, le suivi et le contrôle de l'application des normes, des lois et des règlements en matière de travail en liaison avec le ministre chargé de la justice, de l'intérieur et de l'enfant ;</li> <li>- le renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA, en liaison avec le ministère chargé de la santé ;</li> <li>- l'élaboration, le suivi et le contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le ministère chargé de la santé.</li> </ul> <p><b>Il est chargé, en matière de protection sociale de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion, la mise en œuvre et le suivi de la politique de sécurité sociale ;</li> <li>- la mise en œuvre de la couverture maladie universelle<sup>18</sup>.</li> </ul>	<p>Direction de la santé et de la sécurité au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit les normes d'hygiène, de santé et sécurité au sein des entreprises et sur les lieux de travail ;</li> <li>- Veille à l'application et l'actualisation de la législation et de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail ;</li> </ul> <p>Veille à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.</p>	
	<p><b>Il est chargé, en matière de protection sociale de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion, la mise en œuvre et le suivi de la politique de sécurité sociale ;</li> <li>- la mise en œuvre de la couverture maladie universelle<sup>18</sup>.</li> </ul>	<p>Caisse nationale de prévoyance sociale</p>	<p>Cette caisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé</li> </ul> <p>contrôle les conditions d'hygiène, de sécurité, etc. des employés et pallie les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité, de décès et d'allocations familiales.</p>	
Ministère du Tourisme et des Loisirs :	<p><b>Le Ministère est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de définir la politique générale du Ministère ;</li> <li>- d'instruire les affaires relevant de sa compétence et celles qui lui sont soumises par le Ministre ;</li> <li>- de veiller à l'exécution des décisions, directives et instructions <b>du Ministre</b></li> </ul>	<p>L'inspection générale du tourisme</p>	<p>L'inspection générale du tourisme est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>d'inspecter, de contrôler et d'évaluer de façon permanente le fonctionnement de l'ensemble des structures du Ministère du Tourisme et des structures sous tutelle et d'en faire rapport au Ministre ;</b></li> <li>- <b>de veiller à l'utilisation rationnelle du patrimoine et des ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat mis à la disposition du Ministère du Tourisme ;</b></li> </ul>	<p>Cette direction <b>de veiller à l'utilisation rationnelle de la plage ré-ensablée</b></p>
Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de	<p>Ce ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de</p>	<p>Non applicable</p>	<p>Non applicable</p>	<p>Elle pourra par ailleurs constituer un service de recours en cas de</p>

<sup>18</sup> Décret n° 2018-648 portant attributions des membres du gouvernement

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
la lutte contre la pauvreté	<p>solidarité, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté. Son rôle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion et la mise en œuvre des actions de solidarité</li> <li>- le maintien et le renforcement de la solidarité entre toutes les composantes de la nation ivoirienne ;</li> <li>- la mise en œuvre des actions en faveur des communautés en détresse ;</li> <li>- la promotion et la mise en œuvre des actions de cohésion sociale et de réconciliation nationale ;</li> <li>- la contribution à la réduction des conflits, des tensions et des violences.</li> </ul>			<p>réclamation ou préjudice subi dans le cadre du Projet.</p> <p>En cas de survenance de conflits causés par la mise en œuvre du projet, elle pourra en lien avec les autorités administratives, politiques et coutumières de la région faciliter la résolution amiable des conflits.</p>
Ministère du Plan et du Développement	<p>Le Ministère du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de planification et de programmation du développement. À ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification, programmation et mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation, à travers notamment les fonds d'appui à l'aménagement du territoire ;</li> <li>- Élaboration, coordination et suivi de l'exécution des matrices d'actions menées par l'État et programme triennal d'investissement public ;</li> <li>- Programmation et suivi de l'application des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel à moyen et long terme ; évaluation de leurs résultats ;</li> <li>- Élaboration à moyen et long terme du cadre macro-économique et programmation des études macro-économiques, sectorielles et régionales relatives aux</li> </ul>	<p>Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL)</p>	<p>La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à la conception et à la coordination des actions en matière de Développement et d'Aménagement du Territoire ;</li> <li>- assurer la coordination et le suivi des politiques sectorielles de développement régional ;</li> <li>- identifier les potentialités économiques, sociales, culturelles et d'en déterminer l'ordre de priorités pour un développement national harmonieux ;</li> <li>- participer à l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire, en relation avec les services des Ministères Techniques et des collectivités territoriales ;</li> <li>- participer à la planification, à la programmation et à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation, en liaison avec la Direction</li> </ul>	<p>ONU-HABITAT devra s'assurer auprès de la DGATDRL que le projet n'est pas en contradiction avec le plan d'aménagement du territoire et du développement de la zone du projet</p>

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<p>impacts économiques et financiers des projets d'investissement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projections économiques et financières à moyen et long terme en particulier, avec évaluation des charges récurrentes ;</li> <li>- Élaboration et présentation des comptes nationaux ;</li> <li>- Harmonisation des études et des actions de l'État de nature économique, financière, sociale et culturelle à moyen et long terme au regard des programmes de développement ;</li> <li>- Animation des commissions nationales et régionales de développement ;</li> <li>- Élaboration et suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ;</li> <li>- Production, centralisation, analyse et diffusion de l'information statistique ;</li> <li>- Organisation des recensements nationaux et des enquêtes statistiques ;</li> <li>- Formulation et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de population ;</li> <li>- Maitrise de la croissance démographique et de l'immigration ;</li> </ul> <p>Suivi des relations avec les organismes latéraux et multilatéraux de développement sous la coordination du Premier Ministre et en relation avec les Ministres Chargés de l'Économie, des Finances et du Budget.</p>		<p>Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la recherche de ressources et des moyens nécessaires au financement des actions de développement régional et d'aménagement du territoire ;</li> <li>- favoriser l'élaboration des outils adaptés à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation ;</li> <li>- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et actions de développement communautaires, en relation avec les services techniques concernés ;</li> <li>- veiller à la coordination des projets et des programmes de développement régional dans lesquels le Ministère intervient à titre exclusif ou avec d'autres Ministères ;</li> <li>- veiller au suivi et à l'évaluation thématique des programmes et projet de développement régional et d'aménagement du territoire ;</li> </ul> <p>favoriser l'appui des investissements et la promotion des capacités à travers les fonds dédiés à l'aménagement du territoire et au développement régional.</p>	
<p>Ministère de la culture et de la francophonie</p>	<p>Il a pour mission :</p> <p><b>En matière de culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion de la création littéraire et artistique, des arts et des traditions populaires;</li> <li>- formation dans les domaines des arts et des activités culturelles ;</li> <li>- animation, coordination et diffusion des activités culturelles;</li> <li>- développement des infrastructures culturelles ;</li> <li>- préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;</li> <li>- protection des œuvres de l'esprit ;</li> </ul>	<p>Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)</p>	<p>L'OIPC a pour missions la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion, de conservation, de valorisation, de protection et de promotion des sites culturels inscrits sur les listes du patrimoine national et du patrimoine mondial. À ce titre, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de proposer les biens à inscrire sur les Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;</li> <li>- de coordonner les projets d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;</li> </ul>	<p>Cet office gère et protège les sites culturels de la zone du Projet.</p>



Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de l'édition et de la diffusion du livre ;</li> <li>- promotion des échanges internationaux en matière culturelle ;</li> <li>- promotion de la production cinématographique ;</li> <li>- promotion d'une industrie culturelle nationale ;</li> <li>- promotion d'une économie de la culture ;</li> <li>- promotion des langues nationales ;</li> <li>- valorisation des conventions et pratiques traditionnelles de régulation sociale ;</li> <li>- promotion des artistes nationaux à l'étranger ;</li> <li>- renforcement de l'unité nationale par l'organisation d'activités culturelles ;</li> </ul> <p><b>En matière de francophonie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes de la Francophonie ;</li> <li>- suivi de l'évolution juridique et institutionnelle de la Francophonie ;</li> <li>- organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux instances des divers sommets de la Francophonie ;</li> <li>- renforcement des relations culturelles avec les ambassades et organismes francophones en Côte d'Ivoire ;</li> <li>- contrôle de la mise en œuvre des décisions des sommets de la Francophonie ;</li> <li>- promotion et vulgarisation de la Francophonie auprès des populations ;</li> </ul> <p>contribution au suivi et à l'évaluation des opérations de coopération culturelle francophones en Côte d'Ivoire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de coordonner la conservation et la valorisation des biens inscrits sur les listes du patrimoine national et mondial ;</li> <li>- de mobiliser les ressources financières en faveur des biens inscrits sur les listes du patrimoine national et mondial ;</li> <li>- de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour protéger les biens inscrits sur les listes du patrimoine national et mondial ;</li> <li>- d'initier des programmes de formation continue et la recherche scientifique dans le domaine du patrimoine culturel ;</li> <li>- d'envisager et de favoriser la création de fondations ou d'associations nationales publiques ou privées ayant pour but d'œuvrer en faveur de la conservation, de la valorisation et de la protection du patrimoine culturel ;</li> <li>- de fournir des informations au Comité du Patrimoine Mondial sur la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial et de l'état de conservation des biens ;</li> </ul> <p>de développer la coopération nationale et internationale dans l'intérêt de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine des sites et monuments.</p>	
Ministère des Transports	<p>Il a en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion, l'organisation, la réglementation et le contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaire et maritimes ;</li> </ul>	Office de la sécurité routière	Il est en charge de la lutte contre les accidents de la route.	L'office de la sécurité routière interviendra en prévention des situations accidentelles.

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
	- l'initiation, l'application et le contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers, aériens, ferroviaires, fluvio-lagunaires et maritimes. <sup>19</sup>	Observatoire de la Fluidité du Transport (OFT)	Il est en charge du suivi et de la mise en œuvre de toutes les actions pouvant assurer la fluidité de toute la chaîne de transport en liaison avec les organismes et structures dont l'activité interfère avec les transports.	L'OFT interviendra dans le Projet notamment pour la validation des plans de circulation
Ministère de la justice et des Droits de l'Homme	Ce ministère est chargé de : - la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme - le suivi de l'application de la législation et de la réglementation relative aux droits humains ; - la promotion de l'assistance judiciaire.	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme est chargée de : - créer un cadre de lutte contre l'impunité et du suivi de son application ; - procéder à des enquêtes non judiciaires relatives à la protection et la défense des droits de l'homme ; - veiller au respect des personnes vulnérables.	Cette direction s'assurera à toutes les phases du Projet que les droits des personnes présentes sur le site sont respectés.
		Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI).	La commission doit : - rendre compte, en tant que besoin, de la situation des Droits de l'Homme sur le territoire national - recevoir les plaintes et dénonciations portant sur les cas de violations des Droits de l'Homme interpeller toute autorité ou tout détenteur d'un pouvoir de coercition sur les violations des Droits de l'Homme et proposer les mesures pour y mettre fin	La CNDHCI veillera à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme à toutes les phases du Projet
Ministère de la santé et de l'hygiène publique	<b>En matière de santé il est en charge de la</b> protection sanitaire des populations. <b>En matière d'hygiène publique il est en charge de</b> l'élaboration et du suivi de la réglementation en matière d'hygiène.	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement (DHPSE)	Cette direction a en charge : - de promouvoir l'hygiène publique et l'hygiène de l'environnement ; - d'évaluer, de prévenir et de gérer les risques sanitaires liés au manque d'hygiène et à l'insalubrité ;	Ce ministère interviendra par l'intermédiaire de la DHPSE qui participera à la sensibilisation et à la promotion de l'hygiène publique et veillera au respect de l'environnement

<sup>19</sup> <http://www.transports.gouv.ci/mission>, consulté le 08/02/2019

Institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet	Mandat des institutions	Direction, service ou structure sous tutelle concernée par le Projet	Mandat des structures sous tutelle	Rôle de la direction, du service ou de la structure sous tutelle dans le Projet
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- de sensibiliser les communautés à la pratique de l'hygiène publique et au respect de l'environnement ;</li> <li>- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de gestion des déchets sanitaires.</li> </ul>	sur le site du Projet durant toutes les phases.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 1.6.2. Cadre juridique

### 1.6.2.1. Cadre législatif et règlementaire national

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des textes législatifs et règlementaires applicables au Projet.

Tableau 5 : Textes législatifs et réglementaires applicables au Projet

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<b>CONSTITUTION</b>		
<p>Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la république de Côte d'Ivoire</p>	<p><b>Article 11</b> : « le droit de propriété est garanti à tous. Nul ne doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique, et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation »</p> <p><b>Article 27</b> : « Le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes imprescriptibles »</p> <p><b>Article 40</b> : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'État s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'État et les collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'État et les collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation. »</p>	<p>Le MINEDD, dans la mise en œuvre du Projet, doit veiller au respect de la constitution sur les aspects liés notamment au droit à un environnement sain et à la protection de l'environnement</p>
<b>LOIS</b>		
<p>Loi 96-766 du 3 octobre 1996 portant le code de l'environnement</p>	<p><b>Article 20</b> : « Les immeubles, les installations classées, les véhicules et engins à moteur, les activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, détenues ou exercées par toute personne physique ou morale doivent être conçus et exploités conformément aux normes techniques en vigueur en matière de préservation de l'atmosphère ».</p> <p><b>Article 26</b> : « Tous les déchets, notamment les déchets hospitaliers et dangereux, doivent être collectés, traités et éliminés de manière écologiquement rationnelle afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, sur les ressources naturelles, sur la faune et la flore et sur la qualité de l'Environnement. »</p> <p><b>Article 35</b> : « Lors de la planification et de l'exécution d'actes pouvant avoir un impact important sur l'environnement, les autorités publiques et les particuliers se conforment aux principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principe de précaution ;</li> <li>- substitution ;</li> <li>- préservation de la diversité biologique ;</li> <li>- non-dégradation des ressources naturelles ;</li> <li>- principe pollueur-payeur ;</li> <li>- information et participation ;</li> <li>- coopération. »</li> </ul>	<p>Le Projet doit être conçu et mis en œuvre dans le respect des exigences du code de l'environnement notamment l'obligation de réaliser la présente EIES selon les articles cités ci-contre et de mettre en œuvre le PGES</p>



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 35.1</b> : le principe de précaution : « Lors de la planification ou de l'exécution de toute action, des mesures préliminaires sont prises de manière à éviter ou réduire tout risque ou tout danger pour l'environnement. Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement. Si, à la lumière de l'expérience ou des connaissances scientifiques, une action est jugée susceptible de causer un risque ou un danger pour l'environnement, cette action n'est entreprise qu'après une évaluation préalable indiquant qu'elle n'aura pas d'impact préjudiciable à l'environnement »</p> <p><b>Article 35.2</b> : le principe de substitution : « Si à une action susceptible d'avoir un impact préjudiciable à l'environnement, peut être substituée une autre action qui présente un risque ou un danger moindre, cette dernière action est choisie même si elle entraîne des coûts plus élevés en rapport avec les valeurs à protéger »</p> <p><b>Article 35.3</b> : le principe de préservation de la diversité biologique : « Toute action doit éviter d'avoir un effet préjudiciable notable sur la diversité biologique »</p> <p><b>Article 35.4</b> : le principe de non-dégradation des ressources naturelles : « Pour réaliser un développement durable, il y a lieu d'éviter de porter atteinte aux ressources naturelles telles que l'eau, l'air et les sols qui, en tout état de cause, font partie intégrante du processus de développement et ne doivent pas être prises en considération isolément. Les effets irréversibles sur les terres doivent être évités dans toute la mesure du possible »</p> <p><b>Article 35.5</b> : le principe " pollueur-payeur " : « Toute personne physique ou morale dont les agissements et/ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement est soumise à une taxe et/ou à une redevance. Elle assume en outre toutes les mesures de réhabilitation »</p> <p><b>Article 35.6</b> : le principe d'information : « Toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement »</p> <p><b>Article 35.7</b> : le principe de coopération : « Les autorités publiques, les institutions internationales, les associations de défense et les particuliers concourent à protéger l'environnement à tous les niveaux possibles »</p> <p><b>Article 78</b> : « Il est interdit de détenir ou d'abandonner des déchets susceptibles de  - favoriser le développement d'animaux vecteurs de maladies ;  provoquer des dommages aux personnes et aux biens. »</p>	
<p>Loi 98-755 du 23 décembre 1998 portant le code de l'eau</p>	<p><b>Article 45</b> : « Tout gaspillage de l'eau est interdit.  L'autorité peut, par voie réglementaire, déterminer les conditions à imposer aux particuliers, aux réseaux et installations publiques et privées afin d'éviter ce gaspillage. »</p> <p><b>Article 48</b> : « Les déversements, dépôts de déchets de toute nature ou d'effluents radioactifs, susceptibles de provoquer ou d'accroître la pollution des ressources en eau sont interdits. »</p> <p><b>Article 49</b> : « Tout rejet d'eaux usées dans le milieu récepteur doit respecter les normes en vigueur ».</p>	<p>Les exigences du code de l'eau en ce qui concerne les rejets doivent être respectées par ONU-HABITAT.</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 51</b> : « Il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, les lacs, les lagunes, les étangs, les canaux, les eaux souterraines, sur leur rive et dans les nappes alluviales, toute matière usée, tout résidu fermentescible d'origine végétale ou animale, toute substance solide ou liquide, toxique ou inflammable susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de provoquer un incendie ou une explosion »</p> <p><b>Article 78</b> : « L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux normes de potabilité fixées par arrêté conjoint de l'autorité chargée de l'eau et du ministre chargé de la Santé ».</p>	
<p>Loi n° 2017-378 du 02 juin 2017 sur le développement, la protection et la gestion intégrée du littoral promulguée</p>	<p><b>Art. 2.</b> - La présente loi fixe les principes et les règles relatifs la protection, à l'aménagement, et à la gestion intégrée du littoral. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les principes qui gouvernent les conditions d'utilisation durable des ressources naturelles du littoral ;</li> <li>- élaborer les instruments de protection du littoral ;</li> <li>- mettre en place un cadre de gestion intégrée pour l'aménagement durable du littoral ;</li> <li>- encadrer les activités anthropiques dans les limites géographiques des espaces littoraux ;</li> <li>- maintenir les équilibres environnementaux ;</li> <li>- lutter contre l'érosion côtière ;</li> <li>- préserver l'intégrité des sites, des paysages, des écosystèmes côtiers et du patrimoine marin.</li> </ul> <p><b>Art. 6.</b> - Les instruments de protection du littoral sont notamment ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le plan national d'aménagement du territoire ;</li> <li>- les schémas directeurs d'aménagement du territoire;</li> <li>- les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme;</li> <li>- les schémas directeurs d'aménagements de zones particulièrement sensibles ;</li> <li>- Les plans directeurs d'urbanisme; les plans d'urbanisme de détails;</li> <li>- Les plans locaux d'urbanisme littoraux;</li> <li>- Les plans d'urgence ; - Les plans de gestion et de valorisation des espaces fluviaux, marins et côtiers; - Les schémas de mise en valeur des milieux marin, lagunaire et fluviatile ;</li> <li>- le plan de gestion intégrée des ressources en eau, en abrégé plan GIRE ;</li> <li>- le plan d'aménagement touristique.</li> </ul> <p><b>Art. 7.</b> - Les modalités de mise en œuvre des instruments de protection du littoral sont précisées par décret pris en Conseil des ministres.</p> <p><b>Art. 8.</b> - Les décisions d'utilisation du domaine public maritime et lagunaire tiennent compte de la vocation des zones concernées et des espaces terrestres avoisinants, ainsi que des impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques.</p> <p><b>Art. 9.</b> - Sous réserve des textes particuliers concevant la défense nationale et la sécurité maritime, tout changement d'utilisation du domaine public maritime et lagunaire est préalablement soumis à une évaluation environnementale, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.</p>	<p>ONU-HABITAT devra respecter les principes et les règles relatifs à la protection, l'aménagement, et la gestion intégrée du littoral conformément au présent texte de loi</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<p>Loi n ° 2016-554 du 16 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture</p>	<p><b>Article 2:</b> La première loi a pour objet de régir les activités de pêche et d'aquaculture. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir les principes généraux de conservation et de gestion des ressources halieutiques et de l'exercice des activités de pêche et d'aquaculture;</li> <li>- améliorer la gouvernance des pêcheries et de l'aquaculture par une gestion participative reposant sur la formation et l'encadrement des acteurs;</li> <li>- lutter contre la pêche INN;</li> <li>- protéger, conserver et gérer de façon durable et rationnelle les ressources halieutiques en tant que patrimoine national, pour les générations présentes et futur;</li> <li>-affirmer le principe de la participation des acteurs du secteur des ressources halieutiques et des collectivités territoriales à la conservation et à la gestion des ressources halieutique;</li> <li>- mettre en place et améliorer le cadre juridique et institutionnel d'exercice de la pêche responsable;</li> <li>- formuler et mettre en application les mesures appropriées;</li> <li>- promouvoir la protection des ressources bio-aquatiques et des écosystèmes.</li> </ul> <p><b>Article 3:</b> Les dispositions de la présente loi sont applicables:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la pêche dans les eaux sous juridiction ivoirienne;</li> <li>- à la pêche dans les eaux continentales;</li> <li>- à la pêche dans les eaux hors juridiction ivoirienne pour les navires battant pavillon ivoirien;</li> <li>- à toute personne physique ou toute personne morale pratiquant la pêche ou l'aquaculture dans les eaux continentales ou dans les eaux sous juridiction Ivoirienne;</li> <li>- aux unités de pêche, établissements et fermes aquacoles;</li> <li>- - aux opérations connexes de pêche et d'aquaculture.</li> </ul>	<p>Les coopératives aquacoles devraient être encadrées et formées conformément à cette loi.</p>
<p>Loi d'orientation 2014-390 sur le développement durable</p>	<p>Cette loi définit les objectifs fondamentaux des actions des acteurs du développement durable. Selon son article 2 qui définit l'objet et le champ d'application, « elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préciser les outils de politique en matière de développement durable ;</li> <li>- intégrer les principes du développement durable, dans les activités des acteurs publics et privés ;</li> <li>- élaborer les outils de politique en matière de changements climatiques ;</li> <li>- encadrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à la biosécurité ;</li> <li>- définir les engagements en matière de développement durable des acteurs du développement durable ;</li> <li>- concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social ;</li> <li>- créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ;</li> <li>- encadrer l'utilisation des organismes vivants modifiés. »</li> </ul>	<p>Le Projet devra être mis en œuvre conformément aux orientations édictées dans cette loi sur le développement durable.</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<p>Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail</p>	<p><b>Article 1er</b> : « Le présent code du travail est applicable sur tout le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit les relations entre employeurs et travailleurs résultant de contrats de travail conclus pour être exécutés sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit également l'exécution occasionnelle, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, d'un contrat de travail conclu pour être exécuté dans un autre État. Toutefois, cette dernière disposition n'est pas applicable aux travailleurs déplacés pour une mission temporaire n'excédant pas trois mois. Il s'applique en certaines de ses dispositions aux apprentis et à toute autre personne liée à l'entreprise en vue d'acquiescer une qualification ou une expérience professionnelle. »</p> <p><b>Article 3</b> : « Le travail forcé, ou obligatoire est interdit de façon absolue. On entend par travail forcé ou obligatoire, tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré. »</p> <p><b>Article 22.2</b> : « Le travail de nuit est interdit aux femmes enceintes sauf avis médical contraire et aux jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans. Des dérogations peuvent toutefois être accordées, dans des conditions fixées par décret, en raison de la nature particulière de l'activité professionnelle. »</p> <p><b>Article 24.1</b> : « Le repos hebdomadaire est obligatoire. Il est au minimum de vingt-quatre heures consécutives. Il a lieu en principe le dimanche. Les modalités d'application du présent article, notamment les professions pour lesquelles et les conditions dans lesquelles le repos peut exceptionnellement et pour des motifs nettement établis, soit être donné par roulement ou collectivement d'autres jours que le dimanche, soit être suspendu par compensation de certaines fêtes rituelles ou locales, sont fixées par voie réglementaire. »</p> <p><b>Article 25.1</b> : « Sauf disposition plus favorable des conventions collectives ou du contrat individuel, le travailleur a droit au congé payé, à la charge de l'employeur, à raison de 2,2 jours ouvrables par mois de service effectif. »</p> <p><b>Article 31.1</b> : « Par rémunération ou salaire, il faut entendre le salaire minimum catégoriel et ses accessoires ainsi que tous les autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèce ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier. Il ne peut être inférieur au salaire minimum catégoriel fixé par convention ou accord ou à défaut par voie réglementaire. Aucun salaire n'est dû en cas d'absence, en dehors des cas prévus par la réglementation et sauf accord entre les parties intéressées. »</p> <p><b>Article 31.2</b> : « Dans les conditions prévues au présent titre, tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les salariés, quels que soient leur sexe, leur âge, leur ascendance nationale, leur race, leur religion, leurs opinions politiques et religieuses, leur origine sociale, leur appartenance ou leur non appartenance à un syndicat. »</p> <p><b>Titre IV</b> : chapitres premier (hygiène, sécurité et santé au travail)</p> <p><b>Article 41.1</b> : « on entend par santé et sécurité au travail, la discipline qui recouvre de nombreux domaines spécialisés et qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir et à maintenir le plus haut degré possible de bien-être physique, mental et social de tous les travailleurs dans tous les corps de métiers</li> </ul>	<p>ONU-HABITAT doit organiser les activités et la gestion des ressources humaines (le recrutement, la formation, les horaires de travail, etc.) en respectant les dispositions de cette loi</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>prévenir les effets néfastes des mauvaises conditions de travail sur la santé des travailleurs</i></li> <li>- <i>protéger les travailleurs contre les dangers qui menacent leur santé</i></li> <li>- <i>placer et à maintenir les travailleurs dans un environnement de travail adapté à leurs conditions physiques et mentales</i></li> <li>- <i>adapter le travail à l'Homme. »</i></li> </ul> <p><b>Article 41.2 :</b> « <i>pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies. »</i></p> <p><b>Article 41.3 :</b> « <i>tout employeur est tenu d'organiser une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique. Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation. »</i></p>	
<p>Loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>l'administration territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome. Elle est organisée en vue d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationales. »</i></p> <p><b>Article 2 :</b> « <i>l'administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les régions ;</i></li> <li>- <i>les départements ;</i></li> <li>- <i>les sous-préfectures ;</i></li> <li>- <i>les villages. »</i></li> </ul> <p><b>Article 32 :</b> « <i>l'administration décentralisée est assurée dans le cadre de collectivités territoriales que sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les régions ;</i></li> <li>- <i>les communes.</i></li> </ul> <p><i>Les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>l'organisation de la vie collective dans la collectivité territoriale ;</i></li> <li>- <i>la participation des populations à la gestion des affaires locales ;</i></li> <li>- <i>la promotion et la réalisation du développement local ;</i></li> <li>- <i>la modernisation du monde rural ;</i></li> <li>- <i>l'amélioration du cadre de vie ;</i></li> </ul> <p><i>la gestion des terroirs et de l'environnement. »</i></p>	<p>Le Conseil régional du Sud Comoé, la préfecture de Jacqueville, la sous-préfecture de Jacqueville, la commune de Jacqueville et les communautés riveraines doivent être consultés dans le cadre de la participation publique de la présente EIES et être impliqués dans la mise en œuvre du PGES du Projet</p>



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
<p>Loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales (en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles)</p>	<p><b>Article 1 :</b> « Les Collectivités territoriales concourent avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie. À cet effet, elles jouissent d'une compétence générale et de compétences spéciales attribuées par les lois et règlements »</p> <p><b>Article 2 :</b> « Des compétences autres que celles prévues par les dispositions de la présente loi peuvent être transférées, en cas de besoin, de l'État aux Collectivités territoriales par la loi. »</p> <p><b>Article 7 :</b> « La réalisation d'un équipement sur le territoire d'une collectivité territoriale ne peut être entreprise par l'État ou par une autre collectivité territoriale sans consultation publique préalable de la collectivité concernée. »</p>	<p>Les collectivités territoriales devront veiller à la bonne tenue des consultations publiques par ONU-HABITAT</p>
<p>Loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale modifié par l'ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012</p>	<p><b>L'article 1er</b> de cette loi, institue un service public de la prévoyance sociale ayant pour but de fournir des prestations visant à pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;</li> <li>- de maternité ;</li> <li>- de retraite, d'invalidité et de décès ;</li> <li>- d'allocations familiales.</li> </ul> <p><b>Article 66 :</b> « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à tout travailleur soumis aux dispositions du code du travail. »</p> <p><b>Article 71 :</b> « L'employeur est tenu de déclarer dans un délai de quarante-huit heures tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise. La déclaration peut être faite par le travailleur ou ses représentants jusqu'à l'expiration de la deuxième année suivant la date de l'accident ou de la première constatation médicale de maladie professionnelle. En ce qui concerne les maladies professionnelles, la date de la première constatation médicale de la maladie est assimilée à la date de l'accident. »</p> <p><b>Article 73 :</b> « L'employeur est tenu, dès l'accident survenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire assurer les soins de première urgence</li> </ul> <p>d'aviser le médecin chargé des services médicaux de l'entreprise ou, à défaut, le médecin le plus proche. »</p>	<p>ONU-HABITAT devra déclarer tout accident de travail conformément aux prescriptions de la présente loi</p>
<p>Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 modifiée par la loi du 28 juillet 2004 relative au domaine foncier rural</p>	<p><b>Article 1 :</b> « le domaine foncier rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en valeur. Il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à en être propriétaires ».</p> <p><b>Article 2 :</b> « Le domaine foncier rural est à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hors du domaine public</li> </ul>	<p>ONU-HABITAT devra se conformer à cette loi pour l'accession à la terre</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hors des périmètres urbains</li> <li>- hors des zones d'aménagement différé officiellement constituées</li> <li>- hors du domaine forestier classé.</li> </ul> <p>Le domaine foncier rural est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à titre permanent :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• des terres propriété de l'État</li> <li>• des terres propriété des collectivités publiques et des particuliers</li> <li>• des terres sans maître</li> </ul> </li> <li>- à titre transitoire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• des terres du domaine coutumier</li> <li>• des terres du domaine concédé par l'État à des collectivités publiques et des particuliers.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Article 4 :</b> « la propriété d'une terre du domaine foncier rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au registre foncier ouvert à cet effet par l'administration et en ce qui concerne les terres du domaine coutumier par le certificat foncier. Le détenteur du certificat foncier doit requérir l'immatriculation de la terre correspondante dans un délai de trois ans à compter de la date d'acquisition du certificat foncier. »</p> <p><b>Article 5 :</b> « la propriété d'une terre du domaine foncier rural se transmet par achat, succession, donation entre vifs ou testamentaire ou par l'effet d'une obligation ».</p>	
<p>Loi n° 64-291 du 1er août 1964 portant code douanier</p>	<p><b>Article 6 :</b> « 1° Les droits d'importation constituent le tarif d'entrée. 2° Le tarif d'entrée comprend : le droit de douane et des droits fiscaux. 3) ° Le tarif des droits de douane comprend, un tarif général, des tarifs intermédiaires, un tarif minimum et des tarifs privilégiés. 4° Le tarif général est applicable aux marchandises qui ne sont pas admises aux tarifs intermédiaires, au tarif minimum ou aux tarifs privilégiés. 5° Les exonérations et les réductions des droits de douane résultent des accords internationaux ».</p> <p><b>Article 7 :</b> « L'octroi des exonérations et des réductions de droits est subordonné au transport direct des marchandises et à la justification de leur origine privilégiée ».</p>	<p>ONU-HABITAT devra payer les taxes liées aux importations notamment le matériel de l'aquaculture</p>
<b>ORDONNANCES</b>		
<p>Ordonnance n°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des Investissements</p>	<p><b>Article 2 :</b> « La présente ordonnance portant code des investissements fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés en Côte d'Ivoire ».</p> <p><b>Article 3 :</b> « Le présent code a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de favoriser et de promouvoir les investissements productifs, les investissements verts et socialement responsables en Côte d'Ivoire »</li> </ul> <p><b>Article 44 :</b> « Le bénéfice des avantages accordés varie en fonction des seuils d'investissement et du lieu de réalisation de l'investissement »</p>	<p>ONU-HABITAT devra respecter cette ordonnance portant sur les investissements liés au Projet</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 45</b> : « Les entreprises agréées bénéficient, au titre de la réalisation de leur programme d'investissement relatif à la création ou au développement d'activités, quel que soit la zone d'investissements, des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) réduction de 50% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange, pour un montant d'investissement inférieur au seuil supérieur, exception faite des prélèvements communautaires ;</li> <li>b) réduction de 40% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange, pour un montant d'investissement au moins égal au seuil supérieur, exception faite des prélèvements communautaires ;</li> <li>c) exonération totale de la TVA. La valeur du premier lot de pièces de rechange doit représenter au maximum une proportion de 10% de la valeur d'acquisition des biens d'équipements »</li> </ul> <p><b>Article 56</b> : « la liste des biens, matériels et équipements bénéficiant des réductions de droit est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'industrie et du secteur privé, du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre technique concerné par le secteur d'activités, sur proposition de l'organisme national chargé de la promotion des investissements »</p>	
<p>Ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012 modifiant les articles 22, 50, 95, 149 à 163 et complétant l'article 168 de la loi n° 99-477 du 02 août 1999, portant modification du code de prévoyance sociale</p>	<p><b>Article 2</b> : « Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale tout employeur occupant des travailleurs salariés. Cette affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié. La CNPS a pour mission : la gestion du régime obligatoire de prévoyance sociale des travailleurs du secteur privé et assimilés qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la branche des prestations familiales ;</li> <li>- la branche des accidents du travail et maladies professionnelles ;</li> <li>- l'assurance vieillesse (retraite) ;</li> <li>- l'assurance maternité ;</li> <li>- la gestion des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires ;</li> <li>- le recouvrement des cotisations sociales et le service des prestations afférentes à ces différents régimes. »</li> </ul> <p><b>Article 22 (nouveau)</b> : « Le taux des cotisations sociales destinées à assurer le financement de la branche retraite gérée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, est fixé en pourcentage des rémunérations soumises à cotisation. Il est déterminé sur la base d'une étude actuarielle en fonction de l'évolution technique de ladite branche. Ce taux est fixé à 14 % des salaires soumis à cotisation. Toutefois, pour la période allant de la date de signature de la présente ordonnance au 31 décembre 2012, ce taux est fixé à 12% des salaires soumis à cotisation. Les pourcentages de répartition des contributions employeurs et travailleurs à la branche retraite de la caisse nationale de prévoyance sociale sont fixés comme suit : 55% à la charge des employeurs et 45% à la charge des travailleurs. »</p>	<p>ONU-HABITAT devra s'assurer que tous les employés qui interviendront dans la réalisation du Projet sont déclarés à la CNPS</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 150 (nouveau) :</b> « A droit à une pension de retraite, lorsqu'il a cessé d'exercer toute activité salariée, tout travailleur salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;</li> <li>- ayant atteint l'âge de 60 ans ;</li> <li>- totalisant, à cet âge, au moins quinze années d'activités salariées soumises à cotisation, au titre de la branche retraite de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;</li> <li>- la pension de retraite est calculée en pourcentage des salaires soumis à cotisation, au titre de la branche Retraite de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale. Les salaires soumis à cotisation servant de base de calcul à l'effet de déterminer le salaire moyen d'activités, sont ceux des quinze meilleures années. Le montant maximum de la pension versée au titre de la branche retraite est de 50% du salaire moyen d'activités. Pour les années de cotisations antérieures au 1er janvier 2000, le taux de remplacement maximum est de 1,33% du salaire mensuel soumis à cotisation. Pour les années de cotisation postérieures au 1er janvier 2000, le taux de remplacement maximum est porté à 1,7% ;</li> <li>- le travailleur salarié qui ne remplit pas, à 60 ans, la condition de durée d'activités suffisante pour bénéficier d'une pension de retraite, a la faculté de racheter jusqu'à 24 mois de cotisations. » <p><b>Article 151 (nouveau) :</b> « L'âge prévu à l'article précédent peut être abaissé sur demande de l'intéressé à cinquante-cinq ans. Dans ce cas, la pension de retraite subit, à titre définitif, un abattement de 5% par année d'anticipation, sauf si l'ancien travailleur salarié est reconnu inapte à tout travail, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la Prévoyance sociale, ou s'il a atteint son niveau maximum de cotisation, tel que défini par délibération du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale. »</p> </li></ul>	
<b>DÉCRETS</b>		
<p>Décret n° 97- 678 du 3 décembre 1997 portant protection de l'Environnement marin et lagunaire contre la pollution</p>	<p><b>Titre II :</b> Pollution résultant des rejets consécutifs à l'utilisation des engins et installations en mer et en lagune</p> <p><b>Art. 8:</b> Il est interdit à tout exploitant d'engins et d'installations en mer et en lagune, fixes ou flottants, d'effectuer des rejets à la mer ou en lagune, conformément aux dispositions de la règle 21 de l'annexe I et de la règle 4 de l'annexe V.</p> <p><b>Art. 9:</b> Les dispositions de l'article 8 ne s'appliquent pas aux rejets qui ont pour but d'assurer la sécurité d'une installation ou d'éviter une avarie grave, mettant en cause la sécurité des personnes ou pour sauver des vies humaines en mer. Elles ne s'appliquent pas non plus lorsque le déversement provient d'une avarie ou d'une fuite imprévisible et inévitable.</p> <p><b>Art. 10:</b> Tout exploitant d'engins et d'installations en mer ou en lagune, fixes ou flottants, est tenu également de souscrire une assurance ou autre garantie financière, pour couvrir sa responsabilité pour dommage par pollution. Toute personne physique ou morale importatrice d'hydrocarbures en Côte d'Ivoire est tenue de faire un rapport sur la quantité totale d'hydrocarbures reçues, donnant lieu à contribution, supérieure à 150.000 tonnes métriques au</p>	<p>ONU-HABITAT devra se conformer aux différents interdits de ce décret portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p>titre de l'année civile antérieure, en vertu de la Convention internationale de 1971 portant création du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.</p> <p><b>Titre III:</b> Pollution par immersion ou incinération en mer ou en lagune</p> <p><b>Art. 11:</b> Il est interdit à tout capitaine ou commandant de bord d'un navire ou d'un aéronef de procéder, conformément aux dispositions de l'article IV la) de la Convention sur l'immersion des déchets en mer, signée à Londres le 29 décembre 1972, à l'immersion de tous déchets ou autres matières énumérés à l'annexe I de ladite Convention.</p> <p><b>Art. 12:</b> L'immersion des déchets et autres matières énumérés à l'annexe II de la Convention ci-dessus mentionnée, est subordonnée à la délivrance d'un permis spécifique, selon les dispositions de l'article IV lb) ; tandis que l'immersion de tous autres déchets et matières est subordonnée à la délivrance d'un permis général, selon les dispositions de l'article IV 1c) de ladite Convention.</p> <p><b>Art. 13:</b> Les dispositions des articles 11 et 12 du présent décret ne s'appliquent pas lorsqu'il est nécessaire d'assurer la sauvegarde de la vie humaine ou la sécurité des navires, aéronefs, plates-formes ou autres ouvrages en mer.</p> <p><b>Art. 14:</b> Il est interdit à tout capitaine de navire ou à défaut toute personne assurant la conduite d'opérations d'incinération en mer, de déchets ou matières visés par la Convention sur l'immersion signée à Londres, le 29 décembre 1972, telle qu'amendée par le Protocole du 10 octobre 1978 sur l'incinération, d'y procéder, sans être titulaire d'un permis spécifique ou d'un permis général.</p> <p><b>Art. 15:</b> Les dispositions visées aux articles 11 à 14 s'appliquent également au milieu lagunaire.</p> <p><b>Art. 16:</b> Les conditions de délivrance des permis généraux et spécifiques seront fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Environnement et du ministre chargé de la Marine marchande.</p> <p><b>Titre IV:</b> Pollution marine et lagunaire d'origine tellurique</p> <p><b>Art. 17:</b> Il est interdit de porter à la propriété, de jeter des objets, des immondices et des produits toxiques, et de déféquer dans les eaux marines et lagunaires ainsi que dans les zones côtières.</p> <p><b>Art. 18:</b> Il est interdit de déverser les matières fécales et d'évacuer les eaux usées domestiques dans les eaux marines et lagunaires ainsi que dans les zones côtières, sans traitement préalable.</p> <p><b>Art. 19:</b> Il est interdit à tout exploitant d'installations classées d'évacuer à la mer et dans le milieu lagunaire, des eaux usées, des huiles usagées ou des matières de toute nature, sans traitement préalable, conformément aux dispositions de l'article 96 du Code de l'Environnement.</p>	
<p>Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures</p>	<p><b>Article 3 :</b> Le terme ci-après est défini comme suit :            « <i>Constat d'impact : inventaire des effets du projet ou programme, sans suggérer nécessairement l'étude des variantes et les moyens permettant de corriger les effets négatifs.</i> »</p>	<p>La présente EIES doit être élaborée conformément à ce</p>



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement	<p><b>Article 5</b> : « Pour tout projet ayant un lien avec les domaines prévus à l'annexe II du présent décret, l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation doit exiger du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire un constat d'impact aux fins d'en évaluer le risque d'impact sérieux sur l'environnement et d'exiger ou non une étude d'impact environnemental. »</p> <p><b>Article 11</b> : « Aux fins d'agir avec diligence et efficacité dans l'instruction des dossiers d'étude d'impact. Il est créé au sein du Ministère chargé de l'Environnement un Bureau d'Études d'Impact Environnemental réunissant les spécialistes des différentes disciplines nécessaires pour une appréciation correcte des conséquences d'un projet sur tous les aspects de l'environnement concerné par celui-ci. Ce bureau est chargé de : l'enregistrement et l'évaluation des constats d'impact et des études d'impact environnemental aux fins d'approbation ou d'autorisation, sous le sceau du ministre chargé de l'Environnement. »</p>	décret relatif aux études environnementales
Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air	<p><b>Article 2</b> : « Le présent décret a pour objet de fixer les normes de qualité de l'air ambiant et celles des gaz et particules émis par les véhicules automobiles et motocyclettes. »</p> <p><b>Article 3</b> : « Le présent décret s'applique : aux installations classées visées à l'article premier du décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la protection de l'environnement, aux installations autres que les installations classées, exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui sont à l'origine d'émission de fumées, de particules ou de substances polluantes dans l'air, à tout engin et moyen de transport équipés de moteurs à combustion, à tout acte susceptible d'altérer la qualité de l'air.»</p> <p><b>L'article 4</b> définit les valeurs limites des polluants atmosphériques.</p>	Les valeurs limites des émissions atmosphériques devront être respectées à toutes les phases du Projet
Décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement	<p><b>Article 3</b> : « le principe pollueur-payeur (PPP) a pour effet de mettre à la charge du pollueur les dépenses relatives à la prévention, à la réduction, à la lutte contre les pollutions, les nuisances et toutes les autres formes de dégradation ainsi que celles relatives à la remise en état de l'environnement. Il permet de fixer les règles d'imputation du coût des mesures en faveur de l'environnement. »</p> <p><b>Article 20</b> : « Toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement. »</p> <p><b>L'article 28</b> précise quant à lui que lorsque la pollution accidentelle provient d'une installation dangereuse, les coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution accidentelle, sont imputés à l'exploitation, conformément au PPP.</p>	ONU-HABITAT doit, en accord avec les autorités compétentes, disposer de moyens de lutte contre les pollutions environnementales et s'engager à payer pour des cas de pollution dans le cadre du Projet
Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage	Conformément au code de l'environnement, ce décret énonce, tout en précisant les critères d'application, les règles applicables aux différentes catégories de nuisances sonores.	ONU-HABITAT devra prendre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire les nuisances

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
		sonores pouvant provenir des activités du Projet.
<p>Décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction, de la production de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques</p>	<p>Le présent décret a pour objet d'interdire la production, l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation des sachets plastiques.</p> <p>Le présent décret vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer le bien-être et la santé des populations et des animaux</li> <li>- lutter contre la pollution</li> <li>- préserver les ouvrages d'assainissement et les autres infrastructures</li> <li>- promouvoir la salubrité publique</li> </ul> <p>faire la promotion des emballages biodégradables.</p>	<p>ONU-HABITAT devra gérer les sachets plastiques conformément à ce décret.</p>
<p>Décret n° 2005-03 du 6 janvier 2005 portant audit environnemental</p>	<p><b>Article 2</b> : « L'audit environnemental a pour objet d'apprécier, de manière périodique, l'impact que tout ou partie des activités, des modes opératoires ou de l'existence d'un organisme ou ouvrage est susceptible, directement ou indirectement, de générer sur l'environnement. »</p> <p><b>Article 3</b> : « Sont soumis, tous les trois (3) ans, à l'audit environnemental, les entreprises, les industries et ouvrages, ou partie ou combinaison de celles-ci, de droit public ou privé, sources de pollution, qui ont leur propre structure fonctionnelle et administrative. Les objectifs sont définis par le demandeur. Le champ est défini par le responsable d'audit après consultation du demandeur. »</p> <p><b>Article 6</b> : « Cadre réglementaire L'audit environnemental permet au Ministère chargé de l'environnement de veiller au respect des normes, d'exiger des mesures de prévention, d'atténuation et de réparation ou de prendre des sanctions dans le cas du non-respect délibéré ou de la récidive. »</p>	<p>ONU-HABITAT devra réaliser un audit de ses activités tous les trois (3) ans</p>
<p>Décret n° 98-505 du 16 septembre 1998 portant définition des plans de secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe</p>	<p><b>Article 1</b> : « La préparation des mesures de sauvegarde et de mise en œuvre des moyens de secours nécessaires pour faire face aux accidents, aux sinistres et aux catastrophes sont déterminées dans le cadre de plans d'Organisation des Secours dénommés plan ORSEC et plans d'urgence. »</p> <p><b>Article 3</b> : « Les plans d'urgences prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liées à l'existence ou au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Les plans d'urgence comprennent les Plans Particuliers d'Intervention (PPI), les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes dénommés « plans rouges » et les Plans de Secours Spécialisés (PSS) liés à un risque défini. La mise en œuvre d'un plan d'urgence ne fait pas obstacle au déclenchement d'un plan ORSEC, si les circonstances le justifient. »</p> <p><b>Articles 14</b> : « Les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes, prévoient les procédures d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un événement entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Ils déterminent les moyens, notamment les moyens médicaux, à affecter à cette mission.</p>	<p>ONU-HABITAT devra prévoir un plan d'urgence à toutes les phases du Projet</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><i>Le préfet prépare le plan rouge en liaison avec les autorités locales, les services d'incendie et de secours, les établissements et services hospitalier publics et privés, le SAMU, les services et organisations locaux de transport sanitaire. Il est notifié aux autorités, services, organismes et organisations professionnels intéressés. »</i></p> <p><b>Article 16 :</b> « <i>En cas de péril et d'urgence, le préfet dispose du droit de réquisition de tous les services et organismes publics et privés susceptibles de prêter aide et assistance, en vertu des pouvoirs de police qui lui est conféré. »</i></p>	
<p>Décret n° 98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu de travail</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>Est soumis aux dispositions du présent décret, tout établissement, tout service où sont employés des travailleurs au sens de l'article 2 du code du travail quelle qu'en soit la nature, qu'il soit public ou privé. »</i></p>	<p>Selon ce texte, ONU-HABITAT devra disposer pour ses travailleurs de locaux (ou site) propres et tenus en bon état</p>
<p>Décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>Il est créé un établissement public à caractère administratif dénommé Agence nationale de l'Environnement en abrégé ANDE, organisé conformément aux dispositions du présent décret ».</i> Il s'agit notamment d'assurer la coordination de l'exécution des Projets de développement à caractère environnemental, de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement de veiller à la mise en place et à la gestion d'un système national d'information environnementale, de mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement et d'établir une relation suivie avec les réseaux d'ONG.</p>	<p>Dans le cadre du Projet, l'ANDE élabore les TDR de l'EIES, évalue le rapport d'EIES, effectue le suivi de la mise en œuvre du PGES assorti et réalise les audits réglementaires environnementaux</p>
<p>Décret n°2015-346 du 13 mai 2015 déterminant la liste des infractions au code de l'eau pouvant donner lieu à transaction et infraction excluant toute transaction</p>	<p>Les articles 2 et 3 stipulent : les infractions sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le prélèvement des eaux du domaine public en quantités excessives, sans autorisation ou déclaration préalable ;</li> <li>- le gaspillage de l'eau ;</li> <li>- le rejet, le déversement ou l'écoulement dans les eaux de surface, les eaux souterraines ou les eaux de la mer territoriale, de déchets ou substances dont les effets sont nuisibles à la santé ou causent des dommages à la flore ou à la faune ou modifient le régime normal d'écoulement des eaux ;</li> </ul> <p>la dégradation de la qualité des eaux ou des aménagements ou ouvrages hydrauliques.</p>	<p>ONU-HABITAT ne devra commettre aucune infraction au code de l'eau</p>
<p>Décret n° 96-204 du 07 mars 1996 relatif au travail de nuit</p>	<p><b>Article 1 :</b> « <i>Est considéré comme période de travail de nuit, tout travail effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures. »</i></p> <p><b>Article 3 :</b> « <i>Les enfants de moins de quatorze ans admis en apprentissage ou en formation préprofessionnelle, ne peuvent en aucun cas, être occupés à un travail, quel qu'il soit, pendant la période de travail de nuit, et de manière générale pendant l'intervalle de quinze heures consécutives, allant de 17 heures à 8 heures. »</i></p>	<p>Durant toutes les phases du Projet, ONU-HABITAT devra se conformer aux exigences</p>

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p><b>Article 4 :</b> « Les jeunes de plus de quatorze ans et de moins de dix-huit ans ne peuvent être occupés à un travail, pendant une période minimale de douze heures consécutives, dans l'intervalle allant de 18 heures à 6 heures. Toutefois, lorsqu'ils sont en apprentissage, en formation préprofessionnelle, professionnelle, ou en emploi et de manière générale, dans tous les cas où cela s'avère nécessaire, profitable et sans danger pour la santé des intéressés, l'inspecteur du travail et des lois sociales pourra accorder des dérogations pour permettre l'occupation des jeunes visés au précédent alinéa, dans la limite d'une heure, avant le début ou la fin de l'intervalle prescrit. »</p>	de ce décret en cas de travaux de nuit
<p>Décret n° 79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national en cas de catastrophe</p>	<p><b>Article 1 :</b> « Le ministre de l'intérieur est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe en temps de paix. Il a seul l'initiative de déclencher le plan ORSEC à l'échelon national. »</p>	ONU-HABITAT devra mettre à la disposition de l'ONPC et de la préfecture un plan d'urgence afin qu'il soit intégré au plan ORSEC de la zone du Projet
<p>Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières</p>	<p><b>Article 1 :</b> « Toutes transactions immobilières, tous lotissements, tous morcellements de terrains et en règle générale, toutes conventions relatives à des droits immobiliers, demeurent soumis à une procédure domaniale ou foncière obligatoire. Toute occupation de terrain pour être légale doit être justifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les terrains ruraux, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de l'Agriculture ou par une autorisation d'occupation à titre précaire et révocable, délivrée par le ministre de l'Intérieur ou son représentant. Cette autorisation peut donner lieu à une concession définitive ou à un bail emphytéotique ;</li> <li>- pour les terrains urbains, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de la construction et de l'urbanisme qui peut déléguer ses pouvoirs aux préfets ».</li> </ul>	Le MINEDD devra disposer titre de concession
<p>Décret n°96-206 du 07 mars 1996 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail</p>	<p><b>Article 1er :</b> « Conformément aux dispositions prévues par le code du travail, dans tous les établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante (50) salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail. »</p>	ONU-HABITAT devra créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail dès que le nombre d'employés sera supérieur ou égal à cinquante (50)
<b>ARRÊTÉS</b>		
<p>Arrêté interministériel n° 2100 du 17 novembre 2003</p>	<p>Ce comité national est chargé de coordonner et d'exécuter les activités de contrôle, de suivi, et de gestion des déchets au plan national.</p>	Le comité national sera en charge de coordonner

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
portant création du comité national de contrôle et de suivi de la gestion des déchets		les activités de contrôle et de suivi des déchets dans le cadre du Projet
Arrêté interministériel n° 2100 du 17 novembre 2003 portant création du comité national de contrôle et de suivi de la gestion des déchets	Ce comité national est chargé de coordonner et d'exécuter les activités de contrôle, de suivi, et de gestion des déchets au plan national.	Les déchets produits dans le cadre du Projet seront gérés par ce comité.
Arrêté Interministériel n° 02 MIPSP./MDPC./ UEUEFJMCL du 10 février 2003 portant réglementation de la qualité des produits de protection humaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article premier : « <i>En attendant l'adoption de normes ivoiriennes spécifiques, les normes internationales, européennes ou françaises suivantes s'appliquent en Côte d'Ivoire à compter de la mise en vigueur de cet arrêté.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernant les extincteurs et agents extincteurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ISO7203-3 : Agents extincteurs ; Émulseurs</li> <li>○ Partie3 : spécifications pour les émulseurs bas foisonnements destinés à une application par le haut sur les liquides miscibles à l'eau ;</li> <li>○ EN 3-5/AC : Extincteurs d'incendie portatifs</li> <li>○ Partie 5 : spécifications et essais complémentaires ; Amendement AC</li> <li>○ NF EN 615 : Protection contre l'incendie ; Agents extincteurs ; Prescriptions pour les poudres (autres que les poudres pour classe D).</li> </ul> </li> <li>• Concernant les gants de protection industrielle               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ NF EN 388 : Gants de protection contre les risques mécaniques ;</li> <li>○ NF EN 50237 : Gants et mouffes avec protection mécanique pour travaux électriques ;</li> <li>○ NF EN 60903 : Spécifications pour gants et mouffes en matériaux isolants pour travaux électriques ;</li> <li>○ NF EN CEI 60903/A11 : Spécifications pour gants et mouffes en matériaux isolants pour travaux électriques ; amendement A1 I</li> </ul> </li> <li>• Concernant les casques de protection               <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISO 3873 : Casques de protection pour l'industrie ;</li> <li>• NF EN 1080 : Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants ;</li> <li>• NF EN 397 : Casques de protection pour l'industrie. »</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Article 2 : « <i>Les produits ne répondant pas aux spécifications définies dans les normes appropriées citées à l'article premier sont interdits pour la fabrication en vue du marché intérieur, l'importation, la vente, ou la distribution à titre gratuit.</i> »</li> </ul>	ONU-HABITAT doit prévoir des équipements de protection individuelle et collective répondant aux exigences de cet arrêté sur la base d'une étude fiable, et ce, à toutes les phases du Projet.



TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISES	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET
	<p>- Article 3 : « Le producteur sur le territoire ivoirien doit mettre en place et documenter un plan qualité afin de démontrer son aptitude à réaliser en permanence des produits conformes aux prescriptions des normes citées à l'article premier.</p> <p>Ce plan qualité doit présenter les dispositions de maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des équipements de production ;</li> <li>• des équipements de contrôle de la qualité du produit ;</li> <li>• des matières premières, consommables et emballages ;</li> <li>• des méthodes de travail ;</li> <li>• du personnel technique ;</li> </ul> <p>de l'environnement de travail en conformité avec les règles de bonnes pratiques de fabrication. »</p>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 1.6.2.2. Cadre législatif et règlementaire international

La Côte d'Ivoire a signé et ratifié, depuis 1938, plusieurs conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement y compris le protocole de Kyoto (ratifié le 23 avril 2007). Ces conventions interviennent dans les orientations et le contenu de la politique nationale environnementale. En effet, il est mentionné au terme de l'article 56 de la Constitution que : « *les traités régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à la loi* ». De plus, en l'absence de textes nationaux en la matière, la Côte d'Ivoire a-t-elle recours aux dispositions des conventions internationales<sup>20</sup>.

Le tableau ci-dessous présente les conventions environnementales internationales et régionales signées puis ratifiées par la Côte d'Ivoire en rapport avec le Projet.

*Tableau 6 : Conventions environnementales internationales et régionales ratifiées par la Côte d'Ivoire en lien avec le Projet*

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou l'accord	Aspects liés aux activités du projet
La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 9 mai 1992 (New York)	14 novembre 1994	Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et fournir un cadre institutionnel de négociation Faire évoluer des politiques de développement et les modes de production non durables du point de vue du réchauffement climatique	La réalisation des aménagements paysagers dans la zone du projet .la restauration des mangroves entre dans le contexte des changements climatiques et est en adéquation avec cette convention.
Le Protocole de Kyoto du 10 décembre 1997	28 Avril 2007	Réduire (quantifiée) les émissions de GES en se fondant sur une approche inspirée du principe de responsabilités communes mais différenciées entre pays.	La Côte d'Ivoire s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions de GES de 28% d'ici 2030. La mise en œuvre du projet devra contribuer à cet objectif en restaurant les puits carbone.
Convention de Rio sur la diversité biologique de juin 1992	24 novembre 1994	Conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates	L'exploitation de la zone d'emprunt ou de carrière de sable pour le ré-ensablement de la plage peut conduire à la destruction d'espèces biologiques.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	30 Novembre 1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines	La pollution de l'air pendant la mise en œuvre du projet sera tributaire des Émissions de gaz provenant de la combustion des produits d'hydrocarbures qui peut modifier la couche d'ozone. Le MINEDD est interpellé par cette convention. La présente étude intègre des

<sup>20</sup>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire (2011) : Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et plan d'actions 2012-2015, page 60

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou l'accord	Aspects liés aux activités du projet
			mesures de réduction des émissions de CO2 et de protection de la santé humaine et de l'environnement lors de la réalisation du projet.
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ou convention d'Abidjan). Adoptée le 23 mars 1981, adoptée le 15 janvier 1982	15 janvier 1982	Assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique et de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.	Les interventions du projet protégeront les côtes contre l'avancée de la mer
Convention de Bonn sur la Conservation des Espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de septembre 1993	17 Aout 2000	Elle a pour objectif la conservation des espèces migratrices* de la faune sauvage à l'échelle mondiale. La faune sauvage doit faire l'objet d'une attention particulière, en raison de son importance mésologique, écologique, génétique, scientifique, récréative, culturelle, éducative, sociale et économique.	La restauration des mangroves assurera la préservation et la reproduction des espèces aquatiques migratrices de la mer vers les lagunes
Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction; adoptée à Washington le 3 Mars 1973	novembre 1994	Veiller à la sauvegarde des espèces fauniques et floristiques sauvages en réglementant leur commerce international.	L'intervention de restauration de mangrove permettra de conserver la mangrove dont la désertification est grandissante dans ces zones.
Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, Adoptée en 1971 à Ramsar, en Iran, elle est entrée en vigueur en 1975	03 février 1993	Assurer la conservation et l'utilisation rationnelle (maintien des caractéristiques écologiques) des zones humides et de leurs ressources.	Le Projet se devra se conformer à la préservation des zones Ramsar
Accord de Paris de la COP 21 portant Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	22/04/2016	Cet accord a été signé pour engager la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il confirme l'objectif central de contenir l'augmentation de la température moyenne en-deçà de 2 degrés, et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 degré, afin de	Réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou l'accord	Aspects liés aux activités du projet
		réduire les risques et les impacts liés aux conséquences du changement climatique.	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

---



## 2.1. Contexte du Projet

Le Gouvernement du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont fait appel à l'ONU-Habitat afin de soutenir les villes et les communautés côtières (et fluviales/delta) dans leur adaptation aux changements climatiques et afin de renforcer leur résilience à l'érosion côtière et aux impacts et risques climatiques liés.

Les établissements urbains en Afrique de l'Ouest connaissent une croissance sans précédent, on estime à plus de 40% de la population, vivant au Ghana et en Côte d'Ivoire, sont installées dans les zones côtières, soit un total de plus de 20 millions de personnes. Dans ces zones côtières, des scénarios de croissance urbaine incontrôlée et la pauvreté conduisent au développement rapide de logements et ressources insalubres dans des zones susceptibles d'être affectées par la montée des eaux de mer et autres facteurs menant à l'érosion côtière et à la réduction des options de subsistance, reposant principalement sur les activités relatives aux ressources naturelles.

Plus précisément, les risques liés au climat comprennent une élévation projetée d'un mètre du niveau de la mer d'ici la fin du siècle, ce qui pourrait entraîner une perte de 18°000 km<sup>2</sup> de terres régionales le long de la côte ouest-africaine. En Côte d'Ivoire et au Ghana, ceci est également combiné à une gestion non durable des terres et des ressources en eau.

Pour cette raison, les gouvernements locaux et nationaux et les communautés doivent planifier en avance et renforcer leurs capacités pour basculer vers un modèle de développement plus durable et résilient ainsi qu'un système de gouvernance du littoral.

Le projet du Fond d'Adaptation apportera un financement de 14\$ millions pour la mise en œuvre d'actions en matière de politique côtière, d'investissements pour des solutions vertes, d'interventions transformatrices concrètes, au niveau départemental et communautaire, les plus efficaces et les moins coûteuses pouvant être utilisées comme prototype et ainsi être reproduites à différentes échelles afin de gérer de manière durable les zones côtières d'Afrique de l'ouest.

L'objectif principal du projet consiste à répondre aux défis posés par la combinaison du changement climatique et de l'urbanisation non durable (exacerbant l'érosion et les inondations côtières) en proposant une approche globale visant à renforcer la résilience au climat des communautés côtières et à soutenir la protection côtière à plus grande échelle, tout en étant conforme aux priorités nationales du gouvernement dans la mise en œuvre d'interventions.

### Vulnérabilité et impacts en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire possède un vaste écosystème côtier. Le pays dispose d'une côte est-ouest de 566 km avec de nombreuses lagunes. Cette zone côtière, extrêmement vulnérable à la montée des eaux et l'érosion côtière, se verra inondée sur 1 800 km<sup>2</sup> suite à une élévation d'un (01) mètre du niveau de la mer. On estime que le taux de retrait des rives en raison de l'érosion varie de 01 m à 03 m par an. Abidjan, la capitale économique, est l'une des 20 villes les plus exposées aux risques de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête dans les pays en développement.

Les habitats côtiers du pays sont des atouts environnementaux essentiels. Le système de lagune est parallèle au golfe de Guinée, il fait près de 300 km et couvre une superficie totale d'environ 1 200 km<sup>2</sup>. Il est constitué de trois lagunes distinctes : la lagune de Grand-Lahou, la lagune Ebrié et la lagune d'Aby.

Le débit dans les rivières et l'impact sur la biodiversité : de nombreux barrages ont été construits à travers le sud de la Côte d'Ivoire ce qui a diminué le débit d'eau dans les rivières ainsi que la sédimentation le long du littoral. De même que la végétation sur les terres, la sédimentation le long des volumes d'eau constitue une seconde forme de défense naturelle contre l'érosion.

À plusieurs endroits le long des rivières côtières, les lagunes et l'océan se rejoignent. La force du courant des rivières intérieures ayant diminué, les eaux de l'océan s'infiltrèrent vers l'intérieur. Ceci influence négativement le type d'eau dans les systèmes : la biodiversité diminue et influence ainsi l'économie locale, qui repose fortement sur le secteur de la pêche.

## 2.2. Présentation du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du BEEA

### 2.2.1. Maître d'ouvrage : MINEDD

#### 2.2.1.1. Présentation du MINEDD

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a été créé le 10 juillet 2018 conformément au décret n° 2018-618 10 juillet 2019 portant nomination des membres du gouvernement. Le MINEDD est chargé de la conception et la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. À ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

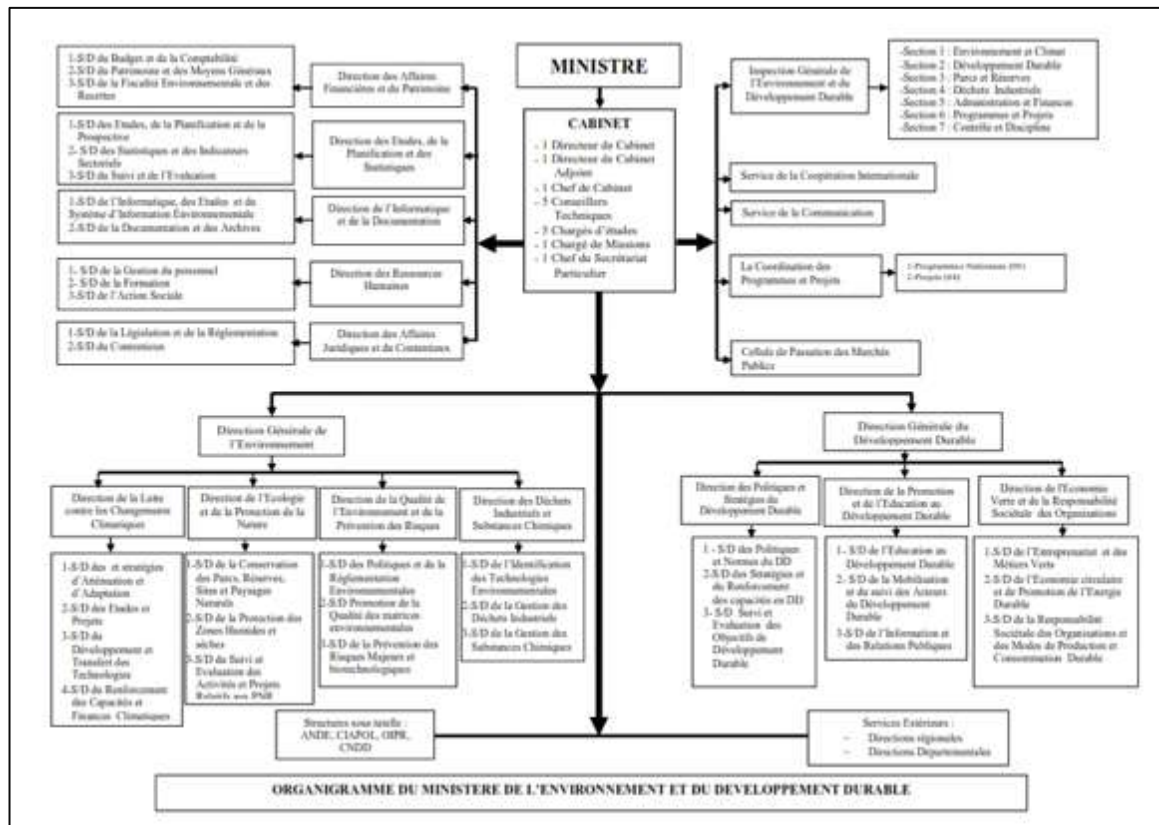
- planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan ;
- mise en œuvre du Code de l'Environnement et de la législation en matière de Protection de la Nature et de l'Environnement ;
- gestion et suivi des projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Mise en place des services environnementaux du réseau des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en liaison avec les Ministres du Tourisme et des Eaux et Forêts ;
- protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides ;
- gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le Ministre des Eaux et forêts ;
- contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- coordination de la gestion des risques naturels majeurs ;
- renforcement des moyens et suivi du contrôle des déchets industriels en liaison avec les Ministres concernés ;
- participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et drainage, en liaison avec le Ministre de la Construction de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
- supervision et suivi de la gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux en liaison avec les Ministres concernés.
- élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;
- préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le Ministre du Pétrole et de l'Energie ;
- élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- promotion d'une gestion durable des ressources rares ;
- participation aux négociations internationales sur le climat ;
- veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation environnementale ;
- contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;
- proposition de toute mesure propre à l'amélioration de la qualité de vie ;
- contribution au développement de l'éducation, de la formation et des citoyens en matière d'environnement ;
- mise en place de la commission du Développement Durable ;

- élaboration, animation et coordination de la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.<sup>21</sup>

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) comprend plusieurs structures sous tutelles :

- l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL) ;
- l'Agence nationale de l'environnement (ANDE).

Le MINEDD a structuré le département dont il a la charge comme suit :



- Source : [environnement.gov.ci/organigramme.php](http://environnement.gov.ci/organigramme.php), consulté en août 2020

### 2.2.1.2. Politique QSHE du MINEDD

Le MINEDD ne dispose pas encore de politique QSHE.

### 2.2.2. Maître d'œuvre : ONU HABITAT

#### 2.2.2.1. Présentation de ONU HABITAT

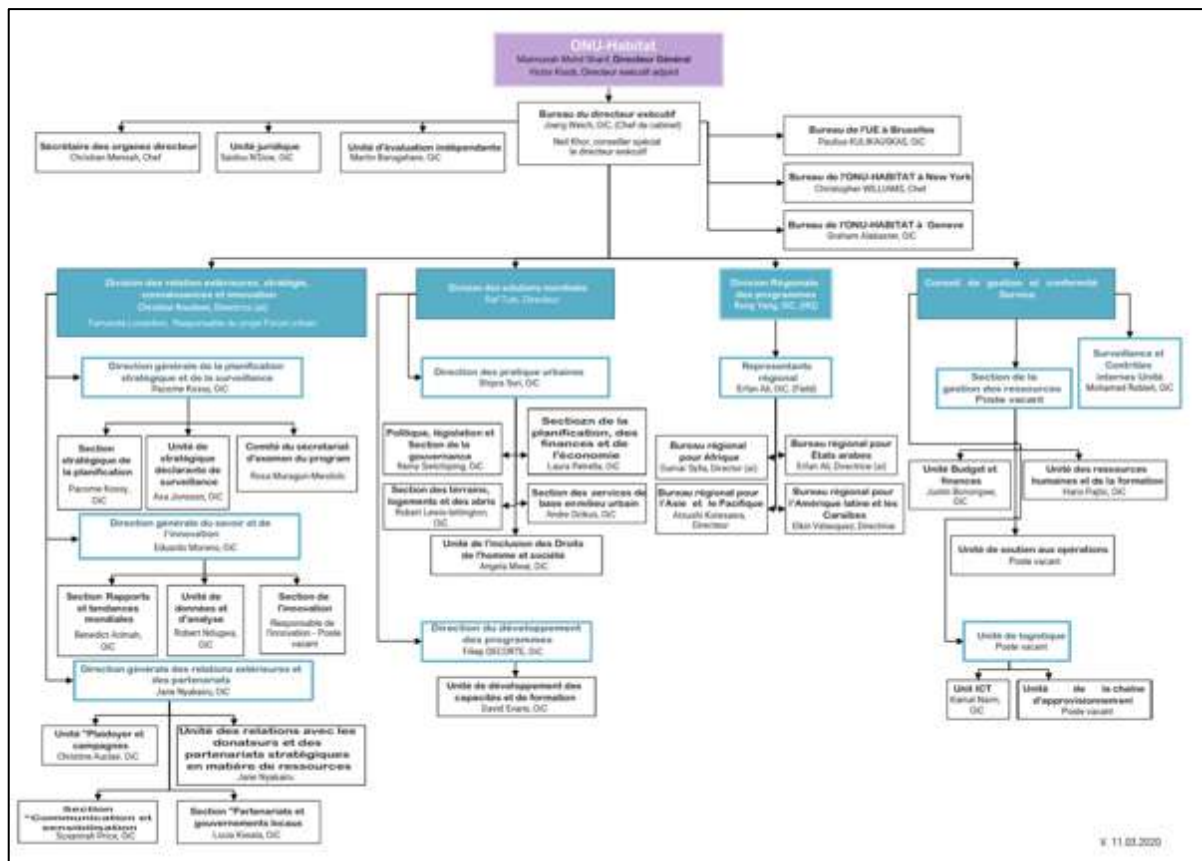
Le Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH), également appelé ONU-Habitat, est une agence spécialisée de l'ONU, créée en 1978 et dont le siège est à Nairobi au Kenya. Son but est de promouvoir des villes de développement durable pour fournir des abris pour tous. ONU-Habitat est mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) pour promouvoir des villes et des communautés socialement et écologiquement durables.

La structure de gouvernance d'ONU-Habitat est une structure à trois niveaux composée de l'assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil d'administration et du Comité des représentants

<sup>21</sup> <http://www.environnement.gov.ci/missions.php>

permanents. L'Assemblée d'ONU-Habitat est un organe universel composé des 193 États membres des Nations Unies et se réunit tous les quatre ans au siège d'ONU-Habitat. Le Conseil d'administration est composé de 36 États membres élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat et se réunit trois fois par an pour renforcer le contrôle par les États membres des opérations d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents d'ONU-Habitat (CPR) se réunit deux fois tous les quatre ans de manière ouverte. Ensemble, les trois organes directeurs visent à renforcer la responsabilité et la transparence d'ONU-Habitat.

Pour réaliser ces missions, ONU-Habitat s'est dotée d'une organisation qui se structure comme schématisée ci-dessous.



Source : ONU-HABITAT, août 2020

### 2.2.3. BEEA : 2D Consulting Afrique

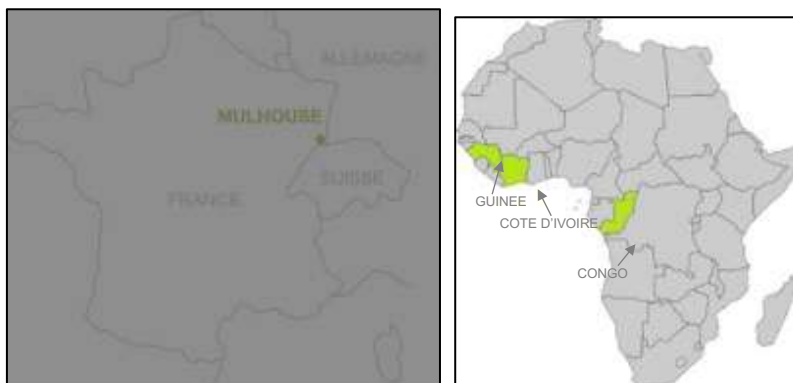
#### 2.2.3.1. Présentation de 2D Consulting Afrique

2D Consulting est un cabinet de conseils, d'études et de formation créé en France, en 2010. Il fournit une expertise dans les domaines de l'environnement, la sécurité industrielle, le développement durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Il a été certifié ISO 9001 version 2015 en juillet 2019 par AFNOR certification.

Son siège social est situé à Mulhouse en France, au croisement des frontières allemande et suisse.

Il a trois succursales. La première a été créée en 2011 à Abidjan en Côte d'Ivoire, la seconde en 2016 à Conakry en République de Guinée et la troisième en 2017 à Pointe Noire en République du Congo.



Le cabinet 2D Consulting accompagne et assiste les entreprises privées et/ou les collectivités publiques dans leurs démarches :

- de respect des prescriptions administratives et de mise aux normes en matière environnementale et de sécurité industrielle ;
- de mise en place de leur stratégie environnementale, de leur système de gestion de la sécurité industrielle et de leur stratégie de développement durable et RSE.

Il a obtenu l'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques, des études d'impact environnemental et social et des audits environnementaux délivré par le ministère en charge de l'environnement le 15 décembre 2011. Cet agrément a été renouvelé en 2020.

Le cabinet 2D Consulting Afrique a également obtenu l'agrément du ministère en charge de l'environnement en mai 2019 pour effectuer des analyses et des mesures de la qualité de l'air et des paramètres de l'eau.

### 2.2.3.2. Politique QHSE de 2D Consulting Afrique

La politique qualité de 2D Consulting Afrique est présentée ci-dessous :

Elle s'articule autour d'une culture partagée et dirigée vers :

Nos collaborateurs : les employés 2D Consulting Afrique qui sont notre priorité n°1. Sur eux repose l'intégrité de notre engagement qualité. Ce sont eux qui portent nos standards de qualité en interne et en externe. Ils sont les garants du succès de notre engagement.

Nos clients : nous leur devons écoute et amélioration constante de la qualité de nos prestations d'études et de formations. Nous nous engageons à satisfaire leurs exigences. Nous œuvrons pour le développement d'un rapport de confiance et d'intégrité.

Nos fournisseurs : nous les considérons comme de véritables partenaires, engagés avec nous dans notre démarche qualité

Nos Co-partenaires : nous mettons un point d'honneur à les associer à nos standards de qualité afin de garantir des prestations conjointes empruntées de notre engagement commun d'amélioration continue de nos processus de travail

Pour satisfaire l'ensemble de nos parties intéressées pertinentes, nous avons défini 4 orientations et leurs objectifs associés :

- stratégie : définir nos valeurs et donner du sens à notre développement ;
- humaine : assurer un soutien aux collaborateurs en toute circonstance et leur permettre de s'épanouir/de se développer au sein de notre entreprise ;
- client : garantir des prestations haut de gamme, conformes aux exigences réglementaires/normatives dans une dynamique d'amélioration constante ;
- finance : assurer la rentabilité et la pérennité de notre entreprise.

Ainsi, nous nous engageons :

- à veiller à une recherche permanente de l'efficacité objective dans l'ensemble de nos processus ;



- à capitaliser nos expériences pour viser une amélioration continue de notre fonctionnement, de la satisfaction de nos clients et de notre métier ;
- à prendre en compte et respecter les exigences réglementaires et légales (relatives aux produits/services).

Cela implique de notre part et pour tout collaborateur une clarté dans la communication, une attitude souple et respectueuse, des engagements francs vis-à-vis de nos parties intéressées pertinentes.

Ces engagements doivent faire partie intégrante de nos pratiques quotidiennes.

Les principes fondamentaux d'éthique à forte moralité :

- respecter la loi
- respecter les autres et les coutumes locales
- ancrer une culture d'intégrité, de loyauté et d'honnêteté.

2D Consulting Afrique est engagée dans une démarche de certification Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises (MASE).

### 2.3. Analyse des alternatives du Projet

Les tableaux ci-dessous présentent les alternatives des interventions du projet.

Tableau 7 : Alternatives de l'aménagement des berges lagunaires

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>Aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avantage de ces techniques (si toutefois l'ouvrage est bien réalisé) est de pouvoir résister à des crues importantes et une forte agression hydraulique</li> <li>- Ces techniques sont préférables lorsque des habitations sont très proches de la zone à conforter. Elles peuvent être placées à la verticale et nécessitent peu de place sur la berge (environ 1m).</li> <li>- Un autre avantage est de pouvoir répondre à tout moment à une demande de confortement si le risque est imminent. En effet, quelle que soit la saison le matériau peut être disponible et l'efficacité de l'ouvrage est immédiate.</li> </ul>	Coûts d'investissement du projet
<b>Le ré-ensablement de plage</b>	L'approvisionnement en sable côtier est la solution la plus durable et rentable parce que le taux de perte de sable est relativement faible et que le coût de remplacement du sable est beaucoup plus faible que le coût de l'abandon ou de la relocalisation d'une propriété	Solution non permanente, efficacité incertaine, entretien fréquent, impacts faune et flore

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 8 : Alternatives de la restauration de mangrove

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>La restauration des mangroves à l'aide de palétuvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restauration de la première ligne de défense pour les communautés côtières. Elles stabilisent les rivages en ralentissant l'érosion et fournissent des barrières naturelles protégeant les communautés côtières contre l'augmentation des tempêtes, des inondations et des ouragans.</li> <li>- assainissement des écosystèmes de mangroves entraînant des pêches saines et des terres saines sur lesquelles pratiquer l'agriculture</li> <li>- les mangroves séquestrent le carbone à un taux deux à quatre fois plus élevé que les forêts tropicales matures et emmagasinent trois à cinq fois plus de carbone par zone équivalente que les forêts tropicales</li> <li>- les mangroves abritent un éventail incroyable d'espèces et sont des points chauds de la biodiversité.</li> </ul>	Coût de l'investissement

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>La récréation mangrove</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recréer des écosystèmes de mangrove dans des zones où la mangrove a complètement disparue en raison des activités humaines, c'est recréer la première ligne de défense pour les communautés côtières. Elles stabilisent les rivages en ralentissant l'érosion et fournissent des barrières naturelles protégeant les communautés côtières contre l'augmentation des tempêtes, des inondations et des ouragans.</li> <li>- assainissement des écosystèmes de mangroves entraînant des pêches saines et des terres saines sur lesquelles pratiquer l'agriculture</li> <li>- les mangroves séquestrent le carbone à un taux deux à quatre fois plus élevé que les forêts tropicales matures et emmagasinent trois à cinq fois plus de carbone par zone équivalente que les forêts tropicales</li> <li>- les mangroves abritent un éventail incroyable d'espèces et sont des points chauds de la biodiversité.</li> </ul>	Coût de l'investissement État initial de la mangrove difficile à atteindre

Source : 2D Consulting Afrique, novembre 2020

Tableau 9 : Alternatives de l'aquaculture

Alternatives	Avantages	Inconvénients
<b>Ferme de poissons dans des enclos (cages)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation de masses d'eau existantes</li> <li>- investissement relativement abordable</li> <li>- récolte facile des poissons</li> <li>- disponibilité de poissons tout au long de l'année</li> </ul>	les risques de pertes et/ou de dégâts lors des conditions météorologiques sévères, la dégradation de la qualité de l'eau (pollution, baisse d'oxygène dissous, etc.) si la sélection des sites et les pratiques aquacoles sont impropres, l'interférence possible avec la faune sauvage (transmission de maladies, prédation), l'interaction possible avec les activités à proximité (pêche, tourisme) et les risques de vols et de sabotages.
<b>Ferme de poissons dans des réservoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réservoirs facile à installer</li> <li>- pas de contact avec le milieu extérieur</li> </ul>	Technique peu répandue dans le monde La pisciculture dans les réservoirs est un peu complexe comme moyen alternatif de l'aquaculture par enclos. En fait, les poissons ont besoin de certaines conditions pour survivre et prospérer, et donc le réservoir de poissons doit être choisi à bon escient. Il y a plusieurs aspects importants à considérer, y compris la forme, le matériau, la couleur, le type de couvertures et d'ombrage
<b>Ferme piscicole dans les étangs</b>	Technique répandue dans le monde : la production mondiale de poisson est largement basée sur l'utilisation d'étangs de terre qui contiennent de l'eau douce Étangs peu coûteux à construire, faciles à entretenir et adaptés à une bonne gestion de l'eau et du poisson	La construction d'étangs et de travaux connexes implique des préparatifs et des travaux appropriés, essentiels au succès de la pisciculture Interaction possible avec les activités à proximité (pêche, tourisme) et les risques de vols et de sabotages.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4. Descriptif du Projet

### 2.4.1. Localisation géographique du Projet

Le Projet se situe en Côte d'Ivoire, dans la région des Grands-Ponts, dans le département de Jacqueville, dans les villages de Taboth, Koko, Grand-Jack, Couvé, Téfredji, Tiémien et Attoutou B

La carte ci-dessous présente la localisation précise du site du Projet dans le département de Jacqueville.

Carte 1 : Localisation précise du site du Projet dans la département de Jacqueville



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, juin 2020

### 2.4.2. Justification du choix du site du Projet

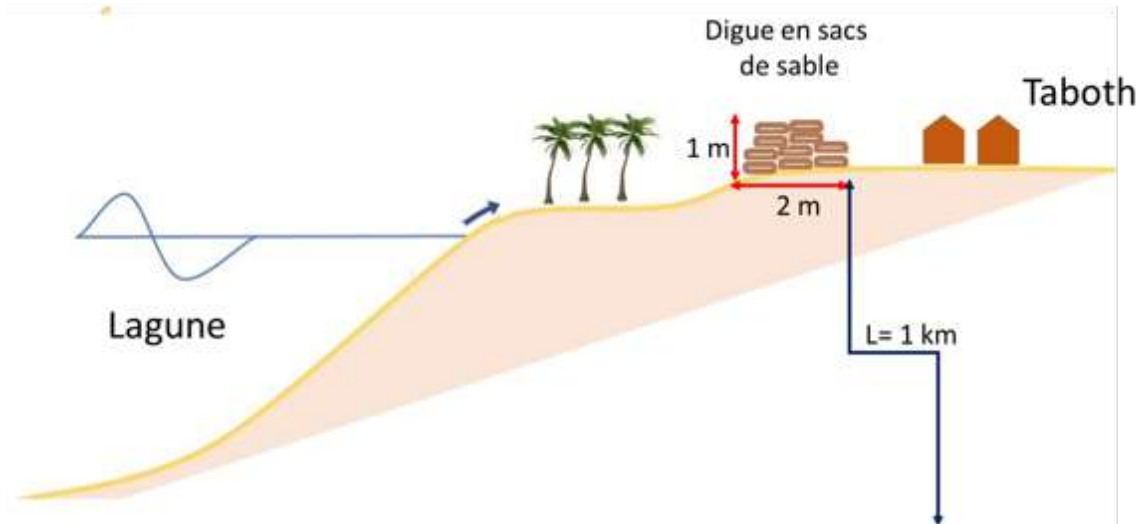
Le choix des sites se justifie par les arguments ci-dessous :

- la vulnérabilité face aux changements climatiques ;
- l'engloutissement des terres sous l'effet de l'avancée des eaux ;
- la désertification des mangroves ;
- la rareté des ressources halieutiques ;
- la disponibilité des terres pour accueillir le projet.

### 2.4.3. Plan d'aménagement du site du Projet

#### 2.4.3.1. Aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Le plan d'aménagement de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai est présenté ci-dessous.



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.3.2. Restauration des mangroves

Le plan d'aménagement de la restauration des mangroves est présenté ci-dessous.

Photo 1 : Exemple d'aménagement de la restauration des mangroves



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.3.3. Aquaculture

Le plan d'aménagement des enclos est présenté ci-dessous.

Figure 3 : Exemple d'aménagement des enclos



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.4. Description du Projet par Interventions

Les données qui suivent ont été rapportées à l'échelle de Jacqueville dans la mesure du possible. S'agissant de la main d'œuvre requise et du calendrier de réalisation des activités, les données concernent le projet ONU-Habitat.

#### 2.4.4.1. Aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

##### 2.4.4.1.1. Activités pendant les phases préparatoire, construction et de cessation d'activité l' aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Les activités pendant la phase préparatoire, de construction et de cessation d'activité sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Activités de l' aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Phases du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat du sable en vrac pour le remblai
	Achat du sable pour la digue en sacs de sable
	Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable
	Achat des sacs pour la digue en sacs de sable
Construction	Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville
	Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire
	Piquage des supports en bois
	Ensachage du sable
	Empilage des sacs
Exploitation	Management de projet en bureau et sur le terrain
	Maintenance



Phases du projet	Activités sources d'impact
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

2.4.4.1.2. Main d'œuvre requise, origine des travailleurs et horaires quotidiens de travail pendant les phases de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

La main d'œuvre requise est majoritairement constituée de la population locale et des experts en aménagement des berges

2.4.4.1.3. Conditions de travail pendant les phases de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation International du Travail (OIT) :

- Le travail de nuit est interdit aux femmes enceinte ;
- Toute femme en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat ;
- La femme ne peut être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces ;
- Le travail de nuit est interdit aux jeunes de moins 18 ans ;
- Les jeunes de moins 18 ans ne peuvent être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces.

2.4.4.1.4. Moyens de protection du personnel pendant les phases de réalisation de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

La phase préparatoire ne nécessite pas de moyen de protection du personnel.

Les moyens de protection du personnel pendant la phase de construction et de cessation d'activité sont constitués essentiellement d'EPI et d'Équipements de Protection Collective (EPC) (voir tableau ci-dessous)

Tableau 11 : Moyens de protection du personnel en phase de construction et cessation d'activité de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

EPI	EPC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casques</li> <li>- Chaussures de sécurité</li> <li>- Gants</li> <li>- Chasubles</li> <li>- Combinaisons</li> <li>- Bouchons d'oreille</li> <li>- Lunettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échafaudages</li> <li>- Extincteurs</li> <li>- Chariot élévateur (nacelle)</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

2.4.4.1.5. Calendrier de réalisation des activités de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Tableau 12 : Calendrier de réalisation des activités de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Activités	Semaines			
	1	2	3	4
Étude technique détaillée et de conception				

Achat du sable en vrac pour le remblai	■			
Achat du sable pour la digue en sacs de sable	■			
Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable	■			
Achat des sacs pour la digue en sacs de sable	■			
Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville		■		
Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire		■		
Piquage des supports en bois		■	■	■
Ensachage du sable			■	■
Empilage des sacs			■	■
Management de projet en bureau et sur le terrain			■	■
Maintenance			■	■
Arrêt des activités de maintenance			■	■

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.4.2. Restauration de mangrove

##### 2.4.4.2.1. Activités pendant les phases préparatoires, construction et de cessation d'activité de restauration de mangrove

Les activités en phase de l'intervention de la restauration de mangrove sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Activités de restauration de mangrove

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove
Construction	Préparation du site (débarrassé de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)
	Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting
	Collecte de la terre vers le site, fumier
	Transport du fumier jusqu'au site
Exploitation	Planting des semis
	Préparation du site
	Gestion de la plantation
	Appui à la coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain
Cessation d'activité	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

##### 2.4.4.2.2. Main d'œuvre requise, origine des travailleurs et horaires quotidiens de travail pendant les phases de la restauration de mangrove

La main d'œuvre requise est majoritairement constituée de la population locale et des experts en restauration de mangrove.

##### 2.4.4.2.3. Conditions de travail pendant les phases de la restauration de mangrove

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation International du Travail (OIT) :

- Le travail de nuit est interdit aux femmes enceinte ;
- Toute femme en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat ;
- La femme ne peut être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces ;
- Le travail de nuit est interdit aux jeunes de moins 18 ans ;

- Les jeunes de moins 18 ans ne peuvent être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces.

2.4.4.2.4. Moyens de protection du personnel pendant les phases de réalisation de la restauration de mangrove

La phase préparatoire ne nécessite pas de moyen de protection du personnel.

Les moyens de protection du personnel pendant la phase de construction et de cessation d'activité sont constitués essentiellement d'EPI et d'Équipements de Protection Collective (EPC) (voir tableau ci-dessous)

Tableau 14 : Moyens de protection du personnel pour l'intervention de restauration de mangrove

EPI	EPC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casques</li> <li>- Chaussures de sécurité</li> <li>- Gants</li> <li>- Chasubles</li> <li>- Combinaisons</li> <li>- Bouchons d'oreille</li> <li>- Lunettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux de signalisation</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

2.4.4.2.5. Calendrier de réalisation des activités de la restauration de mangrove

Tableau 15 : Calendrier de réalisation des activités de restauration de mangrove

Activités sources d'impact	Mois																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Étude technique détaillée et de conception	■																	
Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove		■																
Préparation du site (débarrassèrent de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)			■															
Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting			■															
Collecte de la terre vers le site, fumier			■															
Transport du fumier jusqu'au site			■															
Planting des semis				■														
Préparation du site				■														
Gestion de la plantation					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Appui à la coordination					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Entretien, suivi et surveillance sur le terrain					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Arrêt des activités de maintenance et de surveillance																		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

2.4.4.3. Aquaculture

2.4.4.3.1. Activités pendant les phases préparatoires, construction et de cessation d'activité de l'aquaculture

Les activités en phase de l'intervention de l'aquaculture sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Activités de l'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
préparatoire	Achat et transport de matériel
Construction	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture
Exploitation	Transport des aliments pour nourrir les alevins
	Alimentation des poissons et alevinage
	Supervision et coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le site
Cessation d'activité	Arrêt des activités d'aquaculture
	Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, avril 2020

#### 2.4.4.3.2. Main d'œuvre requise, origine des travailleurs et horaires quotidiens de travail pendant les phases de l'aquaculture

La main d'œuvre requise est majoritairement constituée de la population locale et des experts en aquaculture.

#### 2.4.4.3.3. Conditions de travail de l'aquaculture

L'intervention répond aux normes fondamentales du travail tels que sont identifiés par l'Organisation International du Travail (OIT) :

- Le travail de nuit est interdit aux femmes enceinte ;
- Toute femme en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat ;
- La femme ne peut être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces ;
- Le travail de nuit est interdit aux jeunes de moins 18 ans ;
- Les jeunes de moins 18 ans ne peuvent être maintenue dans un emploi reconnu au déçu de ses forces.

#### 2.4.4.3.4. Moyens de protection du personnel pendant les phases de réalisation de l'aquaculture

La phase préparatoire ne nécessite pas de moyen de protection du personnel.

Les moyens de protection du personnel pendant la phase de construction et de cessation d'activité sont constitués essentiellement d'EPI et d'Équipements de Protection Collective (EPC) (voir tableau ci-dessus).

Tableau 17 : Moyens de protection du personnel pour l'intervention de l'aquaculture

EPI	EPC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants</li> <li>- Chasubles</li> <li>- Masques</li> <li>- Palmes</li> <li>- Tubas</li> <li>- Combinaisons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalisation lumineuse</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 2.4.4.3.5. Calendrier de réalisation des activités de la restauration de mangrove

Tableau 18 : Calendrier de réalisation des activités de l'aquaculture

Activités	Mois 1				Mois 2			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Achat et transport de matériel								
Installation des structures de stockage								
Construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture								
Transport des aliments pour nourrir les alevins								
Alevinage								
Alimentation des poissons								
Supervision et coordination								
Entretien, suivi et surveillance sur le site								
Renforcement des capacités dans le cadre de la composante 2								

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.5. Planning environnemental

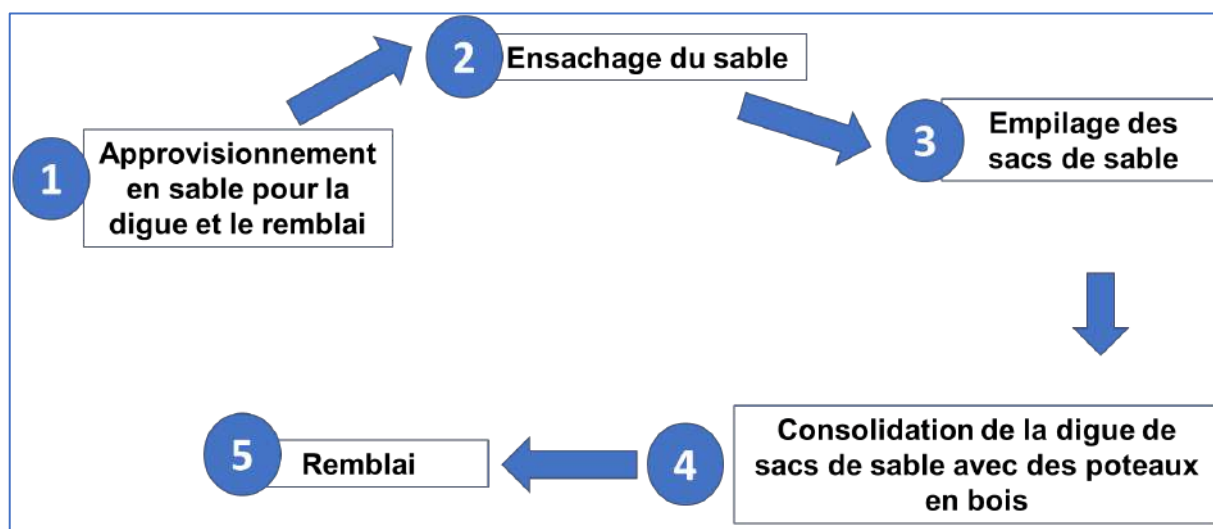
Le promoteur devra décrire un planning environnemental figurant dans la conception du projet afin de minimiser les effets environnementaux négatifs et saisir les avantages potentiels.

### 2.4.6. Processus de mise de œuvres des interventions

#### 2.4.6.1. Aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Les processus d'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai est décrit par le diagramme ci-dessous.

Figure 4 : Processus d'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai



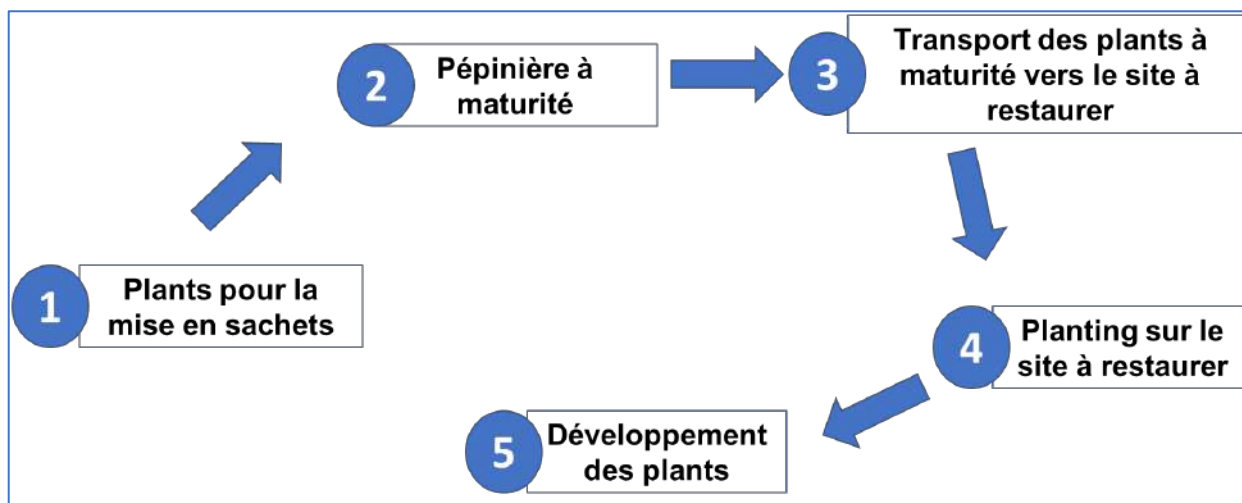
Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

#### 2.4.6.2. Restauration de mangrove

Les processus de restauration de mangrove est décrit par le diagramme ci-dessous.

Figure 5 : Processus de restauration de mangrove



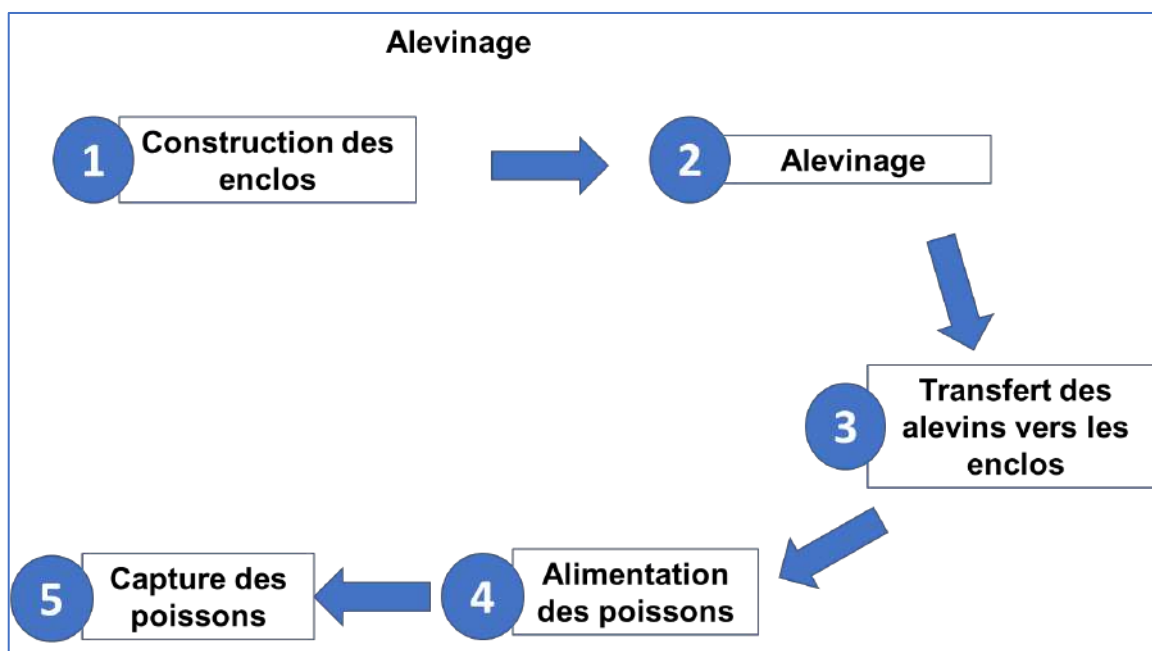


Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.6.3. Aquaculture

Les processus d'aquaculture décrit par le diagramme ci-dessous.

Figure 6 : Processus d'aquaculture



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.4.7. Caractéristiques techniques du Projet

### 1.4.4.1 Dimensions des interventions retenues

Les dimensions des interventions retenues sont présentées dans le tableau ci-dessous par localité.

Tableau 19 : Dimensions des interventions retenues

Interventions	Localités	Dimensions
Aménagement des berges lagunaires	Taboth Koko Attoutou B	Dimensionnement de la digue pour 1 site Longueur : 1 km Largeur : 2 m Hauteur : 1 m

Interventions	Localités	Dimensions
		Superficie : 0,2 ha Volume de sable : 2 000 m <sup>3</sup> Dimensionnement du remblai pour 1 site Longueur : 1 km Largeur : 10 m Hauteur : 1 m Superficie : 1 ha Volume de sable : 10 000 m <sup>3</sup>
Restauration de mangrove	Taboth,	03 ha
	Téfrédji	04 ha
	Tiémien	05 ha
Aquaculture  <b>Taille de l'enclos</b> Longueur : 10 m Largeur : 10 m  Profondeur : 3 m	Taboth	10 enclos
	Koko	02 enclos
	Grand-Jack	10 enclos
	Téfrédji	04 enclos
	Couvé	02 enclos
	Tiémien	06 enclos
	Attoutou B	04 enclos

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, octobre 2020

### 1.4.4.2 Équipements du Projet par phase d'intervention




Les caractéristiques des équipements du Projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

#### 2.4.7.1.1. Aménagement des berges

Le tableau ci-dessous présente la description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'aménagement des berges.

Tableau 20 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de pour l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai



équipements	caractéristiques	Illustrations
Base vie	Une base vie abritant des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, des vestiaires, des réfectoires et des conteneurs de stockage	
Bottes wellington	Bottes de sécurité Wellington S5 Portwest	

équipements	caractéristiques	Illustrations
Sacs de pépinière de cocotiers	<p>Sacs de pépinière fabriqués à partir de plastiques polyéthylène de qualité supérieure avec une protection UV qui offre une durée de vie plus longue.</p> <p>Tous les sacs ont des trous de drainage pré-perforés et se tiennent facilement debout lorsqu'ils sont remplis de supports</p>	
Pelleteuse	<p>La pelleteuse hydraulique est constituée d'un châssis et surmonté d'une tourelle pouvant effectuer une rotation continue de 360 degré.</p> <p>Elle est alimentée par du diésel</p>	
Camion à benne	<p>Différents types de camions pour transporter des matériaux (tuyaux, pièces, sable, etc.) vers les chantiers, en vrac ou dans des conteneurs</p> <p>Diesel</p>	
Bulldozer	<p>Utiliser pour niveler les terrains, déboiser, déforesteur, nettoyer la terre végétale, etc.</p> <p>Ils sont alimentés par des diésel</p>	

2.4.7.1.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente la description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de la restauration de mangrove.

Tableau 21 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation pour l'intervention de restauration de mangrove

équipements	caractéristiques	Illustrations
Base vie	Une base vie abritant des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, des vestiaires, des réfectoires et des conteneurs de stockage	
Bottes wellington	Bottes de sécurité Wellington S5 Portwest	
Pioche	Pioche jardin	
Seaux	Seaux avec une capacité de 15 litres	
Machettes	Machettes	

équipements	caractéristiques	Illustrations
Sacs de pépinière de la mangrove	Sacs de pépinière fabriqués à partir de plastiques polyéthylène de qualité supérieure avec une protection UV qui offre une durée de vie plus longue. Tous les sacs ont des trous de drainage pré-perforés et se tiennent facilement debout lorsqu'ils sont remplis de supports	
Arrosoir	Arrosage plastique avec pomme d'arrosage 10 litres	






#### 2.4.7.1.3. Aquaculture


Le tableau ci-dessous présente la description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'aquaculture.

Tableau 22 : Description des activités et équipements majeurs des étapes de réalisation de l'aquaculture

Équipements	caractéristiques	Illustrations
Base vie	Une base vie abritant des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, des vestiaires, des réfectoires et des conteneurs de stockage	
Bottes wellington	Bottes de sécurité Wellington S5 Portwest	



Équipements	caractéristiques	Illustrations
Filet	Filet de pêche de 17*19 po en forme de larme avec manche télescopique	
Ciseaux	Ciseaux taille de jardin pour les arbres et herbes	
Bateau à moteur	Bateau à moteur	
Masque et tubas	Set de masque et tubes pour la plongée intex	
Palmes	Lisansang Cheville nageant Palmes Courtes de plongée, avec des lames en carbone	






Équipements	caractéristiques	Illustrations
Combinaisons de plongée	les combinaisons de plongée sont faites pour la majorité de néoprène, une matière caoutchouteuse noire, d'épaisseur variable (de 1 à 10 mm)	

Source : 2D Consulting Afrique, août 2020

### 1.4.4.3 Produits (FDS)

Les produits utilisés dans le cadre du Projet sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Caractéristiques des produits

Interventions	PRODUITS SOLIDES ET LIQUIDES	Caractéristiques (fiches de données de sécurité)	Quantité (estimation préliminaire)	Illustration
Ré-ensablement de la plage	Diesel pour machines	<a href="https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye/diesel_msds.pdf">https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye/diesel_msds.pdf</a>	Selon la consommation spécifique de la machine (impossible à estimer à ce stade)	
	Huiles de machines	<a href="http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223">http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223</a>	Selon la consommation spécifique de la machine	
Restauration de mangrove	Diesel pour les engins de transport de pépinière	<a href="https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye/diesel_msds.pdf">https://www.snopud.com/Site/Content/Documents/renewables/geomsds/reddye/diesel_msds.pdf</a>	Selon la consommation spécifique de la machine (impossible à estimer à ce stade)	
	Huiles de machines	<a href="http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223">http://app.systemepreventis.com/tmp/12570-43-F-FicheOriginale.pdf?1606758223</a>	Selon la consommation spécifique de la machine	
Aquaculture	Alimentation des alevins	Néant	Selon la dimension des enclos	

Source : ONU HQBITAT, juillet 2020

## 2.4.8. Intrants, rejets et nuisances de chaque intervention

### 2.4.8.1. Intrants, rejets et nuisances de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Les intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove ont été identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Intrants, rejets et nuisances de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Intrants	Solides	- Néant	- Sable	- Sable	- Néant
	Liquides	- Carburant	- Carburant	- Carburant	- Néant
	Utilités	- Néant	- Néant	- Néant	- Néant
Rejets	Solides	- Déchets issus des travaux d'installation de la base vie - Déchets issus des travaux d'ouverture des voies d'accès	- Rebut - Sacs de sable	- Néant	- Néant
	Liquides	Néant	- Hydrocarbures - Huiles usagées	- Hydrocarbures - Huiles usagées	- Néant
	Atmosphériques	- Gaz d'échappement - Poussière	- Gaz d'échappement - Poussière	- Gaz d'échappement - Poussière	- Néant
Nuisances	Sonores	- Bruit des moteurs - Bruit des travaux	- Bruit des moteurs - Bruit des travaux	- Bruit des moteurs - Bruit des travaux d'entretien de la plage	- Néant
	Olfactives	- Odeurs des gaz d'échappement	- Odeurs des gaz d'échappement	- Odeurs des gaz d'échappement	- Néant
	Visuelles	- Gêne visuelle due aux installations de la base vie	- Néant	- Néant	- Néant
	Vibrations	Néant	Vibrations dues aux travaux	- Néant	- Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.8.2. Intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove

Les intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove ont été identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 25 : Intrants, rejets et nuisances de la restauration de mangrove

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Intrants	Solides	- Néant	- Sachets de pépinière	- Néant	- Néant
	Liquides	- Carburant	- Carburant - Eau d'arrosage	- Carburant - Eau d'arrosage	- Néant
	Utilités	- Néant	- Néant	- Néant	- Néant

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Rejets	Solides	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rebut</li> <li>- Sacs de pépinière usagés</li> <li>- Déchets issus des travaux d'installation de la base vie</li> <li>- Déchets issus des travaux d'ouverture des voies d'accès</li> <li>- Déchets de chantier</li> </ul>	Rebut de végétaux	Néant
	Liquides	Néant	Eau d'arrosage	Néant	Néant
	Atmosphériques	Néant	Néant	Néant	Néant
Nuisances	Sonores	Néant	Néant	Néant	Néant
	Olfactives	Néant	Néant	Néant	Néant
	Visuelles	Néant	Néant	Néant	Néant
	Vibrations	Néant	Néant	Néant	Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.8.3. Intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture

Les intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture ont été identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 26 : Intrants, rejets et nuisances de l'aquaculture

		Phases du Projet			
		Préparatoire	Construction	Exploitation	Cessation d'activités
Intrants	Solides	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enclos</li> <li>- Filets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alevins</li> <li>- Aliments des alevins</li> </ul>	Néant
	Liquides	Néant	Carburant	Néant	Néant
	Utilités	Néant	Néant	Néant	Néant
Rejets	Solides	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rebut</li> <li>- Déchets de chantier</li> </ul>	Déchets issus de la maintenance et de l'entretien des enclos	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rebut</li> <li>- Déchets de chantier</li> </ul>
	Liquides	Néant	Néant	Néant	Néant
	Atmosphériques	Néant	Néant	Néant	Néant
Nuisances	Sonores	Néant	Néant	Néant	Néant
	Olfactives	Néant	Néant	Néant	Néant
	Visuelles	Néant	Néant	Néant	Néant
	Vibrations	Néant	Néant	Néant	Néant

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 2.4.9. Services assurés pendant toutes les phases du Projet

Les services assurés dans la mise en œuvre du Projet ont été identifiés dans le tableau ci-après :

Tableau 27 : Services assurés pendant toutes les phases du Projet

	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
Services assurés pendant toutes les phases du Projet	Maintenance et entretien des engins	Maintenance et entretien des engins	Maintenance et entretien des enclos et des filets
	Approvisionnement en hydrocarbures	Gestion des déchets	Gestion des déchets
	Gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> <li>- résidus de végétaux</li> <li>- déchets des sacs des digues</li> <li>- résidus d'aliments</li> <li>- emballages alimentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résidus de végétaux</li> <li>- résidus d'aliments</li> <li>- emballages alimentaires</li> <li>- déchets de pépinières de mangrove</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résidus d'aliments</li> <li>- emballages alimentaires</li> <li>- emballages des enclos et des filets</li> <li>- résidus des enclos et des filets</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 2.5. Coût estimatif du Projet

L'investissement global du projet sera de 14 millions de Dollars US, apporté par le Fonds d'Adaptation pour la mise en œuvre des interventions.



## 3.ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

L'analyse de l'état initial de l'environnement a pour objet de définir, avant aménagement, l'état de référence du site et de son environnement. Cette analyse servira ainsi de base à l'évaluation environnementale du Projet. Elle a pour objectif de :

- Confirmer et affiner le champ d'investigation identifié dans la phase de cadrage préalable (aires d'étude et thèmes de l'environnement à étudier) ;
- Réunir, pour chaque thème environnemental, les données nécessaires et suffisantes à l'évaluation environnementale du Projet ;
- Caractériser l'état de chaque thème environnemental.

Ce chapitre comprend les parties suivantes :

- La délimitation de la zone d'étude ;
- La méthodologie de collecte des données ;
- Les données de base sur le cadre physique, biologique et le contexte socio-économique ;
- Les tendances de l'état de l'environnement ;
- Les lacunes des données.

### 3.1. Délimitation de la zone d'étude

Par définition la zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets du Projet sont potentiellement perceptibles.

#### 3.1.1. Zone d'Influence Directe (ZID)

La ZID correspond à la zone dans laquelle les effets directs du Projet sont potentiellement perceptibles. Il s'agit du périmètre d'emprise du Projet et de la zone réglementée associée. La carte ci-dessous illustre la ZID.

Carte 5 : Zone d'Influence Directe de Jacqueville



Source : Openstreetmap, modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.1.2. Zone d'Influence Indirecte (ZII)

La ZII correspond à la zone dans laquelle les effets indirects du Projet sont potentiellement perceptibles. Il s'agit d'inclure à la ZID les zones dans lesquelles les risques de rejets et de prélèvements sont susceptibles d'être perçus ou dirigés.

La carte ci-dessous illustre la ZII.

Carte 2 : Zone d'Influence Indirecte de Jacqueline



Source : Openstreetmap, modifié par 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 3.2. Méthodologie de collecte des données

### 3.2.1. Données documentaires

Les données documentaires ont été obtenues auprès de divers services publics et par des recherches bibliographiques sur internet.

Le tableau ci-dessous récapitule les données obtenues dans les services publics correspondants.

Tableau 28 : Données obtenues dans les services publics correspondants

Services publics	Données documentaires obtenues
Sous-préfecture de Jacqueline	Plan de lotissement de la sous-préfecture de Jacqueline Informations monographiques
CIE	Informations sur le réseau électrique dans la zone du Projet
Université Nangui Abrogoua, UFR des Sciences et Gestion de l'Environnement	Informations relatives aux milieux physique, biologique et humain
Institut National de la Statistique (INS)	Données statistiques et socio-économiques
Société de Développement et d'Exploitation Aéroportuaire, aéronautique et Météorologique (SODEXAM)	Données climatologiques
Weather Spark	
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Données pédologiques

Services publics	Données documentaires obtenues
ANDE	TDR de l'EIES
Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)	Données relatives aux textes règlementaires
ONU HABITAT	- Description du Projet
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Données pédologiques et géologiques
CNTIG	Découpage administratif
Sites internet de la présidence Site internet des structures sous-tutelle	Organisation interne des ministères Missions et attribution des structures sous-tutelle

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.2.2. Investigations de terrain

#### 3.2.2.1. Reconnaissances de terrain

Des visites de terrains ont été effectuées le 30 juin, 01 et 10 juillet 2020 afin de compléter les données documentaires recueillies. Elles ont permis de collecter des données de terrain et de mettre à jour les données bibliographiques.

Les études suivantes ont été réalisées par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE :

- l'analyse des cartes (images Google Earth, Bing Maps, Openstreetmaps, Yandex) afin d'avoir un aperçu de l'occupation du sol et de la situation géographique du site du projet ;
- une étude socio-économique sommaire ;
- un inventaire des autres projets en cours dans la ZII du Projet afin d'identifier les zones sensibles et les interactions possibles ;
- une consultation publique ;
- une étude de l'occupation du sol.

#### 3.2.2.2. Discussions informelles avec les parties prenantes

Sur le terrain, des discussions formelles et informelles avec les populations de la zone du Projet ont apporté des clarifications sur les enjeux environnementaux et sociaux locaux (historique du site, activités, etc.).

#### 3.2.2.3. Mesures sur le terrain

Des mesures de l'air, de l'eau, du bruit et de la température ont été effectuées par 2D CONSULTING AFRIQUE pour établir l'état précis de l'environnement dans la zone du Projet. Les images des appareils utilisés pour ces mesures sont présentées ci-après.

*Photo 2 : Appareils de mesure*



Sonometre DB 200  
(mesure du bruit)



Snooze modele TE324NL  
(mesure de la temperature)



GPSmap 62s de marque GARMIN  
(localisation des points de mesures)



PF12+  
(mesure de la qualite de l'eau)



Ecom J2KN PRO  
(mesure de la qualite de l'air)



Appareil photo numerique  
(Olympus VR-350 / 16MP)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, juillet 2020

### 3.2.2.3.1. Methodes de collecte, d'echantillonnage et d'analyse

Les methodes de collecte, d'echantillonnage et d'analyse ont ete adaptees au theme et a l'aire d'etude. Il est important de noter que seule l'utilisation de methodes standardisees assure la qualite et la credibilite de l'etude d'impact et permet d'assurer ulterieurement le suivi eventuel de certains indicateurs environnementaux. Pour les milieux physiques (air, sol, bruit, etc.), des methodes normalisees de l'Association Francaise de Normalisation (AFNOR), Organisation Internationale de Normalisation (ISO) ont ete utilisees.

### 3.2.2.3.2. Protocoles de mesures et d'analyses

#### 3.2.2.3.2.1. Mesures du bruit et de la temperature

Les mesures du bruit ont ete effectuees le 03, 04 et 07 juillet 2020 le matin et l'apres-midi en quatre (4) points de mesure. Le temps considere pour les mesures du bruit etait de dix (10) minutes. Les mesures ont ete realisees a l'aide du sonometre KIMO DB 200 de classe 2. Il a ete place a une distance de 1,5 m du sol et eloigne de tout obstacle lors des relevés. Les niveaux de bruit ont ete relevés a l'aide d'un sonometre calibre au niveau de la pression acoustique de reference, soit a une haute frequence. Ce niveau a ete maintenu lors des mesures.

Les mesures de la temperature ont ete effectuees dans la matinee et l'apres-midi, sur quatre (4) points, a l'aide du thermometre electronique (modele TE324NL) sur les points geo-localises, dont les coordonnees geographiques figurent dans le tableau ci-dessous.



Tableau 29 : Coordonnées géographiques des points de mesure du bruit et de la température sur le site du Projet

	P1 (Taboth)	P2 (Koko)	P3 (Grand-Jack)	P4 (Téfrédji)	P5 (Couvé)	P6 (Tiémien)	P7 (Attoutou B)
Longitude (Degré décimal)	004.32886°	004,39925°	004,47731°	004696240°	004,719443°	004,644247°	004,57175°
Latitude (Degré décimal)	05.26279°	05,25832°	05,22523°	05,215843°	05,186126°	05,220410°	05,22295°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Ces points de mesure sont présentés sur la carte ci-après.

Carte 3 : Localisation des points de mesure du bruit et de la température

La photo ci-dessous présente une séquence de la campagne de relevé des niveaux sonores et de la température sur le site.

Photo 3 : Séquence de relevé de niveau sonore et de la température sur le site du Projet



P1 Taboth



P2 Koko



P3 Grand-Jack



P4 Téfrédji



P4 Couvé



P5 Tiémien



P6 Attoutou B

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Les niveaux de bruit ont été relevés à l'aide d'un sonomètre calibré au niveau de la pression acoustique de référence, soit à une haute fréquence. Ce niveau a été maintenu lors des mesures.

### 3.2.2.3.2.2. Mesures de la qualité de l'eau

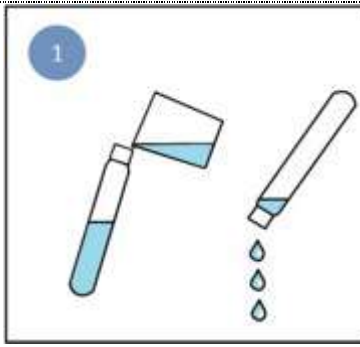
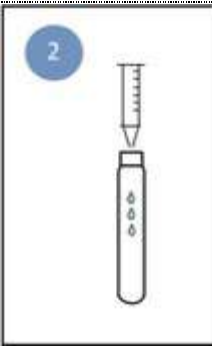
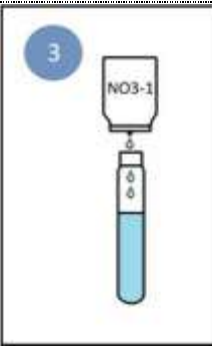
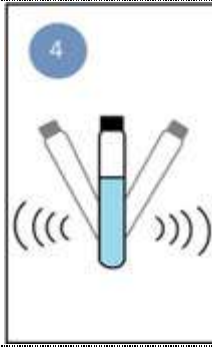
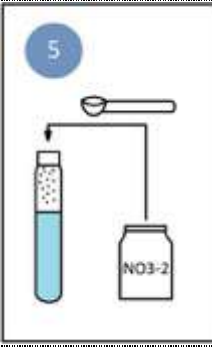

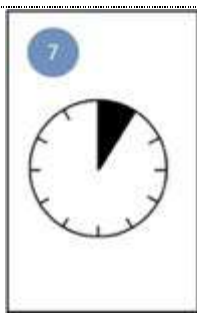
Les échantillons d'eau ont été prélevés dans la lagune situé à proximité du site du projet. Les sept (7) points d'échantillonnage ont été géoréférencés avec un Global Positioning System

(GPS) de marque Garmin Etrex. Les paramètres suivants ont été mesurés : le manganèse(mg/L), les nitrates (mg/L), les nitrites (mg/L), le cuivre (mg/L), le sulfate (mg/L), le phosphate (mg/L), le potassium (mg/L) et la silice (mg/L).

Ces paramètres ont été obtenus *in situ* par spectrophotométrie grâce au Photometer Filter 12 plus (PF-12+) et à l'aide des tests colorimétriques VISOCOLOR de Macherey-Nagel.

Le protocole détaillé de la mesure du nitrate figure ci-dessous. Les autres paramètres sont obtenus selon la même logique avec les réactifs et les étapes de manipulation qui leurs sont propres comme détaillés dans le manuel Macherey-Nagel (annexe 12).

Figure 7 : Protocole de mesure du nitrate

		
<p>Rincer les éprouvettes</p>	<p>Ajouter 5 ml d'échantillon dans une éprouvette</p>	<p>Ajouter 5 gouttes du premier réactif</p>
		
<p>Mélanger</p>	<p>Ajouter une cuillère rase du deuxième réactif</p>	<p>Mélanger vigoureusement pendant 1 min</p>
	<p>Bien nettoyer l'éprouvette pour enlever toutes traces de doigts ou impuretés Et procéder à la lecture sur le PF12+ après avoir fait le blanc avec une éprouvette contenant l'échantillon uniquement (sans réactif).</p>	
<p>Attendre 5 min</p>		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

Le tableau ci-dessous présente les coordonnées géographiques des points d'échantillonnage de l'eau.

Tableau 30 : Coordonnées géographiques des points d'échantillonnage de l'eau

Points de mesure	Coordonnées géographiques	
	Longitude (Degré décimal)	Latitude (Degré décimal)
P1 (Taboth)	004.32886°	05.26279°
P2 (Koko)	004,39925°	05,25832°
P3 (Grand-Jack)	004,47731°	05,22523°
P4 (Téfrédji)	004,696240°	05,215843°
P5 (Couvé)	004,719443°	05,186126°
P6 (Tiémien)	004,644247°	05,220410°
P7 (Attoutou)	004,57175°	05,22295°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Le point de mesure est localisé sur la carte suivante.

Les photos ci-dessous présentent une séquence de la campagne de prélèvement et d'analyse des échantillons d'eau sur les sites.



P1 Taboth



P2 Koko



Téfrédji



P3 Grand-Jack



P4 Couvé



P5 Tiémien



P6 Attoutou B

### 3.2.2.4. Étude socio-économique

L'étude socio-économique a consisté à recenser les activités formelles et informelles, les habitations et les aménagements sur le site du Projet.

### 3.2.2.5. Programme de collecte des données sur le terrain

Le programme de collecte des données sur le terrain exécuté par le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 31 : Programme de collecte des données sur le terrain

Étapes	Date de réalisation						
	Mai	Juin				Juillet	
	07	09	11	26	30	01	10
Consultation publique (les preuves figure en annexe)							
Visite de terrain							
Collecte des données environnementales (ordre de mission annexe 13)							
Campagne d'analyse de la qualité de l'air ;							
Étude socio-économique							

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 3.2.2.6. Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Les difficultés rencontrées relèvent de deux (2) ordres (voir tableau ci-dessous).

Tableau 32 : Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Institutionnel	Organisationnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non actualisation des informations disponibles (exemple : les données sur le découpage des ministères et les fonctions des ministères et organismes sous-tutelle) ;</li> <li>- Lourdeur administrative dans les ministères et les structures sous-tutelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indisponibilité de certaines personnes lors de la consultation publique</li> <li>- Durée d'obtention des données documentaires relativement longue (démarches auprès des services techniques des ministères notamment).</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Toutefois, ces difficultés ont été surmontées et le cabinet 2D CONSULTING AFRIQUE a pu obtenir les données nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

## 3.3. Description des différentes composantes de l'environnement initial du Projet

### 3.3.1. Généralités sur l'environnement de la Sous-Préfecture de Jacqueville

L'environnement de la Sous-Préfecture de Jacqueville est décrit selon les milieux physique, biologique, socio-économique et culturel.

#### 3.3.1.1. Milieu physique

Le milieu physique comprend le climat, la géologie, la géomorphologie, la topographie, la pédologie, l'hydrogéologie et l'hydrologie de surface.

### 3.3.1.1.1. Climat

Le climat est analysé selon les zones climatiques, l'évolution de la pluviométrie, la température moyenne, l'humidité de l'air et la rose des vents.

#### 3.3.1.1.1.1. Zones climatiques

Au regard des zones climatiques de la Côte d'Ivoire, le département de Jacqueville se situe dans la zone I correspondant au climat Attiéen (régime équatorial de transition). Elle est caractérisée par quatre (4) saisons :

- une grande saison des pluies (avril à mi-juillet) ;
- une petite saison sèche (mi-juillet à mi-septembre) ;
- une petite saison des pluies (mi-septembre à novembre) ;
- une grande saison sèche (décembre à mars).

La température moyenne annuelle sous le climat Attiéen est de 25 à 33° C

La carte ci-dessous présente la zone climatique d'hébergement du département de Jacqueville.

Carte 4 : Zone climatique d'hébergement du département de Jacqueville



Source : Goula et al., 2007 modifié par le cabinet 2D Consulting Afrique

#### 3.3.1.1.1.2. Évolution de la pluviométrie

Pour montrer la variation au cours des mois et pas seulement les totaux mensuels, nous montrons l'accumulation de pluie au cours d'une période glissante de 31 jours centrée sur chaque jour de l'année. Jacqueville connaît des variations saisonnières extrêmes en ce qui concerne les précipitations de pluie mensuelles.

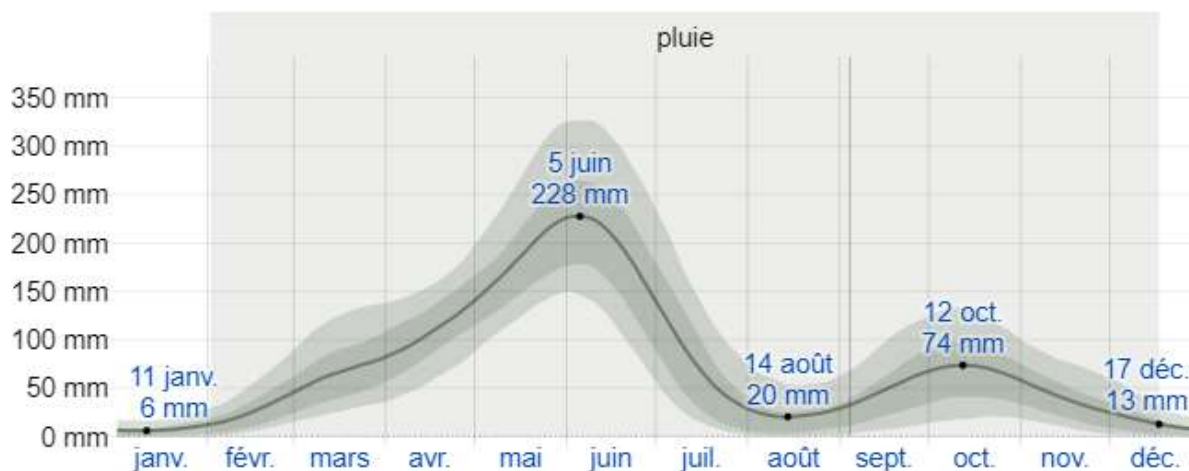
La période pluvieuse de l'année dure 10 mois, du 2 février au 17 décembre, avec une chute de pluie d'au moins 13 millimètres sur une période glissante de 31 jours. La plus grande accumulation de pluie a lieu au cours des 31 jours centrés aux alentours du 5 juin, avec une accumulation totale moyenne de 228 millimètres.

La période sèche de l'année dure 1,5 mois, du 17 décembre au 2 février. La plus petite accumulation de pluie a lieu aux alentours du 11 janvier, avec une accumulation totale moyenne de 6 millimètres.



La figure ci-dessous présente la pluviométrie moyenne mensuelle du département de Jacqueville.

Figure 8 : Pluviométrie moyenne mensuelle du département de Jacqueville



La quantité de pluie moyenne (ligne continue) accumulée au cours d'une période glissante de 31 jours centrée sur le jour en question, avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile. La fine ligne pointillée représente la chute de neige moyenne mesurée en eau correspondante.

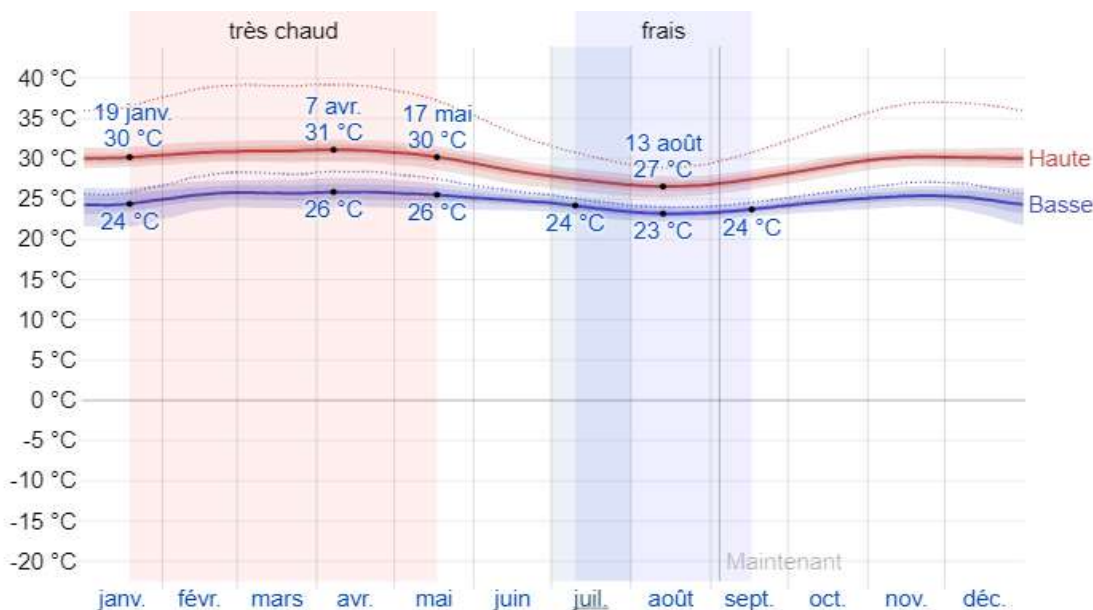
#### 3.3.1.1.1.3. Température moyenne

À Jacqueville, au cours de l'année la saison très chaude dure 4,0 mois, du 19 janvier au 17 mai, avec une température quotidienne moyenne maximale supérieure à 30 °C. Le jour le plus chaud de l'année est le 7 avril, avec une température moyenne maximale de 31 °C et minimale de 26 °C.

La saison fraîche dure 2,2 mois, du 10 juillet au 16 septembre, avec une température quotidienne moyenne maximale inférieure à 27 °C. Le jour le plus froid de l'année est le 13 septembre, avec une température moyenne minimale de 23 °C et maximale de 27 °C.

La figure ci-dessous présente la température du département de Jacqueville.

Figure 9 : Température du département de Jacqueville



Source : Météo habituelle à Jacqueville, Côte d'Ivoire - Weather Spark, septembre 2020

La température moyenne quotidienne maximale (ligne rouge) et minimale (ligne bleue), avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile. Les fines lignes pointillées sont les températures moyennes perçues correspondantes.

#### 3.3.1.1.4. Humidité de l'air

Le taux d'humidité de Jacqueville (figure ci-dessous) est de l'ordre de 65 à 85 % sur l'année

Figure 10 : Taux d'humidité de Jacqueville



Source : [http://www.meteovista.fr/Afrique/La-Cote-d\\_Ivoire/Jacqueville/2239507](http://www.meteovista.fr/Afrique/La-Cote-d_Ivoire/Jacqueville/2239507)

#### 3.3.1.1.5. Rose des vents

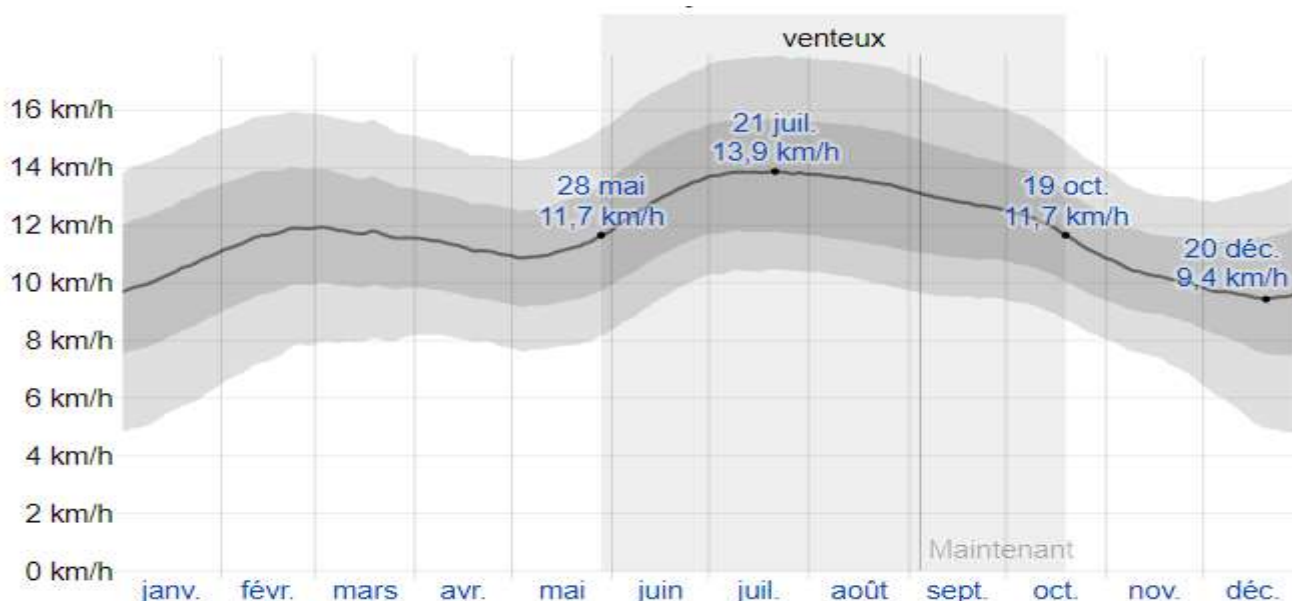
Cette section traite du vecteur vent moyen horaire étendu (vitesse et direction) à 10 mètres au-dessus du sol. Le vent observé à un emplacement donné dépend fortement de la topographie locale et d'autres facteurs, et la vitesse et la direction du vent instantané varient plus que les moyennes horaires.

La vitesse horaire moyenne du vent à Jacqueville connaît une variation saisonnière modérée au cours de l'année.

La période la plus venteuse de l'année dure 4,7 mois, du 28 mai au 19 octobre, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 11,7 kilomètres par heure. Le jour le plus venteux de l'année est le 21 juillet, avec une vitesse moyenne du vent de 13,9 kilomètres par heure.

La période la plus calme de l'année dure 7,3 mois, du 19 octobre au 28 mai. Le jour le plus calme de l'année est le 20 décembre, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 9,4 kilomètres par heure.

Figure 11 : Vitesse moyenne du vent dans le département de Jacqueline



Source : Météo habituelle à Jacqueline, Côte d'Ivoire - Weather Spark, septembre 2020

La moyenne des vitesses des vents moyens horaires (ligne gris foncé), avec bandes du 25e aux 75e percentiles et du 10e au 90e percentile. La direction horaire moyenne principale du vent à Jacqueline vient du sud tout au long de l'année.

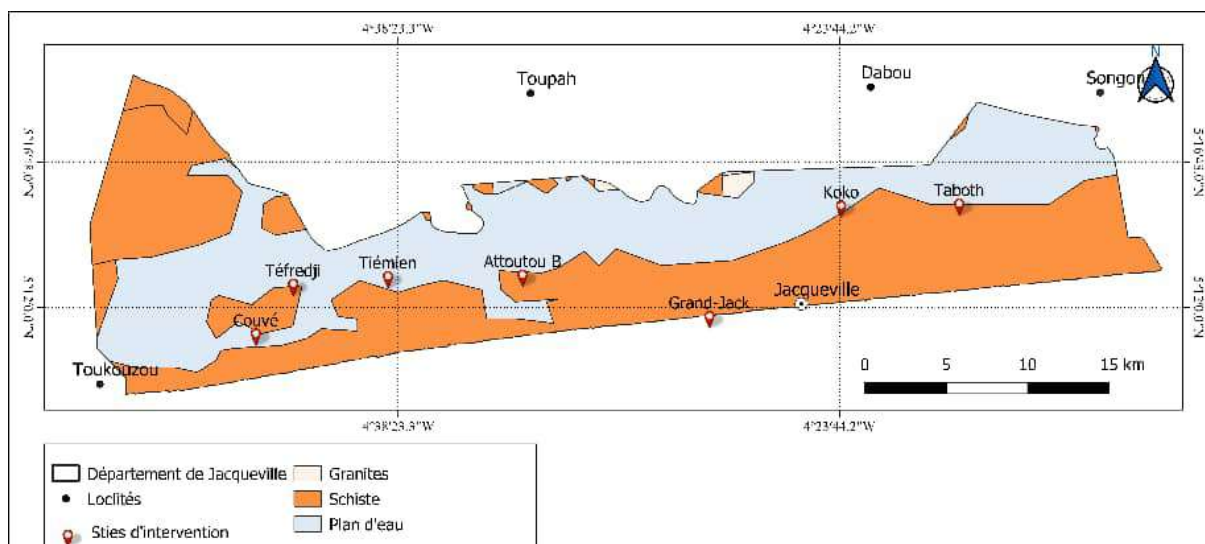
### 3.3.1.1.2. Géologie

La géologie de la Côte d'Ivoire est représentée à 97,5 % du territoire ivoirien par des formations cristallines et à 2,5 % d'un étroit bassin sédimentaire. La géologie du département de Jacqueline appartient au bassin sédimentaire côtier d'âge Crétacé-Quaternaire, qui s'étend sur environ 400 km le long de la côte et 10 km vers l'intérieur des terres. Les formations sédimentaires de ce bassin sont constituées d'argiles et d'argiles sableuses, de sables et de grès, de conglomérats, de sables glauconieux et de marnes. La zone côtière est majoritairement composée de sédiments côtiers. Ceci implique les caractéristiques des sols suivantes :

- faible dureté de la roche mère ;
- roche mère perméable ;
- pas de couche d'altération ; et
- sol meuble.

La carte ci-dessous présente la géologie du département de Jacqueline

Carte 5 : Géologie du département de Jacqueline



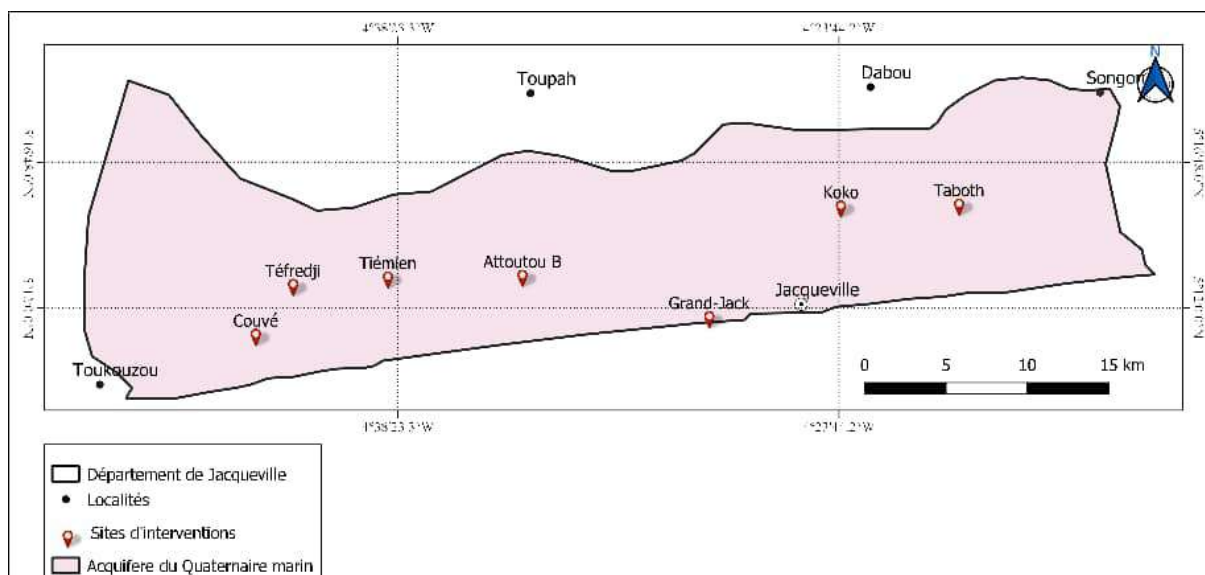
Source : Direction de la géologie et de la prospection minière de Côte d'Ivoire modifié par 2D Consulting Afrique, septembre 2020

### 3.3.1.1.3. Hydrogéologie

L'hydrogéologie du département de Jacqueville est caractérisée trois niveaux d'aquifères d'inégale importance, sur le bassin sédimentaire côtier, donc : (i) l'aquifère du Quaternaire contient une nappe phréatique, d'une épaisseur de 4 à 20 m. Le niveau piézométrique est très proche de la surface du sol, la nappe peut donc recevoir directement les polluants d'origines diverses.

La carte ci-dessous présente l'hydrogéologie du département de Jacqueville.

Carte 6 : Hydrogéologie du département de Jacqueville



Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

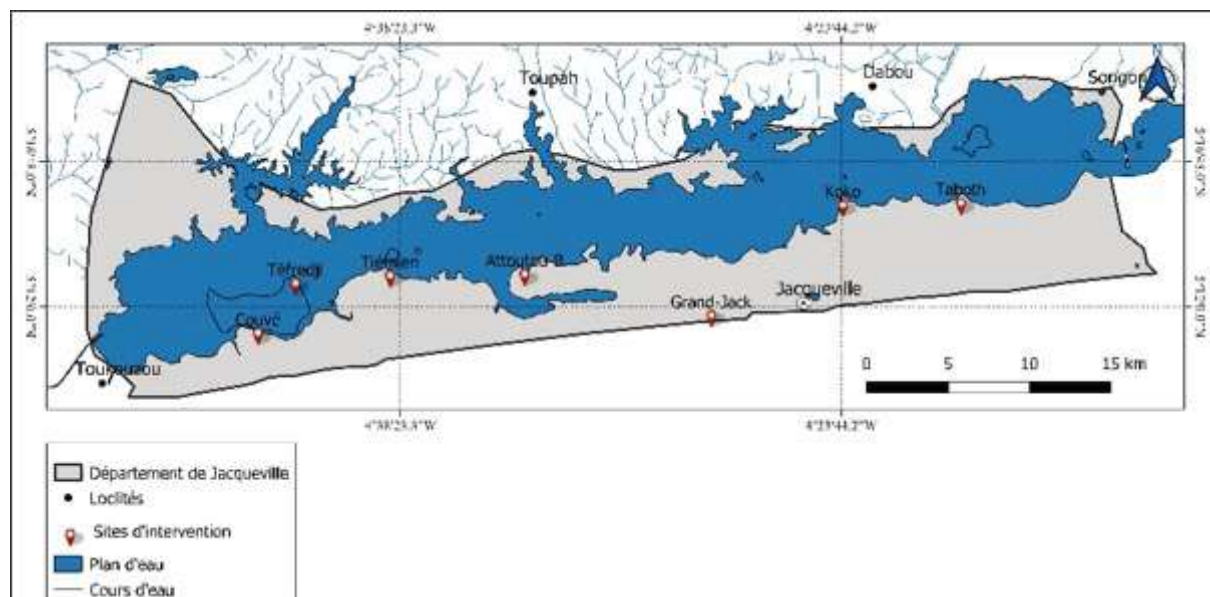
### 3.3.1.1.4. Hydrologie

L'hydrologie dans la zone du site est principalement caractérisée par la présence de la lagune Ebrié, située le long du littoral sur une étendue de 140 km et protégée de la mer par un cordon sableux côtier. La lagune Ebrié est alimentée par de multiples cours d'eau et les pluies. Les trois principaux fleuves qui alimentent la lagune, tous situés à plus de 20 km du site du projet, sont la rivière Agnéby, à l'ouest de la zone du projet et les rivières Comoé et Mé situées à l'est. Lagune Ébrié.

Le département dispose également d'une façade maritime sur l'Océan Atlantique.

La carte ci-dessous présente l'hydrologie du département de Jacqueville.

Carte 7 : Hydrologie du département de Jacqueville



Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

### 3.3.1.1.5. Géomorphologie et topographie

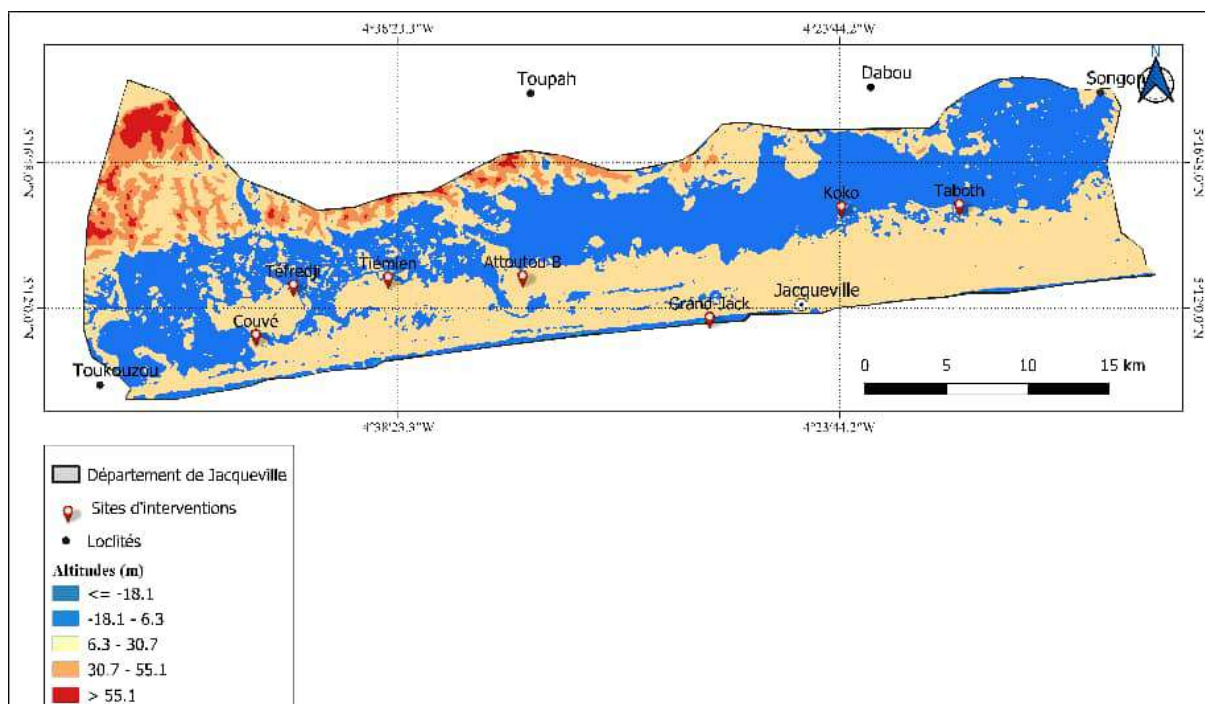
Le relief du département de Jacqueville est constitué, d'une manière générale d'un cordon littoral qui se caractérise par une côte très sablonneuse longue de 67 kilomètres et une cinquantaine de kilomètres de bordure lagunaire nue.

La topographie dans les 3 kilomètres entourant Jacqueville est essentiellement plate, avec une variation de l'altitude de 28 mètres maximum et une altitude moyenne au-dessus du niveau de la mer de 9 mètres. Dans les 16 kilomètres, topographie essentiellement plate (87 mètres). Dans les 80 kilomètres, légères variations de l'altitude uniquement (257 mètres).

Le profil topographique de la Sous-Préfecture de Jacqueville figure ci-dessous.

Carte 8 : Topographie du département de Jacqueville





Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

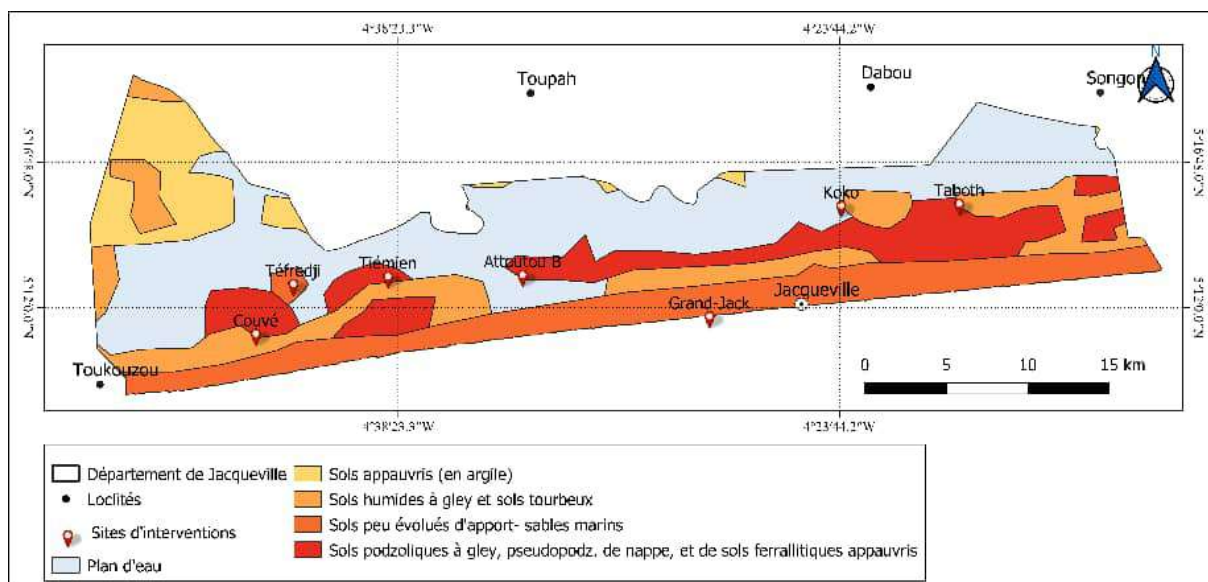
### 3.3.1.1.6. Pédologie

Le département de Jacqueville s'inscrit dans le bassin sédimentaire ivoirien constitué de roches détritiques issues du Tertiaire et du Quaternaire, ainsi que d'un socle cristallin constitué de micaschistes et de granites intrusifs dans sa partie Nord. Le bassin sédimentaire détermine les différents types de sol retrouvés dans la zone du projet. Ceux-ci, de type ferralitique, varient du sablonneux aux abords de l'océan atlantique à l'argilo-sableux lorsqu'on évolue vers le continent. Les sols sont à dominance hydromorphes. Ils sont donc localisés dans des zones à écoulement difficile (basfonds), dans les plaines d'inondation des cours d'eau et dans les sables littoraux où la nappe phréatique peut varier. Les sols hydromorphes organiques sont rencontrés dans la bande Sud. Quant aux sols hydromorphes minéraux, on les rencontre le long des cours d'eau qui drainent le département<sup>22</sup>.

La carte ci-dessous présente la pédologie du département de Jacqueville.

Carte 9 : Pédologie du département de Jacqueville

<sup>22</sup> Projet d'assainissement et de la résilience urbaine, étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand Bassam, février 2020



Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

### 3.3.1.2. Milieu biologique

#### 3.3.1.2.1. Flore

Le département de Jacqueville est situé dans une zone écologique présentant deux particularités : une sur sol ferme et l'autre sur le cordon littoral. Sa végétation est marquée par : des palmiers raphias, occupant surtout le cordon lagunaire l'*Avidenia* et le *Rhizophora Racemosa*, peuplent les rives basses des lagunes ; une savane de rôniers la jacinthe d'eau, tendant à recouvrir la lagune, les cocotiers dominent le département avec des hectares de plantation.

La planche ci-dessous présente quelques espèces fauniques du département de Jacqueville.

Photo 4 : Quelques espèces fauniques du département de Jacqueville



Cocotiers



Palmiers raphias

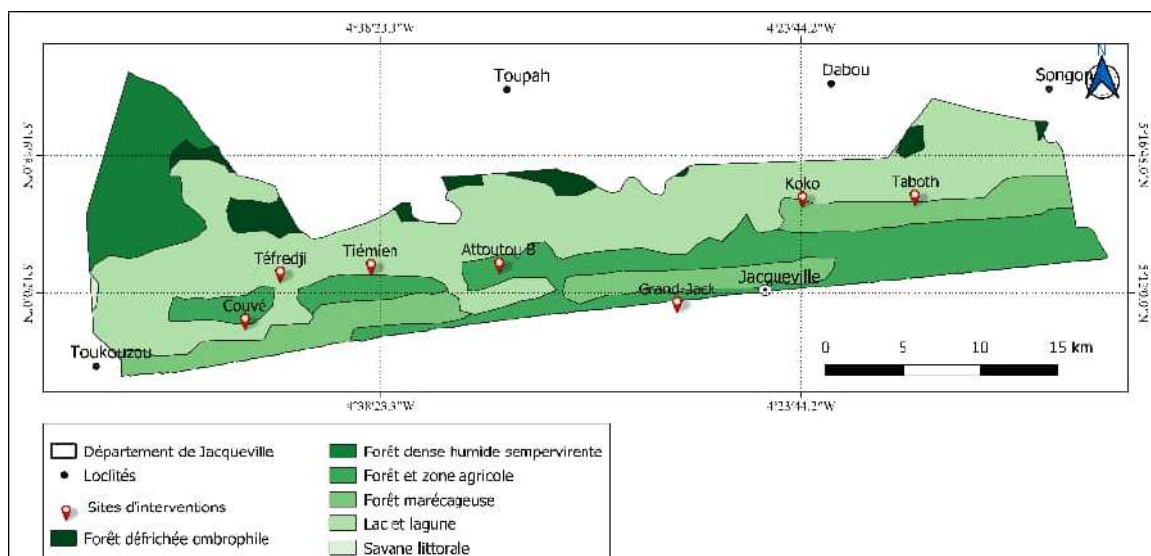


Rôniers la jacinthe d'eau

Source : Étude d'impact environnemental et social (EIES), septembre 2020

La carte ci-dessous présente la végétation du département de Jacqueville.

Carte 10 : Végétation du département de Jacqueville



Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

LC = préoccupation mineure ; Taxon de la zone de transition entre la région guinéo-congolaise et la région soudano-Zambézienne = GC-SZ

Source : 2D Consulting Afrique, août 2020

### 3.3.1.2.1. Analyse des espèces rares (sensibles)

Parmi ces espèces, il pourrait y avoir des espèces rares ou en voie de disparition. Cependant, lors de notre prospection floristique aucune espèce rare n'a été observée.

### 3.3.1.2.2. Faune

Il existe plusieurs méthodes d'inventaire selon les espèces à étudier, les caractéristiques physiques du milieu, les renseignements à obtenir et les ressources dont on dispose. En règle générale, les inventaires permettent d'évaluer la densité d'une espèce, c'est-à-dire le nombre d'individus d'une espèce sur un territoire donné.

Les méthodes d'inventaire utilisées dans le cadre du Projet sont :

- la méthode des empreintes. Elle permet de définir le sens de la marche, l'allure, le sexe et l'âge ;
- la méthode des traces. Les plus évidentes se trouvent sur les écorces d'arbres. On y retrouve les cicatrices laissées lorsque l'animal se nourrit d'écorce, des touffes de poils accrochés lorsqu'il s'est frotté, les cicatrices laissées par le frottement de ses bois. Si les cerfs mangent les jeunes pousses et les bourgeons des branches, les arbres ont alors un aspect taillé. Dans ce cas, on suppose qu'il existe une simple relation entre les dommages sur les arbres et le nombre de cerfs ;
- la méthode utilisant les fèces. Cette méthode consiste à dénombrer toutes les piles de crottes dans un lot minutieusement choisi, ce dernier pouvant être circulaire ou rectangulaire. Pour être comptée, une pile doit avoir au moins la moitié des crottes située à l'intérieur de la parcelle considérée (fèces déposées par un animal en mouvement).

Carte 11 : Végétation du département de Jacqueville

### 3.3.1.2.2.1. Espèces fauniques de la Sous-Préfecture de Jacqueville

La forte présence humaine réduit la présence des espèces animales terrestres à proximité dans le département de Jacqueville. L'inventaire de la faune a permis d'identifier 5 groupes de



vertébrés (amphibiens et reptiles, grands mammifères, petits mammifères terrestres, chauves-souris et oiseaux).

Les crocodiles (*Osteolaemus tetraspis* et *Crocodylus suchus*), tortues terrestres (*Kinixys erosa* et *Pelusios cupulatta*). Dans le département on retrouve l'existence de 11 espèces de petits mammifères dont 4 espèces d'insectivores (musaraignes) et 4 espèces de rongeurs dont le *Crocidura buettikoferi*. Les espèces de chauves-souris dont *Epomops buettikoferi*, *Eidolon helvum* et *Pipistrellus nanus* sont les plus dominantes. Le Coucou solitaire *Cuculus solitarius* (*Cuculidae*), le héron garde-boeufs *Bubulcus ibis* (*Ardeidae*); l'hirondelle des mosquées *Hirundo senegalensis* (*Hirundinidae*), le tisserin gendarme *Ploceus cucullatus* (*Ploceidae*), le moineau gris *Passer griseus* (*Passeridae*), le pigeon vert *Treron calvus* (*Columbidae*) et le milan noir *Milvus migrans* (*Accipitridae*).



### 3.3.1.2.2. Analyse des espèces rares (sensibles)

Il existe plusieurs espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Jacqueline. Le crocodile (*Osteolaemus tetraspis*) est classée « Vulnérable, VU ». Elle figure sur la liste rouge des espèces protégées de l'IUCN. Le chimpanzé, une espèce en danger d'extinction (EN A4bcde) par l'IUCN.

La planche ci-dessous présente quelques espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Jacqueline.

Photo 5 : Espèces rares ou en danger de disparition dans le département de Jacqueline



Crocodile (*Osteolaemus tetraspis*)



Grue couronnée (*Balearica pavonina*)

Source : Projet de construction et exploitation de la centrale thermique à gaz de 390MW (CIPREL 5)

### 3.3.1.3. Milieu socio-économique et culturel

L'environnement humain et socio-économique est l'ensemble des composantes sur le plan humain et socio-économique qui caractérisent la Sous-Préfecture de Jacqueline à savoir : la

population, l'organisation sociale et politique, la composition de la population, la gestion foncière, la situation économique, l'agriculture, l'élevage et la pêche, le commerce, l'état des infrastructures, la typologie de l'habitat, l'éducation, la santé, le transport et les infrastructures routières, l'électrification, l'adduction d'eau et l'hydraulique villageoise et le réseau téléphonique.

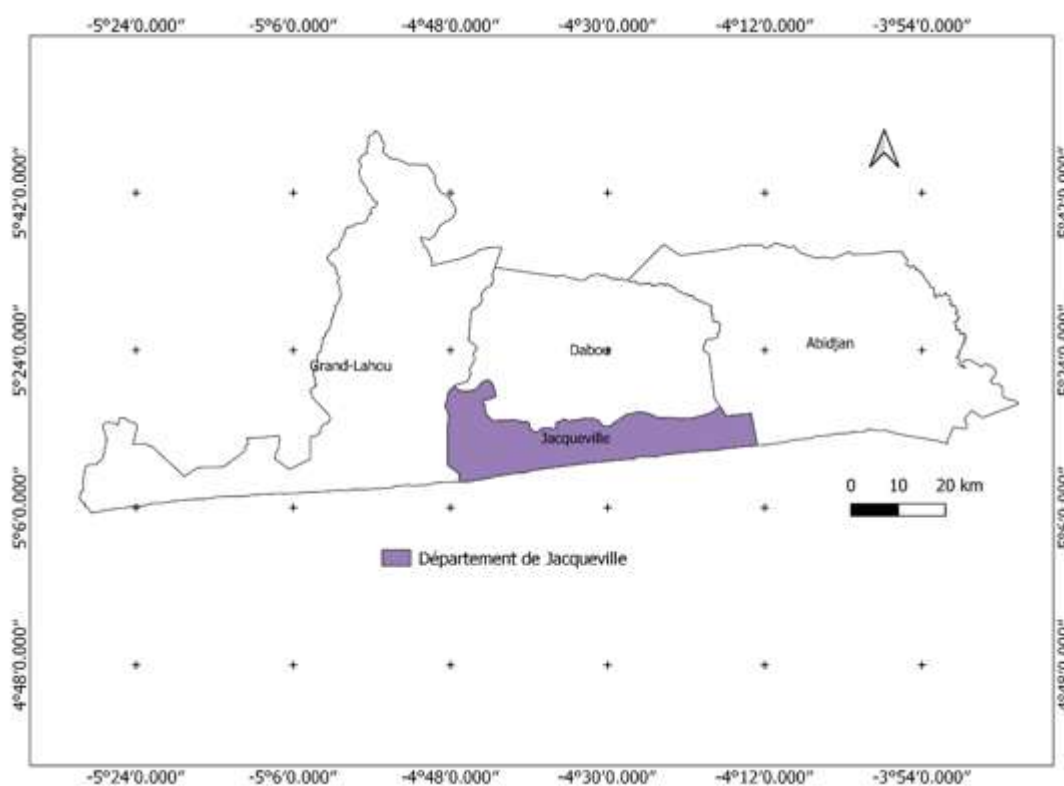
### 3.3.1.3.1. Découpage administratif

Le département de Jacqueville fait partie de la Région des Grands Ponts. Il est situé au bord de l'océan Atlantique, sur le golfe de Guinée.

Il est délimité :

- à l'ouest par le District Autonome d'Abidjan,
- à l'est par le département de grand-Lahou
- au nord par le département de Dabou

Carte 12 : Découpage administratif du département de Jacqueville



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.3.1.3.2. Population de la sous-préfecture de Jacqueville

Couvrant une superficie de 678 km<sup>2</sup>, le département de Jacqueville compte, au recensement général de la population de 2014, une population résidente de 56 308 habitants. La densité de la population est de 83hab/km<sup>2</sup>. La population du département est très jeune puisque 73,7 % de la population a moins de 18 ans. Le département comprend deux sous-préfectures :

- La sous-préfecture de Jacqueville
- La sous-préfecture d'Attoutou

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population selon les sous-préfectures et les villages.



Tableau 33 : Population de la sous-préfecture de Jacqueville

Localité	Population résidente			
	Ensemble localité			Rapport masculinité
	Hommes	Femmes	Total	
Ensemble sous-préfecture de Jacqueville	16 633	15 655	32 288	106,2
Secteur communal	16 633	15 655	32 288	106,2
Abreby	444	501	945	88,6
Addah	1 026	947	1973	108,3
Adesse	442	451	893	98,0
Adjacoutie	192	206	400	94,2
Adjue	310	261	571	118,8
Adoukro	108	86	194	125,6
Adoumangan	484	376	860	128,7
Ahua	202	204	406	99,0
Akrou	659	630	1289	104,6
Avadivry	119	114	233	104,4
Avagou	856	839	1695	102,0
Bahuama	107	104	211	102,9
Couvé	149	114	263	150,5
Djace	122	81	203	130,7
Gbehiri	102	139	241	73,4
Grand-jack	1560	1284	2844	121,5
Jacqueville	5586	5538	11124	100,9
Kraffy	127	104	231	122,1
M'bokrou	184	152	336	121,1
N'djem	2725	2440	5165	111,7
Niangoussou	91	109	200	83,5
Sassako-begnini	723	686	1409	105,4
Taboutou	313	289	602	108,3

Source : Institut National de la Statistique (INS, 2015)

### 3.3.1.3.2.1. Historique de la sous-préfecture de Jacqueville

La commune de jacqueville est peuplée d'Alladians, d'Ahizi ou "pèpèhiri" et d'Akouris ou "Avikam". Les Alladians originaire du pays Ashanti seraient venus dans leur pays actuel à une époque antérieure à celle de la première migration des Baoulés. Leur arrivée remonte vraisemblablement au 16<sup>è</sup> siècle. Ils sont repartis en 16 gros villages sur le long du cordon littoral à savoir: Abréby, Woua, Mingognin, Sassako, Avagou, Akrou, Adoumangan, Djacé, M'koa (jacqueville), Ahua, Bobo Ladj (Grand-Jack), Adjué, Adjacoutié, M'Bokrou, Bahuama et Addah. Les Ahizis seraient originaires de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Six villages occupent seulement le côté Sud de la région lagunaire et font partie de la population communale se sont: Bapo, Taboth, Koko, Attoutou-B, Tiémien, et Téfrédji. Les Akouris ou "Avikam" occupent quant à eux l'extrême ouest de jacqueville. Tous sont originaires du pays Ashanti et se situent précisément à proximité de la Préfecture de Grand-Lahou. Ce sont: Adéssé, Avadivry, Niangoussou, Kraffi et 4 autres villages enclavés sur l'île Deblay à savoir: Couvé, Gbéhiri, Taboutou, et Ezahon

Selon leurs sources orales, la plus grande partie des Alladians et des Avikam forme à l'origine un même peuple parlant la même langue : l'aûro. Partis dès la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle de Nantrè, dans le pays ashanti, ils prennent la direction de l'ouest, atteignent Agouvry, dans l'actuel pays Mbatto, pousse jusqu'à Ebra, puis Abreby.

A l'éclatement d'Abreby, un premier groupe qui contribuera à la création de la population Mbatto, se détache et se dirige vers Akradio en territoire Adjoukrou. Les émigrés de Lozoua vont à l'île Boulay, d'où les Ebriés les chassent dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Ils s'installent près de Petit-Bassam. Quelques éléments s'en détachent plus tard pour fonder Audois. D'Abreby, le reste des occupants va occuper Avadivry. C'est de leur sein que part le noyau Avikam. Les futurs Alladians vont quant à eux s'établir à Nnadjia ou Grand-Jack, d'où quelques groupes partent vers l'Est pour créer Avagou et Mkwa (Jacqueville). Quittant Avagou, d'autres fondent plus à l'Est Lobotchama et un autre Abreby.

### 3.3.1.3.3. Organisation administrative, politique et sociale

L'organisation administrative et politique de Jacqueville oscille autour des structures de l'État tels que la commune et les sous-préfectures mais aussi des coutumes des trois (3) peuples autochtones (alladian, ahizi, akouri).

#### 3.3.1.3.3.1. Administration de Jacqueville

Jacqueville est un chef-lieu de département. Le département de Jacqueville a été créé par **Décret** n° 96-664 du 28 septembre 1996. Les sous-préfectures d'Attoutou et de Jacqueville sont comprises dans le département de Jacqueville. Couvrant une superficie de 3 205 km<sup>2</sup>, le département de Jacqueville est limité au nord par le département de Dabou, au sud par l'Océan Atlantique, à l'est par le District d'Abidjan et à l'Ouest par le département de Grand-Lahou. Depuis le 28 Septembre 2011, le département de Jacqueville fait partie de la région administrative des grands ponts avec pour chef-lieu de région, Dabou par le décret n°2011-264 du 28 Septembre 2011.

La planche ci-dessous présente une vue panoramique de la préfecture et de la sous-préfecture de Jacqueville.

*Photo 6 : Vue panoramique de la préfecture et de la sous-préfecture de Jacqueville*



Préfecture de Jacqueville



Sous-préfecture de Jacqueville

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.1.3.3.2. Organisation politique et social du peuple Ahizi

Les Ahizi constituent un groupe ethnique diversifié, installé comme les Alladian, les Ebrîé et les Odjoukrou le long du bassin occidental de la lagune dite Ebrié, au sud de la Côte d'Ivoire. Dans l'ensemble, ces lagunaires, par l'effet des migrations sur la bande littorale maritime et lagunaire, ont tissé des relations de voisinage, d'alliances et d'activités de survie. Ainsi, une longue histoire commune de cohabitation et d'activités de pêche, de commerce et d'agriculture (Augé M., 1968) a renforcé leurs liens. Aussi, sont-ils marqués par les mêmes ordres sociaux (classes d'âge, chefferie, parenté, matrilinearité), de sorte à vivre une cohabitation apaisée. Mais à l'intérieur des communautés ahizi particulièrement, la cohabitation avec les populations venues d'ailleurs n'est plus au beau fixe. Car les règles de la matrilinearité qui les régissent (Mel Mèlèdje R., 2010) et celles de cohabitation quotidienne ne sont plus respectées ni par des autochtones, ni par des étrangers. Le monde Ahizi compte treize villages<sup>5</sup> qui sont : Allaba<sup>6</sup> ou Alléba-abra<sup>7</sup> ; Abranyanmiambo ; Abraco ; Attoutou-A; Nigui-Assôkô; Nigui-Saff; Tiagba; Téfrédji; Tiémien; Attoutou-B ; Koko ; Gbapo et Taboth. Mais malgré son exigüité, le peuple Ahizi se caractérise par une diversité très frappante

Rappelons que le pays ahizi est caractérisé par une diversité de populations qui manifeste des cultures bien distinctes. Mais, dans ce foisonnement de populations et donc de cultures, celle des Akan venus principalement de l'est (Ghana) est dominante. Les populations venues de l'ouest (pays krou) ont également conservé des traits manifestes de leurs cultures qui les distinguent de temps à autre des autres. C'est pourquoi, dénommés par la suite Akan-lagunaires, les Ahizi comme bien d'autres groupes ethniques forment des communautés aux cultures hétérogènes entrelacées autour d'une activité commune : la pêche dans la lagune ou dans l'océan atlantique. Ainsi, naît entre les Ahizi une culture de pêche fortifiée par le régime matrilinear et le système des classes d'âge communs aux Akan-lagunaires. Mais dans cette culture, l'ouverture et l'accueil des populations étrangères constituent des valeurs cardinales de leur système politique. Et ces valeurs sont d'humanisme ou de fait. Au niveau des manifestations culturelles, les communautés autochtones ahizi célèbrent presque toutes la fête des classes d'âge dite « fête des générations » et/ou la fête des richesses ou encore « fête de l'Eb-eb » (prise du pouvoir suprême dans gouvernement du village) empruntées aux Odjoukrou (Mel Mèlèdje R., 1994).

La photo ci-dessous présente un aperçu d'une fête de réjouissance du peuple Ahizi

*Photo 7 : Aperçu d'une fête de réjouissance du peuple Ahizi*



Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

### 3.3.1.3.3.3. Organisation politique et social du peuple Alladian

Le pays Alladian compte quatorze villages sur 60 kilomètres de front de mer soit, d'est en ouest : Abréby, Sassako, Bégniny, Avagou, Accrou, Andoumangan-Diesse, Jacqueville, Ahua, Gand- Jacques, Adjué, Adjacoutié, Mbokrou, Bayuama, Addah. Les Alladian ont subi, tout comme les Adjokrou, l'influence de leurs voisins Dida et Godié, patrilinéaires, sans pour autant renoncer aux coutumes akan qui représentent le fond de leur culture. La culture Alladian, issue d'un compromis entre éléments krou et akan, consacre la prédominance des derniers à l'inverse de ce qui se passe chez les Adjokrou. La société Alladian est marquée par la bipartition dans tous les domaines, social, religieux et spatial.

Tout d'abord, on distingue deux groupes, les Avaré de l'Est et les Agiuri de l'Ouest. Les Avaré comptent cinq clans ou èmè, les Agourou deux. La bipartition Alladian est la conséquence d'une opposition entre paternels et maternels et reflète l'influence de deux systèmes sociaux. Une autre opposition, religieuse, distingue les gens de la mer, au sud, de ceux de la brousse au nord, conformément à un principe patrilinéaire. Le village Alladian est une unité spatiale où chaque clan ou lignage important contient des sous-lignages ou ètchioko, avec chacun son trône, son trésor et son héritage. Le sous-lignage est composé de plusieurs cours ou ebü. L'ebü peut être l'ensemble de la parenté maternelle ou l'ensemble résidentiel établi autour de la demeure du chef de cour.

Les classes d'âge des Alladian se rapprochent plus de celles des Dida et Godié que de celles des Ebriés et Akyé. Le critère de recrutement est l'âge physique : la classe regroupe des individus nés au cours d'une période allant de trois à cinq ans. Elle ne possède pas d'échelons. Ses membres nomment eux-mêmes leur chef, sans tenir compte du lignage. Les classes d'âge assument un rôle économique et militaire et, dans certaines circonstances, policier. La filiation en ligne paternelle est complémentaire de la filiation utérine. L'endogamie au sein de l'èmè est la règle destinée à maintenir la cohésion du clan.

La chefferie Alladian échoit à un lignage déterminé. Elle se transmet de frère en frère ou d'oncle maternel à neveu. Il arrive cependant que la succession se fasse de père en fils. La



nomination du chef de village est l'affaire de toutes les familles et plus particulièrement de la famille royale, tous les anciens de son matriclan s'entendent sur un nom en examinant d'abord le candidat légitime. Les chefs de familles, qui ne manquent pas d'exercer leur influence lors des consultations préliminaires, sont alors convoqués et informés de l'identité du chef élu.

Le chef est aidé par des porte-canne qui l'assistent dans ses fonctions judiciaires. Chaque quartier du village désigne un représentant par la voix de ses chefs de cour. Le chef est assisté dans ses fonctions administratives par les chefs de quartier. À l'intérieur des classes d'âge sont choisis des dignitaires auxquels sont affectées des attributions spécifiques. La justice est une prérogative de la chefferie. Les affaires ne parviennent pourtant au chef qu'en dernière instance. Le matrilineage et le matriclan représentent des juridictions intermédiaires chargées de régler à l'amiable les différends. Le chef et ses porte-canne forment la cour d'appel à laquelle tout le monde peut s'adresser à tout moment. En cas de meurtre, le chef convoque le village et laisse l'assemblée composée de tous les hommes mariés décider de la sentence.

Cette organisation socio-politique a subi d'énormes changements depuis la période coloniale. Ainsi de nos jours, les chefs de village sont élus au suffrage universel. Les associations de jeunes prennent une part de plus en plus importante dans la prise de décision engageant la vie de la communauté, au détriment parfois des classes d'âge traditionnelles.

La photo ci-dessous présente un aperçu de l'intronisation en pays Alladian

*Photo 8 : aperçu de l'intronisation en pays Alladian*



Source : <https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2832/le-pays-alladian.html#.X1Swqee2LIU>

#### 3.3.1.3.3.4. Organisation politique et social du peuple Akouri (Avikam)

L'organisation socio politique des avikams s'apparente à celle des alladians ; en revanche la société avikam, met l'accent sur la descendance paternelle qui semble avoir été, plus que la conséquence d'une politique délibérée, le produit de rencontres historiques (les Avikam, comme en témoignent les traditions, ont été, dès leur arrivée dans la région du Bandama, étroitement mêlés aux Dida) et de nécessités démographiques. Quoi qu'il en soit, l'importance du rôle joué par la pseudo-endogamie lignagère est illustrée, négativement, par l'exemple des sociétés habitant la rive nord de la lagune.



La planche ci-dessous présente quelques activités socio-culturelles du peuple A

*Photo 9 : Activités socio-culturelles du peuple Akouri (Avikam) et alliés ethniques*



Djaka Festival

Source : <https://www.abidjanshow.com/tag/djaka-festival/>

#### 3.3.1.3.3.5. Organisation socio-économique

La sous-préfecture de Jacqueville est maintenant un port de pêche mais aussi une zone agricole prospère et un site touristique à fort potentiel. Des plantations de palmiers s'étendent sur des kilomètres de part et d'autre de la route qui mène, depuis le pont, aux différents villages de la commune. L'exploitation et le séchage des noix de coprah constituent l'activité principale des populations de la localité. Il paraît même que chaque famille possède une parcelle de cocoteraie.

Avec les plateformes des compagnies pétrolières et gazières, situées au large de ses côtes, la ville est aussi connue pour être le cœur de la production d'hydrocarbures du pays. Fort de toutes ces richesses, il était crucial de désenclaver Jacqueville afin de mettre en valeur ses atouts. Et c'est le cas aujourd'hui avec le pont mais aussi des routes en très bon état et de plus en plus de nouvelles infrastructures hôtelières. Le nouveau pont rend hommage à une personnalité phare de la commune : Philippe Grégoire Yacé.

#### 3.3.1.3.3.4. Gestion foncière

Dans la sous-préfecture de Jacqueville, la question foncière est gérée par les grandes familles supervisés par les autorités coutumières. Cette gestion est caractérisée par une forte emprise des notables et des anciens sur le fonctionnement de la collectivité, des familles et des exploitations agricoles. Ainsi, la terre Jacqueville est un bien familiale. Cependant, l'un des principes essentiels est que chacun a accès à la terre, c'est-à-dire le droit de cultiver une superficie qui lui permet ainsi qu'à sa famille de vivre décemment. Toutefois, de nombreux conflits fonciers liés au partage des revenus issus des purges des droits coutumiers existe au sein des communautés villageoises. Les villages de la sous-préfecture de Jacqueville se disputent mutuellement des espaces fonciers mettant ainsi en mal les opportunités d'investissements économiques dans la zone<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Président des jeunes de jacqueville

### 3.3.1.3.5. Établissements humains et types d'habitats

La majorité des habitations du département de Jacqueville sont en briques et bien loties. Elles respectent les normes standards de construction moderne. Cependant, du fait de sa forte population rurale, elle présente d'autres habitations types villageoises à savoir : les maisons en bancos, en raphia.

La planche ci-dessous présente quelques types d'habitat du département de Jacqueville.

*Photo 10 : Habitats du département de Jacqueville*



*Architecture moderne*



*Architecture villageoise*

Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

### 3.3.1.3.6. État des infrastructures et équipements

L'état des infrastructures est le facteur de développement le plus significatif. C'est aussi un facteur de structuration de l'espace. En effet, les experts du développement s'en servent comme normes, comme indicateurs. Ainsi, on distingue une zone qualitativement d'une autre en fonction de sa structuration ou de ses infrastructures socio-collectives. Les infrastructures socio-collectives de base concerne l'électricité, l'eau potable, l'éducation, la santé, la religion, la route, l'assainissement, la télécommunication.

#### 3.3.1.3.6.1. Alimentation en électricité

La sous-préfecture de Jacqueville est alimentée au réseau électrique nationale en majorité. Depuis 2016, environ 92% des ménages bénéficient de l'électricité contre 8% des ménages qui utilisent encore la lampe.

#### 3.3.1.3.6.2. Alimentation en eau potable

Au niveau de l'accès à l'eau potable, la majorité de la population de la sous-préfecture de Jacqueville a un accès à l'eau potable. Les populations ont recours en grande majorité à l'eau courante avec les installations de la SODECI soit dans la cour ou à l'extérieur de la maison. Par contre la minorité de la population n'a pas accès à l'eau potable. Elle utilise les eaux de surface et l'eau de puit dans la cour ou à l'extérieur.

#### 3.3.1.3.6.3. Réseau routier

Dans la département Jacqueville le réseau routier ne couvre que la commune. Les voies de communication avec les villages de l'intérieur de Jacqueville sont non bitumées.

*Photo 16 : voie bitumée et non bitumée du département de Jacqueville*



Photo 11 : Voie bitumée et Voie non bitumée

#### 3.3.1.3.6.4. Éducation

Le département de Jacqueline compte dix-sept (17) écoles préscolaires, soixante-sept (67) écoles primaires, cinq (05) écoles secondaires, seize (16) centres d'alphabétisations et un (01) Centre professionnel des métiers de la maintenance industrielle et l'institution Féminine d'Éducation et de Formation (IFEFE).

La planche ci-dessous présente quelques établissements du département de Jacqueline.

Photo 12 : Établissements de la sous-préfecture de Jacqueline



Photo 13 : Lycée professionnel de Jacqueline et École primaire de Tétrédji

#### 3.3.1.3.6.5. Santé

La sous-préfecture de Jacqueline compte un (1) hôpital général, six (6) centres de santé régionaux, une (01) direction départementale de la santé et deux (2) infirmeries.

L'hôpital général de Jacqueline comprend plusieurs services : le service de médecine générale, ceux de gynécologie obstétrique et de chirurgie. Il y a ensuite un cabinet dentaire et un service de pédiatrie. Les activités de ces services sont coordonnées par la direction générale.

La photo ci-dessous présente l'hôpital général de Jacqueline.

Photo 15 : Hôpital général de Jacqueline





Source : [https://www.ivoirematin.com/news/Societe/jacquerville-l-rsquo-hopital-general-atta\\_n\\_54100.html](https://www.ivoirematin.com/news/Societe/jacquerville-l-rsquo-hopital-general-atta_n_54100.html)

### 3.3.1.3.6.6. Religion

En effet Né à Toukouzou en 1901, le prophète Papa Nouveau était un homme illettré qui ne communiquait que par le biais de son patois, la langue Avikam. Il a commencé sa mission de paix et de libération des hommes le 12 janvier 1937. A la lumière des prescriptions divines qu'il recevait, il a fondé la cité sainte Hozalam encore appelé Hozalem.

Père de 33 enfants dont 2 ne sont plus de ce monde, le prophète Papa Nouveau avait au départ 4 femmes. Par la suite, il a eu à garder une seule, la plus jeune paraît-il. En 1948, il créa la cité de Hozalem située à 1km de Toukouzou où il a continué son œuvre de missionnaire jusqu'au 20 septembre 2001 lorsque le Seigneur l'a rappelé à lui. Homme généreux caractérisé par son hospitalité indéniable et épris de paix et de justice, l'homme de Dieu a connu au début de sa mission toutes sortes de récriminations, de brimades et de souffrances. Parce qu'à cette époque précise, personne ne croyait à ce qu'il disait. Certaines personnes le prenaient pour un sorcier, un féticheur ou un charlatan. Finalement, la médisance des hommes a fini par le conduire au geôle colonial à Grand-Lahou de 1937 à 1942 puis au tribunal de Grand-Bassam pour des audiences judiciaires qui ont duré 5 longues années. Car le colon trouvait ses propos subversifs, capables de pousser au soulèvement dans toute la région. L'une de ses grandes prophéties dont celle qui prédisait qu'un jour, les blancs et les noirs mangeront à la même table lui a valu la prison. Le 8 juillet 1952, Papa Nouveau fut libéré et admis à poursuivre son œuvre d'homme de Dieu. Aujourd'hui, chaque 8 juillet de tous les ans est célébré la fête de la libération de l'église Papa Nouveau en hommage à sa lutte et à sa libération de la prison de Grand-Bassam.

L'œuvre la plus importante du prophète reste la cour sainte de Hozalem. Cette cour sainte apparaît aujourd'hui comme une source de référence et un creuset d'enseignement. Sur la terre de Hozalem, existent plusieurs sites sacrés qui font l'objet de visite quotidienne. La cour sainte de Hozalem est constituée de 8 bâtiments dont la grande église de Hozalem encore appelée l'église de Jésus, la chapelle du Loda et le sanctuaire du prophète. La cour sainte est le lieu de célébration de toutes les grandes cérémonies religieuses de l'Eglise Papa Nouveau. Dans cette cour sainte, se trouve la grande Eglise de Hozalem qui est le plus grand édifice construit par Papa Nouveau. Elle s'étend sur 80m de long sur 20m de large. À l'intérieur de cet édifice, sont célébrés les offices de dimanche et de vendredi mais aussi et surtout les grandes cérémonies de prière. La pose de la première pierre de cette église remonte au 31 juillet 1963. D'une capacité de 3000 places elle a été inaugurée le 29 décembre 1969.

Dans la chapelle du Loda ont lieu tous les matins un office, mais aussi par moments, des prières individuelles et la prière du Loda à l'intention des femmes en début de grossesse.

Le Monument du Loda est l'édifice par lequel le prophète Papa Nouveau a matérialisé, en 1975, le symbole de la fécondité. Cet édifice à la forme cubique ouvert est formé de quatre murs d'environ 4 mètres de hauteur et abritant un papayer extraordinairement chargé de grappes de papaye. Le monument du Loda est aujourd'hui protégé par une clôture en dur. Le

principe et la particularité du Loda, qui se réfère à l'enfantement et à l'autonomie, enseigne que " n'est réellement à toi que ce qui t'appartient en propre ".

Le Tchrélé est une source d'eau bénite qui signifie en langue Avikam limpide, langue de mission du prophète Papa Nouveau, a jailli de terre selon les explications en 1956. Cette source a par la suite été creusée et aménagée sous les directives même du prophète au cours de la même année. Elle possède des vertus purifiantes et vivifiantes. Chaque année, les pèlerins et visiteurs repartent de Hozalem avec une bouteille ou un bidon rempli du Tchrélé. Cette source a de nombreuses vertus purifiante.

Le Essoukro ou nouveau canal, est aussi l'un des canaux creusés sous les directives du prophète Papa Nouveau. L'eau de ce canal est sacrée et contient des vertus de guérison et de purification. Les malades qui s'y baignent, recouvrent la santé.

À côté de l'église de Papa Nouveau, nous avons plusieurs autres confessions religieuses, Les Catholiques, les Harristes, les Protestants, et l'Islam



Plange 1 : Paroisse Catholique St Pierre et l'église harriste



Plange 2 : La grande mosquée de Jacqueline

### 3.3.1.3.7. Secteurs d'activités et leur importance relative

#### 3.3.1.3.7.1. Secteur primaire

##### 3.3.1.3.7.1.1. Agriculture, élevage et pêche

L'agriculture représente un secteur important de l'économie locale. On y pratique les cultures vivrières (riz, maïs, manioc, igname, banane plantain, arachide, etc.) et les cultures pérennes (coco, café, cacao, hévéa, palmier à huile). À côté de ces principales cultures, se développent des cultures maraîchères (gombo, aubergines, piment, oignon, tomate, etc.).



3.3.1.3.7.1.2. L'élevage et la pêche

L'élevage est une activité marginale. Il ne se pratique que dans les cours et dans quelques villages. Contrairement à l'élevage, la pêche constitue une activité pluriséculaire dans le département de Jacqueville. L'établissement sur littoral prédispose les autochtones Alladian à la pratique de la pêche. Aujourd'hui, cette activité est dominée par les étrangers, notamment les Fanti, majoritaires, les Béninois et Maliens. Ces étrangers pratiquent la pêche en mer, pendant que les rares autochtones qui s'adonnent encore à cette activité, n'exercent que sur la lagune.

Les photos ci-dessous présentent les cultures industrielles à Jacqueville.

Photo 14 : Cultures industrielles à Jacqueville



Plantation de café

Source : 2D Consulting Afrique, août 2020

L'élevage existant est de type traditionnel et se résume essentiellement à l'élevage domestique d'ovins, de caprins, de bovins et de volailles. La photo ci-dessous présente quelques types d'élevages à Jacqueville.

Photo 15 : Types d'élevages à Jacqueville



Élevage d'ovins

Élevage de volailles

Élevage de bovins

Source : 2D Consulting Afrique, août 2020

### 3.3.1.3.7.2. Secteur secondaire

La SICOR (Société Ivoirienne de Coco Rapé) assure la production de l'huile de coco, de coco râpé. Selon les résultats financiers publiés hier sur Reuters, sur l'exercice 2016, la Société ivoirienne de coco rapé (Sicor) annonce des investissements nets de l'ordre de FCFA 134,18 millions (€ 204 000). En marge brute sur marchandises, les ventes ont généré FCFA 1,9 milliard (€ 2,9 millions) dont FCFA 757 millions à l'export.

Deux boulangeries assurent la fabrication de pain. Toutefois, l'usine SICOR est momentanément fermée. Le secteur secondaire est donc peu développé dans le département de Jacqueline.

### 3.3.1.3.7.3. Secteur tertiaire

Outre les services déconcentrés et décentralisés de l'État, le département compte deux structures financières, en l'occurrence la Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) et les Caisse d'Épargne et des chèques postaux (CECP). Jacqueline compte plusieurs réceptifs hôteliers parmi lesquels l'Hôtel Campement chez Laura, l'Hôtel M'koa, l'Hôtel les Grâces, l'Hôtel Océan, etc. Il existe également de modestes réceptifs hôteliers à Jacqueline. La zone du projet est couverte par tous les réseaux de téléphonie mobile existant en Côte d'Ivoire (MTN, Orange, Moov).

#### 3.3.1.3.7.3.1. Transport

Le transport est surtout terrestre par les lignes régulières entre Abidjan et le département et entre Dabou et le département. Des dessertes rallient les différents villages avec une fréquence non soutenue due surtout à l'état des routes notamment sur la partie continentale. Quelques frémissements de transports lagunaires se signalent sans être vraiment pris en compte. Un service de bac est assuré à Couvé, Téfrédji, etc. Avant l'inauguration du pont Phillip Yacé en 2015, le seul moyen d'accès à Jacqueline se faisait par la voie lagunaire.

## 3.3.2. Description de l'environnement immédiat du site du Projet

### 3.3.2.1. Site 1 : Taboth

#### 3.3.2.1.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 34 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)	
		P1	
Période	MATIN	26°C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.2.1.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Taboth à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 35 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	45,1	32,5	60
	Niveau de bruit équivalent (LA <sub>eq</sub> )	68,8	61,8	
	Niveau de bruit maximum	90,5	76,1	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet excèdent les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale. Cela est dû aux activités de pêche du site.

### 3.3.2.1.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 36 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>24</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>25</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 37 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

<sup>24</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>25</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant

3.3.2.1.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

Carte 13 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Taboth



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 16 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Taboth



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site de Taboth.



Tableau 38 : Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur,
	Longitude	Latitude				










						végétation, odeur, état des rives, etc...)
P1	004.32886°	05.26279°	Manganèse	<0.1	-	Eau claire Décharge des ordures ménagères sur le côté Ouest de la rive de la lagune Présence de toilette sur pilotis
			Sulfate de d'hydrogène	110	-	
			Potassium (Mn)	25	-	
			Ammonium (mg/L)	<0,5	-	
			Phosphate (mg/L)	<0,6	3	
			Nitrate (mg/L)	<4,0	5	
			Nitrite (mg/L)	0,13	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
Silice (mg/L)	>3,0	0,2				





3.3.2.1.5. Milieu biologique

Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	Mangrove en bordure du plan d'eau		05.26159° 004.32868°
	Végétation herbacée		05,260059° 004,326157°



Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Forêt		05,260059° 004,326157°
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	Tourterelle		05,260059° 004,326157°
	Barbion		05,260059° 004,326157°




Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Mouche		05,261256° 004,327954°
	Moustique		05,261256° 004,327954°
	Papillon		05,261256° 004,327954°
	Reptiles		05,257142° 004,322276°

Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Petits mammifères : rat		05,257142° 004,322276°
	Tilapia		05,262370° 004,328618°
	Agoutis		05,257142° 004,322276°
	crocodile		05,256332° 004,318778°




3.3.2.1.6. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site de Taboth est représenté dans le tableau ci-dessous



Tableau 39 : Observations environnementales à Taboth




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	Une école primaire		05,259161° 004,329405°
	Église		05,260169° 004,328127°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Agriculture : pêche		05,26127° 004,32938°







Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Agriculture : élevage des porcins		05,261626° 004,329091°
	Transformation du manioc en attiéké		05,261075° 004,329284°
Infrastructures sanitaires	Toilette publique		05,261039° 004,329510°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Château d'eau		05,259530° 004,327817°
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif	Néant	Néant
	Habitat individuel : la majorité des habitations sont faites en brique		05,25938° 004,32784°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Habitat irrégulier : habitations en paille		05,261019° 004,329340°
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Néant	Néant	Néant
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village praticable mais non bitumée		05,25938° 004,32784°
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Drainage naturel Écoulement vers la lagune		05,25938° 004,32784°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	La CIE assure l'alimentation en électricité de la population de Taboth		05,25955° 004,32797°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Absence de système d'assainissement : WC sur pilotis et des toilettes publiques sont fréquents		05,26055° 004,32982°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Les eaux usées sont déversées dans la lagune sans traitement ou par infiltration dans le sol		05,26127° 004,32938°
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Les ordures sont déversées dans des poubelles de fortune fabriquées par la population		05,25938° 004,32784°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.2. Site 2 : Koko

#### 3.3.2.2.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 40 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	MATIN	26°C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

### 3.3.2.2.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Koko à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 41 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	62,6	63,6	60
	Niveau de bruit équivalent (LA <sub>eq</sub> )	76,5	70,9	
	Niveau de bruit maximum	100,7	88,9	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet excèdent les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale. Cela est dû aux activités de pêche autour du site et des houles de la lagune.

### 3.3.2.2.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 42 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>26</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>27</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 43 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

<sup>26</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>27</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant



Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.2.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est la lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

Carte 14 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Koko



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 17 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Koko



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020





Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site de Koko.




Tableau 44: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet

Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	004,39925°	05,25832°	Manganèse	0,2	-	Eau trouble due au lavage du linge et aux activités de fabrication d'attiéké
			Sulfate de d'hydrogène	136	-	
			Potassium (Mn)	> 0,2	-	
			Ammonium (mg/L)	0,5	-	
			Phosphate (mg/L)	2,1	3	
			Nitrate (mg/L)	7,1	5	
			Nitrite (mg/L)	0,03	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
			Silice (mg/L)	> 1,4	0,2	

3.3.2.2.5. Milieu biologique

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	Manguiers		05,257776° 004,395516°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Cocotiers		<p>05,257776° 004,395516°</p>
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	Tilapia		<p>05,258004° 004,395513°</p>
	Brochet		<p>05,258004° 004,395513°</p>
	Barbion		<p>05,257776° 004,395516°</p>





Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Corbeau		05,257189° 004,393183°
	Agama agama		05,257406° 004,395225°
	Crabes		05,257776° 004,395516°

3.3.2.2.6. Milieu socio-économique




Le milieu socio-économique du site de Koko est représenté dans le tableau ci-dessous

Tableau : Observations environnementales à Koko





Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	Églises		05,258101° 004,394972°
	Cimetière		05,256346° 004,394852°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	La transformation du manioc		05,257841° 004,394783°
	Agriculture : La pêche		05,258004° 004,395513°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Agriculture : cocoteraie		5.257783° -4.393260°
Infrastructures sanitaires	Néant	Néant	Néant
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif	Néant	Néant
	Habitat individuel : construction en brique		05,258561° 004,394726°
	Habitat irrégulier : construction en bambou		05,258841° 004,395260°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Puits utilisés pour l'alimentation en eau		05,258841° 004,395260°
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village non bitumée		05,255205° 004,394767°
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Drainage naturel par infiltration		05,258841° 004,395260°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	La CIE assure la distribution d'électricité		05,258561° 004,394726°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune		05,258276° 004,395608°
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Les ordures sont gérées de manière individuelle		05,258154° 004,394610°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.3. Site 3 : Grand-Jack

#### 3.3.2.3.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 45 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	MATIN	32°C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.2.3.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Grand-Jack à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 46 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	39	39	60
	Niveau de bruit équivalent (LA <sub>eq</sub> )	52,9	52,9	
	Niveau de bruit maximum	84,1	84,1	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.

### 3.3.2.3.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 47 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>28</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>29</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 48 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.3.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est la lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

<sup>28</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>29</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant



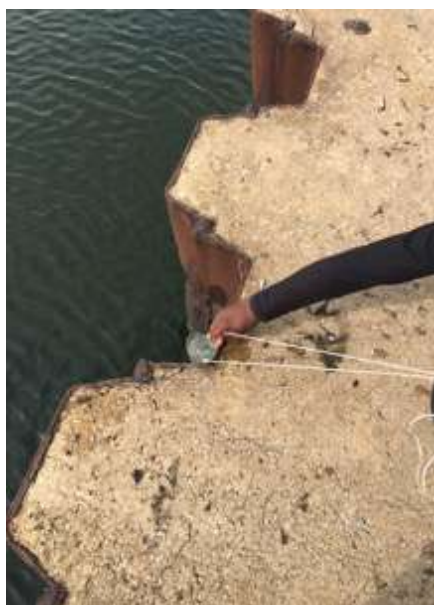
Carte 15 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site Grand-Jack



Source : 2D Consulting Afrique, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 18 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Grand-Jack



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site de Grand-Jack.



Tableau 49 : Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet





Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				







P1	004,47731°	05,22523°	Manganèse	<0,1	-	Eau claire et limpide Pas de mauvaise odeur Aucune activité autour de la lagune
			Sulfate de d'hydrogène	176	-	
			Potassium (Mn)	>25	-	
			Ammonium	>0,2	-	
			Phosphate (mg/L)	3,7	3	
			Nitrate (mg/L)	<4,0	5	
			Nitrite (mg/L)	0,05	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
			Silice (mg/L)	>1,4	0,2	

3.3.2.3.5. Milieu biologique

Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	Palmier		05,225164° 004,457363°
	Brousse		05,225112° 004,457227°




Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Cocotiers		<p>05,224999° 004,456433°</p>
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	Mouches		<p>05,225164° 004,457363°</p>
	Corbeaux		<p>05,224981° 004,456865°</p>
	Moustiques		<p>05,224896° 004,457222°</p>

Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Tourterelles		<p>05,225164° 004,457363°</p>
	Barbions		<p>05,225164° 004,457363°</p>
	Agoutis		<p>05,224480° 004,457481°</p>
	crocodile		<p>05,220497° 004,458769°</p>




3.3.2.3.6. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site de Grand-Jack est représenté dans le tableau ci-dessous




Tableau 50 : Observations environnementales à Grand-Jack




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Église protestante		05,19727° 004,46564°
	École primaire		05,19727° 004,46564°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Transformation du manioc en d'attiéké		05,196713° 004,465086°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Boutique		05,19683° 004,46565°
	Vente de gaz		05,19683° 004,46565°
Infrastructures sanitaires	Néant	Néant	Néant
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif	Néant	Néant
	Habitat individuel : en brique clôturée avec du bambou		05,196762° 004,467257°
	Habitat irrégulier	Néant	Néant



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Équipement de télécommunication		05,19653° 004,47151°
	Château d'eau		05,20056° 004,46815°
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village non bitumée		05,19683° 004,46565°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Réseau de drainage naturel		05,19727° 004,46564°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Ligne de moyenne tension portée par les poteaux électriques		05,19727° 004,46564°
	Présence d'installations anarchiques		
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Système d'assainissement individuel	Néant	Néant

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Présence de pneus usagés		05,225164° 004,457363°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.4. Site 4 : Téfrédji

#### 3.3.2.4.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 51 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	MATIN	29°C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.2.4.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Téfrédji à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 52 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	45,5	43,3	60
	Niveau de bruit équivalent (LAeq)	72,5	65	
	Niveau de bruit maximum	88,7	85,8	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet excèdent les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale. Cela est dû aux activités de pêche autour du site et des houles de la lagune.

3.3.2.4.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 53 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>30</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>31</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 54 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

3.3.2.4.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

Carte 16 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Téférédji

<sup>30</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>31</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant





Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 19 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Téfédji



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site de Téfédji.


Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	004696240°	05,215843°	Manganèse	<0,1	-	Couleur sombre, pas d'odeur, présence de
			Sulfate de d'hydrogène	106	-	









			Potassium (Mn)	21	-	décharges sauvages en bordure des rives
			Ammonium (mg/L)	0,3	-	
			Phosphate (mg/L)	<0,6	3	
			Nitrate (mg/L)	<4,0	5	
			Nitrite (mg/L)	0,04	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
			Silice (mg/L)	>1,4	0,2	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

3.3.2.4.5. Milieu biologique

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos		Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	Zone herbacé			05,21517° 004,69742°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Tourterelle		05,213281° 004,696897°
	Barbion		05,213281° 004,696897°
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	Mouche		05,215829° 004,697885°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Moustique		05,215829° 004,697885°
	Tilapia		05,214546° 004,696839°
	Brochet		05,214546° 004,696839°

3.3.2.4.6. Milieu socio-économique




Le milieu socio-économique du site de Téfrédji est représenté dans le tableau ci-dessous




Tableau 55 : Observations environnementales à Téfrédji




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	École primaire		05,21591° 004,69852°
	Église		05,215068° 004,698136°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Commerce : marquis		05,21501° 004,69753°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Agriculture : élevage de canards		05,21497° 004,69728°
	Agriculture : Pisciculture Akadja		05,215577° 004,696905°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Fabrication d'attiéké		05,215077° 004,698436°
Infrastructures sanitaires	Néant	Néant	Néant
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	
	Habitat collectif	Néant	
	Habitat individuel : constructions faites en brique respectant les normes		05,21532° 004,69874°
	Habitat individuel : R+1 faites en brique respectant les normes		05,21438° 004,69803°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Habitat irrégulier : présence de certaines constructions en paille		05,21521° 004,69889°
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Château d'eau		05,21419° 004,29914°
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village praticable mais non bitumée		05,21523° 004,69760°
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens)	Aucun réseau de drainage		

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
d'écoulement, etc.)			
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Les lignes de tensions moyennes assurées par la CIE		05,21438° 004,69803°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées par les conduites dans la lagune		05,21497° 004,69728°
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Décharge à ciel ouvert en bordure de la lagune		05,215362° 004,697652°

### 3.3.2.5. Site 5 : Couvé

#### 3.3.2.5.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 56 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	APRÈS MIDI	30°C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.2.5.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Couvé à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 57 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Matin	Niveau de bruit minimum	45,5	39,5	60
	Niveau de bruit équivalent (LA <sub>eq</sub> )	53,9	49	
	Niveau de bruit maximum	86,7	83,3	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.

#### 3.3.2.5.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 58 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

	CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>32</sup>	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm

<sup>32</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
<b>S/DIIC<sup>33</sup></b>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
<b>Valeur mesurée</b>	<b>P1</b>	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l’OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d’échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l’air.

Tableau 59 : Synthèse de la description de l’état initial de la qualité de l’air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l’air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.5.4. Qualité de l’eau

L’eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l’eau.

Carte 17 : Points de mesure de la qualité de l’eau au niveau du site de Couvé



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l’analyse de la qualité de l’eau de la lagune.

Photo 20 : Prélèvement des échantillons d’eau de la lagune Ébrié à Couvé

<sup>33</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l’air ambiant





Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020




Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site Couvé.




Tableau 60: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet





Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	004,719443°	05,186126°	Manganèse	<0,1	-	Couleur sombre Dégagement de mauvaise odeur Pollution par les activités de fabrication d'attiéké
			Sulfate de d'hydrogène	73	-	
			Potassium (Mn)	17	-	
			Ammonium (mg/L)	0,1	-	
			Phosphate (mg/L)	1,5	3	
			Nitrate (mg/L)	<4	5	
			Nitrite (mg/L)	0,03	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
			Silice (mg/L)	>1,4	0,2	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

3.3.2.5.5. Milieu biologique

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	Présence de cocotiers		<p>05,187056° 004,718035°</p>
	Mangroves		<p>05,186146° 004,718172°</p>
	Bananiers		<p>05,187056° 004,718035°</p>

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	Tourterelle		05,187078° 004,717788°
	Barbion		05,187078° 004,717788°
	Mouche		05,187426° 004,717696°




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Moustique		05,187426° 004,717696°
	Tilapia		05,187117° 004,719128°
	Brochet		05,187117° 004,719128°
	Tortue		05,188029° 004,716908°

3.3.2.5.6. Milieu socio-économique




Le milieu socio-économique du site de Couvé est représenté dans le tableau ci-dessous







Tableau 61 : Observations environnementales à Couvé




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	Église		05,187456° 004,718732°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Agriculture : cocoteraie		05,188454° 004,717884°
	Agriculture : réserve		05,186590° 004,719564°




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Vente informelle de vêtements		05,187201° 004,718957°
	Transformation du manioc en attiéké		05,188071° 004,718810°
Infrastructures sanitaires	Hôpital		05,188449° 004,719576°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Château d'eau		05,188277° 004,719702°
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif	Néant	Néant
	Habitat individuel : construction faite en brique		05,186974° 004,718155°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Habitat irrégulier : maison en bambou		05,187682° 004,718906°
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Néant	Néant	Néant
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village non bitumée		05,187299° 004,718418°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Infiltration naturelle dans le sol		05,187299° 004,718418°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Ligne moyenne tension exploitée par la CIE		05,187590° 004,718779°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune		05,187428° 004,719543°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Plusieurs points de décharge sauvage à ciel ouvert		05,187428° 004,71954 3°

### 3.3.2.6. Site 6 : Tiémien

#### 3.3.2.6.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 62 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	APRÈS MIDI	30°C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

#### 3.3.2.6.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Tiémien à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 63 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet



Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Après midi	Niveau de bruit minimum	45,5	39,5	60
	Niveau de bruit équivalent (LA <sub>eq</sub> )	53,9	49	
	Niveau de bruit maximum	86,7	83,3	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.

### 3.3.2.6.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 64 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>34</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>35</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 65 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

<sup>34</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>35</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant

### 3.3.2.6.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

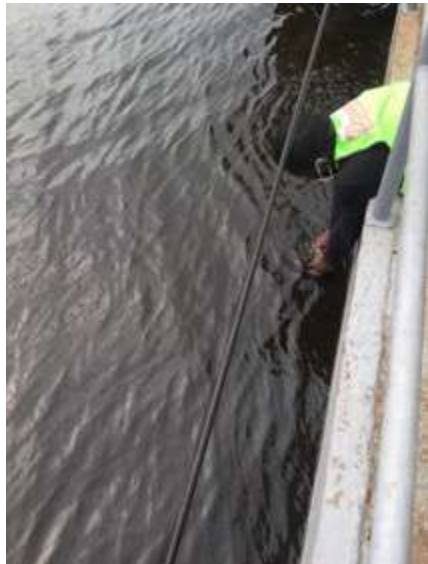
Carte 18 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Tiémien



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 21 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Tiémien



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020


Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site Tiémien.



Tableau 66: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet

Coordonnées géographiques	Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Description générale du
---------------------------	--------------------	------------------	-------------------------





Points de mesure	Longitude	Latitude			Valeurs limites OMS eau de surface	site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
Amont	004,644247°	05,220410°	Manganèse	0,2	-	Présence d'ordures en bordure de la lagune et dans l'eau Eau trouble Absence de poissons dans la lagune
			Sulfate de d'hydrogène	114	-	
			Potassium (Mn)	17	-	
			Ammonium	0,2	-	
			Phosphate (mg/L)	0,8	3	
			Nitrate (mg/L)	<4	5	
			Nitrite (mg/L)	0,06	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
Silice (mg/L)	>1,4	0,2				

3.3.2.6.5. Milieu biologique




Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	La végétation est dominée par les mangroves		05,224436° 004,646574°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	cocotiers		<p>05,219671° 004,644896°</p>
	plante herbacée		<p>05,219781° 004,645023°</p>



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	Oiseaux		05,218087° 004,642975°
	Margouillats		05,216674° 004,644694°
	Reptiles : pythons		05,215307° 004,639948°
	Souries		05,218087° 004,642975°









Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Crevettes		05,220071° 004,644595°
	Tilapia		05,220071° 004,644595°
	Mâchoiron		05,220071° 004,644595°




3.3.2.6.6. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site de Tiémien est représenté dans le tableau ci-dessous


Tableau 67 : Observations environnementales à Tiémien

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	École primaire		05,215102° 004,643164°
Activités économiques (les activités économiques)	Agriculture : pêche		05,219671° 004,644896°
	Agriculture : élevage de poulets		05,218643° 004,644747°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Agriculture : cocoteraie		05,219074° 004,646774°
	Agriculture : chant de manioc		05,216996° 004,645795°
	Fabrication d'attiéké		05,219661° 004,644878°
Infrastructures sanitaires	Néant	Néant	Néant
	Habitat planifié	Néant	Néant

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Typologie des habitats (planifié, collectif, irrégulier)	Habitat collectif : cours commune en brique		05,219235° 004,645688°
	Habitat individuel : maison en brique		05,218669° 004,645465°
	Habitat irrégulier : habitations en paille		05,217069° 004,644496°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Mini château d'eau		05,216510° 004,643598°
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village non bitumée, difficile à pratiquer à cause de nid-de-poule		05,216759° 004,646553°
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Drainage naturel vers la lagune ou s'infiltré		05,216759° 004,646553°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Électricité fournie par la CIE		05,218610° 004,645144°
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Absence de réseau d'assainissement	Néant	Néant
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Présence de décharges sauvages en bordure de lagune		05,219592° 004,644810°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.3.2.7. Site 7 : Attoutou B

#### 3.3.2.7.1. Température

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures de température réalisées sur le site du Projet.

Tableau 68 : Résultat des mesures de la température réalisées sur le site du Projet

		NIVEAU DE TEMPERATURE (°C)
		P1
Période	MATIN	32°C

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les résultats de mesure de la température du site révèlent que le Projet ne créera pas de microclimat.

### 3.3.2.7.2. Niveau sonore

Le niveau de bruit a été mesuré sur le site de Attoutou B à l'état initial. Le tableau ci-après présentent les résultats.

Tableau 69 : Relevés des niveaux sonores sur le site du Projet

Période	Niveau de bruit dB(A)	Points de mesure en direction du village	Points de mesure en direction du plan d'eau	(*) Valeurs limites (décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
Après midi	Niveau de bruit minimum	41,11	39	60
	Niveau de bruit équivalent (LA <sub>eq</sub> )	53,7	46,2	
	Niveau de bruit maximum	84,5	86,3	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les niveaux sonores enregistrés autour du site du Projet n'excèdent pas les seuils de nuisances sonores définis par la réglementation nationale.

### 3.3.2.7.3. Qualité de l'air

Des analyses de la qualité de l'air ont été effectuées sur le site du Projet et interprétées selon les valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant et celles de la sous-direction des installations classées tel que défini dans le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant. Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau 70 : Résultat des mesures de la qualité de l'air

		CO (ppm)	CO <sub>2</sub> (ppm)	SO <sub>2</sub> (ppm)	NO <sub>2</sub> (ppm)
Valeur OMS <sup>36</sup>		30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	30 000 mg/m <sup>3</sup> soit 26196.43 ppm	350 mg/m <sup>3</sup> soit 133.71 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 106.3 ppm
S/DIIC <sup>37</sup>		10 000 mg/m <sup>3</sup> soit 43,66 ppm	-	350 mg/m <sup>3</sup> soit 191,02 ppm	200 mg/m <sup>3</sup> soit 26,58 ppm
Valeur mesurée	P1	<1ppm	<1ppm	<1ppm	<1ppm

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les mesures ont révélé que les gaz recherchés à savoir le CO, le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> ont des concentrations inférieures à 1 ppm pour les deux points de mesure. Elles sont donc largement en deçà des valeurs limites admises par l'OMS et la S/DIIC. Seuls les feux de

<sup>36</sup> Norme internationale (OMS) et décret n°2010-125 du 21 octobre 2010

<sup>37</sup> Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ambiant

brousse et les gaz d'échappement des véhicules pourraient constituer une source de pollution de l'air.

Tableau 71 : Synthèse de la description de l'état initial de la qualité de l'air

Composante	Sous-composante	Description	Conséquence sur le Projet
Air	Gaz	Les concentrations de gaz mesurées sont inférieures aux normes nationales et internationales en vigueur	Le Projet pourrait entraîner le rejet de gaz dans l'air notamment à cause des engins de construction durant les phases de travaux.

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

#### 3.3.2.7.4. Qualité de l'eau

L'eau de surface identifiée à proximité du site du Projet est lagune Ébrié. La carte ci-dessous présente le point de mesure de la qualité de l'eau.

Carte 19 : Points de mesure de la qualité de l'eau au niveau du site de Attoutou B



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

Les images ci-dessous illustrent le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau de la lagune.

Photo 22 : Prélèvement des échantillons d'eau de la lagune Ébrié à Attoutou B



Prélèvement d'échantillon



Analyse de l'échantillon

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020




Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse physico-chimique de l'eau de la lagune au niveau du site Attoutou B.

Tableau 72: Analyse de la qualité de l'eau de la lagune Ébrié au niveau du site du Projet





Points de mesure	Coordonnées géographiques		Paramètres (unité)	Valeurs mesurées	Valeurs limites OMS eau de surface	Description générale du site de prélèvement (couleur, végétation, odeur, état des rives, etc...)
	Longitude	Latitude				
P1	004,57175°	05,22295°	Manganèse	0,1	-	Présence de déchets dans l'eau Eau trouble et dégagement d'odeur
			Sulfate de d'hydrogène	142	-	
			Potassium (Mn)	>25	-	
			Ammonium	0,2	-	
			Phosphate (mg/L)	1,1	3	
			Nitrate (mg/L)	5,4	5	
			Nitrite (mg/L)	<0,02	0,5	
			Cuivre (mg/L)	<0,1	1	
Silice (mg/L)	>1,4	0,2				




3.3.2.7.5. Milieu biologique

Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Végétation (type, présence d'arbres, d'herbe, etc.)	Cocotiers		05,22194° 004,57170°
	Brousse		05,22209° 004,57114°
Faune (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes, etc.)	fourmille		05,22067° 004,57313°




Composant e	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Mouche		05,22067° 004,57313°
	Corbeau		05,22067° 004,57313°
	Moustique		05,22067° 004,57313°
	Papillon		05,22106° 004,57253°




Composant e	Description (observations) et caractéristique s	Photos	Coordonné es GPS
	Crabes		05,22194° 004,57170°



3.3.2.7.6. Milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du site de Attoutou B est représenté dans le tableau ci-dessous




Tableau 73 : Observations environnementales à Attoutou B

Composante	Description (observations ) et caractéristique s	Photos	Coordonné es GPS
Occupation du sol (marchés, banques, habitations, lieux de culte, écoles, services, etc.)	École primaire		05,22106° 004,57253°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Église		05,22171° 004,57325°
Activités économiques (les activités économiques aux alentours du tracé)	Transformation de manioc en attiéké, pêche, maquis		05,22177° 004,57127°
	Commerce : boutique		05,22203° 004,57309°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Agriculture : élevage de pigeon		05,22067° 004,57313°
Infrastructures sanitaires	Hôpital		05,22067° 004,57313°





Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Pompe à motricité humaine		05,22180° 004,57313°
Typologie des habitats (planifié, collectif, collectif, irrégulier)	Habitat planifié	Néant	Néant
	Habitat collectif : maison faite en brique avec plusieurs occupants		05,22194° 004,57171°
	Habitat individuel : maison faite en brique		05,222194° 004,57170°



Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
	Habitat irrégulier : construction en bambou		05,22203° 004,57309°
Équipements de superstructures (ex : infrastructures communautaires, immeubles, etc.)	Néant	Néant	Néant
Voirie (état, primaire, secondaire, tertiaire, etc.)	Piste d'accès au village non bitumée		05,22161° 004,57234°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Réseau de drainage (couverture de la zone, sens d'écoulement, etc.)	Le réseau de drainage est naturel et se fait le sens d'écoulement vers la lagune		05,22194° 004,57170°
Alimentation en électricité (couverture de la zone, existence de ligne moyenne tension, basse tension, etc.)	Des lignes moyennes tensions exploitées par la CIE		05,22131° 004,57152°

Composante	Description (observations) et caractéristiques	Photos	Coordonnées GPS
Gestion des eaux usées (état, assainissement collectif, individuel, etc.)	Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune		05,22205° 004,57116°
Gestion des ordures ménagères (entreprise de gestion des déchets, existence de poubelle, etc.)	Décharge des ordures ménagères au bord de la lagune		05,22209° 004,57114°

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, septembre 2020

### 3.4. Tendances de l'état de l'environnement

Les tendances de l'état de l'environnement s'appuient sur la caractérisation de l'état de chaque thème environnemental. Dans le processus de caractérisation de l'environnement, deux (2) approches sont envisageables :

- la démarche thématique, avec une description de chaque thème environnemental ;
- la démarche systémique, fondée sur l'analyse du fonctionnement des différents milieux constituant l'environnement.

Ces deux (2) démarches, mises en œuvre conjointement permettent, pour la première, d'assurer que rien n'est oublié, et pour la seconde, d'apprécier l'impact plus globalement<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> L'étude d'impact sur l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Patrick Michel – BCEOM – 2001 - page 59

Les tendances de l'état de l'environnement du Projet ont été déterminées sur la base de ces deux (2) démarches combinées.  
Elles sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau 74 : Tendance de l'état de l'environnement

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
<b>Milieu physique</b>					
<b>11. Climat</b> 11.1.Zone climatique	zone I correspondant au climat Attiéen (régime équatorial de transition)	climat Attiéen	L'aménagement des berges n'a aucune influence sur le climat	La restauration de mangrove n'a aucune influence sur le climat	L'aquaculture n'a aucune influence sur le climat
11.2.Température	Températures moyennes minimale à 27 °C et températures moyennes à maximale 30 °C	Taboh : 26°C Koko 26°C Grand-Jack 32°C Téfrédji 29°C Couvé 30°C Tiémien 30°C Attoutou 32°C			
11.3.Pluviométrie	Les précipitations annuelles moyennes sont de 1466.4 mm.				
11.4.Humidité	Humidité située entre 3 % de 97 %.				
11.5.Vent (rose des vents)	La direction horaire moyenne principale du vent à Jacqueville vient du sud tout au long de l'année.				
<b>12. Géologie</b>	bassin sédimentaire côtier d'âge Crétacé-Quaternaire	Bassin sédimentaire côtier	Aucun	Aucun	Aucun
<b>13. Géomorphologie</b>	Relief constitué de cordon littoral qui se caractérise par une côte très sablonneuse.		Le projet modifiera la géomorphologie du site du projet	Aucun	Aucun
<b>14. Topographie</b>	topographie essentiellement plate (87 mètres)		Le projet modifiera la topologie du site du projet	Aucun	Aucun
<b>15. Pédologie</b>	Sol ferrallitique Sol sableux Sol argilo-sableux	Le sol est brun foncé et sableux	L'aménagement des berges va modifier la pédologie du site du projet	La pédologie aura une influence sur le projet	Aucun



THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
16. Hydrogéologie	Caractérisé par trois niveaux d'aquifères d'inégale importance	Des aquifères du quaternaire marin, du continental terminal	Aucun	Aucun	Aucun
17. Hydrologie	L'hydrologie est principalement caractérisée par la présence de la lagune Ebrié et d'une façade maritime sur l'Océan Atlantique	Présence de lagune	L'aménagement des berges peut empêcher les écoulements de surface vers la mer	Aucun	Le régime hydrologique peut influencer la productivité de l'aquaculture
18. Bruit	Néant	Taboth : 68,8dBA Koko 76.5dBA Grand-Jack 52.9dBA Téfrédji 72.5dBA Couvé 53.9dBA Tiémien 53.9dBA Attoutou 53.7dBA	Aucun	Aucun	Aucun
19. Qualité de l'air	Néant	<1ppm : les PM 2,5 et 10 sont supérieures aux seuils recommandés par l'OMS	Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	Aucun	Aucun
20. Qualité de l'eau	Néant		Aucun	Aucun	Aucun
<b>Milieu biologique</b>					
3. Flore	Aucune espèce rare n'a été observée	Manguiers, Mangrove, Végétation herbacée, Forêt	L'aménagement des berges entraîne une légère destruction de flore le long de la plage	Renforcement du couvert végétal	Aucun
4. Faune	Le crocodile ( <i>Osteolaemus tetraspis</i> ) Grue couronnée ( <i>Balearica pavonina</i> )	Mouche, Corbeau, Moustique, Papillon, Reptiles, Petit, mammifères : rat Tilapia Agoutis crocodile	L'aménagement des berges entraîne une légère destruction de faune le long de la plage	Création d'habitat naturel	Aucun
<b>MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL</b>					

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
12. Électricité	Environ 92% des ménages bénéficient de l'électricité contre 8% des ménages qui utilisent encore la lampe	La CIE assure l'alimentation en électricité de la population de Taboth	Aucun =	Aucun	Aucun
13. Eau potable	La grande majorité de la population a accès à l'eau courante avec les installations de la SODECI (54% de la population)	Château d'eau à Taboth, Grand-Jack, Téfrédji, et Couvé Mini château d'eau à Tiémien Pompe à motricité humaine à Attoutou Utilisation de puit à koko	Aucun	Aucun	Aucun
14. Éducation	17 écoles préscolaires, 67 écoles primaires, 05 écoles secondaires, 16 centres d'alphabétisations et 01 Centre professionnel des métiers de la maintenance industrielle et l'institution Féminine d'Éducation et de Formation (IFEFE)	Écoles primaires	Aucun	Aucun	Aucun
15. Santé	un (1) hôpital général, six (6) centres de santé régionaux, une (01) direction départementale de la santé et deux (2) infirmeries	Hôpital a Couvé et a Attoutou	Aucun	Aucun	Aucun
16. Route	Le réseau routier ne couvre que la commune. Les voies de communication avec les villages de l'intérieur de Jacqueville sont non bitumées.	Piste d'accès au village praticable mais non bitumée	L'aménagement des berges entrainera une augmentation du trafic lié au transport du sable	Aucun	Aucun
17. Assainissement	Neant	Drainage naturel, Écoulement vers la lagune	Aucun	Aucun	Aucun

THÈME	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SOUS-PRÉFECTURES	ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES SITES DU PROJET	ANALYSE PAR RAPPORT AU PROJET		
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
<b>18. Population</b>	La population résidente de Jacqueville 56 308 habitants en 2014		Aucun	Aucun	Aucun
<b>19. religion</b>	Des églises et des mosquées	Présence d'église dans les villages mais aucune mosquée	Aucun	Aucun	Aucun
<b>20. organisation sociale et politique</b> 20.1.Organisation socio-culturelle			L'aménagement des berges peut favoriser les événements socio-culturels	Aucun	Aucun
20.2.Organisation politique	Elle oscille autour des structures de l'État tels que la commune et les sous-préfectures mais aussi des coutumes des trois (3) peuples autochtones (alladian, ahizi, akouri)		Aucun	Aucun	Aucun
<b>21. Foncier</b>	La question foncière est gérée par les grandes familles supervisés par les autorités coutumières. Cette gestion est caractérisée par une forte emprise des notables et des anciens sur le fonctionnement de la collectivité, des familles et des exploitations agricoles. Ainsi, la terre à Jacqueville est un bien familiale		Risque de conflits fonciers liés au site de l'aménagement des berges	Risque de conflits fonciers liés au site de restauration de mangrove	Aucun
<b>22. Activités économiques</b>		Agriculture : pêche Agriculture : élevage des porcins Transformation du manioc en attiéké	L'aménagement des berges va favoriser le développement des activités économiques	La restauration de la plage va favoriser le développement de la pêche	L'aquaculture entraînera une génération de revenu de la population

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 3.5. Lacunes des données

Les lacunes des données sont de deux ordres :

- les informations partielles ;
- les informations inexistantes.

#### 3.5.1. Informations partielles

Elles concernent notamment les informations peu précises et les informations non actualisées :

Tableau 75 : Description des information partielles

Informations partielles	Description
Informations peu précises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- certaines informations sont génériques et générales (climat et sismicité) ;</li> <li>- imprécisions des mesures dues à des erreurs systématiques des appareillages (sonomètre, thermomètre électronique) ;</li> <li>- compte tenu de la période de réalisation de l'étude, les mesures de température et de bruit ont été effectuées sur une période de l'année donc ne tiennent pas compte des différentes saisons et peuvent subir des variations ;</li> <li>- les données mesurées sur le terrain souffrent d'imprécision à cause des délais relativement courts de l'étude ;</li> </ul>
Informations non actualisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- certaines données sur la population n'ont pas été mises à jour ;</li> <li>- les données sur les attributions officielles des ministères et institutions d'État restent encore non actualisées du fait que l'accessibilité à la totalité des informations comporte des difficultés rendant l'information acquise plus ou moins partielle.</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

#### 3.5.2. Données inexistantes

La quantification des gaz d'échappement et du niveau de bruit émis par les engins est une donnée difficile à obtenir du fait des nombreux paramètres à prendre en compte (état de l'engin, carburant utilisé, etc.).

#### 3.5.3. Solutions aux lacunes des données

Pour pallier les lacunes des données dans la réalisation de l'étude, certaines solutions sont envisagées telles que :

- l'analyse des études d'impact environnemental similaires précédentes ;
- la consultation des projets du même type;
- les retours d'expériences disponibles (nationaux et internationaux) ;

la consultation d'experts internationaux et la mise à disposition de ressources matérielles.

## 4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

---

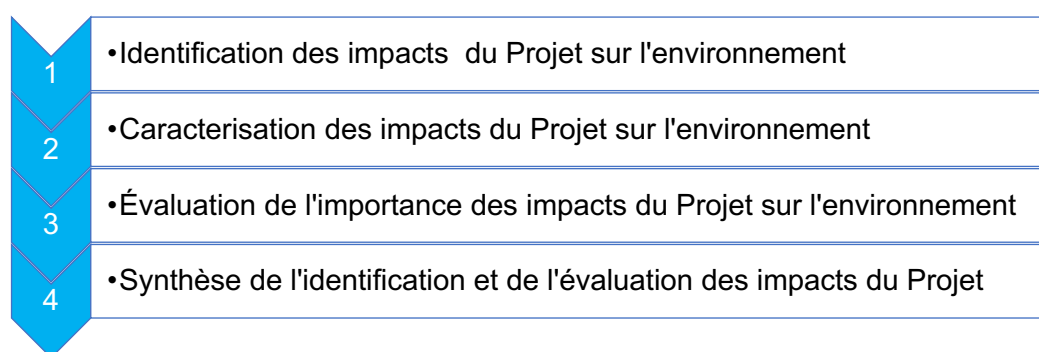


## 4.1. Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts

Dans cette partie, il s'est agi, d'une part, d'identifier et de caractériser les impacts du Projet sur l'environnement et d'autre part, d'en apprécier l'importance. L'analyse sera synthétisée dans une matrice récapitulative. Les impacts seront classés en distinguant les quatre (4) phases de réalisation du Projet : préparatoire, aménagement et construction, exploitation et cessation d'activités.

Le diagramme ci-dessous présente les étapes de cette méthodologie.

Figure 12 : Méthodologie d'identification, de caractérisation et d'évaluation de l'importance des impacts du Projet



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 4.1.1. Identification des impacts du Projet

Les impacts sont identifiés à partir des activités sources d'impact qui comprennent toutes les activités susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur un ou plusieurs éléments du milieu. Les sources d'impact identifiées pour chacune des phases de réalisation du Projet et pouvant induire des changements dans le milieu récepteur sont déterminées à partir de la description technique du Projet. Les composantes du milieu prises en compte dans cette identification sont l'environnement biophysique (eau, sol, air, paysage, faune et flore) et l'environnement socio-économique (population, activités humaines et culturelles).

Les impacts ainsi identifiés sont reportés dans une matrice d'interrelations qui permet, d'une part, de s'assurer que tous les impacts sont considérés et, d'autre part, de présenter une synthèse exhaustive.

### 4.1.2. Caractérisation des impacts du Projet

La caractérisation des impacts permet de les distinguer selon leur type (positif ou négatif). Elle prend en compte la nature des effets (directs, indirects, cumulatifs et synergiques). Chaque impact du Projet a été analysé en fonction de cette caractérisation et sur les quatre (4) phases.

### 4.1.3. Évaluation de l'importance des impacts du Projet

L'approche méthodologique utilisée pour évaluer l'importance des impacts du Projet est basée sur la grille de Fecteau (1997). Elle repose essentiellement sur l'appréciation de trois (3) critères : la durée, la portée et l'intensité des impacts appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois (3) caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse de l'importance de l'impact environnemental.

La grille de Fecteau figure ci-dessous.

Tableau 76 : Grille de Fecteau

Durée (courte-moyenne-longue)	Portée (locale-zonale-régionale)	Intensité		
		Faible	Moyenne	Forte
Courte	Locale	Mineure	Mineure	Mineure
Moyenne	Locale	Mineure	Moyenne	Moyenne
Longue	Locale	Mineure	Moyenne	Majeure
Courte	Zonale	Mineure	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Zonale	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Longue	Zonale	Moyenne	Moyenne	Majeure
Courte	Régionale	Mineure	Moyenne	Majeure
Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Majeure
Longue	Régionale	Majeure	Majeure	Majeure

Source : Fecteau, avril 2020

L'évaluation des niveaux d'importance de l'impact s'effectue à l'aide de l'échelle suivante.

Tableau 77 : Échelle d'appréciation du niveau d'importance des impacts

Niveaux d'importance des impacts	Définitions
Majeur	Un impact d'importance majeure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées de façon importante ; l'impact met en danger la vie d'individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale
Moyen	Un impact d'importance moyenne signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées partiellement ; l'impact ne met pas en danger la vie d'individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale
Mineur	Un impact d'importance mineure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées légèrement

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

L'échelle ci-dessous permet d'apprécier les critères de la grille de Fecteau.

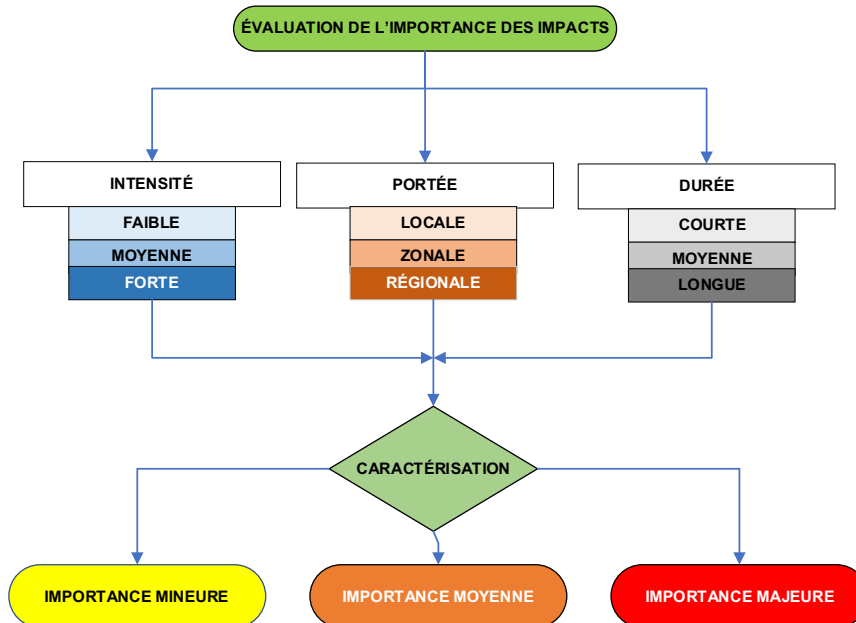
Tableau 78 : Échelle d'appréciation des critères de la grille de Fecteau

Critères	Échelles	Descriptifs
Durée	Courte	Pendant la période de préparation, de construction et/ou d'exploitation (moins d'un an)
	Moyenne	1 à 10 ans
	Longue	Supérieure à 10 ans
Portée	Locale	Sur le site d'activité du projet ou à 100 m de sa frontière
	Zonale	À moins de 10 km du site d'activité du projet
	Régionale	À plus de 10 km du site d'activité du projet
Intensité	Faible	Éléments naturels et équipements faiblement altérés ou impact légèrement positif ou négatif sur les conditions socio-économiques de base
	Moyenne	Éléments naturels et équipements manifestement altérés ou impact modérément positif ou négatif sur les conditions socio-économiques de base
	Forte	Éléments naturels et équipements sévèrement altérés ou impact considérablement positif ou négatif sur les conditions socio-économiques de base

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La méthode employée est représentée dans le diagramme ci-dessous.

Figure 13 : Diagramme de l'évaluation de l'importance des impacts



Source : TDR ANDE n°116-072020/km, juillet 2020

#### 4.1.4. Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation des impacts du Projet

##### 4.1.4.1. Synthèse de l'identification des impacts du Projet sur l'environnement

La matrice de synthèse de l'identification des impacts retenue est celle figurant dans les TDR n°116-072020/km mois 2020 élaborés par l'ANDE. Elle se présente comme suit.

Phase du Projet	Zone concernée	Activités/sources d'impact	Composante du milieu affectée (physique, biologique, humain)	Nature de l'impact

##### 4.1.4.2. Synthèse de l'évaluation des impacts du Projet sur l'environnement

La matrice de synthèse de l'évaluation des impacts retenue est celle figurant dans les TDR n°116-072020/km, mois 2020 élaborés par l'ANDE. Elle se présente comme suit.

Phase du Projet	Zone concernée	Activités/sources d'impact	Composante du milieu affectée (physique, biologique, humain)	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact

## 4.2. Identification, caractérisation et évaluation des impacts du Projet

### 4.2.1. Activités sources d'impact par intervention

#### 4.2.1.1. Aménagement des berges

Les activités sources d'impact ont été réparties selon les phases du Projet (préparatoire et construction, d'exploitation et de cessation d'activité) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 79 : Activités sources d'impact de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Phases du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat du sable en vrac pour le remblai
	Achat du sable pour la digue en sacs de sable
	Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable
	Achat des sacs pour la digue en sacs de sable
Construction	Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville
	Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire
	Piquage des supports en bois
	Ensachage du sable
	Empilage des sacs
Exploitation	Management de projet en bureau et sur le terrain
	Maintenance
Cessation d'activités	Arrêt des activités de maintenance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 4.2.1.2. Restauration de mangrove

Les activités sources d'impact ont été réparties selon les phases de la restauration de mangrove (préparatoire et construction, d'exploitation et de cessation d'activité) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 80 : Activités sources d'impact de l'intervention de restauration de mangrove

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Étude technique détaillée et de conception
	Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove
Construction	Préparation du site (débarrassèrent de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)
	Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting
	Collecte de la terre vers le site, fumier
	Transport du fumier jusqu'au site
Exploitation	Planting des semis
	Préparation du site
	Gestion de la plantation
	Appui à la coordination

Phase du projet	Activités sources d'impact
	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain
Cessation d'activité	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 4.2.1.3. Aquaculture

Les activités sources d'impact ont été réparties selon les phases de l'aquaculture (préparatoire et construction, d'exploitation et de cessation d'activité) comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 81 : Activités sources d'impact de l'intervention de l'aquaculture

Phase du projet	Activités sources d'impact
Préparatoire	Achat et transport de matériel
Construction	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture
Exploitation	Transport des aliments pour nourrir les alevins
	Alimentation des poissons et alevinage
	Supervision et coordination
	Entretien, suivi et surveillance sur le site
Cessation d'activité	Arrêt des activités d'aquaculture
	Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 4.2.2. Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts

Les tableaux de synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts du Projet selon les différentes phases pour chaque intervention figurent ci-dessous.



Tableau 82 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels				
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception								
		Achat du sable en vrac pour le remblai			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Achat du sable pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Achat des sacs pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure
Construction	Site du chantier et site du Projet	Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville	Air			Pollution de l'air par le transport du sable	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire			santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Piquage des supports en bois		Flore		Destruction de la flore causé par l'abattage des bois	Courte	Locale	Faible	Mineure
					santé et à la sécurité	Atteinte à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels				
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
Exploitation		Ensachage du sable			santé	Atteinte à la santé par les envois de poussière	Courte	Locale	Faible	Mineure
			paysage			Production de déchets issu des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Empilage des sacs			santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Site du chantier et site du Projet	Management de projet en bureau et sur le terrain			santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
			paysage			Restauration des berges	Longue	Locale	Moyenne	Majeure
					Société	Réduction de l'érosion	Longue	Locale	Moyenne	Majeure
					Société	Protection de la population et des habitats	Longue	Locale	Moyenne	Majeure
					Société	Réduction des inondations	Longue	Locale	Moyenne	Majeure
	Site du chantier et site du Projet	Maintenance			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Moyenne	Mineure

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels				
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
			sol/Aire			Production des déchets issu des sacs troués	Courte	Locale	Faible	Mineure
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance	paysage			Dégradation de la berge	Courte	Locale	Faible	Mineure

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 83 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de restauration de mangrove

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact					
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact		
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception										
		Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure		
					Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure		
				Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure			
Construction	Site du chantier et site du Projet	Construction des pépinières de mangrove	Préparation du site (débarassèrent de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	
				Paysage			Déchets verts issus des opérations de débarrassèrent de tout encombrement au sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	
						Société	Risque de non adhésion des populations au projet	Courte	Locale	Faible	Mineure	
						Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	
				Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Collecte de la terre vers le site, fumier			Santé	Production de déchets issus des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Transport du fumier jusqu'au site	Air			Pollution de l'air par le transport du fumier	Courte	Locale	Faible	Mineure
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Planting de la mangrove				Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
						Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
				Planting des semis	Paysage			Génération de déchets de semis	Courte	Locale	Faible	Mineure
							Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure
				Préparation du site			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Supervision											
	Gestion de la plantation	Paysage				Restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure		
			Faune			Augmentation des ressources halieutiques	Longue	Locale	Forte	Majeure		

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Transport	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Site du chantier et site du Projet	Appui à la coordination			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie, etc.)	Courte	Locale	Faible	Mineure
			Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance		Flore		Dégradation de la plantation de mangrove	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



Tableau 84 : Synthèse de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de l'importance des impacts de l'intervention de l'aquaculture

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Achat et transport de matériel	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	
Construction	Site du chantier et site du Projet	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
			Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Transport des aliments pour nourrir les alevins	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	
		Supervision et coordination									
	Alimentation des poissons et alevinage				Faune		Création d'emplois	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne
							Augmentation de la production halieutique	Longue	Locale	Forte	Majeure
						Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure
Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le site		Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités d'aquaculture		Faune		Diminution de la production halieutique	Courte	Locale	Faible	Mineure	

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact			
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact
					Société	Diminution des moyens de subsistance	Courte	Locale	Faible	Mineure
		Démolition des enclos d'élevage et démontage des enclos d'aquaculture	Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 4.2.3. Récapitulatif du nombre d'impacts

Le nombre des impacts par intervention et par typologie est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 85 : Nombre des impacts par intervention et par typologie

Typologie des impacts		Nombre d'impacts par intervention		
		Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
Positifs	Mineures	5	5	3
	Moyens	0	0	1
	Majeures	4	1	1
Négatifs	Mineures	11	18	13
	Moyens	0	2	0
	Majeures	0	0	0

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

## 5.1. Mesures générales

La démarche progressive de l'étude d'impact implique d'abord un ajustement du Projet vers le moindre impact. Au cours de l'élaboration d'un projet, de nombreuses opportunités permettent d'en supprimer ou d'en réduire certains, notamment par l'analyse des variantes. Cependant, malgré ces principes de précaution, tout projet induit des impacts résiduels. Dès lors qu'un impact dûment identifié comme dommageable ne peut être totalement supprimé, le maître d'ouvrage (ou le maître d'ouvrage délégué) a l'obligation de mettre en œuvre des mesures réductrices et compensatoires et de budgétiser les dépenses afférentes au titre de l'économie globale du projet<sup>39</sup>.

### 5.1.1. Mesures d'amélioration de la performance

Ces mesures portent sur les dispositions à prendre pour permettre aux populations d'améliorer leur cadre et niveau de vie et les moyens à mettre en œuvre pour la bonne marche du Projet. Elles visent à intensifier les bienfaits du Projet sur l'environnement et le social. Elles concernent les impacts positifs.

Ces mesures portent sur :

- la bonne gouvernance et la bonne organisation du Projet.
- le respect des droits de l'homme ;
- le respect des droits des travailleurs conformément à la réglementation nationale ;
- la conformité fiscale des acteurs du Projet ;
- le recrutement des jeunes des localités riveraines et des jeunes diplômés au plan national ;
- l'engagement des parties prenantes ;
- l'acceptabilité sociale du Projet ;
- le respect des us et coutumes ;
- la prise en compte du genre et des personnes vulnérables.

### 5.1.2. Mesures de gestion des impacts négatifs

Les mesures générales d'atténuation visent à atténuer les effets négatifs du Projet pris dans son ensemble. Ces mesures portent sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de la totalité des déchets liquide, solide, toxique produits par les activités ;
- la formation et la sensibilisation de tout le personnel et des communautés locales sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- la formation et la sensibilisation de tout le personnel sur les risques et dangers liés au Projet ;
- la conception et l'application des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage des produits, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité, etc.)
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour réagir en cas de sinistre ;
- la formation de tout le personnel sur ces mesures de sécurité et sur ce plan d'urgence.

<sup>39</sup> L'étude d'impact sur l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Patrick Michel, BCEOM, 2001, page 89



## 5.2. Mesures spécifiques

S'agissant des impacts négatifs, les mesures suivent le principe Éviter-Réduire-Compenser (ERC), principe de développement durable visant à ce que les développements n'engendrent pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

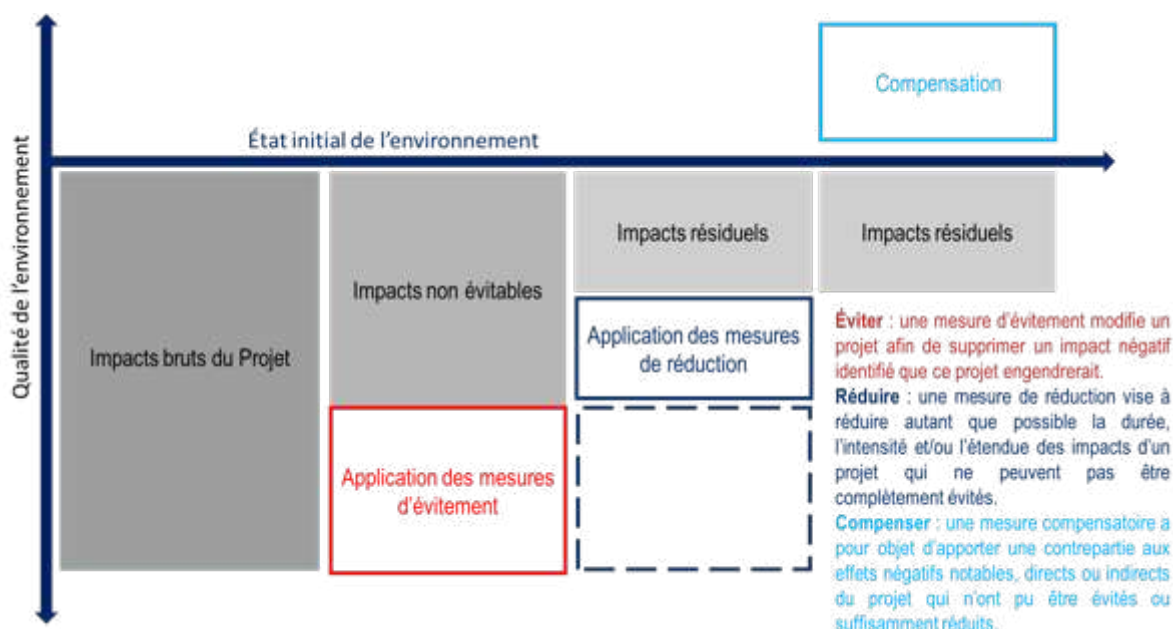
Les impacts d'un projet, plan ou programme sur l'environnement entraînent une dégradation de la qualité environnementale. La meilleure façon de préserver les milieux naturels est de s'attacher, en premier lieu, à éviter ces impacts. Pour cela, les mesures envisagées peuvent concerner des choix fondamentaux liés au projet (évitement géographique ou technique). Il peut s'agir, par exemple, de modifier le tracé d'une route pour éviter un site sensible. Dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités à un coût raisonnable, il convient de réduire la dégradation restante par des solutions techniques de minimisation :

- spécifiques à la phase de chantier (comme l'adaptation de la période de réalisation des travaux pour réduire les nuisances sonores) ;
- spécifiques à l'ouvrage lui-même (comme la mise en place de protections anti-bruit).

En dernier recours, des mesures compensatoires doivent être engagées pour apporter une contrepartie positive si des impacts négatifs persistent, visant à conserver globalement la qualité environnementale des milieux. En effet, ces mesures ont pour objectif l'absence de perte nette, voire un gain écologique (mêmes composantes : espèces, habitats, fonctionnalités...) : l'impact positif des mesures doit être au moins équivalent à la perte causée par le projet, plan ou programme. Pour cela, elles doivent être pérennes, faisables (d'un point de vue technique et économique), efficaces et facilement mesurables<sup>40</sup>.

La figure ci-dessous présente le principe ERC.

Figure 14 : Principe ERC



Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

<sup>40</sup> Principe ERC, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

Les tableaux suivants présentent la synthèse des mesures spécifiques préconisées par phase du Projet pour la gestion des impacts.

Tableau 86 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					Mesures de gestion	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact		
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception										
		Achat du sable en vrac pour le remblai			Emploi	Génération économiques d'activités	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	
		Achat du sable pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération économiques d'activités	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	
		Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération économiques d'activités	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	
		Achat des sacs pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération économiques d'activités	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	
Construction	Site du chantier et site du Projet	Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville	Air			Pollution de l'air par le transport du sable	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	
		Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire			santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	
		Piquage des supports en bois			santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité, nuisance sonore	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	
				Flore		Destruction de la flore causé par l'abattage des bois	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circoscrire l'aire des travaux afin de limiter la destruction de la flore	
				santé et à la sécurité	Atteinte à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations		

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					Mesures de gestion	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact		
Exploitation		Ensachage du sable			santé	Atteinte à la santé par les envois de poussière	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	
			paysage			Production de déchets issu des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	
		Empilage des sacs			santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	
	Site du chantier et site du Projet	Management de projet en bureau et sur le terrain				santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations
			paysage				Restauration des berges	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place un plan de gestion et de surveillance de la berge
				Société	Réduction de l'érosion	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place un plan de gestion et de surveillance des surfaces côtières		
				Société	Protection de la population et des habitats	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative		
				Société	Réduction des inondations	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative		
	Site du chantier et site du Projet	Maintenance			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Moyenne	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	Mesures de gestion
			sol/Aire			Production des déchets issu des sacs troués	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance	paysage			Dégradation de la berge	Courte	Locale	Faible	Mineure	Elaborer un plan de cessation d'activités

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



Tableau 87 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de restauration de mangrove

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion		
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact			
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception											
		Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air		
					Santé et sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations		
		Emploi			Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux			
Construction	Site du chantier et site du Projet	Construction des pépinières de mangrove	Préparation du site (débarrasser de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)	Sol		Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol		
				Paysage			Déchets verts issus des opérations de débarrasser de tout encombrement au sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	
						Société	Risque de non adhésion des populations au projet	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un plan d'association et d'implication des populations pour toutes les phases du projet comprenant des renforcements de capacité (intégrant le genre et la jeunesse)	
						Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	
				Préparation des lits de pépinière et des sacs, planting			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
				Paysage				Production de déchets issus des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
				Collecte de la terre vers le site, fumier			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
Exploitation	Planting de la mangrove	Planting des semis		Air		Pollution de l'air par le transport du fumier	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air		
						Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	
					Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale		

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
			Paysage			Génération de déchets de semis	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
		Préparation du site			Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
		Supervision									
		Gestion de la plantation	Paysage			Restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur une système d'autofinancement de l'initiative
				Faune		Augmentation des ressources halieutiques	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable des ressources halieutiques issues de la mangrove en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un système de surveillance permanent par un agent de la police de l'environnement
											Sensibiliser en permanence les populations à la nécessité de préserver les mangroves
		Transport	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations
	Site du chantier et site du Projet	Appui à la coordination			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie, etc.)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
			Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance		Flore		Dégradation de la plantation de mangrove	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-surveillance des mangroves

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



Tableau 88 : Synthèse des mesures spécifiques préconisées pour la gestion des impacts de l'intervention de l'aquaculture

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Achat et transport de matériel	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
Construction	Site du chantier et site du Projet	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'élevage et d'aquaculture	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST
			Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Transport des aliments pour nourrir les alevins	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact	
		Supervision et coordination									
		Alimentation des poissons et alevinage			Emploi	Création d'emplois	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale
				Faune		Augmentation de la production halieutique	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable de la production halieutique issue de l'aquaculture en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le site			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST notamment le risque de noyade pour les plongeurs et former les plongeurs au métier
			Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités d'aquaculture		Faune		Diminution de la production halieutique	Courte	Locale	Faible	Mineure	Créer les conditions d'auto financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet
					société	Diminution des moyens de subsistance	Courte	Locale	Faible	Mineure	
		Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture	Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire
						Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



## 6. CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

## 6.1. Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation

Les interventions du projet sont classées dans les secteurs d'atténuations selon le tableau ci-dessous.

Tableau 89 : Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation

Intervention	Secteur d'atténuation
Aménagement des berges	La construction
Restauration de mangrove	Le reboisement
Aquaculture	L'agriculture

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6.2. Liste des gaz à effet de serre générés par le projet et leurs sources

### 6.2.1. Liste des gaz à effet de serre

Le tableau ci-dessous présente les différents gaz à effet de serre

Tableau 90 : Liste des différents gaz à effet de serre

Gaz à Effet de Serre	Formule	PRG relatif/CO <sub>2</sub> (à 100 ans)	Intervention concernée
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	1	- Aménagement des berges - Restauration de mangrove - Aquaculture
Méthane	CH <sub>4</sub>	25	Aucune
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	298	Aucune
Chlorofluorocarbones	CFC	4750 à 14400	Aucune
Vapeur d'eau	H <sub>2</sub> O		Aucune
Ozone troposphérique	O <sub>3</sub>		Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.2.2. Sources des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES)

Le tableau ci-dessous présente les différentes sources d'émission des gaz à effet de serre

Tableau 91 : Source des gaz à effet de serre

Gaz à Effet de Serre	Formule	Sources d'émission
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	La principale origine du CO <sub>2</sub> pendant la mise en œuvre du projet constitue essentiellement le transport de matériel, de sable, de pépinière de mangrove et des aliments de poisson

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.3. Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre

#### 6.3.1. Aménagement des berges

Le tableau ci-dessous présente le listing des technologies du secteur d'activité et la proposition d'une technologie propre de l'aménagement des berges.

Tableau 92 : listing des technologies du secteur d'activité et la proposition d'une technologie propre de l'aménagement des berges.

Activités	Gaz à Effet de Serre	Description de la technologie	Classification des technologies par ordre décroissance de pollution	Technologie couramment utilisée en Côte d'Ivoire	Technologie utilisée par le projet	Technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur
Transport de sable de Songon à Jacqueville	CO <sub>2</sub>	- Camion à benne	- Camion à benne	Camion à benne	Camion à benne	Camion à benne (essence)
Ouverture des voies	CO <sub>2</sub>	- Tractopelle - Tracteur - Bulldozer	- Bulldozer - Tractopelle - Tracteur	Bulldozer	Bulldozer	Bulldozer (essence)
Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois	CO <sub>2</sub>	- Pelleteuse - Chargeur - Bulldozers - Décapeuses	- Bulldozers - Chargeur - Décapeuses - Pelleteuse	Pelleteuse	Pelleteuse	Pelleteuse (essence)
Superposition des digues en sacs de sables	CO <sub>2</sub>	- Chargeur - Bulldozers	- Bulldozers - Chargeur	Chargeur	Chargeur	Chargeur (essence)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 6.3.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente le listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de la restauration de mangrove

Tableau 93 : listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de la restauration de mangrove

Activités	Gaz à Effet de Serre	Description de la technologie	Classification des technologies par ordre décroissance de pollution	Technologie couramment utilisée en Côte d'Ivoire	Technologie utilisée par le projet	Technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur
Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)
Transport des pépinières mangrove jusqu'au site	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.3.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente le listing des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de l'aquaculture

Tableau 94 : des technologies du secteur agricole et la proposition d'une technologie propre de l'aquaculture

Activités	Gaz à Effet de Serre	Description de la technologie	Classification des technologies par ordre décroissance de pollution	Technologie couramment utilisée en Côte d'Ivoire	Technologie utilisée par le projet	Technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur
Achat et transport de matériel	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)
Transport des aliments pour nourrir les alevins	CO <sub>2</sub>	- Camion	- Camion - Véhicule	Camion	Camion	Camion (essence)

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6.4. Bilan carbone

### 6.4.1. Aménagement des berges

Le tableau ci-dessous énumère le bilan carbone de l'aménagement des berges.

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone du projet (A)-(B) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg C
Transport du sable de Songon au site de Jacqueville	810	810	810	0	0	0
Ouverture des voies d'accès	1215	1215	702	0	513	0,1398951
Étalage du sable sur le site sur une période de 1 mois	1215	1215	702	0	513	0,1398951
Superposition des digues en sacs de sables	294.3	294.3	115.56	0	178.74	0,0487423

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.4.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous énumère le bilan carbone de la restauration de mangrove.

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone du projet (A)-(B) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg C
Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	810	810	810	0	0	0
Transport de la pépinière de mangrove jusqu'au site	810	810	810	0	0	0

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 6.4.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous énumère le bilan carbone de l'aquaculture.



Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B) en kg CO <sub>2</sub>	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone du projet (A)-(B) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg CO <sub>2</sub>	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A)-(C) en kg C
Achat et transport de matériel	810	810	810	0	0	0
Transport des aliments pour nourrir les alevins	32,4	32,4	27	0	5,4	0,00147258

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 6.5. Recommandation

Le CO<sub>2</sub> est le principal GES émis dans le cadre de ce projet. Il est essentiellement produit par la combustion d'hydrocarbures utilisés par les engins du projet.

Au regard du bilan carbone, les moteurs type diésel émettent plus de CO<sub>2</sub> que ceux de types essence. Afin de prendre en compte les enjeux climatiques dans ce projet nous recommandons au promoteur d'utiliser des engins à moteur essence.

## 7. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

---

## 7.1. Identification et analyse des potentiels dangers et risques

### 7.1.1. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques

La méthode utilisée repose sur l'appréciation :

- du niveau d'intensité correspondant à la gravité, qui représente l'étendue des conséquences de l'événement en cas d'occurrence ;
- du niveau de fréquence, qui correspond à la probabilité pour que l'événement identifié se réalise avec les conséquences déterminées<sup>41</sup>.

#### 7.1.1.1. Échelles de gravité

##### 7.1.1.1.1. Échelle de gravité liée à l'exposition humaine

L'échelle de gravité liée à l'exposition humaine retenue est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 95 : Échelle de la gravité liée à l'exposition humaine

Niveau de gravité	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
5. Désastreux	Plus de 10 personnes exposées <sup>(*)</sup>	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4. Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3. Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2. Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1. Modéré	Pas de zone de létalité hors établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

<sup>(\*)</sup> Personnes exposées : personnes exposées à l'extérieur des limites du site, en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et la propagation de ses effets le permettent.

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

<sup>41</sup> Idem, p.54

### 7.1.1.1.2. Échelle de gravité liée à l'exposition de l'environnement

L'échelle de gravité liée à l'exposition de l'environnement retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 96 : Échelle de la gravité liée à l'exposition de l'environnement

	Gravité liée à l'exposition de l'environnement				
	1	2	3	4	5
Personnel présent dans l'établissement	Pas d'effets létaux ou premiers effets irréversibles	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles largement étendus
Personnes hors établissement					
Matériel	Pas de dommage	Dommage matériel mineur réparable	Dommages irréparables limités aux équipements de l'unité	Dommages affectant les unités adjacentes (effet domino possible)	Dommages étendus – Dommages en dehors des limites du site
Dommages sur l'environnement naturel	Pollution négligeable, pas d'impact significatif sur l'environnement retour à l'état initial quasi immédiat	Impact significatif sur l'environnement et nécessitant des travaux de dépollution minimales récupération dans une cuvette de rétention étanche	Atteintes sévères à l'environnement limité au site récupération en bassin de contrôle nécessitent des travaux importants de dépollution  (Retour état initial < 1 an)	Atteintes majeures à des zones vulnérables hors du site avec répercussions à l'échelle locale nécessitent des travaux lourds de dépollution  (Retour état initial > 1 an)	Atteintes catastrophiques dans une zone largement étendue hors du site effets irréversibles nécessitant des travaux lourds de dépollution  (Dépollution > 5 ans)

Source : ITW Spraytec. (2011). Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – partie 4 : étude de dangers (dossier n°2046269 – révision 3) (France)

### 7.1.1.2. Échelle de probabilité

L'échelle de fréquence retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 97 : Échelle de probabilité

NIVEAU DE PROBABILITÉ	E	D	C	B	A
<i>Qualitative</i>	<p><b>Possible mais extrêmement peu probable</b></p> <p>N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations</p>	<p><b>Très improbable</b></p> <p>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</p>	<p><b>Improbable</b></p> <p>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</p>	<p><b>Probable</b></p> <p>S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation</p>	<p><b>Courant</b></p> <p>S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices</p>
<i>1/2 quantitative</i>	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place				
<i>Quantitative (par unité et par an)</i>	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$





Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)



### 7.1.1.3. Évaluation des risques

Par référence à la matrice Gravité x Probabilité ci-dessous (circulaire française du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées), chaque phénomène dangereux est repéré, dans les tableaux d'analyse des risques, par un code couleur qui permet de visualiser son niveau de risque (ou criticité), sans prise en compte des barrières et avec prise en compte des barrières<sup>42</sup>.

Tableau 98 : Matrice de criticité

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Catastrophique (4)	Jaune	Orange	Rouge	Rouge	Rouge
Important (3)	Jaune	Jaune	Orange	Rouge	Rouge
Sérieux (2)	Vert	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Modéré (1)	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune
 NON					
 MMR 2					
 MMR 1					
 ACCEPTABLE					

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

**Zone en rouge = zone « NON »** : zone de risques élevés qui implique des accidents « **inacceptables** » susceptibles d'engendrer des dommages sévères à l'intérieur et hors des limites du site.

**Zones en orange = zone « MMR 2 »** : accidents « **critiques** » devant donner lieu à une modélisation et détermination quantifiée de la gravité des effets ainsi qu'à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires.

**Zone en jaune = zone « MMR 1 »** : accidents maîtrisés par les mesures de maîtrises du risque déjà mises en place.

**Zone en vert =** : zone de risque moindre : accidents « **acceptables** » donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure (le risque est maîtrisé et à surveiller).

<sup>42</sup> Idem, p.57

## 7.1.2. Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités du Projet par intervention

### 7.1.2.1. Aménagement des berges

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la matrice de criticité pour l'aménagement des berges

Tableau 99 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			
				Gravité	Probabilité	Criticité	
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQAB001	2	C	Orange
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAB002	2	C	Orange
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAB003	1	C	Vert
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAB004	1	C	Vert
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque d'accident	REQAB005	3	B	Rouge
		Pente	Risque de renversement	REQAB006	2	D	Vert
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQAB007	1	B	Vert
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQAB008	2	C	Orange
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAB009	2	C	Orange
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQAB010	3	B	Rouge
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAB011	1	B	Vert
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAB012	3	C	Orange
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQAB013	3	C	Orange
	Sacs	Ensachage du sable	Risque d'accident	REQAB014	1	E	Vert
	Râteau	Remblaiement du sable à la main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQAB015	1	C	Vert
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRAB016	1	B	Vert
		COV	Pollution atmosphérique	RPRAB017	2	C	Orange
	Huiles de machines	Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRAB018	1	B	Vert
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRAB019	1	B	Vert

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRAB020	2	D	
			Risque d'incendie	RPRAB021	2	C	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSEAB022	2	D	
			Risque physique	RSEAB023	1	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSEAB024	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSEAB025	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.1.2.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la matrice de criticité pour la restauration de mangrove

Tableau 100 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de restauration de mangrove

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQRM001	2	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRM002	1	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRM003	1	B	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRM004	3	D	
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQRM005	2	C	
		Pente	Risque de renversement	REQRM006	2	D	
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQRM007	1	B	
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQRM008	2	D	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRM009	1	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQRM010	2	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRM011	1	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRM012	1	B	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQRM013	1	D	
	Pioche	Pioche à main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQRM014	1	B	
	Ciseaux	Coupure à la main	Risque blessure	REQRM015	1	C	
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRRM016	1	B	
	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRRM017	3	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRRM018	2	D	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRRM019	2	C	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRRM020	1	C	
			Risque d'incendie	RPRRM021	2	D	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSERM022	1	B	
			Risque physique	RSERM023	1	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSERM024	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSERM025	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.1.2.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la matrice de criticité pour l'aquaculture

Tableau 101 : Identification et évaluation du niveau des risques de l'intervention de l'aquaculture

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			
				Gravité	Probabilité	Criticité	
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQAQ001	1	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAQ002	1	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAQ003	1	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAQ004	1	D	
	Bateau à moteur	Circulation sur l'eau	Risque de noyade	REQAQ005	3	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAQ006	2	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAQ007	3	C	
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQAQ008	1	B	
		Pente	Risque de renversement	REQAQ009	2	D	
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQAQ010	1	B	
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQAQ011	1	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAQ012	2	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQAQ013	2	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAQ014	1	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAQ015	3	D	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQAQ016	1	C	
Produits	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRAQ017	1	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRAQ018	2	C	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRAQ019	1	B	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRAQ020	1	C	
			Risque d'incendie	RPRAQ021	1	B	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSEAQ022	1	B	
			Risque physique	RSEAQ023	1	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSEAQ024	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSEAQ025	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



## 7.2. Mesures de Maitrise des Risques (MMR)

### 7.2.1. Mesures envisagées dans la conception du Projet par intervention

#### 7.2.1.1. Aménagement des berges

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour l'aménagement des berges.

Tableau 102 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour l'intervention de l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQAB001	2	C	Élevée	Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	2	D	Élevée
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAB002	2	C	Élevée	Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	1	D	Élevée
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAB003	1	C	Élevée	Aucune	1	C	Élevée
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAB004	1	C	Élevée	Maintenance préventive liée à l'entretien des camions	1	C	Élevée
	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque d'accident	REQAB005	3	B	Très Élevée	Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C	Très Élevée
		Pente	Risque de renversement	REQAB006	2	D	Élevée	Aucune	2	D	Élevée
		Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQAB007	1	B	Élevée	Aucune	1	B	Élevée
		Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQAB008	2	C	Élevée	Port de casques de protection et de chaussures de sécurités,	2	E	Élevée

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
								limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail			
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQAB009	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins port de bouchons d'oreilles	2	D	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	REQAB010	3	B		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	3	C	
		Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQAB011	1	C		Port de cache-nez	1	C	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQAB012	3	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	2	C	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQAB013	3	C		Port de chaussures de protection	2	C	
		Sacs	Ensachage du sable	REQAB014	1	E		Port de gant	1	E	
	Râteau	Remblaiement du sable à la main	REQAB015	1	C		Aucun	1	C		
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRAB016	1	B		Aucune	1	B	
	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRAB017	2	C		Port de cache-nez	2	D	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRAB018	1	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	D	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRAB019	1	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	D	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRAB020	2	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	D	
			Risque d'incendie	RPRAB021	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	2	D	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSEAB022	2	D		Port de casques de protection et de chaussures de sécurités, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	D	
			Risque physique	RSEAB023	1	B		Port de casques et de chaussures de protection	1	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSEAB024	1	C		Port de cache-nez	1	D	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSEAB025	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.2.1.2. Restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maîtrise des risques envisagées pour la restauration de mangrove.

Tableau 103 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques envisagées pour l'intervention de restauration de mangrove

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Camions	Risque de collision	REQR001	2	C		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	D	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	REQR002	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	1	D	

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
				Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRM003	1	B		Port de cache-nez	1	C	
	Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRM004	3	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQRM005	2	C		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	C	
	Pente	Risque de renversement	REQRM006	2	D		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	D	
	Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQRM007	1	B		Aucune	1	B	
	Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQRM008	2	D		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	E	
	Bruit	Risque de nuisance sonore	REQRM009	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins port de bouchons d'oreilles	1	D	
	COV	Risque de pollution atmosphérique	REQRM010	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	1	D	
	Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQRM011	1	C		Port de cache-nez	1	E	
	Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQRM012	1	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
	Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQRM013	2	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
	Pioche	Pioche à main	Risque de trouble musculo-squelettique (TMS)	REQRM014	1	B		Aucune	1	B	
	Ciseaux	Coupure à la main	Risque blessure	REQRM015	1	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	D	
Produits	Sable	Poussière	Risque lié à la poussière	RPRRM016	1	B		Port de cache-nez	1	C	
	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPRRM017	3	D		Aucune	3	D	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPRRM018	2	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPRRM019	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPRRM020	1	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
			Risque d'incendie	RPRRM021	2	D		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	D	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSERM022	1	B		Aucune	1	B	
			Risque physique	RSERM023	1	B		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RSERM024	1	C		Aucune	1	C	
		Fuites d'huiles/hydrocarbures	Risque de pollution du sol	RSERM025	1	C		Travaux de maintenance effectués sur sol étanche	1	D	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



### 7.2.1.3. Aquaculture

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maîtrise des risques pour l'aquaculture.

Tableau 104 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques pour l'intervention de l'aquaculture

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
				Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Camions	Risque de collision	REQ AQ00 1	1	C		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	2	D	
		Risque de nuisance sonore	REQ AQ00 2	1	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	1	D	
		Risque lié aux émissions de poussière	REQ AQ00 3	1	C		Aucune	1	C	
		Risque d'incendie	REQ AQ00 4	1	D		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	D	
	Bateau à moteur	Risque de noyade	REQ AQ00 5	3	C		Port de gilets rétro réfléchissants de sécurités	2	C	
		Risque de nuisance sonore	REQ AQ00 6	2	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	1	D	
		Risque d'incendie	REQ AQ00 7	3	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	2	D	
	Excavateur, bulldozers, chargeuses,	Circulation sur le chantier	Risque de collision	REQ AQ00 8	1	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	1	C

Éléments	Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation			
				Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité	
chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Pente	Risque de renversement	REQ AQ009	2	D		Aucune	2	D		
	Position prolongée du cariste	Risque TMS	REQ AQ010	1	B		Aucune	1	B		
	Terre prélevée	Risque de chute d'objets	REQ AQ011	1	B		Port de casques et de chaussures de protection	1	E		
	Bruit	Risque de nuisance sonore	REQ AQ012	2	C		Port de casques de protection, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	2	D		
	COV	Risque de pollution atmosphérique	REQ AQ013	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	1	D		
	Poussière	Risque lié aux émissions de poussière	REQ AQ014	1	C		Port de cache-nez	1	D		
	Surchauffe moteur	Risque d'incendie	REQ AQ015	3	D		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C		
	Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	REQ AQ016	1	C		Port de casques de protection	1	C		
Produits	Huiles de machines	COV	Pollution atmosphérique	RPR AQ017	1	C		Aucune	1	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPR AQ018	2	C		Stockage des huiles dans le local aéré	1	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
		Huiles	Risque de pollution du sol	RPR AQ019	1	B		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
	Gasoil	Gasoil	Risque de pollution du sol	RPR AQ020	1	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
			Risque d'incendie	RPR AQ021	1	B		Stockage des huiles sur un sol étanche	1	C	
Services	Maintenance des équipements	Équipements	Risque lié à la manutention manuelle	RSE AQ022	1	B		Aucune	1	B	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 7.2.2. Matrice de criticité

Les risques en zones verte et jaune sont respectivement acceptables et maîtrisés. Ils ne font donc pas l'objet d'analyse plus approfondie. Seuls les risques en zone orange, représentant les accidents « critiques » devant donner lieu à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires, seront reportés dans la matrice de criticité. Notons qu'il n'y a pas de risques en zone rouge.

Tableau 105 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)		PRRM017	REQAB005 REQAB010		
Sérieux (2)	REQAB008	REQAB001 REQAB006 REQAB009 RPRAB017 RPRAB021	REQAB012 REQAB013 REQAB002 REQAB008 REQAB009		
Modéré (1)	REQAB014 REQRM011	REQAB002 RPRAB018 RPRAB019 RPRAB020 RSEAB022 RSEAB024 REQRM001 REQRM002 REQRM006 REQRM009 REQRM010 REQRM015 RPRRM018 RPRRM019 RPRRM020 RPRRM021 RSERM025	REQAB003 REQAB004 REQAB011 REQAB015 RSEAB025 RSERE024 REQRM003 REQRM004 REQRM005 REQRM012 REQRM013 RPRRM016 RSERM023 RSERM024	REQAB007 RPRAB016 REQRM007 REQRM014 RSERM022	
	NON				
	MMR 2				
	MMR 1				
	ACCEPTABLE				

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les risques de niveau « MMR 2 » après application des MMR prévues dans la conception du Projet sont : risque d'accidents et pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

### 7.2.3. Mesures préconisées pour la gestion des risques par intervention

Seuls les risques figurant dans la matrice de criticité feront l'objet de mesures de préconisation.

La restauration de mangrove et l'aquaculture ne présentent pas de risque figurant dans la matrice de criticité, ils ne feront donc pas l'objet de mesures de préconisation

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures préconisées pour la maîtrise des risques de l'aménagement des berges.

Tableau 106 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques préconisées pour l'aménagement des berges

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du Projet	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité		Gravité	Probabilité	Criticité
Équipements	Excavateur, bulldozers, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, trenchers, rouleaux compacteurs, grues	Circulation sur le chantier	Risque d'accident	RE QA B005	3	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C		Élaborer un plan de circulation, mettre des balises sur les zones de circulation, afficher les consignes à l'aide de pictogrammes, équiper les engins d'avertisseurs sonores, interdire l'alcool et les stupéfiants au travail	3	D	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RE QA B010	3	B		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène	3	C		Placer des extincteurs à proximité du groupe électrogène, former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier les extincteurs	2	C	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



### 7.3. Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

Tableau 107 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)		REQAB005			
Sérieux (2)			REQAB010		
Modéré (1)					
	NON				
	MMR 2				
	MMR 1				
	ACCEPTABLE				

La mise en œuvre effective des mesures préconisées dans le cadre de cette étude permettra une réduction des risques à des niveaux acceptables et maîtrisés (zones jaune).

### 7.4. Réponse aux situations d'urgence

Une situation d'urgence est une situation qui présente un risque immédiat de préjudice grave pour la santé, la vie, les biens ou l'environnement. La préparation aux situations d'urgence est une part importante de la thématique SST. Les objectifs visés de la préparation aux situations d'urgence sont :

- protéger les employés et les intervenants contre d'éventuels préjudices ;
- gérer les situations constituant un danger de mort ;
- minimiser les dommages causés à l'environnement, à l'équipement, à la machinerie, aux outils, etc. ;
- minimiser les temps d'arrêt.

#### 7.4.1. Situations d'urgence potentielles

Les situations d'urgence potentielles sont :

- urgences médicales ;
- déversement d'hydrocarbures ;
- phénomènes météorologiques violents.

#### 7.4.2. Programme de gestion des urgences

Le programme de gestion des urgences comprend les quatre (4) phases ci-dessous :

- prévention : politiques et procédures pour minimiser l'occurrence des situations d'urgence ;
- préparation : activités et procédures requises pour faire en sorte que votre organisation est prête à intervenir efficacement ;
- intervention : mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence survient ;
- rétablissement : pratiques pour reprendre les activités opérationnelles normales.

#### 7.4.3. Planification des interventions d'urgence

Les étapes clés de la planification des interventions d'urgence sont :

- établir l'équipe de planification : des représentants de tous les ministères et de tous les niveaux, avec le soutien de la haute direction, constituent la formule la plus efficace ;
- évaluer les risques et la capacité d'intervention de l'entreprise ;
- établir le plan d'intervention en cas d'urgence ;
- mettre le plan en œuvre : obtenir l'équipement nécessaire, communications et formation ;
- mettre le plan à l'essai : organiser des exercices d'urgence ou de simulation ;
- améliorer le plan de façon continue<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> [https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/emerg\\_prep.html](https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/emerg_prep.html), consulté le 14/07/2020

## 8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

---

## 8.1. Plan de gestion environnementale et sociale par intervention du projet

Le plan de mise en œuvre recense les actions issues des mesures de gestion des impacts qui nécessitent une mise en œuvre. L'entreprise sélectionnée pour les travaux sera chargée de réaliser toutes les activités relatives aux mesures de gestion préconisées. Cependant, le maître d'ouvrage détient l'entière responsabilité de la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités, de sensibilisation et des mesures participant à l'ancrage social.

Les durées estimatives des phases du Projet sont :

- aménagement de la plage – quatre 04 semaines;
- restauration de mangrove – 18 mois
- aquaculture - quatre (04) mois

Les coûts du PGES ont été évalués sur la base de ces durées. Pour la phase d'exploitation, les coûts sont estimés à l'année, sachant les montants figurant dans le tableau intègrent les prix des actions uniques ponctuelles caractéristiques d'un démarrage d'activité.

### 8.1.1. Plan de gestion environnementale et sociale de l'aménagement des berges

Les tableaux ci-dessous présentent le PGES de l'aménagement des berges en phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activité.

Tableau 108 : Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale de l'intervention l'aménagement des berges lagunaires par des digues en sacs de sable et par un remblai

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception																	
		Achat du sable en vrac pour le remblai			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300	
		Achat du sable en sacs de sable			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300	
		Achat des supports en bois pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300	
		Achat des sacs pour la digue en sacs de sable			Emploi	Génération d'activités économiques	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300	
	Site du chantier et site du Projet	Transport du sable en vrac et en sacs de Songon à Jacqueville	Air			Pollution de l'air par le transport du sable	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200	



Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
Construction					santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
		Déchargement du sable sur une zone de stockage provisoire			santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité, nuisance sonore	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
		Piquage des supports en bois		Flore		Destruction de la flore causé par l'abattage des bois	Courte	Locale	Faible	Mineure	Ciconscrire l'aire des travaux afin de limiter la destruction de la flore	Aire des travaux	Une fois pendant les travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300
					santé et à la sécurité	Atteinte à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
		Ensachage du sable			santé	Atteinte à la santé par les envois de poussière	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
				paysage			Production de déchets issu des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Empilage des sacs									en Côte d'Ivoire		déchets verts						
					santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
		Management de projet en bureau et sur le terrain			santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
			paysage			Restauration des berges	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place un plan de gestion et de surveillance de la berge	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
				Société	Réduction de l'érosion	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place un plan de gestion et de surveillance des surfaces côtières	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM		
				Société	Protection de la population et des habitats	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM		

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts et risques potentiels					Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)	Impacts	Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
					Société	Réduction des inondations	Longue	Locale	Moyenne	Majeure	Mettre en place une gestion durable et réplicable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
	Site du chantier et site du Projet	Maintenance			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Moyenne	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	150 000	300
			sol/Aire				Production des déchets issu des sacs troués	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets verts	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance	paysage			Dégradation de la berge	Courte	Locale	Faible	Mineure	Elaborer un plan de cessation d'activités	Rapport de cessation d'activités	Une fois au démarrage du projet	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation	1 500 000	3000

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 8.1.2. Plan de gestion environnementale et sociale de la restauration de mangrove

Le tableau ci-dessous présente le PGES de la restauration de mangrove en phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activité.

Tableau 109 : Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale de l'intervention de restauration de mangrove

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Étude technique détaillée et de conception																	
		Achat et transport du matériel de restauration de la mangrove	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200	
			Santé et sécurité			Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
		Emploi			Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300		
Construction	Site du chantier et site du Projet	Construction des pépinières de mangrove	Préparation du site (débarassement de tout encombrement au sol, léger nivellement, léger terrassement, mise à nu du sol)	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol	Aire des travaux	Une fois pendant les travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300
				Paysage			Déchets verts issus des opérations de débarassement de tout encombrement au sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets verts	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
				Société			Risque de non adhésion des populations au projet	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un plan d'association et d'implication des populations pour toutes les phases du projet comprenant des	Taux d'adhésion de la population	Permanent	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM



Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
											renforcements de capacité (intégrant le genre et la jeunesse)							
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
			Paysage			Production de déchets issus des sacs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	PM	PM
			Air			Pollution de l'air par le transport du fumier	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	150 000	300

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF		
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact										
Exploitation		Planting de la mangrove			Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	PM	PM		
					Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	150 000	300		
			Paysage	Génération de déchets de semis	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM				
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200		
					Santé	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM		
					Supervision															
					Gestion de la plantation	Paysage			Restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place une gestion durable et répliquable basée sur un système d'auto-financement de l'initiative	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
				Faune		Augmentation des ressources halieutiques	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable des ressources halieutiques issues de la mangrove en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
				Flore		Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Courte	Locale	Faible	Mineure	Mettre en place un système de surveillance permanent par un agent de la police de l'environnement	Nombre de surveillances effectuées	Quotidien	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Contrat mensuel avec la police de l'environnement	250 000	500
											Sensibiliser en permanence les populations à la nécessité de préserver les mangroves	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 50 participants	100 000	200
		Transport	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	150 000	300
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	PM	PM
	Site du chantier et site du Projet	Appui à la coordination			Emploi	Création d'emplois directs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la	PM	PM

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
																		phase d'exploitation	
	Site du chantier et site du Projet	Entretien, suivi et surveillance sur le terrain			Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé des travailleurs (lombalgie, etc.)	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à l'adoption des gestes et postures afin d'éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM	
			Paysage		Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM		
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités de maintenance et de surveillance		Flore	Dégradation de la plantation de mangrove	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet	Nombre d'activités génératrices de revenus créés	Une fois pendant la phase de cessation	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation	150 000	300		
				Flore	Destruction de la mangrove plantée à des fins lucratives	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Créer les conditions d'auto-surveillance des mangroves	Capacité d'auto-surveillance	Une fois pendant la phase de cessation	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation	PM	PM		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 8.1.3. Plan de gestion environnementale et sociale de l'aquaculture

Le tableau ci-dessous présente le PGES de l'aquaculture en phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de cessation d'activités.



Tableau 110 : Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale de l'intervention de l'aquaculture

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Préparation	Site du chantier et site du Projet	Achat et transport de matériel	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200	
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase préparation	150 000	300	
Construction	Site du chantier et site du Projet	Installation des structures de stockage et construction des enclos d'alevinage et d'aquaculture	Sol			Dégradation du sol due aux activités de préparation du sol	Courte	Locale	Faible	Mineure	Circonscrire l'aire des travaux à l'emprise minimale au sol	Aire des travaux	Une fois pendant les travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase construction	150 000	300	
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
				Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase de construction	150 000	300
						Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase de construction	PM	PM

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Evaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF	
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact									
Exploitation	Site du chantier et site du Projet	Transport des aliments pour nourrir les alevins	Air			Pollution de l'air par le transport du matériel de restauration de la mangrove	Courte	Locale	Faible	Mineure	Réaliser le contrôle technique des engins de transport afin de limiter les émissions de polluants dans l'air	Nombre de contrôles techniques réalisés	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par engin	100 000	200	
					Santé et à la sécurité	Risque d'accidents/atteinte à la santé et à la sécurité des opérateurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser les opérateurs à sécurité routière et aux risques liés aux opérations	Nombre de sensibilisations effectuées	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200	
					Emploi	Génération d'activités économiques par la contractualisation d'un sous-traitants	Courte	Locale	Faible	Mineure	Favoriser la contractualisation de sous-traitants locaux	Nombre de contrats locaux	Une fois au démarrage des travaux	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase d'exploitation	150 000	300	
				Supervision et coordination															
						Emploi	Création d'emplois	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre de main d'œuvre locale	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
				Alimentation des poissons et alevinage		Faune	Augmentation de la production halieutique	Longue	Locale	Forte	Majeure	Mettre en place un plan de gestion durable de la production halieutique issue de l'aquaculture en réinjectant dans le projet les ressources financières générées par les activités liées aux ressources halieutiques	Durabilité de la gestion	Une fois par trimestre	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
							Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST notamment le risque de noyade pour les plongeurs et former les plongeurs au métier	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM
		Entretien, suivi et surveillance sur le site																	

Phases du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée			Impacts	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de gestion	Indicateur de suivi de la mesure	Fréquence du suivi	Responsable de la mise en œuvre	Responsable de la supervision	Mode de détermination du coût	Coûts (XOF)	Coûts (USD) 1 USD = 500 XOF
			Physique (sol, air, eau, paysage)	Biologique (faune/flore)	Humain (santé, sécurité, emploi, société et culture, bruit, etc.)		Durée	Portée	Intensité	Importance de l'impact								
	Site du chantier et site du Projet		Paysage			Production de déchets liés à la maintenance	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase d'exploitation	PM	PM
Cessation d'activités	Site du chantier et site du Projet	Arrêt des activités d'aquaculture		Faune		Diminution de la production halieutique	Courte	Locale	Faible	Mineure	Créer les conditions d'auto financement de l'initiative à travers la génération d'activités de revenus à réinjecter dans le projet	Nombre d'activités génératrices de revenus créés	Une fois pendant la phase de cessation	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle trimestriel pendant la phase de cessation	150 000	300
					Société	Diminution des moyens de subsistance	Courte	Locale	Faible	Mineure								
		Démolition des enclos d'alevinage et démontage des enclos d'aquaculture	Paysage			Production de déchets	Courte	Locale	Faible	Mineure	Procéder à l'enlèvement des déchets selon la filière homologuée en Côte d'Ivoire	Nombre d'enlèvements selon la filière homologuée	Une fois après la production des déchets	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Vérification / Contrôle pour la phase de cessation d'activités	150 000	300
					Santé et à la sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	Courte	Locale	Faible	Mineure	Sensibiliser à la prévention des risques SST	Nombre de sensibilisations effectuées	Deux fois pendant la phase de construction	Comité de gestion mixte de l'intervention	MINEDD	Par session de 5 participants	100 000	200

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.2. Programme de surveillance de l'environnement

Ce plan a pour objectifs de :

- s'assurer du respect des mesures proposées ;
- s'assurer du respect des exigences réglementaires ;
- surveiller le bon fonctionnement de l'exploitation et des installations ;
- surveiller toute perturbation de l'environnement ;
- vérifier la justesse de l'évaluation des impacts et l'efficacité des mesures<sup>44</sup>.

Il permet de décrire les mécanismes mis en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et le bon fonctionnement des travaux, équipements et installations. La surveillance consiste à prendre des données et à les comparer à des critères de référence, à des prévisions ou à des résultats attendus<sup>45</sup>.

Le tableau ci-après présente le plan de surveillance environnemental du Projet.

Tableau 111 : Plan de surveillance environnementale

Paramètres à surveiller	Périodicité	Phase du Projet	Coûts (FCFA / an)
Exigences environnementales par la mise en place une veille réglementaire	Une fois par an	Toutes les phases du Projet	10 000 000
Bon fonctionnement des systèmes de sécurité (équipements de sécurité)	Selon les instructions et les spécifications de l'équipement (par exemple tous les 6 mois pour les extincteurs)		
Moyens de lutte contre l'incendie	Une fois par mois		
Intégrité des équipements et installations	Selon les instructions et les spécifications du constructeur		
Bon fonctionnement du plan d'urgence par des exercices d'extinction d'incendie et simulation de situation de crise	Exercices tous les 6 mois		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.3. Programme de suivi de l'environnement

Le suivi est une opération à caractère analytique et scientifique qui permet :

- de mesurer les impacts réels de la réalisation d'un Projet sur une composante donnée ;
- d'évaluer la performance des mesures d'atténuation proposées.

Les objectifs du suivi environnemental sont les suivants :

- vérifier les prévisions des impacts (impacts appréhendés/réels) ;
- valider l'efficacité des mesures d'atténuation ;
- s'assurer que les retombées positives du Projet sont maximisées ;
- réaliser des études complémentaires répondant à des besoins nouveaux ou imprévus.

Le tableau ci-dessous présente le plan de suivi du PGES.

<sup>44</sup> MICA environnement – formation intitulée "EIES et Développement Durable" - 2011

<sup>45</sup> L'évaluation des impacts sur l'environnement, Pierre André, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret - Presses internationales – Polytechnique – 2010 - page 95

Tableau 112 : Plan de suivi du PGES

Paramètres	Tâches de suivi	Calendrier	Indicateurs	Méthode de vérification	Responsables	Coûts (FCFA / an)
Qualité de l'air	Effectuer des analyses périodiques de la qualité de l'air	Une au démarrage du chantier puis tous les six (6) mois	Nombre d'analyse effectuées	Bulletin d'analyse du laboratoire	- MINEDD	15 000 000
Qualité du sol	Effectuer des analyses périodiques de la qualité du sol (suivi des déversements d'hydrocarbures)	Une au démarrage du chantier puis après chaque déversement	Nombre d'analyse effectuées	Bulletin d'analyse du laboratoire		
Nuisance sonore	Effectuer des études et des cartographies des émissions sonores	Une au démarrage du chantier puis tous les mois jusqu'à la fin du chantier, puis tous les ans en phase d'exploitation	Nombre d'études effectuées	Rapport du bruit		
Santé/sécurité	Faire le suivi des incidents/accidents	Après chaque incidents/accidents	Nombre de reporting	Rapport d'incidents/accidents		
Déchets	Faire le suivi des enlèvements	Contractuel	Nombre d'enlèvements	Bordereau d'enlèvement		
Emplois	Faire le suivi des créations de postes	À toutes les phases du Projet	Nombre de postes créés	Contrats de travail		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.4. Programme de formation et de sensibilisation

Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental et social du Projet, la démarche proposée pour gérer les impacts et risques environnementaux et sociaux vise à permettre aux populations, responsables locaux, nationaux et le MINEDD de jouer pleinement leurs rôles dans la réalisation du Projet. Pour atteindre ce but, l'EIES suggère des mesures d'appui institutionnel et technique aux acteurs potentiels du Projet (formation et sensibilisation) pour renforcer leurs capacités en gestion environnementale et sociale des activités du Projet. Ces actions d'appui technique, de formation et de sensibilisation visent à :

- rendre opérationnelle la stratégie de gestion environnementale et sociale du MINEDD
- favoriser l'émergence locale d'une expertise en gestion environnementale et sociale ;
- élever le niveau de conscience professionnelle et de responsabilité des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du Projet ;
- protéger l'environnement urbain, la santé et la sécurité des populations.

### 8.4.1. Renforcement des capacités des institutions

Pour permettre à l'équipe projet du MINEDD de jouer pleinement son rôle et atteindre les objectifs qui lui sont assignés, il y a lieu de renforcer les capacités de son personnel afin qu'il puisse coordonner l'ensemble des activités environnementales et sociales du Projet et effectuer un suivi et un contrôle environnemental et social efficace des travaux. En accord avec les responsables du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable, il serait indiqué d'organiser un atelier de formation à destination des agents du MINEDD.

Cette formation devra être élargie à l'ensemble des acteurs issus des autres institutions impliquées dans la gestion du Projet (ANDE, CIAPOL, représentants d'organisations de la société civile, etc.) afin de renforcer leur capacité sur les questions environnementales et sociales.

Cette formation pourrait porter sur les thèmes suivants :

- module 1 : principes d'analyse environnementale et sociale des activités du Projet ;
- module 2 : élaboration des clauses environnementales et sociales à intégrer dans les cahiers des charges des travaux ;
- module 3 : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'hygiène, de sécurité et de santé ;



- module 4 : modalités et étapes de la supervision du PGES.

Les ateliers de formation seront organisés à Abidjan et animés par un consultant/formateur spécialisé en environnement et ayant une expérience avérée en matière de gestion environnementale et sociale. Le financement sera pris en compte dans le PGES.

Le tableau ci-dessous présente le programme de renforcement des capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du PGES.

Le programme a été élaboré selon la logique suivante :

- identification des institutions engagées dans la mise en œuvre du PGES présentant un besoin de renforcement en capacité ;
- identification des besoins de ces institutions ;
- proposition de mesures conformément aux besoins identifiés.

Tableau 113 : Programme de renforcement des capacités des institutions

Institutions	Besoins en renforcement de capacités	Mesures
Ministère des Eaux et Forêts	- Besoin en compétences humaines - Insuffisance de ressources financières et techniques	- Recruter du personnel qualifié (cadre et agents techniques) - Renforcer leurs capacités en matière protection de l'environnement à travers des formations dédiées au personnel adéquate, une dotation en équipement et des formations
<b>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)</b>		
Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	- Besoin en compétences humaines le temps imparti pour la validation ne permet pas d'apprécier le contenu des rapports - Capacités financières limitées pour des raisons liées à la faiblesse des ressources financières dont elle dispose pour exécuter convenablement sa mission - Besoins de moyens de mobilité (véhicules de terrains et de liaison), de matériels (bureau, etc.) et de laboratoire d'analyse	- Recruter du personnel compétent - Renforcer la capacité de l'ANDE en matière de sauvegarde environnementale et sociale - Renforcer le parc automobile avec les véhicules de terrains et de liaison - Équiper l'ANDE en matériels de bureau - Collaborer étroitement avec le CIAPOL
Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL)	- Conflits de compétence avec l'ANDE sur le suivi environnemental des programmes et projets de développement - Insuffisance de ressources financières et techniques	- Clarifier les compétences de l'ANDE et du CIAPOL quant au suivi environnemental des programmes, projets et installations classées - Mettre à la disposition du CIAPOL les moyens techniques, financiers et humains adéquats pour la réalisation de ses missions
<b>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)</b>		
Groupe des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)	- Besoin en ressources techniques - Besoins en ressources humaines	- Interagir avec l'ONPC, les collectivités territoriales, les populations, le ministère de l'intérieur, etc. - Recruter de nouveaux agents - Construire de nouvelles casernes
<b>Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)</b>		
Direction de la santé et de la sécurité au travail	- Besoin d'équipements de métrologie - Besoins d'installations pour la gestion de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Besoins de renforcement des infrastructures sanitaires au travail - Besoins de véhicules de terrain et de liaison	- Mettre en place une politique nationale concernant la santé et sécurité au travail - Renforcer la collaboration avec le ministère de la santé et de l'hygiène publique, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le ministère du pétrole de l'énergie et des énergies renouvelables - Adopter les décrets d'application du code du travail en matière de santé et sécurité au travail
<b>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)</b>		
Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement (DHPSE)	Capacités limitées pour des raisons liées à la faiblesse des ressources matérielles, notamment de mobilité, dont elle dispose pour exécuter convenablement sa mission	- Se conformer aux normes de l'OMS - Réactiver le programme d'hygiène et de prise en charge des pathologies chroniques (hypertension artérielle, le diabète, l'insuffisance rénale, asthme, la drépanocytose) et des maladies contagieuses - Recruter du personnel qualifié et spécialisé

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

#### 8.4.2. Renforcement des capacités des communautés locales

Compte tenu des potentielles répercussions environnementales et sociales négatives du Projet, il est indispensable d'impliquer véritablement les populations locales dans la mise en œuvre des mesures de réduction des impacts, notamment dans la Sous-Préfecture d'accueil du projet. Cette implication nécessite le renforcement de leurs capacités d'intervention. À cet effet, la meilleure stratégie est de les organiser en comité local de protection de l'environnement. Les animateurs de ce comité, choisis par les populations elles-mêmes, seront alors formés sur divers thèmes comme :

- la protection et la gestion des ressources naturelles locales ;

- la protection des populations contre les risques de propagation de maladies transmissibles ;
- la protection des populations contre les risques d'exposition permanente aux émissions sonores ;
- la protection des populations contre les risques d'incendie.

Au terme de ces ateliers, les participants formés seront chargés d'animer les campagnes de sensibilisation de proximité qui seront organisées durant la mise œuvre des activités du Projet.

### 8.4.3. Renforcement des capacités des travailleurs

Il sera important voire indispensable de développer lors de l'exécution du Projet un programme de sensibilisation des travailleurs sur la protection de l'environnement. Les formations porteront principalement sur les notions HSE en phase chantier et d'exploitation.

Les modules de formation pourraient être les suivants.

Tableau 114 : Modules de formation pour le renforcement des capacités des travailleurs

Modules de formation
Consignes de sécurité sur la circulation des véhicules
Gestion des déchets
Éco-gestes, maintenance et entretien du matériel et du système de sécurité
Risques professionnels (gestes et postures)
Santé Sécurité au Travail (SST)
Secourisme
Gestion HSE sur un chantier

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les coûts du programme de formation sensibilisation sont répertoriés ci-dessous.

Tableau 115 : Coûts du programme de formation sensibilisation

Parties prenantes	Coût forfaitaire en F CFA
Institutions	7°500°000
Communautés locales	3°000°000
Travailleurs	3°000°000

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 8.5. Coût global du PGES

Les coûts du PGES sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 116 : Coûts du PGES

Rubriques		Coût global du PGES en F CFA		
		Aménagement des berges	Restauration de mangrove	Aquaculture
PGES par intervention	Mise en œuvre	3 100 000	2 250 000	2 100 000
	Suivi	500.000	500.000	500.000
Programme de surveillance		10 000 000		
Programme de suivi		15 000 000		
Programme de sensibilisation formation	Institutions	7°500°000		
	Communautés locales	3°000°000		
	Travailleurs	3°000°000		

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 9. PARTICIPATION DU PUBLIC

---

## 9.1. Engagement des parties prenantes

### 9.1.1. Principes généraux

Au stade du concept, un premier processus de consultation doit avoir lieu, avec les principales parties prenantes du Projet selon le niveau d'implication des communautés locales ou des gouvernements, du secteur privé, des ONG ou des universités/centres de recherche dans l'exécution du projet, ces parties prenantes peuvent ou non être consultées au stade du concept. Dans les zones cibles du projet où des groupes minoritaires et des peuples autochtones ont été identifiés, ils devraient être consultés au stade de la conception et leurs intérêts ou préoccupations pris en compte lors de la conception de la proposition.

Pour une proposition entièrement développée, un processus consultatif complet doit avoir lieu et impliquer toutes les parties prenantes directes et indirectes du projet, y compris les groupes vulnérables et en tenant compte des considérations de genre. Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de consultation doivent être identifiées dans la proposition de projet. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes minoritaires, aux groupes marginalisés et vulnérables et aux populations autochtones dans les zones cibles du projet, le cas échéant. Les résultats du processus de consultation doivent être reflétés dans la conception du projet.

L'accord de mise en œuvre devrait comprendre un cadre permettant aux parties prenantes de se faire entendre pendant la mise en œuvre du projet. Dans la mesure du possible, une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation de chacun des groupes de parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet doivent être fournis. Des mesures de facilitation adéquates (par exemple, les frais de voyage) doivent être budgétisées pour minimiser les obstacles à la participation des principales parties prenantes lorsque celles-ci entravent leur participation.

La documentation du processus de consultation doit contenir au moins :

- la liste des parties prenantes déjà consultées (principes de choix, attribution des rôles, date de consultation),
- une description des techniques de consultation (adaptées spécifiquement par groupe cible),
- la principales conclusions de la consultation (en particulier suggestions et préoccupations exprimées).

### 9.1.2. Typologie des Parties Prenantes

Les parties prenantes du Projet peuvent être rangées dans plusieurs catégories comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 117 : Catégorie des partes prenantes

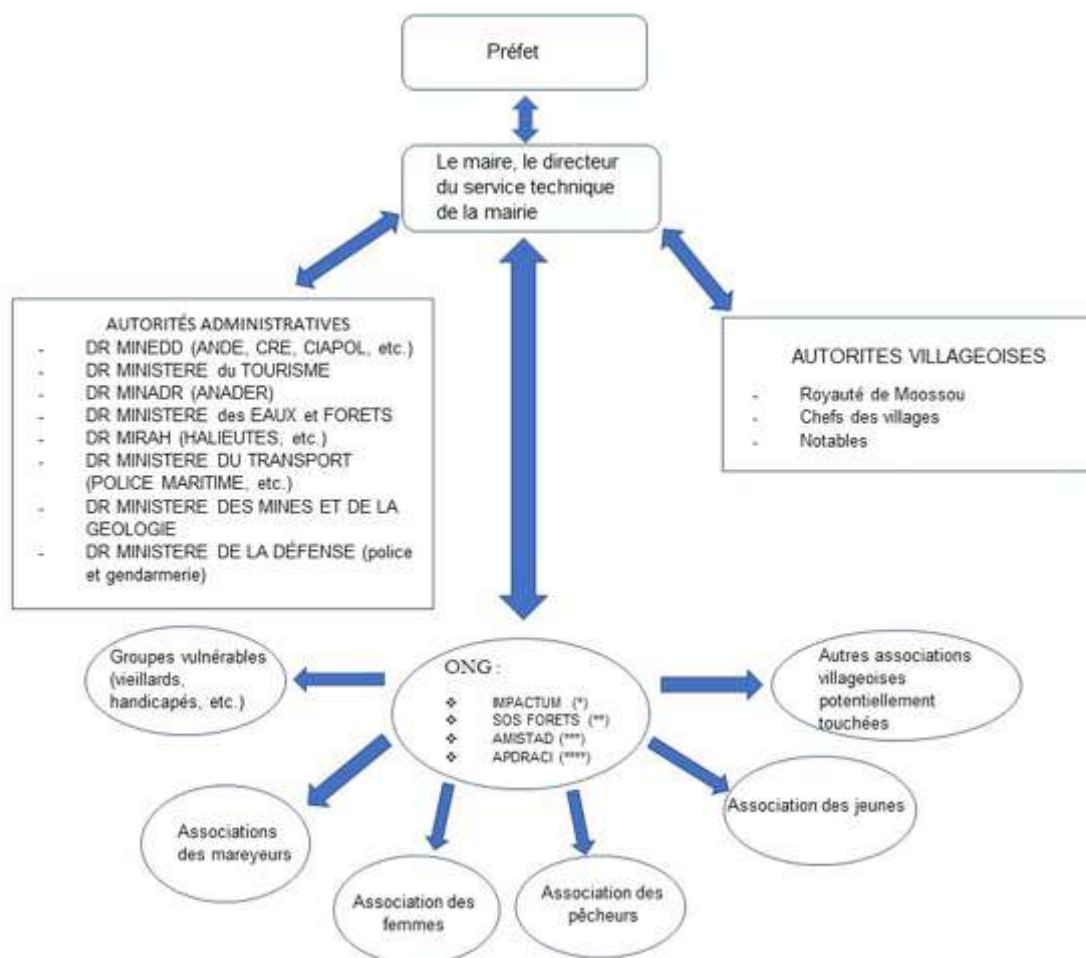
Catégories	Acteurs
Promoteur	Maître d'ouvrage : MINEDD Maître d'œuvre : ONU-HABITAT
Entreprises	Entreprises titulaires des marchés de travaux, sous-traitants et fournisseurs, opérateurs publics ou privés
Mission de contrôle	À déterminer
Administrations centrales	Ministère de l'environnement et du développement durable Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme
Administrations déconcentrées et institutions thématiques	Département de Jacqueville Sous-Préfecture de Jacqueville ANDE, CIAPOL ONPC
Administrations décentralisées	CIE SODECI
Communautés	Chefferies de Jacqueville Communauté de Jacqueville (jeunes, femmes, personnes vulnérables) Guides religieux de Jacqueville

Catégories	Acteurs
Organisations de la société civile	ONG Syndicat

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.1.3. Cartographie des parties prenantes

Les parties prenantes du Projet peuvent être rangées dans plusieurs catégories comme indiqué dans la cartographie ci-dessous.



- ❖ IMPACTUM (\*) : environnement et changement climatique
- ❖ SOS FORETS (\*\*): changement climatique
- ❖ AMISTAD (\*\*\*) : Éducation au développement durable, à l'environnement et la citoyenneté écologique
- ❖ APDRACI (\*\*\*\*) : développement piscicole en Côte d'Ivoire

❖ Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.1.4. Organisation, étapes et planning de dialogue et communication avec les parties prenantes

Une séance de consultation publique s'est tenue dans le cadre de la présente EIES à la Préfecture de Jacqueville, qui a permis d'informer les principales parties prenantes du Projet selon le niveau d'implication sur les caractéristiques du Projet. Au cours de cette consultation les préoccupations, attentes, suggestions et avis des populations sur le projet ont été recueillis à travers des guides d'entretien nominatifs et des focus group.

Cette consultation, en tant que composante de l'engagement des parties prenantes, ne peut constituer en elle seule, l'engagement des parties prenantes. Il s'agira, pour le maître d'ouvrage de



poursuivre les démarches pour s'inscrire dans le processus continu d'engagement des parties prenantes. Un plan d'engagement devra être élaboré et mis en œuvre.

### 9.1.5. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le présent MGP est proposé ici, dans le cadre de l'EIES, de manière provisoire et devra être finalisé par le bailleur et le promoteur. Le MGP est en principe annexé à la convention de financement. En appui des dispositions du MGP, la convention de financement détaille les éventuelles conditions environnementales et sociales suspensives de décaissement devant être levées avant tout versement réalisé par le bailleur.

#### 9.1.5.1. Rappel des objectifs et des principes du MGP

##### 9.1.5.1.1. Objectifs

Le MGP mis en œuvre dans le cadre du Projet d'amélioration de la résilience des collectivités côtières de la côte d'Ivoire dans la région des lagunes, dans le département de Jacqueville dans les villages de Taboth, Koko, Grand-Jack, Téfrédji, Couvé, Tiémien et Attoutou B a pour objectifs d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de réduire et si besoin, de prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts environnementaux, humains et socio-économiques et qui pourraient affecter le Projet, ses activités, et ses parties prenantes (acteurs et communautés). Il vise également à renforcer et asseoir la redevabilité du Projet auprès de tous les acteurs et bénéficiaires, tout en encourageant la participation des parties prenantes et du public.

Le MGP prend en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats, et des engagements du Projet de nature juridique, fiduciaire, technique, environnementale et sociale vis-à-vis des parties prenantes et du public.

Ce MGP instaure donc une procédure visant à recevoir, traiter et répondre aux diverses réclamations des citoyens en relation avec les actions du Projet, avec le souci de d'établir la confiance des communautés et autres parties prenantes touchées directement ou indirectement par le Projet. Il s'agit de maintenir un cadre de dialogue et de médiation afin de prévenir et traiter les problèmes ou conflits avant qu'ils ne deviennent importants et de rectifier les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour l'image du Projet.

##### 9.1.5.1.2. Principes

Les principes du MGP sont les suivants :

- encourager l'expression des plaintes honnêtes pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir. Il s'agira d'informer toutes les populations concernées sur les procédures de recours afin que le MGP soit bien compris ;
- une plainte peut être émise par toute personne liée directement ou indirectement au Projet. Il peut s'agir d'une préoccupation, une doléance, une réclamation ou une dénonciation ;
- toute plainte, même anonyme, est recevable et doit être traitée de manière équitable suivant les démarches décrites par le MGP. Il faudra cependant vérifier rigoureusement le bien-fondé de l'objet des plaintes et des litiges auprès de différentes sources d'informations (chefs, notables, autorités traditionnelles, ou autres) ;
- les plaintes doivent être traitées dans les meilleurs délais afin de renforcer la confiance du public vis-à-vis du Projet ;
- les Personnes Affectées par le Projet (PAP) doivent être représentées dans les instances de résolution des plaintes et des litiges.

## 9.2. Contexte de la participation publique

Ce chapitre porte sur la consultation publique réalisée dans le cadre de l'engagement des parties prenantes. Elle consiste à informer les parties prenantes sur le Projet et à recueillir ses préoccupations, attentes, suggestions et avis. La consultation publique repose sur le principe 10 de la déclaration de Rio issue de ce sommet. Il stipule que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient* ». Participer nécessite en effet d'être informé. Il est donc important que le citoyen dispose d'une information précise et correcte, dispensée au moment adéquat, qui lui permet de s'exprimer sur un projet. La consultation est également encadrée par le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

## 9.3. Méthodologie de réalisation de la consultation publique

La démarche méthodologique de la consultation publique a reposée sur une réunion avec les parties prenantes au Projet. Elle comprend deux (02) étapes.

### 9.3.1. Étape 1 : réunion plénière de consultation publique

Cette étape comprend trois (03) phases :

- Phase 1 : identification des parties prenantes.  
Elles sont constituées des autorités administratives, des administrations du secteur public, des structures du secteur privé, des collectivités locales et des populations ;
- Phase 2 : convocation des parties prenantes.  
La deuxième phase a consisté à adresser au préfet une circulaire, rédigée par le cabinet 2D Consulting en charge de l'EIES, portant sur l'information de la tenue de la consultation publique (annexe 8). Les convocations des différentes parties prenantes à la consultation publique du 17 mars 2020 ont été diffusées par le préfet.
- Phase 3 : rencontre avec les parties prenantes.  
La dernière phase s'est articulée autour de la rencontre effectuée à la Préfecture de Jacqueville le mardi 17 mars 2020 en présence des autorités préfectorales sous-préfectorales. Cette phase a permis d'informer les participants sur le Projet, de recueillir leurs attentes, leurs suggestions, leurs préoccupations et leurs avis. Des questionnaires ont été administrés au cours de cette rencontre. Ils figurent en annexe 10. La consultation publique à la Préfecture de Jacqueville a été sanctionnée par un procès-verbal et a fait l'objet de l'enregistrement d'une liste de présence (annexe 09).

### 9.3.2. Étape 2 : focus groupes

Des focus groupes ont été organisés après la réunion plénière afin de prendre en considération les intérêts des groupes suivants : les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables (personne vivante avec le VIH/SIDA, vieillards, handicapé, etc.).

## 9.4. Parties prenantes au Projet

Le principe d'identification des parties prenantes prend en compte des personnes ou des groupes qui :

- sont directement et/ou indirectement affectés par le Projet (ou par les opérations de fonctionnement du projet) ;
- ont des « intérêts » dans le Projet ;

- ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet ou les opérations de fonctionnement du Projet.

Les types de parties prenantes retenus dans le cadre du Projet sont issus :

- de l'administration publique ;
- du secteur privé ;
- des autorités administratives et politiques ;
- des collectivités locales (population, association, etc.).

Les parties prenantes consultées dans le cadre de cette EIES sont celles préconisées dans les TDR de l'EIES n°116-072020/km. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 118 : Liste des parties prenantes identifiées

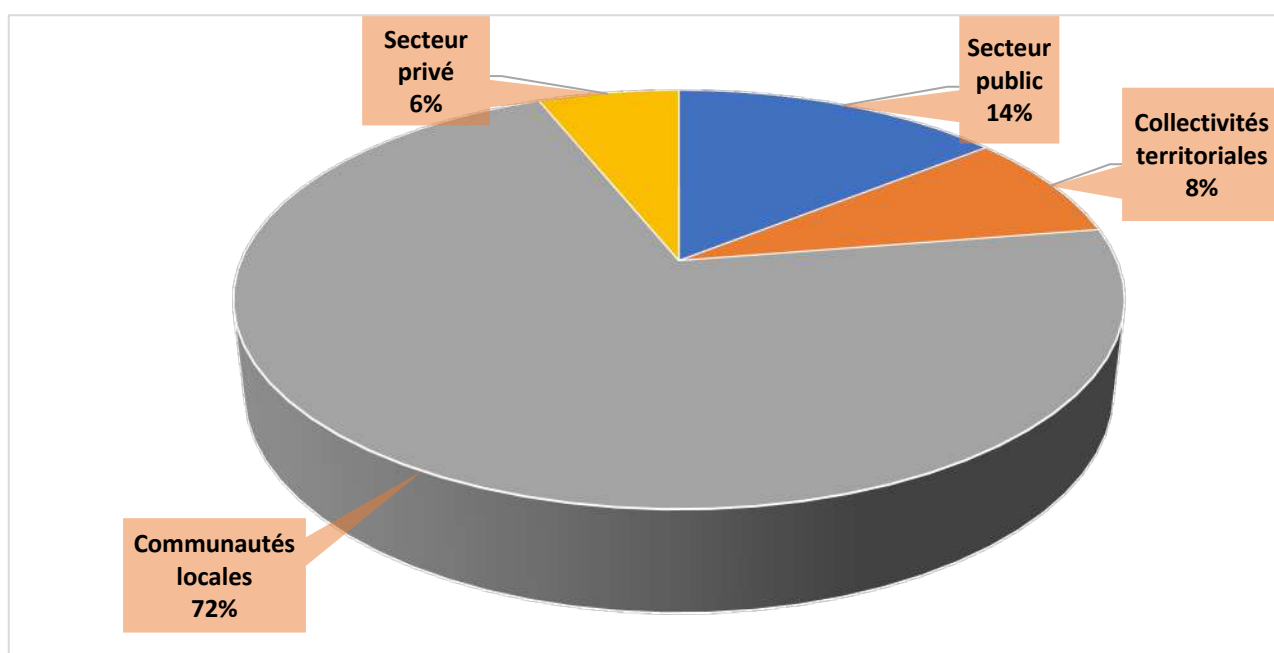
N°	Parties prenantes	Catégories des parties prenantes			
		Secteur public	Collectivités territoriales	Communautés locales	Secteur privé
1.	Préfecture de Jacqueville		✓		
2.	Mairie de Jacqueville		✓		
3.	Sous-préfecture de Jacqueville		✓		
4.	Sous-préfecture d'Attoutou		✓		
5.	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable	✓			
6.	Gendarmerie Nationale	✓			
7.	POLICE Nationale	✓			
8.	Office National de la Protection Civile (ONPC)	✓			
9.	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques	✓			
10.	Centre d'alevinage et de formation de Jacqueville	✓			
11.	Direction Régionale des Eaux et Forêts	✓			
12.	Chef de village de Taboth			✓	
13.	Chef de village de Kokoi			✓	
14.	Chef de village de Grand-Jack			✓	
15.	Chef de village de Couvé			✓	
16.	Chef de village de Téfrédji			✓	
17.	Chef de village de Tiémien			✓	
18.	Chef de village de Attoutou B			✓	
19.	Association des jeunes de Taboth			✓	
20.	Association des femmes de Taboth			✓	
21.	Association des jeunes de Koko			✓	
22.	Association des femmes de Koko			✓	
23.	Association des jeunes de Grand-Jack			✓	
24.	Association des femmes de Grand-Jack			✓	
25.	Association des jeunes de Couvé			✓	
26.	Association des femmes de Couvé			✓	
27.	Association des jeunes de Téfrédji			✓	
28.	Association des femmes de Téfrédji			✓	
29.	Association des jeunes de Tiémien			✓	
30.	Association des femmes de Tiémien			✓	
31.	Association des jeunes de Attoutou B			✓	
32.	Association des femmes de Attoutou B			✓	
33.	Association des pecheurs de Taboth			✓	
34.	Association des pecheurs de Koko			✓	
35.	Association des pecheurs de Grand-Jack			✓	
36.	Association des pecheurs de Couvé			✓	

N°	Parties prenantes	Catégories des parties prenantes			
		Secteur public	Collectivités territoriales	Communautés locales	Secteur privé
37.	Association des pecheurs de Téfrédji			✓	
38.	Association des pecheurs de Tiémien			✓	
39.	Association des pecheurs de Attoutou B			✓	
40.	Association des mareyeurs de Taboth			✓	
41.	Association des mareyeurs de Koko			✓	
42.	Association des mareyeurs de Grand-Jack			✓	
43.	Association des mareyeurs de Couvé			✓	
44.	Association des mareyeurs de Téfrédji			✓	
45.	Association des mareyeurs de Tiémien			✓	
46.	Association des mareyeurs de Attoutou B			✓	
47.	Association des hôteliers HOREST				✓
48.	ONU HABITAT				✓
49.	Convention d'Abidjan				✓
<b>Total</b>		<b>07</b>	<b>04</b>	<b>35</b>	<b>03</b>
		<b>14%</b>	<b>8%</b>	<b>72%</b>	<b>6%</b>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Les parties prenantes identifiées sont représentées dans le graphique ci-après par catégorie.

Figure 15 : Représentation graphique des parties prenantes identifiées par catégorie



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 9.5. Déroulement des consultations

### 9.5.1. Consultation publique en réunion plénière

#### 9.5.1.1. Réunion plénière

La consultation publique s'est déroulée dans de bonnes conditions. Aucun incident n'a été reporté.

Dans un souci de conformité avec le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, les documents à l'appui (procès-verbal, listes de présence et questionnaires renseignés) figurent respectivement en annexe 07, 09 et 10.

Le déroulement de la consultation publique est illustré par les photos ci-dessous.

Photo 23 : Illustration du déroulement de la consultation publique



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, août 2020

### 9.5.1.2. Résultats de la réunion plénière

#### 9.5.1.2.1. Avis des parties prenantes sur le Projet

Les opinions des parties prenantes sur le Projet sont de trois types : avis **favorable**, avis **favorable sous réserve** et **aucun avis** de la prise en compte de certaines préoccupations. Aucun avis défavorable n'a été enregistré.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des avis recueillis et les raisons invoquées.

Tableau 119 : Avis recueillis et raisons invoquées

N°	Parties prenantes	Avis recueillis				Arguments fournis
		Favorable	Favorable sous-réserves	Refus	Aucun avis	
1.	Chefferie de Tiémien	✓				- Parce que cela aidera la population en matière d'amélioration des moyens de subsistance ;



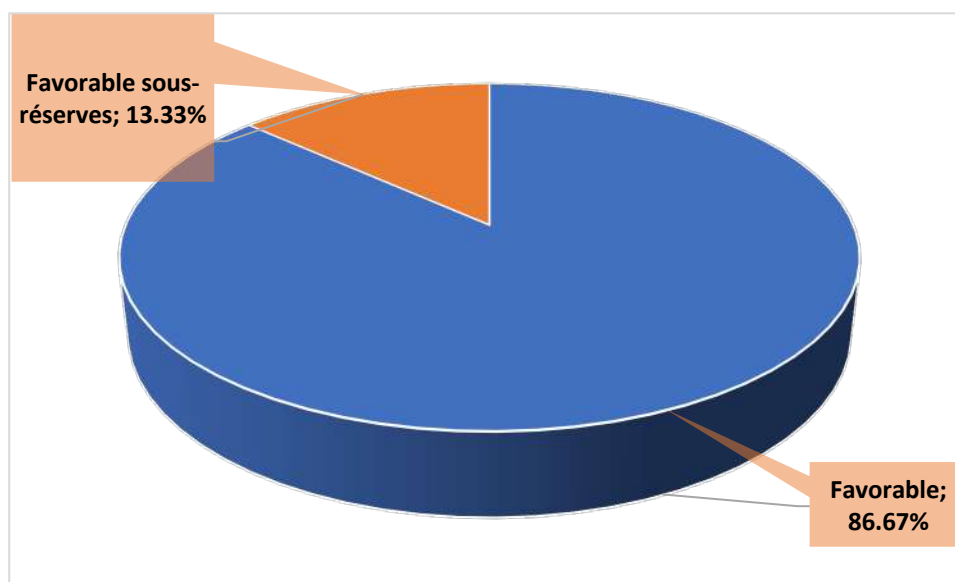
N°	Parties prenantes	Avis recueillis				Arguments fournis
		Favorable	Favorable sous-réserves	Refus	Aucun avis	
						- Parce que cela fera du bien à cette génération présente en matière de provision alimentaire.
2.	Affaires maritimes		✓			- L'adhésion des populations bénéficiaires ; - À terme cela permettra de lutter contre l'érosion ; - Préserver les ressources halieutiques.
3.	DR Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	✓				- Parce qu'il contribue à lutter contre l'érosion et à la vulnérabilité des populations face aux changements climatiques ; - Tout ce qui concourt au bien-être des populations est favorable.
4.	Chefferie de Tétrédji	✓				- Pour sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations.
5.	Mairie de Jacqueville	✓				- Cas j'estime que le changement climatique à un effet négatif sur le département - Le projet est bienvenu
6.	MINADER	✓				- Parce que ce projet permettra d'améliorer les conditions de vie des populations du département - Je pense que le projet est bon pour la population de Jacqueville
7.	Chefferie de Koko	✓				- Parce que le projet a une vocation environnementale importante - Parce que le projet contribuera à la restauration de l'écosystème dans la mesure du possible
8.	Préfecture de Jacqueville	✓				- Parce que le projet milite pour le bien-être des populations ; - Projet hautement bénéfique à la population
9.	Chefferie de Taboth	✓				- Le projet présente des avantages au village surtout pour les jeunes, les femmes, les couches défavorisées ; - Parce que le projet donnera de l'emploi aux jeunes
10.	Gendarmerie	✓				- Parce que le projet va contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ; - Dans l'ensemble le projet va contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population dans le département de Jacqueville.
11.	DR Ministère des eaux et forêts	✓				- Le projet présente un intérêt pour nous ; - Un bien fondé pour notre environnement
12.	Association des pêcheurs	✓				-
13.	Association féminine de Jacqueville	✓				- Le projet boostera le développement du département ;

N°	Parties prenantes	Avis recueillis				Arguments fournis
		Favorable	Favorable sous-réserves	Refus	Aucun avis	
						- Développement de la région
14.	Association des pêcheurs à senne de Jacqueville (AAPES-J)		✓			- Il faut faire l'état des lieux de chaque village concerné par ce projet ; - Faire l'étude environnementale, sensibiliser les populations concernées
15.	Représentant de la Chefferie de Grand-Jack	✓				- Le projet permettra de freiner l'érosion, l'avancée de la mer et de restaurer les mangroves - C'est un projet de développement
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
		<b>86,67%</b>	<b>13,33%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

86,67% des avis recueillis sont **favorables** à la réalisation du Projet et **13,33%** des avis sont **sous-réserves**.

Le graphique ci-après représente la répartition des avis exprimés par les parties prenantes au Projet.



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

86,67% des parties prenantes sont favorables au projet car il permettra le développement de la région.

13,33% des parties prenantes sont favorables mais ont émis les réserves ci-dessous :

- s'assurer de l'adhésion des populations ;
- préserver les ressources halieutiques ;
- établir l'état des lieux dans chaque village ;
- réaliser les études environnementales et sociales

### 9.5.1.2.2. Préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées

Les préoccupations, attentes et suggestions exprimées par les parties prenantes sont consignées de manière synthétique dans le tableau ci-après.

Tableau 120 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées

Thèmes	Préoccupations, attentes et suggestions exprimées
<b>Sociales</b>	<p><b>Préoccupations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations vont-elles opter pour le reboisement au profit des lotissements ?</li> <li>• La gestion des griefs</li> <li>• Tenir compte de l'avis des populations (chef du village, propriétaire terrien, etc.)</li> <li>• L'interdiction de l'extraction de sable va engendrer des conflits, car la population ne saura pas ou se procurer du sable pour les travaux de construction</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des populations sur le bienfait de ce projet</li> <li>• Que chaque village côtier lagunaire bénéficie du projet</li> <li>• Que le projet tienne compte de la participation effective des populations afin que les impacts sur l'occupation des sols, les droits et usages des sols soient pris en compte.</li> <li>• Concernant le coté maritime, il faut préserver la pêche à la senne de plage, et favoriser l'installation de ces pêcheurs</li> <li>• La destruction, extraction de sable, les conflits au niveau des familles concernant les délimitations des terres</li> </ul>
<b>Économiques</b>	<p><b>Préoccupations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que les détenteurs d'activités qui risquent de les perdre seront dédommagés</li> <li>• Perte d'activité des populations ;</li> <li>• Éviter d'utiliser les 100 mètres de la servitude maritime, enfin de libérer la pêche à la senne de plage,</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'emploi pour les jeunes, création d'activités</li> <li>• Que les compensations relatives aux pertes d'activités soient effectives, que la sécurité et la santé des populations leur cadre de vie et leur mode de vie ne soient pas bouleversés au point qu'ils s'opposent au projet</li> <li>• Ce projet donnera de l'emploi à la jeunesse et aux femmes sans ressources</li> </ul>
<b>Environnementales</b>	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise gestion des déchets</li> <li>• Pollution du sol</li> <li>• Pollution de l'eau</li> <li>• Émissions de poussière</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Émission de bruit</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des sols, protection de l'environnement</li> <li>• La protection des ressources naturelles (eau, faune, flore) soit une priorité.</li> </ul>
<b>Sanitaires</b>	<p><b>Préoccupations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de latrine et pollution olfactive</li> <li>• Au niveau de l'émission de poussière</li> <li>• La gestion des effluents issus des activités liées au projet et la gestion des déchets soit prise en compte.</li> <li>• Pour toutes activités il y a le côté positif et le côté négatif, pour ce projet bien précis il s'agit du développement de la région.</li> <li>• Ce projet permettra d'éviter la grande pression sanitaire que nous subissons</li> </ul>
<b>Sécuritaires</b>	<p><b>Préoccupations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité</li> <li>• Au niveau de la circulation des camions transportant du sable</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des précautions nécessaires pour éviter le pire.</li> <li>• Que le projet prévoit en effet un cordon sanitaire des sites en faisant une étude épidémiologique préliminaire</li> </ul>

Thèmes	Préoccupations, attentes et suggestions exprimées
Autres	<p>Attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autres expertises sont à rajouter telles que les hydrologues pour l'étude des cordons sableux.</li> <li>• Drainage des eaux pluviales</li> <li>• Assainissement</li> <li>• Création d'emplois, des jeunes</li> <li>• Dédommagement des populations impactées</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

### 9.5.2. Focus groupes

#### 9.5.2.1. Consultation des groupes

Les focus groupes se sont déroulés dans de bonnes conditions. Aucun incident n'a été reporté.

Le déroulement des focus groupes est illustré par les photos ci-dessous.

Photo 24 : Déroulement des focus groupes

#### Taboth



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables

#### Koko



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables



Grand-Jack



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables

Téfrédji



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables

Attoutou B



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables



Couvé



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables

Tiémien



Focus group jeunes



Focus group femmes



Focus group personnes vulnérables

9.5.2.2. Résultats des focus group

9.5.2.2.1. Avis des groupes sur le Projet

Les focus groupes femmes, jeunes et personnes vulnérables enregistrent des avis favorables et favorables sous réserve.

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des avis recueillis et les raisons invoquées à Taboth, Koko, Grand-Jack, Téfrédji, Couvé, Tiémien et Attoutou B.

Tableau 121 : Avis recueillis et raisons invoquées à Taboth

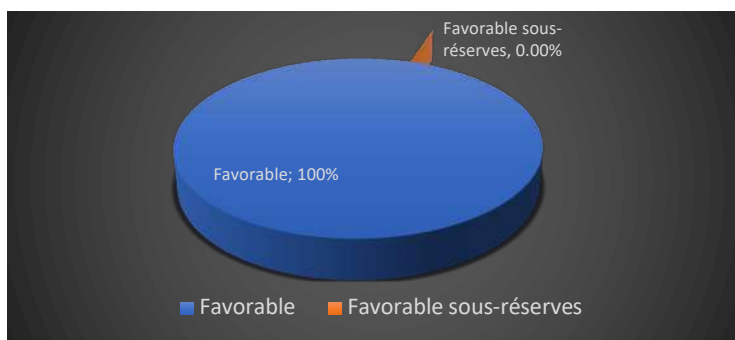
N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			car le projet nous aidera
2.	Groupe des jeunes	✓			Le projet permettra le développement du village et la création d'emploi
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			Favorable à la réalisation du projet

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
Total		3	0	0	
		100%	0%	0%	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 16 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Taboth



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

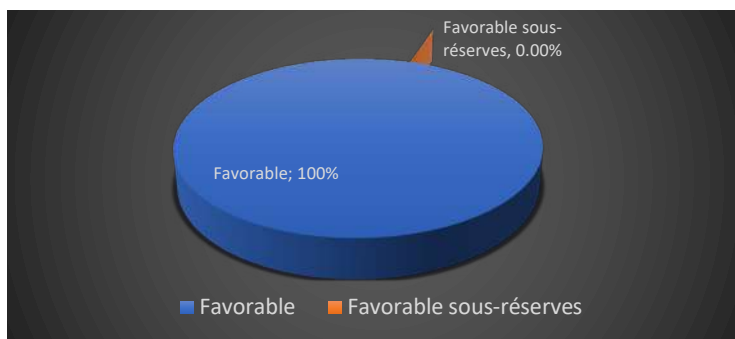
Tableau 122 : Avis recueillis et raisons invoquées à Koko

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			il permettra de développer le village et trouver de l'emploi au jeunes
2.	Groupe des jeunes	✓			il permettra à la jeunesse d'avoir de l'emploi, le développement du village et fin de la famine
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			il permettra la création d'emploi et l'autosuffisance halieutique
Total		3	0	0	
		100%	0%	0%	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 17 : Répartition des avis exprimés par les groupes Koko



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

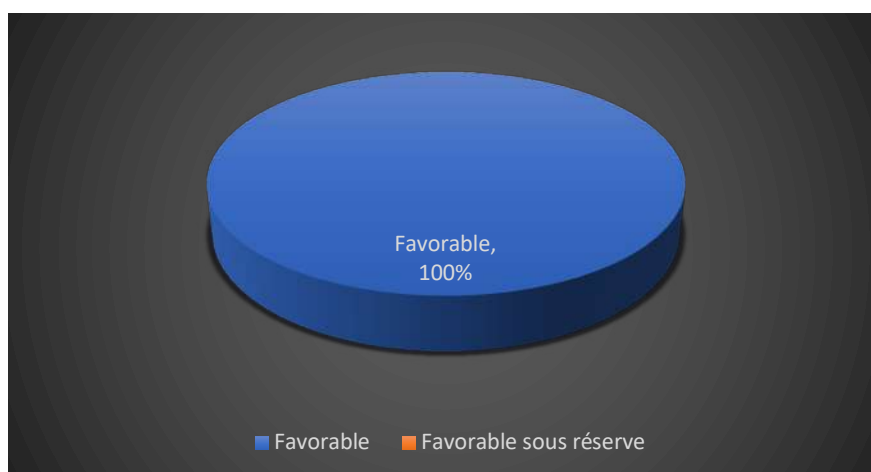
Tableau 123 : Avis recueillis et raisons invoquées à Grand-Jack

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			la réalisation permettra d'avoir une activité et surtout développer le village
2.	Groupe des jeunes	✓			le projet engendra la création d'emploi, formation et gestion des produits halieutique à bas prix
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			le projet peut aider les populations et développement économique et social du village
<b>Total</b>		3 100%	0 0%	0 0%	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 18 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Grand-Jack



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

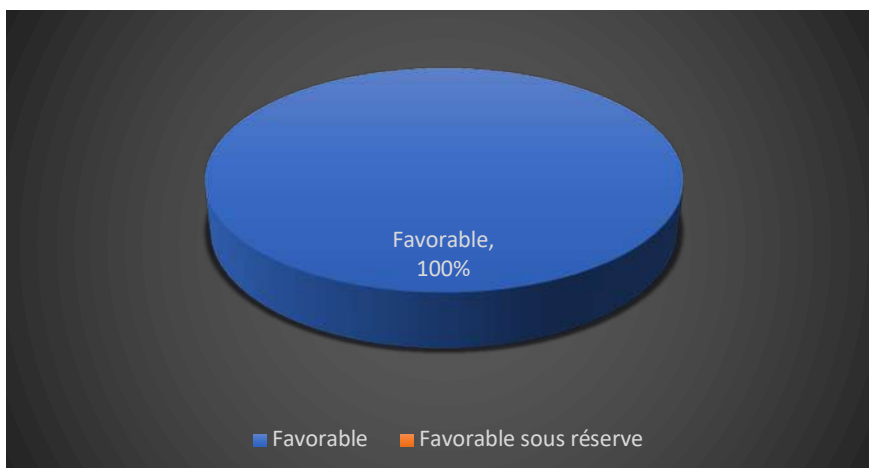
Tableau 124 : Avis recueillis et raisons invoquées à Couvé

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			il permettra d'accéder à une économie, un commerce et alimentation
2.	Groupe des jeunes	✓			il créera de l'emploi et développera le village
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			le projet permettra de développer le village et aussi d'être connu encore plus
<b>Total</b>		3 100%	0 0%	0 0%	

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 19 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Couvé



Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 125 : Avis recueillis et raisons invoquées à Tiémien.

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			il permettra le développement du village (avantages liés aux projet)
2.	Groupe des jeunes	✓			car n'étant jamais fait dans notre village et aussi qu'il permettra de nous suffit bien qu'au plan financier mais aussi au plan matériel
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			il développera le village, l'emploi des jeunes et la formation des jeunes
<b>Total</b>		3	0	0	
		100%	0%	0%	

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 20 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Tiémien

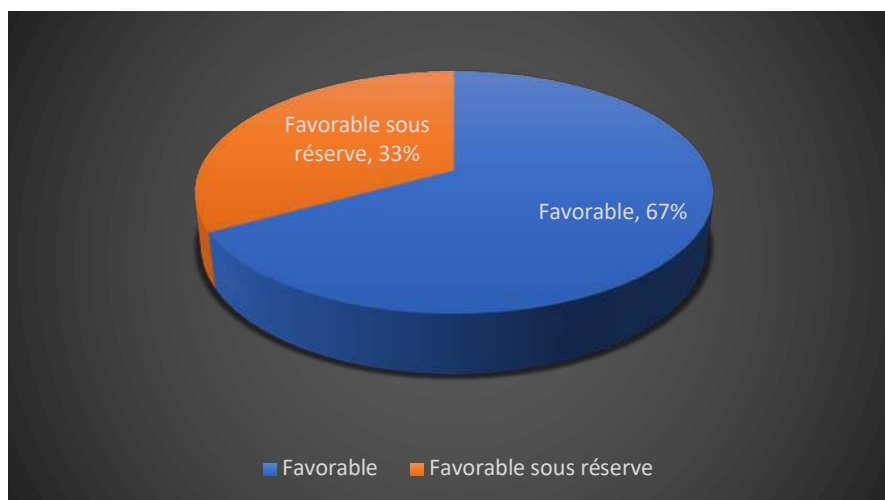
Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 126 : Avis recueillis et raisons invoquées à Attoutou B.

N°	Groupes	Avis recueillis			Raisons invoquées
		Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable	
1.	Groupe des femmes	✓			il développera le village
2.	Groupe des jeunes		✓		nous craignons que le projet ne soit pas réalisable finalement
3.	Groupe des personnes vulnérables	✓			Favorable à la réalisation du projet
<b>Total</b>		2	1	0	
		67%	33%	0%	

La répartition des avis des groupes figure ci-dessous.

Figure 21 : Répartition des avis exprimés par les groupes à Attoutou B



9.5.2.2.2. Préoccupations, attentes et suggestions des groupes consultés

Les préoccupations, attentes et suggestions exprimées par les groupes rencontrés dans les villages de Taboth, Koko, Grand-Jack, Téfrédji, Couvé, Tiémien et Attoutou B sont consignées de manière synthétique dans les tableaux ci-après.

• **Taboth**

Tableau 127 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Taboth

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation sur la gestion l'aquaculture et construction d'une chambre froide</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des voies</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 128 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Taboth

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faudrait que les femmes soient mise au même bénéfice que les hommes</li> </ul>
Économiques	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il faudrait que ce projet profite fortement aux femmes</li> </ul> <b>Attentes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Don de filet, de pirogue</li> <li>• emploi des jeunes</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune



Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 129 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Taboth

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir des objets liés à l'aquaculture</li> </ul>
Économiques	<b>Suggestion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du travail pour la jeunesse</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

• Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

• **Koko**

Tableau 130 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Koko

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>disposer si possible d'un dispensaire et un foyer de jeune</li> </ul> <b>Suggestions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des jeunes, création de chambre froide, offrir de l'emploi aux jeunes et disposer d'un four</li> </ul>
Économiques	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Embaucher les jeunes du village en cas d'emploi du projet</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	<b>Attentes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir une eau potable,</li> </ul>
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 131 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Koko

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Suggestions :</b> Construire un dispensaire et
Économiques	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Embaucher les jeunes du village en cas d'emploi du projet</li> </ul>
Environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suggestions :</b> revoir l'état de la route d'accès au village</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 132 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Koko

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Attentes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maternité, l'état de la route et soucis d'eau</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	Aucune
Sanitaires	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction de latrine,</li> </ul>
Sécuritaires	Aucune
Autres	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs fois des structures sont venues pour ce gens de projet mais cela n'a jamais profité à la population</li> <li>• Il faudrait que le projet aille à sa réalisation</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

- **Grand-Jack**

Tableau 133 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Grand-Jack

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La priorité soit donnée aux jeunes</li> </ul> <b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de jeunes soit faite et qu'il est une école d'aquaculture dans le village</li> </ul> <b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous suggérons que le projet soit réalisée effectivement et que la jeunesse soit intégrée</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 134 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Grand-Jack

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous les femmes nous craignons d'être délaissées pendant la réalisation du projet</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous suggérons une formation au préalable sur l'aquaculture mais également un suivi de la part du donateur</li> </ul>
Économiques	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous attendons de l'emploi lié à ce projet</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 135 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Grand-Jack

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	Aucune
Économiques	Aucune
Environnementales	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La pollution de l'eau avec les pêches à produit chimique</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons que l'aquaculture soit faite dans les étangs car les personnes utilisent les produits chimiques</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faudrait que les agents du ministère fassent leur travail pour le bon déroulement du projet</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

- Couvé**

Tableau 136 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Couvé

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La jeunesse soit incluse dans le projet</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Que la jeunesse soit au-devant du projet pour une bonne et efficiente réalisation</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du village pour faire face aux risques climatiques</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 137 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Couvé

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La pêche et l'élevage sont confiées aux hommes et non aux femmes</li> </ul>
Économiques	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Que ce projet se réalise dans un bref délais afin de résoudre nos soucis</li> </ul> <b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une aide pour les femmes dans notre domaine de transformation de l'attiéké</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 138 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Couvé

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	Aucune
Économiques	Aucune
Environnementales	<b>Attente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La construction d'un pont pour faciliter l'accès au village</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réalisation n de l'aquaculture doit se faire à un endroit où nous pouvons surveiller facilement</li> </ul>
Autres	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir si la structure qui va construire l'aquaculture sera impliquée dans la vente</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

- Téfrédji**

Tableau 139 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Téfrédji

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réalisation effective de ce projet pour le bien-être des populations</li> </ul> <b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faudrait une implication de la jeunesse</li> </ul>
Économiques	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emploi</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 140 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Tétrédji

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il ne faudrait pas que les femmes soient écartées dans la réalisation du projet</li> </ul> <p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution du village,</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas écarter les femmes</li> </ul>
Économiques	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Que chaque femme fasse du commerce dans le projet</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 141 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Tétrédji

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le développement du village , l'employabilité de nos enfants</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion des conflits avec les voisins qui pratique la mauvaise pêche en utilisant les produits chimique</li> </ul>
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	<p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faudrait que le projet soit réalisé en face du village sur le site identifié</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

• **Tiémien**

Tableau 142 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Tiémien

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Que la jeunesse ne soit pas en marge pendant les travaux de réalisation</li> </ul>
Économiques	<p><b>Attentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous attendons de ce projet l'emploi de la jeunesse</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	<p><b>Préoccupation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce-que le projet pourra couvrir tous le village ?</li> </ul> <p><b>Suggestions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous suggérons que le projet aboutisse</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020



Tableau 143 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Tiémien

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faudrait que nous les femmes soyons mis en premier ligne de ce projet</li> </ul>
Économiques	<b>Préoccupation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vu que nous vivons au bord de l'eau, nos activités sont la vente de poisson et de l'attiéké, donc notre préoccupation est que ce projet nous apporte du poisson en abondance</li> </ul> <b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faudrait que ce projet nous apporte du poisson en permanence dans nos eaux</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 144 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Tiémien

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le développement du village</li> </ul>
Économiques	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un débouché pour la vente des produits de l'aquaculture et la conservation de ces produits</li> </ul> <b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'emploi et formation des jeunes</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

- Attoutou B**

Tableau 145 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des jeunes de Attoutou B

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
Sociales	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de besoin de main d'œuvre faire recours aux jeunes du village en premier</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le matériel de pêche se trouve en bordure de lagune, alors nous voulons savoir si le projet va permettre de toujours laisser le matériel en bordure dans l'eau</li> </ul>

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe de jeunes
	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver des sites pour laisser nos pirogues en bordure de lagune</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 146 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes de Attoutou B

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des femmes
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les femmes dans la réalisation du projet car nous sommes dynamique</li> </ul>
Économiques	<b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une aide pour résoudre ces problèmes que nous vivons au quotidien</li> </ul>
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	Aucune

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

Tableau 147 : Synthèse des préoccupations, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables de Attoutou B

Thèmes	Préoccupation, attentes et suggestions exprimées par le groupe des personnes vulnérables
Sociales	<b>Préoccupation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stopper les pêches proscrites dans le village</li> <li>• il faut un respect de la réglementation</li> </ul> <b>Attentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une répercutions positive sur les personnes vulnérables</li> </ul>
Économiques	Aucune
Environnementales	Aucune
Sanitaires	Aucune
Sécuritaires	Aucune
Autres	<b>Suggestions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi permanent du projet sur une très longue durée</li> </ul>

Source : 2D CONSULTING AFRIQUE, novembre 2020

## 10. CONCLUSION

---

Cette EIES a mis en évidence les principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs qui pourraient résulter des interventions. Les impacts positifs majeurs sont :

- protection de la population et des habitats ;
- protection du patrimoine culturel ;
- réduction des inondations ;
- réduction de l'érosion ;
- restauration de la mangrove ;
- augmentation des ressources halieutiques ;
- amélioration de la résilience des communautés côtières ;
- augmentation des moyens de subsistance

Les impacts négatifs majeurs sont :

- risque d'accidents ;
- pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins.

Le PGES comprend des mesures de gestion environnementale et sociale et les coûts connexes.

Les résultats des consultations démontrent une bonne acceptation sociale des interventions.

## 10. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---



## Ouvrages

1. Adjoussi, P. (2001). Impacts du prélèvement du sable marin sur l'évolution du trait de cote Un Yoff: essai d'étude de vulnérable, (Presqu'île du Cap Vert, Sénégal).
2. Aires marines d'importance écologique et biologique de côte d'ivoire (Afrique de l'ouest) par Dr Sankare yacouba centre de recherches océanologiques
3. Bhubaneswar, mai 2009
4. Évaluation de la protection des rivages, plage Nourriture : comment fonctionnent les projets de nourriture de plage ?, US Army Copers ingénieurs, 2007
5. FAO, 2006 : comprendre l'aquaculture
6. Formation Need Assessment & Capacity Building Plan, Projet ICZM, État d'Orissa, Xavier Institute of Management
7. GOULA B. T. A., KONAN B., BROU Y. T., SAVANE I., FADIKA V. & SROHOUROU B. (2007). Estimation des pluies exceptionnelles journalières en zone tropicale : Cas de la Côte d'Ivoire par comparaison des lois lognormale et de Gumbel. hydrological Sciences Journal, 52 (1), pp. 49 – 67
8. Guide méthodologique pour l'élaboration des Documents d'orientation pour une Gestion durable des Granulats Marins (DOGGM), page 147
9. HaskoningDHV Nederland BV, 2015 : Étude de Faisabilité de l'Ouverture de l'Embouchure du Fleuve Comoé à Grand Bassam, EIES
10. Institut National de la Statistique (INS, 2015) – RGPH 2014
11. Lignes directrices de l'alimentation du sable, de la science et de la synthèse pour Nsw: NSW Office of Environment and heritage's coastal processes and response node - Technical report, JT Carley and R J Cox, 2017 : pages 1 à 31.
12. Lignes directrices de l'alimentation du sable, de la science et de la synthèse pour Nsw: NSW Office of Environment and heritage's coastal processes and response node - Technical report, JT Carley and R J Cox, 2017 : pages 1 à 31.
13. Mandat pour l'étude de faisabilité, le dépistage des risques et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux pour le projet du Fonds d'adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières de Côte d'Ivoire et du Ghana »
14. Mandat pour l'étude de faisabilité, le dépistage des risques et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux pour le projet du Fonds d'adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières de Côte d'Ivoire et du Ghana »
15. Météo habituelle à Jacqueville, Côte d'Ivoire - Weather Spark, septembre 2020
16. Météo habituelle à Jacqueville, Côte d'Ivoire - Weather Spark, septembre 2020
17. MINEDD : communication en conseil des ministres sur la gestion des côtes
18. Nourriture et protection de plage, 1995 : <https://doi.org/10.17226/4984>

19. Odoukpe et al. J. Appl. Biosci. 2014, Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand – Bassam. Odoukpe et al. J. Appl. Biosci. 2014. Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand – Bassam.
20. Philippine Tropical Forest Conservation Foundation, 2014: Community-based Mangrove Rehabilitation Training Manual
21. Projet d'assainissement et de la résilience urbaine, étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement des ouvrages de drainage des eaux pluviales de la ville de Grand Bassam, février 2020
22. Rodríguez, G. R., et Brebbia, C. A. (Eds.). (2015). Les villes côtières et leur avenir durable (vol. 148). WIT Press.
23. SODEXAM, 2015
24. Source Gestion intégrée des ressources en eau en action. WWAP, DHI Water Policy, Centre de l'eau et de l'environnement du PNUE-DHI. 2009. Initiatives de l'ONU E
25. Speybroeck J. Bonte D. Courtens W. Gheschiere T. Grootaert P. Maelfait, J. P., ... et Lancker, V. V. (2006). Nourriture de plage : une alternative écologiquement saine de défense côtière ? Un examen. Conservation aquatique : Écosystèmes marins et d'eau douce, 16(4), 419-435.
26. Speybroeck J. Bonte D. Courtens W. Gheschiere T. Grootaert P. Maelfait, J. P., ... et Lancker, V. V. (2006). Nourriture de plage : une alternative écologiquement saine de défense côtière ? Un examen. Conservation aquatique : Écosystèmes marins et d'eau douce, 16(4), 419-435.
27. Travaux de re-ensablement d'entretien des plages de Gazagnaire - Cannes – campagne 2019 : page 29
28. Turner I L, Harley M. Drummond C D, (2016) « UAVs for coastal surveying », Coastal Engineering, vol. 114, p. 19 - 24, <http://dx.doi.org/10.1016/j.coastaleng.2016.03.011>
29. Verhagen, H J, (1992) Méthode pour l'alimentation artificielle de plage. Proceedings 23rd International Conference on Coastal Engineering (ICCE Venice), p. 2474-2485.
30. Zhu, Xianli; Linham, Matthew M.; Nicholls, Robert J., 2010 : Technologies for Climate Change Adaptation - Coastal Erosion and Flooding

## Sites internet

1. <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/communiqu%C3%A9-de-presse/laugmentation-de-la-demande-de-sable-appelle-la>
2. <https://www.coastal-management.eu/measure/beach-nourishment>
3. <https://www.conservationgateway.org/ConservationPractices/Marine/crr/library/Documents/Escambia%20County%20-%20training%20activities.pdf>

4. <http://explorebeaches.msi.ucsb.edu/beach-health/beach-nourishment>
5. <https://www.memoireonline.com/11/13/7679/Etude-des-proprietes-hydriques-de-la-zone-non-saturee-de-la-nappe-du-quaternaire-au-sud-de-la-C.html>, consulté le 25/07/2020 à 12h55
6. <https://veille-eau.com/videos/pistes-de-solutions-relatives-a-la-gestion-durable-des-activites-d-extraction-de-sable-et-et-de-gravier-dans-une-optique-de-protection-des-ressources-aquiferes>
7. [https://en.wikipedia.org/wiki/Beach\\_nourishment#Sea\\_turtles](https://en.wikipedia.org/wiki/Beach_nourishment#Sea_turtles)
8. <http://coastalscience.com/services/coastal-erosion-assessments/>
9. <http://coastalscience.com/sustainable-solutions/>, consulté le 2020/01/14
10. [https://en.wikipedia.org/wiki/Beach\\_nourishment#Shoreline\\_protection](https://en.wikipedia.org/wiki/Beach_nourishment#Shoreline_protection), consulté le 2020/01/14
11. [https://en.wikipedia.org/wiki/Beach\\_nourishment#Sea\\_turtles](https://en.wikipedia.org/wiki/Beach_nourishment#Sea_turtles)
12. <http://coastalscience.com/sustainable-solutions/>, consulté le 2020/01/14
13. <https://technologiemedi.net/2019/05/11/selon-lonu-il-faut-prendre-au-serieux-la-gestion-du-sable/>

## 11. ANNEXES

---

Annexe 1 : Arrêté n°00039 MINEDD/CAB du 03 février 2020 portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Études 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Études d'Évaluation Environnementale Stratégique, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

EE-00039 03 FEV 2020

ARRETE N° .....MINEDD/CAB du ..... portant renouvellement d'agrément au Bureau d'Etudes 2D CONSULTING AFRIQUE pour la réalisation des Etudes d'Evaluation Environnementale Stratégique, des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Vu la loi 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le Développement Durable ;
- Vu le décret n° 96- 894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Vu le décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) ;
- Vu le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2005-03 du 6 janvier 2005 portant Audit Environnemental ;
- Vu le décret n° 2013-41 du 30 janvier 2013 relatif à l'Evaluation Environnementale Stratégique des politiques, plans et programmes ;
- Vu le décret n° 2018- 614 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018- 617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-949 du 18 décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 Septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 00119 MINEDD /CAB du 16 mai 2019 relatif à la prorogation du délai de validité des arrêtés portant délivrance d'agrément aux Bureaux d'Etudes et Consultants Indépendants pour la réalisation des études en Evaluation Environnementale ;
- Vu l'arrêté n° 00302 MINEDD/ANDE du 15 octobre 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Technique d'Agrément des Bureaux d'Etudes et des Consultants Indépendants pour la réalisation des Études en Evaluation Environnementale ;



- Vu l'arrêté n° 00303 MINEDD/ANDE du 15 octobre 2019 fixant les conditions de délivrance d'agrément aux Bureaux d'Etudes et des Consultants Indépendants pour la réalisation des Etudes d'Evaluation Environnementale Stratégique, des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux ;
- Vu l'avis favorable émis par la Commission technique d'agrément en date du 16 janvier 2020,

**ARRETE :**

**Article 1:** Le présent arrêté porte renouvellement d'agrément au Bureau d'Etudes **2D CONSULTING AFRIQUE**, sis à **Cocody Riviera 3 Cité BELLEVUE Villa L8, Tél : 22 47 27 18/ 49 40 01 59**, pour la réalisation des Etudes d'Evaluation Environnementale Stratégique, des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits Environnementaux des projets de développement et toutes autres études en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale.

**Article 2:** L'agrément est délivré pour une période de cinq (05) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 3:** L'agrément est intuitu personae ; il est incessible et intransmissible.

**Article 4:** Le Bureau d'Etudes **2D CONSULTING AFRIQUE** doit transmettre un rapport annuel d'activités en Evaluation Environnementale à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

Le Bureau d'Etudes fait l'objet d'évaluation annuelle par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

**Article 5:** Le Ministre chargé de l'Environnement, sur rapport du Directeur de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), procède sans préavis à la suspension ou au retrait de l'agrément notamment pour les motifs ci-après:

- fausses déclarations dans le dossier de demande ;
- production de trois (3) rapports, rejetés au cours d'une année par la Commission Technique d'examen des rapports des Evaluations Environnementales et Sociales, imputable au Bureau d'Etudes ;
- faillite déclarée ;
- manquement grave aux obligations professionnelles;
- non-respect par le bénéficiaire de l'agrément, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- perte de droits civiques ;
- transmission, cession ou location de l'agrément ;
- dissolution ou changement de l'objet social du Bureau d'Etudes.

La suspension ou le retrait de l'agrément entraîne automatiquement la cessation temporaire ou définitive de la conduite légale des études en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale.

La suspension prend fin dès que les motifs pour lesquels elle a été prononcée sont levés.

**Article 6:** La falsification des résultats d'études environnementales est passible de poursuites judiciaires.

**Article 7:** Le dossier de demande de renouvellement d'agrément doit être déposé trois mois avant son expiration à l'ANDE.

**Article 8:** Le Directeur de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le 03 FEV 2020



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Joseph Séka SEKA**

**Ampliations :**

- Cabinet du Président de la République 01
- Cabinet du Premier Ministre 01
- Secrétariat Général du Gouvernement 01
- CAB/MINSEDD 01
- Chrono 01
- ANDE 01
- Journal Officiel 01
- Intéressé 01

Annexe 2 : Décision n°0066/ MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ portant délivrance d'agrément technique au laboratoire du cabinet 2D Consulting Afrique

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail



CIAPOL CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION  
(CIAPOL)



Abidjan, le

5 - - - 0 0 6 6

17 3 MAI 2019

Décision n° 0066 /MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ du ..... portant délivrance d'un agrément technique au laboratoire du Cabinet « 2D Consulting », pour effectuer les analyses et mesures des paramètres de la qualité de l'air et de l'eau.

Le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL),

- VU la Constitution ;
- VU la loi n°96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement ;
- VU la loi n° 88-651 du 07 Juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
- VU la loi n°98 -755 du 23 décembre 1998, portant code de l'eau ;
- VU le décret n°91-662 du 9 Octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- VU le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- VU le décret n°97-678 du 03 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution ;
- VU le décret n° 2012-405 du 09 mai 2012 portant nomination de Monsieur Martin Niagne DIBI en qualité de Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ;
- VU le décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi n°96-766 du 03 Octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- VU le décret n°2017-11 du 10 janvier 2017 portant nomination du Vice- Président de la République de Côte d'Ivoire tel que modifié par le décret n°2017-474 du 19 juillet 2017 ;
- VU le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ;

CIAPOL 20 BP 650 ABIDJAN 20 -Tél. : 20 22 54 44 / Fax ; 20 32 22 16  
Plateau, Immeuble Noguès 2<sup>ème</sup> Etage, Face Immeuble WOODIN

- VU le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- VU le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant Nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-648 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU l'arrêté 01164 du 04 Novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la demande d'agrément en date du 21 mars 2019 présentée par le Cabinet « 2D Consulting » ;
- VU le rapport de visite d'évaluation de la capacité technique du laboratoire du Cabinet « 2D Consulting », à effectuer des analyses et des mesures des paramètres de la qualité de l'air et de l'eau, du mois de mai 2019.

## **DECIDE**

**Article 1 :** Le présent agrément, d'une durée de deux (02) ans, est délivré au laboratoire du Cabinet « 2D Consulting » pour effectuer des analyses et des mesures des paramètres de la qualité de l'air et de l'eau.

**Article 2 :** Le présent agrément non cessible et non transmissible, est renouvelable tous les deux (02) ans.

**Article 3 :** Le Sous-Directeur du Laboratoire Central de l'Environnement (S/D LCE) et la Directrice Générale du Cabinet « 2D Consulting » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et abroge toutes dispositions contraires.



**Ampliations :**

- S/D LCE
- Intéressé
- Archive CIAPOL

---

CIAPOL 20 BP 650 ABIDJAN 20 - Tél. : 20 22 54 44 / Fax ; 20 32 22 16  
Plateau, Immeuble Noguès 2<sup>ème</sup> Etage, Face Immeuble WOODIN




Annexe 3 : Protocole de mesure

**visocolor® ECO Chrom(VI)**  
**Chromium(VI) / Chrome(VI) / Cromo(VI)**


**Test 5-20**  
 REF 931 220


540 nm  
 Method(e) / Método


5201	0.02–0.50 mg/L Cr(VI)
5202	0.04–1.00 mg/L CrO <sub>4</sub> <sup>2-</sup>





Probe / sample  
 échantillon / muestra


- 


Küvetten spülen  
 Rinse test tubes  
 Rincer les éprouvettes  
 Lavar los tubos
- 


5 mL Probe  
 Sample  
 Echantillon  
 Muestra
- 


5 ∅ Cr-1
- 


Schütteln  
 Shake  
 Agiter  
 Agitar
- 

5 ∅ Cr-2
- 

Schütteln  
 Shake  
 Agiter  
 Agitar
- 

Säubern  
 Clean  
 Nettoyer  
 Limpiar
- 

3'00 min
- 

Messung  
 Measurement  
 Mesure  
 Medición
- 

Meerwasser  
 Sea water  
 Eau de mer  
 Agua de mar

PF-12 - 01.2011



**visicolor<sup>®</sup> ECO Kupfer**

Copper / Cuivre / Cobre

585 nm

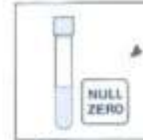
Method(e) / Método

5371

0.1–5.0 mg/L Cu<sup>2+</sup>

**Test 5-37**

REF 931 237



Probe / sample / échantillon / muestra



1  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



2  
5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



3  
5 ∆ Cu-1



4  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



5 ∆ Cu-2



6  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



7  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



8  
10'00 min



9  
Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 – 01.2011

**visicolor® ECO Mangan**  
Manganese / Manganèse / Manganeso

436 nm

Method(e) / Método

5381

0.1–5.0 mg/L Mn

**Test 5-38**

REF 931 238



Probe / sample  
échantillon / muestra



Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



5 ⚡ Mn-1



Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



7 ⚡ Mn-2



Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



1'00 min



1 ⚡ Mn-3



Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



5'00 min



Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 - 01.2011

**visicolor® ECO Nickel**

Níquel

470 nm

Method(e) / Método

5401

0.1–5.0 mg/L Ni<sup>2+</sup>

**Test 5-40**

REF 931 240



Probe / sample  
Echantillon / muestra



**1**  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



**2**  
5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



**3** 1 Ni-1



**4**  
Umschwenken  
Shake gently  
Secouer légèrement  
Mezclar volteándolo



**5** 5 Ni-2



**6**  
Schütteln  
Shake  
Agitar  
Agitar



**7**  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



**8** 1'00 min



**9**  
Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



1+9  
Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 – 01.2011

**visocolor® ECO Nitrat**  
Nitrate / Nitrato

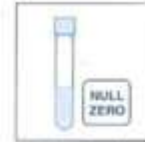
436 nm

Method(e) / Método

5411 1.0–14.0 mg/L NO<sub>3</sub>-N  
5412 4–60 mg/L NO<sub>3</sub><sup>-</sup>

**Test 5-41**

REF 931 241



Probe / sample  
Echantillon / muestra



1 Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



2 5 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



3 5 Δ NO<sub>3</sub>-1



4 Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



5 1 mL NO<sub>3</sub>-2



6 1 min Kräftig schütteln  
Shake well  
Bien agiter  
Agitar intensamente



7 Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



8 5'00 min



9 Messung  
Measurement  
Medura  
Medición



Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 - 01.2011

**visicolor<sup>®</sup> ECO Sulfat**  
Sulphate / Sulfate / Sulfato

436 nm

Method(e) / Método

5921

20–200 mg/L SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>

**Test 5-92**

REF 931 292



Probe / sample  
échantillon / muestra



**1**  
Küvetten spülen  
Rinse test tubes  
Rincer les éprouvettes  
Lavar los tubos



**2** 10 mL Probe  
Sample  
Echantillon  
Muestra



**3** 10 Δ SO<sub>4</sub>-1



**4**  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



**5** 1 mL SO<sub>4</sub>-2



**6**  
Schütteln  
Shake  
Agiter  
Agitar



**7** 1'00 min



**8**  
Säubern  
Clean  
Nettoyer  
Limpiar



**9**  
Messung  
Measurement  
Mesure  
Medición



1+49  
Meerwasser  
Sea water  
Eau de mer  
Agua de mar

PF-12 – 01.2011



Annexe 4 : Circulaire de la mission de collecte de données de Jacqueville

DBY/GOG  
REGION DES GRANDS PONTS

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
*Union - Discipline - Travail*

DEPARTEMENT DE JACQUEVILLE

PREFECTURE DE JACQUEVILLE

N° 33 / P.JVE/SG/D1

Jacqueville, le 24 juin 2020.

**S O I T - T R A N S M I S**

aux

Chefs de villages de:

- Taboth;
- Koko;
- Tièmien;
- Tétrédji;
- Couvé;
- Grand-Jack;
- Attottou-B

du Département de JACQUEVILLE

Une copie (01) de la correspondance N°PY/ED/2020/06/23/003 du 23 juin 2020 de Madame Edith DELOUMEAUX, Directrice Générale de "2D CONSULTING AFRIQUE" relative au programme des focus groupes et des relevés de terrain dans le cadre du projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire.

OBSERVATIONS

« Pour information et mesures nécessaires à prendre »

P. le Préfet & P.D.  
le Secrétaire Général de la Préfecture



*[Signature]*  
Dominique PONY YO  
PRÉFET GRADE I

Annexe 5 : Compte-rendu de la visite des sites de Jacqueville



Mise à jour : 28/06/2020

**COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES SITES PRÉSÉLECTIONNÉS ET  
ENTRETIENS AVEC LES CHEFFERIES DES VILLAGES DE JACQUEVILLE**

<b>Projet</b>	Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »
<b>Date de la mission</b>	Les 09, 11 et 26/06/2020
<b>Rédigé par</b>	Mme DELOUMEAUX Edith
<b>Date de publication</b>	28/06/2020
<b>Lieu de la mission</b>	Jacqueville

Rubriques	
1.	TDR des visites des sites de Jacqueville
2.	Jacqueville commune, Taboth, Koko et Grand-Jack le 09/06/2020 Rencontre avec les chefs de village Visite des sites présélectionnés dans les villages
3.	Téfrédji, Couvé et Tiémien le 11/06/2020 Rencontre avec les chefs de village Visite des sites présélectionnés dans les villages
4.	Attoutou B le 26/06/2020
5.	Synthèse
6.	Difficultés rencontrées

TDR des visites des site de Jacqueville



Mise à jour : 09/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

**Termes De Référence (TDR) des visites de site  
des 09 et 11 juin 2020**

**1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » comprend trois interventions qui doivent être réalisées à Jacqueville.

Dans le cadre de ce projet, une consultation publique a été menée le 07/05/2020 à la préfecture de Jacqueville.

Suite à cette consultation, la nécessité de visiter les villages bénéficiaires a été mise en exergue par les populations.

Ainsi, les présents termes de référence ont été élaborés par le Cabinet 2D Consulting Afrique en vue de la réalisation de ces visites de site.

**2. OBJECTIFS DES VISITES DE SITE**

Ces visites ont pour objectifs :

- de présenter les interventions présélectionnées dans chaque village ;
- de valider les interventions présélectionnées dans chaque village ;
- de valider les sites présélectionnés ;
- de confirmer les besoins et les préoccupations des villageois ;
- de recueillir les recommandations des villageois ;
- de s'enquérir des réalités du terrain.

**3. PARTICIPANTS**

Les différents participants à la visite de site sont listés ci-dessous :

PARTICIPANTS	
<b>Les autorités et les directeurs</b>	
1	Les Sous-Préfets
2	Le Maire
3	Le DR du ministère des eaux et forêt
4	Le représentant de l'arrondissement des affaires maritimes
5	Le DR de l'environnement et du développement durable
6	Le DR des ressources animales et halieutiques
7	Le représentant du centre d'alevinage et de formation de Jacqueville
<b>L'équipe projet</b>	
8	Les représentants de 2D Consulting
9	Le point focal de l'ONU-HABITAT
10	Le directeur technique de la convention d'Abidjan d
11	Le point focal du fonds d'adaptation
<b>Les populations des villages visités</b>	
12	Koko
13	Jacquerville commune
14	Tiérisien
15	Taborh
16	Tétréji
17	Grand-Jack
18	Couré









**4. AGENDA DES VISITES DE SITE**

- **4.1 Calendrier**

Le 09/06/2020 : visites de Jacqueville commune, Grand-lack, Koko, Taboth.

Le 11/06/2020 : visites de Tiémien, Couvé, Tétrédji.

- **4.2 Programme**

Le programmes des deux journées se déroulera comme suit :

08h 45 : rassemblement dans la cours de la préfecture de Jacqueville

09h 00 – 13h 00 : visite des sites

13h 00 – 13h 15 : debriefing à la préfecture de Jacqueville

3

**Jacqueville commune, Taboth, Koko et Grand-Jack le 09/06/2020****Rencontre avec les chefs de villages**

Pour cette première journée de visite des sites, la délégation constituée de Mme Édith DELOUMEAUX directrice générale du cabinet 2D Consulting, Kenan MOGULTAY représentant la Convention d'Abidjan et les représentants des ministères ont été conduites par monsieur Jules MATOA, agent de la préfecture de Jacqueville, représentant madame la préfète et les sous-préfets de Jacqueville. La délégation a été accueillie de manière chaleureuse par les chefs et les notables des villages de Jacqueville commune, Taboth, Koko et Grand-Jack.

Pendant cette prise de contact le projet leur a été présenté et le but de notre venue : visiter les sites présélectionnés pour les interventions dans leur village. Les chefferies ont manifesté leur volonté de voir ce projet se réaliser pour le bien-être de leurs communautés qui souffre de l'avancée de la lagune et du manque de produits halieutiques (poissons, crabes, etc.). Les représentants des chefferies nous ont accompagné lors des visites des sites à Taboth, Koko et Grand-Jack.

En annexe (1) figure la liste de présence.

**Visite des sites présélectionnés**

- Les visites des sites de restauration de mangrove à Jacqueville commune n'ont pas été effectuées du fait d'un retard de réception de courrier au niveau de la chefferie et également en raison d'un problème de lotissement qui rend les sites indisponibles. Les photos des rencontres avec la chefferie figurent en annexe (2). Le chef du village a exigé qu'un recensement de mangrove soit réalisé par le DD halieutique et le DD agriculture avant qu'il ne puisse nous attribuer un site approprié pour le projet. Nous préconisons que Jacqueville commune ne fasse pas partie de la présente étude pour des raisons de délais. Il y a des étangs et des cours d'eau la population est Alladjan. En échange les populations ont proposé un autre site à Attoutou-b.
- Les sites présélectionnés à Taboth pour le ré-ensablement de rivage lagunaire, la restauration de mangrove et l'aquaculture ont été visités ; voir annexe (3) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Le site d'aquaculture a été retenu pour la suite de l'étude. Les espèces souhaitées sont les crabes et les machoirons. La population souhaite une modernisation des toilettes, une amélioration de l'élevage des crabes et du bois pour fumer le poisson. Les populations ont proposé de déplacer le site de restauration de mangrove à l'Est à proximité du site d'aquaculture. Le site de ré-ensablement de rivage lagunaire n'a pas été retenu car il est difficile d'y accéder pour les opérations de ré-ensablement. De plus il n'y a pas de pression de l'eau sur la côte. La population est Ahizi. La profondeur de la lagune est de 3 à 4m. il y a de nombreuses inondations. L'acceptation sociale est très bonne.
- A Koko les sites d'aquaculture ont été visités. Voir annexe (4) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Ces sites ont été retenus pour la suite de l'étude. Les populations ont proposé un autre endroit plus propice et sécurisé pour l'aquaculture ainsi qu'une augmentation du nombre d'enclos. Le problème de la population est l'eau potable. L'eau consommée contient du fer. La bordure de lagune est propre. L'érosion est forte. La population est Ahizi. Au Sud-ouest il y a une carrière en activité.
- A Grand-Jack l'activité proposée par les populations est l'aquaculture. Le site a été visité par la délégation. Ce site a été retenu pour la suite de l'étude, mais du fait de son éloignement géographique du village une sécurisation permanente de l'intervention doit être assurée par les populations (comité de surveillance). Voir annexe (5) pour les photos des sites visités. A Grand-Jack il y a une forêt classée avec des singes. La population est Alladjan. Elle est frappée par l'urbanisation galopante. Les habitudes alimentaires sont le Tilapia, le machoiron et le brochet.

**Couvé, Tiémien et Téfrédji le 11/06/2020****Rencontre avec les chefs de village**

La délégation conduite par monsieur Jules MATOA, représentant madame la Préfète et les sous-préfets. Les visites ont concerné les villages de Téfrédji, Couvé et Tiémien. Durant cette rencontre la délégation a été bien accueillie dans les différents villages et le projet leur a été présenté. Les portes nous ont été grandement ouvertes. Des représentants des villages ont accompagné la délégation sur les sites.

En annexe (1) figure la liste de présence.

**Visite des sites présélectionnés**

- A Téfrédji, les sites présélectionnés pour le ré-ensablement de rivage lagunaire et la restauration de mangrove ont été visités. Voir annexe (6) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Les populations ont demandé l'aquaculture comme autre intervention. Les interventions de restauration de mangrove ont été repartis de chaque côté du village (2 hectares par site). L'aquaculture a été proposée avec 4 enclos à placer en face de l'école primaire pour assurer une bonne surveillance. Par contre l'intervention de ré-ensablement de rivage lagunaire n'atteint pas un nombre de kilométrages suffisant et surtout il n'y a pas de pression de lagune sur la côte. La population vit de pêche et d'attiéké.
- A Couvé, les sites présélectionnés pour la restauration de mangrove et l'aquaculture ont été visités. Voir annexe (7) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. A Couvé les mangrove sont protégés si bien qu'il n'y a lieu de les restaurer. L'aquaculture a été retenue pour 2 enclos. Il est préconisé de placer les enclos au sein de la réserve pour garantir une bonne surveillance les poissons souhaités sont les capes et les machoïrons. La population est de 263 personnes. Couvé est en rivalité avec son voisin les Gberi qui comprend 241 personnes. Il serait donc souhaitable d'inclure Gberi dans le programme de Couvé.
- Les sites d'aquaculture et de restauration de mangrove du village de Tiémien ont été visités. Voir annexe (8) pour les photos de la rencontre avec la chefferie et les sites visités. Sur 10 enclos d'aquaculture il a été préconisé d'en placer 6. Les espèces à élever sont les capes, les crabes et les machoïrons. A Tiémien le bord de la lagune est sale il faudra le nettoyer avant de placer les enclos. A Tiémien le lotissement est effectué si bien qu'il n'y a pas de site disponible pour la mangrove. La chefferie souhaite que la restauration de mangrove soit réalisée sur l'île de Likré en face du village pour permettre une surveillance. L'île a une superficie de 48 hectares. Il s'agirait d'en restaurer 5. La population est de 950 habitants. Elle vit de manioc, coco et de pêche. Il y a un baffon. L'énorme problème social qui sévit à Tiémien est la peignerie de poisson. La profondeur la lagune est d'environ 2m.



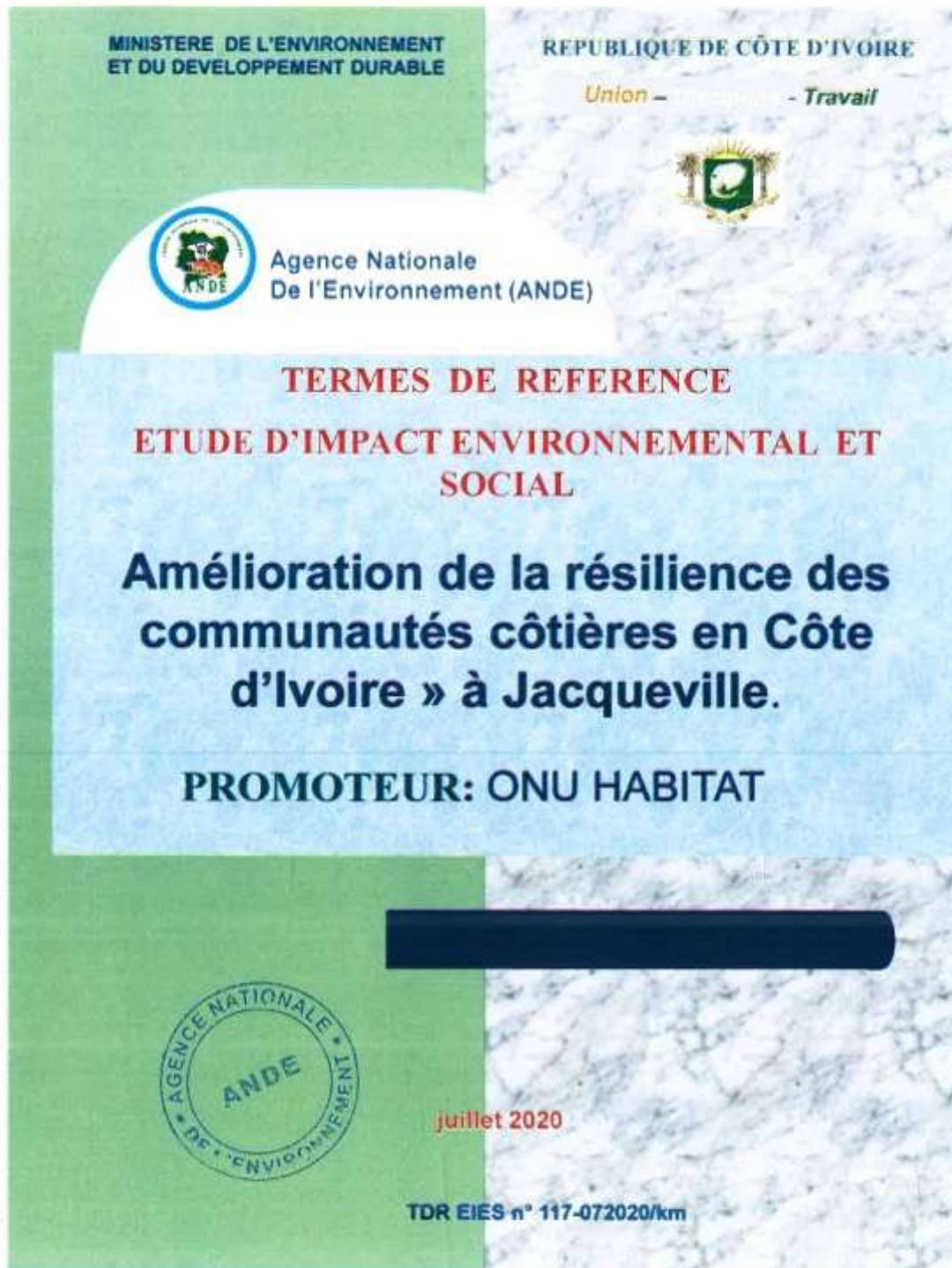
Attoutou B le 26/06/2020				
<p><b>Rencontre avec le chef du village</b>                      La délégation a été conduite par monsieur Jules MATOA, représentant madame la préfète et les sous-préfets. La visite a concerné le village d'Attoutou B choisi pour remplacer le site de Jacqueville commune. Durant cette rencontre, la délégation a été bien accueillie et le projet a été présenté aux villageois. Avant de nous accompagner sur les sites le chef a précisé que la population est du groupe ethnique Alladjan qui pratique comme activité principale la fabrication d'attiéké et la pêche. Des représentants du village ont accompagné la délégation sur les sites proposés.</p> <p>En annexe 1 figure la liste de présence. Les photos de la rencontre avec la chefferie figurent en annexe 9.</p> <p><b>Visite des sites proposés</b>                      À Attoutou B les sites proposés par les populations pour l'aquaculture, la restauration de mangrove et le ré-ensablement de rivage lagunaire ont été visités. Les photos des sites visités figurent en annexe 9. Les mangroves sont déjà préservées par les populations. De ce fait, l'intervention de restauration de mangrove n'a pas été retenue. Le site proposé pour l'aquaculture est situé dans une zone sécurisée et accessible. L'intervention d'aquaculture a donc été retenue. Les populations ont signalé les effets du changement climatique manifestés par l'avancée de la lagune jusqu'à 50m sur les terres habitables pendant la saison de pluie.</p>				
Synthèse				
Sites visités	Ré-ensablement de rivage lagunaire	Restauration de mangrove	Aquaculture	Observations
Jacqueville commune		Non visité non retenu		Lotissement ne permettant pas la restauration de mangrove.  Défavorable pour le projet  À remplacer par le site d'Attoutou B
Taboth	Visité non retenu	Visité et retenu	Visité et retenu	Favorable pour le projet
Koko			Visité et retenu	Favorable pour le projet
Grand-Jack			Visité et retenu	Favorable pour le projet
Téfrédji	Visité non retenu	Visité et retenu	4 enclos	Favorable pour le projet
Couvé		Visité non retenu	Visité et retenu	Favorable pour le projet
Tiémien		Visité et retenu	Visité et retenu	Favorable pour le projet
Attoutou B	Visité non retenu	Visité et retenu	Visité et retenu	Favorable pour le projet



Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de rencontre des chefferies, car retard de réception des courriers par ces derniers à Jacqueville commune, Grand-Jack et Tiémien.</li> <li>• Trouble pendant la visite, car manque de communication entre la chefferie et la population à Koko.</li> </ul>



Annexe 6 : TDR de l'EIES « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Jacqueline





## Termes De Référence (TDR) pour la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

### Projet du Fonds d'Adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » à Jacqueville

Version provisoire VP1

Mai 2020

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....4

2. CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....4

3. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE 5

3.1. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE..... 5

3.2. OBJECTIFS DE L'EIES..... 5

4. TÂCHES DU BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES CHARGÉ DE L'EXECUTION DE L'EIES.....6

4.1. PRÉSENTATION DU CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE..... 6

4.1.1. Cadre politique..... 6

4.1.2. Cadre institutionnel..... 6

4.1.3. Cadre législatif et réglementaire..... 7

4.2. DESCRIPTION DU PROJET..... 9

4.2.1. Contexte du projet..... 9

4.2.2. Analyse des alternatives ou options du projet..... 10

4.2.3. Localisation géographique du projet..... 10

4.2.4. Justification du choix du site du projet..... 11

4.2.5. Description des caractéristiques techniques..... 11

4.2.6. Description des différentes phases du projet..... 11

4.2.7. Description des rejets et des nuisances..... 11

4.2.8. Principales caractéristiques du projet..... 12

4.3. DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE..... 12

4.3.1. Détermination de la zone d'étude..... 12

4.3.2. Description des différentes composantes de l'environnement initial du projet..... 13

4.4. IDENTIFICATION, CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS DU PROJET..... 14

4.4.1. Identification et caractérisation des impacts..... 14

4.4.2. Évaluation de l'importance des impacts..... 14

4.4.3. Grille de détermination de l'importance des impacts de l'ecteau..... 15

4.5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT..... 17

4.6. Changement CLIMATIQUE..... 18

4.6.1. Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation..... 18

4.6.2. Liste des Gaz à Effet de Serre générés par le projet et leurs sources..... 19

4.6.3. Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre..... 19

4.6.4. Bilan carbone du projet..... 21

4.6.5. Recommandations..... 21

4.7. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS..... 22

4.8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)..... 22

4.9. PARTICIPATION PUBLIQUE..... 25

5. DURÉE DE L'ÉTUDE..... 26

6. DURÉE DE VALIDITÉ DES TDR..... 26

7. ÉQUIPE D'EXPERTS..... 26

8. CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EIES..... 27

9. SOURCES DES DONNÉES..... 28

10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 28

**GLOSSAIRE**

- ANDE : Agence Nationale De l'Environnement
- BEEA : Bureau d'Études Environnementales agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- CIAPOL : Centre Ivoirien Antipollution
- DGDD : Direction Générale du Développement Durable
- EIES : Étude d'Impact Environnemental et Social
- MINEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- TDR : Termes De Référence





naturel, tels que les écosystèmes, les ressources naturelles et les moyens de subsistances ; les préoccupations sociales incluant : la relocalisation involontaire de la population, le patrimoine culturel, le paysage, les groupes vulnérables, le genre et la jeunesse, etc. En outre, il faudra définir les mesures destinées à corriger les impacts néfastes à la qualité de l'environnement et à maximiser ceux susceptibles de l'améliorer ;

- examiner et étudier les impacts dérivés, secondaires et cumulatifs dans une mesure raisonnable ;
- décrire de façon synthétique l'ensemble du projet en incluant les rejets et nuisances et expliquer le contexte de sa réalisation (raison et justification environnementales et techniques du choix du projet) ;
- développer une méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative ;
- proposer des mesures d'atténuation ou de compensation pour prévenir, réparer, atténuer et/ou compenser les incidences négatives du projet sur l'environnement ;
- prévoir des programmes de surveillance et de suivi (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) pour assurer le respect des exigences légales et environnementales puis vérifier pour l'essentiel, la pertinence et l'efficacité des mesures de protection de l'environnement qui ont été proposées ;
- prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des populations, des groupes et des collectivités.

Le contenu de cette étude exige un certain nombre de tâches au BEEA par le MINEDD chargé de son exécution.

#### 4. TÂCHES DU BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES CHARGÉ DE L'EXECUTION DE L'EIES

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude, les tâches du BEEA chargé de l'EIES porteront sur les points suivants.

##### 4.1. PRÉSENTATION DU CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

###### 4.1.1. Cadre politique

Le cadre politique du projet sera présenté en distinguant le cadre national du cadre international. Toutes les politiques en vigueur devront être décrites et rapportées au projet. Le cadre international repose sur la politique environnementale et sociale (ESP) et la politique de genre (GP) du Fonds pour l'adaptation, la politique de sauvegarde environnementale et sociale d'ONU-Habitat (ESSP).

###### 4.1.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel concerne les institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du projet. Ces interventions se feront sous forme de contrôle et de vérification de conformité environnementale, d'assistance et d'appui lors de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer, réduire, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Le BEEA procédera à la description du cadre institutionnel à travers un inventaire des différents départements ministériels, le secteur privé, les administrations locales du site qui



### 3. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

#### 3.1. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude d'impact doit être présentée d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne les descriptions du milieu, on doit retrouver les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations). Les sources de renseignements doivent être données en référence. Le nom, la profession et la fonction des personnes ayant contribué à la réalisation de l'étude d'impact doivent être indiqués.

#### 3.2. OBJECTIFS DE L'EIES

L'EIES, outil de prévention, est un instrument privilégié dans la planification et la gestion des projets de développement ainsi que dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire. Elle vise la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales à toutes les phases de réalisation du projet, depuis sa conception jusqu'à la phase de cessation d'activités, en passant par son exploitation. Elle aide le promoteur à concevoir un projet plus soucieux des milieux récepteurs, tout en étant acceptable aux plans technique, économique et social.

L'EIES prend en compte l'ensemble des composantes des milieux naturel et humain susceptibles d'être affectées par le projet.

Elle permet d'analyser et d'interpréter les relations et interactions entre les facteurs qui exercent une influence sur les écosystèmes, les ressources naturelles et la qualité de vie des individus et des collectivités.

À cet effet, l'EIES constitue un outil prospectif d'aide à la prise de décisions objectives, permettant de prévoir les incidences des activités humaines sur les différentes composantes de l'environnement.

Conformément aux TDR, le Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) par le MINEDD, choisi par le promoteur du projet, réalisera l'EIES. Cette étude, de façon globale est destinée à identifier les éléments sensibles existant dans l'environnement du projet, à déterminer les parties du projet susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement, à évaluer l'importance de ces impacts, et à recommander des mesures et actions d'atténuation.

De manière spécifique, et conformément au décret n° 96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicable aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, l'étude consistera à :

- présenter et décrire l'ensemble des composantes des milieux naturel et humain (état initial) du site du projet susceptible d'être affecté ;
- démontrer comment le projet s'intègre dans le milieu, en présentant l'analyse détaillée des impacts potentiels directs (positifs et négatifs). Les impacts environnementaux et sociaux à étudier comprennent les facteurs ayant une incidence sur l'environnement

**1. INTRODUCTION**

L'adoption de la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant code de l'environnement et la promulgation du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatif aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental par la république de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'impact, selon leurs natures techniques, leurs ampleurs et selon la sensibilité de leurs milieux d'implication.

Dans ce contexte, ce présent document, Termes De Référence (TDR) pour la réalisation de ladite étude constitue une référence, un guide pour l'ONU-HABITAT pour le projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire à Jacqueville.

Au-delà des opportunités économiques, financières et sociales qu'offre le projet, il n'est pas sans conséquences dommageables sur l'environnement et les populations.

C'est pourquoi, l'EIES apparaît comme une approche indispensable pour identifier les effets d'une telle activité sur l'environnement tant biophysique qu'humain dans son milieu d'insertion et proposer des solutions alternatives. En effet, cet outil de gestion de l'environnement, non seulement aide l'initiateur à concevoir un projet plus soucieux du milieu récepteur sans remettre en jeu sa faisabilité technique et économique, mais contribue aussi à déterminer les éléments cruciaux sur lesquels s'appuieront les choix et la prise de décision.

Les EIES relève de la responsabilité de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) qui est chargée, entre autres, de l'élaboration des TDR des EIES en concertation avec le promoteur ou son représentant, l'administration technique de tutelle, le maître d'ouvrage et éventuellement le public comme le stipule l'alinéa 2 de l'article 11 du décret du 08 novembre 1996.

**2. CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

Le présent document, TDR pour la réalisation de l'EIES constitue une référence, un guide pour l'ONU-HABITAT dans le projet. Ces TDR ont pour objectif de :

- définir un canevas méthodologique de l'EIES incluant les enjeux majeurs du projet ;
- poser les principes d'une démarche explicite et homogène visant à fournir les informations pertinentes nécessaires à l'EIES dudit projet par les instances compétentes ;
- amener le promoteur du projet à élaborer un rapport d'EIES conforme à la législation nationale en vigueur.

De plus les TDR aident à la prise de décision par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD).

Ces TDR ont été élaborés sur la base du descriptif du projet et des spécificités de l'environnement du site d'accueil, après une visite de reconnaissance de site, qui a permis d'appréhender les enjeux environnementaux et sociaux inhérents à la réalisation de ce projet.





Plusieurs conventions ou accords ont été signés par la Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection de l'environnement. Le BEEA fera un inventaire de ces différents textes.

On citera notamment :

- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New-York, 1992) ;
- Convention sur les zones humides d'importance internationale (RAMSAR, Iran, 1971) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, 1972) ;
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (UNESCO, 2001) ;
- Convention sur la loi de la mer (Montego Bay, 1982) ;
- Convention des nations unies sur la diversité biologique (1992) ;
- Convention d'Abidjan sur la coopération dans la protection et le développement des zones marines et côtières de la région occidentale et centrale (1981) ;
- Convention de Bonne sur la conservation des espèces migratrices (1979) ;
- Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (1972) ;
- Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (1976) ;
- Convention africaine sur la conservation des ressources naturelles (Alger, 1968) ;
- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL, 1973) ;
- Etc.

Cette liste doit être également complétée par le promoteur et BEEA.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulés de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet

#### 4.2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire comprend trois (3) composantes :

- ré-ensablement du rivage lagunaire ;
- restauration de mangroves ;
- aquaculture.

La description du projet devra inclure tous les détails utiles à l'identification des sources d'impacts et à la compréhension de leurs effets sur les composantes pertinentes de l'environnement susceptibles d'être affectées ainsi qu'à la caractérisation et à l'évaluation des impacts potentiels.

À cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques techniques, fonctionnements et activités pendant les différentes phases du projet, y compris les activités connexes impliquées. Cette description prendra en compte les points suivants.

##### 4.2.1 Contexte du projet

Cette section de l'étude vise à connaître les éléments à l'origine du projet, les raisons qui ont motivé la réalisation dudit projet et à dégager les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques du projet.

À ces textes réglementaires, s'ajoutent les conventions internationales et sous régionales signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de projet. De même, le BEEA fera une description des réglementations.

**Au niveau des textes législatifs et réglementaires nationaux**

Le BEEA doit se référer aux textes ci-dessous en présentant tous les articles qui se rapportent aux activités du projet :

- Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la république de Côte d'Ivoire ;
- Loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant sur le code minier ;
- Loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau ;
- Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail ;
- Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
- Loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale modifié par l'ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012 ;
- Loi n° 68-595 du 20 décembre 1968 édictant la sécurité sociale ;
- Loi n° 2017-378 sur le développement, la protection et la gestion intégrée du littoral promulguée le 2 juin 2017 ;
- Loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 relative au transfert et à l'attribution de la compétence de l'État aux autorités locales (protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles) ;
- Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental du développement ;
- Décret n° 96-634 du 9 août 1996 de la loi 95-553 du 15 juillet 1995 portant le code minier ;
- Décret n° 97-678 du 3 décembre 1997 protégeant l'environnement marin et lagunaire contre la pollution ;
- Arrêté n° 990 / PMMD / CAB / du 21 octobre 2011 portant création du Comité interministériel de lutte contre l'érosion côtière ;
- Etc.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée en prenant attache avec les différents ministères et d'autres structures administratives impliquées dans le projet.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX	ARTICLES UTILISÉS	LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DU PROJET

**Au niveau des conventions ou accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire**

abritera le projet. Leurs activités spécifiques doivent être également décrites de manière succincte, en insistant sur leur intérêt dans la mise en œuvre du présent projet.

Dans le cas du MINEDD, il s'agira de prendre en compte les structures impliquées directement dans la mise en œuvre du présent projet, notamment, la **Direction Générale de l'Environnement (DGE) et la Direction Générale du Développement Durable (DGDD)**, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).

Le cas échéant, l'étude pourra également prendre en compte les services et directions :

- du Ministère d'État, Ministère de la Défense ;
- du Ministère de l'enseignement supérieur et recherche scientifique;
- du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- du Ministère des Eaux et Forêts ;
- du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- du Ministère des Transports ;
- du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- du Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme ;
- du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Énergies Renouvelables ;
- du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- du Ministère auprès du Premier Ministre Chargé de la Coordination des Grands Projets ;
- etc.

Il s'agira, pour l'essentiel, de faire des consultations auprès de tous ces ministères sectoriels en vue de recueillir les informations utiles pour une exécution efficace et efficiente de ce projet, sur les aspects environnementaux.

Cette liste de structures à consulter est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée par le promoteur et son BEEA.

Par ailleurs, les institutions inventoriées doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec le projet	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans le projet	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans le projet	Rôle/liens avec le projet

#### 4.1.3. Cadre législatif et réglementaire

Le BEEA fournira une synthèse de la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé et la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages.

De même le BEEA fera une description des réglementations, normes et standards au regard de la politique environnementale dont il faut tenir compte dans le domaine de la sécurité au travail et pour assurer la qualité du milieu (protection de l'environnement) aussi bien au plan national qu'à l'échelon régional et local lors des différentes phases de réalisation du projet.



#### 4.2.9 Principales caractéristiques du projet

Le BEEA présentera une vue en plan de l'ensemble des composantes du projet à une échelle appropriée et un plan en perspective de l'intégration de l'ensemble des composantes dans le paysage environnant.

##### Pour la phase d'aménagement :

- la gestion des eaux de ruissellement et de drainage (collecte, contrôle, dérivation, confinement) ;
- les émissions atmosphériques (ponctuelles et diffuses) ;
- la gestion des déchets (nature, volume, collecte, lieux et modes d'élimination, etc.) ;
- les installations de chantier et autres infrastructures temporaires (chemin d'accès, parcs pour la machinerie, points de raccordement aux réseaux ou au milieu récepteur, aires de stockage et d'expédition, bureaux administratifs, stationnements, etc.) ;
- les installations connexes (routières, amenées d'énergie, prises d'eau, aires de réception, de manipulation et d'entreposage, etc.),
- etc.

##### Pour la phase d'exploitation :

- les risques de pollution-liés à la maintenance ;
- etc.

##### Pour la phase de cessation d'activités

- les risques de pollution-liés à la cessation d'activités ;
- etc.

##### Autres informations

- le calendrier de réalisation selon les différentes phases ;
- la durée des travaux (date et séquence généralement suivie) ;
- la main d'œuvre requise, l'origine des travailleurs et les horaires quotidiens de travail ;
- la durée de vie du projet et les phases futures de développement ;
- les coûts estimatifs du projet.

#### 4.3. DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE

La description du milieu récepteur est importante, car un projet est évalué non seulement en fonction des normes réglementaires existantes, mais aussi en fonction des caractéristiques du milieu, autant pour, l'air, l'eau et le sol que pour les communautés humaines. Cette section de l'EIES comprend la délimitation d'une zone d'étude et la description des composantes des milieux naturels et humains pertinentes et affectées par le projet.

##### 4.3.1 Détermination de la zone d'étude

La délimitation ou définition d'une zone d'étude est nécessaire, voire indispensable, pour cerner tous les milieux touchés directement ou indirectement par le projet, pour apprécier l'étendue des données à collecter (relevés, mesures, enquêtes, entretiens à faire), pour éviter d'omettre des personnes affectées par le projet ou de prendre en compte des personnes qui ne sont pas affectées par le projet.

Il sera fait état de l'étendue de l'aire d'influence du projet en se référant au site identifié. De plus, il sera proposé une carte permettant de dégager les grandes unités géographiques formant le contexte local du projet.

L'emplacement du projet doit apparaître clairement sur la carte, avec en évidence la surface totale du site octroyé ou acquis par le promoteur, les voies d'accès, les installations ou types d'activités adjacents au site ainsi que les éléments sensibles et/ou vulnérables situés dans le milieu environnant du site du projet.

**Le BEEA énumérera les localités de Jacqueville concernées par le projet ainsi que les projets respectifs qui y seront menés.**

#### 4.2.4. Justification du choix du site du projet

Le BEEA procédera à une justification du choix du site du projet. Il présentera les critères utilisés par le promoteur pour arriver au choix de l'emplacement retenu, en indiquant précisément comment les critères environnementaux ont été considérés. En d'autres termes, il s'agira d'évaluer les avantages tant sur le plan environnemental et social que technique et économique du site choisi afin de montrer comment le projet peut s'insérer de façon harmonieuse dans l'environnement choisi.

Tous les documents relatifs à l'acquisition du site du projet doivent être annexés au rapport d'EIES.

#### 4.2.5. Description des caractéristiques techniques

L'étude décrira l'ensemble des caractéristiques connues et prévisibles associées au projet, les activités, les aménagements et les travaux prévus, pendant les différentes phases de réalisation du projet.

Cette description doit prendre en compte l'ensemble du projet ainsi que le mode de gestion, des rejets incluant, le transport et l'élimination des déchets de toutes natures produits sur le site et autres résidus.

Toutes les activités susceptibles de provoquer l'émission de contaminants dans l'environnement ou la pollution seront alors indiquées, décrites et localisées, de même que les moyens et les mécanismes prévus pour éviter ou diminuer la présence de contaminants dans l'environnement.

#### 4.2.6. Description des différentes phases du projet

Le BEEA présentera les différentes phases de réalisations du projet à savoir :

- pour la phase d'aménagement ;
  - les activités d'aménagement ;
  - les installations de chantier et autres infrastructures temporaires ;
  - les travaux liés à la sécurisation du site ;
  - etc.
- pour la phase d'exploitation
  - la maintenance ;
  - etc.
- pour la phase de cessation des activités
  - le mode d'exécution des activités de cessation ;
  - etc.

#### 4.2.7. Description des rejets et des nuisances

Le BEEA fera une description des techniques de gestion des rejets et le mode de leur élimination.

La description du contexte du projet, comprend une courte présentation de l'initiateur, ainsi qu'un exposé des motifs du projet de façon à situer celui-ci dans son environnement.

4.2.1.1 Présentation du promoteur

Le BEEA présentera l'ONU-HABITAT, son statut, sa localisation, ses partenaires sur le projet. Cette présentation inclut les renseignements généraux sur ses antécédents en relation avec le projet envisagé, le secteur d'activité dans lequel se situe le projet, etc.

4.2.1.2 Présentation du contexte du projet

Les informations ou données utiles à recueillir pour l'exposé du contexte du projet sont :

- l'historique du projet, les problèmes à résoudre, les besoins à combler, les occasions de marché dans le secteur d'activité du projet ;
- les objectifs liés au projet ;
- les aspects favorables ou défavorables du projet en relation avec ses problèmes ou besoins et avec l'état du marché (avantages et inconvénients) ;
- les intérêts et les principales préoccupations des diverses parties concernées ;
- les exigences techniques et économiques du projet pour son implantation et son exploitation ;
- la politique gouvernementale à l'égard du secteur d'activité du projet ;
- etc.

4.2.2 Analyse des alternatives ou options du projet

L'analyse des alternatives ou options du projet est une étape très importante du processus d'évaluation environnementale. Le BEEA énumérera les différentes options ou alternatives du projet et procédera à une analyse comparative de ces alternatives.

Il s'agit ici de mettre en évidence, à travers des critères bien définis, les raisons pour lesquelles, parmi les options ou alternatives envisagées, le présent projet a été retenu. Le BEEA élaborera un tableau de synthèse qui mettra en évidence les principaux éléments favorables ou défavorables vis-à-vis de chacune des alternatives. En somme, il s'agit pour le BEEA de démontrer que le présent projet est l'option choisie qui répond à la fois aux objectifs du projet, tout en étant la plus acceptable au plan économique, technique et environnemental.

Le BEEA élaborera un tableau de synthèse présentant les avantages et les inconvénients de chaque alternative au regard des sujets environnementaux et socio-économiques. Ce tableau se présentera comme suit.

Sujets	Alternatives 1		Alternatives 2	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Environnementaux				
Socio-économiques				

4.2.3 Localisation géographique du projet

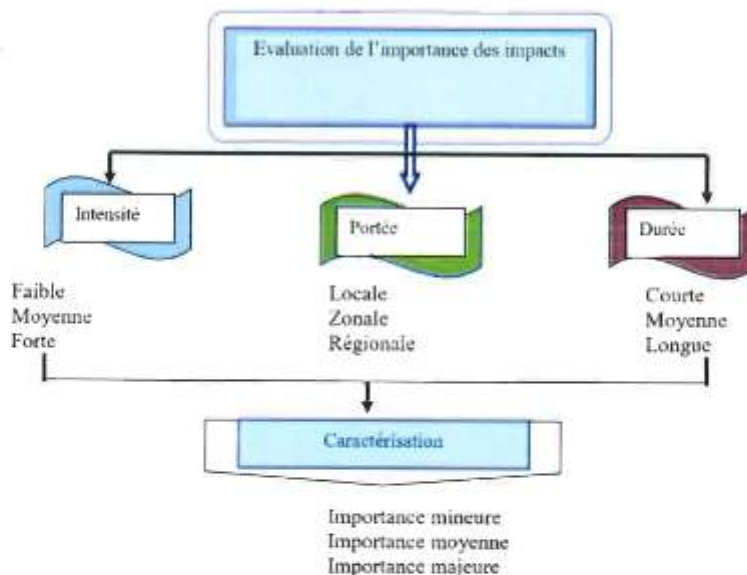
Le site d'implantation du projet se trouve en Côte d'Ivoire, dans la localité de Jacqueville.

Le BEEA procédera à la présentation de cette situation géographique et à l'emplacement du projet sur une carte, récente ou un plan de situation à une échelle soigneusement déterminée.



En fonction de ces critères, le BEEA appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer.

Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, le BEEA déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur. Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée.



#### 4.4.3. Grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau

Le BEEA devra se servir de la grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau 1997, pour déterminer l'importance absolue des impacts. Dans l'élaboration de cette grille, Fecteau a respecté les principes suivants :

- Les critères 'Intensité', 'Étendue' et 'Durée' sont utilisés pour déterminer l'importance absolue de l'impact ;
- Chaque critère utilisé pour déterminer l'importance a le même poids ;
- Si les valeurs de deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère ;
- Si les valeurs des trois critères sont différentes, on accorde la cote d'importance moyenne.

La grille résultant de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs.

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure

Les composantes socioéconomiques seront : les zones d'habitats, l'état des infrastructures et équipements de base, la démographie, les ethnies et l'organisation sociale, les secteurs d'activité et leur importance relative, les sources de revenus, les activités de développement prévues ou en cours, le mode d'accès à la propriété foncière et le mode de gestion, l'utilisation foncière, l'alimentation et l'utilisation de l'eau et de l'énergie, la caractérisation du transport, le patrimoine culturel, le réseau d'assainissement, l'état sanitaire initial de la zone du Projet.

**4.4. IDENTIFICATION, CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS DU PROJET**

Cette section porte sur :

- l'identification et la caractérisation des impacts ;
- l'évaluation de l'importance des impacts du projet, lors des différentes phases de réalisation.

**4.4.1 Identification et caractérisation des impacts**

Le BEEA procédera à l'identification et à la caractérisation des impacts à travers une description des relations entre le projet (activités sources d'impact) et les différentes composantes de l'environnement (éléments du milieu récepteur affectés). Le BEEA décrira les outils ou méthodologies utilisés (matrices, réseaux, etc.) et expliquera ce choix. Il procédera également à l'analyse de ces impacts identifiés afin de les catégoriser selon qu'ils sont positifs ou négatifs, directs ou indirects et, le cas échéant, déterminera les impacts cumulatifs, synergiques et irréversibles liés à la réalisation du projet.

En d'autres termes, cette partie de l'EIES comporte une analyse des conséquences prévisibles directes et indirectes du projet sur l'environnement.

Conformément à l'approche méthodologique requise pour une étude d'impact, les impacts seront classés en distinguant :

- la phase d'aménagement ;
- la phase d'exploitation ;
- la phase de cessation d'activités.

Le BEEA synthétisera dans une matrice, présentée ci-dessous, tous les impacts significatifs sur chaque composante de l'environnement.

**Matrice de synthèse des impacts**

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Typologie (positif, négatif)

**4.4.2 Évaluation de l'importance des impacts**

Le BEEA procédera à l'évaluation de l'importance des impacts en utilisant une méthode et des critères appropriés pour classer les impacts selon divers niveaux d'importance.

Les critères à considérer sont :

- l'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- l'étendue ou portée de l'impact ;
- la durée de l'impact.



Le BEEA devra déterminer la zone d'influence du projet de dimensions suffisamment grandes pour couvrir l'ensemble du territoire susceptible d'être influencé par l'activité projetée, incluant les activités connexes liées à la réalisation du projet.

De la sorte, en apportant une information relative à une zone géographique beaucoup plus étendue que celle visée directement par les travaux, l'EIES permet d'évaluer l'importance relative des incidences, non seulement au niveau de la zone concédée, mais également au niveau de l'ensemble du territoire sous influence du projet.

#### 4.3.2 Description des différentes composantes de l'environnement initial du projet

Au plan méthodologique, le BEEA fera une analyse ciblée des différentes composantes de l'environnement naturel et socio-économique susceptibles d'être modifiées par la mise en place du projet.

L'analyse du milieu récepteur fera apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante de l'environnement et l'évolution prévisible du milieu en l'absence d'aménagement.

Sur la base des données disponibles complétées par des inventaires tant quantitatifs que qualitatifs appropriés, le BEEA devra décrire de la façon la plus factuelle possible, les composantes pertinentes de l'environnement, tant au plan biophysique, humain que socio-économique, par rapport aux enjeux et impacts du projet. Le BEEA décrira :

- les généralités sur l'environnement de la région des grands ponts, département de Jacqueville en particulier ;
- l'environnement immédiat du site du projet : Koko, Taboth, Téfrédji, Tiémien, Grand-Jack, Jacqueville commune et Couvé.

##### 4.3.2.1 Généralités sur l'environnement de la région des grands ponts et du département de Jacqueville

À ce niveau l'analyse sera focalisée sur trois axes pour cerner les caractéristiques générales :

- le milieu physique (le climat, la géologie, la sismicité, l'hydrologie, l'hydrogéologie, le niveau kéraunique, la géomorphologie, la topographie / occupation du sol et la pédologie) ;
- le milieu biologique (faune, flore, habitats naturels);
- le milieu socio-économique (le découpage administratif, la population, l'organisation sociale et politique, la gestion foncière, la situation économique, l'état des infrastructures).

##### 4.3.2.2 Environnement immédiat du site du projet

La caractérisation de l'état initial sera réalisée à l'échelle du site du projet. L'analyse sera focalisée sur trois (3) axes : physique, biologique et socio-économique.

Les composantes physiques décrites seront : la température, la pédologie, la géologie, l'hydrogéologie, l'hydrologie, la géomorphologie, la topographie / occupation du sol, le bruit, la qualité de l'air.

Les composantes biologiques décrites seront : la faune, la flore, les habitats naturels.

Intensité	Portée	Durée	Importance
Fa : Faible Mo : Moyenne Fo : Forte	Lo : Locale Za : Zonale Re : Régionale	Co : Courte Mo : Moyenne Lg : Longue	Mi : Mineure Mo : Moyenne Ma : Majeure

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale de l'importance des impacts. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Zone concernée	Activités/zone de l'impact	Composante de milieu affectée	Nature de l'impact	Typologie (positif/négatif)	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance

4.5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre vise trois principaux objectifs à savoir :

- rechercher les meilleures alternatives de mise en œuvre du projet ;
- définir un programme d'actions cohérent visant à atténuer, réduire les impacts négatifs les plus significatifs ou à compenser les préjudices subis par les personnes affectées par le projet ;
- rechercher la rentabilité environnementale du projet pour une gestion durable des ouvrages et des équipements réalisés.

En d'autres termes, les mesures de protection de l'environnement doivent être techniquement faisables, économiquement appropriées et socialement acceptables. Le BEEA doit chercher à optimiser ces mesures, de telle sorte que l'efficacité de l'une n'interfère pas avec celle de l'autre et qu'aucune mesure ne cause elle-même d'autres impacts négatifs.

Ces mesures peuvent être générales ou spécifiques. Les mesures générales seront destinées à atténuer les effets négatifs du projet pris dans son ensemble. Les mesures spécifiques viseront l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement en particulier.

Au titre des mesures générales, on peut citer par exemple :

- proposer un système de gestion de la totalité des déchets produits ;
- former/sensibiliser tout le personnel sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- former/sensibiliser tout le personnel sur les risques et dangers liés à l'exploitation du projet ;
- concevoir et appliquer des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage des produits, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité établie au besoin,) et un plan de surveillance et d'intervention pour éviter tous risques et dangers lors des opérations ;
- former tout le personnel sur ces mesures de sécurité et le plan de surveillance et d'intervention ;
- établir des calendriers et horaires de travaux.

Au titre des mesures spécifiques, l'EIES devra par exemple :

	Locale	Courte	Majeure	
		Longue	Majeure	
		Moyenne	Moyenne	
	Ponctuelle	Courte	Moyenne	
		Longue	Majeure	
		Moyenne	Moyenne	
Moyenne	Régionale	Courte	Majeure	
		Longue	Majeure	
		Moyenne	Moyenne	
	Locale	Courte	Moyenne	
		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
	Ponctuelle	Courte	Moyenne	
		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
	Faible	Régionale	Courte	Majeure
			Longue	Moyenne
			Moyenne	Moyenne
Locale		Courte	Majeure	
		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
Ponctuelle		Courte	Majeure	
		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	

Grille de détermination de l'importance absolue (Fecteau, 1997)

Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

<b>Intensité</b>	<b>Portée</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>
Fa : Faible	Lo: Locale	Co: Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Po : ponctuelle	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/sources d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance de l'impact

Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci.



## 4.5.3.1 Listing des technologies du secteur d'activités

Il s'agira ici pour le BEEA, de lister la ou les technique(s) et technologies utilisée(s) pour ce type de projet. L'objectif est de comparer les niveaux de pollution de chaque technique ou technologie dans le cadre du projet en cours.

**NB :** Le Projet est supposé utiliser des technologies moins polluantes pour prétendre être un projet d'atténuation des émissions de GES.

Pour simplifier la compréhension, le BEEA devra :

- a. lister les technologies existantes pour ce type de projet ou pour une activité de ce projet, source d'émission de GES ; En effet, plusieurs activités du même projet peuvent utiliser différentes technologies
- b. inclure dans cette liste les technologies couramment utilisées pour ce type de projet ou pour cette activité de projet source de GES en Côte d'Ivoire (si elles sont différentes des précédentes) ;
- c. classer toutes les technologies par ordre décroissant de pollution (du plus polluant au moins ; polluant)
- d. identifier la place de la technologie utilisée présentement par le projet ou par l'activité de projet source de GES;
- e. justifier le choix des technologies utilisées.

**Exemple :** *Projet de fourniture d'eau chaude aux populations vulnérables*

**Liste des technologies pour la production d'eau chaude :**

- Chaudière à gaz
- Fourneau traditionnel utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe
- Fourneau électrique
- Fourneau amélioré utilisant du charbon ou du bois de chauffe
- Etc.

**Classement des technologies par ordre décroissant de pollution**

- a. Fourneau traditionnel ;
- b. Fourneau amélioré ;
- c. Chaudière à gaz ;
- d. Fourneau électrique

Avec comme hypothèse que la technologie du four traditionnel est utilisée à 60% (en majorité) en Côte d'Ivoire comparée aux autres technologies, elle représente la technologie de référence et donc la ligne de base. En outre, sachant que le projet en cours compte utiliser la chaudière à gaz, donc il utilise une technologie moins polluante que la technologie de référence (c'est-à-dire celle fréquemment utilisée en Côte d'Ivoire).

- l'agriculture ;
- le boisement, reboisement, AFAT ; autres (à préciser).

4.5.2. Liste des Gaz à Effet de Serre générés par le projet et leurs sources

Les sept (7) gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique et leurs Pouvoirs de Réchauffement Global (PRG) sont présentés dans le tableau I.

Tableau I : les principaux gaz à effet de serre responsables des Changements Climatiques

GAZ À EFFET DE SERRE	FORMULE	PRG RELATIF/CO2 (A 100 ANS)
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	1
Méthane	CH <sub>4</sub>	25
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	298
Perfluorocarbures	C <sub>n</sub> F <sub>2n+2</sub>	7400 à 12200
Hydrofluorocarbures	C <sub>m</sub> H <sub>n</sub> F <sub>p</sub>	120 à 14800
Hexafluorure de soufre	SF <sub>6</sub>	22800
Trifluorure d'azote	NF <sub>3</sub>	16100
Autres (à préciser)		

PRG : Pouvoir de Réchauffement Global

Sur la base du Tableau I, le BEAA devra lister les Gaz à Effet de Serre susceptibles d'être générés par le projet et préciser également les différentes sources de pollution selon le format du tableau II.

Tableau II : Format à utiliser pour décrire les GES générés par le projet

GAZ À EFFET DE SERRE GENERE(S) PAR LE PROJET	ACTIVITE DU PROJET SOURCE D'EMISSION DU GES
...	
	.....

4.6.3. Listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre



- préciser les actions et les ouvrages, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes phases, pour prévenir, réduire ou éliminer les impacts négatifs du projet. Le cas échéant, l'EIES décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs ;
- déterminer les mesures de protection à tous les produits pouvant nuire à la santé, à la salubrité publique et à l'environnement ;
- déterminer les moyens de secours adaptés aux risques.

Il convient de noter que toutes ces mesures doivent être compatibles avec les impacts identifiés. Toutes les mesures préconisées pour la maîtrise des impacts seront également synthétisées par le BEEA dans une matrice, donnant une vue synoptique de la situation décrite pour chaque composante de l'environnement.

**Matrice de synthèse des mesures préconisées**

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Typologie (positif, négatif)	Mesure d'atténuation préconisées

**4.6. Changement CLIMATIQUE**

Les aspects relatifs au changement climatique concernant ledit projet devront être intégrés au rapport d'EIES et faire l'objet d'un chapitre distinct. Ces aspects comportent les cinq (5) points suivants :

- la classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation ;
- la description des Gaz à Effet de Serre (GES) du projet ;
- le listing des technologies du secteur d'activités et proposition d'une technologie propre ;
- le bilan carbone du projet, et ;
- les recommandations.

**4.6.1. Classification du projet dans l'un des secteurs d'atténuation**

En fonction de l'activité, le BEEA devra classer le projet dans l'un des secteurs d'atténuation suivant :

- la production d'énergie ;
- la distribution d'énergie ;
- la consommation (demande) d'énergie ;
- l'industrie chimique ;
- l'industrie manufacturière ;
- L'industrie minière et production de minéraux ;
- la construction ;
- le transport ;
- la production de métaux ;
- les émissions fugitives provenant des combustibles (solides, pétrole et gaz) ;
- les émissions fugitives provenant de la production et de la consommation des hydrocarbures les halogènes et de l'hexafluorure de soufre ;
- l'utilisation de solvants ;
- le traitement et élimination des déchets ;

#### 4.7. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

La mise en œuvre et l'exploitation du présent projet peut être à l'origine d'accidents aux conséquences majeures. Le BEEA analysera les dangers associés au projet, présentera un bilan des accidents passés dans des projets similaires, établira les scénarios d'accidents majeurs potentiels, estimera les conséquences, les fréquences et les risques. Cette analyse tiendra compte des lois, des règlements et des codes de pratiques auxquels doivent se conformer les aménagements. Au cours de l'analyse de ces risques, le BEEA accordera une attention particulière aux éléments sensibles du milieu pouvant être affectés lors d'un accident.

D'une manière spécifique, le BEEA procédera à :

- l'identification des produits potentiellement dangereux, leur emplacement, les quantités utilisées ;
- l'identification d'une panne éventuelle des équipements qui pourrait présenter un risque pour l'environnement et les aménagements ;
- l'identification des causes éventuelles de ces pannes dangereuses par exemple des erreurs commises par les opérateurs, l'usure ou le vieillissement des aménagements, la corrosion, la perte de contrôle sur le procédé, un incendie, une explosion, etc. ;
- l'élaboration des mesures de sécurité (présentation des mesures de sécurité prévues sur le site d'exploitation, incluant les installations connexes localisées à l'extérieur de l'emplacement principal) :
  - limitations d'accès au site du projet ;
  - programme d'entretien et de suivi de l'intégrité du site ;
  - programme de gestion des risques (protection du personnel, consultation ou suivi médical des employés, formation adéquate) ;
- liste des règles ou codes de pratiques comme référence ;
- l'élaboration d'un plan de mesure d'urgence en cas d'accident.

Ce plan doit identifier les situations d'urgence et les réponses en cas d'urgence. Ce plan doit inclure par exemple :

- les mesures de sécurité en vigueur sur le site ;
- les structures d'intervention en cas d'urgence ;
- le mode de communication interne et externe, etc.

Le BEEA présentera un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui intégrera les aspects suivants :

- le déroulement de l'intervention ;
- les moyens d'intervention ;
- les actions d'information des tiers.

La présentation de ces aspects énumérés ci-dessus devra permettre au BEEA de faire une analyse de la politique environnementale du promoteur en matière de sécurité, santé et environnement, mettant en exergue le code de bonnes pratiques environnementales et sécuritaires.

#### 4.8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

L'objectif majeur étant d'améliorer les conditions environnementales du projet, il est indispensable de proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui devra traduire les recommandations de l'EIES sous forme de plan opérationnel. Par conséquent, le

4.5.3.2 Proposition d'une technologie propre

[Déduction à faire à partir de l'exemple précédent]

En effet, dans l'exemple précédent, bien que la technologie utilisée dans le cadre du projet en cours soit moins polluante que la technologie de base en Côte d'Ivoire, elle peut toutefois être encore améliorée. En effet, le fourneau électrique semble être la technologie la moins polluante sur la liste des technologies potentielles pour le projet.

4.5.4. Bilan carbone du projet

Tableau V : bilan carbone du projet sur 3 ans

Activités du projet susceptibles de polluer	Niveau de pollution de la technologie polluante couramment utilisée en Côte d'Ivoire (ligne de base) (A)	Niveau de pollution de la technologie moins polluante utilisée par le projet (B)	Niveau de pollution de la technologie plus sobre en carbone proposée au promoteur (C)	Bilan carbone du projet (A) – (B)	Bilan carbone souhaité du projet (proposition de technologie) (A) – (C)
...	...	...			
<b>TOTAL/AN</b>					

4.5.5. Recommandations

En général, lors de la réalisation de l'EIES, les promoteurs ont déjà identifié leurs technologies. Néanmoins, le BEAA devra sur la base du bilan carbone du projet mettre en avant les bénéfices que pourraient gagner le promoteur en y incluant le volet lutte contre les changements climatiques et en utilisant une technologie encore plus sobre en carbone. En effet, le promoteur de projet devra comprendre que les bénéfices de la prise en compte du volet climatique incluent la responsabilité sociétale et environnementale vis-à-vis du Climat mais également des financements additionnels issus des institutions de financement climatiques internationaux.

Dans le cas où le promoteur ambitionne d'utiliser une technologie plus propre et sobre en carbone et que le projet a une empreinte carbone significative, une étude plus approfondie devra être menée avec l'appui et sous la supervision des services compétents en charge de la lutte contre les changements climatiques, notamment l'Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre. L'objectif est de certifier et comptabiliser ces réductions pour le compte du promoteur ou de la Côte d'Ivoire en vue de l'atteinte de ses Contributions Déterminées au niveau National (NDCs).





**Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale**

Zone concernée	Activités sources d'impact		Composante du milieu affecté		Nature de l'impact	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable des mesures ou de surveillance	Indicateur du suivi environnementaux	Source de vérification	Coût (F. CFA)	Source de financement
	Physique	Biologique	Humaine								

**NB: Toutes les mesures d'atténuation doivent être obligatoirement évaluées financièrement et les sources de financement clairement identifiées.**

BEEA décrira les mécanismes mis en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et le bon fonctionnement des travaux, des équipements et des aménagements ainsi que le suivi de l'évolution de certaines composantes du milieu naturel et humain, affectées par le projet.

Le BEEA distinguera deux aspects au niveau du PGES. Il s'agit de la surveillance environnementale et du suivi environnemental. Il définira les objectifs visés par chaque aspect et définira les organismes responsables de leur mise en œuvre.

Le PGES élaboré par le BEEA sera présenté à partir des indicateurs de suivi environnemental et social et des indicateurs de performance permettant d'observer les évolutions au regard des objectifs préalablement définis.

Le PGES devra être établi avec le souci de concilier les moyens logistiques et financiers à mettre en œuvre et les résultats souhaitables. Il mettra également en exergue les différents partenaires et leurs responsabilités.

En effet, le BEEA devra indiquer les acteurs aptes à exécuter les actions proposées dans le PGES ; évaluer sommairement leurs capacités et définir les besoins de renforcements de capacités ou de renforcements institutionnels pour les mettre dans les meilleures conditions pour assumer cette mission.

Une matrice de synthèse sera élaborée par le BEEA et tiendra compte des aspects suivants : les impacts et les mesures d'atténuation en fonction des différentes phases de mise en œuvre du projet et des indicateurs environnementaux pertinents et judicieusement identifiés. Cette matrice est présentée ci-après.





Outre ces profils de base, le BEEA peut s'adjoindre, le cas échéant, d'autres consultants spécialisés.

## 8. CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EIES

Pour la rédaction du rapport d'EIES et de son contenu, le BEEA devra se référer au model indicatif de l'annexe 4 du décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement :

- **résumé non technique ;**
- **Introduction ;**
  - objectifs de l'étude ;
  - responsables de l'EIES ;
  - procédure et portée de l'EIES ;
  - politique nationale en matière d'environnement ;
  - cadre institutionnel et réglementaire des EIES ;
  - méthodologie et programme de travail ;
- **description du projet ;**
  - promoteur du projet ;
  - site du projet ;
  - justification du projet ;
  - description du projet et de ses alternatives (incluant la situation sans le projet) ;
  - chronogramme de mise en œuvre des activités ;
  - nécessité d'une EIES ;
- **état initial de l'environnement ;**
  - méthodes de collecte des données ;
  - données de base sur le cadre physique, biologique et le contexte socio-économique ;
  - relations entre le projet et les autres activités de développement dans la région ;
  - tendances de l'état de l'environnement ;
  - lacunes de données ;
- **identification, analyse/prédiction et évaluation de l'importance des impacts induits par le projet ;**
  - description et analyse des incidences potentielles des activités du projet sur les composantes biophysiques et socio-économiques (phases d'aménagement et d'exploitation) ;
  - évaluation de l'importance des impacts ;
  - évaluation comparative des variantes ;
  - méthodes et techniques utilisées ;
  - incertitudes et insuffisances des connaissances ;
- **mesures de protection de l'environnement ;**

description des mesures de protection envisagées (prévention, atténuation, compensation, restauration) ;
- **plan de gestion de l'environnement ;**
  - plan de surveillance de l'environnement ;
  - plan de suivi de l'environnement ;

utilisés, les techniques et les instruments de collecte de données. Il s'agira par exemple de réunions publiques ou de focus groupes ;

- le contenu des consultations.

#### b) Documentation des résultats des consultations

Il s'agira ici, pour le BEEA de donner les résultats de la consultation à travers les procès-verbaux des réunions publiques, des enquêtes individuelles auprès des ménages, etc. Ces procès-verbaux annexés au rapport, présenteront en détail les éléments majeurs suivants :

- les informations communiquées ou discutées ;
- les questions ou préoccupations soulevées par les parties prenantes ;
- les réponses apportées aux préoccupations soulevées ;
- la manière dont les commentaires et suggestions reçus pendant les consultations ont été pris en compte dans les décisions concernant la conception du projet et les modalités de mise en œuvre ;
- les accords conclus ou les désaccords avec les parties prenantes.

Le BEEA annexera également au rapport les accusés de réception du courrier adressé aux différentes parties prenantes.

NB : les listes de présence des personnes rencontrées, les procès-verbaux et les comptes rendus dûment signés des consultations du public doivent être annexés au rapport.

## 5. DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée probable de l'étude est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le BEEA proposera un planning d'exécution de l'étude en tenant compte des aspects indicatifs suivants :

- la consultation des autorités administratives locales ;
- les enquêtes socio-économiques ;
- etc.

## 6. DURÉE DE VALIDITÉ DES TDR

La durée de validité des TDR est d'un (01) an à compter de sa date de transmission. Passé ce délai le promoteur doit prendre attache avec l'ANDE pour son actualisation.

## 7. ÉQUIPE D'EXPERTS

L'étude doit être réalisée par un BEEA par le ministère en charge de l'environnement. Les experts requis par le BEEA pour la réalisation de l'étude auront une qualification suffisante et justifieront d'au moins cinq (5) années d'expérience pour le chef d'équipe de l'EIES et trois (3) années pour les autres experts. Une expérience dans les études ou projets connexes est requise.

L'équipe chargée de l'élaboration de l'EIES sera composée des profils suivants :

- un gestionnaire en environnement, spécialiste en EIES ;
- un sociologue ;
- un spécialiste en mines ;
- un hydrobiologiste ;
- un expert en Santé Sécurité au Travail (SST).

#### 4.9 PARTICIPATION PUBLIQUE

Un projet conçu dans la perspective du développement durable doit intégrer le principe d'équité sociale en même temps que l'intégrité de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité économique. Sur cette base, la participation des populations dans le processus de planification et de décision est exigée dans la mise en œuvre des projets de développement. Il est important d'amorcer la consultation le plus tôt possible dans le processus de planification. En effet, plus la consultation intervient tôt dans le processus qui mène à une décision, plus grande est l'influence des citoyens sur l'ensemble du projet et nécessairement, plus le projet risque d'être acceptable socialement.

Dans le cas du présent projet, le BEEA précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation du projet.

À cet effet, des réunions d'information et de consultation du public doivent être tenues avant et pendant l'élaboration de l'EIES. En effet, seule une approche participative pourra conduire à un développement équitable du projet et à des solutions comprises et acceptées par tous.

Il décrira ainsi les préoccupations et attentes du public concernant le projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses aux préoccupations. Pour ce faire, les autorités de la localité de Jacqueville et les populations des villages des sites de Koko, de Taboth, de Téfrédji, de Tiémien, de Grand-Jack, de Jacqueville commune et de Couvé devront être consultés.

L'EIES prendra donc en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des individus, des groupes et des collectivités. Une attention particulière sera portée aux groupes vulnérables, aux femmes et aux jeunes. À cet égard, il s'agira de rendre compte de la façon dont les diverses parties concernées ont été associées dans le processus de planification du projet et de tenir compte des résultats des consultations et des négociations effectuées.

Les résultats et procès-verbaux de ces différentes consultations ainsi que les listes de présence dûment signées doivent être annexés au rapport d'EIES et transmis à l'ANDE en vue de son évaluation en commission interministérielle de validation de rapport d'EIES.

#### IMPORTANT

Le BEEA présentera de façon claire la méthodologie de la consultation des parties prenantes et la manière dont les résultats de ces consultations ont été documentés :

##### a) Méthodologie de la consultation

À ce niveau, le BEEA présentera :

- le calendrier ou le programme de réalisation des consultations. Il s'agit de présenter les différentes étapes de la consultation en mettant en exergue le temps nécessaire et les entités rencontrées ;
- les supports ayant servi pour la consultation. Ces supports devront comporter entre autres un résumé de l'objectif du projet proposé, la description du projet et les impacts potentiels. Les différents supports utilisés seront annexés au rapport de l'étude ;
- les voies appropriées pour consulter. Selon les caractéristiques des différents groupes de personnes consultées, les problèmes à débattre, la tradition locale et autres considérations spécifiques de la zone du projet, le BEEA présentera les moyens



- programme de formation et de sensibilisation ;
- PGES
- **références bibliographiques ;**
- **annexes**
  - liste des personnes rencontrées ;
  - participation du public (enquêtes publiques, consultations publiques, etc.) ;
  - supports de communication (coupure de presse, opinions écrites, etc.)
  - programme de collecte des données sur le terrain ;
  - carte de situation du projet.

**9. SOURCES DES DONNÉES**

Les principales difficultés rencontrées dans la collecte des données seront aussi mentionnées dans cette partie de l'étude.

**10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Le BEEA mentionnera toute la documentation ayant servi à l'élaboration du rapport d'EIES.

**Le Sous-Directeur des EIES  
et du Contrôle des Projets**

**pour la Directrice de l'ANDE  
et par ordre le S/DAAF**

  
  
**KOUASSI Brou N'Gbin**

  
  
**KOFFI K. Nestor**

Annexe 7 : PV de la consultation publique de Jacqueville



Mise à jour : 17/05/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 07 MAI 2020 A JACQUEVILLE**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, du constat de risques environnementaux et sociaux et l'étude d'impact environnemental et social pour le projet du fonds d'adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire », une consultation publique s'est tenue à la préfecture de Jacqueville le 07 mai 2020, à partir de 11h10.

Cette consultation a réuni :

- la préfecture de Jacqueville, représentée par Mme KRA épouse OULLA T. Félicité et son secrétaire général M. Dominique Bony YO ;
- la sous-préfecture de Jacqueville, représentée par M. BOKA Yoko Soguidi ;
- la mairie de Jacqueville, représentée par son secrétaire général M. CHERIF Laciné Adama ;
- l'ONU HABITAT, représentée par le consultant M. YAO Marcel ;
- la Convention d'Abidjan représentée par le conseiller technique M. KENAN Mogultay ;
- le cabinet 2D Consulting représenté par la directrice générale Mme Edith DELOUMEAUX et les chargés d'études M. Prince YOMO et M. Joel N'GESSAN ;
- les parties prenantes, au nombre de 18 (voir liste de présence en annexe 1).

**ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation du projet et des sites pré-sélectionnés
2. Échanges avec les parties prenantes
3. Validation des options
4. Administration des questionnaires



### 1. Présentation du projet et des sites pré-sélectionnés

INTERVENANTS	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION
SG M. Dominique Bony YO	Préfecture de Jacqueville	A procédé à l'ouverture de la séance de la consultation publique.
Mme. Edith DELOUMEAUX	2D Consulting	A présenté le cabinet 2D Consulting qui est en charge des études d'impacts et des études de faisabilité et le programme de déroulement de la consultation publique.
M. Marcel YAO	MINEDO	A présenté le projet, son promoteur (ONU-Habitat) et le bailleur (Fonds d'Adaptation).
M. Kenan MOGULTAY	Convention d'Abidjan	A présenté la convention d'Abidjan et le rôle de l'agence des Nation Unis dans l'accompagnement du projet.
M. Prince YOMO	2D Consulting	A présenté le projet sur PowerPoint (voir annexe 2).
M. Vivien N'CHO	Représentant de la mairie de Jacqueville	A présenté les sites d'interventions sur Google Earth.

2

### 2. Échanges avec les parties prenantes

Les échanges entre les différentes parties prenantes figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont illustrés par des images en annexe 3.

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondant	STRUCTURE DU REpondant	REponses
Mme AGBOTON Bonny	Présidente de la plateforme des associations des femmes.	Comment le critère du choix des sites a-t-il été fait ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Comme cela a été signalé, les sites identifiés sont des sites pilotes. Le choix de ces sites a été fait suite à des études cartographiques et des enquêtes sur le terrain.
Mme AGBOTON Bonny	Présidente de la plateforme des associations des femmes.	Qu'est-ce que le projet apporte face au problème de dragage de sable de la presqu'île ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Le projet mettra en place un comité local. La DR et le corps préfectoral étant que membre vont gérer tous les problèmes environnementaux. Le comité devra veiller à ce que la mangrove ne soit pas détruite et que des lotissements ne soient pas faits aux emplacements réservés à la restauration des mangroves.
M. OBOUAYEBA Samuel	Chef de village de Koko	Pourquoi seulement quelques villages ont été choisis pour ce projet sachant que pratiquement tous les villages sont côtiers ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Le choix des sites est dû au fait que le projet n'a pas beaucoup de moyens. En effet, il dispose de \$ 14 millions pour deux pays le Ghana et la Côte

3

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Les sites du déroulement du projet constitueront-ils les sites définitifs ou des sites d'expérimentations en vue de l'extension du projet à l'ensemble des rivages lagunaires ?			d'Ivoire. Les sites identifiés sont donc des sites pilotes.
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Pourquoi avoir restreint le projet d'aquaculture à certains villages sachant que nous en avons tous besoin (les 40 villages du département de Jacqueville) ?	M. Marcel YAO	MINEDO	L'aquaculture devrait être fait pour tous les villages, mais les ressources financières étant limitées et suite à un entretien avec le centre d'élevage, il s'est avéré que certaines eaux ne sont pas favorables à l'aquaculture à cause de la qualité de l'eau.
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Pourquoi ce projet ne s'étend-il pas à l'ensemble des berges de la lagune vu l'intérêt qu'il y a de restaurer la mangrove ?	M. Kenan MOGULTAY	Convention d'Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les villages choisis sont les plus vulnérables de par leur exposition et de leur situation démographique.</li> <li>Les autorités ont été consultées pour connaître les endroits où le projet va s'implanter vu que le projet vient en appui d'un projet national. Une étude de vulnérabilité a été faite pour déterminer les points chauds (ce sont des endroits où les populations sont les plus vulnérables au réchauffement climatique). Jacqueville ne fait pas partie des plus vulnérables, mais notre volonté étant d'implanter le projet autour</li> </ul>

4

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
					d'Abidjan, c'est la raison pour laquelle Jacqueville et Grand-Bassam ont été choisis. Un grand effort a été fait pour que le projet soit implanté à Jacqueville.
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Ensemblement et ré-ensemblement, avez-vous inclure la fixation des mesures barrière pour fixer le sable déposé afin d'éviter le glissement progressif de sable dans la lagune ?	M. Marcel YAO	MINEDO	2D consulting a donc été identifié après un processus de sélection pour faire une étude de faisabilité du projet. Le cabinet suite à ses investigations répondra aux questions relatives aux lieux d'extraction du sable et de la faisabilité et non faisabilité du projet.
Mme Danielle GNACKABY	DR de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>En ce qui concerne l'extraction de sable, c'est le ministère des mines qui octroie les autorisations d'extraction, cependant, cela doit se faire en collaboration avec le ministère de l'environnement. Mais, nous avons l'impression qu'il fait cavalier seul et les populations se rabattent sur le ministère de l'environnement pour les plaintes.</li> <li>Il y a une carrière de coquillage à Jacqueville dont l'exploitation se fait de</li> </ul>			

5

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
		façon illicite et au détriment de l'environnement. Elle doit être légalisée afin d'être rentable à la population et qu'elle respecte l'environnement.			
M. Samuel OBOUJAYEBA	Chef de village de Koko	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant le sujet de l'extraction de sable, est-ce que le comité qui sera mis en place par le projet aura la force de contraindre une décision ministérielle ?</li> <li>Comment un ministère peut-il autoriser un projet d'extraction de sable sans tenir compte de l'impact que cela pourrait avoir sur l'environnement ?</li> </ul>	M. Kenan MOGULTAY	Convention d'Abidjan	Les différents problèmes tels que le dragage ou les lotissements autorisés par le ministère pourront être remontés par le comité au niveau des ministères concernés (ministère de l'intérieur, ministère du plan et du développement), qui font partie du comité de pilotage national.
M. Cyrille LOGON	Notable représentant le Chef Grand Jack	<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que des initiatives sont prévues pour le rivage maritime ?</li> <li>Est-ce que la mangrove sera restaurée à Grand Jack ?</li> </ul>	M. Marcel YAO	MINEDD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le côté maritime a été pris en compte, en effet 11 km de ré-ensablement ont été prévus pour freiner l'avancée de la mer à Grand-Bassam. Concernant le ré-ensablement des plages, étant donné qu'il est très cher un choix a dû se faire entre Grand-Bassam et Jacqueville. Grand-Bassam a donc été choisi vu sa grande vulnérabilité face au changement climatique. Jacqueville sera prise en compte lors d'une deuxième phase du projet.</li> </ul>

6

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour Grand Jack, des réflexions sont toujours en cours avec le cabinet d'études 2D Consulting qui a prévu s'entretenir avec les autorités coutumières de Grand Jack.</li> </ul>
M. Brou KOUAME	Capitaine des affaires maritimes	La viabilité de ce projet dépendra de l'engagement et de l'adhésion véritable des populations. La destruction des mangroves cause un problème de manque de poisson dans la lagune. Une sensibilisation des populations sur le rôle des mangroves dans la reproduction des poissons pourrait contraindre la destruction de ceux-ci. Pareillement pour les lotissements et la surpêche avec l'utilisation des filets à petites mailles.			

7

### 3. Validation des options

Options	Suggestions
<b>Validation des initiatives</b>	
Restauration de mangrove Ré-ensablement du rivage lagunaire Aquaculture	<p>Les populations ont validé les trois initiatives.</p> <p>Elles ont suggéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après la première phase, étendre à tous les villages</li> <li>- Restauration des sites d'extraction de coquillage</li> <li>- Faire un plaidoyer pour étendre l'interdiction d'extraction de sable dans la lagune et dans la mer du département de Jacqueville</li> <li>- Faire un plaidoyer pour protéger la ceinture verte qui traverse la presqu'île de Jacqueville</li> <li>- Projet de sensibilisation des populations sur la nécessité de la préservation des mangroves</li> <li>- Projet de charbon bio à partir des coques de coco</li> <li>- Projet de vulgarisation des foyers améliorés pour réduire la consommation de bois</li> <li>- Projet alternatif à l'utilisation du bois pour le fumage des poissons</li> </ul>
<b>Validation des sites</b>	
Jacqueville commune (restauration de mangrove)	Les populations ont validé l'intervention sur le site de Jacqueville commune, mais elles ont souligné le problème de lotissement en cours sur le site.
Talimen (restauration de mangrove et aquaculture)	Les populations ont approuvé les sites choisis pour les interventions et proposent d'autres sites.
Couvé (restauration de mangrove et aquaculture)	Pas de représentant à la réunion.
Koko (aquaculture)	Le site pour l'aquaculture est approuvé par les parties prenantes et la chefferie de Koko.

8

Taboth (restauration de mangrove, ré-ensablement de Rivage lagunaire et aquaculture)	<p>Les sites ont été approuvés par les parties prenantes et la chefferie de Taboth, mais des propositions ont été faites comme énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ile Deblay à l'entrée du canal d'Azagny et la lagune, au large de certains villages comme site de prélèvement ;</li> <li>- Réalisation d'une étude plus approfondie ;</li> <li>- Restauration du lit de la lagune.</li> </ul>
Tefedj (ré-ensablement de rivage lagunaire et aquaculture)	Les interventions sur les sites sont acceptées surtout celle de l'aquaculture qui serait une bonne alternative à la pêche artisanale, mais la présence de maricages autour du village doit être validée sur le terrain.
<b>Interventions proposées pour Grand Jack</b>	
Grand Jack	<p>Les interventions proposées par les populations à Grand Jack sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ré-ensablement de la plage ;</li> <li>- Reboisement de la mangrove ;</li> <li>- Projet de charbon bio.</li> </ul>

9



**4. Administration des questionnaires**

À la suite des échanges avec les populations, des questionnaires leurs ont été remis afin de recueillir leurs avis sur le projet. Les questionnaires renseignés et signés figurent en annexe 4.

**CONCLUSION**

Au terme des échanges, les populations sont informées sur le Projet et ont accueillis avec joie les initiatives proposées et les différents sites d'interventions.

Fait à Jacqueville, le 07/05/2020

<p>Mme KRA épouse OULLA T. Félicité</p> <p>Préfète de Jacqueville</p> 	<p>M. Dominique Bony YO</p> <p>Secrétaire Général de l'Architecture de Jacqueville</p> 	<p>M. Kenan MOGULTAY</p> <p>Conseillé Technique au WABICC</p> 	<p>M. Marcel YAO</p> <p>Consultant ONU- HABITAT</p> 	<p>Mme Edith DELOUMEAUX</p> <p>Directrice Générale du cabinet 2D Consulting</p> 
---	--	---	--	---





**4. Administration des questionnaires**

A la suite des échanges avec les populations, des questionnaires leurs ont été remis afin de recueillir leurs avis sur le projet. Les questionnaires renseignés et signés figurent en annexe 4.

**CONCLUSION**

Au terme des échanges, les populations sont informées sur le Projet et ont accueillis avec joie les initiatives proposées et les différents sites d'interventions.

Fait à Jacqueville, le 07/05/2020

<p>Mme KRA épouse OULLA T. Félicité</p> <p>Préfète de Jacqueville</p>	<p>M. Dominique Bony YO</p> <p>Secrétaire Général de la préfecture de Jacqueville</p>	<p>M. Kenan MOGULTAY</p> <p>Conseillé Technique au WABICC</p>	<p>M. Marcel YAO</p> <p>Consultant ONU- HABITAT</p>	<p>Mme Edith DELOUMEAUX</p> <p>Directrice Générale du cabinet 2D Consulting</p>
---	---	---	---	---

Annexe 8 : Circulaire de convocation des parties prenantes à la consultation publique de Jacqueville

REGION DES GRANDS PONTS  
 -----  
 DEPARTEMENT DE JACQUEVILLE  
 -----  
 PREFECTURE DE JACQUEVILLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
 Union- Discipline- Travail  
 -----

**LETTRE CIRCULAIRE N° 25/P.JVE/SG du 04 mai 2020**

**Le Préfet du Département de Jacqueville**

à

**Mesdames et Messieurs**

- le Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Directeur Départemental des Ressources Animales et Halieutiques ;
- le Secrétaire Général de la Mairie ;
- le Directeur des Services Techniques de la Mairie ;
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- le Chef de l'arrondissement des Affaires Maritimes ;
- le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts ;
- la Présidente de la plateforme des associations féminines ;
- le Président de l'association des pêcheurs de senne de plage ;
- le Président de l'Association "la voix du Littoral de Jacqueville".

**Objet** : Consultation publique de projet "Amélioration de résilience des Communautés côtières en Côte d'Ivoire et au Ghana".

Dans le cadre d'un projet régional intitulé "Amélioration de la résilience des Communautés côtières en Côte d'Ivoire et au Ghana", mis en œuvre par ONU-HABITAT,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre part à la consultation publique dudit projet, qui aura lieu le jeudi 7 mai 2020, à partir de 10 heures 30 minutes, à la salle de conférences de la Préfecture.

P. Le Préfet & P.D  
 Secrétaire Général de Préfecture



**Dominique BONY YO**  
 Préfet Grade I



Annexe 9 : Liste de présence à la consultation publique de Jacqueline



Etude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Parc d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

7. Annexes

Annexe 1 : Liste de présence

REGION DES GRANDES PONTS  
 DEPARTEMENT DE JACQUEVILLE  
 PREFECTURE DE JACQUEVILLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
 Union-Discipline-Travail

**LISTE DE PRÉSENCE**

DE LA RÉUNION DU : JEUDE 07 mai 2020  
 LIEU : Salle de Conférences de la Préfecture  
 L'HEURE DU DÉBUT : 10h L'HEURE DE LA FIN : \_\_\_\_\_  
 OBJET : Consultation publique relative à l'étude de faisabilité  
coût de travaux d'aménagement et protection et étude d'impact EIES  
Projet des Fonds d'Adaptation et Amélioration de la résilience des communautés côtières

N°	NOM & PRÉNOMS	QUALITÉ & LOCALITÉ	CONTACTS	ADRESSES E-MAIL	EMARGEMENT
1	KKA aka OULLA T Foliati	Préfet Préfecture de Jv			
2	Dominique Bony aka	SG de la Préfecture	48 41 59 05		
3	Boko Yoko Gogouli	Sous-Préfet Jv	07 81 16 81		
4	DELOUKA aka ELIÉ	Dip. L'Etat Préfecture	47 60 04 93		
5	Yvonne Koffi Amelle	Pr. Aménagement Comm. Lagunes	06 47 51 11		
6	YAO Daniel	Consultant	07 75 00 04		
7	Kouassi Moustapha	Coordinateur Projet	07 75 00 04		
8	YOCO GUY PATRICK	Chargé d'étude Préfecture	07 75 00 04		
9	NEPOUJEN BRICE R.	Pr. Aménagement Comm. Lagunes	07 75 00 04		



Annexe 10 : Les questions renseignés lors de la consultation publique de Jacqueville



Annexe 4 : questionnaires renseignés



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE  
JEUDI 07 MAI 2020  
Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Jacqueville Préfecture  
Date : 07.05.2020  
Association : de Tiémien  
Heure de début : 10H30  
Heure de fin : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
<u>N'Goustan Charçois</u>	<u>Tiémien</u>	<u>Chef Village</u>	Tel : <u>09 884 50 63</u> e-mail : _____

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cocher une réponse).

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez :

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

*parce que cela fera savoir à cette communauté qu'elle a une possibilité de trouver de nouvelles sources de nourriture*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.) :

*gestion des griefs*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, désaménagement, etc.) :

*opportunités d'emplois, créations d'activités*



7. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)  
*généraliser gestion des déchets*

8. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution d'origine issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)  
*Absence de Latrine, pollution d'origine*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)  
*insécurité*

11. Autres préoccupations

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet?  
 a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez:  
*La réalisation au plus vite de ses projets*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?  
 Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis  
*parce que ça va aider la population à améliorer de leur niveau de bien-être*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?  
*il faut que les femmes soient beaucoup impliquées dans ce projet*

Date, signature et contact de l'interlocuteur

Date, signature et cachet de cas échéant du répondant  
*[Signature]*



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

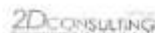
Lieu : *Sabk de Réunion Préfecture Jacvil*  
 Date : *07 Mai 2020*  
 Association : \_\_\_\_\_  
 Heure de début : \_\_\_\_\_  
 Heure de fin : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
<i>Koullama B. Boli ALBERT</i>	<i>Affaires Maritimes</i>	<i>Chef de l'arrondissement Maritime</i>	Tel : <i>020 47 32 36 13</i> e-mail : <i>albert@stgagnon.com</i>

Consentement libre.

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.  
 Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liées au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

*Par la communication publique faite par 2D Consulting*

3. Êtes-vous intéressé(e) par ce projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

*A terme cela permettra de lutter l'érosion, préserver les ressources halieutiques*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (financier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

*Foncier : les populations vont-elles être payées le terrain suivant une profus des lotissements ?*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, désengagement, etc.)

*création d'activités : l'aquaculture*



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission du bruit, etc.)

*Nonant*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution affective issue de l'air, émission de poussières et propagation de maladie, etc.)

*Nonant*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*Nonant*

11. Autres préoccupations

*Nonant*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet ?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez :

*Création d'emploi pour les jeunes, femmes, Préservation des ressources*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*de l'adhésion des populations bénéficiaires*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*Sensibilisation, adhésion des population*

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant  
02/05/2020  
*[Signature]*





Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Jacquerville  
 Date : 07-05-2020  
 Association : \_\_\_\_\_  
 Heure de début : 10h30  
 Heure de fin : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
GACKABY Danielle	D. R. Envir Bujumbura	Directeur Regional	Tél : 01 67 33 11 Cdt : gackabydanielle@gmail.com

Consentement libre

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse)

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Préciser.

La représentation de son père (père 2D Consulting)

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si non, pourquoi ?

Car grâce à ce projet, contribue à lutter contre la vulnérabilité de population face aux changements climatiques

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (forcer, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

Que le projet, tienne compte de la participation effective de population afin que les impacts sur l'occupation de sols, les digues, et usage de sol soient pris en compte.

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, réaménagement, etc.)

Que les compensations relatives aux pertes directes soient effectuées, que la sécurité de la santé de population leur, cadre de vie et leur mode de vie ne soient pas bouleversés au point qu'ils s'opposent au projet.



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

La protection de la zone naturelle doit être prise en compte.

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution affective usant de l'activité, émissions de pollution et propagation de maladies, etc.)

La gestion de l'effluent issu de l'activité liée au projet, la gestion des déchets, doivent être en compte.

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

Quelle que soit l'effet au regard sanitaire de cette étude en faisant une étude géo-morphologique préliminaire.

11. Autres préoccupations

D'autres expertises sont à envisager telles que la hydrologie ou l'étude de conditions sabbées.

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

Oui dans la mesure où l'efficacité et tout bon développement ont été pris en compte par le projet de développement agricole. Le projet est réalisable. Cette étude doit conduire les questions à leur état de développement.

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

Il est de plus en plus important au bien-être de la population est favorable.

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

Tenir compte de la qualité du terrain. Le projet de développement et de stabilisation doit être bien étudié afin que le territoire ne subisse la contamination du cholestérol (cholesterol).

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet de l'expert consultant



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entrée

Lieu : PREFECTURE DE JACQUEVILLE  
 Date : 7/5/2020  
 Association : Village de Tiffredji  
 Heure de début : 11 H  
 Heure de fin : 13 H

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
ANGAHT LOUIS-TIFFREDJE	VILLAGE DE TIFFREDJE	CHEF DE VILLAGE	Tel : Cel 08283858 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.	
2D Consulting du projet par 2D Consulting.	
3. Êtes-vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? et non, pourquoi ?	
Oui par la contribution à l'amélioration de l'habitat des populations, de leur protection.	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?	
a) Oui <input type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (dossier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, débouchements, etc.)	
- Perte d'activités des populations d'acajou. - Création d'opportunités de production de produits de la pêche.	





8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émissions de bruit, etc.)

- pollution du sol  
- pollution de l'eau  
- pollution des déchets

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution infective issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

RAS

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

RAS

11. Autres préoccupations

- Aménagement des zones envasées  
- drainage des eaux pluviales et usées  
- gestion des déchets  
- sécurisation des activités agricoles :  
- insécurité production de l'attelage agricole

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet ?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez :

Le projet est  
1) - d'urgence pour répondre aux besoins des populations  
2) - de réduire les problèmes liés à l'absence de services  
3) - faciliter l'entretien des complexes et réseaux  
4) - améliorer les services

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

- raisons évoquées au point 11

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

- la collaboration étroite de tous les départements concernés par le projet  
- implication effective des populations bénéficiaires

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet de cas échéant du répondant  
7/5/2020  
Kouassi



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
 « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Mairie de Jacqueville  
 Date : 07/05/2020  
 Association : Mairie de Jacqueville  
 Heure de début : 13h08  
 Heure de fin : 13h25 mn

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
CHERIF LAUNE AIDARA	Mairie de Jacqueville	Secrétaire Général	Tel : Cell: 77712334 E-mail: <u>cheryf.aidara@jacqueville.gov.ci</u>

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces derniers seront utilisés et conservés, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cocher une réponse.)

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal avez-vous entendu parler ? Précisez.

*C'est grâce à la télévision d'aujourd'hui.*

3. Etes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

*Car j'ai vu que de changement climatique a un impact sur les habitants de la zone.*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

*R. A. S*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités, d'emplois, dédouanement, etc.)

*R. A. S*



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution de sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émissions de bruit, etc.)

RAS

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution affective issue de l'achète, émissions de poussière et propagation de maladies, etc.)

RAS

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

RAS

11. Autres préoccupations

RAS

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet ?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez :

participation des habitants de ce site des parties prenantes à une plus grande efficacité des interventions

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

Il est le bien venu

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

Que le projet soit bien effectif et que le Comité local soit effectivement en place et prêt à fonctionner.

Date, signature et contact du l'évaluateur

Date, signature et cachet de cas échéant du répondant  
07/05/2020



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, carnet de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet de Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : JACQUEVILLE  
 Date : 07.05.2020  
 Localisation : MINABER  
 Heure de début : 10h  
 Heure de fin : 13h

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
TOKPA KLA CYNTHIA OROGA	MINABER	DD pour intercom	Tel : CR : 07503018 e-mail : mnatchky@unhcr.org

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision et à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou téléphone et que les photographies soient prises. Ces données seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de publication de l'efficacité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consente à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liées au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles assés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-lack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

Questions :

1. Avez-vous connaissance du projet de Fonds d'Adaptation ? (Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire) ? (Cochez une réponse)

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez

Par le Canal de 2D CONSULTING

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Parce que ce projet permettra d'améliorer les conditions de vie des populations et de restaurer le littoral

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?

a) Oui  b) Non

Préoccupations d'ordre social (forcer, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)

le faire la gestion des griefs

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, déclin/renouveau, etc.)

Création d'activités opportunités et emplois



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'air, pollution de l'eau, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)  
*Émission de bruit*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution d'origine humaine de l'activité, émissions de gaz, odeurs et propagation de maladie, etc.)  
*RAS*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)  
*insécurité*

11. Autres préoccupations  
*RAS*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet?  
 a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.  
*Mes attentes sont de fait qu'à la fin du projet les populations bien sûr vont une amélioration de leur niveau de vie*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?  
 Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis  
*Je pense que le projet est bon pour la population de Jacqueville*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?  
*Aucune*

Date, signature et contact de l'auditeur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant  
 07/05/2020



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entrée

Lieu: Préfecture de JACQUEVILLE  
 Date: 07 mai 2020  
 Association: Village de Koko  
 Heure de début: \_\_\_\_\_  
 Heure de fin: \_\_\_\_\_

NOM ET PRENOMS DU REpondANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
OBOUYEBA SAMUEL	VILLAGE DE KOKO	CHEF	Tel: 08385965 Cell: 05 741075 e-mail: obouyebasamuel@gmail.com

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.  
 Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire. » ? (Cochez une réponse)	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.	
CANAL 2D CONSULTING	
3. Êtes-vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?	
Parce que le projet a une vocation environnementale importante	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (logement, déplacement de population, gestion des déchets, etc.)	
Que chaque village côtier bénéficie de ce projet	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, d'activités, d'investissement, etc.)	
Création d'activités opportunités d'emplois (jeunes)	





8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de gaz, etc.)

*la Pollution de l'eau  
liée avec produits chimiques toxiques*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution affective issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

*RAS Absence de latrine sur  
la lagune*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*RAS*

11. Autres préoccupations

*RAS*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez:

*Restauration de l'écosystème lagunaire  
pour un environnement sain et une pro-  
duction alimentaire durable*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*Parce que le projet contribuera à la restauration de l'écosystème  
de la lagune*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*Assurer judicieusement les populations  
riveraines*

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant





Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : *Salle de conférences Préfecture de Jacqueville*  
 Date : *07 Mai 2020*  
 Association : *Autorité préfectorale*  
 Heure de début : *10h 40 mn*  
 Heure de fin : *13h 10 mn*

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
<i>BONY YO Dominique</i>	<i>Préfecture Jacqueville</i>	<i>SG Préfecture</i>	Tel : Cell : <i>4843908</i> e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liées au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation - Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire ? (Cochez une réponse):
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/> b) Non <input type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez:
<i>Par le cabinet 2D CONSULTING</i>
3. Êtes-vous en faveur du projet ?
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/> b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?
<i>Pour le bien-être de la population</i>
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/> b) Non <input type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (déplacement de population, gestion des griefs, etc.):
<i>Tenir compte de l'avis des populations (chef de village, propriétaires terriens, etc.)</i>
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, réajustement, etc.):
<i>/</i>



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de miasmes, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

11. Autres préoccupations

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

*Que sa réalisation soit effective*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*Projet hautement bénéfique à la population*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*Prendre en compte les desiderata des populations.*

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

*07-05-2020*

*[Signature]*



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : JACQUEVILLE PREFECTURE  
 Date : 07 Mai 2020  
 Association : TABOTH  
 Heure de début : 11h  
 Heure de fin :

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DJEKET ROGER	Chiffre	1 <sup>er</sup> Notable représentant le chef du village	Tél : Cell : 57280868 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation ? (Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire) ? (Cochez une réponse)	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input checked="" type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal avez-vous entendu parler ? Précisez.	
Non connu avec la délégation de l'AFAD	
3. Etes-vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?	
Avec le soutien de ce projet, aide de planification des zones à risque, de culture, de réhabilitation, de refuge de la zone de mangrove, de la zone et la ferme en réhabilitation et les études de faisabilité.	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (forcer, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
Non	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, endettement, etc.)	
Oui, parce que ce projet demande de l'argent à la commune. Dépendance à un seul fournisseur de services.	





8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*Non*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution offensive issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

*Non*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*Non*

11. Autres préoccupations

*Non*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet ?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

*Embauche des jeunes - Construction d'un Centre de Santé de Santé  
Construction de latrines.*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*parce que le projet permettra de l'emploi aux jeunes*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*Je recommande les bénéficiaires de ce projet tout en comptant sur votre dévouement et votre bonne volonté.*

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

*[Signature]*



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entrée

Lieu : Jacqueville  
 Date : 07/05/2020  
 Association : \_\_\_\_\_  
 Heure de début : 12 H05 minutes  
 Heure de fin : 13 Heures

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Loukou Brou Felix	Brigade gendarmes Jacqueville	Commandant Brigade Ajoie	Tel : 09 47 00 52 00 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.  
 Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liées au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.	
2 D Consulting	
3. Êtes-vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? et non, pourquoi ?	
Je suis en faveur du projet parce que cela va contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet.	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (dancer, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
L'intensification de l'extraction de sable va engendrer des conflits car la population ne dispose pas ou s'en procure par des moyens de construction.	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, dédommagement, etc.)	
Perte d'activités	



7. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*Pollution de l'eau*

8. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution infective issue de l'habitat, émissions de gaz, et propagation de maladies, etc.)

*Emissions de gaz*

9. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*accidents de la circulation*

10. Autres préoccupations

*Non*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*Je suis favorable à ce projet car contribue à l'amélioration de l'habitat, de la sécurité de la population dans le département de Jacqueville.*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet de ces échelons du répondant

*09/05/2020*  
*Alexis*



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : préfecture de Jacqueville  
 Date : 07-05-2020  
 Association : agent des Eaux et Forêts  
 Heure de début : 10h 20  
 Heure de fin : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Indou Moula	Mairie Eaux et Forêts	LT Eaux Forêts	TE : 07 43 31 45 e-mail: indoumoula@gn

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'efficacité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse)	
a) Oui <input type="checkbox"/>	b) Non <input checked="" type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal en avez-vous obtenu? Précisez.	
3. Êtes-vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? et non, pourquoi ?	
un bien fonds pour notre environnement	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet	
a) Oui <input type="checkbox"/>	b) Non <input checked="" type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, dédommagement, etc.)	



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution olfactive issue de l'activité, émissions de poussières et propagation de maladie, etc.)

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

11. Autres préoccupations

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet ?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*il est de notre intérêt*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*prions que cet projet soit effectif.*

Date, signature et cachet de l'enquêteur  
07/05/20

Date, signature et cachet de son échelon hiérarchique supérieur  
07/05/20



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Jacqueville

Date : 7/1/20

Association : \_\_\_\_\_

Heure de début : 10.30

Heure de fin : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
<u>Kouassi Yoo</u>		<u>Président</u>	Tél : _____ Cél : <u>0560 6960</u> e-mail : _____

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émissions de smog, etc.)

Oui, comment les déchets seront gérés.

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution affective issue de l'activité, émissions de poussière et propagation de maladie, etc.)

Oui, au niveau de l'émission de poussière.

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

Oui, au niveau de la circulation des camions de sable.

11. Autres préoccupations:

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet?

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez:

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis:

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

Date, signature et cachet de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

07/05/2020



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse)

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Préciser.

*ce projet est favorable*

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

*car cela nous permettra d'avoir du poisson*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des déchets, etc.)

*non*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, déboisement, etc.)

*oui, est ce que les détenteurs d'activités qui risquent de disparaître sans être indemnisés.*





Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Jacqueville  
 Date : jeudi 7 Mai 2020  
 Association : Borde Forme des associations féminines de Jacqueville  
 Heure de début : .....  
 Heure de fin : .....

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
MAGASTON BONNY DANIE LUKE	Borde Forme des associations féminines de Jacqueville	Présidente	Tel : ..... Cél : ..... e-mail : gmagaston

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liées au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles saturés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance de projet du Fonds d'Adaptation -> Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire ? (Cochez une réponse):

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez:

*par le réseau local par une conférence présentée au projet*

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?

*cette initiative booste le développement de la région*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet:

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.):

*généraliser les populations autochtones de la région*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emplois, réaménagement, etc.):

*rien*



8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*Néant*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution infective issue de l'activité, émissions de poussières et propagation de maladies, etc.)

*Néant*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*Néant*

11. Autres préoccupations

*Néant*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez:

*que le projet profite à toute la population*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Neutre

15. Raisons de cet avis

*Développement de la région*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*inclure la population (jeunes et femmes) dans le projet*

Date, signature et contact de l'enquêteur

Date, signature et cachet (le cas échéant) du répondant

*7/10/2021*



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Jacqueville -  
 Date : Jeu. 7/5/2020  
 Association : AAPEJ - Association des Acteurs de l'Éch. à Seigne de Flage -  
 Heure de début : 10h 30mn  
 Heure de fin : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
AKA Auguste	AAPEJ	Président	Tel : _____ Cél : <u>09-07-83-82</u> e-mail : _____

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liées au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet de Fonds d'Adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » ? (Cochez une réponse).	
a) Oui <input type="checkbox"/>	b) Non <input checked="" type="checkbox"/>
2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.	
3. Êtes-vous en faveur du projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
4. Si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?	
Il faut faire l'état des lieux de chaque village concerné par ce projet.	
5. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ?	
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>
6. Préoccupations d'ordre social (foncier, déplacement de population, gestion des griefs, etc.)	
Concernant le côté maritime, il faut préserver la pêche à la seine de plage, et favoriser l'installation de ces pêcheurs.	
7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, dédoublement, etc.)	
Eviter d'utiliser les 100 mètres de la ceinture maritime, enfin de libérer la pêche à la seine de plage.	





8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, érosion de bords, etc.)

*Dans ce domaine, une étude est à réaliser pour évaluation -*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution affective issues de l'activité, embarras de poussière et propagation de miasme, etc.)

*Pour toute activité il y a le côté positif et le côté négatif - sans ce domaine bien précis il n'y a pas de développement de la région -*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*Mais dans ce ordre bien précis des précautions nécessaires doivent prises pour éviter le pire -*

11. Autres préoccupations

*- Création d'emplois des jeunes -  
- Dédommagement aux populations -*

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

*Faire l'état des lieux, soumettre à l'appréciation du Comité de pilotage -*

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Refus

15. Raisons de cet avis

*Faire l'étude environnement, sensibiliser les population concernée.*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*- Création d'emplois -  
- Apport financier aux populations -  
- Assistance sociale des population -*

Date, signature et contact de l'auteur

Date, signature et cachet de vos échelons du concordant

*7/5/2020*



Mise à jour : 07/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :  
« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

RÉUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS DE JACQUEVILLE

JEUDI 07 MAI 2020

Consultation des populations

Guide d'entretien

Lieu : Jacqueville (salle de conférence de la Préfecture)  
 Date : 07.05.2020  
 Association : Village de Grand-Jack  
 Heure de début : 16h30  
 Heure de fin : 18h11

NOM ET PRÉNOMS DU RÉPONDANT	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
LOGNON Lavictus Cyrille	Grand-Jack	Notable - Représentant le chef de village	Tel : CEI 01-42-19-16 e-mail :

Consentement libre :

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. A tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision et à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.  
 Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéo cassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et / autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



Pour rappel, les interventions éligibles au fonds d'adaptation sont :

- 1- Les ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé, etc. ;
- 2- Le contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique ;
- 3- Le renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au changement climatique ;
- 4- Le renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.

Pour rappel les interventions proposées au Ghana sont :

- 1- La restauration de mangroves ;
- 2- La restauration de lagunes par dragage et replantation ;
- 3- L'aquaculture ;
- 4- L'infiltration des eaux pluviales dans les sols agricoles salés.

Ce support a pour but de proposer des interventions pour Grand-Jack, éligibles au fonds d'adaptation et répondant à une problématique de la localité.

**Questions :**

1. Avez-vous connaissance du projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »? (Cochez une réponse)

a) Oui  b) Non

2. Si oui, par quel canal en avez-vous entendu parler ? Précisez.

*à la rencontre avec la Mairie de Jacqueville et y a de cela 5 mois environ et une visite à Grand-Jack.*

3. Êtes-vous en faveur du projet ?

a) Oui  b) Non

4. Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

*Cela permettra de faire le creux, d'avancer de la mer et de restaurer la mangrove.*

5. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ?

a) Oui  b) Non

6. Préoccupations d'ordre social (déplacement de population, gestion des déchets, etc.)

*la destruction, l'extinction, les conflits au niveau des familles concernant les délimitations des parcelles.*

7. Préoccupations d'ordre économique (perte d'activités, création d'activités, opportunités d'emploi, défilage, etc.)

8. Préoccupations d'ordre environnemental (pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, gestion des déchets, émission de bruit, etc.)

*pas de pollution du sol, pollution de l'air, pollution de l'eau*

9. Préoccupations d'ordre sanitaire (pollution effective issue de l'activité, émissions de pesticides et propagation de maladie, etc.)

*le projet permet de réduire la grande quantité de déchets qui nous causent beaucoup de problèmes*

10. Préoccupations d'ordre sécuritaire (insécurité, accidents de la circulation, incendie, explosion, etc.)

*le projet permet d'éviter la grande quantité de déchets*

11. Autres préoccupations

12. Avez-vous des attentes par rapport au Projet

a) Oui  b) Non

13. Si oui, précisez.

14. Quel est votre avis sur le Projet ?

Favorable  Favorable sous réserve  Neutre

15. Raisons de cet avis

*C'est un projet de développement*

16. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre efficace du Projet ?

*une attention forte doit être accordée*

Date, signature et contact de l'envoyeur

Date, signature et cachet de cet échelon du répondant



Annexe 1 :PV de la consultation publique de Jacqueville



Mise à jour : 17/05/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 07 MAI 2020 À JACQUEVILLE**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, du constat de risques environnementaux et sociaux et l'étude d'impact environnemental et social pour le projet du fonds d'adaptation « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire », une consultation publique s'est tenue à la préfecture de Jacqueville le 07 mai 2020, à partir de 11h10.

Cette consultation a réuni :

- la préfecture de Jacqueville, représentée par Mme KRA épouse OULLA T, Félicité et son secrétaire général M. Dominique Bony YO ;
- la sous-préfecture de Jacqueville, représentée par M. BOKA Yoko Soguidi ;
- la mairie de Jacqueville, représentée par son secrétaire général M. CHERIF Laciné Adama ;
- l'ONU HABITAT, représentée par le consultant M. YAO Marcel ;
- la Convention d'Abidjan représentée par le conseiller technique M. KENAN Mogultay ;
- le cabinet 2D Consulting représenté par la directrice générale Mme Edith DELOUMEAUX et les chargés d'études M. Prince YOMO et M. Joel N'GESSAN;
- les parties prenantes, au nombre de 18 (voir liste de présence en annexe 1).

**ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation du projet et des sites pré-sélectionnés
2. Échanges avec les parties prenantes
3. Validation des options
4. Administration des questionnaires



### 1. Présentation du projet et des sites pré-sélectionnés

INTERVENANTS	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION
SG M. Dominique Bony YO	Préfecture de Jacqueville	A procédé à l'ouverture de la séance de la consultation publique.
Mme. Edith DELOUMEAUX	2D Consulting	A présenté le cabinet 2D Consulting qui est en charge des études d'impacts et des études de faisabilité et le programme de déroulement de la consultation publique.
M. Marcel YAO	MINEDO	A présenté le projet, son promoteur (ONU-Habitat) et le bailleur (Fonds d'Adaptation).
M. Kenan MOGULTAY	Convention d'Abidjan	A présenté la convention d'Abidjan et le rôle de l'agence des Nation Unis dans l'accompagnement du projet.
M. Prince YOMO	2D Consulting	A présenté le projet sur PowerPoint (voir annexe 2).
M. Vivien N'CHO	Représentant de la mairie de Jacqueville	A présenté les sites d'interventions sur Google Earth.

2

### 2. Échanges avec les parties prenantes

Les échanges entre les différentes parties prenantes figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont illustrés par des images en annexe 3.

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondant	STRUCTURE DU REpondant	REponses
Mme AGBOTON Bonny	Présidente de la plateforme des associations des femmes.	Comment le critère du choix des sites a-t-il été fait ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Comme cela a été signalé, les sites identifiés sont des sites pilotes. Le choix de ces sites a été fait suite à des études cartographiques et des enquêtes sur le terrain.
Mme AGBOTON Bonny	Présidente de la plateforme des associations des femmes.	Qu'est-ce que le projet apporte face au problème de dragage de sable de la presqu'île ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Le projet mettra en place un comité local. Le DR et le corps préfectoral étant que membre vont gérer tous les problèmes environnementaux. Le comité devra veiller à ce que la mangrove ne soit pas détruite et que des lotissements ne soient pas faits aux emplacements réservés à la restauration des mangroves.
M. OBOUAYEBA Samuel	Chef de village de Koko	Pourquoi seulement quelques villages ont été choisis pour ce projet sachant que pratiquement tous les villages sont côtiers ?	M. Yao Marcel	MINEDO	Le choix des sites est dû au fait que le projet n'a pas beaucoup de moyens. En effet, il dispose de \$ 14 millions pour deux pays le Ghana et la Côte

3

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Les sites du déroulement du projet constitueront-ils les sites définitifs ou des sites d'expérimentations en vue de l'extension du projet à l'ensemble des rivages lagunaires ?			d'Ivoire. Les sites identifiés sont donc des sites pilotes.
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Pourquoi avoir restreint le projet d'aquaculture à certains villages sachant que nous en avons tous besoin (les 40 villages du département de Jacqueville) ?	M. Marcel YAO	MINEDO	L'aquaculture devrait être fait pour tous les villages, mais les ressources financières étant limitées et suite à un entretien avec le centre d'élevage, il s'est avéré que certaines eaux ne sont pas favorables à l'aquaculture à cause de la qualité de l'eau.
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Pourquoi ce projet ne s'étend-il pas à l'ensemble des berges de la lagune vu l'intérêt qu'il y a de restaurer la mangrove ?	M. Kenan MOGULTAY	Convention d'Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les villages choisis sont les plus vulnérables de par leur exposition et de leur situation démographique.</li> <li>Les autorités ont été consultées pour connaître les endroits où le projet va s'implanter vu que le projet vient en appui d'un projet national. Une étude de vulnérabilité a été faite pour déterminer les points chauds (ce sont des endroits où les populations sont les plus vulnérables au réchauffement climatique). Jacqueville ne fait pas partie des plus vulnérables, mais notre volonté étant d'implanter le projet autour</li> </ul>

4

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
					d'Abidjan, c'est la raison pour laquelle Jacqueville et Grand-Bassam ont été choisis. Un grand effort a été fait pour que le projet soit implanté à Jacqueville.
M. Théodore ANGAH	Chef de village de Téhédj	Ensemblement et ré-ensemblement, avez-vous inclure la fixation des mesures barrière pour fixer le sable déposé afin d'éviter le glissement progressif de sable dans la lagune ?	M. Marcel YAO	MINEDO	2D consulting a donc été identifié après un processus de sélection pour faire une étude de faisabilité du projet. Le cabinet suite à ses investigations répondra aux questions relatives aux lieux d'extraction du sable et de la faisabilité et non faisabilité du projet.
Mme Danielle GNACKABY	DR de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>En ce qui concerne l'extraction de sable, c'est le ministère des mines qui octroie les autorisations d'extraction, cependant, cela doit se faire en collaboration avec le ministère de l'environnement. Mais, nous avons l'impression qu'il fait cavalier seul et les population se rabattent sur le ministère de l'environnement pour les plaintes.</li> <li>Il y a une carrière de coquillage à Jacqueville dont l'exploitation se fait de</li> </ul>			

5

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
		façon illicite et au détriment de l'environnement. Elle doit être légalisée afin d'être rentable à la population et qu'elle respecte l'environnement.			
M. Samuel OBOUJAYEBA	Chef de village de Koko	- Concernant le sujet de l'extraction de sable, est-ce que le comité qui sera mis en place par le projet aura la force de contraindre une décision ministérielle ? - Comment un ministère peut-il autoriser un projet d'extraction de sable sans tenir compte de l'impact que cela pourrait avoir sur l'environnement ?	M. Kenan MOGULTAY	Convention d'Abidjan	Les différents problèmes tels que le dragage ou les lotissements autorisés par le ministère pourront être remontés par le comité au niveau des ministères concernés (ministère de l'intérieur, ministère du plan et du développement), qui font partie du comité de pilotage national.
M. Cyrille LOGON	Notable représentant le Chef Grand Jack	- Est-ce que des initiatives sont prévues pour le rivage maritime ? - Est-ce que la mangrove sera restaurée à Grand Jack ?	M. Marcel YAO	MINEDD	- Le côté maritime a été pris en compte, en effet 11 km de ré-ensablement ont été prévus pour freiner l'avancée de la mer à Grand-Bassam. Concernant le ré-ensablement des plages, étant donné qu'il est très cher un choix a dû se faire entre Grand-Bassam et Jacqueville. Grand-Bassam a donc été choisi vu sa grande vulnérabilité face au changement climatique. Jacqueville sera prise en compte lors d'une deuxième phase du projet.

6

ECHANGES					
NOM DE L'INTERVENANT	STRUCTURE DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/ INTERVENTIONS	NOM DU REpondANT	STRUCTURE DU REpondANT	REponses
					- Pour Grand Jack, des réflexions sont toujours en cours avec le cabinet d'études 2D Consulting qui a prévu s'entretenir avec les autorités coutumières de Grand Jack.
M. Brou KOUAME	Capitaine des affaires maritimes	La viabilité de ce projet dépendra de l'engagement et de l'adhésion véritable des populations. La destruction des mangroves cause un problème de manque de poisson dans la lagune. Une sensibilisation des populations sur le rôle des mangroves dans la reproduction des poissons pourrait contraindre la destruction de ceux-ci. Pareillement pour les lotissements et la surpêche avec l'utilisation des filets à petites mailles.			

7

### 3. Validation des options

Options	Suggestions
<b>Validation des initiatives</b>	
Restauration de mangrove Ré-ensablement du rivage lagunaire Aquaculture	<p>Les populations ont validé les trois initiatives.</p> <p>Elles ont suggéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après la première phase, étendre à tous les villages</li> <li>- Restauration des sites d'extraction de coquillage</li> <li>- Faire un plaidoyer pour étendre l'interdiction d'extraction de sable dans la lagune et dans la mer du département de Jacqueville</li> <li>- Faire un plaidoyer pour protéger la ceinture verte qui traverse la presqu'île de Jacqueville</li> <li>- Projet de sensibilisation des populations sur la nécessité de la préservation des mangroves</li> <li>- Projet de charbon bio à partir des coques de coco</li> <li>- Projet de vulgarisation des foyers améliorés pour réduire la consommation de bois</li> <li>- Projet alternatif à l'utilisation du bois pour le fumage des poissons</li> </ul>
<b>Validation des sites</b>	
Jacqueville commune (restauration de mangrove)	Les populations ont validé l'intervention sur le site de Jacqueville commune, mais elles ont souligné le problème de lotissement en cours sur le site.
Talmen (restauration de mangrove et aquaculture)	Les populations ont approuvé les sites choisis pour les interventions et proposent d'autres sites.
Couvé (restauration de mangrove et aquaculture)	Pas de représentant à la réunion.
Koko (aquaculture)	Le site pour l'aquaculture est approuvé par les parties prenantes et la chefferie de Koko.

8

Taboth (restauration de mangrove, ré-ensablement de Rivage lagunaire et aquaculture)	<p>Les sites ont été approuvés par les parties prenantes et la chefferie de Taboth, mais des propositions ont été faites comme énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ile Deblay à l'entrée du canal d'Azagny et la lagune, au large de certains villages comme site de prélèvement ;</li> <li>- Réalisation d'une étude plus approfondie ;</li> <li>- Restauration du lit de la lagune.</li> </ul>
Tefedj (ré-ensablement de rivage lagunaire et aquaculture)	Les interventions sur les sites sont acceptées surtout celle de l'aquaculture qui serait une bonne alternative à la pêche artisanale, mais la présence de maricages autour du village doit être validée sur le terrain.
<b>Interventions proposées pour Grand Jack</b>	
Grand Jack	<p>Les interventions proposées par les populations à Grand Jack sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ré-ensablement de la plage ;</li> <li>- Reboisement de la mangrove ;</li> <li>- Projet de charbon bio.</li> </ul>

9



**4. Administration des questionnaires**

À la suite des échanges avec les populations, des questionnaires leurs ont été remis afin de recueillir leurs avis sur le projet. Les questionnaires renseignés et signés figurent en annexe 4.

**CONCLUSION**

Au terme des échanges, les populations sont informées sur le Projet et ont accueillis avec joie les initiatives proposées et les différents sites d'interventions.

Fait à Jacqueville, le 07/05/2020

<p>Mme KRA épouse OULLA T. Félicité</p> <p>Préfète de Jacqueville</p> 	<p>M. Dominique Bony YO</p> <p>Secrétaire Général de la Préfecture de Jacqueville</p> 	<p>M. Kenan MOGULTAY</p> <p>Conseillé Technique au WABICC</p> 	<p>M. Marcel YAO</p> <p>Consultant ONU- HABITAT</p> 	<p>Mme Edith DELOUMEAUX</p> <p>Directrice Générale du cabinet 2D Consulting</p> 
---	---	---	--	---





**4. Administration des questionnaires**

A la suite des échanges avec les populations, des questionnaires leurs ont été remis afin de recueillir leurs avis sur le projet. Les questionnaires renseignés et signés figurent en annexe 4.

**CONCLUSION**

Au terme des échanges, les populations sont informées sur le Projet et ont accueillis avec joie les initiatives proposées et les différents sites d'interventions.

Fait à Jacqueville, le 07/05/2020

<p>Mme KRA épouse OULLA T. Félicité</p> <p>Préfète de Jacqueville</p>	<p>M. Dominique Bony YO</p> <p>Secrétaire Général de la préfecture de Jacqueville</p>	<p>M. Kenan MOGULTAY</p> <p>Conseillé Technique au WABICC</p>	<p>M. Marcel YAO</p> <p>Consultant ONU- HABITAT</p>	<p>Mme Edith DELOUMEAUX</p> <p>Directrice Générale du cabinet 2D Consulting</p>
---	---	---	---	---

Annexe 11 : Listes de présence lors des focus groupes



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Téfédji (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prenom	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA...)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	EVRA ANNINAUE	INDIGÈNE PÊCHEUR		09-73-23-84	<i>[Signature]</i>
2.	KAKOU PACHA Blaise	planter		09-63-58-03	<i>[Signature]</i>
3.	DATCHA SAMSON	généraliste pêcheur		40-17 04 37	<i>[Signature]</i>
4.	KOTOU LAZARE	Pêcheur		78-00-98-110	<i>[Signature]</i>
5.					
6.					
7.					

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Téférédji (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	BEUGRE ESSAGNE ESSIE	PÊCHEUR	97 53 28 22	
2.	N'GUESSAN MEL. MAÏO	PÊCHEUR	47 74 98 15	
3.	ABOURE DATCHA LEFRI ANGELO	COMMUNICANT	82 97 10 91	
4.	ZACHARI N'GUESSAN NOEL	PÊCHEUR	79 50 68 58	
5.	DIACHA BEUGRE GABRIEL	PÊCHEUR	89 91 71 52	
6.	ABOU LE N'GUESSAN WEN	PÊCHEUR	68 51 93 88	
7.	ELFGBE DJEMS LUC	PÊCHEUR		
8.	GOGO BROU CÉZAR	PÊCHEUR	79 64 84 51	

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	OKOUROU. FRANÇOISE	AFDT	73 51 11 12	
10.	BESSRE. SAYI	AFDT	+ +	+
11.	BONI. SOLANGE	AFDT	+ +	+
12.	DYEKE. GERMAINE	AFDT	+	+
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Taboth (Jacqueville)

Date : 29/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom / prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Kocora Gohou Blandine	AFDT CTA Taboth	51 39 69 24	
2.	M <sup>me</sup> Tamou de Matephoné Elie	Résidente des Femmes AFDT	02-70-62-91 08-43-99-65	
3.	Soubokoum Adjou Alice	AFDT	41-02-76-29	
4.	Boni Edjo Elysabeth	AFDT	09 32 42 32	PO
5.	loba Tébré Catherine	AFDT	"	+
6.	Zakou ALLEGNE ROTH	AFDT	69 19 02 01	
7.	SINGA SOLANGE	AFDT	75 05 61 75	+
8.	GNAMBA JOSEPHINE	AFDT	52 10 85 86	PO



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Taboth (Jacqueville)

Date : 29/06/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA...)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Djekot Roger	Pêcheur habitué		5728 0868	<i>[Signature]</i>
2.	Abia Bani Henri	Pêcheur (sage)		08693041	<i>[Signature]</i>
3.	EMBY Bessi Konjo	Pêcheur habitué		84311251	<i>[Signature]</i>
4.					
5.					
6.					
7.					

1



N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	DANKO ZANA PHILLIPE	PECHEUR	08-80-76-43	
10.	KINHOUE LAURENT	PECHEUR	98-51-38-94	.
11.	DIATTA TIMOTE	PECHEUR		
12.	DAYCHA BAUDOIN	PECHEUR	66-96-88-03	
13.	DIEKE	JONAS	85-48-48-23	
14.	DANKO NIGUIE ROBERT	PECHEUR	54-77-80-37	
15.	SOBORKEOU HONORAT	PECHEUR	57-02-39-90	
16.	DIFE JACQUE	PECHEUR		
17.	OHROUHOU WILLY	PECHEUR	40-98-86-71	+
18.	DANKO JEAN OTTORD	PECHEUR		
19.	ABDOUASTOU ANICET	ARTIS	86-58-23-30	
20.				
21.				

2



Mise à jour : 28/04/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Taboth(Jacqueville)

Date : 29/05/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Matière Contact téléphonique	Signature
1.	AGBOUJON OKRO-JOSEPH	V.C.PT	57-26-73-87	<i>[Signature]</i>
2.	AVIT N. GERARD	CULTIVATEUR	04-31-42-31	<i>[Signature]</i>
3.	Yoffé Raouf séverin	Touxi Moto	58 26 98 04	<i>[Signature]</i>
4.	EIIBSY KOKORA.B.D	PECHEUR	51-62-81-79	<i>[Signature]</i>
5.	ASSAMOI ATSIK LAZARE		04 99 4612	<i>[Signature]</i>
6.	N'GBANKPARI-culoge-didoh	PECHEUR	44-67-78-70	
7.	GNAMBA - pierre	PECHEUR	89-36-72-32	
8.	KOBLAN KUMAY Jean-Jacques	PECHEUR	84-66-70-44	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Tiémien (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	YESSOH	communauté	59-98-15-08	
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				





Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Tiémien (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Noufou-Seydou Pierre	Planteur	78-30-98-91	
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

1



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Tiémien (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

**LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES**

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA...)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	CODIA JEAN-B	3 <sup>e</sup> NOTABLE	VIEILLARD	47-68-74-15	
2.	H'GUSSOH HVY SERGE	1 <sup>er</sup> NOTABLE	Personne âgée	48-15-1054	
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					

1

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA...)	Mail / Contact téléphonique	Signature
8.	Kouadio Alebi Alfred	pêcheur	handicapé	03.56.13.07	<i>[Signature]</i>
9.	NIBE RPATA SIMON	pêcheur		42-58-45-51	<i>[Signature]</i>
10	M'Broua Jérôme	Comptable Pêcheur		0507 10 76 42 13 32 02	<i>[Signature]</i>
11	YESSOH A. JULES	agriculteur	Adulte	03-75-61-58	<i>[Signature]</i>
12	PETE JOSE	PECHER		07-43-29-71	<i>[Signature]</i>
13	ALLEBI THOMAS	Agriculteur	Adulte	46780056	<i>[Signature]</i>
14	AGASSAN SARTON	Pêcheur	Adulte	58902564	<i>[Signature]</i>
15	YESSOH PARFAIT	Planteur	Adulte	08183433	<i>[Signature]</i>
16					
17					
18					
19					

2



Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :




« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Koko (Jacqueville)

Date : 29/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA...)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	ANGAHO ABBA ALBERT	1er Notable		41-08-10-55	<i>[Signature]</i>
2.	LOBA MARTIN	Chef de Terre	Vieillard		<i>[Signature]</i>
3.	N'DRI ISAAC		Vieillard	89-90-00-61	<i>[Signature]</i>
4.	BIBY BERNARD		Vieillard		<i>[Signature]</i>
5.	LEPTE GNANISA MICHEL		Jeune Adulte	46-48-77-25	<i>[Signature]</i>
6.	YESSOH BOUQUÉ JOEL		Adulte	55-30-91-79	<i>[Signature]</i>
7.	K'AGUESAN JUSTIN		Adulte		<i>[Signature]</i>

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	Banda Sek Jean	Membre		
10.	Alési Samuel Sia		44-43-88-25	
11.	Lola Thierry		40-82-43-32	
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				

2

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Koko (Jacqueville)

Date : 29/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	NIAMBA BLEY VERCESLAS	1 <sup>er</sup> vice JEUNESSE	77-0070-93 / 55-54-49-91	
2.	ALLEBY AKA. BERNARD	5 <sup>e</sup> JEUNESSE	45-48-84-17	
3.	ALLEBY ANAHBI Eric	MEMBRE (J)	046347-143	
4.	BONNY BOQUI EUSTACHE	MEMBRE (J)	7179-52-03	
5.	AIKA AKA MATHIEU	MEMBRE (J)	40352758	
6.	DJIPROT Lasma Aranté	Membre	59-59-23-04	
7.	Jessott HIGRE Albert	Membre	40-25-21-44	
8.	N'zi Niamba Eric	Membre	02-28-16-61	



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Koko (Jacqueville)

Date : 29/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Matière Contact téléphonique	Signature
1.	ALEBI AMARIE J.	Ménagère	/	+
2.	AMARIE Juliette	Ménagère	/	+
3.	KPAMAN Poline	Ménagère	/	+
4.	ANGRO Janne	Ménagère	85-22-21-18	+
5.	N'Guessan Marie Françoise	Ménagère	53-65-03-41	
6.				
7.				
8.				

1




Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Grand-Jack (Jacqueville)

Date : 01/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivants avec VIH/SIDA...)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Sophey Bobakpa Justin	chef du village	personne vivante	03-68-14-53	
2.	Lugon Lachkhe Sully	Notable	personne vivante	01-42-19-16	
3.	Deguy Anko Rogue	notable	personne vivante	01-07-21-45	
4.					
5.					
6.					
7.					

1

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Grand-Jack(Jacqueville)

Date : 01/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Beugre Wilton Marie Sanga	commerçante	40883101	
2.	M'Goussan Blanche	commerçante	53-21-86-57	
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

1





Mise à jour : 29/08/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Grand-Jack (Jacqueville)

Date : 01/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	EGBROSSA André	Président du comité de gestion	53-21-35-63	
2.	BELGHE THOMAS BOGUI	SC. Comité	58-58-18-48	
3.	NGUESSAN Sébastien	Commissaire	01 86 82 92	
4.	HSSIAM Sou & Félix	Treasurer	43 23 71 58	
5.				
6.				
7.				
8.				

1



Mise à jour : 29/08/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Couvé (Jacqueville)

Date : 30/08/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Leopold Dugué Dominique	Chef		78 12 08 22	
2.	NAUGA Alexi	notaire		47 16 41 33	
3.	YAHOUTCHE	Alcôve			
4.	LEJOU GYASNO	Président		55-66-11-53	
5.	LEPRI AMOS	1 <sup>er</sup> NOTABLE	Personne âgée	08 35 70 92	
6.	Yahou Ni Guobine Fidèle	2 <sup>e</sup> Notable	" "	" " " "	
7.	Ngadessan ZAYOPE PIERRE	Plantier		64-79-32-13	

1



Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Couvé (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Madame Ngoussan Née Aïkpa Kérouah	Commerçante	58-96-50-05	
2.	LARRY ROHON MARIE	Commerçante	68-96-27-43	+
3.	Ngoussan Bissé Carole	Commerçante	89-83-91-00	JH
4.	HANKE LARRY SIMONE	Commerçante	48-99-72-60	+
5.	Niava Aye' Felicie	Commerçante	58-96-50-05	
6.				
7.				
8.				



Mise à jour : 29/06/2020


Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Couvé (Jacqueville)

Date : 30/06/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	N'GUESSAN - JEAN - SAUNDRE	COUTURIER	44-86-34-08	
2.	LEOTRI GNANIKR JEAN	PRESIDENT	55-66-11-53	
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
9.	NICHÉ RAYMOND	PLANTEUR	08-06-99-04	
10.	AWATO-ABRAHAM	STAFFEUR	52-725-505	
11.	H'BOASOGBOU	Mécanique	52-34-92-70	
12.	BEUGRE AMIAN	PÊCHEUR	40-41-39-08	
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				



Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Attoutou B (Jacqueville)

Date : 01/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES JEUNES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	AKASSO ASSO ORLANDO FLORENT	ÉLÈVE	78 11 34 74 52 98 46 34	<i>ORLANDO</i>
2.	DSAMAN FRANCELIN	SOUCOR	67 41 14 05	<i>FRANCELIN</i>
3.	GNAMTIEN JEAN-DE-DIEU	Pêcheur	62-71-59-05	<i>GNAMTIEN</i>
4.	GNAMTIEN ABALACHENT	Pêcheur	78-43-34-23 22-24-08-39	<i>GNAMTIEN</i>
5.	DSAMAN - ROTAIN	JOUEUR	42-85-03-73 89 39 48 01	<i>DSAMAN</i>
6.	Jawelle	Beheur	03644199	<i>JAWELLE</i>
7.	Mikoua Adolphe	Plant en	03 16 82 98	<i>MIKOUA</i>
8.	DATCHA HUBERT	Planten	56 15 28 88	<i>DATCHA</i>

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Attoutou B (Jacqueville)

Date : 01/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	BEUGRE ANNETIARIE	Conseillère	01-41-01-25	<i>BEUGRE</i>
2.	KOKRA ROSALIE	Présidente des femmes	51-17-23-82	<i>KOKRA</i>
3.	AKPA FI ABRIEUNE	Association des femmes	41-59-32-05	<i>AKPA FI</i>
4.	NIGRESSA ARIELIE	Vendeuse	72-93-05-80	<i>NIGRESSA</i>
5.	AMESSAN JULIETTE	Commerçante	70-62-39-17	<i>AMESSAN</i>
6.				
7.				
8.				

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
8.	Aké Embedje Jacques	Notable		03 61 17 28	<i>[Signature]</i>
9.	Akadje Richard		Handicapé physique	09 45 93 12 41 79 91 51	<i>[Signature]</i>
10.	Atchebi Porentin		Handicapé	02 78 20 81	<i>[Signature]</i>
11.	Amezan D. Joras			410 03 85 86	<i>[Signature]</i>
12.	GUI GUI Ernest		Handicapé physique	69 05 07 28	<i>[Signature]</i>
13.	Lola Fernand		Hermie	07 54 67 85	<i>[Signature]</i>
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					

1

Mise à jour : 29/06/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Attoutou B (Jacquville)

Date : 01/07/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Type de vulnérabilité (handicapé, vieillard, réfugié, personne vivante avec VIH/SIDA, enfant)	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Datche B. Simeon	Chef du Village	Reque	02 38 11 68	<i>[Signature]</i>
2.	Aman Kessi	Chef de Tote		42 95 09 79	<i>[Signature]</i>
3.	Niché K. Jacob	Notable	Handicapé physique	02 03 26 95	<i>[Signature]</i>
4.	Beugré Jean			01 53 07 89	<i>[Signature]</i>
5.	Essy Fulbert			07-65-15-90	<i>[Signature]</i>
6.	Beugré D. Jules		Handicapé physique	03 32 82 58	<i>[Signature]</i>
7.	Aïdie M. Jean		Hermie étranglée	71 79 52 54	<i>[Signature]</i>

1





Mise à jour : 29/05/2020

Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation :

« Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »

Focus groupe à Tétrédji (Jacqueville)

Date : 30/05/2020

LISTE DE PRÉSENCE DES FEMMES

N°	Nom et prénoms	Fonction / activité	Mail Contact téléphonique	Signature
1.	Papa Emmanuelle Alexise	Commerçante	77 89 09 87	
2.	Seugni HAYAMARIE-Clair	commerçante	53-73-31-10	
3.	Sakeme ANNE-MARIE	Secrétaire	67-50-87-10	
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				



Annexe 12 : Questionnaires renseignés lors des focus groups de Jacqueline



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Taboth (Jacqueline)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:   
 Lieu : *Village de Taboth*  
 Date : *29.1.2020* / 2020  
 Heure de début : *11h10*  
 Heure de fin : .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<i>AGBOUSSOU = KRO JOSEPH</i>	<i>V.PT</i>	Tél.: <i>97-26-73.87</i> Cél.: e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet «Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire» et de sa composante «restauration de mangrove et aquaculture» dans votre localité ?

*Oui*

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

*Oui, création d'emploi, site touristique, empêcher l'érosion et la ligne*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

*Restauration de la rivière*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

*Une formation sur la gestion de l'aquaculture, construction de*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

*Développement du village, création d'emploi*

*Chambre froide*

Date	Signature du représentant des jeunes
<i>29/06/2020</i>	<i>[Signature]</i>

*P.O. 97 26-73-87*  
*AGBONJO KOKO JOSEPH*



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Taboth (Jacqueville)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code

Lieu : TABOTH

Date : 29 / 06 / 2020

Heure de début : 12 h 32 mn

Heure de fin : .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<i>Djeket Roger</i>	<i>pêcheur (in notable)</i>	Tél: <i>57280868</i> Cél: e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

*Oui*

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les personnes vulnérables? Pourquoi ?

*Oui, car cela serait bénéfique dans la mesure où cela permettrait de développer la localité*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Avoir l'obtention des objets liés à l'aquaculture*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Le travail pour la jeunesse*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

*Les raisons sont étel comme attentes et suggestions*

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
29-06-2020	<i>[Signature]</i>





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Taboth (Jacqueville)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code :   
 Lieu : Village Taboth  
 Date : 29 / 06 / 2020  
 Heure de début : 11h00  
 Heure de fin : 11h35

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>M<sup>me</sup> Tanou Mataphant Echebor Ekrutina</u>	<u>Présidente des Femmes de l'AFDI</u>	Tél.: Cot: <u>02-706271</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante « restauration de mangrove et aquaculture » dans votre localité ?  
*Oui, nous sommes informés de ce beau projet*

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les femmes ? Pourquoi ?  
*Très importantes, car nous souffrons de l'absence de la lagune.*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ? Si oui, énumérez-les ci-dessous.  
 a) Oui  b) Non   
*Il faudrait que ce projet profite fortement aux femmes*

2. Avez-vous des attentes liées à ce projet ? Si oui, énumérez-les ci-dessous.  
 a) Oui  b) Non   
*Don de matériel, de matériel, emploi pour les jeunes*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce projet ? Si oui, énumérez-les ci-dessous.  
 a) Oui  b) Non   
*que les femmes soient mises au même niveau que les hommes*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis  
*Le projet nous aide, car les étrangers qui pêchent les poissons le vendent au dehors du village.*

Date	Signature de la représentante des femmes
29-06-2020	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Koko (Jacqueville)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code

Lieu : ..... *KOKO* .....

Date : *29.1.06.* 2020

Heure de début : ..... *15H 14 min* .....

Heure de fin : ..... *15H 30 min* .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<i>ALEBI ANARIE J.</i>	<i>Ménagère / Dans le bureau des femmes du village KOKO</i>	Tél.: / Cél.: / e-mail: /

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet «Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire» et de sa composante «aquaculture» dans votre localité ?

*Oui*

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les personnes vulnérables? Pourquoi ?

*Oui, car cela va nous permettre d'avoir du poisson et aussi vendre*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Embaucher les jeunes (habitants) du village en cas d'emploi du projet*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*construire un dispensaire et améliorer l'état de la route d'accès.*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

*permettre de développer le village et permettre de l'accueillir aux jeunes.*

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
29/06/2020	<i>f</i>

*P.O*



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Koko (Jacqueville)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code:

Lieu : Village Koko

Date : le 29.06 ..... / 2020

Heure de début : 15H 00

Heure de fin : 15H 20

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
		Tél. : Cél. : e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

Oui, toute la communauté en est informée.

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Oui, car elle crée des emplois des jeunes, production alimentaire

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Plusieurs fois des standards sont venues pour le projet

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Oui, beaucoup - les latrines, le état de la route, sous de l'eau

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Il faudrait aller à réalisation

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

Création d'emplois, auto-suffisance alimentaire

Date	Signature du représentant des jeunes
Le 23/6/2020	



Mise à jour : 27/08/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

**Focus groupe à Koko (Jacqueville)**

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:   
 Lieu : ..... *Village Koko* .....  
 Date : *29.1.20* / 2020  
 Heure de début : *15h 15* .....  
 Heure de fin : *15h 30* .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<i>MIAMBA BLEV VENCESLAS</i>	<i>1er vice jeunesse</i>	Tél.: Cél.: <i>77-00-70-93</i> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET		
1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?		
<i>Oui</i>		
2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les jeunes ? Pourquoi ?		
<i>Oui, parce que cela est possible d'employer pour la jeunesse</i>		
PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET		
1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.		
a) Oui <input type="checkbox"/>	b) Non <input checked="" type="checkbox"/>	
2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.		
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>	
<i>Avoir une eau potable, disposer si possible d'un département pour le</i>		
3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.		
a) Oui <input checked="" type="checkbox"/>	b) Non <input type="checkbox"/>	
<i>Formation des jeunes, l'emploi facile, afin de faciliter son jeune, disposer de</i>		
AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET		
Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous réserves <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
1. Raisons de cet avis		
<i>Car il permet à la jeunesse d'avoir de meilleurs développements du village fin de la jeunesse.</i>		

Date	Signature du représentant des jeunes
<i>23/06/2020</i>	<i>[Signature]</i>





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Tiémien (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code :   
 Lieu : Village de Tiémien  
 Date : 10.07.2020  
 Heure de début : .....  
 Heure de fin : .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
YESSOH Elise	Commerçante	Tél.: Cel.: <u>69-98-15-08</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les femmes ? Pourquoi ?

La restauration de mangrove et l'aquaculture sont très importantes pour nous les femmes, car si on ne nous donne pas le poisson d'avoir un lieu où nous aurons à nous ravitailler en poisson.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

Vue que nous vivons au bord de l'eau, nos activités sont la vente de poisson et de l'attache, donc ~~pas~~ ma préoccupation est que ce projet nous apporte

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

Que ce projet nous apporte du poisson en permanence dans nos eaux.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

Que nous les femmes soyons mis en première ligne de ce projet.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis

Car ce projet permettra le développement du village (des avantages liés aux projet).

du poisson en abondance

Date	Signature de la représentante des femmes
10.07.2020	





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Tiémien (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:

Lieu : Village de Tiémien

Date : 10.1.07 2020

Heure de début : 10H20

Heure de fin : 10H35

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>NOUFOU SEYDOU Pierre</u>	<u>Planteur</u>	Tél.: Cél.: <u>[Signature]</u> e-mail: <u>78-30-98-91</u>

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

Oui

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Ce projet est la bienvenue ; car nous avons des périodes où nous avons manqué de poisson dans nos eaux donc important pour les jeunes.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Non. Est-ce que le projet pourra couvrir tous le village ? Mais aussi que la jeunesse ne soit pas oubliée pendant les travaux de réalisation.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Nous attendons de ce projet, ~~ce~~ l'emploi de la jeunesse.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Nous suggérons que le projet aboutisse

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

Nous avons de ce projet qui un tel projet n'a jamais fait dans notre village et aussi qu'il permettra de nous suffir bien qu'en plan financier mais aussi au plan de poisson.

Date	Signature du représentant des jeunes
10.07.2020	



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Tiémien (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code

Lieu : ..... *Tiémien* .....

Date *10.07* / 2020

Heure de début : ..... *10h30* .....

Heure de fin : ..... *10h42* .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
		Tél: Cél: e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes « restauration de mangrove et aquaculture » dans votre localité ?

Oui

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

Oui, car la mangrove est une source de reproduction des poissons.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- un débouché pour la vente des produits de l'aquaculture.
- la conservation de ces produits.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

le développement du village.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- l'emploi des jeunes
- la formation des jeunes.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- développement du village
- l'emploi des jeunes
- la formation des jeunes.

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
16/07/2020	



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Téférédji (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code

Lieu : Village de Téférédji

Date : 30.10.2020

Heure de début : 12 h 20

Heure de fin : 12 h 33

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
DATCHA LEBA BEUGRE GABRIEL	ORGANISATEUR / PECHEUR	Tél: <u>8991 7152</u> Cél: e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

la jeunesse n'a pas été informé du projet, sauf lors de la dernière présence dans le village.

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Oui, c'est les composantes du projet qui seront réalisées dans notre village de manière à la jeunesse, et la restauration de mangrove.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- création d'emplois

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

la réalisation effective de ce projet pour le bien être de la population.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Il faut une implication de la jeunesse.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

pour l'emploi, l'auto-suffisance.

Date	Signature du représentant des jeunes
20-06-2020	[Signature]



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Téfédji (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**


Code:

Lieu: Village de Téfédji

Date: 30, 06 / 2020

Heure de début: 12 h 40

Heure de fin: 19 h 58

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
BENGRÉVRA DOMINIQUE	MR NOTABLE PÊCHEUR	Tél: 09-73-23-84 Cél: e-mail: 

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Etes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

effectivement les personnes vulnérables que nous sommes arrivés à être informés du projet.

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

oui, car la mangrove présente une zone de frayal pour les poissons et elle permettrait d'attirer l'aquaculture la stabilité financière du village.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

gestion des conflits avec les voisins qui pratiquent la maintenance pêche en utilisant les produits chimiques

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- le développement du village  
- l'employabilité de nos enfants.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non


- il faut avant que le projet soit réalisé en face du village, on doit identifier.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

utile pour le développement du village.

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
30/6/20	





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Téférédji (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code

Lieu : .....

Date : ..... / ..... / 2020

Heure de début : .....

Heure de fin : .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
AGA Emmanuella Alexise	Commerçante	Tél.: Cél.: 77890987 e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Etes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "restauration de mangrove et aquaculture" dans votre localité ?

*Non pas informée véritablement.*

2. La restauration de mangrove et l'aquaculture sont-elles importantes pour vous les femmes ? Pourquoi ?

*Oui, pour avoir toujours du poisson dans le village, empêché l'érosion de la terre.*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*ne pas écarter les femmes dans la réalisation du projet.*

2. Avez-vous des attentes liées à ce projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*- l'évolution du village  
- que chaque femme fasse du commerce dans ce projet*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*ne pas être écartée du projet.*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis

*Raisons énoncées  
- sociales  
- commerciales.*

Date	Signature de la représentante des femmes
30-06-20	<i>[Signature]</i>





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Grand-Jack (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code   
 Lieu : Village de Grand-Jack  
 Date : 01/07 / 2020  
 Heure de début : 14 h 00  
 Heure de fin : 14 h 30

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>Soppy Tchakpa Justin</u>	<u>chef du village de Grand-Jack</u>	Tél.: Cél.: <u>09.68.14.52</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

Oui, nous en sommes tous informés de cette belle initiative.

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

effectivement, car la nature n'est pas maîtrisée et maîtrisable

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

la pollution de l'eau avec les choses (pêches à produit chimique.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

il faudrait que les agents du ministère fasse leur travail pour le bon déroulement du projet

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

proposons que la aquaculture soit faite dans les étangs car les personnes utilisent les produits chimiques.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- cela peut aider les populations
- développement économique et sociale

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
01-09-20	



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Grand-Jack (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:

Lieu: Grand - Jack

Date: 10 / 07 / 2020

Heure de début: 12 h 20

Heure de fin: 12 h 32

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>EGBARO DIAYA</u> <u>Amché</u>	<u>vice-président</u>	Tel: <u>Cel: 53-81-35-69</u> e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

Non, la jeunesse n'était pas informée du projet.

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Oui très importante, la production abondante de produits halieutiques.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- la priorité soit donnée aux jeunes
- que la population soit approvisionnée à un bas prix.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- formation des jeunes soit faite.
- qu'il y ait une école de aquaculture dans le village.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- que l'il y ait réalisation effective du projet
- que les jeunes soient intégrés au projet

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- création d'emploi
- formation
- bas prix des produits halieutiques

Date	Signature du représentant des jeunes
10-07-2020	[Signature]



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Grand-Jack (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code:

Lieu: Grand Jack

Date: 10 / 07 / 2020

Heure de début: 12H20

Heure de fin: .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>Beugre Nathan Marie Solange</u>	<u>commerçant</u>	Tél: <u>40 88 31 01</u> Cél: e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Etes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

NON

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les femmes ? Pourquoi ?

Ce projet est important pour les femmes. Dans le développement le secteur commerciale d'ici économique

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Nous les femmes nous craignons d'être délaissée pendant la réalisation du projet

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

Avance Nous attendons de l'emploi lié à ce projet et aussi une formation qui permette de bien gérer ce projet

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Nous suggérons une formation au préalable sur l'aquaculture mais également un suivi de la part du donateur

**AVIS POUR LA REALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis

Cela permettra d'avoir une activité et surtout développer le village

↑ Conflit de chefferie

Date	Signature de la représentante des femmes
10-07-2020	[Signature]



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Attoutou B (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code:   
 Lieu : Village d'ATTOUTOU B  
 Date : 01.10.2020  
 Heure de début : 11h00  
 Heure de fin : 11h30

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>Blugre Anne-Marie</u>	<u>Conseillère de la présidence des femmes</u>	Tél.: Cél.: <u>01-41-0125</u> e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes : re-ensablement de rivage lagunaire et aquaculture dans votre localité ?

*Oui la cheffesse nous a fait part du projet.*

2. Le re-ensablement de rivage lagunaire et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les femmes ? Pourquoi ?

*Oui très importants pour nous les femmes qui souffrent du manque de poisson et de viande de bœuf.*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*intégrer les femmes dans la réalisation des projets car nous sommes dynamiques.*

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*une aide pour résoudre les problèmes que nous vivons au quotidien.*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis:

*un projet de développement pour notre village*

Date	Signature de la représentante des femmes
01-07-2020	<i>[Signature]</i>





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Attoutou B (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code:

Lieu: Village d'Attoutou B

Date: 01.07 / 2020

Heure de début: 10h10

Heure de fin: 1h50

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<u>DATCHA BEUGRE INNOCENT</u>	<u>chef de village</u>	Tél.: Cél: <u>02-38-11-48</u> <u>09-56-41-98</u> e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.

**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de rivage lagunaire et aquaculture" dans votre localité ?

Oui nous informé du projet par le biais de la chefferie.

2. Le ré-ensablement de rivage lagunaire et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

Oui très importants cela même avec le développement de notre village.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- Stopper les pêches prosrites dans le village
- Il faut un respect de la réglementation sur la pêche.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- une répartition positive sur les personnes vulnérables.
- il faudrait que le projet perdure.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

- un suivi permanent du projet sur une très longue durée

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

Signifié ci-dessus

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
01-07-2010	





Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Attoutou B (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:   
 Lieu : village d'Attoutou B  
 Date : 01.10.7 / 2020  
 Heure de début : 11H00 min  
 Heure de fin : 11H20 min

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
AMASSÉ ABOU ORLANDO FLOURIE	ELEVE	Tél: 52 98 46 34 Cél: 78 11 34 74 e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de ses composantes "ré-ensablement de rivage lagunaire et aquaculture" dans votre localité ?

*Oui*

2. Le ré-ensablement de rivage lagunaire et l'aquaculture sont-ils importants pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

*Oui, car cela va permettre de limiter l'avancée de l'eau*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Le matériel de pêche se trouve en bordure de l'eau alors nous voulons savoir si le projet va permettre de toujours laisser le matériel en bordure de l'eau*

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*En cas de besoin de main d'œuvre faite recours aux jeunes du village en premier*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

*Trouver des sites pour laisser nos pirogues en bordure de lagune*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis:

*Car nous ne craignons que le projet ne soit pas réalisé finalement.*

Date	Signature du représentant des jeunes
01-07-2010	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Couvé (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Code

Lieu : ..... *Kouvé* .....

Date : *30.1.06.2020*

Heure de début : ..... *14h00* .....

Heure de fin : ..... *16h20* .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
<i>Jakou Bouyer Dominique</i>	<i>Chef / planteur</i>	Tél.: <i>+8 12 08 28</i> Cél.: e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.





**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

*Oui*

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous/les personnes vulnérables ? Pourquoi ?

*Oui, permette d'avoir du poisson en permanence et aussi permette d'être dépendant financièrement*

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

*avoir la structure qui va construire l'aquaculture sera impliquée dans la vente*

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non  *et à l'école.*

*Oui, la construction d'un pont pour faciliter l'accès au village*

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

*la réalisation de l'aquaculture doit se faire à un endroit où nous pourrions surveiller facilement.*

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

*permettre de développer le village et aussi d'être connu encore plus.*

Date	Signature du représentant des personnes vulnérables
30/06/2020	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Couvé (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX FEMMES**

Code:

Lieu: ..... Kouvé

Date: 30 / 06 / 2020

Heure de début: ..... 14 h00

Heure de fin: ..... 14 h20

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
Madame Nguessan Née Aikpa Déborah	présidente des femmes commerçante	Tél: Cél: 58-96-50-05 e-mail:

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.

Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Êtes-vous informées du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture" dans votre localité ?

Oui nous avons été informé du projet.

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les femmes ? Pourquoi ?

Oui c'est important car elle viendra résoudre le problème de déficit de poisson

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

Car la pêche et l'élevage sont confiés aux hommes et non aux femmes

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

que ce projet se réalise dans un bref délai afin de résoudre nos soucis.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si, oui énumérez-les ci-dessous.

a) Oui  b) Non

A une aide pour les femmes dans notre domaine de transformation de l'attiré.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

Raisons de cet avis:

économique, commerciale, alimentaire

Date	Signature de la représentante des femmes
30/06/2020	<i>[Signature]</i>



Mise à jour : 27/06/2020

**Étude de faisabilité, constat de risques environnementaux et sociaux, et Étude d'Impact Environnemental et Social pour le projet du Fonds d'Adaptation : « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire »**

Focus groupe à Couvé (Jacqueville)

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX JEUNES**

Code:   
 Lieu : ..... Couvé .....  
 Date 10.10 / 2020  
 Heure de début : ..... 10h55 .....  
 Heure de fin : ..... 11h05 .....

Nom et prénoms du répondant	Fonction/profession du répondant	Contacts du répondant
M' GUESSAN JEAN-JAURES	COUPEUR	Tél: Cél: 43-86-3408 e-mail :

**Consentement libre :**

La participation du répondant à cette séance de consultation est tout à fait volontaire et libre. À tout moment, le répondant peut mettre fin à sa participation sans avoir à motiver sa décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Il est possible que cette séance soit enregistrée sur vidéocassette ou dictaphone et que des photographies soient prises. Ces dernières seront utilisées et conservées, avec la permission du répondant, aux fins de justification de l'effectivité de la consultation. Il n'est cependant pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente consultation.

- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation et j'autorise l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- J'accepte de participer librement à cette séance de consultation mais je n'autorise pas l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrement.
- Je n'accepte pas de participer à cette séance de consultation.



**CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET**

1. Etes-vous informés du projet « Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire » et de sa composante "aquaculture", dans votre localité ?

Oui nous en avons entendu parler.

2. L'aquaculture est-elle importante pour vous les jeunes ? Pourquoi ?

Oui très important, car le projet sera l'insertion des jeunes pour l'emploi.

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

1. Avez-vous des préoccupations liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

La jeunesse soit inclus dans le jeunes projet.

2. Avez-vous des attentes liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

développement du village pour faire face aux risques climatique.

3. Avez-vous des suggestions liées à ce Projet ? Si oui énumérez-les ci-dessous

a) Oui  b) Non

- que la jeunesse soit au devant du projet pour une bonne et efficace réalisation.

**AVIS POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Favorable  Favorable sous réserves  Refus

1. Raisons de cet avis

- l'emploi  
- le développement du village

Date	Signature du représentant des jeunes
10/07/2020	